



HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS,

PAR M. LEROUX,

GARDE PRINCIPAL DU GÉNIE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

TOME PREMIER.



SOISSONS,

IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,

RUE DES RATS, N° 10.

MDCCCXXXIX.

vœu de le voir livré à l'impression a, par cela même, reconnu qu'il méritait de vous être dédié : il ne me fallait rien moins que l'appui d'un suffrage aussi honorable pour m'encourager à vous l'offrir. Le souvenir de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli la promesse de sa prochaine publication, me persuade que vous recevrez avec le même sentiment ce témoignage de ma profonde reconnaissance envers vous.

LeRoux.

J'étais en résidence à Soissons, depuis cinq années environ, lorsque parut l'ordonnance royale du 1er août 1821, dont les dispositions rangeaient cette ville au nombre des places de guerre. Je conçus alors le dessein de consacrer mes instants de loisir à réunir, pour les archives du Génie, tout ce qui concerne la partie militaire de son histoire. Ce ne fut guère qu'en 1824 que je pus me livrer à des recherches suivies et vraiment sérieuses, dans lesquelles j'ai été singulièrement favorisé par l'exécution de grands travaux arrêtés pour ses fortifications.

Je ne tardai pas à voir mon sujet grandir. Je fus frappé tout à la fois des beaux souvenirs historiques que je voyais naître à chaque pas, et de l'insuffisance des auteurs qui avaient traité cette matière. En face d'une histoire si féconde en grands événements, et plein du désir d'être utile aux habitants d'une ville où je devais passer une partie importante de ma vie ([a]), je sortis bientôt du cercle que je m'étais tracé, et, des matériaux que j'avais recueillis, je formai un corps d'ouvrage sous le titre de *Recherches historiques sur la ville de Soissons*. Je me proposais, sitôt l'ouvrage achevé, d'en faire don à la bibliothèque de la ville ([b]).

La première partie se trouvait terminée au mois de mai 1826; elle comprenait les temps anciens jusqu'au X[e] siècle; je m'empressai de la communiquer à plusieurs personnes. La rédaction de la seconde partie était déjà parvenue jusqu'au milieu

([a]) Arrivé à Soissons, le 10 septembre 1816, j'en suis parti le 20 décembre 1830.

([b]) Voici comme se terminait la préface placée en tête de cet ouvrage :
« .... J'aurai du moins jalonné une partie du terrain qui reste encore
« à explorer, et mes efforts n'auront pas été tout à fait infructueux, s'ils
« peuvent attirer l'attention et les talents de quelque citoyen de Soissons,
« sur un sujet aussi intéressant, et l'exciter à nous donner enfin une
« histoire digne de l'antique célébrité de sa patrie. »

du XVe siècle, quand Mme Maréchal mourut. La nouvelle du legs patriotique de cette dame me fit hésiter un moment. L'importance de ce legs (12,000 fr.) devait naturellement stimuler le zèle de plusieurs savants, et je pouvais craindre d'entrer en lutte avec des écrivains habiles et avantageusement connus. Mais devais-je renoncer à un travail qui me mettait à même de satisfaire mes goûts, ainsi que mon désir d'être utile? Fallait-il, alors que la récompense promise donnait l'éveil à de louables ambitions, faire taire en moi tout sentiment d'émulation, et sacrifier, à des considérations pusillanimes, le fruit de plusieurs années de recherches laborieuses. Ces raisons et les instances des personnes qui avaient lu mon travail, fixèrent mon incertitude, et je résolus de garder, pour le présenter au concours, un ouvrage qui pouvait être terminé beaucoup plus tôt, mais que les nouvelles circonstances ne me permettaient plus de rendre public. En me réservant d'ailleurs pour le concours, c'était agir encore dans l'intérêt de la science, qui ne peut que gagner à une concurrence nombreuse.

La ville de Soissons n'a cependant pas manqué

d'historiens. Depuis trois siècles on n'en compte pas moins de huit. A la vérité tous ces auteurs se sont attachés surtout à retracer, en détail, la vie des personnages placés en première ligne sur la scène de l'histoire, mais ils ont glissé rapidement sur ce qui concerne la ville en particulier; assez souvent même elle disparaît tout à fait dans leur narration, au milieu des grandes révolutions qui eurent lieu dans ses murs. C'est en vain qu'on chercherait chez eux beaucoup de ces documents, si estimés de nos jours, sur son étendue et sa population à ses diverses époques historiques, sur les institutions municipales, sur la condition civile et morale des habitants; ils gardent presque toujours un silence absolu; et, pareils aux chroniques écrites à l'ombre des cloîtres, leurs livres ne contiennent guère que des récits de combats ou des renseignements ecclésiastiques. A côté de ces grandes lacunes, on trouve quelques erreurs, surtout dans la partie militaire. Diminuer autant que possible l'importance des unes, et rectifier les autres, me parut devoir être la première condition à remplir. Je crois avoir obtenu en cela d'heureux résultats, et j'appelle avec quelque

confiance toute l'attention de mes lecteurs sur les points suivants :

1° L'emplacement, la grandeur et la population de Noviodunum, capitale des Suessions; la position de la terrasse élevée par César, dont j'ai retrouvé la masse; l'origine du château de Crise.

2° Les agrandissements de l'enceinte de la ville sous les Romains, aux VIe et IXe siècles.

3° Le démembrement de la ville et du diocèse de Soissons du domaine royal, à la suite de la révolte des seigneurs, en 922, contre la dynastie carlovingienne.

4° L'établissement du comté héréditaire de Soissons à l'avènement de la troisième race.

5° Le gouvernement despotique d'Enguerrand de Coucy, devenu comte de Soissons; la révolte des Soissonnais, et le siége mémorable de 1414.

6° La condition civile et morale de la population à chacune des grandes époques de l'histoire nationale, et les causes qui ont arrêté, depuis trois siècles, son accroissement, au milieu du développement progressif qui s'est manifesté sur toute la surface de la France.

J'ai dû m'écarter, dans la composition de mon

livre, de la route suivie par les historiens qui m'ont précédé. Je me suis attaché principalement à ce que la ville fût toujours placée sur le premier plan du tableau. Les actions des rois, des évêques et des autres personnages éminents qui l'habitèrent, ne figurent ici qu'autant qu'elles se rapportent à son histoire. Il m'a semblé que dans ce qui est personnel au monarque ou aux grands dignitaires de l'état, tout ce qui n'a pas un rapport direct avec Soissons, tout ce qui ne sert pas aussi, par le fait, à lui donner, en quelque sorte, la vie et le mouvement, doit être laissé dans le domaine de l'histoire de France. Je n'ai pas non plus empiété sur l'histoire purement ecclésiastique. Il m'eût été facile de grossir le volume de cet ouvrage en y insérant les discussions et les actes des conciles, les détails relatifs à la hiérarchie et à la discipline religieuse, les cérémonies du culte, la description des miracles; mais je n'ai point voulu porter sur le voile du temple une main téméraire. Et cela entrait-il d'ailleurs dans mon sujet? je suis loin de le penser. J'ai parlé de l'Église et du clergé toutes les fois que l'Église et le clergé s'étaient mêlés au mouvement de la société,

et j'ai pensé devoir omettre tout ce qui n'était pas particulier à Soissons, tout ce qui appartenait à la chrétienté entière.

J'ai joint à mon livre plusieurs plans, propres à faire connaître les différents changements survenus, tant dans l'étendue de l'enceinte de la ville, que dans la disposition des rues et la position des monuments. Ces plans sont de la plus grande exactitude ; toutes les mesures en ont été prises par moi sur le sol même ; et en cela, comme dans tout le corps de l'ouvrage, je me suis toujours scrupuleusement attaché à la recherche du vrai.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

ÉPOQUE DES GAULOIS.

(ENVIRON 450 ANS.)

La ville de Soissons, réduite aujourd'hui à une population d'environ huit mille âmes, et privée de monuments qui puissent attester sa haute antiquité, mérite néanmoins une place distinguée dans l'histoire. Dans le cours de dix siècles, elle a été plusieurs fois le théâtre sur lequel de puissants chefs et des nations entières ont vu se décider leur sort, et son nom paraît avec éclat dans les annales de la politique et dans les fastes militaires de la France.

Les commencements de cette ville sont demeurés entièrement inconnus, et vainement chercherait-on à percer l'obscurité qui couvrit si long-

temps cette partie de l'Europe. Les documents les plus anciens ne remontent même pas à 1,900 ans. On les doit à Jules César qui en fit le siége et la prit 57 ans avant l'ère chrétienne. Elle se nommait alors *Noviodunum*, et elle était la capitale des *Suessions*, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule Belgique.

La plupart des historiens de Soissons ont inutilement tenté de jeter quelque lumière sur son origine. Au lieu de nous perdre, à leur suite, dans des conjectures plus ou moins hasardées, nous allons essayer de nous faire une idée, aussi juste que possible, de ces temps ignorés, en recherchant ce qu'étaient les Suessions, avant la conquête des Romains, et l'incorporation de leur pays à ce vaste empire.

DESCRIPTION DES SUESSIONS.

—

Les Gaules, proprement dites, comprises entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, étaient habitées par un grand nombre de peuples indépendants

les uns des autres, et qui avaient tous leur gouvernement intérieur particulier. Ils formaient une vaste confédération, dans laquelle on distinguait cependant trois grandes divisions, déterminées à la fois par la géographie du pays et par la différence des mœurs. La Gaule Braccate ou Méridionale; la Gaule Celtique ou Centrale : c'était la plus considérable des trois, par son étendue et par la force de sa population; enfin la Gaule Belgique ou Septentrionale, qu'on appelait aussi la Gaule Chevelue, parce que ses habitants étaient dans l'usage de laisser croître leurs cheveux qu'ils portaient fort longs.

Les Suessions faisaient partie des peuples de cette dernière division, dont plusieurs, sortis de la Germanie, étaient venus s'établir, à diverses époques, dans les pays situés entre le Rhin et les Ardennes. Tous ces peuples de la Gaule Belgique, quoique d'une origine différente, formaient entre eux une confédération particulière pour résister aux aggressions presque continuelles des Germains d'outre-Rhin.

Jules César est le premier historien qui ait parlé des Suessions ; il est aussi le plus célèbre parmi

les auteurs grecs ou romains qui ont écrit sur les Gaulois. Mais la description qu'il en donne devait s'appliquer plus particulièrement aux habitants des provinces méridionales et de la Celtique. Ces peuples, en rapport de commerce et d'alliance avec la colonie grecque de Marseille, depuis plusieurs siècles, et plus tard avec les Romains eux-mêmes, possédaient, au temps de César, une civilisation assez avancée, tandis que ceux de la Gaule Belgique, enfoncés dans leurs épaisses forêts, et en contact continuel avec la barbarie germaine, conservaient presque toute la rudesse et le caractère à demi-sauvage de leur race, et contrastaient assez fortement avec les autres Gaulois : c'est ce que semble prouver leur nom de *Belgen* ou *Balgen*, qui signifiait hargneux, féroces, turbulents.

Origine. — Les Suessions, comme tous les Gaulois, tiraient probablement leur origine de la grande famille blonde, dite des Celtes, qui descendit de la chaîne immense du Caucase et du Taurus, berceau du genre humain, à la suite du déluge, et vint peupler le vaste désert de l'Europe. Les Gaulois, qui sans doute avaient précédé cette grande migration, étaient arrivés aux

limites de l'ancien monde, et devinrent nécessairement la population primitive des contrées qui bordent l'Atlantique.

Toutefois on ne saurait admettre, malgré l'obscurité profonde qui enveloppe les monuments de de toutes les tribus gauloises, que les Suessions aient été les premiers habitants des bords de la rivière d'Aisne. Pendant plusieurs siècles, tous ces peuples furent nomades : s'occupant uniquement de chasse et du soin de leurs troupeaux, sans demeures fixes, parcourant le pays, et trouvant leur nourriture et leurs vêtements dans la destruction des animaux sauvages, que recélaient leurs vastes forêts, tels que l'élan, l'uroc, le bison, le bœuf, l'âne et le cheval. Ils ne quittèrent la vie errante qu'après avoir appris à cultiver la terre. Alors chaque tribu s'arrêta et commença à bâtir sa ville dans le lieu même où lui parvint cet art précieux de fertiliser le sol, introduit dans les Gaules par la colonie grecque de Marseille. Mais comme la fondation de cette colonie n'eut lieu que 599 ans avant l'ère actuelle, l'établissement des Suessions sur les bords de l'Aisne, ne peut pas remonter jusqu'à 2,400 ans. Il dût, en effet,

s'écouler beaucoup de temps avant que l'agriculture eût pu pénétrer des rivages de la Méditerranée, dans les forêts de la Belgique, et se faire adopter par des hommes presque sauvages, dont elle devait changer les habitudes.

NOM. — On n'a pu découvrir quelle était l'origine ou la signification du nom des Suessions, ni comment ce nom était exprimé en langue celtique, qui était assez probablement celle de ce peuple. Car le mot *Suessiones* des Romains n'était qu'une expression rapprochée, mais imparfaite, sans doute, du mot celtique, nécessairement altéré par le génie de l'idiôme latin. Notre ignorance sur ce point vient de ce que les anciens Gaulois n'ont rien écrit sur leur pays, et qu'ils n'avaient pour annales que la tradition orale.

ÉTENDUE DU PAYS. — Ce pays qui formait la partie la plus méridionale de la Gaule Belgique, était borné à l'ouest par les *Veromands* et les *Bellovaces;* au sud par les *Meldes* et les *Tricasses,* peuples de la Celtique et par les *Catalauns;* enfin à l'est et au nord par les *Rèmes,* avec lesquels les Suessions vivaient en frères, dans l'alliance la plus intime, soumis aux mêmes lois, ayant les

mêmes usages, et formant ensemble comme un seul corps d'état.

Les territoires respectifs de chacun de ces peuples devaient être déterminés, au moins en partie, par des limites naturelles, telles que des forêts et des rivières, à défaut de chaînes de montagnes. On peut retrouver encore la plupart de ces limites, et parvenir à reconnaître l'étendue du pays des Suessions.

A l'ouest, il était fermé par la rivière d'Oise, depuis le confluent de la Lette jusqu'à celui de l'Automne, par le cours de cette dernière, par le ruisseau d'Anteuil, et par le cours inférieur de l'Ourcq, jusqu'à la Marne. Les forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts appartenaient donc aux Suessions. La rivière du Petit-Morin et la forêt d'Épernay servaient de limites au sud. A l'est, cette même forêt, la rivière d'Ardre et les ruisseaux qui passent à Blanzy, à Revillon et à Bray; enfin le cours marécageux de la Lette fermait sur tout le côté du nord.

Ce pays avait à peu près 20 lieues de longueur, sur une largeur moyenne de 12 à 13 lieues. Il

renfermait douze villes et une population d'environ 200,000 âmes; 800 individus par lieue carrée. Cette évaluation est basée sur ce que les Suessions avaient pu mettre cinquante mille hommes sous les armes, dans la guerre contre les Romains. Ce nombre devait être, avec la masse de la population, dans la proportion de un à quatre (1). Comme le pays renfermait beaucoup de forêts, on peut présumer que les habitants se trouvaient concentrés dans les vallées, et plus particulièrement dans celle de l'Aisne, qui était la plus vaste, et présentait avec ses affluents, une superficie qu'on peut estimer à près de trente lieues carrées.

Religion. — La religion des Suessions reposait sur l'unité de Dieu, invisible, immatériel, et sur l'immortalité de l'âme. Adorer la divinité, ne point faire de tort à autrui, être brave dans toutes les circonstances; tels étaient les points fondamentaux de toute leur doctrine.

Le Dieu *Thaut*, duquel ils prétendaient descendre, était regardé par eux comme la divinité suprême; cependant ils admettaient aussi des divinités inférieures, qui présidaient aux différentes

parties de la nature. Mais cette théogonie du second ordre pouvait avoir une origine étrangère et postérieure à la religion antique et primitive que leurs ancêtres avaient apportée du mont Taurus. Peut-être avaient-ils emprunté ces dieux secondaires aux Grecs ou aux Romains, comme ils en avaient reçu l'art de cultiver la terre : César croyait y reconnaître les divinités de Rome et d'Athènes.

Le grand principe de l'immortalité de l'âme dominait toute leur conduite. L'âme, après la mort, passait dans un monde meilleur, elle allait animer un nouveau corps, et goûter, avec toutes les délices de la terre, un bonheur éternel et inaltérable. De ces croyances, il résultait un profond mépris de la mort, une valeur intrépide dans les combats, la passion du duel, l'habitude du suicide : une mort violente était regardée comme la voie la plus sûre et la plus courte pour parvenir à l'éternelle béatitude.

Du reste, point d'idoles, point de temples. Comme les mages de la Perse, ils auraient cru faire outrage à la divinité que de l'abaisser aux frêles et mesquines proportions d'une forme mor-

telle, et de la renfermer entre des murailles. C'était au sein des forêts qu'ils célébraient leurs cérémonies religieuses. Le silence des bois, l'épaisseur de leurs ombres remplissaient les âmes d'un sentiment vague et mystérieux; ils s'y croyaient en présence de la divinité. Ils y tenaient aussi les assemblées où l'on discutait sur la paix et sur la guerre. Un si grand respect pour les forêts les avait rendues inviolables; et, quand le pays était envahi par l'ennemi, elles servaient d'asile aux prêtres, aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Le chêne, surtout quand il portait le gui sacré, était l'objet d'une vénération particulière : on y voyait un arbre mystérieux et divin. Le gui que les prêtres cueillaient avec de grandes cérémonies, était un préservatif contre les maladies et contre les sortiléges. On se livrait encore à d'autres pratiques du même genre, plus ou moins bizarres, mais en harmonie avec l'ignorance et la simplicité des mœurs.

Dans les grands périls et dans les grandes solennités, on brûlait des victimes humaines, et les criminels étaient réservés pour ces sacrifices.

Jusque-là cet usage n'avait rien de trop cruel;

au lieu de mettre à mort des coupables pour satisfaire à la justice des hommes, on les immolait pour apaiser le courroux du ciel; mais il prenait un caractère atroce, s'il arrivait que le crime vînt à manquer au fer du sacrificateur : il fallait du sang, et c'était alors celui du prisonnier de guerre, et à son défaut celui même de l'innocent qui était répandu sur les autels.

Les grandes célébrations religieuses avaient toujours lieu, pendant la nuit, à la lueur des flambeaux. Elles consistaient dans la prière, le sacrifice des victimes, le chant des hymnes, la danse et le festin.

On a cherché vainement à découvrir le lieu où les Suessions célébraient leurs cérémonies; tout s'est réduit à quelques conjectures, uniquement fondées sur l'analogie qu'on aurait cru reconnaître entre les noms du bois de Thaut, près le village de Villemontoire et celui du Dieu des Gaulois, *Thaut*, le Père-Dieu. Une pareille preuve ne mérite guère qu'on s'y arrête ([1]). Tout ce qu'on peut raisonnablement supposer sur la situation de ce lieu, c'est qu'il ne devait pas être fort éloigné de la ville capitale, d'autant plus que la forêt de

Villers-Cotterêts s'étendait alors, et même à une époque beaucoup moins reculée, jusque dans la plaine de Maupas, presque aux portes de la ville; en sorte que ce lieu pouvait se trouver dans quelques-uns des enfoncements ou vallons qui bordent les vallées de l'Aisne et de la Crise. Celui de Vauxbuin semble offrir le plus de probabilités.

Gouvernement. — Toute la population était partagée en trois classes bien distinctes : *les druides,* c'est le nom qu'on donnait aux prêtres; les nobles ou chevaliers et le peuple.

Les deux premières classes participaient seules au gouvernement. Elles composaient le grand conseil où toutes les affaires publiques étaient discutées et votées à la majorité des voix. Cette assemblée choisissait dans son sein, par élection, un chef militaire, dont les fonctions étaient à vie, et auquel les Romains donnaient le titre de roi.

Les druides étaient en grand nombre et très-puissants. Indépendamment de leurs fonctions sacerdotales et politiques, ils jugeaient souverainement et sans appel, dans toutes les transactions et

dans tous les procès. L'instruction de la jeunesse leur appartenait exclusivement. Ils pratiquaient la médecine ; s'adonnaient à l'astrologie et à la divination ; rien enfin ne leur manquait pour exercer une influence sans bornes sur un peuple ignorant et crédule.

Quelques-uns d'entre eux, connus sous le nom de *bardes*, étaient chargés de composer des hymnes religieux et des poëmes en l'honneur de la nation et des guerriers. Ces chants, qui formaient les seules annales du pays, ne pouvaient pas être écrits. La jeunesse, en les apprenant de mémoire, y puisait le respect pour les dieux, l'amour des grands exemples et la passion des combats.

Les nobles, appelés aussi chevaliers, parce qu'ils combattaient le plus souvent à cheval, ne respiraient que la guerre, et n'avaient, en temps de paix, d'autre occupation que la chasse et les exercices du corps.

Le peuple, sans pouvoir, sans considération, n'avait rien en propre. Il s'attachait individuellement aux nobles, dont il espérait assistance et protection ; en sorte que la puissance des nobles dépendait du nombre de leurs clients. Les hommes

du peuple étaient presque traités en esclaves.

Caractère et moeurs. — Les Suessions étaient superstitieux à l'extrême, curieux et crédules, légers, querelleurs, fanfarons, mais pleins de bravoure : dédaignant la ruse pour combattre un ennemi même plus fort qu'eux. Hospitaliers envers les étrangers qui visitaient leur pays et se confiaient à eux, ils se montraient cruels envers ceux qu'ils soupçonnaient de trahison.

Ils cultivaient peu leurs terres, se nourrissant surtout de viandes simplement apprêtées. Ils prenaient leurs repas assis à terre, les jambes croisées, sur des nattes de jonc ou sur des peaux, selon leur rang : ces objets leur servaient encore de lits. La sobriété était une de leurs vertus ; leur boisson habituelle se composait d'hydromel et d'une espèce de bière appelée zythus. Le pays ne produisait point de vin ; l'entrée en était interdite, et les liqueurs fortes étaient inconnues.

Les festins cependant étaient leur grande récréation : ils terminaient ainsi toutes les réunions religieuses, politiques ou de famille. Le personnage le plus élevé en dignité de la compagnie, ou celui qui était réputé pour le plus brave,

se levait, buvait le premier, passait la coupe à son voisin, et elle circulait ainsi entre les convives. Le vase dont on faisait usage dans ces fêtes, était pour l'ordinaire, une corne de bœuf sauvage, à cause de sa grandeur : un filet d'or ou d'argent en garnissait presque toujours les bords.

Chaque père de famille était maître absolu dans sa maison. Sa volonté était sans aucun contrôle de l'extérieur. On a même avancé qu'il avait non-seulement droit de vie et de mort sur ses enfants, mais encore sur sa femme, avec laquelle il vivait cependant en communauté de biens et dans l'union la plus parfaite. Mais ce pouvoir excessif se trouvait tempéré par une grande modération et par la tendresse paternelle.

Des biens-fonds, des troupeaux, de l'or en lingots, composaient leurs richesses. Le mobilier se réduisait à fort peu de valeur; leurs chétives habitations ne comportaient pas des meubles que la simplicité des mœurs rendaient d'ailleurs inutiles.

Dans les temps les plus reculés, les Suessions allaient nus, couvrant seulement leurs épaules

d'une saie, appelée *lène*. C'était une peau à longs poils, laquelle se nouait sur la poitrine. Plus tard, ils s'enveloppèrent le corps de peaux, qu'ils remplacèrent depuis par des étoffes grossières de laine, lorsqu'ils eurent appris des peuples méridionaux à les fabriquer. Au temps de César, leur vêtement était formé d'une espèce de tunique courte, étroite, et à manches, qui descendait vers les genoux, ressemblant beaucoup à la blouse des habitants de nos campagnes. Les tuniques des nobles se composaient de bandes verticales de différentes couleurs; celles des druides étaient blanches, et descendaient jusqu'à terre; les bardes les portaient de couleur brune. Le commun du peuple se couvrait comme il pouvait, soit d'étoffes de laine, soit de peaux. La coiffure consistait en un bonnet long et pointu. La tunique leur laissait les genoux et les jambes nus, et pour chaussures ils ne se servaient que de semelles de bois fixées à leurs pieds avec des courroies. Les druides et les nobles se faisaient distinguer par une grande barbe et par des colliers et des bracelets en or. C'étaient aussi les marques distinctives des grades militaires.

Avec une extrême bravoure les Suessions manquaient d'esprit de suite et de persévérance. Les délais, les obstacles, les ruses les rebutaient promptement, et les revers abattaient leur courage. Incapables de faire une guerre lente et de chicane, ils ne connaissaient presque d'autre manœuvre, que de marcher droit à l'ennemi et de combattre corps à corps.

Histoire. — Les Suessions n'avaient point d'annales écrites, et tout ce qui a précédé l'arrivée des Romains est demeuré dans l'oubli. Mais leur histoire, si elle était connue, ne pourrait offrir qu'une suite de courses et de combats. La barbarie de ces anciens temps en ôterait tout intérêt.

Le premier fait historique que l'on rencontre consiste dans l'invasion d'Albion par les Belges, sous le commandement de Divitiac, roi des Suessions, élu chef de la confédération. Cette expédition eut lieu vers le commencement du siècle qui précéda l'ère chrétienne, et c'est la seule particularité que l'on connaisse du règne de ce roi.

A la mort de Divitiac, les Suessions choisi-

rent pour lui succéder Galba, renommé par sa justice, sa prudence et son habileté militaire.

DESCRIPTION DE LA VILLE.

—

Parmi les douze villes ou bourgades que possédaient les Suessions, une seule, leur capitale, occupe une place dans l'histoire. A l'égard des autres qui devaient être, sous tous les rapports, beaucoup moins importantes, leurs noms ainsi que leurs emplacements, sont restés entièrement ignorés.

Nom. — César nous apprend que la capitale des Suessions s'appelait *Noviodunum*. En retranchant la terminaison latine, il reste Noviodun ou Novédun. Ce nom qui était commun à plusieurs villes des Gaules, a été l'objet de recherches et de conjectures diverses : suivant quelques auteurs *dun*, qui en forme la racine, signifiait en langue gauloise ou celtique, *montagne* ou *hauteur;* suivant d'autres, au contraire, *vallée* ou *profondeur;*

enfin un plus grand nombre ont *admis* que cette racine devait se traduire par le mot *ville*, et que Noviodun signifiait *ville neuve*.

Quoiqu'il en soit, toutes ces différentes interprétations d'un mot perdu depuis des siècles, démontrent assez l'impossibilité de déterminer au juste l'origine ou l'étymologie du nom de *Noviodunum*, laquelle n'avait peut-être aucun rapport avec la localité. Chacune des trois interprétations données à la racine *dun*, pouvait également s'appliquer à la capitale des Suessions; cette ville étant située, tout à la fois, et sur une colline et dans une vallée.

SITUATION. — Ce même nom de *Noviodunum* a donné naissance à plusieurs opinions sur la position géographique de la capitale des Suessions. La plupart des anciens historiens de France l'ont placée à Noyon; mais cette opinion, fondée seulement sur l'analogie qu'ils avaient cru trouver entre les noms de *Noviodunum* et de Noyon, a été abandonnée avec raison; il s'élevait contre elle plusieurs objections toutes plausibles : 1° le pays des Suessions ne s'étendait pas au-delà de l'Oise, on ne peut donc supposer que la ville

principale de ce peuple fût située à l'extrémité, et même en dehors de son territoire; 2° la ville de Noyon n'a jamais fait partie de la cité ou province romaine des Suessions, ni du diocèse de Soissons qui succéda; 3° l'ancien nom latin de Noyon, tel qu'on le trouve dans les chroniques et les conciles, était *Noviomum* et *Noviomagus*, et non *Noviodunum*; d'autres enfin ont prétendu que Noyon n'existait pas avant le IIIe siècle.

Si toutes ces preuves n'étaient pas suffisantes, on pourrait encore invoquer à leur appui, le texte même des Commentaires de César. Il dit expressément, que l'armée romaine, après la défaite des Belges, au passage de l'Aisne, près de Pontavert, et leur retraite vers le nord, se porta sur *Noviodunum*, et que sortie de son camp le matin, elle arriva le même jour devant cette ville. Or, de Chaudarde, où était le camp romain, à Noyon, la distance étant de quatorze lieues, prise à vol d'oiseau, il était impossible à un corps d'armée de faire une aussi longue marche en un jour, au travers d'un pays sans routes, couvert de forêts, entrecoupé de vallons profonds, la plupart marécageux, et de franchir ensuite la rivière d'Oise,

pour arriver jusque sous les murs de la place et l'enlever par un coup de main. La distance d'environ huit lieues qui sépare Chaudarde de Soissons, est bien celle qu'une armée pouvait alors parcourir dans une journée de marche. Cette dernière considération suffirait à elle seule pour écarter tous les doutes, s'il pouvait en rester encore.

Suivant une autre opinion, beaucoup plus moderne que la précédente, puisqu'elle ne date que du siècle dernier, la ville de *Noviodunum*, située sur la montagne qui sépare les villages de Belleu et de Noyant, était éloignée d'environ 2,800 mètres sud de la ville de Soissons. Cette opinion s'appuie principalement, sur le sens de hauteur donné à la racine *dun*, et sur le rapprochement des noms de *Noviodunum* et de Noyant; mais elle ne saurait se soutenir en face de plusieurs considérations tirées de l'histoire et de la nature même des localités.

Le sommet de cette montagne, élevé d'environ 100 mètres au-dessus de la ville de Soissons, présente une plaine, à peu près circulaire, de 2,500 mètres de long sur 2,000 de large, se liant, vers l'Orient, au plateau qui sépare la petite vallée de

la Crise de celle de l'Aisne. Cet espace eût été beaucoup trop vaste pour être occupé en totalité par la ville. Elle n'aurait alors retiré aucun avantage, sous le rapport de la défense, d'une position aussi élevée, puisqu'un tiers au plus de sa muraille aurait pu couronner les pentes de la montagne, tandis que tout le reste se serait trouvé en rase campagne. D'un autre côté, l'auteur de cette opinion, l'abbé le Beuf, convient lui-même que la nature calcaire du sol, devait s'opposer à ce que le fossé eût de la profondeur, et comment la concilier alors avec le témoignage de César, qui dit positivement que *Noviodunum* était défendu par une haute muraille et par un grand fossé?

Et, si la ville capitale des Suessions eût été située sur cette montagne, comment sa nombreuse population aurait-elle pu se procurer l'eau nécessaire à sa consommation journalière, elle qui n'avait ni puits, ni citernes, ni ustensiles propres à en recevoir un approvisionnement suffisant? Cet inconvénient grave eût été encore augmenté par la rentrée, dans leur ville, de l'armée des Suessions, et il en serait infailliblement résulté la

prompte reddition de la place, sans que les Romains se fussent trouvés dans la nécessité d'entreprendre, comme ils le firent, les travaux d'un siége régulier. Ils n'auraient eu d'autre précaution à prendre, dans cette circonstance, que d'empêcher les Suessions de descendre, pour puiser de l'eau, sur les bords de la petite rivière de Crise qui coule au pied de la montagne à une distance de plus de 500 mètres; ce qui eût été d'une exécution très-facile.

Il doit donc rester parfaitement démontré, que le *Noviodunum* des Suessions occupait le même terrain que la ville de Soissons, dont le nom moderne prouverait encore, comme on le verra plus tard, qu'elle a été la capitale de cet ancien peuple.

ORIGINE. — On peut admettre, comme un fait à peu près certain, que sa fondation est postérieure à celle de Marseille, laquelle eut lieu 599 ans avant l'ère chrétienne. Les peuples des Gaules ne commencèrent à bâtir des habitations stables qu'après avoir appris des Grecs établis dans cette ville à cultiver la terre; et comme il dut naturellement s'écouler bien des années avant que les Belges

eussent acquis cette connaissance, et consenti à quitter leurs anciennes habitudes pour embrasser un genre de vie tout nouveau, il n'est pas possible de présumer que la fondation de *Noviodunum* doive remonter beaucoup au-delà de 2,300 ans. A cette époque, les Suessions ne devaient former qu'une tribu peu nombreuse, en comparaison de ce qu'ils devinrent cinq siècles plus tard. Il est assez vraisemblable qu'ils n'occupaient guère que la vallée de l'Aisne, lorsqu'ils abandonnèrent les charriots qui leur avaient servi d'habitations jusqu'alors, pour bâtir une ville dans l'endroit de la vallée qui leur offrait la position la plus centrale et la plus favorable.

Grandeur et emplacement. — Les commencements de la ville durent être aussi insignifiants qu'on peut le supposer de la bourgade d'une horde presque sauvage. Elle ne fut d'abord fermée, assez probablement du moins, que par une simple palissade. Cette faible défense pouvait la protéger contre les attaques nocturnes des bêtes fauves, répandues en grand nombre dans les forêts qui couvraient presque tout le pays, et même, au besoin, contre les insultes des tribus voisines.

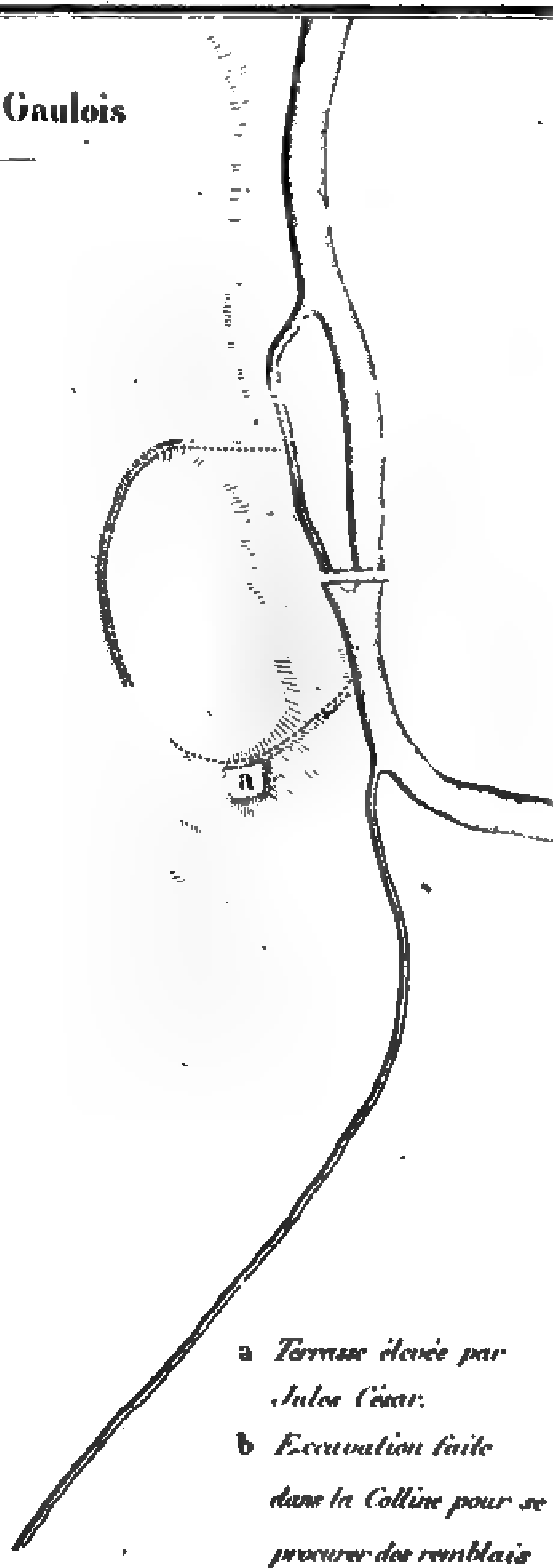
Mais lorsque, dans la suite des temps, plusieurs peuples de la Germanie eurent envahi quelques-unes des provinces septentrionales de la Gaule Belgique, et s'y furent établis les armes à la main, les Suessions, dont la population avait déjà dû prendre un certain degré d'accroissement, sentirent la nécessité d'entourer leur ville principale de fortifications moins fragiles. Ses nouveaux voisins pouvaient l'inquiéter; elle devait craindre aussi que d'autres peuples ne vinssent, à leur exemple, faire des incursions ou des établissements dans les Gaules. Ce fut donc vraisemblablement dans ces conjonctures, que les Suessions la fortifièrent d'une bonne muraille en bois et en terre, dont l'élévation et la grande épaisseur faisaient un travail considérable.

Cette muraille était ainsi construite : sur le sol était posé un rang de grosses poutres, séparées entre elles par des intervalles de 0 m. 60 c., que remplissait de la terre bien battue. La longueur des poutres formait l'épaisseur de la muraille, et leurs extrémités se trouvaient aux deux parements. A l'intérieur, c'est-à-dire du côté de la ville, les poutres étaient reliées ensemble par des

entretoises fermant les intervalles remplis de terre. De gros quartiers de pierre bouchaient ces mêmes intervalles à l'extérieur. Sur cette première assise on en avait posé une seconde toute semblable, puis sur celle-ci une troisième, et ainsi de suite jusqu'au sommet de la muraille. Seulement on avait eu soin de disposer les poutres de manière que celles de deux assises consécutives ne fussent pas posées les unes sur les autres, mais qu'elles formassent, au contraire, l'échiquier. Non seulement ces rangs, ainsi entremêlés de poutres et de pierres, n'offraient rien de désagréable à l'œil, dit César, mais encore cette disposition était très-avantageuse pour la défense : la pierre garantissant le mur du feu, et le bois du bélier. Une pareille muraille ne pouvait être ni ruinée, ni entamée ([3]).

L'histoire ne fournit point de renseignements sur la grandeur de la ville, et les conjectures de plusieurs auteurs modernes ne paraissent pas assez bien fondées pour qu'on puisse les adopter. Cherchons s'il ne serait pas possible de rencontrer, dans la configuration du sol, quelques indices propres à faire découvrir la vérité.

SOISSONS sous les Gaulois



Le centre de la ville actuelle est une colline dont le sommet, élevé de onze mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux de la rivière d'Aisne, devait dominer, dans le principe, de 5 à 6 mètres, tout le sol primitif d'alentour. Cette colline se trouvait alors séparée de celle de Saint-Jean, plus élevée de 12 mètres, par un espace d'environ 350 mètres, lequel formait un petit vallon, dont le fond inclinait légèrement vers l'Aisne, dans une direction parallèle à la rue Saint-Antoine.

Nonobstant les nombreux changements que le sol de la ville a dû nécessairement subir depuis dix-huit siècles, soit par les reconstructions successives des édifices, soit par les pentes données aux rues pour les rendre plus accessibles aux transports par voitures; il est encore facile de déterminer le contour de cette légère éminence dont le développement est d'environ 1,100 mètres. Ce contour se fait remarquer, vers le nord, par un ressaut de 4 à 5 mètres de hauteur, qui longe les rues des Framboisiers et de Long-Pont. Un même ressaut de 3 à 4 mètres existe à l'ouest, en arrière des rues des Cordeliers et de la Burie, d'où il va longer la rue Saint-Antoine, pour

contourner ensuite la place Saint-Pierre [4].

Il est assez présumable que la ville gauloise occupait le sommet de cette colline et son versant sur l'Aisne. Situation très-favorable, au milieu de la vallée, et voisine de la rivière sans avoir à en redouter les débordements, tandis que la muraille, couronnant les pentes de la colline, dominait toute la plaine environnante. Cette induction qui pourrait paraître tout à fait conjecturale, n'est cependant pas dénuée de preuves; car il est facile de démontrer que la partie de la muraille formant le côté sud de l'enceinte de la ville, occupait précisément cette même portion du contour de la colline.

La place dite des Écoles, et les petites rues qui viennent y aboutir, occupent un tertre, dont le sommet, tout rongé qu'il est par le temps, domine encore d'environ 3 mètres le terrain d'alentour. A sa forme à peu près circulaire, de 40 mètres de diamètre, et surtout à la nature des terres qui le composent, et qui ne sont autre chose que des terres mélangées et rapportées, depuis la superficie jusqu'à profondeur de 6 à 7 mètres, où se rencontre le sol primitif, comment ne pas recon-

naître un ouvrage fait par la main des hommes? Un pareil ouvrage ne peut avoir été entrepris que dans une grande circonstance; et, d'après le témoignage de César lui-même, ainsi que par la forme et la nature du lieu, je n'hésite pas à y reconnaître la grande terrasse que l'auteur romain nous dit avoir fait élever sur le bord du fossé de *Noviodunum*.

De la position certaine et bien déterminée de cette terrasse, il résulte naturellement que la muraille de la ville ne devait être éloignée que de quelques mètres seulement de la place des Écoles; ce qui correspond parfaitement à la partie méridionale du contour de la colline (5).

Il y a toute raison de croire que l'enceinte de la ville s'appuyait à l'Aisne. Cette rivière fournissait l'eau nécessaire à la population, et le bord pouvait en être bien défendu par une simple palissade. Si la ville, au contraire, eût été séparée de la rivière par un intervalle de quelque étendue, le général romain n'aurait pas manqué de la faire investir sur ce côté, et d'en faire serrer la muraille de très-près, afin d'empêcher l'armée des Suessions d'y jeter du secours. Cette disposition

eût été d'autant plus facile à exécuter, que la ville ne renfermait qu'un petit nombre de défenseurs dépourvus de machines de guerre. Mais la rentrée de sa garnison dans la place, dès la première nuit de l'investissement, et sans opposition de la part des Romains, qui n'avaient pas eu le temps de faire passer des troupes sur la rive droite, seul point libre pour favoriser l'arrivée de l'armée des Suessions, venant du nord au secours de leur ville, prouve évidemment qu'elle touchait à la rivière, et que ses nouveaux défenseurs y pénétrèrent au moyen d'un gué ou plutôt, d'un pont qui servait de communication d'une rive à l'autre.

Ce pont devait être situé à la tête de l'île qui partageait anciennement le cours de l'Aisne en deux bras, depuis le bas de la rue dite de Saint-Quentin, jusque vers la pointe du bastion de Saint-Pierre à la Chaux (n° 10), sur une longueur d'environ 500 mètres. Dans cette position le pont correspondait presque au centre de la ville, et sa construction avait dû présenter d'autant plus de facilité que la rivière s'y trouvait moins profonde quoique plus large. Quelque fut d'ailleurs son emplacement, il était construit en bois : les Gaulois-

Belges, avant l'arrivée des Romains, ne savaient bâtir qu'en bois et en terre ; la fabrication de la chaux leur étant tout à fait inconnue. La solidité du pont devait être peu considérable ; d'abord parce que ces peuples n'avaient ni l'instruction, ni les moyens nécessaires pour travailler la charpente convenablement ; et que d'ailleurs il n'était pas destiné à supporter de lourds fardeaux.

POPULATION.— La ville de *Noviodunum* n'aurait eu, suivant la grandeur qu'on vient de lui assigner, qu'une superficie d'environ 175,000 mètres carrés, c'est-à-dire dix-sept hectares et demi. Cette superficie qui serait de nos jours beaucoup trop restreinte pour une ville, même du cinquième ordre, pouvait contenir alors une population de quinze à seize mille âmes au moins.

Les Suessions, tenant toutes leurs assemblées religieuses et politiques dans la forêt sacrée, n'avaient dans leur ville ni temples, ni aucun des édifices publics, qui occupent toujours beaucoup d'espace. La ville ne renfermait absolument que des habitations particulières, entassées les unes contre les autres, qui se ressentaient toutes indistinctement de l'ignorance grossière et des mœurs

agrestes de la nation. Elles n'offraient que des cabanes peu spacieuses, assez généralement circulaires, construites en poteaux et en clayonnages, recouvertes d'un enduit de terre au dehors, de mousse et de feuillages à l'intérieur. Le toit, fait de roseaux et fort élevé, avait à son sommet une ouverture pour laisser échapper la fumée du foyer formé de deux pierres placées au centre de la cabane. Des claies formaient toutes les ouvertures servant de portes et de fenêtres.

En admettant que les habitations occupassent les quatre cinquièmes de la surface totale de la ville, ou 140,000 mètres carrés, et que chacune d'elles couvrît 40 mètres carrés de terrain (grandeur approximative qu'on estime plutôt au-dessus qu'au-dessous de la réalité), la ville aurait renfermé trois mille cinq cents cabanes, qui, multipliées par 5, terme moyen du nombre des individus dont se compose ordinairement une famille, donnent pour produit une population de dix-sept mille cinq cents personnes.

Cette évaluation pourrait paraître faible encore; car d'après l'extrême simplicité des mœurs de cette époque barbare, et comme *Noviodunum*

était la grande forteresse des Suessions, ils avaient dû y ménager l'espace. D'ailleurs ce peuple n'avait que douze villes avec une population de 200,000 âmes, donc la capitale où se trouvait établi le siége de son gouvernement, devait naturellement avoir beaucoup plus d'habitants qu'aucune de ses autres cités. On peut de même admettre que l'intérieur de la forteresse était habité par les druides, les nobles et leurs principaux clients, et que les maisons de la masse du peuple formaient autour d'elle de vastes faubourgs, qui disparaissaient facilement au moment du danger. A l'approche de l'ennemi, les habitations des faubourgs étaient abandonnées et livrées, le plus souvent, aux flammes, par leurs propres habitants, qui se retiraient dans la forteresse, ou allaient chercher, avec leurs troupeaux, un asile dans l'épaisseur des forêts.



GUERRE CONTRE LES ROMAINS.

La conquête de la Gaule-Belgique par les Romains, dont l'événement le plus décisif fut la prise de *Noviodunum*, eut une influence si grande sur les destinées de l'Europe occidentale, qu'il ne paraît pas superflu de retracer rapidement les principales circonstances qui amenèrent cette révolution, où l'ambition de Rome triompha de la barbarie au profit de la civilisation.

Lorsque César obtint le gouvernement des Gaules, les Romains s'étaient déjà rendus maîtres, depuis près d'un siècle, de plusieurs provinces méridionales de cette vaste contrée. Profitant des divisions intestines qui existaient parmi le plus grand nombre des peuples qui l'habitaient, ils étaient parvenus à se faire des partisans et même des alliés, jusque dans le cœur de la Celtique.

Rome avait donc rompu l'union qui faisait la force principale de la grande confédération gau-

loise, dont les bandes victorieuses étaient allées, plus d'une fois, porter l'alarme jusque dans les murs du capitole. Elle en convoitait, depuis longtemps, la conquête et l'asservissement; mais pour tenter une entreprise aussi hasardeuse, il ne fallait rien moins que le génie, le courage et l'ambition d'un grand homme.

A peine César eut il pris possession de son gouvernement, que, par un concours de circonstances fortuites, il put marcher rapidement à l'accomplissement de ses grands projets et de ses hautes destinées. Deux victoires célèbres, remportées dans la première campagne, furent ses brillants préludes. L'une, sur les Helvétiens, qui avaient quitté leurs montagnes pour aller s'établir, les armes à la main, sur les bords de la Charente; l'autre, sur les Suèves, peuple de la Germanie, qui avaient envahi une partie de la Celtique.

Ces deux victoires avaient amené les légions romaines jusque sur les bords du Rhin. Les Gaulois en prirent de l'ombrage; mais les Belges seuls osèrent déclarer la guerre aux Romains. Tous les peuples de cette confédération prirent les armes,

à l'exception des Rèmes qui voulurent rester neutres, et firent tous leurs efforts, mais en vain, pour entraîner les Suessions à prendre le même parti dans cette guerre. Les Bellovaces fournirent soixante mille hommes, les Suessions cinquante mille; les Nerviens cinquante mille, et les autres peuples des contingents moins nombreux, mais toujours dans le même rapport avec leur population. Cette armée qui s'élevait à près de trois cent mille combattants, marchait sous les ordres de Galba, roi des Suessions.

César prit la résolution hardie de transporter le théâtre de la guerre dans le pays même des Belges, et de les attaquer avant qu'ils eussent pu réunir toutes leurs forces. Son armée se composait de huit légions qui formaient, avec la cavalerie et les troupes auxiliaires, environ soixante mille hommes. On arriva sans obstacle sur le territoire des Rèmes, qui s'empressèrent de faire leur soumission aux Romains. César leur imposa des conditions honorables.

Le général romain ayant appris que l'armée des Belges était en marche pour venir l'attaquer, prit position sur la rive de l'Aisne, au-dessus du village

de Chaudarde, dans le dessein de contenir les confédérés au delà de cette rivière qui couvrait la plus grande partie du pays des Rèmes, ses nouveaux alliés, d'où il pouvait tirer ses ressources et ses vivres.

Les Belges qui traitaient déjà les Rèmes en ennemis, voulurent s'emparer, chemin faisant, de Bibrax, une de leurs villes. Suivant leur usage, ils livrèrent brusquement l'assaut, sans la prendre, et des troupes légères, envoyées par César dont le camp n'était éloigné que de deux lieues environ, s'étant jetées dans la place à la faveur de la nuit, les confédérés abandonnèrent leur dessein, quittèrent Bibrax, et vinrent prendre position en vue de l'armée romaine.

César avait établi son camp sur le sommet d'une petite montagne isolée. Sa position se trouvait adossée à la rivière d'Aisne sur laquelle il possédait un pont qu'il avait fait fortifier, et dont la défense était confiée à un corps de trois mille hommes, chargé de surveiller, en même temps, la rive gauche, et de protéger les communications avec la ville de Rheims. La force naturelle de cette position avait encore été augmentée par de bons

retranchements, et un marais d'un accès difficile, qu'il fallait nécessairement traverser, couvrait le pied de la montagne.

Le roi des Suessions, sentant tout le désavantage qu'il y aurait à attaquer une armée ainsi retranchée, se contenta, malgré le grand nombre de ses troupes et la bravoure qui les animait, de les ranger en bataille sur le bord du marais. César en fit autant de son côté; mais aucun des deux chefs ne voulut s'engager dans le marais pour aller attaquer son adversaire. Les deux armées restèrent ainsi en présence pendant plusieurs jours, s'offrant réciproquement la bataille. Il n'y eut que quelques escarmouches de cavalerie, dont l'avantage fut probablement réclamé par les deux partis, comme cela se fait presque toujours.

Galba, désespérant d'attirer César hors de sa position et de le forcer à combattre en rase campagne, où la grande supériorité numérique de ses troupes lui semblait devoir contre-balancer la discipline et la tactique des Romains, et lui promettre la victoire, voulut tenter une diversion, en détachant une partie de son armée sur la rive gauche de l'Aisne. Son but était de détruire le

pont et de couper les communications de l'armée romaine, que le manque de vivres eût bientôt contrainte à sortir de son camp.

Mais le passage à gué de la rivière ayant été entrepris à une trop petite distance du camp romain, César se transporta lui-même sur la rive opposée, avec les trois mille hommes chargés de la défense du pont, auxquels il avait réuni tous les gens de trait et la cavalerie de son armée. Dès qu'il vit les Belges fortement engagés dans les embarras du passage, il les fit assaillir par une grêle de traits, tandis que sa cavalerie, chargeant avec la plus grande vigueur la tête de la colonne qui avait déjà franchi le gué, la rompit et la tailla en pièces. Tous ceux qui ne trouvèrent pas la mort sur le rivage, furent culbutés dans l'Aisne. Vainement les Belges déployèrent un courage héroïque pour vaincre les obstacles qui les environnaient et pour affronter les coups de l'ennemi, vainement ils poussèrent l'intrépidité jusqu'à vouloir se faire un pont avec les corps des tués et des blessés; après des efforts inouis et la perte de leurs guerriers les plus braves, ils furent contraints de renoncer à une entreprise dont l'exécution,

mal combinée, ne pouvait manquer d'échouer devant les talents militaires de César.

Un désastre aussi cruel jeta les confédérés dans le plus grand découragement. Dès lors, ils désespérèrent d'amener les Romains à combattre en plaine. Déjà le manque de vivres commençait à se faire vivement sentir. Les Bellovaces apprennent en même temps que leur territoire est attaqué par un corps des Eduens (peuple d'Autun allié des Romains) que César avait détaché de son armée dans ce dessein ; ils annoncent alors qu'ils vont se retirer pour courir à la défense de leurs foyers. Cette déclaration des Bellovaces détermine tous les autres peuples à retourner chez eux. En vain Galba leur représente que les Suessions auront à sontenir seuls la guerre contre l'armée romaine, campée à deux lieues de leur pays ; rien ne peut les retenir ; seulement ils s'engagent tous, sous la foi du serment, à marcher au secours de ceux d'entre eux qui seraient attaqués.

Le départ des confédérés, qui eut lieu vers le milieu de la nuit suivante, offrit toutes les apparences d'une déroute : le corps d'armée de chaque peuple précipitait sa marche pour gagner de

vitesse sur les autres. Tous cherchaient à s'éloigner des Romains le plus promptement possible. César, instruit de leur retraite, les fit poursuivre par toute sa cavalerie, soutenue de trois légions. L'arrière-garde des Belges fut atteinte et fort maltraitée, sans que les autres corps apportassent le moindre ralentissement dans leur fuite pour lui prêter assistance. Après avoir fait essuyer de grandes pertes à cette arrière-garde, la cavalerie romaine et les trois légions rentrèrent au camp le soir du même jour.

SIÉGE ET PRISE DE LA VILLE.

César était resté maître de la campagne par la retraite précipitée des Belges et la dislocation de leur armée ; il voulut profiter de la terreur qui régnait parmi eux pour leur porter des coups décisifs. Informé que la capitale des Suessions se trouvait presque entièrement dégarnie de défenseurs, il forma le hardi projet de l'enlever par un

coup de main, avant que Galba pût y jeter du secours. Il quitte son camp dès le lendemain matin, et se porte sur la ville devant laquelle il arrive le même jour ; mais ses troupes, faute d'échelles, ne peuvent donner l'escalade. Elles sont arrêtées par la grandeur du fossé et la hauteur de la muraille. On se met sur le champ au travail, on se hâte de préparer tous les objets nécessaires pour faire, le jour suivant, une attaque de vive force. Mais Galba et les Suessions, revenus de la grande armée et rentrés la nuit dans leurs murs, ôtèrent à César l'espérance de l'emporter. Cependant il ne voulut pas laisser derrière lui l'une des places les plus fortes et les plus importantes de la contrée ; il prit donc la résolution d'assiéger *Noviodunum* dont la chute amènerait infailliblement la soumission des Suessions, l'âme de la confédération belge.

Mais le siége exigeait du temps et du travail. La muraille était construite de grosses poutres liées les unes aux autres, et dont les intervalles étaient remplis de terre et de pierres, avec une épaisseur de dix à douze mètres ; ce qui la mettait en état de résister fort longtemps à la sape et au bélier. L'escalade devenait indispensable ; mais de

nombreux soldats couronnaient la muraille, et pour appliquer les échelles, il fallait la dominer et en chasser les défenseurs.

Les Romains, suivant leur usage, commencèrent par fortifier leur camp. L'emplacement de ce camp n'a pas été indiqué, mais il devait être assis sur la colline de St-Jean; dominant, dans cette position, tout le terrain environnant, et se trouvant à la proximité des travaux de l'attaque, qu'il défendait sur la gauche, tandis que l'Aisne les couvrait sur la droite, et que la petite rivière de Crise en protégeait les derrières.

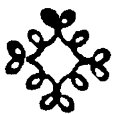
Les approches se firent sans difficulté, les assiégés n'ayant d'autres armes, pour en retarder les progrès, que des flèches et des frondes dont la portée ne s'étendait pas à une grande distance; l'usage des machines de guerre leur était inconnu. Les Romains se contentèrent, pour se garantir des coups de la place, de faire des galeries ou tranchées à demi-enterrées et recouvertes de claies. Lorsque les galeries furent parvenues sur le bord du fossé, ils y élevèrent, avec des terres prises en arrière, dans le flanc de la colline de St-Jean, une grande terrasse de huit à dix mètres

de hauteur ([6]). Ils dressèrent sur cette terrasse plusieurs tours en charpente, dont le sommet dépassait de beaucoup celui de la muraille et était disposé, en outre, de manière à recevoir des gens de traits ainsi que des machines de guerre, propres à lancer, à une grande distance, des projectiles d'un fort volume.

La grandeur de ces travaux et la rapidité de leur exécution frappèrent les Suessions d'étonnement; l'effroi lui succéda bientôt, leur énorme muraille ne pouvant plus les garantir contre les coups de l'ennemi. Les tours d'attaque, vomissant une grêle de traits et de pierres, faisaient voler en pièces leurs chétives cabanes, et portaient la mort jusqu'au centre de la ville. Les assiégés tombèrent dans le désespoir, et ne songèrent plus qu'à se soumettre à la loi du vainqueur; ils envoyèrent des députés à César, pour implorer sa clémence. Des Rèmes, qui étaient dans le camp romain, intercédèrent en faveur de leurs vieux amis et de leurs anciens alliés, et obtinrent de César, satisfait d'ailleurs de leur donner une marque de sa bienveillance, qu'il recevrait la soumission des Suessions. Mais il exigea d'eux qu'ils remissent toutes

leurs armes, et qu'ils donnassent en ôtage les deux fils de Galba et un certain nombre des principaux personnages de l'État. Ces conditions étaient dures pour un peuple brave et jaloux de son indépendance, mais il fallut plier sous la loi de la nécessité.

La chute de *Noviodunum* et la soumission des Suessions décidèrent du sort de la Belgique dont tous les peuples se livrèrent successivement à César, et à telles conditions qu'il voulut leur accorder. Les Bellovaces furent les premiers à donner l'exemple; les Nerviens seuls se défendirent avec courage, et succombèrent glorieusement.



ÉPOQUE DES ROMAINS.

(ENVIRON 543 ANS.)

LA VILLE CHANGE DE NOM.

—

Les Suessions avaient conservé la forme de leur gouvernement intérieur, leurs lois, leurs coutumes et le droit de choisir les magistrats pour l'administration et la police du pays; mais ils n'avaient plus d'armée. Quant à Galba, il était descendu, comme tous ses compatriotes, au rang de sujet du Peuple-Roi, rang où l'histoire l'a laissé s'ensevelir dans l'oubli.

Si la condition civile des Suessions n'éprouva, en apparence, aucune altération matérielle, il n'en fut pas de même de leur condition morale et physique : l'état d'hostilités, que le caractère léger et turbulent de la nation rendait presque perma-

nent, disparut et fit place à une paix de quatre siècles. Les légions de Rome les avaient vaincus et désarmés, la civilisation les enchaîna ; les arts s'approprièrent insensiblement des hommes agrestes dont les bras vigoureux n'avaient jamais connu que le poids des armes. L'agriculture sortit de sa longue enfance pour vivifier, par la variété de ses produits, un sol fertile mais négligé. Les défrichements et la diminution des forêts amenèrent une température plus douce ; la flore naturelle s'améliora et s'enrichit d'arbres et de plantes utiles dont la plus précieuse était la vigne, que l'âpreté du climat et la rusticité du Belge avaient jusqu'alors repoussée ; cette nouvelle culture devint, pour la vallée de l'Aisne, une source de richesses. La ville surtout changea entièrement d'aspect : au lieu des cabanes qui la composaient s'élevèrent des édifices solides, commodes et dignes de l'homme. Chaque jour enfin vit naître de nouveaux besoins et de nouvelles jouissances et, en imposant de nouveaux efforts, développa rapidement l'intelligence du Belge. Partout se répandirent, avec le goût de l'instruction et du travail, les lumières de l'esprit et la politesse des mœurs.

Les Suessions s'accoutumèrent sans peine à leur nouvel état. Durant les guerres qui eurent lieu dans les Gaules, pour repousser le joug de Rome, ils demeurèrent en repos, et ils refusèrent de prendre part au soulèvement des Bellovaces et des Arobates qui éclata six ans après leur soumission, quoique ceux-ci les eussent menacés de les traiter en ennemis et de dévaster leur pays, s'ils ne faisaient pas cause commune avec eux.

Il est à croire que cette tranquillité des Suessions fut plutôt l'effet de l'influence des Rèmes devenus, avec les Éduens, les plus fidèles amis et les plus fermes alliés des Romains, que d'aucun changement instantané dans le caractère guerrier de ce peuple, reconnu pour l'un des plus braves de la Belgique. D'ailleurs, ceux d'entre les Suessions qui voulurent suivre la carrière des combats, purent amplement satisfaire leur ardeur martiale; ils n'avaient qu'à s'attacher, comme les Rèmes et les Éduens, à la fortune de César, qui sut profiter de la valeur gauloise aux dépens de ses concitoyens et de la liberté romaine.

La fidélité des Suessions reçut sa récompense. Ils obtinrent des Romains la conservation de leurs

institutions civiles et de leurs lois. Déclarés libres, et inscrits au nombre des colonies municipales, ils jouirent des avantages attachés à ce titre. Les Romains ne l'accordèrent d'abord qu'avec beaucoup de réserve, et à un petit nombre des peuples qu'ils avaient vaincus et incorporés à leur empire : il exemptait de la plupart des charges et des impôts que payaient les autres peuples qui étaient regardés et traités comme tributaires.

Auguste, devenu maître paisible de l'empire, confirma aux Suessions le maintien de leur gouvernement intérieur. Leur ville prit alors la dénomination de Cité des Suessions, *Civitas Suessionum*. Elle fut déclarée la première de la province dite Belgique, dont Rheims était la métropole. Les Suessions, en reconnaissance de ce bienfait, donnèrent à leur capitale le nom de ce prince, et l'appelèrent *Augusta;* celui de *Noviodunum* cessa dès lors d'être en usage. Mais comme plusieurs autres villes des Gaules venaient de recevoir ce même nom, la capitale des Suessions fut désignée par celui de son peuple, et on la nommait *Augusta Suessionum*.

LA VILLE DEVIENT LA PLACE D'ARMES DE LA PROVINCE.

Depuis la conquête de la Belgique par César jusqu'au milieu du IVe siècle, époque à laquelle les Francs et quelques autres peuplades d'outre-Rhin firent une irruption formidable dans les Gaules, la ville de Soissons (dénomination qu'il convient de lui donner désormais) ne vit point la guerre menacer ses murailles, ni ravager ses campagnes. Cependant cette longue période de paix, presque sans pareille, fut marquée par quelques soulèvements partiels des Gaulois et par des courses des Germains. Les Romains, pour assurer leur domination sur cette vaste partie de leur empire, y avaient établi un certain nombre de places d'armes, dans lesquelles leurs moyens militaires se trouvaient concentrés. La Belgique était l'une des provinces les plus importantes à conserver; le caractère turbulent de ces peuples inquiétait ses dominateurs; elle était d'ailleurs voisine des Bataves, toujours disposés à sortir de leurs marais, toujours prêts à se ruer sur les provinces de l'empire, pour y

porter la dévastation et le pillage. Une place d'armes devenait donc nécessaire, et Soissons fut choisie pour être celle de la Belgique.

Plusieurs considérations valurent à Soissons l'honneur de ce choix : les Romains n'avaient point de révolte à craindre des Suessions dont la fidélité était à l'épreuve; la ville était dans le voisinage de Rheims, métropole de toute la province, et résidence du gouverneur romain, les troupes stationnées à Soissons se trouvaient donc sous sa main; de plus le pays était fertile, enfin la position géographique de la ville n'offrait pas un moindre avantage; la navigation de l'Aisne, se liant à celle de la Seine par l'Oise, facilitait les transports et formait un cours d'eau qui couvrait toute la Gaule Celtique sur une étendue de 80 lieues, depuis l'embouchure de la Seine, dans la mer, jusqu'au centre de la forêt d'Argonne qui faisait partie de l'immense forêt des Ardennes.

Quoique rien ne précise l'époque où les Romains firent exécuter les travaux nécessaires pour rendre Soissons capable de faire une bonne défense, et de recevoir les divers établissements militaires qu'ils y placèrent, il y a cependant

tout lieu de croire que ce fut vers l'an 16 avant l'ère chrétienne, lorsque l'empereur Auguste vint dans les Gaules avec son beau-fils Drusus, auquel il donna alors le commandement général de l'armée romaine, pour défendre cette contrée contre les Germains qui venaient d'y pénétrer, après avoir surpris et défait une partie des troupes commandées par Lollius. Des médailles de Drusus, trouvées dans les ruines d'anciens monuments, sembleraient attester que les travaux furent commencés par les ordres de ce général; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que toutes les grandes constructions exécutées à Soissons durant la période de plus de cinq siècles, que les Romains ont possédé cette ville, ne durent être entreprises et terminées qu'à de longs intervalles, et selon que les circonstances rendaient ces constructions nécessaires.

La plupart d'entre elles se ressentaient de la grandeur et de la solidité qui caractérisaient tous les ouvrages des Romains. Ils n'épargnèrent rien pour mettre Soissons en état de servir, au besoin, de point d'appui et de refuge à leurs légions. Ils ne se bornèrent pas à donner une bonne mu-

raille à la ville, ils organisèrent encore autour d'elle un grand système de défense au moyen de plusieurs forts ou châteaux qui en défendaient les approches.

Les établissements militaires formés par eux se composaient : 1° des quartiers pour une légion; c'était, suivant le *Gallia christiana,* la 25e légion, dite la Cyrénaïque, laquelle fut remplacée dans la suite par un corps de troupes Sarmates ; 2° de magasins d'approvisionnements ; 3° d'un arsenal avec trois manufactures d'armes : une pour les boucliers, une pour les armes de la cavalerie, et la troisième, la plus importante, puisqu'il ne s'en trouvait que deux dans toutes les Gaules, pour les grosses machines de guerre qui formaient l'artillerie de l'époque.

Le nombre des manufactures d'armes peut donner une idée de l'importance de Soissons. Cette place était, après Strasbourg, capitale de la province dite la Germanique, celle de toutes les Gaules qui possédait le plus de ces établissements, ce qui devait nécessairement la faire regarder comme le grand dépôt de guerre des provinces du Nord.

Ainsi la capitale des Suessions ne tarda pas à

prendre l'aspect d'une ville romaine, d'abord par l'élégance de ses édifices, construits sur le modèle de ceux de l'Italie, et ensuite par le mélange des Romains avec la race indigène. Ce mélange fut la conséquence toute naturelle du séjour permanent d'une légion et du grand nombre de fonctionnaires, d'agents et d'ouvriers attachés aux divers établissements militaires ; quelques générations suffirent pour le rendre complet. Le peuple se prête toujours facilement à tout changement qui ne froisse pas ses intérêts et, chez les Suessions, il ne possédait rien. Les grandes constructions exécutées par les Romains, et leurs fabriques d'armes lui procuraient au contraire les moyens de travailler avec avantage. Les nobles avaient promptement adopté les usages et les mœurs d'un vainqueur qui leur conservait, sous les titres d'hommes libres et de citoyens romains, leurs domaines et leur indépendance personnelle. Mais ils se fixèrent plus généralement à la campagne, au milieu de leurs terres, d'où néanmoins ils se rendaient souvent à la ville, pour vaquer à leurs affaires particulières ou à celles de la cité. Les druides furent les derniers à se soumettre complètement

à une innovation qui leur enlevait, tout d'un coup, la grande prépondérance dont ils jouissaient. Ce ne pouvait être, pour cette caste, l'affaire d'un jour de renoncer tout ensemble à ses croyances et à ses priviléges ; elle s'éloigna de la ville où l'on venait d'introduire les dieux de Rome. Retirée au sein de sa forêt sacrée, elle put y conserver les mœurs et les traditions nationales, longtemps encore après que les édits des empereurs eurent aboli l'antique religion des Gaulois. Avec le temps, les druides disparurent et se fondirent dans la masse de la nation.

Plusieurs routes ou voies militaires se croisaient sous les murs de Soissons. La plus importante de ces communications était la grande chaussée construite sous le règne d'Auguste, et qui conduisait de Rome en Albion, en passant par Lyon, Autun, Rheims, Amiens et Boulogne.

Cette chaussée ne traversait pas la ville ; elle la longeait au sud et à l'ouest, ainsi qu'on a pu s'en assurer lors de la reconstruction, en 1824, de la courtine de la porte de Paris. On a reconnu en effet que la vieille muraille flanquée de tours, qui formait cette partie de l'enceinte de la ville,

avait été assise sur le massif d'une ancienne chaussée, composée, sur plus d'un mètre d'épaisseur, de grès, de cailloux, de fragments de briques et de tuiles de fabrication romaine, et de gros gravier. La surface de ce massif se trouvant à deux mètres plus bas que le seuil de la porte, et précisément au niveau de la plaine qui entoure le faubourg Saint-Christophe, il y a toute raison de croire que le dessus de cette chaussée était, dans le principe, au niveau de la surface du sol. L'extrême solidité de ce massif, dans lequel il a fallu faire des tranchées pour loger les contre-forts du nouveau mur d'enceinte, et le caractère de sa construction indiquaient assez que c'était l'ouvrage des Romains.



On a découvert, en 1708, à une demi-lieue de

la ville, une borne ou colonne milliaire, portant l'inscription suivante :

Imp. Caes L
Septimio Se
vero Pio Per
tinace, Aug Ara
bico, Adiabeni
Parthico Max
PP... III et imp Caes
M Aurelio Antoni
no Pio.............ce
....
C..... Curante L P
Posthumo leg Augg
PP. ab Aug Sues leng
VII

Cette inscription, dont les parties ponctuées se trouvaient effacées au moment de la découverte, a été complétée et traduite ainsi qu'il suit :

« Sous l'empire de Lucius Septime Sévère,
« pieux, Pertinax, auguste, vainqueur des Ara-

« bes, des Adiabéniens et des Parthes; très-grand « prince, père de la patrie, consul pour la troi- « sième fois; et sous l'empire de Marc-Aurèle « Antonin, pieux, heureux, auguste, vainqueur « des Parthes, très-grand prince, consul; par les « soins de L. P. Posthumus, lieutenant des Au- « gustes, propréteur : cette colonne a été placée « pour indiquer la VII[e] lieue depuis Soissons. »

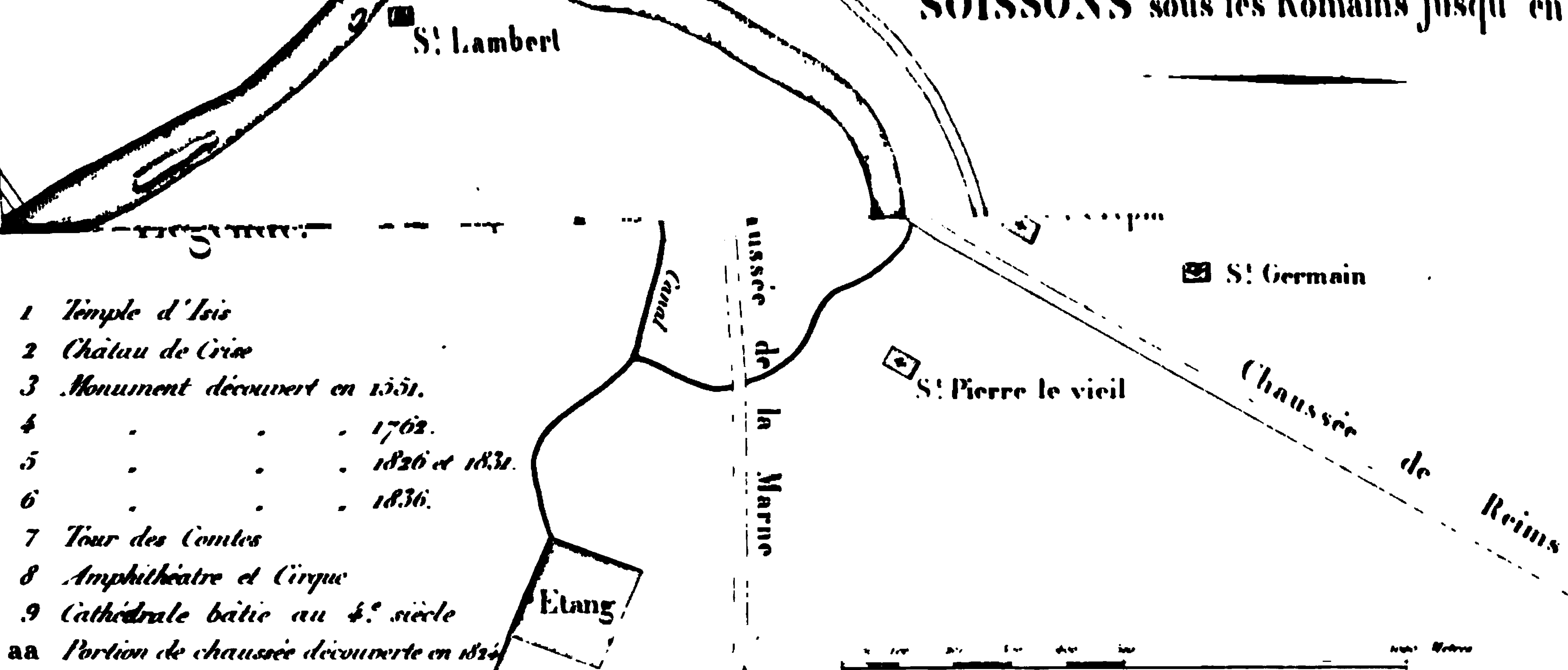
Vers le même temps, on trouva une autre colonne pareille, à Vic sur Aisne, dont l'inscription portait qu'elle avait été placée également à sept lieues de Soissons, sous l'empire de Caracalla. Plus tard, deux autres colonnes furent encore découvertes à Juvigny, où passait une chaussée romaine qui allait de Soissons à Vermand, et dont il reste encore des parties assez bien conservées au delà du village de Pasly. Les inscriptions de ces deux dernières se trouvaient en grande partie effacées, mais on a pu cependant reconnaître que l'une d'elles datait aussi du règne de Caracalla, et que l'autre avait été posée à sept milles de Soissons.

Il résulte naturellement de ces inscriptions, qui remontent au commencement du III[e] siècle, qu'à

cette époque la ville de Soissons tenait un rang distingué dans la province, puisque c'était à partir de cette cité que les distances étaient comptées, au moins pour les portions de routes comprises dans la circonscription territoriale dont elle était le chef-lieu; ce qui n'était établi que pour les villes de quelque importance.

DESCRIPTION DE LA VILLE.

Quoique la ville de Soissons ait joué, sur le déclin de l'empire, un rôle considérable, en devenant le dernier rempart de la puissance romaine dans le nord des Gaules, il ne paraît pas cependant que son enceinte ait eu alors plus d'étendue qu'elle n'en avait au temps des Gaulois. On doit en attribuer la cause à ce que les Romains conservèrent l'ancienne muraille, grâce à sa grande solidité, et à sa position d'où l'on dominait tout le terrain d'alentour. Mais le bois qui entrait pour plus de moitié dans sa masse, ayant été à la


SOISSONS sous les Romains jusqu' en 582.
S.t Lambert
S.t Germain
S.t Pierre le vieil
Chaussée de Reims
aussée de la Marne
Canal
Etang
1 Temple d'Isis
2 Chatau de Crise
3 Monument découvert en 1551.
4 . . . 1762.
5 . . . 1826 et 1831.
6 . . . 1836.
7 Tour des Comtes
8 Amphithéatre et Cirque
9 Cathédrale bâtie au 4.e siècle
aa Portion de chaussée découverte en 1824

longue miné, consumé par le temps, ils durent la restaurer; ce fut probablement alors qu'ils lui substituèrent une muraille en pierres; et comme ce remplacement ne fut peut-être entrepris que partiellement et à des époques plus ou moins éloignées les unes des autres, à mesure que des portions de la vieille enceinte tombaient en ruines, il s'en suivit que la nouvelle muraille se trouva complétée et substituée à l'autre sans avoir reçu d'extension; il faut en excepter toutefois la partie du sud-est, vers le confluent de la petite rivière de Crise.

C'est probablement parce que le terrain, de ce côté, était fort bas, et par conséquent exposé aux inondations, qu'il n'avait pas été renfermé dans la ville gauloise. Mais les Romains construisant leur muraille en pierres et en mortier de chaux et ciment, avaient pu la porter en avant jusque dans le lit même de la rivière, pour gagner du terrain et pour faire baigner le pied de l'enceinte par les eaux.

Cette enceinte était quadrangulaire, de la figure d'un trapèze dont trois côtés, en ligne droite, regardaient le sud, l'ouest et le nord; le quatrième

côté qui bordait la rivière, sinueux et oblique, faisait face au nord-est.

Le côté sud longeait la rue dite Saint-Antoine. Sa position est indiquée par une vieille enceinte qui a subsisté jusqu'au milieu du XVIe siècle et dont l'origine remonte à une époque inconnue et fort reculée. Cette enceinte s'appuyait sur la gauche à la tour Lardier ou du Diable, au bord de l'Aisne, passait à la Fausse Porte (a) et au pied du tertre de la place des Écoles, lequel a été désigné comme devant être le reste de la grande terrasse construite par César sur le bord du fossé; ce côté de l'enceinte avait 450 mètres de longueur.

Le côté ouest était à peu près dans la direction du portail de la cathédrale. Cette direction se trouve pleinement indiquée par un reste de muraille de construction romaine, qui ne peut provenir, attendu sa grande solidité, que d'une enceinte de la ville; ce fragment de mur, qui porte la chapelle du palais épiscopal, a plus de 2 mètres d'épaisseur; il se compose de trois assises de

(a) Ancienne porte reconstruite en 1470, et démolie en 1824.

grosses pierres de taille, posées à sec sans mortier, sur lesquelles s'élève une maçonnerie en moellons et en ciment, avec des chaînes horizontales en briques. La longueur de ce côté était de 500 mètres.

Le côté nord longeait les rues de Longpont et des Framboisiers, et fermait l'extrémité de la colline sur laquelle la ville antique était assise; il avait 300 mètres de longueur, et se liait à droite à un château dit *la Tour des Comtes,* situé sur le bord de l'Aisne, à l'angle nord-est de la ville, et sur le même emplacement où se trouve l'hôtel de l'ancienne Intendance.

La position du côté est, qui bordait l'Aisne, est naturellement indiquée par le cours de cette rivière. Le tracé de cette partie de l'enceinte était assez irrégulier. Pour que le pied de la muraille fût baigné et défendu par les eaux, il avait fallu suivre les sinuosités de la rive, et surtout celles formées par le petit bras. Ce côté avait 550 mètres de longueur.

Sur chacun des quatre côtés de l'enceinte, il devait y avoir une porte qui en occupait à peu près le milieu. Cette position des portes paraît assez bien indiquée par la direction des deux rues

principales qui, malgré leur défaut d'alignement, devaient se couper, anciennement comme aujourd'hui, presque perpendiculairement vers le centre de la ville, et se diriger sur chacune de ses portes. L'une, la Grande Rue, allait de la porte du sud à celle du nord, qui était située à la jonction des rues de la Congrégation et des Framboisiers; l'autre, désignée de nos jours par les noms de Saint-Nicolas, des Rats, du Mouton et de Saint-Quentin, quoiqu'elle n'ait guère que 400 mètres de longueur, allait de la porte de l'ouest, située près du carrefour de la Grosse Tête, à celle de l'est, laquelle se trouvait placée à l'entrée du pont sur la rivière d'Aisne.

En effet, il doit paraître hors de doute que cette dernière rue qui traversait la ville vers son milieu, et était principalement destinée à faire communiquer les deux rives de l'Aisne, devait aboutir droit au pont, seul point de passage sur la rivière. D'ailleurs on ne peut guère supposer que les Romains qui imprimaient à tous leurs ouvrages un caractère de grandeur et de régularité, se fussent assujettis, sans nécessité, aux graves inconvénients d'une communication détournée et difficile, com-

me celle d'aujourd'hui, alors qu'ils pouvaient tracer à leur guise, et sans le moindre obstacle, l'alignement des rues et des édifices destinés à remplacer les cabanes des Suessions.

Mais il existe une autre considération de localité en faveur de la position qu'on assigne au pont de l'Aisne; c'est que le château de Croicy, situé en tête du faubourg de la rive droite, se trouvait sur le prolongement du pont et de la rue qui venait y aboutir, et que l'ancienne porte Royale ou du Champ Bouillant, qui conduisait, dans les temps postérieurs, de la ville à ce château et à l'abbaye de Saint-Médard qui l'avait remplacé, se trouvait également sur cet alignement. D'un autre côté la rue Saint-Christophe et la grande chaussée d'Amiens, sur une longueur de 1,200 mètres, faisaient aussi prolongement à cette même rue et au pont. La position de ces divers points sur une même ligne droite, doit être une preuve suffisante qu'ils étaient liés, dans le principe, par une communication directe qui n'avait pas moins de 2,600 mètres de longueur; il est d'ailleurs à remarquer que le pont placé au bout de cette grande rue correspondait au centre de la ville. Quant à

sa forme et à la nature de sa construction, on ne possède aucun renseignement, mais on doit présumer, comme il a été déjà dit, qu'il était construit en bois. Il est à croire qu'indépendamment des quatre portes dont nous avons donné la description plus haut, il y en avait une cinquième placée à l'extrémité de la rue Notre-Dame, et dont l'unique objet était d'ouvrir une communication directe avec les bords de la rivière et les prairies qui s'étendent au sud-est de la ville. C'est probablement cette même porte qui fut appelée dans la suite la porte Saint-Voal, à cause de sa proximité avec la tour qui avait servi de retraite à ce saint personnage. Vers le milieu du IVe siècle, quand la population de Soissons fut considérablement augmentée par la résidence obligée de tous les propriétaires fonciers de la province, et que de vastes faubourgs couvraient toutes les avenues de la ville, il y eut nécessité d'ouvrir, pour rendre les communications plus faciles, deux nouvelles portes ; l'une au bout de la rue de Mineurs, l'autre au bout de celle de Longpont : la première correspondait au faubourg Saint-Remy, la seconde à celui de Notre-Dame (7).

Telle a dû être, sous la domination romaine, la forme de la ville, autant que nous pouvons le conjecturer par l'examen des localités. L'histoire garde, sur ce point intéressant, un silence complet : treize siècles ont effacé tous les ouvrages de l'homme ; la nature même du pays a presque changé de physionomie. Ce n'est donc qu'après un examen des localités, consciencieux et approfondi, qu'il a été permis d'arriver à quelque résultat, et de rétablir les faits d'après les indications qui présentent quelque probabilité ([8]).

L'enceinte de la ville ne renfermait qu'un espace d'environ 500 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 400 mètres (20 hectares). Cet espace était sans doute beaucoup trop resserré pour suffire à toute la population d'alors, surtout depuis que les anciennes habitations avaient fait place à des maisons plus solides et plus commodes. Mais la portion entourée de murailles ne formait que la ville proprement dite, laquelle se trouvait placée au centre de vastes faubourgs dont le plus étendu et le plus important fut toujours celui de Crise, que la ressemblance de nom a fait confondre avec celui d'aujourd'hui.

L'ancien faubourg, qu'on trouve désigné assez confusément dans quelques vieux titres, sous la dénomination de *place de Crise,* comprenait tout l'espace renfermé entre la ville au nord, la rivière d'Aisne à l'est, et la colline de Saint-Jean à l'ouest. La superficie de la partie comprise entre la ville et le vallon de la Crise, au delà duquel le faubourg s'étendait encore, était de 24 hectares. Ce faubourg avait donc plus d'étendue que la ville, et il est assez vraisemblable qu'il était habité plus spécialement par le menu peuple des indigènes, tandis que la ville renfermait les Romains et ceux des Gaulois qui leur étaient les plus dévoués. Car, pour le plus grand nombre des anciens nobles, qui avaient pris le titre de citoyens ou d'hommes libres, ils avaient quitté le séjour de la ville, et vivaient à la campagne, au milieu de leurs domaines et de leurs esclaves.

Quant à la partie située sur la rive droite de l'Aisne, elle formait aussi un faubourg qui devint, dans la suite, d'une grande étendue et dont une partie fut fermée de murailles, mais à une époque qu'il nous est permis de croire postérieure à celle des Romains. Il n'a d'ailleurs pas été possible de

découvrir aucune donnée propre à jeter quelque lumière sur cet objet qui est resté jusqu'à présent dans un oubli complet, malgré l'intérêt qu'il pouvait offrir.

Il paraîtrait que les Romains, dans le but d'augmenter la force de la ville, avaient détourné la petite rivière de Crise, pour en amener les eaux dans les fossés. Le canal de dérivation devait commencer, attendu la configuration et le niveau du sol, à l'étang, aujourd'hui comblé, du moulin du Pré-Foireux, dont la digue, encore visible, n'est autre chose que le barrage élevé par les Romains, au travers du bassin de la Crise, pour détourner les eaux de leur cours naturel et les déverser dans le canal. Après avoir contourné le pied de la colline de St-Jean, ce canal venait aboutir à l'angle sud-ouest de la ville, où il se partageait probablement en deux branches; l'une, la principale, servait de cunette aux fossés des côtés ouest et nord de l'enceinte et du château de la tour des Comtes, et versait ses eaux dans le petit bras de l'Aisne; l'autre branche suivait le fond du fossé du côté sud et se déchargeait dans la rivière sous la tour du

Diable. Un barrage établi à l'extrémité de chaque branche pouvait produire, au bout de quelques jours, plusieurs pieds d'eau dans les fossés.

CHATEAUX.

Après avoir traité, avec quelques détails, de tout ce qui se rattachait à l'enceinte de la ville, il reste à examiner quels étaient les moyens de défense à l'extérieur; je veux parler des châteaux ou petites forteresses détachées qui l'entouraient, et où la plupart des établissements militaires se trouvaient probablement renfermés.

Le nom de château s'employait toujours anciennement pour désigner tous les lieux fortifiés qu'on appelle aujourd'hui citadelles, forts et même encore châteaux. Leurs formes variaient selon les localités et l'objet qu'ils devaient remplir; mais comme on s'est également servi, pendant longtemps, de cette dénomination pour désigner les habitations des grands et des seigneurs, et qu'un certain nombre de celles-ci,

qui n'étaient réellement que des propriétés particulières, ont existé, à différentes époques, dans le voisinage de Soissons (*), nous ne nous occupons ici que des châteaux destinés à un service public ; ce sont les seuls qui puissent offrir de l'intérêt et fixer l'attention.

—

CHATEAU DE CRISE.

Tous les historiens de la ville de Soissons ont parlé d'un ancien château dont l'existence ne repose que sur la tradition ; mais en l'absence de preuves matérielles et de documents historiques ils se sont jetés, pour la plupart, dans des conjectures plus ou moins hasardées sur l'origine, la position et l'objet de ce monument. Quelques-uns n'ont pas craint de remonter jusqu'aux temps héroïques du siége de Troie. D'autres n'ont pas cru devoir reculer sa construction au delà des rois des Suessions, auxquels, suivant eux, ce château servait de demeure (9). Tous se sont cependant accordés

(*) Telles que Milampart, Orcamp, Coupaville, Chevreux, Vauxbuin Mercin, etc.

à dire qu'il subsistait à l'époque de la domination romaine.

D'après l'opinion la plus généralement admise, ce château aurait été situé au delà du bassin de la Crise, dans la plaine comprise entre ce faubourg et celui de Rheims ou de Saint-Crépin ; elle se fonde sur un reste assez informe de fossé qu'on apercevait encore, à ce qu'on prétend, au siècle dernier, vers la plaine d'Orcamp, et sur quelques vieilles chartes, dans lesquelles il était fait mention de plusieurs rues, aujourd'hui oubliées, qui conduisaient au château de Crise, situé dans ce même faubourg.

Mais le nom de ce faubourg appartenait, dans les temps anciens, comme on a déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, à tout ce qui se trouvait placé au sud de la ville, et dont celui qui existe actuellement ne devait former qu'une très-faible partie. En admettant donc l'authenticité, quoique fort douteuse, des vieilles chartes invoquées comme preuves, on peut présumer que les rues qu'elles désignaient étaient situées entre le bassin de la Crise et la ville, où se trouvait la grande masse de ce faubourg duquel sont sortis, dans la suite des

siècles, ceux de Saint-André, de Saint-Martin et de Panleu; mais ceux de Rheims et de Crise, tels qu'ils sont aujourd'hui, n'en formaient tout au plus que les parties extrêmes qui sont toujours les moins peuplées comme les moins importantes.

D'un autre côté, si l'on en croit l'antique tradition de l'église de Soissons, le château de Crise aurait été situé dans l'endroit même où s'élevait l'ancienne abbaye de Saint-Crépin le Grand. C'était dans ce château que les premiers chrétiens avaient fait construire une crypte pour y déposer les restes de saint Crépin et de saint Crépinien. Mais cette tradition, très-respectable d'ailleurs, ne saurait guère faire autorité pour l'histoire : elle désigne indifféremment cet endroit sous les noms de *château* et de *place* de Crise; or, cette dernière dénomination indique tout autre chose que la première et, ensuite, n'est plus d'accord avec les historiens qui l'ont placé vers la plaine d'Orcamp; car on ne saurait admettre que ce château, quelque grand qu'il eût été, aurait pu occuper ces deux points ainsi que tout l'espace intermédiaire. Enfin il n'existe point de vestiges de constructions romaines au delà du bassin de la Crise, aucun au-

teur n'a rapporté qu'il eût été jamais découvert de médailles dans cet endroit, tandis qu'on en trouve encore sur plusieurs autres points autour de la ville.

La réalité de ce château reste donc enveloppée de doutes et d'objections assez graves, et cependant des explorations locales autorisent à croire qu'il a dû en exister un, mais dans une position plus rapprochée de la ville ; or, pour suppléer au silence des renseignements écrits, c'est le sol qu'il faut interroger.

Le tertre de la place des Écoles, situé sur le bord même du fossé de la ville, et dont la hauteur devait presque égaler celle de la muraille, présentait à la défense un trop grand désavantage pour admettre que les Romains, qui n'hésitaient jamais à faire des travaux utiles, auraient pu négliger de s'en garantir ; mais de ce qu'ils ne l'ont pas renfermé dans la place, en portant le mur d'enceinte sur son sommet, comme cela se pratique en pareil cas, ou de ce qu'ils ne l'ont pas fait raser, ce qui n'eût pas été pour eux un travail trop considérable, on peut conclure naturellement qu'ils l'avaient occupé par un ouvrage de fortifi-

cation. La forme d'à peu près 40 mètres de diamètre que ce tertre a conservée, paraît indiquer assez clairement qu'il a servi de base à quelque grand édifice, ce qui donne lieu de présumer que c'était un château destiné à défendre le côté sud de la ville, contre le voisinage redoutable de la colline de Saint-Jean, et qu'il se trouvait lié à l'enceinte de la ville. D'un autre côté, ce château se trouvant placé dans le faubourg de Crise, et presque sur le bord du canal de dérivation de la petite rivière de ce nom, pouvait bien avoir été désigné sous cette même dénomination.

Il existe encore une circonstance locale qui mérite d'être rapportée : on avait découvert, en construisant, en 1551, le bastion de la tour de l'Évangile (aujourd'hui bastion n° 8), un aqueduc qui paraissait venir de l'ouest ; en 1745, en 1756 et plus récemment encore, on le retrouva sur plusieurs points au delà du faubourg St-Christophe, à une profondeur d'environ 3 mètres. Dans cet aqueduc, très-solidement construit en pierres dures, on vit un ouvrage des Romains, destiné probablement, d'après sa direction, à amener de l'eau du vallon de Pigeonville à un château qu'ils avaient

construit dans la plaine du nord, ou de Saint-Crépin en Chaye. Il sera bientôt fait mention de ce dernier.

Mais si les Romains avaient jugé convenable d'amener de l'eau dans ce château, en la prenant au vallon de Pigeonville, ne pourrait-on pas en inférer qu'ils auraient eu les mêmes motifs pour en amener aussi dans celui de Crise, ces motifs se fondant uniquement sur la bonne qualité des eaux de ce vallon ([10]) ?

On sait que la fontaine Myon, dans le fossé de la ville, avait autrefois une eau abondante, dont elle fut privée presque en totalité, par suite des travaux exécutés en 1722, pour encaisser la route de Paris dans le sommet de la colline de Saint-Jean ; l'aqueduc qui alimentait cette fontaine avait été coupé ou fortement endommagé. On peut donc présumer que cet aqueduc, qui venait de l'ouest, avait la même origine et la même source que celui qui fut découvert dans l'autre direction ; car tous les deux se dirigeaient en ligne droite sur le vallon de Pigeonville. Mais comme il est évident que la fontaine Myon, éloignée de la porte de la ville, et sans aucun but apparent d'utilité,

n'a dû son origine qu'à la coupure de l'aqueduc, laquelle dut avoir lieu lors de la construction de la nouvelle enceinte, au milieu du XVIe siècle, et que cet aqueduc devait naturellement se prolonger plus loin ; il y a toute raison de croire qu'il s'étendait jusqu'au château de Crise, et que les eaux se perdaient dans le terrain depuis la destruction de cet édifice. Si l'on considère que le vallon de Pigeonville, la coupure faite pour encaisser la route, la fontaine Myon, et le château de Crise, d'après la position qu'on lui assigne, étaient tous sur une même ligne droite qui passait *tout* à fait en dehors de la ville, avant son agrandissement en 1551, on doit en tirer la conséquence toute naturelle que cet aqueduc ne pouvait avoir d'autre objet que d'amener de l'eau au château de Crise, comme l'autre aqueduc en amenait au château situé au nord de la ville. Si cet aqueduc, au contraire, eût eu pour destination de fournir d'eau l'intérieur de la ville, il aurait été plus naturel et plus facile de le diriger sur la porte de l'ouest, au centre de ce côté de l'enceinte, au lieu de le conduire par le sommet de la colline, élevé de 16 mètres au-dessus de la plaine de Maupas qu'il traver-

sait, et de lui faire décrire ensuite un angle presque droit, ce qui présente toujours des inconvénients.

En admettant donc que le château de Crise fût situé sur le tertre de la place des Écoles, voici comment on pourrait expliquer son origine :

On a vu que ce tertre n'était autre chose que la grande terrasse construite par César, et qui avait amené la reddition de la ville. Ce général, voulant se porter avec toutes ses forces contre les autres peuples de la Belgique, mais se trouvant isolé, au milieu d'une population belliqueuse, à plus de cent lieues de ses quartiers et de ses alliés, avait dû prendre ses précautions pour conserver le premier fruit de sa campagne, et pour assurer ses communications et ses subsistances. Il est donc présumable que, mettant à profit les travaux du siége, il fit lier ensemble, par un bon retranchement, les tours élevées sur la terrasse, et qu'il forma par ce moyen une petite citadelle, capable de contenir, avec une faible garnison, les habitants de la ville, et dans laquelle il put déposer en sûreté ses blessés et ses malades. Cette citadelle provisoire, probablement conservée durant les guerres des Gaules, aurait été construite en

pierres, sur des dimensions plus grandes, lorsque les Romains se déterminèrent à faire de Soissons une de leurs principales places d'armes.

TOUR DES COMTES.

Ce château occupait à peu près le même emplacement que l'hôtel de l'ancienne Intendance. Sa position a été reconnue en 1772, lors de la démolition du château Gaillard, bâti dans le XIe siècle, sur une partie de ses fondations.

Suivant la tradition, il avait été habité, construit même par les derniers gouverneurs romains, lesquels portaient le titre de *comtes ;* de là le nom de *Château de la Tour des Comtes*. Il subsista jusqu'en 1057, époque à laquelle il fut assiégé et rasé par Henri Ier, roi de France.

Quelque soit le temps où les Romains le firent bâtir, ce devait être un de leurs édifices militaires les plus importants : sa position à l'angle nord-est de la ville le rendait très-propre à servir de citadelle.

Le caractère léger et remuant des Gaulois avait

obligé les Romains à se prémunir contre la révolte des habitants des villes, en y établissant des postes bien fortifiés, où ils pussent se retirer et se maintenir jusqu'à l'arrivée des secours qu'il fallait tirer quelquefois de fort loin. On peut donc affirmer, sans invraisemblance, que ce château était, dans l'origine, l'un de ces postes destinés à contenir dans le devoir la population de la ville ; il aurait donc été construit au temps où les Romains firent de Soissons une de leurs grandes places d'armes, et remplacèrent, par une muraille en pierres, la palissade qui fermait la ville gauloise le long de l'Aisne.

On ignore complètement quelle était la grandeur de ce château ; mais il devait être plus spacieux que le château Gaillard dont la surface présentait 700 mètres carrés environ, et qui ne couvrait qu'une partie des fondations du premier; des restes assez considérables de ces fondations ayant été retrouvés en 1772, gisant en dehors de l'autre, sembleraient donner de la vraisemblance à cette supposition. Et si l'on admet que le château romain avait été bâti dans un but de défense, et qu'il devint, dans la suite, la demeure des gou-

verneurs, et plus tard celle des comtes, on a tout lieu de croire qu'il était assez spacieux pour renfermer le logement de ces gouverneurs et de leur suite, et recevoir aussi une petite garnison avec des machines de guerre, ainsi que les approvisionnements nécessaires à une longue défense.

Ce château ayant subsisté six siècles au moins, il est probable qu'il avait subi, pendant cette longue période, des changements considérables.

—

CHATEAU D'ALBATRE.

De grands restes d'anciennes constructions, remarquables par leur solidité, découverts, à diverses époques, sur plusieurs points de la plaine au nord de la ville, et dans lesquelles on a trouvé des médailles romaines, ont fait adopter aux historiens de Soissons une vieille tradition, suivant laquelle les Romains avaient possédé dans cet endroit, un château ou forteresse qu'elle désigne sous le nom de *Château d'Albâtre*.

Il est bien vraisemblable que ce n'est pas la dénomination donnée par les Romains à ce monu-

ment. Il la dut plutôt, après sa destruction, aux fragments de marbre blanc recueillis, en assez grand nombre, dans ses ruines; mais quelle qu'en soit l'origine, il vaut mieux conserver un nom qui a reçu la sanction du temps.

On ne possède aucun renseignement précis sur la grandeur, la forme et la structure de ce château. Quand les auteurs en parlèrent pour la première fois, il n'existait plus depuis des siècles (11). C'est donc dans l'intérieur du sol qu'il faut encore aller chercher les lumières que l'histoire nous refuse.

Pendant qu'on travaillait, en 1551, à agrandir le fossé de la partie de l'enceinte qui fait face à la plaine du nord, on découvrit des souterrains très-vastes, dont les voûtes et les murs étaient peints (12). On y trouva des fragments de marbre blanc et d'autres couleurs, des pointes ou épingles fort longues en ivoire, une statue de femme de grandeur naturelle, en marbre blanc, à laquelle il manquait la tête; et enfin des médailles en or, en argent, en bronze, de Drusus, de Tibère, de Claude, de Néron, de Vespasien et d'autres empereurs romains. On découvrit aussi, vers le saillant du bastion n° 8, un aqueduc en pierre de taille venant de

l'ouest, et dont il a été déjà parlé. Ces constructions étaenit très-solidement bâties, et tout annonçait l'œuvre des Romains.

En 1762, on entreprit des fouilles vers le milieu de la plaine, où se rencontrent une grande quantité de débris de tuiles, d'une fabrication bien supérieure à celle d'aujourd'hui, et l'on découvrit, à une profondeur de 1 à 2 mètres, des fondations de murs et de tours rondes; mais il fut impossible de trouver aucune issue jusqu'aux souterrains qu'on présumait devoir y être renfermés, et la grande solidité des maçonneries ne permit pas d'y pratiquer des ouvertures. Les travaux, entrepris sur une trop petite échelle et seulement dans un but de curiosité, furent promptement abandonnés faute de fonds. Tout se borna à constater l'existence des fondations d'un très-vaste édifice flanqué de tours circulaires, et situé vers le milieu de la plaine, entre la ville et l'ancienne abbaye de Saint-Crépin en Chaye. On trouva pareillement, dans ces fouilles, des fragments de marbre blanc : mais on ne prit aucune mesure de l'étendue des constructions mises à découvert : et, par suite de cette négligence, on ne put rien obtenir de positif

sur leur gisement ni sur leur configuration.

En 1826 et 1827, lors de la construction des deux fronts neufs sur la plaine du nord, on reconnut que tout le terrain avoisinant le fossé avait été remué en grande partie, probablement en 1551.

Les seules constructions qu'on ait pu remarquer se sont réduites aux fondations d'une tour carrée, d'environ 5 mètres de largeur, lesquelles se trouvaient vers le milieu de la courtine de gauche, et à une portion d'aqueduc en pierre, dont la direction coupait obliquement le flanc gauche du bastion neuf, et se dirigeait au nord. Ce reste de construction était composé d'un rang de pierres de taille tendres, de 0 mètres 80 cent. de largeur sur 0 mètres 40 cent. d'épaisseur. Un conduit de forme semi-elliptique, ayant 0 mètres 48 cent. de largeur sur 0 mètres 18 cent. de profondeur, était creusé dans la partie supérieure qui était recouverte par de fortes dalles.

Cet aqueduc paraissait sortir du monument découvert en 1551, et se diriger vers le milieu de la plaine où se trouvait l'édifice reconnu en 1762. Il formait, avec l'aqueduc venant de l'ouest, un angle d'environ 120 degrés, ce qui doit faire présu-

mer qu'il n'en était qu'un embranchement ou une dérivation partielle.

On a trouvé, dans les déblais, des fragments de murs et de puits, et une quantité considérable de débris de pierres, de briques, de carreaux de terre cuite, de tuiles d'une grande dimension et d'un grain très-fin et très-rouge; mais ce qui a paru devoir fixer le plus l'attention, c'est une douzaine de morceaux de colonne en pierre tendre, de 0 mètres 40 cent. de diamètre, dont plusieurs étaient des bases et des chapiteaux d'ordre toscan. On a pareillement trouvé une figurine en bronze, de 0 mètres 45 millim. de hauteur, représentant un Cupidon, une bague en or avec une devise en latin, des médailles en bronze, dont une gauloise et plus de cent d'empereurs romains, tels que Néron, Vespasien, Antonin, Probus, etc.; des monnaies d'argent et de cuivre des rois de France; des restes de poteries, dont une portion de coupe avec un bas-relief antique; un plancher de 7 mètres, en carré, composé d'une aire en mortier, de 0 mètres 16 cent. d'épaisseur, avec des compartiments et des bordures tracées par l'incrustation de petites pierres noires et blanches.

En 1831, on a découvert, en élargissant le fossé, un groupe en marbre blanc représentant, à ce qu'on prétend, le plus jeune des fils de Niobé, avec son pédagogue (*). Les têtes manquaient aux deux personnages composant ce groupe qui était du reste bien conservé. Il a été envoyé à Paris.

Enfin en 1836, on a encore découvert un plancher à peu près semblable à celui trouvé en 1826, mais n'ayant que 2 mètres 50 cent. de longueur sur 1 mètre 30 centimètres de largeur. Sur ce plancher était placé un vase en cuivre, recouvert d'un plat en argent façonné, et dans lequel il y avait soixante-treize petites médailles d'argent de la grandeur d'une pièce de cinquante centimes, portant les noms de dix-neuf empereurs romains ou autres grands personnages. A quelques mètres de là, on a recueilli deux mille cent quatre-vingt-six petites médailles en cuivre, de la grandeur d'un centime, dont près de sept cents portent les noms de Tetricus père et fils. Les découvertes faites en 1836, étaient à la distance de 250 mètres vers l'orient, de celles faites en 1551 et 1826, et

(*) Ce groupe, en marbre pentélique, fait maintenant partie de la collection des statues antiques du musée royal du Louvre.

dans le prolongement de la grande rue qui traverse la ville du sud au nord.

Il existait autrefois dans l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye, située à 800 mètres du fossé de la ville, un cachot dans le pied d'une vieille tour qui, d'après la tradition, avait fait partie des prisons impériales dépendantes du château d'Albâtre. Ce cachot, antique prison de saint Crépin et de saint Crépinien avant leur martyre, avait toujours été respecté comme un lieu consacré; mais il fut démoli en 1706 avec la tour qui le renfermait, et l'on reconstruisit sur leur emplacement le chœur de la nouvelle église de l'abbaye.

Il est donc certain que des restes de constructions romaines portant, pour la plupart, un caractère tout à fait militaire, ont été reconnus sur une étendue de 850 mètres de longueur; mais rien ne prouve qu'ils aient tous appartenu au château d'Albâtre seul; car alors sa grandeur eût été presque deux fois celle de la ville, ce qui n'est guère vraisemblable. Cependant ce château, par sa position isolée, devait avoir assez d'étendue pour former une place indépendante, où les Romains tenaient probablement renfermés le plus

grand nombre de leurs établissements militaires. La ville avait trop peu d'étendue pour les contenir ; et d'ailleurs, n'étaient-ils pas intéressés à les mettre hors de la portée de la population gauloise qui, dans le premier moment d'une sédition, aurait pu s'en emparer et s'en servir contre ses dominateurs.

A la tête de ces établissements, il faut placer les quartiers de la légion stationnée à Soissons. On sait que les Romains tenaient ordinairement leurs troupes hors des villes, soit dans des petites places, soit dans des camps fermés de murs ou de bons retranchements en terre.

En admettant qu'une portion de cette légion fût habituellement détachée pour former les garnisons des postes militaires de la province, cependant la plus grande partie devait être concentrée à Soissons, comme la place la plus importante à conserver. Les Romains d'ailleurs avaient la bonne habitude de ne point disséminer leurs troupes, mais de les garder réunies par légions sur les points essentiels du pays qu'ils voulaient maintenir dans leur dépendance. Les quartiers de la légion devaient donc occuper un espace considé-

rable, tant pour loger la majeure partie de son effectif qui était ordinairement de six mille hommes, que pour recevoir tous les accessoires indispensables à un casernement fixe de cette importance.

Mais ne pourrait-on pas présumer que cette légion était campée auprès du château d'Albâtre, dans le coude formé par la rivière au-dessous de la ville? Dans cette position, le camp, sur près de la moitié de son pourtour, aurait été bordé et défendu par la rivière : le reste fermé par un retranchement et protégé par le château qui, par sa proximité, aurait pu lui servir de citadelle, en même temps qu'il renfermait l'arsenal et les magasins. Cet emplacement, d'une forme presque semi-circulaire, d'environ 500 mètres de longueur, convenait très-bien à l'établissement du camp d'une légion, et cette conjecture n'est pas tout à fait dénuée de fondement. Un reste très-apparent encore, d'un grand fossé, qui se trouve sur la droite vers l'extrémité de la promenade du cours, semble avoir survécu aux ravages du temps et aux travaux de l'agriculture, pour nous amener sur les traces de la vérité. Et quelle autre raison assigner à l'existence de cet ancien fossé? On en re-

connaît les vestiges sur une longueur d'environ 250 mètres, et sa direction ne paraît-elle pas assez indiquer qu'il faisait partie de l'enceinte du camp? Cette enceinte se serait écartée, sur ce point, du bord de l'Aisne, pour avoir un contour plus circulaire que le coude formé par la rivière; peut-être aussi voulut-on, par cette disposition, éloigner le camp de la hauteur de Vauxrot, dont le voisinage pouvait être dangereux.

L'arsenal devait en être considérable ; on construisait à Soissons de grosses machines de guerre, dont l'emmagasinement présentait les mêmes embarras que l'artillerie actuelle, et demandait autant de soins pour leur entretien. Les armes portatives des Romains étaient en plus grand nombre et plus longues que celles des modernes, et il fallait, pour en recevoir un approvisionnement suffisant, des bâtiments spacieux. Une partie des machines et des armes était placée, on peut le croire, dans les châteaux de la Tour des Comtes et de Crise; mais le grand dépôt de réserve devait se trouver à la portée du corps de troupes chargé de veiller à la sûreté du pays.

Les trois manufactures d'armes devaient égale-

ment exiger de grands emplacements, surtout celle où l'on confectionnait les machines. On peut cependant présumer qu'une partie des usines et des chantiers était établie au dehors, et peut-être sur les bords de la petite rivière de Crise et de son canal de dérivation, dont les eaux pouvaient être employées comme moteurs des usines ; mais les ateliers de montage devaient se trouver près de l'arsenal.

Des magasins de vivres étaient indispensables pour assurer la subsistance du corps de troupes stationné à Soissons. D'ailleurs la fertilité du pays et la facilité des communications par eau ayant fait choisir cette ville pour le grand dépôt militaire de la Belgique, elle devait nécessairement contenir de vastes établissements affectés à cette branche essentielle du service. Une partie de ces établissements devait être pareillement placée à la proximité des quartiers de la légion, dans le château d'Albâtre.

Enfin, suivant la tradition, c'est de ce château que dépendaient les prisons impériales.

Il paraît donc évident que le château d'Albâtre devait avoir une grande étendue, pour renfermer

dans son enceinte tous les bâtiments nécessaires aux divers établissements dont nous venons de parler. Ce devait être une petite place de guerre; et, d'après le grand nombre de fragments de marbre blanc qu'on a trouvés dans les fouilles de 1762, vers le milieu de la plaine, il y a tout lieu de croire qu'il renfermait, en outre, d'autres édifices d'une construction mieux soignée et plus élégante. Ces édifices étaient ou consacrés au culte, ou destinés au logement du commandant de la légion et des autres chefs militaires.

D'autre part, les antiquités et les restes de constructions découverts dans le fossé même de la ville, en 1551 et dans ces derniers temps, annonçaient l'existence d'un édifice considérable, orné de statues et de peintures jusque dans ses parties souterraines, indication certaine que ce monument ne pouvait pas être un simple château fort destiné à recevoir de la troupe et des ustensiles de guerre. On peut donc admettre, comme à peu près positif, qu'il y avait, dans la plaine au nord de la ville, au moins deux grands édifices, deux grands monuments entièrement distincts dont l'un, plus au nord, avait une destination toute militaire, et

l'autre, plus rapproché de la ville, devait servir à l'habitation de quelque grand personnage ; à moins qu'on ne suppose que ce dernier édifice, qui était aussi peut-être susceptible de défense, puisqu'on a trouvé, en 1827, dans son voisinage, la base d'une tour carrée, était lié avec le château fort, malgré la distance qui les séparait.

Quoiqu'il en soit, ces deux monuments, dans les siècles qui succédèrent à la domination romaine, n'offrirent bientôt que des masses de ruines. Ce fut alors que la tradition les confondit sous le nom de *Château d'Albâtre,* sous lequel on a compris, jusqu'à ce jour, tous les restes d'antiquités romaines situés au nord de la ville.

L'édifice découvert en 1551 pouvait donc servir de palais aux préfets de la province. Bien que les grands officiers fissent leur résidence habituelle à Rheims, métropole de la Belgique, ils devaient venir fréquemment à Soissons, où se trouvaient réunies la plupart des ressources militaires mises à leur disposition. Peut-être aussi l'objet de cet édifice était-il de recevoir les empereurs à leur passage par Soissons, où plusieurs d'entre eux firent même quelque séjour. La puissance romaine

était trop bien établie dans les Gaules pour qu'il fût nécessaire de construire toutes les demeures des chefs de l'État dans l'intérieur des forteresses; la position de cet édifice, à proximité du château d'Albâtre et de la ville, ainsi que la nature de sa construction et des objets trouvés dans ses ruines, semblent venir à l'appui de cette conjecture. Elle se trouve encore fortifiée par l'existence de l'aqueduc destiné à y amener l'eau d'une grande distance. Cet aqueduc, après avoir fourni à la consommation du palais, se dirigeait ensuite sur le château pour les besoins des troupes.

Une chose qu'on peut affirmer, c'est que cet édifice fut détruit d'une manière brusque, soudaine. Les objets trouvés, en 1551, dans les parties souterraines conservées, y auraient-ils été laissés, si sa destruction eût été l'ouvrage du temps? Assez éloigné de la ville et du château fort, on peut présumer qu'il fut incendié par quelques-unes de ces hordes de Barbares qui parcoururent les Gaules le fer et la torche à la main, pendant les IVe et Ve siècles, et ruinèrent tout le pays autour des villes dont ils ne pouvaient pas se rendre maîtres. Quant au château fort, il y a tout

lieu de croire qu'il subsista aussi longtemps que la puissance des Romains à Soissons.

—

COLLINE DE SAINT-JEAN.

Après avoir examiné en quoi pouvaient consister les monuments de guerre des Romains, dont l'existence a jusqu'à présent été reconnue ou seulement indiquée, il reste à rechercher s'il n'y en avait pas d'autres ayant la même destination, mais dont les vestiges auraient échappé aux regards des générations et aux souvenirs de la tradition.

La proximité de la colline de Saint-Jean rendait ce point tellement redoutable à la sûreté de la ville, qu'on ne peut guère supposer que les Romains auraient négligé d'y construire un château, pour s'en assurer la possession en cas d'attaque, quand ils avaient fait disparaître une partie de la plaine du nord sous des masses de fortifications et de constructions militaires. On doit plutôt croire que tous les édifices qu'ils firent élever sur cette colline, quelle que fût d'ailleurs la nature de leur construction, ont emporté avec eux, dans leur

destruction, jusqu'à la mémoire de leur existence. Outre l'importance militaire de cette position, son élévation au-dessus de la ville et de la campagne, présentait un site trop favorable pour que les Romains n'y eussent pas aussi placé des monuments religieux ou des maisons de plaisance.

En 576, lorsque le roi Chilpéric fit faire un cirque à Soissons, toute la partie orientale du sommet de la colline fut enlevée, jusqu'à plusieurs mètres de profondeur, pour fournir les terres dont on avait besoin, et cette excavation dut nécessairement faire disparaître tous les restes de constructions romaines qui se trouvaient sur cette partie du sommet, la plus rapprochée de la ville, et par conséquent la plus susceptible d'être occupée.

CHATEAU DE CROICY.

Le château de Croicy qui fut la première résidence des rois de France, et qui devint plus tard la célèbre abbaye de Saint-Médard, était aussi un monument des Romains.

On ne possède aucun renseignement sur l'époque ou le genre de sa construction ; il serait inutile de vouloir interroger le sol à cet égard. Il n'a jamais cessé, en cet endroit, d'être couvert de grands édifices qui s'y sont succédés sans interruption, et dont les nombreux débris ont été tour à tour engloutis dans les masses des constructions suivantes. Mais la distance de ce château à la ville dont il se trouvait encore séparé par l'Aisne, et les agréments de son site, dans un des coudes de cette rivière, peuvent faire présumer qu'il fut construit, dans l'origine, pour servir de maison de plaisance aux gouverneurs romains. Du moins il est à peu près certain qu'il fut habité par Syagrius, le dernier de ces gouverneurs, comme on le verra plus tard.

En admettant que telle fût sa destination primitive, rien n'empêchait qu'il eût été disposé de manière à servir de forteresse au besoin, et surtout dans les derniers temps de la domination romaine, où les Barbares faisaient des incursions continuelles dans les Gaules. Il est à remarquer que ce château était assis sur une petite élévation qui domine encore aujourd'hui, de 2 à 3 mètres,

toute la plaine d'alentour; cette position indiquerait assez qu'il pouvait avoir une forme défensive. Placé d'ailleurs en tête du faubourg de la rive droite, il est à croire qu'il avait pour but de le protéger; ce château se trouvait en effet placé, ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, sur le prolongement du pont de l'Aisne et de la grande communication qui traversait la ville de l'ouest à l'est, en sorte que la route qui partait du pont pour se rendre dans la partie supérieure de la vallée, et qui formait alors la grande rue du faubourg, allait en ligne directe jusqu'à la porte du château, où elle faisait un coude pour se diriger vers Saint-Paul et de là vers Bucy le Long.

Tel dut être, à peu près, l'ensemble des constructions militaires exécutées à Soissons par les Romains, pendant la période de 543 ans qu'ils ont possédé cette ville. Je dis à peu près, car il existe si peu de documents historiques sur ce point, qu'il y aurait de la présomption à prétendre atteindre la vérité quand il faut, pour ainsi dire, se traîner péniblement dans la voie toujours incertaine des conjectures et des inductions, afin de parvenir à coordonner, dans un sys-

tème de probabilité, des notions vagues et décousues, dont la plupart ne sont arrivées jusqu'à nous qu'au travers d'antiques traditions et de récits populaires.

Espérons toutefois que si l'on exécute un jour des ouvrages avancés dans la plaine du nord, on sera conduit à quelques découvertes qui pourront servir à rectifier une partie des erreurs où l'on a dû tomber infailliblement. Comment se garantir, en effet, de toute erreur, dans la recherche des monuments de l'antiquité, et rester toujours dans le vrai, quand on n'a pour guides que des vestiges de fondations qu'il faut aller explorer dans les entrailles de la terre?

Les détails dans lesquels nous sommes entrés pourront paraître longs; mais outre le charme qui nous attache aux ruines de l'antiquité et à tous les débris du passé que recèle le sol qui nous a vu naître, ces détails étaient indispensables pour offrir un aperçu de l'importance militaire que les Romains avaient donnée à la place de Soissons qui fut le dernier rempart de leur puissance dans le nord des Gaules.

AMPHITHÉATRE.

—

Les Romains avaient aussi fait construire, à Soissons, un amphithéâtre pour les jeux et les spectacles publics. Ce vaste monument était situé au sud-ouest de la ville, entre la grande chaussée et la colline de Saint-Jean dans laquelle il se trouvait encaissé; on en reconnaît encore l'emplacement à un indice certain : c'est un enfoncement du terrain, en forme d'hémicycle, dans le jardin du séminaire. Cet enfoncement doit provenir, suivant toute probabilité, du massif en maçonnerie des gradins de l'amphithéâtre, lequel massif paraît avoir été recouvert, dans le VIe siècle, comme on le verra ci-après, d'une couche de terre de plusieurs pieds d'épaisseur.

Les restes de cet amphithéâtre avaient échappé, jusque dans ces derniers temps, à l'œil des observateurs. Des fouilles, malheureusement trop peu étendues, on fait découvrir quelques portions des gradins et les bases de trois petites tours. Celles-

ci, placées au-dessous du cavalier dit des Capucins, occupaient presque toute l'extrémité occidentale de l'hémicycle, ce qui a fait croire qu'elles servaient à renfermer les animaux destinés aux combats de l'amphithéâtre, et quelques médailles romaines en bronze, trouvées dans leur intérieur, ont fait penser que leur construction était l'œuvre des Romains. Vers le même temps (1820-1823), on a découvert, à environ 2 mètres au-dessous du sol actuel du jardin, l'arène au fond de l'amphithéâtre. Cette arène se composait d'une aire en argile et tuileaux bien battue, et au-dessus d'une couche épaisse de sable très-fin. En 1829, on reconnut que l'enfoncement concave formé dans le flanc de la colline était entouré, sur un développement d'environ 200 mètres, par un gros mur en moellons et mortier de chaux. Ce mur, totalement enterré, avait 1 mètre 25 c. d'épaisseur à sa partie supérieure qui se trouvait élevée de 16 mètres au-dessus du niveau de l'arène. Enfin on vient de mettre à découvert, en 1836, une portion de mur composée de deux rangs d'arceaux construits en plan, et qui fait aile ou retour sur celui reconnu en 1829.

Il y a tout lieu de présumer que le mur circulaire formait l'enveloppe extérieure contre laquelle s'appuyaient les gradins de l'amphithéâtre. Mais ces gradins s'étendaient-ils sur tout le pourtour de l'arène du cirque qui devait avoir la figure d'un ovale, ou bien formaient-ils seulement un amphithéâtre semi-circulaire? cette seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable; le cirque, alors, aurait été fermé, sur le reste de son pourtour, par un simple mur ou par une barrière. D'après cette disposition, les spectateurs tournaient le dos aux rayons du soleil et aux vents de pluie contre lesquels les abritait encore la colline où l'amphithéâtre s'encaissait de toute sa hauteur. D'ailleurs la grande solidité du mur construit en aile sur celui d'enveloppe, prouve assez que là se terminait l'amphithéâtre; car ce mur en aile devait avoir pour objet de soutenir les terres de la colline, à l'endroit où se terminait le massif des gradins.

Il est assez vraisemblable que les Romains furent déterminés dans le choix de cet emplacement, pour leur amphithéâtre, dans le flanc de la colline, par la grande excavation qui avait été faite sur ce

même point, par suite de l'enlèvement des terres nécessaires à la construction de la grande terrasse élevée par César.

Nous croyons être à même de démontrer en temps et lieu, que les restes encore subsistant de ce monument furent enfouis dans la terre, en 576, sous le règne de Chilpéric, et qu'ils furent ainsi soustraits à une destruction totale, que le temps et les hommes n'eussent pas manqué d'accomplir. Il serait fort à désirer qu'on dégageât ces vestiges des terres qui les recouvrent. Cette opération, faite en grand et avec soin, pourrait conduire à quelque découverte intéressante, et donner en outre des notions plus exactes sur la grandeur, ainsi que sur la construction de cet amphithéâtre ; néanmoins les découvertes qui ont eu lieu dans ces derniers temps, quoique très-imparfaites et dues seulement au hasard, ont eu cependant un résultat satisfaisant ; elles ont fixé la véritable position d'un monument sur lequel les historiens de la ville de Soissons, étaient tombés dans l'erreur en le plaçant, au nord, entre l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye et la rivière.

Le sol, en cet endroit, n'offrait aucun indice

qui vînt à l'appui de cette opinion. Comme il fallait, à toute force, s'appuyer sur une preuve, on la trouva tout naturellement dans le mot latin *cavea*. Évidemment *Chaye* vient de *cavea;* or, ce mot, chez les Latins, désigne le lieu où les spectateurs étaient assis; un amphithéâtre romain devait donc avoir existé auprès de l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye.

Le raisonnement est tout à fait ingénieux; mais, pour le rendre plus solide, il faudrait admettre que les Romains avaient deux monuments de ce genre à Soissons, et ce fait, s'il n'est pas invraisemblable, est du moins fort douteux.

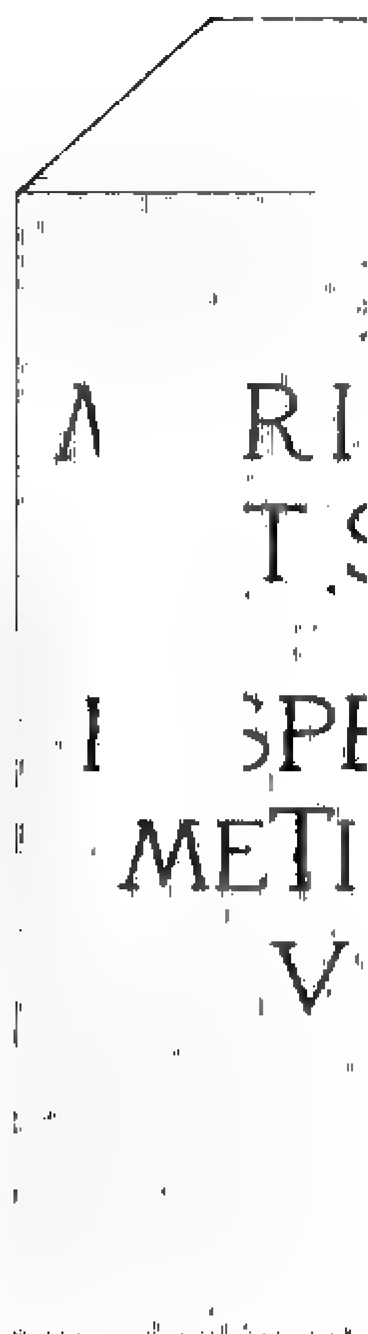
Quant au mot *Chaye,* il serait facile d'en donner une autre interprétation, tout en conservant l'étymologie supposée. *Cavea* peut se traduire aussi par caverne, souterrain; et ne pourrait-on pas avancer que l'abbaye prit ce nom du cachot où avait été enfermé saint Crépin? d'autant plus qu'elle fut effectivement bâtie sur les lieux consacrés par la prison du saint martyr. Cette explication semble préférable à la première.

TEMPLES DU PAGANISME.

Un des premiers soins de la politique romaine était d'effacer, chez les peuples vaincus, toutes les idées, toutes les coutumes qui réveillaient l'orgueil national et pouvaient rappeler les souvenirs de l'indépendance. De ces idées, les plus profondes, les plus redoutables pour le vainqueur, sont les idées religieuses. Et c'était en détruisant insensiblement l'influence des druides, que Rome pouvait compter sur l'obéissance. Aussi, la ville de Soissons ne tarda-t-elle pas à voir s'élever dans ses murs des temples consacrés aux divinités romaines. Les Gaulois, étonnés de la majesté de ces édifices, des pompes du nouveau culte, de l'éclat de ses fêtes, durent oublier bientôt la religion de la patrie et ses grossières cérémonies. Trop ignorants pour découvrir le piége qu'on leur tendait, ils abandonnèrent les dieux de leurs sombres forêts et sacrifièrent à ceux du Capitole.

La ville de Soissons doit avoir eu plusieurs temples. On sait que Rome était si tolérante en matière de religion, qu'elle accordait, pour ainsi dire, le droit de cité à toutes les divinités des nations soumises. Aussi les cultes les plus divers, les superstitions les plus bizarres avaient pénétré de tous côtés dans la religion de l'empire et des provinces romaines. Mais quand le christianisme eut apporté au monde une morale plus pure et des dogmes plus sublimes, quand le Dieu de la croix eut chassé ces divinités ridicules de la mythologie payenne, la foi nouvelle, dans l'ardeur de son zèle, anéantit en peu de temps les traces de l'ancien culte; les temples furent détruits, les idoles brisées. Ce fut vers l'an 366 que s'accomplit à Soissons, par les soins de l'évêque saint Onésime, cette grande œuvre de destruction. Tous les monuments de l'idolâtrie disparurent effacés du sol. Un seul, et c'est le plus ancien de tous, échappe cependant aux chrétiens. Il nous apprend que les premiers autels, dressés dans la ville Gauloise, furent consacrés à deux divinités de l'Égypte. En effet, on lit sur une pierre découverte, en 1682, dans l'enceinte de l'Hôtel-

PIERRE découverte
dans l'emplacement de l'Hôtel-Dieu.



Jsi Myrionymæ et Serapi expectatus Metis Augustus dicavit, vovit, sacravit, locavit.

Dieu, une inscription latine qui a été ainsi traduite :

Auguste attendu à Metz,
a dédié, voué, consacré, posé
cette pierre en l'honneur
d'Isis Myrionime et de
Sérapis ([13]).

Cette inscription doit se rapporter soit au premier voyage que l'empereur Auguste fit dans les Gaules, vingt-sept ans avant l'ère actuelle, lorsqu'à la suite des guerres civiles qui avaient désolé l'empire, il vint organiser l'administration politique et militaire de ce vaste pays, et qu'il confirma aux Suessions la conservation de leurs lois et de leurs coutumes particulières; soit à son second voyage, onze ans plus tard, avec Drusus ([a]), pour s'opposer aux Germains qui menaçaient de faire une invasion, puisque ce fut alors que les Romains commencèrent les grandes constructions qui firent de Soissons une place si importante.

Mais doit-on voir, dans ce monument, la première pierre d'un temple élevé, par l'empereur, à

([a]) Drusus, fils de Livie remariée en secondes noces à Auguste; il était par conséquent beau-fils de l'empereur.

Isis et à Sérapis? ou faut-il adopter l'opinion de quelques personnes qui ont paru croire que ce n'était qu'une simple pierre votive, laquelle ne se rattachait à aucun édifice? Ce second sentiment paraît difficile à admettre. D'abord, en supposant que cette pierre votive eût été placée dans un lieu ouvert et apparent, comment alors l'inscription et la pierre elle-même eussent-elles résisté si longtemps à l'influence et à l'action de l'atmosphère? comment eussent-elles ensuite échappé à la destruction générale de tous les monuments consacrés en l'honneur des faux dieux? et au contraire la forme cubique de cette pierre, son peu de volume, la nature commune de sa matière, les fondations au milieu desquelles elle fut trouvée, son inscription si bien conservée après un espace de mille sept cents ans, toutes ces circonstances, en un mot, semblent prouver qu'elle appartenait à un grand édifice, et expliquent comment elle fut respectée par le temps et préservée de cette ardeur de destruction qui possédait les premiers chrétiens.

D'ailleurs, ne convenait-il pas mieux à la majesté impériale d'attacher son nom à l'érection d'un

temple, qu'à un humble autel de trois pieds de haut? n'était-il pas naturel que l'empereur Auguste dotât d'un grand monument la capitale d'un peuple auquel il venait d'accorder, non-seulement un éclatant témoignage de sa satisfaction, en lui assurant le maintien de ses institutions et de ses priviléges, mais encore la faveur insigne d'ajouter au nom primitif de sa cité celui du souverain.

Au reste, quelle qu'ait été la véritable destination de cette pierre, elle n'en doit pas moins être regardée comme le plus ancien monument de la ville de Soissons.

Le lieu où elle a été trouvée occupait à peu près le centre de la ville des Romains; il était en même temps le point le plus élevé de son sol, circonstance très-favorable à l'érection d'un temple, et qui reçoit encore un nouveau degré de probabilité d'une autre découverte offrant tout à la fois de l'intérêt et des motifs de regret. En démolissant, en 1732, un vieux bâtiment dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, on trouva, dans l'intérieur d'une pièce de bois servant de linteau à une porte, un petit coffre en bois très-solide, lequel renfermait deux ceintures formées d'un tissu de fil d'or et de

soie cramoisie. Chacune d'elles était garnie de plusieurs anneaux en or, ronds ou oblongs, de diverses grandeurs, destinés à suspendre les couteaux sacrés et les autres instruments dont les prêtres païens faisaient usage dans les sacrifices, et ornées en outre d'agrafes et de médaillons en or massif, sur lesquelles des divinités et des sacrifices étaient figurés en émaux de différentes couleurs. Ces attributs démontrent d'une manière incontestable qu'elles avaient appartenu à des prêtres sacrificateurs, et que leur origine, par conséquent, remontait à plus de douze siècles. La parcimonie ou peut-être le zèle religieux des chanoines administrateurs de l'Hôtel-Dieu ont privé la science de ces objets si dignes d'être conservés, et si capables de fournir des renseignements précieux. Les deux ceintures, d'un beau travail et parfaitement conservées, passèrent dans les mains d'un juif qui les acheta pour le poids de l'or qu'elles contenaient.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME.

Plus de trois siècles s'étaient écoulés depuis que le culte des dieux de Rome avait été établi à Soissons, quand les premiers rayons du christianisme y pénétrèrent. Durant ce long intervalle, la vieille religion du pays avait presque entièrement disparu de l'intérieur de la ville ; la main du druide, désarmée du couteau sacré, par les édits des empereurs Tibère et Claude, n'arrosait plus le dolmin (*) du sang des hommes. Mais aux grossières superstitions du culte primitif, avaient succédé les erreurs, plus brillantes mais non moins absurdes, de la mythologie païenne. Le temps était venu où le christianisme devait appeler ces peuples à la connaissance du vrai Dieu.

Il ne fallait rien moins que l'enthousiasme brûlant et le courage invincible des premiers chrétiens, pour venir annoncer l'évangile à une

(*) Pierre ou autel consacré pour les sacrifices.

population imbue de toutes les superstitions de l'idolâtrie. Deux jeunes Romains, d'une naissance distinguée, Crépin et Crépinien, entreprirent cette mission sainte et périlleuse ; ils la scellèrent de leur sang et on les regarde, à juste titre, comme les apôtres de Soissons.

Les circonstances de ce grand événement sont fort peu connues, comme tout ce qui concerne les premiers temps de l'église de Soissons. Ce qui nous en est parvenu repose presque uniquement sur les traditions. Mais ces traditions du moyen âge, si touchantes dans leur naïveté, se montrent environnées de circonstances qui presque toutes tiennent du prodige, et c'est une tâche par fois délicate de faire apparaître la vérité à travers le voile mystique dont le zèle des moines et la crédulité de nos pères couvraient les antiques souvenirs de la religion.

On croit que les deux saints arrivèrent à Soissons en l'année 287 ; l'Église était alors en proie à une persécution des plus violentes. L'empereur Maximien-Hercule parcourait les Gaules pour en extirper le christianisme, et livrait chaque jour de nombreuses victimes à la rage des bourreaux.

Dans des conjectures aussi désastreuses, Crépin et Crépinien se virent contraints, malgré toute la ferveur dont ils étaient animés, à s'envelopper de mystère. Ils voulurent se donner au moins le temps de répandre quelques lumières, avant que la surveillance inquiète des magistrats, tous dévoués au paganisme, pussent les atteindre et rendre leur mission et leur mort stériles pour ceux qu'ils venaient éclairer. Cachés sous les dehors modestes de cordonniers, ils se mirent en devoir d'enseigner les préceptes de l'évangile ; mais découverts presque au début de leurs travaux apostoliques, ils furent arrêtés et jetés dans les fers. Maximien, qui se trouvait alors à Soissons, les fait amener devant lui pour les forcer à sacrifier aux idoles ; ses remontrances, ses exhortations, ses menaces trouvent les deux apôtres inébranlables, il les abandonne au préfet des Gaules, Riccius Varrus, déjà fameux par le grand nombre de chrétiens qu'il avait fait périr dans les tortures. L'implacable préfet les fait mettre à mort sur-le-champ, dans la plaine qui s'étend derrière le château d'Albâtre, et où les Romains étaient dans l'usage d'exécuter les criminels.

Les deux martyrs n'avaient pas assez longtemps vécu à Soissons, pour y faire de nombreux prosélytes; et de la condition obscure où ils s'étaient placés, la lumière ne pouvait se répandre dans les hautes classes; mais leur supplice servit puissamment à propager la sainte doctrine. Les âmes compatissent naturellement aux victimes de la tyrannie: on fut frappé du courage des deux chrétiens, on voulut connaître cette religion qui inspirait tant d'héroïsme à ses fidèles; la curiosité conduisit à l'admiration, l'admiration à l'amour, et le christianisme allait se développer, avec une merveilleuse puissance, sur ce sol fécondé par le sang de ses martyrs. Cependant la persécution n'en était que plus terrible. On poursuivit partout les disciples de Crépin et de Crépinien. Quelques-uns eurent le courage d'avouer hautement leur croyance et de persister dans la loi nouvelle; ils furent livrés aux bourreaux; leurs noms sont restés ignorés (14).

Le départ de Maximien de Soissons et la mort de son cruel préfet, qui arriva sur ces entrefaites, avaient apporté quelque ralentissement à la fureur de la persécution; mais la condition des nouveaux

chrétiens était encore fort précaire : saint Crépin et saint Crépinien n'étant pas revêtus du sacerdoce, n'avaient pu instituer de prêtres pour continuer leur mission et développer l'instruction religieuse dont ils avaient répandu les premières semences. La foi naissante des fidèles avait besoin d'être fortifiée contre les périls dont ils étaient sans cesse menacés : concitoyens, amis, parents, tous ne voyaient en eux que des ennemis des dieux et de l'empire. Ils se trouvaient ainsi réduits à la triste nécessité de cacher leur croyance et leurs prières, ou de mentir à leur conscience; car, quelque ardente que fût la ferveur des néophytes, la nature n'avait doué qu'un très-petit nombre d'entre eux d'une trempe d'âme assez forte pour résister aux persécuteurs, et pour affronter l'horreur des supplices en témoignage de leur foi. Cet état d'abandon de la petite société chrétienne de Soissons ne pouvait se prolonger longtemps encore, sans danger pour son existence. Heureusement en l'année 291, arrivèrent à son secours saint Sixte et saint Sinice qui lui rendirent toute son énergie et la constituèrent enfin en église.

Ces deux missionnaires, dont le premier était

évêque et l'autre prêtre, avaient d'abord prêché l'évangile à Rheims, où ils avaient été mal accueillis. Ils reprirent avec succès, à Soissons, l'œuvre des deux premiers martyrs, et c'est de cette époque (291) que date l'établissement de l'église de Soissons et la suite de ses évêques, au nombre de quatre-vingt-douze, dont saint Sixte fut le premier.

Cependant le christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès, mais il était encore bien loin d'une condition heureuse et tranquille. La persécution dévorait une foule de victimes sur toute la surface de l'empire. Les fidèles qui voyaient sans cesse le glaive des bourreaux suspendu sur leur tête n'osaient se réunir, que furtivement et pendant la nuit, pour prier en commun dans les lieux souterrains et dans les cimetières, où la tombe d'un frère leur servait d'autel pour la célébration des saints mystères.

Lorsque saint Sixte eut organisé l'église de Soissons, et acquis la conviction que la foi y avait poussé des racines assez profondes pour se soutenir contre les attaques de ses ennemis, il en confia la direction à Sinice, qu'il ordonna évêque.

Il se rendit ensuite à Rheims où il parvint, cette fois, à former aussi une église dont il fut encore le premier pasteur. A sa mort, Sinice alla le remplacer, laissant l'évêché de Soissons à Divitiac dont Rufin d'abord, et après lui, Filien, furent les successeurs. ([15]).

Il y a toute raison de croire que ce fut ce dernier qui vit enfin l'église de Soissons sortir de son douloureux enfantement. Constantin venait de monter au trône des Césars. Les Chrétiens n'eurent plus à redouter les supplices. Leur culte, devenu libre, prit un rapide essor, et leur premier soin fut de rendre les honneurs de la sépulture aux dépouilles mortelles de ceux qui avaient versé leur sang pour apporter la parole évangélique. Les restes des deux apôtres, enlevés du lieu où les avaient enterrés leurs bourreaux, furent transportés dans un caveau ou crypte construit, à ce dessein, à l'orient de la ville. La translation se fit, dit-on, par la rivière, dans une petite barque. On voulait probablement éviter de passer au travers de la ville, où les Chrétiens et leurs précieuses reliques auraient pu se trouver exposés aux insultes et à la violence des païens, plus nombreux

encore et plus influents. Peut-être le but de cette translation était-il de déposer les restes des martyrs dans un monument disposé dignement pour les recevoir, et destiné à attester en même temps la reconnaissance et la vénération des chrétiens de Soissons. Les lois romaines, comme on le sait, défendaient d'inhumer les morts dans l'intérieur des édifices, et les cimetières étaient placés hors des villes, le long des grandes voies publiques.

Divers motifs avaient pu engager les chrétiens à choisir le cimetière de l'orient. Longeant la grande chaussée de Rheims, à partir du bassin de la Crise jusque vers Milampart, cet emplacement était plus favorable à leurs réunions, attendu que la plupart d'entre eux, simples artisans, habitaient le vaste faubourg de Crise, auquel le cimetière faisait suite. Ce cimetière, d'ailleurs, était plus éloigné de la ville, et devait être, par conséquent, moins exposé à la jalousie inquiète des magistrats, encore tout dévoués au culte des faux dieux. Il est probable que les Romains, qui habitaient plus généralement le château d'Albâtre et ses environs, avaient leur cimetière à l'ouest de la ville.

Constantin, devenu, en 323, seul maître de

l'empire romain, voulut que le christianisme, qu'il avait embrassé onze ans auparavant, en devînt aussi la seule religion. Il publia plusieurs édits pour la destruction des temples du paganisme; mais l'exécution en fut vivement combattue et même arrêtée sur plusieurs points de l'empire. L'opposition venait des prêtres et d'un grand nombre de familles patriciennes qui possédaient presque exclusivement toutes les hautes fonctions sacerdotales, auxquelles des biens immenses et de grandes prérogatives étaient attachés. C'était donc moins par conviction que par esprit de caste et par intérêt personnel, que l'aristocratie et le sacerdoce se réunissaient pour la défense de la vieille religion. Leurs communs efforts retardèrent d'un demi-siècle la chute de l'idolâtrie. Mais si la lutte fut longue, l'issue n'en pouvait être douteuse. L'évangile apportait au monde les grandes idées de la liberté et de l'égalité; tous ceux qui se rangeaient sous sa bannière, évêques, prêtres, simples fidèles, se faisaient distinguer par des mœurs chastes et austères; le peuple, foulé par l'orgueil des grands, les vaincus écrasés par les vainqueurs, cherchaient des consolations dans les dogmes et

les promesses de son divin législateur. Attaqué par un si redoutable adversaire, le paganisme ne pouvait manquer d'être abattu, et la société romaine, usée par les vices, allait infailliblement disparaître avec les dieux qui semblaient protéger sa hideuse corruption.

Les progrès de la foi furent très-sensibles, sous le règne de Constantin et sous celui de ses fils. L'église de Soissons avait alors pour évêque Mercure ou Miltaire; mais ce ne fut que sous l'épiscopat de saint Onézime, son successeur, que la doctrine du Christ triompha définitivement des erreurs du culte des idoles.

La religion chrétienne, en s'établissant dans les Gaules, adopta, pour ses circonscriptions épiscopales celles du gouvernement civil; chaque cité forma un diocèse. L'évêque de Rheims, capitale ou métropole de la seconde Belgique ([a]), prit le titre de métropolitain. La cité des Suessions étant la première de la province, son évêque prit le premier

([a]) La Gaule Belgique, qui ne formait d'abord qu'une seule province romaine, avait été divisée en deux : la première Belgique, composée des pays à l'orient de la Meuse, avait Trèves pour capitale; la deuxième Belgique, comprenant tout le reste, avait Rheims pour métropole. Cette division eut lieu dans le III[e] siècle.

rang entre tous les autres évêques, avec le titre de doyen et de premier suffragant du métropolitain. Il le remplaçait de droit lorsque le siége de Rheims devenait vacant.

La circonscription du diocèse de Soissons fut donc, dans son origine, la même que celle de la cité romaine des Suessions, laquelle avait été formée elle-même du pays de ce peuple, tel qu'il se composait à l'époque de la conquête des Gaules par César. Cette circonscription a été maintenue jusqu'à la révolution de 1789, à l'exception toutefois de plusieurs communes de la rive gauche de l'Oise, qui furent distraites, au IXe siècle, pour être réunies au diocèse de Noyon. Aujourd'hui, le diocèse de Soissons est formé du département de l'Aisne.

PREMIERS TEMPLES CHRÉTIENS.

—

Il serait à désirer qu'on connût, d'une manière positive, quelles furent les premières églises bâties

à Soissons ; mais les auteurs, dénués de renseignements sur cet objet qui intéresse, tout à la fois, la religion, l'histoire et les arts, ont été réduits à faire des conjectures, en prenant toujours leur point de départ dans la tradition.

Il paraîtrait que ce fut pendant les premières années du IVe siècle, lorsque les Gaules étaient sous le gouvernement de Constance-Chlore, père de Constantin, que les chrétiens de Soissons commencèrent à se rassembler ostensiblement, sans être trop inquiétés, pour célébrer en commun leurs mystères. Toutefois, ils ne le pouvaient faire que dans les cimetières, pour lesquels ils avaient d'ailleurs une grande vénération, et qui étaient tous situés, ainsi qu'on l'a déjà dit, au dehors de la ville, et même au delà des faubourgs. Plus tard, quand les restes mortels des martyrs eurent été transportés au cimetière de Crise, ou d'orient, la tombe qui les renfermait devint naturellement le point de réunion des fidèles. Ce fut probablement autour de cette même tombe qu'ils bâtirent leur première église, dès que les circonstances leur permirent de consacrer des édifices à la nouvelle religion.

Après la conversion de Constantin, le nombre des chrétiens prit un accroissement rapide ; d'autres églises devinrent donc indispensables et furent bâties, mais toujours dans les cimetières : les prêtres du paganisme conservèrent encore assez d'influence pour s'opposer, pendant près d'un demi-siècle, à ce que l'exercice public du culte des chrétiens fût entièrement libre dans l'intérieur de la ville. C'est peut-être à cette opposition qu'il faut attribuer l'origine de la plupart des églises qui ont existé dans les faubourgs.

Il paraît incontestable que l'église élevée sur la *tombe* des martyrs fut la première de toutes, *la mère église de Soissons*. L'ancienneté respective des autres ne peut guère être déterminée que par les emplacements qu'elles occupaient, ainsi que par le rang que le pasteur de chacune d'elles tenait parmi les anciens *prêtres-cardinaux* de Soissons. Ces prêtres, tous chefs titulaires de paroisses, et au nombre de douze, étaient placés dans les cérémonies, ou lorsque l'évêque officiait pontificalement, dans l'ordre suivant : d'abord Notre-Dame des Vignes, ensuite St-Vaast, puis St-Léger, St-Pierre le Vieil, St-Remy, St-Ger-

main, St-Julien, St-Jacques, St-Martin, St-Etienne, St-Pierre à la Chaux, et St-Quentin.

Ils se tenaient sur deux files, comme ci-après :

A DROITE.	A GAUCHE.
1° N.-D. des Vignes.	2° St-Vaast.
3° St-Léger.	4° St-Pierre le Vieil.
5° St-Remy.	6° St-Germain.
7° St-Julien.	8° St-Jacques.
9° St-Martin.	10° St-Etienne.
11° St-Pierre à la Chaux.	12° St-Quentin. (*)

Dans les premiers siècles de l'Église, ces dignitaires formaient le conseil de l'évêque et tenaient un rang considérable dans les conciles de la province et dans les synodes. L'influence dont ils jouissaient, et une partie de leurs prérogatives furent transmises dans la suite aux chanoines de la cathédrale.

Ces deux bases étant donc établies, et pouvant

(*) Il est dit dans l'ordre synodal qui réglait le cérémonial de ces assemblées : « les prêtres-cardinaux entreront les premiers avec l'évêque, « et prendront place auprès de lui, chacun suivant son rang ; après viendront les diacres qui, s'étant rangés en cercle autour du prélat et des « prêtres-cardinaux, demeureront debout ; ensuite on donnera entrée aux « prêtres de la campagne qui se tiendront un peu éloignés des diacres. »

servir de point de départ, nous trouvons, en premier lieu, une église dédiée à St-Christophe, située à l'ouest de la ville, sur la grande chaussée d'Amiens, le long de laquelle devait être un des principaux cimetières. Dans la suite, probablement vers l'an 582, lorsque l'enceinte de la ville fut agrandie, la cure de cette église fut transférée à celle de Notre-Dame des Vignes, et l'église de St-Christophe ne fut plus regardée depuis que comme une simple chapelle, tandis que Notre-Dame des Vignes a toujours été réputée pour la première cure, non-seulement de Soissons, mais encore de tout le diocèse.

On trouve ensuite l'église de St-Vaast, dont le curé tenait le second rang parmi les prêtres-cardinaux. Il paraîtrait qu'elle était placée, antérieurement au VI[e] siècle, sous l'invocation de saint Adrien, et qu'elle avait succédé à une chapelle dédiée à saint Georges, dans un cimetière longeant la chaussée de la ville au château de Croicy. C'est, dit-on, dans ce cimetière que fut enterré, sur la fin du IV[e] siècle, saint Onézime, septième évêque de Soissons.

Lorsque le christianisme fut enfin devenu la re-

ligion dominante, de nouvelles églises furent successivement bâties sur les débris et avec les riches dépouilles des anciens temples. C'est donc à cette époque, vers l'année 366, où l'empereur Valentinien, l'Ancien, séjourna plusieurs fois à Soissons, que nous pouvons fixer la fondation de quelques églises, et entre autres, de celles de St-Léger et de St-Pierre le Vieil.

La première, dont le titulaire tenait le troisième rang parmi les prêtres-cardinaux, était située au nord de la ville, dans le voisinage du château d'Albâtre ; mais alors elle portait un autre nom puisque saint Léger ne vivait qu'au VIIe siècle. C'était probablement l'église de St-Victor, de laquelle les historiens ont fait mention. Ce changement de nom aura induit en erreur plusieurs d'entre eux. Comme ils avaient vu dans quelques anciens règlements de la cathédrale, qu'il était parlé d'une église sous l'invocation de ce saint, près de la porte Bara, et qu'elle n'existait plus, il leur a paru tout naturel d'attribuer sa disparition aux ravages des Calvinistes, qui détruisirent effectivement la plupart des églises de Soissons. Ils ont donc affirmé, sans penser au changement de nom qui lui avait

été imposé, aussi bien qu'à celle de St-Vaast, que cette même église de St-Victor avait subsisté jusqu'en 1567, époque de sa prétendue description, qu'elle s'élevait à l'entrée de la rue de Bara, vers la Grande Place, et qu'elle était une des paroisses principales de la ville. Mais s'il en était ainsi, pourquoi le titulaire de St-Victor ne figurait-il pas au nombre des douze prêtres cardinaux de Soissons? Celle de St-Pierre le Vieil, dont le curé tenait le quatrième rang, était à l'extrémité du faubourg de Crise, dans le voisinage de la chaussée qui conduisait de Soissons à la vallée de la Marne. ([86])

On peut encore croire avec raison que ce fut vers cette même époque, que la première église cathédrale fut construite dans l'intérieur de la ville, et presque sur l'emplacement du temple d'Isis. Cette première église devint la proie des flammes, en 948. Sa position fut reconnue dans le siècle dernier, grâce à des parties de murs et à des bases de colonnes et de piliers qu'on découvrit sous le pavé de l'église actuellement existante. Comme ces restes étaient sur le côté droit de la nef, on pourrait présumer qu'ils faisaient aussi partie du côté droit de l'ancienne construction, et que les restes de la

gauche auraient été enveloppés dans les fondations du même côté de la nouvelle ; d'où il résulterait que celle-ci a plus de largeur que n'en avait la première ; et que d'un autre côté la vieille église devait moins s'étendre vers l'ouest, attendu que le mur d'enceinte de la ville passait alors en dedans du portail, tel qu'il est aujourd'hui.

Un rapprochement digne de remarque, c'est que vers le temps même où les chrétiens de Soissons élevaient enfin dans l'intérieur de leur ville, et sur les débris du temple d'Isis, une cathédrale vaste et somptueuse, qui attestait en quelque sorte leur triomphe et l'anéantissement du paganisme, saint Ambroise, évêque de Milan, retrouvait les restes de saint Gervais et de saint Protais, l'un et l'autre martyrs du Ier siècle. Cette découverte fit tant de bruit dans la chrétienté, grâce à la haute réputation du prélat, que toutes les églises de l'Italie et des Gaules voulurent avoir quelques fragments de leurs reliques. La grande célébrité donnée par saint Ambroise à ces deux martyrs, engagea sans doute les Soissonnais à les prendre pour les patrons de leur église épiscopale, tandis que saint Crépin et saint Crépinien restaient ceux de

la basilique élevée sur leur tombe. L'église cathédrale fut donc placée, dès son origine, comme elle l'est encore aujourd'hui, sous l'invocation de la sainte Vierge et des martyrs saint Gervais et saint Protais.

Quelques auteurs ont paru croire que l'église de St-Crépin servit de cathédrale jusqu'au VI[e] siècle ; mais cette opinion se trouve dénuée de toute vraisemblance : cet édifice élevé lorsque les chrétiens, encore en petit nombre, se reposaient à peine des fureurs de la persécution, était sans doute assez modeste et d'une grandeur proportionnée à leurs faibles ressources ; l'église, au contraire, qui fut construite à une époque moins ancienne, dans le centre de la ville, devait être digne de sa destination, ayant été bâtie au moment où les biens des temples du paganisme venaient d'être donnés à la religion chrétienne, et quand les fidèles étaient dans l'ivresse de la victoire. D'ailleurs, les restes qu'on a découverts indiquaient que ce dernier monument était construit dans de vastes proportions. Mais une autre considération se présente encore pour faire reconnaître que l'église cathédrale dut être placée dans la ville, aus-

sitôt que le christianisme fut devenu la seule religion de l'empire : les peuples d'outre-Rhin firent, en 350, une irruption dans les Gaules et en dévastèrent une assez grande partie durant cinq années consécutives ; un demi-siècle après, les Vandales couvrirent ces mêmes provinces de sang et de ruines ; aux Vandales succédèrent d'autres barbares animés du même esprit de destruction. Au milieu de tant de désastres, n'y avait-il pas nécessité de renfermer la principale église et son clergé dans l'intérieur des remparts, et de les préserver ainsi de la ruine inévitable qui les attendait s'ils fussent restés dans le faubourg de Crise.

CHANGEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL.

On a vu plus haut que les Suessions, pour prix de leur fidélité à César et à Auguste, durant les guerres civiles où ces deux chefs anéantirent la liberté romaine, avaient obtenu du dernier le maintien des lois et des institutions nationales dans

l'administration intérieure de la cité. Plus tard, ce privilége fut abrogé, et les Suessions, comme tous les autres peuples, furent soumis aux institutions municipales des Romains. L'époque de ce changement n'est point connue. Peut-être fut-il une conséquence de la fameuse loi de l'empereur Caracalla, laquelle déclarait tous les hommes de condition libre, dans toutes les provinces de l'empire, citoyens romains. Mais, comme plusieurs cités des Gaules, et nommément celle de Trèves, métropole de la première Belgique, portaient encore au siècle suivant le titre de *cités libres,* on pourrait croire également que les Rèmes et les Suessions étaient au nombre des peuples qui avaient conservé leurs vieilles institutions gauloises, et qu'ils ne reçurent celles des Romains que sous le gouvernement du César Julien. (*)

En effet, en l'année 350, les Francs et les Alemans, peuples de la Germanie, franchirent le Rhin, les premiers au-dessous de Cologne, les seconds vers Strasbourg, et se répandirent dans les provinces du nord et de l'est, portant partout la dé-

(*) Vulgairement appelé Julien l'Apostat.

vastation et détruisant de fond en comble toutes les villes dont ils purent s'emparer. Pendant cinq ans, les troupes romaines, beaucoup trop faibles pour les chasser, étaient restées concentrées sur Rheims et sur Soissons pour couvrir le centre des Gaules. Elles purent s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de Julien qui parvint, en deux années, à refouler au delà du Rhin ces hordes redoutables. Quoique la partie méridionale de la seconde Belgique eût été protégée par la présence des troupes romaines, des bandes de maraudeurs ennemis avaient cependant exercé des ravages; et les grands propriétaires, qui faisaient leur résidence habituelle à la campagne, s'étaient vus forcés de se retirer dans les villes fermées, et n'avaient laissé sur leurs terres que les esclaves chargés de les cultiver. D'un autre côté, les troupes romaines, aux besoins desquelles il avait fallu pourvoir avec les seules ressources du pays, et plus encore les exactions de toute espèce des agents de Florentius, préfet des Gaules, devenu célèbre par ses rapines, avaient réduit les habitants de cette province à la condition la plus déplorable.

Julien, non content d'avoir purgé les Gaules

des Barbares qui les dévastaient, voulut encore être le bienfaiteur des peuples qu'il venait de préserver d'une ruine presque certaine. Il les affranchit des charges et des vexations dont les avait accablés une administration corrompue et tyrannique, qui s'était fondée, pour autoriser ses exactions, sur ce que ces peuples n'étaient ni régis, ni protégés par des lois romaines. Ce prince profita des malheurs même de la guerre, du désordre qui régnait dans l'administration de plusieurs provinces, et les reconstitua sur un plan plus conforme aux lois de l'empire. Ainsi disparurent les anciennes institutions et les coutumes particulières des Gaulois.

Ce ne fut donc que plus tard et lorsque l'empire marchait déjà d'un pas rapide vers son déclin, que les Suessions reçurent les institutions municipales des Romains ; aussi, ce changement ne dut-il avoir qu'une légère influence sur la condition morale de la population. Durant quatre siècles d'une soumission non interrompue, elle avait adopté la religion, les mœurs, et jusqu'au langage de ses maîtres. Le vieil idiôme celtique avait été remplacé par la langue latine, devenue

d'un usage presque général, surtout dans les villes où, comme à Soissons, les Romains possédaient de grands établissements. Mais cette langue fut bien vite altérée par le mélange d'un grand nombre de mots et de terminaisons celtiques, et pour la distinguer du latin proprement dit, dont elle différait sensiblement, on lui donna le nom de langue romaine ou des Romains.

Toutefois, ce changement dans les institutions dut nécessairement donner plus d'importance à la ville. Sa population s'accrut de la plus grande partie des propriétaires fonciers de la cité, obligés dès lors d'y avoir leur domicile, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant. Ce fut encore par une conséquence du même fait que la ville perdit insensiblement le nom d'*Augusta*, qui fit place à celui de son peuple, *Suessiones*, d'où est venu dans la suite Suessionis, et enfin Soissons.

Les nouveaux établissements, nommés *municipes*, furent placés, comme l'avaient été les anciennes institutions, dans la ville capitale de chaque cité ou diocèse.

Toute la population était partagée en quatre classes : 1° les privilégiés ; 2° les propriétaires,

auxquels on donnait la dénomination de *curiales*, ou de *décurions*; 3° le peuple; 4° les esclaves.

La première classe se composait des fonctionnaires publics nommés par l'empereur, des sénateurs, du clergé et des militaires ou cohortales. Cette classe était exempte des fonctions et des charges municipales, et cette exemption était héréditaire.

La seconde, qu'on appelait *la curie*, comprenait tous les propriétaires possédant plus de vingt-cinq arpents de terre, et qui n'appartenaient, à aucun titre, à la première classe. Il était interdit aux curiales de résider hors du chef-lieu de la cité, ou de vendre leurs terres pour aller vivre ailleurs, sans y avoir été autorisés; ils ne pouvaient devenir sénateurs, militaires, prêtres ou fonctionnaires, qu'après avoir passé successivement par tous les degrés de la magistrature municipale, ce qui n'exigeait pas moins de quinze années. On trouve une preuve tacite de cette obligation pour les curiales, de remplir toutes les fonctions municipales, avant de parvenir aux emplois publics, dans l'inscription suivante qui fut votée par l'assemblée générale des Gaules en l'honneur d'un citoyen de Soissons :

« A L. Cassius Melior,
Citoyen de Soissons,
ayant rempli auprès des siens,
toutes les charges ;
Inspecteur des Gaules, »
les trois provinces des Gaules. (*)

La troisième classe, celle du peuple, se composait de tous les petits propriétaires, des marchands, des artisans, et généralement de tous les citoyens qui ne possédaient pas au delà de vingt-cinq arpents de terre. Le peuple était admis dans le clergé, dans l'armée, et dans les emplois publics ; mais il ne pouvait remplir aucune des fonctions municipales, ni prendre part à l'administration des affaires de la cité.

(*) Cette inscription est ainsi rapportée par M. Raynouard ; Droit communal, page 206.

L. Cassio
Melior
Suession...
omnibus ho
noribus apud S...
os functo. in
quisitori. G....
M. Prov. Gall...

Il est à regretter qu'elle ne porte point de date : elle aurait donné la connaissance certaine du temps où les institutions romaines étaient déjà en vigueur chez les Suessions.

Quant aux esclaves, qui formaient la quatrième classe, ils restaient en dehors de toutes les institutions; ravalés presque au niveau du bétail, ils étaient considérés comme la principale richesse mobilière du domaine qu'ils cultivaient.

L'autorité municipale était exercée par le sénat, qui se composait d'un certain nombre de sénateurs et des magistrats nommés par la curie. Le rang de sénateur était la récompense accordée, pour l'ordinaire, aux curiales qui avaient honorablement rempli tous les emplois de la magistrature civile. Cette dignité était héréditaire. C'était une espèce de noblesse bourgeoise. Le sénat était le conseil municipal, et les magistrats le pouvoir exécutif.

Les magistrats étaient élus par la curie et pris dans son sein. Elle était responsable de leur bonne gestion, et en cas d'insuffisance dans les revenus municipaux, elle devait pourvoir aux frais communs de tous ses membres, à tous les besoins du service public de la cité. Elle était aussi responsable, envers le trésor impérial, de la rentrée des impôts et devait en couvrir tous les déficits.

L'empereur était représenté auprès de la cité

par un officier, appelé d'abord *préfet* et ensuite *comte*. Cet officier veillait aux intérêts du gouvernement, confirmait l'élection des magistrats et dirigeait l'administration de la justice. Il avait le droit d'assister aux assemblées du sénat et de la curie ; mais il ne devait pas faire intervenir son autorité dans les actes de l'administration municipale. Ce préfet, ou comte de la cité, ne doit pas être confondu avec celui de la province, et encore moins avec celui des Gaules.

Par ces institutions, tous les propriétaires qui n'appartenaient pas à la classe des privilégiés, étaient assujettis à des devoirs onéreux et n'avaient pour tout dédommagement que le droit d'administrer par eux-mêmes ; mais les agents du gouvernement s'étant immiscés peu à peu dans les affaires des municipes, finirent par s'arroger les droits des magistrats et par s'emparer des biens des cités. Ces usurpations des officiers impériaux, les impôts devenus exorbitants par la mauvaise administration de l'État, enfin les fréquentes irruptions des Barbares qui ruinèrent le pays, rendirent les charges municipales tellement excessives, que les curiales furent réduits à la misère et que cette

institution se trouva dissoute. Cependant, sitôt que la ruine des curiales fut devenue évidente, le gouvernement avait tenté de s'opposer aux envahissements et aux rapines de ses agents, en créant, auprès de chaque municipe, un nouveau magistrat appelé *défenseur*, lequel était plus spécialement chargé de défendre les intérêts de la cité et des citoyens. Les prérogatives accordées au défenseur lui donnèrent une très-grande influence, et l'élevèrent fort au-dessus de tous les autres magistrats, dont les fonctions devinrent à peu près nulles. Mais dans l'impuissance des lois, et au milieu des ravages continuels des Barbares, la création de ce nouveau pouvoir ne put arrêter la ruine complète des curiales ; elle n'eut d'autre résultat que de faire passer toute l'autorité civile dans les mains d'un seul magistrat.

La nomination du défenseur ayant été donnée à la généralité des citoyens, curiales et autres, le clergé parvint bientôt à faire tomber cette magistrature entre les mains de l'évêque, qui se trouva ainsi placé, sur la fin de l'empire, à la tête du pouvoir municipal, et dirigea seul, et presque sans contrôle, toute l'administration civile de la ville et de la cité.

IRRUPTIONS DES BARBARES.

Les temps étaient enfin arrivés, où la société romaine allait se dissoudre, et faire place à une société nouvelle. Plus d'une fois l'empire avait lutté contre les peuples du nord, et pénétré dans les sombres forêts de la Germanie. C'était même contre ces races indomptables que les Césars les plus belliqueux avaient longtemps dirigé leurs plus grands efforts. Un instinct secret semblait avertir Rome que les hommes du nord, souvent vaincus, jamais soumis, devaient venir un jour lui demander compte du sang de leurs frères, versé dans ses amphithéâtres, et faire expier au peuple roi l'esclavage de l'univers. Et que pouvait-elle opposer maintenant à des adversaires altérés de vengeance, endurcis, par le climat et par la pauvreté, à la fatigue et aux travaux de la guerre, séduits par l'attrait d'une riche proie, et déterminés à ne plus retourner sous leur ciel brumeux, dans leurs terres froides et incultes, après avoir vu le

ciel plus doux, et les campagnes plus fertiles des provinces de l'empire? Si Rome, dans toute sa force, n'avait pu les soumettre, comment leur résisterait-elle dans sa décrépitude? Ses légions ne se recrutaient plus que parmi les prolétaires et les nations vaincues : démoralisées par les guerres civiles, elles avaient perdu leur courage avec leur patriotisme; la licence la plus effrénée, la plus honteuse débauche remplaçaient, dans les camps, la vieille discipline romaine, et plusieurs fois elles avaient poussé l'oubli du devoir jusqu'à mettre la pourpre impériale à l'encan et vendre leur patrie à des tyrans. Tout semblait présager à l'empire une chute rapide; les destinées de la ville éternelle étaient accomplies; les Barbares allaient s'en partager les lambeaux, et rajeunir le monde usé par la corruption et par l'esclavage.

Ce fut au commencement de l'an 407 que les Vandales, les Suèves, les Alains, et d'autres peuples de la Germanie, franchirent le Rhin et se précipitèrent sur les Gaules qu'ils couvrirent de sang et de ruines. Les provinces septentrionales, exposées à la première fureur des Barbares, eurent le plus à souffrir. Dans la seconde Belgique,

Rheims, la métropole, Amiens, Arras, Bavay, Terrouenne, Tournay et Vermand, tous chefs-lieux de cités, furent prises et réduites en cendres. Beaucoup de villes moins importantes et des bourgades subirent le même sort ; toute la campagne fut horriblement saccagée et en grande partie dépeuplée.

Il paraît que la ville de Soissons fut plus heureuse. Elle échappa sans doute à ce désastre général, puisque son nom ne se trouve pas parmi le grand nombre des villes qui tombèrent dans les mains des Barbares. Cette ville étant la plus grande place d'armes de la seconde Belgique, et se trouvant située à l'extrémité intérieure de cette province, devint naturellement le point de concentration de toutes les forces romaines stationnées dans le nord des Gaules. Cette concentration et la force de la place pouvaient faire pressentir une résistance longue et vigoureuse, tandis que les autres villes ne pouvaient guère opposer que la résistance de l'inertie. Abandonnées à elles-mêmes, entourées d'une muraille sans défenseurs, les lois de l'empire interdisant à tous les autres citoyens, autres que les militaires, la possession et l'usage des armes, elles

devenaient une proie facile et séduisante pour les Barbares qui se montraient souvent moins avides de gloire que de pillage.

Mais si Soissons eut assez de bonheur pour faire tête à l'orage, il n'en fut pas de même de ses environs. Il y à tout lieu de croire que quelques-uns des nombreux corps d'armée des barbares, qui sillonnaient le pays dans toutes les directions, poussèrent jusqu'à Soissons, et que leurs brigandages ne s'arrêtèrent qu'au pied des remparts ; à moins que l'on ne suppose que les troupes romaines, qui s'y étaient concentrées, fussent assez nombreuses pour en imposer à cet ennemi farouche, et le tenir éloigné du territoire.

Les Vandales et leurs alliés, après avoir saccagé les Gaules durant deux années, les quittèrent pour se porter sur l'Espagne. Plusieurs autres peuples, presque aussi barbares qu'eux, avaient envahi les Gaules de nouveau, et en avaient continué la dévastation. Les Romains, hors d'état de les en chasser, consentirent à ce qu'ils y prissent des établissements : les Visigoths eurent une partie de l'Aquitaine ; les Burgondes se fixèrent sur les bords du Rhône et de la Saône ; des Saxons s'éta-

blirent sur les côtes de la seconde Belgique; d'autres peuples, moins considérables, occupèrent des districts vers la Loire ; enfin deux peuplades de la nation des Francs, les Saliens et les Ripuaires, se trouvaient déjà établis, depuis l'irruption de l'an 350, dans la Toxandrie, le Brabant septentrional.

Tous ces peuples, admis de gré ou de force, à s'établir dans les Gaules, reconnaissaient la souveraineté des empereurs et devenaient leurs stipendiaires. Rome ne pouvant plus les refouler dans leurs forêts, les recevait dans ses provinces, donnait des terres aux soldats et des dignités aux chefs. Mais toutes ces peuplades grossières, avides et turbulentes ne respectaient l'autorité du gouvernement impérial qu'autant qu'elles y trouvaient leur avantage. L'admission de leurs chefs aux premières charges de l'empire, où la plupart d'entre eux apportaient toute la rudesse et la férocité de leurs mœurs sauvages, acheva de rendre le gouvernement odieux et méprisable. Les provinces qui n'étaient pas devenues le partage des hordes étrangères, s'affranchirent peu à peu de l'autorité des empereurs où elles ne voyaient plus que le

joug barbare, recouvert de la pourpre impériale. Ce mouvement d'indépendance se fit principalement sentir dans les provinces de l'ouest, dont la population avait peu souffert des invasions précédentes. Un grand nombre de cités s'y formèrent en petites républiques, sous la dénomination générique des Armoriques. Quant aux provinces du centre et du nord des Gaules, elles restèrent attachées en apparence à l'empire, tout en s'éloignant chaque jour davantage d'un gouvernement impuissant à les protéger et détestable par ses vices.

Les guerres et les dévastations, causées par l'irruption des Vandales et par l'établissement des autres peuples dans les Gaules, durèrent douze ans. Pendant ce temps, les nouveaux conquérants prirent quatre fois la ville de Trèves, et ils la saccagèrent avec tant de fureur, qu'elle ne présentait plus que des ruines. Cette ville infortunée, que l'empereur Maximien avait choisie, en l'an 286, pour sa résidence, était devenue, depuis, le siége du gouvernement impérial dans les Gaules. Plusieurs empereurs qui l'habitèrent successivement, l'avaient décorée d'édifices superbes, et en avaient fait la plus belle ville en deçà des Alpes. Après sa

destruction, le siége du gouvernement des Gaules fut transféré à Arles ; mais cette cité, située près des bords de la Méditerrannée, se trouvait trop éloignée du théâtre des événements ; ce fut une des principales causes du rôle important que la ville de Soissons fut appelée à jouer sur le déclin de l'empire. Les Romains, malgré les envahissements successifs des Barbares, possédaient encore presque toutes les provinces du nord, du centre et de l'ouest, sur lesquelles la ville d'Arles ne pouvait exercer aucune influence ; celle de Soissons, au contraire, par sa position centrale entre toutes ces provinces, offrait tous les avantages qu'on pouvait désirer. Elle avait échappé aux désastres qui avaient frappé la plupart des villes situées dans cette région des Gaules, et ses établissements militaires étaient les seuls que les Romains y possédassent encore : aussi devint-elle dès lors, et par la force des choses, le point de concentration des troupes romaines, et par conséquent la résidence ordinaire des chefs de l'armée.

C'est donc à l'époque de l'invasion que Soissons commence à devenir célèbre dans l'histoire. Sa population dut se recruter d'une grande partie des

habitants de tant de villes réduites en cendres, auxquels il ne restait d'autre ressource, pour se soustraire à l'esclavage ou à la mort, que de venir chercher un asile derrière les remparts qui avaient pu résister à une aussi terrible catastrophe. Soissons dut servir de refuge aux Romains et devint de fait le siége du gouvernement de la seconde Belgique. Et si elle ne fut point embellie par des édifices somptueux, comme l'avaient été toutes les métropoles des provinces des Gaules, si elle n'offre point à nos regards quelqu'un de ces beaux restes d'antiquités qui puisse rendre témoignage du haut rang qu'elle a occupé durant le V[e] siècle, on ne doit s'en prendre qu'aux malheurs de l'époque où elle fut le séjour des gouverneurs romains. Les descendants du peuple roi étaient bien dégénérés de leurs ancêtres, et ils n'avaient plus assez de force de génie pour concevoir de grands monuments, ni assez de moyens pour les exécuter; et quand Soissons fut devenue le boulevard de leur domination expirante, elle ne reçut d'eux que des édifices appropriés aux besoins du moment; l'heure de la mort étant venue, pouvait-on songer à bâtir pour l'éternité?

Cependant ce serait vers ce temps, d'après quelques auteurs, c'est-à-dire dans le cours du V[e] siècle, que les Romains auraient construit le château dit la tour des Comtes, pour servir de demeure à leurs gouverneurs. Mais cette opinion, qui ne repose que sur des conjectures peu motivées, ne paraît pas susceptible d'être adoptée ; il était complètement inutile de bâtir un château pour servir de citadelle à la ville, quand toute la population pouvait être considérée comme romaine, et qu'elle ne devait former d'autre vœu que celui d'échapper à la domination des barbares.

Suivant les annales de Flandres, le roi des Francs-Saliens, Clodion, qui faisait sa résidence habituelle au château de Dispargun, près de Tongres, après plusieurs tentatives infructueuses, pour s'établir dans la seconde Belgique, envahit de nouveau cette province au commencement de l'année 448, et tandis qu'il se portait sur la Somme, vers Amiens, il détacha son fils aîné, avec un corps d'armée, pour venir attaquer Soissons; mais ce jeune prince ayant été tué dans le siége, l'entreprise avait échoué, et le roi des Francs, désespéré de la mort de son fils, renonça à tous ces

projets de conquêtes pour retourner à Dispargun, où il mourut peu de temps après.

Presque tous les historiens se sont accordés à rejeter cette circonstance du siége de Soissons, comme apocryphe, et n'ayant été rapportée par aucun des anciens auteurs connus. Cependant il pourrait se faire que ceux qui nous l'ont transmise en eussent puisé la connaissance dans quelques vieux ouvrages, qu'ils n'ont point cités, ou qui n'existent plus, ou sont tombés dans l'oubli. Mais, sans prétendre adopter un fait mentionné par un historien isolé, on peut examiner néanmoins si ce fait n'aurait pas en lui-même assez de vraisemblance pour faire naître des présomptions en sa faveur : on ne saurait disconvenir que cette expédition contre Soissons eût été une entreprise bien conçue. C'était la seule place importante qui restât aux Romains au nord de la Loire. C'était le point d'appui de toutes leurs opérations pour résister aux attaques des Barbares. Clodion, maître de Soissons, aurait pu se maintenir au midi de l'immense forêt des Ardennes qui couvrait les Gaules depuis la mer, vers Dunkerque, jusqu'au Rhin, et devenir le fondateur de la monarchie des

Francs. Mais ce que Clodion ne put exécuter, Clovis sut l'accomplir trente-neuf ans plus tard, en portant toutes ses forces contre cette ville. Le chef des Francs semblait agir d'après cette maxime d'un grand capitaine de l'antiquité, maxime qui devait être celle de tous les ennemis de Rome : *On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome !* Et Soissons alors était Rome pour les provinces gauloises.

Les troupes romaines, stationnées à Soissons et dans les pays circonvoisins, étaient à peine parvenues à repousser les diverses tentatives des Francs, qu'elles virent fondre sur elles un ennemi bien autrement redoutable, dans le fameux Attila, roi des Huns, surnommé le fléau de Dieu ! Il se jeta sur les Gaules, à la tête d'une armée prodigieuse, portant partout la dévastation et la mort. Tout semblait devoir disparaître sous les pas de cette multitude, dont la férocité frappait de terreur les barbares eux-mêmes. Un grand nombre de villes furent de nouveau inondées du sang de leurs habitants et dévorées par les flammes ; celle de Rheims, qui sortait à peine de ses cendres, eut encore à subir le même sort ; mais il paraît que

Soissons eut encore le bonheur d'échapper au désastre. On a prétendu qu'elle avait été redevable de son salut, dans cette circonstance, à saint Edibe, son évêque, qui s'était porté à la rencontre d'Attila, se dirigeant avec toute son armée sur Soissons, et qu'il l'aurait déterminé, par ses discours, à changer sa route pour épargner cette ville. Quoiqu'il en soit de la vérité de cette anecdote, qui n'est pas l'unique en ce genre, et ne ferait pas moins d'honneur à la magnanimité du roi des Huns, qu'à l'éloquence du saint prélat, il est bien certain que le gros de l'armée d'Attila se porta des bords du Rhin, par où elle était entrée dans les Gaules, sur la Loire, par la Champagne. Soissons, qu'il laissa sur sa droite, devint encore, comme par le passé, le point de concentration de toutes les troupes romaines et alliées, répandues dans les provinces du nord. La ville d'Orléans opposa de son côté une résistance héroïque à l'armée des Huns. Cette résistance donna le temps à Aétius, gouverneur dse Gaules, de rassembler toutes ses forces, du centre et du midi, auxquelles s'étaient réunies celles des Visigoths, des Burgondes et de tous les

peuples des Gaules que l'imminence du danger sut rallier sous les mêmes drapeaux, contre un ennemi qui semblait avoir juré la destruction du genre humain. Les Huns furent obligés de faire un mouvement rétrograde vers les lieux qui avaient été le théâtre de leurs premiers ravages. Le général romain les y suivit, après avoir opéré sa jonction avec les troupes réunies à Soissons. Parmi ces troupes, il se trouvait un corps de Francs, accourus de la Toxandrie, sous la conduite de Mérovée, leur roi, pour faire cause commune contre les Huns. Les deux armées se livrèrent une bataille sanglante, dans laquelle on rapporte qu'il périt deux cent mille hommes. Attila vaincu, abandonna les Gaules pour aller se jeter sur l'Italie.

SOISSONS

CAPITALE DES GALLO-ROMAINS.

Valentinien III, le dernier prince de la race de Théodose, fut aussi le dernier empereur romain

dont le règne eut quelque durée. Pendant l'intervalle de vingt-deux ans qui s'écoula entre sa mort et la fin de l'empire d'occident, on ne compte pas moins de neuf empereurs, dont la plupart périrent de mort violente par la tyrannie et les intrigues du patrice Ricimer, qui les créait et les faisait mourir selon les vues de son ambition.

Le commandement général des troupes de l'empire dans les Gaules fut donné, en 456, à Egidius, avec le titre de comte. Ce général, que la plupart des historiens modernes appellent Gilles ou Gillon, était né dans les Gaules. Avec de grands talents militaires, il jouissait d'une haute réputation de vertu et de piété; qualités qui lui assuraient l'amour et l'estime générale. Peu de temps après, l'empereur Majorien ayant été assassiné, Egidius, qui était son parent et son ami, ne voulut plus reconnaître l'autorité éphémère de ses successeurs; il annonça même l'intention de passer en Italie avec une armée, de venger sa mort, et de punir le crime de Ricimer. Les Romains d'Italie, alors en proie aux plus violentes dissensions, prévoyant qu'ils seraient hors d'état de résister à Egidius, dont ils appréciaient le génie et les ver-

tus, eurent recours aux Visigoths d'Aquitaine pour détourner l'orage qui les menaçait : et afin de déterminer ce peuple à faire la guerre aux Romains des Gaules, ils lui abandonnèrent toutes les provinces qu'il pourrait enlever au gouvernement d'Egidius. Dans le même temps, et toujours avec le dessein de susciter des embarras à ce redoutable ennemi, ils le déclarèrent déchu de sa charge de général des milices romaines, dont ils investirent, toujours au nom de l'empereur, Gunderic, roi des Burgondes, dans l'espoir qu'il combattrait Egidius pour se mettre en possession d'une dignité qui donnait le commandement général dans toutes les Gaules.

Les Visigoths envahirent les pays soumis à Egidius, que cette diversion mit dans l'impossibilité de marcher contre Rome ; mais il rompit toute relation avec le gouvernement impérial, et il se trouva, par le fait, gouverneur souverain de toutes les provinces situées entre les Vosges et la Saône qui confinaient, à l'est, avec les Burgondes ; au sud, avec les montagnes de l'Auvergne, formant la limite du pays des Visigoths ; à l'ouest, aux cités des Armoriques : et au nord, à la forêt des Ar-

dennes, au delà de laquelle les Francs s'étaient établis temporairement.

Egidius fixa sa résidence à Soissons, qui offrait seule des ressources et des avantages dans le nord des Gaules, où la plupart des autres villes venaient d'être encore une fois détruites et dépeuplées par Attila. La position même de la ville servit à déterminer le choix du général romain. Placée au centre de provinces où il ne se trouvait pas de peuples étrangers, si ce n'est un petit corps de Lettes qui habitait tranquillement les bords de l'Oise, Soissons avait encore l'avantage de mettre Egidius plus à portée de surveiller les Francs, mécontents de leur établissement au delà des Ardennes, et aspirant à venir se fixer plus avant dans les Gaules. Ce qu'il y a de constant, c'est que cette ville fut alors la capitale d'un état presque indépendant, qui comprenait plus de la moitié de la France actuelle, et qu'on pourrait désigner sous le nom de *Gallo-Romain*.

La guerre contre les Visigoths fut glorieuse pour Egidius qui les battit en plusieurs rencontres et principalement en l'année 463, qu'il remporta une grande victoire. Il réussit aussi à contenir les

Francs au delà des Ardennes : mais tandis qu'il résistait heureusement aux attaques simultanées de ces deux peuples belliqueux, il ne put se garantir des embûches de ses ennemis d'Italie. L'or et les intrigues eurent plus de pouvoir que les armes et le courage réunis des Francs et des Visigoths : Egidius fut assassiné ou empoisonné à Soissons, en 465 ou 466.

Plusieurs historiens ont donné à ce général le titre de roi de Soissons. Ils admettaient sans doute, comme un fait avéré, que les Francs le choisirent pour leur roi après avoir chassé Childéric, et que, depuis le rétablissement de ce dernier, Egidius avait conservé ce titre en se retirant dans cette ville. Mais cette élection douteuse du général romain par les Francs, qui n'est rien moins que vraisemblable, ne repose que sur le récit de Grégoire de Tours, historien peut-être un peu crédule en cette occasion, et qui n'écrivait qu'environ 120 ans plus tard. Aucun des auteurs contemporains ne fait la moindre allusion à une circonstance qui, en donnant à Egidius une immense supériorité sur les Visigoths, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur les affaires des Gaules.

Mais en admettant que les Francs eussent en effet choisi le général romain pour les gouverner, il ne s'en suivrait pas encore que ce général aurait pris le titre de roi des Francs, car ces peuples avaient presque toujours été dans la dépendance de l'empire, depuis leur établissement dans la Toxandrie avec l'assentiment de Julien, qui les y toléra comme stipendiaires de Rome. Qui les empêchait, au surplus, après avoir banni leur roi, de se mettre sous la protection du chef de l'armée romaine, sans rien changer à la forme de leur gouvernement intérieur? Cette démarche n'aurait été, de leur part, qu'une nouvelle reconnaissance de la souveraineté des Romains, à laquelle ils s'étaient déjà soumis, avant que Clodion eût cherché à se rendre indépendant, et à se former, par la force des armes, un état séparé dans la seconde Belgique.

Si le comte Egidius n'eut pas le titre de roi, toujours est-il que depuis sa rupture avec les Romains d'Italie, il posséda tous les attributs de la souveraineté. Il continua à gouverner les peuples des Gaules au nom de la république; ainsi que l'attestent tous les auteurs de l'époque, qui ne lui donnent d'autres titres que ceux de comte et de

général des milices. Mais son autorité n'en était pas moins aussi absolue que celle d'un roi. Habitués depuis dix siècles à humilier tous les souverains et à leur dicter des lois, les généraux de Rome se croyaient au-dessus des trônes, et le comte Egidius, qui n'était point un homme ordinaire, aurait cru déroger à son rang, en acceptant un titre commun alors à tous ces chefs de hordes barbares, qui mettaient le plus grand honneur à obtenir quelque charge de l'empire.

Syagrius, fils et successeur d'Egidius, sut mettre à profit la scission avec les Romains d'Italie, et l'indignation soulevée par la mort de son père. Les peuples et l'armée virent avec joie le pouvoir aux mains d'un compatriote, d'un jeune guerrier, connu par sa valeur et par ses vertus, capable de les protéger contre les ennemis du dehors, et contre la tyrannie, non moins redoutée, des agents du gouvernement impérial.

Le premier soin de Syagrius fut de faire la paix avec les Visigoths, en leur cédant les provinces d'outre-Loire et prenant cette rivière pour limite des deux états. Il s'assurait, par la cession de ces provinces, l'alliance de ce peuple, et il put porter

toute son attention sur les Francs, toujours déterminés à s'avancer dans les Gaules.

Les événements de cette époque sont demeurés dans l'oubli, du moins en ce qui concerne le nord des Gaules. Tout ce qu'on en sait, se borne à une incursion des Francs. Sous le commandement de Childéric, ils pénétrèrent jusque sur les bords de la Loire, et s'emparèrent d'Orléans et d'Angers. Ces conquêtes eurent le même sort que toutes celles qui les avaient précédées : contents d'avoir ravagé quelques provinces, ou peut-être repoussés par les armes de Syagrius, les Francs allèrent attendre dans leurs marais une occasion plus favorable.

En l'année 476, Odoacre, roi des Hérules, s'était emparé de Rome et avait porté le coup mortel à l'empire d'occident. La chute de cet empire, la position isolée de Syagrius au milieu de peuples qui s'en étaient partagé les dépouilles, l'impuissance où il était de communiquer avec Constantinople, capitale de l'empire d'orient, le rendirent indépendant et maître dans son gouvernement ; mais il conserva le titre de général romain, sous lequel tous ses contemporains se sont accordés à le dé-

signer. Plusieurs auteurs modernes l'ont appelé roi de Soissons ; Grégoire de Tours le nomme roi des Romains, et ce nom convient assez à un chef qui, depuis la ruine de l'empire, résumait en lui toute la puissance romaine dans l'ouest de l'Europe.

Ces mêmes auteurs semblent s'écarter encore de la vérité dans les bornes qu'ils assignent au gouvernement de Syagrius : suivant eux, il n'aurait compris que les cités de Soissons, de Rheims et de Troyes. Et en cela, ils s'appuient sur ce que Gunderic et son fils Chilpéric, rois des Burgondes, et après eux Decius et Oreste, ont été généraux des milices romaines dans les Gaules ; mais cette charge, dont il ne paraît pas qu'ils aient jamais été mis en possession, ne leur avait été successivement conférée, par les Romains d'Italie, qu'en haine de Syagrius, qui se refusait à reconnaître les empereurs du choix de Ricimer et des assassins de son père, dans le but ostensible de lui susciter des ennemis. Serait-il d'ailleurs vraisemblable que Syagrius eût pu se maintenir pendant vingt-un ans contre les Francs, qui voulaient s'établir au midi des Ardennes, si, comme on l'a prétendu, ils

avaient déjà possédé une partie des provinces situées entre la Somme et la Loire, ou si ces provinces avaient reconnu l'autorité des autres généraux? Réduit aux seules ressources des trois cités de Soissons, de Rheims et de Troyes, Syagrius n'aurait jamais pu faire tête aux Francs et se faire respecter de ses autres voisins. La durée de son gouvernement est une preuve suffisante que jusqu'à la bataille de Soissons (486), les Gallo-Romains se maintinrent dans la possession de toutes les provinces situées entre la Loire et les Ardennes, quoique ces provinces eussent été envahies et parcourues, à plusieurs reprises, par les Francs. Une partie des cités de l'ouest s'étaient, à la vérité, formées en république, sous le gouvernement temporel des évêques ; mais tous ces petits états, qui ne s'étaient séparés de l'empire qu'en haine de la tyrannie des officiers impériaux, reconnaissaient encore, jusqu'à un certain degré, et seulement dans l'intérêt de leur défense commune, la suprématie du chef des Romains des Gaules, surtout après que ce chef eut rompu toute relation avec les Romains d'Italie.

Cependant on peut croire que ce fut durant le

gouvernement de Syagrius, et sous le règne de leur roi Childéric, que les Francs s'établirent dans les villes de Tournay, de Térouenne et même de Cambrai. Peut-être poussèrent-ils leurs frontières jusque sur les bords de la Somme, ce qui paraît douteux, puisqu'ils n'étaient pas maîtres d'Amiens. Quant à la possession de Paris que quelques auteurs leur ont si gratuitement accordée, elle est contre toute vraisemblance : en effet, si les Francs eussent possédé Paris, et par conséquent la plus grande partie des pays entre cette ville et les Ardennes, il n'est guère présumable que leur roi eût choisi Tournay pour y résider de préférence à Paris. Cette ville, embellie par Julien, était déjà remarquable pour l'époque, quand ce peuple aspirait depuis longtemps à s'avancer dans le centre des Gaules.

Syagrius, dont le gouvernement dura vingt-un ans, fit sa résidence ordinaire à Soissons. Ce fut une des belles époques de cette cité. L'étendard romain flottait encore sur ses tours, dix ans après que l'épée des Barbares l'avait renversé du Capitole. Soissons, capitale d'un état assez considérable, où les vainqueurs de l'empire n'avaient ja-

mais pu s'introduire, et dont le souverain, quelque fût d'ailleurs le titre sous lequel il gouvernait, se distinguait par sa valeur, par son mérite et par son équité, dut voir s'accroître, tout à la fois, sa population et sa prospérité. Tandis que le chef de l'État assurait la tranquillité des habitants, un prélat vertueux, saint Prince, qui réunissait les hautes fonctions du sacerdoce et de la magistrature, faisait fleurir la religion et respecter les droits des citoyens, autant que le comportaient les mœurs du temps.

Il serait fort à désirer que l'on connût la force de la population de Soissons à cette époque si remarquable de son histoire ; mais on ne trouve nulle part le moindre renseignement à cet égard. Oserons-nous hasarder une conjecture, fondée sur le nombre des paroisses que renfermait Soissons ? Ces paroisses, indépendamment de la cathédrale, étaient anciennement, et probablement alors, au nombre de douze, tant dans la ville que dans les faubourgs, et en portant seulement à 2,000 âmes la population moyenne de chacune d'elles, le résultat donnerait 24,000 individus.

CONQUÊTE DE SOISSONS
PAR LES FRANCS.

Childéric, roi des Francs, meurt en 481, laissant à son fils Clovis, âgé de seize ans, sa puissance et sa haine contre les Romains. Le jeune chef rassemble, cinq ans après, toutes les forces de sa nation, marche droit à Soissons, et envoie défier Syagrius. Le général romain crut qu'il était de son honneur d'accepter. Le jour et le lieu furent indiqués où les armes allaient décider d'une inimitié de plusieurs siècles. (*)

Clovis était impatient de frapper un grand coup, d'en finir avec les débris de l'empire romain, et d'établir ses Barbares dans les belles contrées qui leur avaient déjà coûté tant d'inutiles efforts. Dans le défi qu'il venait de porter se révèle autant le génie politique que la passion des combats. Le

(*) Grégoire de Tours.

jeune roi sentait bien que Syagrius vaincu, il n'avait plus de rival redoutable, et qu'une fois maître de Soissons, il l'était d'une partie de la Gaule. Quant à Syagrius, aucun motif plausible ne saurait le justifier : au lieu de risquer une bataille décisive, la prudence lui faisait un devoir de temporiser, de fatiguer un adversaire toujours disposé pour l'attaque, mais peu propre à une guerre lente et méthodique. Ce fut toujours cette tactique circonspecte qui maintint les Romains dans les Gaules au milieu des débordements successifs des Barbares, dont ils laissaient tomber la fureur en se retirant sur les points les mieux fortifiés, et en abandonnant à leurs ravages tout le reste du pays. Clovis avait tout à gagner par une victoire : vaincu, il ne perdait que des soldats ; Syagrius, au contraire, et l'événement l'a prouvé, perdait tout avec la bataille ; vainqueur, il ne gagnait que la gloire stérile d'avoir repoussé une fois de plus l'attaque des Francs.

Une charge furieuse que fit Clovis à la tête des siens décida du sort de la bataille. Les Francs enfoncèrent l'armée Gallo-Romaine et la taillèrent en pièces. Syagrius, échappé au carnage, s'éloi-

gna rapidement du champ de bataille, et alla se renfermer dans Verdun.

Cette bataille, donnée aux portes de la capitale, plongea sa population dans un deuil universel. L'armée Gallo-Romaine comptait dans ses rangs une foule de Soissonnais attirés par l'importance de la lutte et par la proximité du champ de bataille ; cette armée avait été anéàntie, et Soissons dut perdre, dans cette fatale journée, l'élite de ses habitants. ([17])

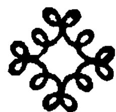
Le premier fruit de la victoire fut la possession de Soissons. On ne sait pas les détails de cet événement, qui décida, autant que la bataille, de l'issue de la guerre ; peut-être y eut-il une capitulation, ou convention, entre le roi des Francs et l'évêque saïnt Prince, pour lequel Clovis conserva toujours une haute considération et un vif attachement. Quoiqu'il en soit, Soissons ouvrit ses portès au vainqueur, et la domination romaine, forcée dans son dernier asile, disparut enfin des Gaules sous les coups des Barbares qui devaient jeter les fondements de la monarchie française.

La reddition de Soissons fut suivie de celle de Rheims, dont le siége épiscopal était occupé par

saint Remy, frère cadet de saint Prince. La perte de ces deux villes enleva toute espérance à Syagrius de rétablir ses affaires. Il sortit de Verdun et alla chercher un asile auprès d'Alaric, roi des Visigoths, en livrant ainsi toutes ses provinces à la merci de son ennemi victorieux.

Cependant Clovis ne jugea pas son triomphe complet. Syagrius vivait encore ; il pouvait reparaître et rallier les Gallo-Romains, que la perte de la bataille avait plus consternés que vaincus ; il pouvait même armer contre les Francs quelques-uns des peuples établis dans les Gaules alarmés de leurs succès ; Clovis envoya donc des officiers de son armée réclamer Syagrius, comme son prisonnier, avec ordre, en cas de refus, de déclarer la guerre au roi des Visigoths. Alaric eut la lâcheté de livrer le chef romain, qui fut ramené à Soissons, chargé de fers, et jeté au fond d'une des tours de son propre château. Ce dernier des Romains dut se reprocher, dans son cachot, de n'avoir pas su mourir sur le champ de bataille où il avait vu tomber sa puissance ; mais le roi des Francs l'arracha bientôt à ses angoisses en lui faisant secrètement trancher la tête. Ce meurtre mit

fin à la domination romaine dans l'ouest de l'Europe. Toutes les cités, abandonnées à elles-mêmes, entrèrent en composition avec le vainqueur et firent successivement leur soumission ; mais la lenteur qu'elles y mirent prouverait assez que Syagrius avait cédé trop précipitamment à un premier revers, et qu'il aurait pu du moins prolonger la lutte, s'il avait su prendre la noble résolution de périr les armes à la main, sur les débris de son dernier retranchement, au lieu d'aller se mettre à la merci d'un peuple qui avait été longtemps l'ennemi de sa nation, et qui n'avait aucun intérêt à lui donner protection.



ÉPOQUE DES FRANCS.

(COMPRENANT 500 ANS.)

SOISSONS, CAPITALE DES FRANCS.

—

Si la conquête de la Gaule Belgique par les Romains fut, en définitive, un bienfait pour l'humanité, en accélérant de plusieurs siècles la marche lentement progressive de la civilisation, et en facilitant la propagation et le triomphe du christianisme, il n'en fut pas de même de la conquête des Francs. La domination de ce peuple fit presque rétrograder l'esprit humain jusqu'au même degré de barbarie d'où les Romains l'avaient tiré.

Clovis, par la destruction de l'armée Gallo-Romaine et par la mort de Syagrius, se rendit maître, presque sans coup férir, de tous les pays

jusqu'à la Loire, et se vit, en peu d'années, à la tête d'un grand état, qui prit dans la suite le nom de France. Soissons, la plus importante des villes tombées en son pouvoir, devint naturellement la capitale du nouveau royaume.

Malgré cet avantage, Soissons dut nécessairement souffrir beaucoup en tombant sous la domination des Francs, peuple brutal et avide, ne connaissant guère d'autre droit que celui du glaive, et encore livré aux erreurs du culte d'Odin. Il paraît cependant que les maux inséparables de la conquête et d'un changement de domination furent adoucis, grâce à l'influence de saint Prince et à la politique de Clovis qui, voulant fonder un grand état, devait ménager les peuples qu'il rangeait sous ses lois.

Mais l'autorité de Clovis sur ses guerriers était alors beaucoup trop bornée pour qu'il pût toujours concilier ensemble les exigences des vainqueurs avec les intérêts des vaincus, et pour que la protection qu'il accordait à ces derniers ne fût pas souvent stérile. Nous pouvons en juger par le fait suivant. Des soldats de son armée avaient pillé l'église de Rheims, et saint Remy qui regret-

tait surtout un fort beau vase, le fit réclamer auprès du chef des Francs. Clovis dit aux envoyés de l'évêque de le suivre jusqu'à Soissons où le butin devait être partagé ; les lots étant faits, ce prince témoigne le désir d'obtenir le vase réclamé : chacun s'empresse de l'accorder. Un soldat seul le refuse et le frappe d'un coup violent de sa francisque, en ajoutant que la part du roi dépendait du sort. Clovis dissimule sa colère, s'empare du vase, quoique mutilé, et l'envoie à saint Remy. Quelque temps après, passant la revue de ses troupes, il reconnaît le soldat qui l'avait offensé, et sous prétexte que son arme n'est pas en bon état, il la lui arrache des mains et la jette à terre. Le soldat se baisse pour la ramasser, souviens-toi du vase de Soissons, lui dit Clovis, et à l'instant il lui fend la tête de sa hache d'armes.

Soissons avait été depuis plus d'un demi-siècle le siége du gouvernement romain dans le nord des Gaules. Toutes les ressources de ce gouvernement s'y trouvaient réunies. C'est à Soissons que Clovis fixa sa résidence. Sa première demeure, après sa victoire, fut probablement le château de Croicy, qui avait été celle de Syagrius et sans

doute des généraux investis précédemment du commandement des forces romaines dans cette partie de l'empire. Cependant quelques auteurs ont paru croire que ce château n'avait été bâti que par Clovis et même par Clotaire Ier, son fils, quoiqu'il soit constant qu'il fut habité par le premier. On doit donc le regarder comme la première habitation des rois de France, mais en admettant qu'il n'était pas leur ouvrage. Les chefs des Francs et autres peuples du nord, qui s'établirent dans les provinces de l'empire romain, n'avaient point le goût des édifices, et, si quelques-uns d'entre eux firent construire des églises, ce ne fut guère qu'en expiation des crimes dont ils s'étaient rendus coupables.

Il est d'ailleurs bien plus naturel de croire que Clovis, après avoir vaincu les Romains, tint à honneur de s'établir dans le palais même de ces dominateurs orgueilleux qui avaient commandé si longtemps à ses pères, plutôt que de perdre son temps à se faire bâtir une demeure. Le jeune roi des Francs, fier de son triomphe et impatient de voler à de nouvelles conquêtes, flattait tout ensemble son orgueil et sa politique en recevant

l'hommage de ses nouveaux sujets au milieu des dépouilles de son ennemi, et entouré, pour ainsi dire, des trophées de sa victoire. De plus, ce château, qui s'élevait sur les bords de la rivière d'Aisne, et touchait presqu'à la capitale du nouveau royaume, était, pour le vainqueur, le séjour le plus commode et le plus agréable. Il renfermait dans son enceinte, une église sous l'invocation de la Trinité et de sainte Sophie. Cette église fut célèbre par le mariage de Clovis avec Clotilde, princesse burgonde, dont l'église et l'histoire ont proclamé si hautement la piété et les vertus. Pour complaire à cette reine, l'évêque saint Prince y fonda une communauté de prêtres qui fut érigée en chapitre au IX[e] siècle ; et ce fut dans cette église et par les mains du vénérable prélat que les enfants de Clovis reçurent le baptême, Dans le voisinage de ce château se tenaient les assemblées nationales du *Champ de Mars*. On trouve dans la plaine qui s'étend de St-Médard au village de Bucy, un lieu qui a conservé ce nom jusque dans ces derniers temps. Ne serait-ce pas un souvenir de ces fameuses assemblées ?

Le château de Cuise, dans la vallée de l'Aisne,

sept lieues à l'ouest de Soissons, tomba dans le domaine du roi, ainsi que la vaste et belle forêt du même nom, laquelle comprenait les forêts dites aujourd'hui de Compiègne, de Villers-Cotterêts et de l'Argue. Clovis eut aussi, dans son partage, le château de Braisne avec la forêt qui en dépendait et qui s'étendait jusque sur les bords de la Marne. S'il faut en croire l'auteur de la vie de saint Arnould, le chef des Francs possédait encore un château ou maison de plaisance à Juvigny, village à deux lieues au nord de Soissons, où passait la chaussée romaine conduisant à Vermand. C'est dans ce château que Clovis, suivant cet auteur, vint se reposer après la bataille de Tolbiac. Il est à croire que tous ces châteaux avaient appartenu aux gouverneurs romains et que les forêts provenaient du domaine impérial, ce qui les fit tomber dans celui du roi franc. La belle forêt de Cuise ou de Compiègne n'a jamais cessé, depuis, de faire partie du domaine de la couronne, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer sa conservation. La seigneurie de Braisne, au contraire, démembrée de ce domaine au Xe siècle, vit détruire sa forêt en grande partie. Il n'en reste plus aujourd'hui que les bois de Daulle.

Il est très-vraisemblable que le roi des Francs habita plus ordinairement les châteaux de Croicy et de Crise, pendant les vingt-un ans qu'il fit sa résidence dans la province de Soissons. Les Francs attachés à sa personne, prirent leurs demeures dans le voisinage de l'habitation royale ; mais tous les autres se fixèrent au milieu des terres qu'ils s'étaient appropriées. Les Gallo-Romains, soit qu'ils fussent dépossédés ou non de leurs biens-fonds, s'agglomérèrent dans la ville et les faubourgs sous le protectorat de saint Prince, devenu le magistrat suprême. En vertu de sa nouvelle dignité, l'évêque vint s'établir dans le château de la tour des Comtes destiné, dès son origine, à loger le gouverneur de la ville. Ce château devint ainsi le *palais de la cité*, et saint Prince fonda, dans la chapelle qu'il renfermait, un petit chapitre qui fut placé sous son invocation après sa mort.

On a lieu de s'étonner que Clovis se soit fait baptiser à Rheims plutôt qu'à Soissons, capitale de son royaume. Deux motifs, toutefois, semblent expliquer cette préférence : l'église de Rheims était métropole et avait la suprématie sur celle de Soissons, et c'était à saint Remy, son évêque, frère

de saint Prince, et le prélat le plus éminent de son temps, qu'il appartenait de répandre l'eau sainte sur la tête du fier Sicambre qu'il avait éclairé du flambeau de la foi évangélique.

La conversion de Clovis eut lieu en 496 ; son baptême fut célébré le jour de Noël. Cette date est précieuse parce qu'elle justifie complètement saint Prince et saint Remy du reproche de trahison qui leur a été injustement adressé. On a prétendu que ces deux évêques, et saint Remy surtout, voyant avec douleur tous les princes qui régnaient dans les Gaules et en Italie infectés de l'arianisme ou devenus schismatiques, avaient entretenu des intelligences secrètes avec le chef des Francs, et que ce fut à leur instigation qu'il vint attaquer les derniers débris de la puissance romaine, dans l'espérance de faire un jour de lui un roi chrétien et orthodoxe. C'était, il faut en convenir, pousser la prévision un peu loin ; car rien n'annonçait que Clovis fût disposé à abandonner le culte de ses pères : du moins l'événement l'a prouvé. Ce ne fut que dix années après la conquête qu'il s'y décida, et il ne fallut rien moins, pour l'y amener, que l'imminence d'un

grand péril ; bien qu'il fût marié depuis trois ans avec une princesse chrétienne qu'il aimait tendrement. Se voyant, à Tolbiac, sur le point de perdre la bataille contre les Allemans, le roi des Francs invoque, dans son désespoir, le Dieu de Clotilde ; il remporte la victoire et se fait chrétien. Mais Syagrius, général ou roi des Romains, comme on voudra l'appeler, et auquel les deux évêques devaient garder fidélité, était un prince équitable, pieux et orthodoxe. Il était brave et sa puissance égalait au moins celle de son rival, si même elle ne lui était pas supérieure ; il ne cédera qu'à la force des armes, et les Francs n'useront de la victoire qu'en suivant leur instinct de férocité habituelle. Les Gallo-Romains seront asservis et dépouillés, et les églises, tranquilles jusqu'alors, ne pourront échapper aux profanations des Barbares. Dans quel but donc les évêques de Soissons et de Rheims se seraient-ils rendus coupables d'une si odieuse trahison dont toutes les conséquences ne pouvaient être que désastreuses pour la religion et pour le pays ? il est évident que cette supposition doit être rejetée.

Saint Prince mourut en 505, dans un âge fort

avancé. Il avait occupé le siége de Soissons pendant près d'un demi-siècle. Ses restes furent déposés dans le cimetière de Ste Thècle, faubourg de Rheims, non loin de la tombe des martyrs. Les Soissonnais s'empressèrent de lui donner, pour successeur, son fils saint Loup. Ils avaient le plus grand intérêt à faire choix d'un évêque agréable au roi, tout leur bien-être dépendant en quelque sorte de l'influence personnelle du chef ecclésiastique. Dans ces conjonctures, saint Loup était le personnage qu'ils devaient préférer. Ils pouvaient espérer que la haute faveur accordée au père serait conservée au fils et rejaillirait jusque sur eux. Cet espoir ne fut point déçu : saint Loup sut se concilier tout à la fois l'estime et la bienveillance du souverain, et la vénération du peuple. Son épiscopat fut tranquille ; le pasteur n'eut pas la douleur de voir son troupeau tourmenté, et l'autorité du roi devenant plus forte chaque jour, protégeait plus efficacement la population Gallo-Romaine.

En 507, Clovis transféra sa résidence à Paris. Cette ville n'était pas alors plus considérable que Soissons ; mais outre que le site en était plus agréable, sa position était plus centrale, depuis

que Clovis avait augmenté son royaume de la plus grande partie des provinces d'outre-Loire enlevées aux Visigoths. Malgré ce changement, Soissons n'en fut pas moins, en réalité, le berceau de la monarchie française. C'est pendant les vingt années de sa résidence dans cette ville que Clovis fut encore vainqueur des Burgondes, des Allemans et des Visigoths. C'est pendant cette brillante période de succès qu'il posa les fondements de cette grande monarchie, la plus ancienne de l'Europe ; qu'il donna ce fameux code, connu sous le nom de loi salique, dont quelques-unes des dispositions avaient sans doute été en vigueur chez les Francs, antérieurement à ce prince, mais qui ne dut être réuni et rédigé qu'à Soissons ; c'est enfin pendant son séjour dans cette première capitale de son nouveau royaume qu'il rendit son autorité toute puissante. Quelle différence, en effet, entre Clovis, koning des Francs, (c'est le titre que les Francs donnaient à leurs chefs ou rois, et il correspondait parfaitement à celui de général ou commandant d'armée) forcé d'endurer patiemment l'insolence d'un soldat, et ce même Clovis, conquérant des Gaules, faisant périr, pour gouverner

seul toute la nation, deux de ses parents qui régnaient, l'un à Cologne, l'autre à Cambrai ? Vingt ans plus tôt, ce double attentat ne fut peut-être pas resté impuni. Mais vingt ans de victoires avaient tout changé. Ses guerriers, accoutumés à combattre et à vaincre sous ses ordres, et enrichis par ses conquêtes, lui ont fait bon marché des institutions, des franchises et des dieux mêmes de leurs ancêtres, qu'ils ont abandonnés, pour embrasser, à son exemple, la foi des peuples vaincus.

ÉTAT POLITIQUE DE LA POPULATION.

Au milieu de tous les débris entassés par la conquête, parmi toutes ces institutions de l'empire, détruites par la hache des nouveaux conquérants, la puissance ecclésiastique subsistait seule, imposante et tutélaire, chargée de protéger la faiblesse contre la force, le vaincu contre le vainqueur. L'administration municipale était entre les mains de l'évêque : sous le titre de défenseur, il

était le seul magistrat qui pût stipuler en faveur des Gallo-Romains, et sauver leur existence politique. Grâce à la sainteté de leur ministère, les évêques exerçaient sur les populations religieuses une autorité toute puissante ; leurs lumières, non moins que leurs vertus, attiraient sur eux la vénération et l'amour. Clovis sentit qu'il pouvait trouver en eux un appui. Bien différent de ces chefs barbares qui n'avaient eu d'autre objet que de piller et d'assouvir leur vieille haine contre tout ce qui portait le nom de Romain, Clovis songeait à fonder un état. Quoique payen, il n'hésita pas à se concilier ceux qui devaient être les plus fermes soutiens de son empire naissant. Respecter la religion du peuple vaincu, c'était déjà se faire pardonner la conquête, et en ménageant les évêques, sa politique préparait le succès de ses desseins ultérieurs.

L'exemple de saint Prince et de saint Remy, qui avaient rendu Soissons et Rheims sans combat, la confiance et la faveur dont le roi des Francs paya cette soumission, firent successivement tomber en son pouvoir toutes les villes situées au midi de la Somme et des Ardennes : les

peuples, dociles à la voix de leurs évêques, s'empressaient d'ouvrir leurs portes à un ennemi terrible à qui résistait, indulgent à qui se soumettait. Soissons fut donc redevable à saint Prince de la tolérance du vainqueur à la suite d'une bataille où l'armée Gallo-Romaine avait été anéantie, et le sage prélat, maintenu dans son gouvernement municipal, sut tout ensemble faire respecter ses droits, et protéger ses concitoyens. Ce n'est pas à dire que les vaincus n'eurent plus à souffrir ; un ennemi farouche et enorgueilli par la victoire ne quitte pas si tôt sa cruauté : mais le joug fut moins pesant, et le sang coula moins souvent sous la redoutable francisque.

D'une autre part, comme tous les autres peuples barbares qui s'impatronisèrent dans les Gaules, les Francs se trouvant en très-petit nombre, par rapport au reste de la population, se fixèrent généralement à la campagne, où ils s'approprièrent la plus grande partie des terres. Ils en formèrent ces *al-od,* domaines de la conquête, désignés anciennement sous les noms de terres allodiales ou de franc-alleu, et ils les faisaient cultiver par des esclaves ruraux gaulois, dont la destinée était d'ar-

roser la terre de leurs sueurs et trop souvent de leur sang. Ce fut aussi à la campagne que les Francs établirent leurs institutions nationales, appropriées, comme celles de tous les peuples sortis de la Germanie, aux mœurs et au caractère d'hommes libres et belliqueux. Ils laissèrent en dehors de ces institutions tous les Gallo-Romains de condition libre. Ces derniers, plus que jamais, se groupèrent dans les villes, sous la protection des évêques, que leur autorité politique, fortifiée de la puissance du sacerdoce, rendait les seuls intermédiaires que les vainqueurs voulussent écouter. Les évêques furent donc, de nom et de fait, sous les premiers Francs, comme ils l'avaient été sous les derniers Romains, les vrais défenseurs du peuple. De là ces nombreuses canonisations d'évêques qu'on trouve à cette époque. Les peuples, dans leur reconnaissance, donnaient à leurs défenseurs ce qu'ils croyaient avoir de plus précieux, et souvent la canonisation était un hommage rendu, autant au courage du magistrat de la cité, qu'aux vertus chrétiennes du prélat. C'était à l'ombre de cette puissance tutélaire que le peuple, qui se soutenait par le travail intérieur,

formait lentement la nouvelle bourgeoisie qui devait remplacer les anciennes curiales. Trop faible encore pour contrebalancer l'aristocratie militaire des Francs, cette bourgeoisie naissante cherchait dans la conservation de ce qui lui restait de ses institutions municipales, des garanties contre l'oppression et la violence. Car, si les Francs n'apportaient aucun empêchement à ce que les habitants des villes épiscopales conservassent leur forme de gouvernement intérieur, pourvu toutefois qu'ils demeurassent en repos, ils ne les épargnaient pas dans la levée des tributs, ni dans les guerres qu'ils se faisaient entre eux pour la possession du territoire.

La condition politique des Gallo-Romains était inférieure à celle des Francs, et cette différence dura plusieurs siècles. On trouve dans tous les documents législatifs de cette époque, que le *Wergheld*, ou prix de l'homme, était pour le Franc le double de ce qu'il était pour le Gallo-Romain. Ce dernier, libre et possesseur de terres, car la liberté, sans la possession de quelque propriété foncière, était à peu près illusoire, n'était assimilé qu'au *Lite*, Franc de la dernière condi-

tion, qui sans être esclave n'en était pas moins obligé de cultiver pour le Franc guerrier, ou de surveiller les travailleurs. Cependant il y avait trois classes parmi les Gallo-Romains libres, savoir : les *Leudes,* gens ou vassaux du roi : cette classe comprenait tous les ecclésiastiques et ceux des laïques parvenus à se faire admettre au nombre des officiers et des fonctionnaires nommés par le souverain, et possesseurs, à ce titre, de terres en bénéfice ou jouissance personnelle, dont les revenus leur tenaient lieu de traitement. La seconde classe se composait des propriétaires de terres. Enfin les bourgeois des villes, tels que les marchands et les artisans, formaient la troisième classe.

Les Francs conservèrent la division du territoire par cités ou diocèses, qui prirent, dans la suite, le nom de comtés ou de provinces. Nous donnerons ici la préférence à cette dernière dénomination afin d'éviter toute confusion avec le comté de Soissons, proprement dit, érigé au Xe siècle, et qui ne comprenait guère qu'un sixième du diocèse ou de la province. Chaque province était subdivisée en cantons.

Voici quelles étaient à peu près, dans leur ensemble, les institutions locales des Francs : il y avait dans chaque province un magistrat appelé comte, et *graft* ou *grave* en langue tudesque ou franque. Ce comte avait le gouvernement civil et militaire, et commandait, en cas de guerre, le corps de troupes que fournissait la province ; mais dans la suite cette charge ayant été conférée à des évêques, ce qui eut lieu à Soissons vers la fin de la première race, quand des hommes d'origine franque furent élevés à l'épiscopat, les troupes étaient commandées par un lieutenant laïque ou vicaire. Chaque canton ou centène avait aussi son magistrat subordonné au comte. Tous ces magistrats étaient amovibles et nommés par le roi, qui les choisissait d'ordinaire parmi les plus puissants du pays.

Chaque province avait son assemblée, composée de tous les hommes libres qui y résidaient, tels que les possesseurs des terres allodiales, les leudes du roi, les bénéficiers et les propriétaires. Cette assemblée avait dans ses attributions les convocations militaires, la discussion et la décision des affaires d'administration locale, le juge-

ment de toutes les causes entre les particuliers, les affranchissements, les ventes, en un mot, toutes les transactions civiles qui n'avaient pour garantie que la publicité et la foi jurée. Ses décisions étaient toujours prises à la majorité des voix. Ces assemblées de provinces, qu'il faut se garder de confondre avec les assemblées nationales du champ de mars, étaient convoquées et présidées par les comtes ; elles se réunissaient, dans les premiers temps de la domination des Francs, presque toutes les semaines, et elles étaient obligatoires au moins une fois le mois.

Les Gallo-Romains et les Francs formaient, comme on le voit, deux peuples tout à fait étrangers l'un à l'autre par les mœurs, par le langage et par l'administration intérieure, quoique vivant sur la même terre.

L'évêque de Soissons, en conservant la haute magistrature civile et politique sur la population de la ville, lui assura, au moins pour un temps, le maintien de celles des institutions et des lois romaines qui avaient survécu à l'empire. Choisi par ses concitoyens et parmi eux, cet évêque devait naturellement compâtir à toutes leurs tribula-

tions. Son gouvernement n'était à la vérité qu'une espèce de despotisme paternel mitigé par ses qualités personnelles. Des personnes de son choix, ou nommées sous son influence, remplissaient toutes les fonctions municipales subalternes. L'autorité que lui donnait la religion tempérait aux yeux des bourgeois, les empiétements que son pouvoir politique faisait sur leurs droits, dont ils finirent par se trouver presque entièrement dépouillés, lorsque plus tard, sous la deuxième race, les évêques, voulant se mettre de pair avec les barons, ou seigneurs temporels, réduisirent en fiefs le diocèse et la ville de Soissons.

ROYAUME DE SOISSONS.

RÈGNE DE CLOTAIRE Ier.

A la mort de Clovis, arrivée en 511, ses quatre fils se partagèrent ses états, dont ils formèrent comme quatre royaumes distincts, et chacun d'eux fut appelé roi de la ville qu'il avait choisie

pour sa résidence habituelle : ainsi Théodoric était roi de Metz, Childebert de Paris, Clodomir d'Orléans, et Clotaire de Soissons. L'autorité de ce dernier paraît s'être étendue à la plupart des contrées qui avaient composé la province romaine de la seconde Belgique.

Le règne de Clotaire dura un demi-siècle. Dans les quatre dernières années, il se vit seul possesseur de tous les pays soumis à la domination des Francs. Ses frères étaient morts sans laisser de postérité. Ce long règne n'offre aucune circonstance importante pour Soissons ; pendant que Clotaire portait ses armes victorieuses en Thuringe, en Bourgogne et en Espagne, la ville demeura dans une paix profonde sous le gouvernement paternel de ses évêques saint Loup et saint Bandry. Le premier, qui avait hérité du grand crédit de son oncle saint Remy, fut toujours pour les Soissonnais un défenseur puissant. Saint Loup établit à Bazoches une communauté ou chapitre de 72 prêtres ou clercs ; il mourut vers l'an 540, et fut enterré à côté de son père, dans le cimetière de Ste Thècle.

L'évêque Bandry voulut marcher sur les traces

de ses deux prédécesseurs ; mais soit que sa position personnelle auprès du souverain ne fût pas aussi favorable, soit qu'il mît trop de raideur dans l'exercice de son ministère sacerdotal (on rapporte qu'il se tenait éloigné de la cour et qu'il censurait avec force dans ses discours, les mœurs et les désordres de Clotaire), il déplut au roi qui le bannit de ses états. Le prélat se retira dans un monastère d'Angleterre ; mais, pendant son exil, la peste étant venue désoler la ville de Soissons et ses environs, ce fléau fut regardé comme une punition du ciel. Clotaire, intimidé, s'empressa de rappeler saint Bandry, dont le retour fut un vrai triomphe. La population soissonnaise se porta toute entière au devant de lui. Clotaire l'accueillit avec faveur et rechercha depuis son amitié. Ce roi, quoique tout aussi barbare que ses Francs, voulut cependant mettre un frein à leur rapacité, que ne pouvait réprimer la loi salique qui n'infligeait que des peines pécuniaires, dont les coupables se rachetaient facilement avec le fruit même de leurs crimes. Pour réprimer cet abus, Clotaire fit une loi qui punissait le vol de mort. Pendant son règne, l'autorité royale n'avait presque plus

de bornes. C'était la monarchie absolue. Ce roi et celui de Paris poignardent de leurs propres mains les enfants de leur frère Clodomir, roi d'Orléans, tué dans la guerre contre les Allemans, et se partagent son royaume sans consulter la nation, ni même les peuples dont ils disposaient ainsi à leur gré. C'est ce même prince qui s'écriait à son lit de mort, en rendant le dernier soupir : « Ah! que pensez-vous de ce roi du ciel qui fait mourir ainsi les plus grands rois de la terre. » Il mourut à Compiègne en 561. Son corps fut apporté par ses fils à Soissons, pour être inhumé dans le monastère de St-Médard, qu'il venait de fonder. Clotaire avait pour demeure à Soissons le château de Croicy. Il habitait aussi par fois le château de Braisne.

FONDATION
DE L'ABBAYE DE ST-MÉDARD.

Des crimes affreux avaient souillé la vie de Clotaire. Il avait poignardé les jeunes orphelins de

son frère Clodomir. Son fils Chramne s'étant révolté, il l'avait fait périr au milieu des flammes avec sa femme et ses enfants. Les menaces de la religion pouvaient seules avoir quelque empire sur cette âme sanguinaire. L'image d'un Dieu courroucé contre lui le remplissait de frayeur, et déjà, pour apaiser la vengeance céleste, il s'était livré à des actes de dévotion et avait fait des largesses aux églises. Mais ses remords et ses craintes ne faisaient que croître avec les années. Le souvenir de ses victimes se présentait à sa pensée, toujours plus menaçant et plus terrible; et, près de paraître devant le juge redoutable, il sentit le besoin d'un puissant médiateur pour désarmer le bras qui se préparait à le frapper. Il eut donc recours à une pratique, souvent mise en usage dans ces temps d'ignorance, où la superstition offrait des moyens expiatoires aux crimes que la religion n'avait pu prévenir.

Médard, évêque de Noyon, étant mort en odeur de sainteté, Clotaire ordonna que son corps fût transporté avec toute la pompe possible à Soissons, et il le fit déposer dans la chapelle de son château de Croicy, en attendant qu'il eût fait

construire, dans l'enceinte de ce même château, une église en son honneur et un monastère pour trente moines de saint Benoît. Cet ordre, tout nouvellement introduit en France, était déjà en si grande vénération que le roi voulut avoir plusieurs religieux soumis à sa règle pour desservir son église et veiller sur les restes du saint évêque. La mort le surprit avant que les deux édifices pussent être achevés, mais il avait vivement recommandé à son fils, Sigebert, d'en poursuivre l'exécution. Ce prince obéit à la dernière volonté d'un père, et quelques années après, les corps de saint Médard et de Clotaire furent transférés dans la crypte de la nouvelle église et mis dans deux tombeaux séparés. Le roi fut placé, comme il l'avait désiré, aux pieds du prélat. C'était le crime repentant qui se mettait sous la protection de la vertu.

Dans la suite, le corps de Sigebert fut aussi déposé dans cette église souterraine, à côté de son père. On voyait encore, au siècle dernier, les tombeaux en pierre de ces deux rois, sur lesquels ils étaient représentés couchés, couverts de la dalmatique ou manteau, la couronne sur la tête et

le sceptre à la main ; cependant le style de ces figures était bien loin, dit-on, de remonter à l'époque de Clotaire et de son fils. La crypte subsiste encore; mais il est plus que douteux que ce soit celle qui fut construite par Clotaire ; nous croyons plutôt qu'elle appartient au temps de l'empereur Louis le Débonnaire, qui fit reconstruire l'église supérieure et la plus grande partie des bâtiments de l'abbaye.

On prétend qu'une bulle du pape, accordée sur la recommandation de Clotaire, avait déclaré le monastère de St-Médard chef de l'ordre de saint Benoît en France ; et en outre que ce roi lui avait fait don de son château de Croicy avec les terres qui en dépendaient ; mais cette prétention mise en avant par les moines, à une époque très-postérieure, ne paraît pas entourée de preuves suffisantes.



FONDATION
DE L'ABBAYE DE ST-CRÉPIN
LE GRAND.

—

Ce fut aussi vers la fin du règne de Clotaire que l'abbaye de St-Crépin le Grand fut fondée. L'église construite par les premiers chrétiens, sur la tombe des martyrs, avait été remplacée par un édifice plus solide, plus vaste, plus digne de la vénération que ce saint lieu inspirait aux fidèles. La nouvelle église était desservie, à ce que l'on rapporte, par un grand nombre de clercs, ce qui ferait naturellement présumer qu'elle était un collége de prêtres, le séminaire de l'évêque de Soissons, dans lequel les jeunes lévites élevés auprès du tombeau des apôtres de la ville, devaient puiser, mieux que partout ailleurs, des inspirations de ferveur et de vertu. Cependant ils en furent enlevés et le séminaire fut transféré dans la ville pour faire place à des moines de saint Benoît.

L'histoire a gardé le silence sur le motif de ce changement ; mais ne pourrait-on pas l'attribuer au grand crédit que cet ordre acquérait en France de jour en jour ? les rois, les grands, les évêques mêmes s'empressaient à l'envi de le favoriser. Clotaire venait de l'admettre dans son palais, pour y veiller sur la tombe de saint Médard. Cette haute prédilection ne pouvait-elle pas encourager ces religieux à mettre à profit les terreurs de ce prince pour lui demander aussi la possession du tombeau des martyrs ? L'évêque et son clergé se seraient-ils opposés à la volonté d'un roi, qui voulait acheter son salut, et aux exigences qui le mettaient à ce prix ?

On peut croire également que la fondation de l'abbaye de St-Crépin fut l'ouvrage de saint Bandry, alors évêque de Soissons, qui voulut, à l'exemple du roi, devenir le fondateur d'une maison de moines, dont le crédit devait assurer sa béatification. On rapporte en effet qu'il donna des terres situées à Colombe, et qu'il fut inhumé dans l'église de St-Crépin, devenue celle du monastère. C'est le premier évêque de Soissons qui ait reçu la sépulture dans l'intérieur d'un édifice.

Ses deux prédécesseurs immédiats, saint Prince et saint Loup, morts en grande réputation de sainteté et fort estimés de leurs concitoyens, avaient été enterrés au cimetière de Ste Thècle, dans le voisinage de l'église de St-Crépin. L'innovation faite pour saint Bandry fut sans doute un témoignage de la reconnaissance des moines et des Soissonnais, qui pensèrent que la dépouille mortelle de leur évêque était aussi sainte et méritait le même honneur que celle de saint Médard.

L'abbaye de Saint-Crépin, dans l'histoire de Soissons, a été toujours éclipsée par l'abbaye de St-Médard. Cependant il s'y est tenu plusieurs conciles et d'autres assemblées du clergé, et les reliques des martyrs, qu'elle a possédées jusqu'au milieu du XVIe siècle, lui donnaient de l'importance. Ces reliques étaient en même temps une source abondante de revenus : les fidèles venaient en foule y apporter leurs offrandes dans les temps de calamité, et surtout quand des épidémies ravageaient ces contrées.

Louis le Bègue tint cette abbaye en commende. D'autres seigneurs laïques lui succédèrent, et pendant la première partie du Xe siècle, elle fut pos-

sédée par la maison de Vermandois, qui la dépouilla de plusieurs de ses domaines. Le roi Louis IV la lui ayant enlevée pour la donner à un seigneur qu'il voulait récompenser de sa fidélité, elle fut brûlée et détruite, en 948, par le duc de France Hugues le Grand. Après l'avènement de son fils, Hugues Capet, elle fut rendue à des abbés réguliers qui s'occupèrent de la faire rétablir et de la faire rentrer dans une partie des biens dont elle avait été dépouillée ; mais en 1465, l'église fut presque entièrement renversée par un ouragan ; en 1507, la foudre la réduisit en cendres ; enfin, en 1567, les Calvinistes la saccagèrent à un tel point qu'il fallut la reconstruire. Ainsi, cette mère église de Soissons a été au moins quatre fois violemment détruite avant la révolution de 1789, qui l'a fait disparaître entièrement. Vainement chercherait-on aujourd'hui l'endroit où était la tombe des martyrs, ce premier monument de la foi chrétienne à Soissons ; l'homme pieux qui voudrait faire sa prière sur ce lieu saint, et vénéré de ses pères pendant des siècles, serait fort embarrassé de le trouver.

Ce qui reste encore des bâtiments de cette an-

tique maison religieuse avait été construit par les soins de la congrégation de St-Maur, à laquelle il avait fallu la donner en 1660 ; sa communauté se trouvant dans l'impossibilité de pourvoir à toutes les dépenses que nécessitait la reconstruction des édifices qui tombaient tous en ruines.

RÈGNE DE CHILPÉRIC.

Tous les pays conquis par les Francs étaient *déjà* réunis depuis quatre ans, sous le sceptre de Clotaire, quand il mourut au château de Compiègne ; ses trésors étaient déposés dans celui de Braisne, et ses restes furent apportés, par son ordre, à Soissons. Cette province était donc toujours le centre de la monarchie, et sa ville principale n'avait rien perdu de son rang ni de son importance.

Chilpéric, l'un des fils de Clotaire, s'empare du trésor de Braisne, marche droit à Paris, dont il se rend maître, et se fait proclamer roi ; mais ses frères le forcent bientôt à se contenter de la part

qui lui serait donnée par le sort, et le royaume de Soissons lui tombe en partage. Ce prince, d'un caractère inquiet, ambitieux et violent, se laissa toujours dominer par une femme, Frédégonde, à qui son génie, ses vices et ses crimes ont acquis une horrible célébrité. Par son influence, Chilpéric fut le fléau de sa famille et de ses peuples.

Il eut trois femmes : Andouëre, qu'il fit renfermer dans un monastère après en avoir eu trois fils et deux filles ; Galswinthe, sœur de la fameuse Brunehaut, femme de Sigebert. Galswinthe vécut peu de temps et fut trouvée étranglée dans son lit. Enfin Frédégonde, soupçonnée de ce crime, née de parents obscurs, et concubine du roi depuis plusieurs années. La mort de Galswinthe fut l'origine d'une haine implacable entre les deux maisons royales de Soissons et d'Austrasie, et la cause principale des maux qui désolèrent la France pendant près d'un demi-siècle.

Le roi de Soissons se trouvant trop à l'étroit dans les états que le sort lui avait donnés, voulut s'agrandir par les armes ; mais la position géographique de sa capitale, placée dans la province la plus fertile et la plus importante de son royaume,

était très-défavorable à ses projets belliqueux. A l'ouest, Compiègne, démembré de la province de Soissons, appartenait au roi de Paris ; à l'est, Rheims et Laon faisaient partie du royaume d'Austrasie ; aussi la capitale de Chilpéric fut-elle exposée, à plusieurs reprises, à tous les ravages de la guerre.

En 564, Sigebert, roi d'Austrasie, ayant porté son armée au delà du Rhin, Chilpéric profite de l'occasion ; il entre soudainement en Champagne, assiége et prend Rheims, ainsi que plusieurs autres places moins importantes. Le roi d'Austrasie, accourant au secours de ses états, vint mettre à son tour le siége devant Soissons, dont Chilpéric avait confié la défense à son fils aîné, tandis qu'il tenait lui-même la campagne avec son armée. La ville fut emportée. Les deux armées en vinrent ensuite à une bataille. Le roi d'Austrasie fut vainqueur, reprit Rheims, avec tout ce que son frère lui avait enlevé, et, sur l'intervention des rois de Paris et d'Orléans, il lui accorda la paix et lui rendit son fils et sa capitale.

En 571, Chilpéric recommença les hostilités contre Sigebert sans en avoir reçu aucun sujet de

mécontentement. La guerre continua avec des chances variées jusqu'en 575, que le roi de Soissons, battu en plusieurs rencontres, se vit forcé d'abandonner la campagne et d'aller se renfermer dans Tournay, presque sur les confins de son royaume. Déjà l'armée austrasienne se disposait à l'assiéger lorsque deux assassins, envoyés par Frédégonde, poignardèrent Sigebert au milieu de son camp. La mort du roi amena la dispersion de l'armée, et Chilpéric, devenu le plus fort, reprit l'offensive, et ressaisit rapidement tous les pays qu'il avait perdus. On ignore si la ville de Soissons fut prise dans cette invasion des Austrasiens, ce qui serait assez vraisemblable, puisqu'ils furent maîtres, pendant quelque temps, de la plus grande partie du pays.

En 576, Childebert, qui avait succédé à son père Sigebert, envoya une armée pour attaquer Soissons et se saisir de la personne de Frédégonde qui s'y trouvait ; mais celle-ci, avertie à temps de la marche de l'ennemi, prit la fuite. Chilpéric accourut de Rouen au secours de sa capitale, où il entra vainqueur des troupes du roi d'Austrasie, qu'il avait mises en déroute.

Le roi de Soissons, profitant de ses avantages, s'empara successivement de plusieurs villes et de plusieurs domaines appartenant à ses voisins, par la seule raison qu'ils étaient à sa convenance. Le roi de Paris était mort et ses états avaient été partagés par les trois autres rois. Dans ce partage, le vaste domaine de Compiègne avait été rendu au royaume de Soissons. La ville de Paris appartenait en commun aux trois rois, sans qu'aucun d'eux pût y faire sa résidence ; mais Chilpéric, que nul traité ne pouvait lier, et qui en convoitait la possession toute entière, s'emparait chaque jour, de force ou par ruse, de quelques lieux circonvoisins. Les rois Gontran et Childebert, voulant mettre enfin un terme à ses agressions, le firent sommer de leur rendre ce qu'il avait usurpé de leurs états, où qu'il eût à se préparer à la guerre. Chilpéric, loin de se laisser intimider, continua son système d'agrandissement et fit construire des cirques à Soissons et à Paris où il donna des spectacles au peuple, à l'imitation des Romains.

Les menaces des deux rois n'avaient point eu de suites, et les hostilités, de la part de Chilpéric,

continuèrent tout le temps qu'il vécut. Le plus fort de la guerre fut porté dans les provinces du midi de la Loire, où les possessions des trois rois se trouvaient très-morcelées.

En 579, une maladie contagieuse fit de grands ravages à Soissons et dans les pays d'alentour. Elle enleva les trois fils que Chilpéric avait eus de Frédégonde. Cléodebert, l'aîné, âgé d'environ quinze ans, expira sur le tombeau de saint Médard, où sa mère l'avait fait apporter du château de Braisne, pour obtenir sa guérison, et il fut inhumé, avec toute la pompe du temps, dans l'église de l'abbaye de St-Crépin le Grand.

L'année 582 fut signalée par une suite d'événements extraordinaires : il parut une comète très-éclatante de lumière ; on vit à Soissons, le jour de Pâques, un grand météore ; le ciel était embrâsé par deux vastes incendies qui se réunirent en un seul ; de la neige rouge, dite pluie de sang, tomba dans les environs de Paris et de Senlis ; la peste dépeupla les provinces ; on ressentit des secousses de tremblement de terre ; les rivières débordèrent, et se répandirent au loin dans les campagnes ; et, au milieu de ces convulsions de la na-

ture, les murailles de Soissons s'écroulèrent tout à coup.

Ce dernier événement, à peine remarqué des historiens, eut des conséquences de la plus haute importance sur les destinées de la ville : il devint la cause d'une extension assez considérable donnée à son enceinte.

Ce fut aussi vers ce même temps que Chilpéric quitta définitivement le séjour de la vallée de Soissons, où jusque alors il avait successivement habité les châteaux de Croicy, de Braisne et de Cuise. Il transféra sa résidence dans le voisinage de Paris, dont il convoitait toujours la possession ; mais les rois d'Orléans et d'Austrasie, poussés à bout par ses empiétements continuels, formèrent le dessein de réunir leurs forces au printemps de l'année 584 pour recouvrer tout ce qu'il leur avait enlevé ; le roi de Soissons, au lieu de se préparer à tenir tête à l'orage, en marchant au devant de l'ennemi, n'attendit même pas qu'on l'attaquât, il courut se réfugier dans Cambrai, avec Frédégonde, ses trésors et tout ce qu'il avait pu faire transporter d'objets précieux ; donnant à tous les ducs et comtes de ses états l'ordre de

faire réparer, sur le champ, les murailles des villes, de s'y renfermer avec leurs femmes, leurs enfants et leurs effets, et de les défendre courageusement; avec promesse que de grandes récompenses les dédommageraient de toutes les pertes qu'ils pourraient éprouver en abandonnant leurs domaines, pour aller défendre des villes où ils ne possédaient rien. Mais cette fois encore le projet des deux rois resta sans effet. Chilpéric sortit de sa retraite et fut habiter le château de Chelles, où il mourut assassiné peu de temps après. Sa mort fut attribuée à la même main qui avait dirigé le poignard contre son frère, sa seconde femme et deux de ses fils.

Le règne de ce prince, qui dura vingt-trois ans, fut une suite de calamités pour le royaume. La ville de Soissons, sa capitale, dut avoir beaucoup à souffrir : elle fut prise après un siége, et la guerre, à plusieurs reprises, exerça ses ravages autour de son enceinte. Chilpéric, non content de couvrir ses provinces de sang et de ruines, les accablait d'impôts et d'exactions pour satisfaire son avarice et son amour du faste. Les charges devinrent si pesantes que les habitants abandon-

naient en masse les villes et les campagnes de ses états, et allaient chercher un asile dans les royaumes de Gontran et de Childebert.

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

Depuis la conquête des Francs, les Gallo-Romains, pour se soustraire à la tyrannie et à la rapacité du vainqueur, affluaient de tous côtés dans les villes épiscopales. Aussi la population de Soissons s'était-elle considérablement augmentée. Malgré les désastres du règne de Chilpéric, l'étendue de la ville était encore beaucoup trop resserrée pour le nombre de ses habitants ; une grande partie d'entre eux étaient forcés d'habiter dans les faubourgs, où ils étaient régis comme ceux de l'intérieur de la ville, et comme eux soumis à l'administration municipale.

Grégoire de Tours ne dit pas quelle fut la cause de la chute soudaine des murailles de Soissons, quoique ce fut un événement très-remarquable, à

raison de l'importance que cette ville avait alors. Nous croyons qu'on peut en donner l'explication suivante : nous avons dit, en parlant de Soissons sous les Romains, que les eaux de la petite rivière de Crise avaient été amenées, au moyen d'un canal, dans les fossés de l'ouest et du nord de l'enceinte. A la longue ces eaux avaient miné et dénaturé, par leur limon, le banc de grève ou de gros sable, sur lequel la muraille se trouvait assise, et qui forme le fond du sol de Soissons. Cette muraille ne reposant plus sur une base solide, une secousse de tremblement de terre, très-légère, et restée peut-être inaperçue, a dû suffire pour en causer le renversement. Toutefois la destruction n'en fut pas totale : une partie de cette ancienne enceinte de la ville subsiste encore et supporte la chapelle de l'évêché. En voyant la grande solidité de sa construction, on reste convaincu que douze siècles et demi plus tôt une pareille muraille ne dut périr que par sa base.

Ce fut, nous l'avons déjà dit, la destruction des murailles, en 582, qui donna l'occasion d'agrandir la ville. L'état d'hostilité continuelle des petits-fils de Clovis, faisait encore sentir plus vive-

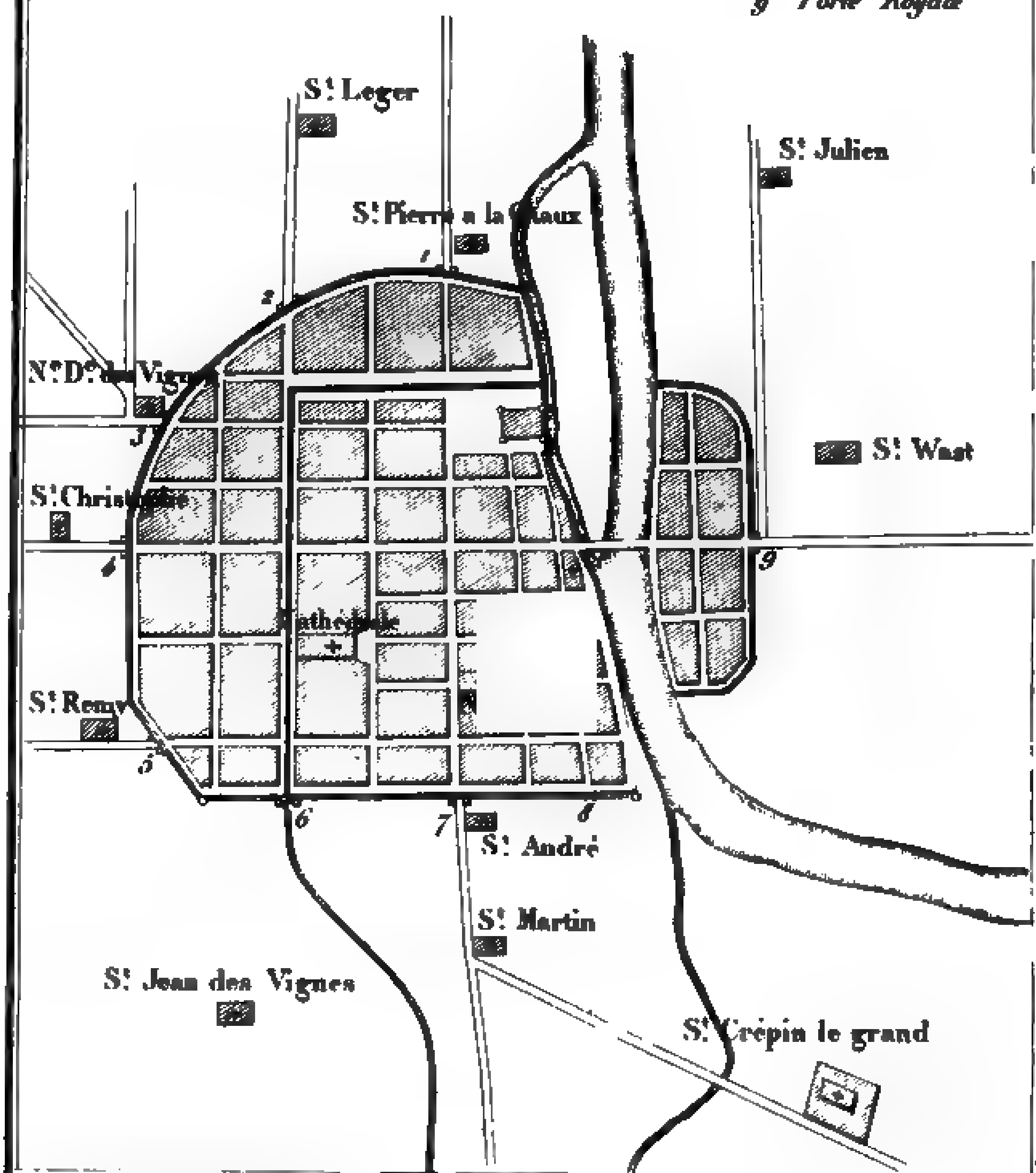
ment le besoin de renfermer dans les murs le plus grand nombre possible d'habitants, où ils étaient moins exposés que dans les faubourgs aux violences des gens de guerre. On se mit donc à l'œuvre avec ardeur.

La nouvelle enceinte fut portée en avant, mais seulement sur les côtés de l'ouest et du nord, bien que la partie la plus considérable des faubourgs fût située au midi. Peut-être la muraille de ce côté n'avait-elle pas été renversée, ou ne l'avait-elle été que partiellement. Il est évident qu'il en fut ainsi puisqu'il en reste encore aujourd'hui la partie dont nous avons parlé plus haut et qui appartenait au côté ouest de la ville romaine. N'étant donc pas dans la nécessité de reconstruire sur le côté du midi, on s'abstint de tout agrandissement dans cette direction, qui présentait, cependant, plus d'avantages que les autres côtés, tant par l'importance du faubourg, que par sa position entre la rivière d'Aisne et le canal de dérivation de la Crise. On doit donc regarder comme un fait constant que la ville de Soissons fut redevable de son premier agrandissement à la chute de ses murailles, pendant cette même année

582. Cependant, plusieurs de ses historiens ont écrit que cet agrandissement n'avait eu lieu qu'en 869, mais sans apporter aucune preuve plausible à l'appui de cette opinion, ainsi qu'on le verra lorsqu'il sera question d'une nouvelle extension donnée à l'enceinte.

Tout le côté de l'est, bordant la rivière d'Aisne fut nécessairement conservé dans sa position. Le côté du midi fut pareillement conservé dans la sienne ; mais on le prolongea de 80 mètres vers l'ouest, où il fut appuyé à la grosse tour, dont une partie subsiste encore, sous le nom de tour Massé, dans un jardin voisin du séminaire. (*) De cette tour, jusqu'à la porte de Paris ou de St-Christophe, on profita des restes de la grande chaussée romaine pour y asseoir la nouvelle enceinte, s'épargnant ainsi la peine de faire des fondations. De la porte de Paris jusqu'à l'Aisne, l'enceinte décrivait à peu près un demi-cercle, et en rejoignait le petit bras à 120 mètres environ au-dessous du château de la tour des Comtes, au ressaut du mur du vieux rempart, qui formait l'ex-

(*) Le jardin de M. Viet.


SOISSONS
depuis 582 jusqu'à 869.
1 Porte St Pierre
2 „ Bara
3 „ Ozanne
4 „ St Christophe
5 „ St Remy
6 „ Lévêque
7 „ André
8 Petite Porte
9 Porte Royale
St Leger
St Julien
St Wast
St Remy
St André
St Martin
St Jean des Vignes
St Crépin le grand

trémité sud du Jeu de paume, supprimé en 1829.

Cette nouvelle enceinte occupait le même emplacement que celle qui fermait la ville en 1815, depuis la rue de St-Remy, jusqu'à la porte dite du Mail ou de la Paix, aujourd'hui supprimée, à l'exception cependant du saillant de St-Pierre à la Chaux et du bastion de la tour de l'Évangile, qui ont été accolés à cette enceinte, à des époques postérieures. La ville reçut ainsi un accroissement en surface d'environ 152,500 mètres carrés. Cet accroissement était dans la proportion de 2 à 3 avec la superficie de la ville romaine. Sa forme devint à peu près circulaire ; c'était celle qu'on donnait assez généralement alors aux villes, quand les localités n'y mettaient pas d'obstacles. Et comme le côté du midi a été conservé en ligne droite, jusqu'au XVIe siècle, malgré sa longueur de 520 mètres, on pourrait en déduire la preuve qu'il n'y avait pas eu occasion ou nécessité de le reconstruire comme le reste du pourtour de la ville.

Le canal de dérivation de la Crise, qui arrosait précédemment le pied extérieur de la muraille sur les côtés de l'ouest et du nord, se trouva renfer-

mé dans l'intérieur de la ville, et il fut formé sur ses bords une des rues principales ; ce sont aujourd'hui les rues de la Burie et des Cordeliers, qui n'avaient probablement, dans l'origine, qu'un seul et même nom, avec la rue de Bara, qui n'en était que le prolongement. La nouvelle rue traversait la ville dans toute sa longueur et aboutissait à deux portes. Ce fut sans doute, dans la vue de se préserver d'un autre renversement de murailles par les eaux, que le canal de Crise ne fut point établi dans les nouveaux fossés. La faculté d'y verser ses eaux à volonté, fut peut-être ménagée. Mais il est impossible de reconnaître aujourd'hui, si l'on eut jamais recours, dans la suite, à ce moyen d'augmenter la défense de la place.

La ville eut alors huit portes pour communiquer avec les faubourgs et la campagne. Deux : celle du sud, ou de Rheims, et celle de l'est, ou du Pont, appartenaient à l'ancienne enceinte ; les six autres étaient :

1° La porte qui se trouvait au point de jonction de l'ancien côté du midi avec son prolongement, à l'extrémité de la rue de la Burie, et qui donnait probablement passage au canal de la Crise, pour

entrer dans la ville. Cette porte servait de communication avec la portion du faubourg située dans le fond de Panleu et sur la pente orientale de la colline de St-Jean. On croit que c'était la porte l'Évêque, dont il est fait mention dans l'histoire de Dormay. (*)

2° La porte St-Remy, qui faisait face au sud-ouest et communiquait avec le faubourg de ce nom, lequel occupait la pente septentrionale de la même colline. L'église paroissiale de St-Remy était située à une petite distance en dehors de cette porte.

3° La porte de St-Christophe, ou de Paris, qui remplaçait l'ancienne porte de l'ouest, dont elle était éloignée de 200 mètres, mais sur la même direction. Elle se trouvait placée à l'embranchement de la grande chaussée qui descendait la vallée de l'Aisne, et de celle qui se dirigeait vers le nord en passant par Pasly.

4° La porte Ozanne, faisant face au nord-ouest, servait à communiquer avec le faubourg qui longeait la chaussée de Pasly, et qui devait très-pro-

(*) Page 159.

bablement porter le nom de sa paroisse, Notre-Dame des Vignes. ([a]) Cette paroisse était située à peu de distance, à droite et en dehors de la porte. Des documents fort anciens ont fait connaître que la porte Ozanne existait au VIIIe siècle.

5° La porte Bara, située au bout de la petite rue de ce nom et sur le prolongement de la grande rue établie sur le bord du canal, donnait passage pour aller au faubourg du nord, qui fut appelé, dans la suite, faubourg de St-Léger, du nom de sa paroisse. Cette église était bâtie dans le voisinage du château d'Albâtre.

6° Enfin la porte qui conduisait à l'église paroissiale de St-Pierre à la Chaux et au faubourg qui l'avoisinait. Située vers le milieu de la rue dite de Glatigny, elle avait remplacé la porte du nord de la ville romaine. On ignore le nom qu'elle portait.

Nous croyons que ce fut à l'occasion de la reconstruction d'une partie des murailles de la ville et de leur extension que disparurent les anciens châteaux de Crise et d'Albâtre, ainsi que les

([a]) Cabaret, p. 134.

autres édifices romains. Tous ces monuments, dont plusieurs dataient de plus de cinq siècles, devaient être en ruines; les rois francs les avaient négligés ou même abandonnés. Leurs vastes débris, placés à portée des travaux, offraient des ressources précieuses pour la nouvelle enceinte qui, avec un développement d'environ 1,300 mètres, exigeait une masse considérable de matériaux. Cette conjecture sur la cause et l'époque de la disparition des monuments romains à Soissons, paraît d'autant plus probable, que lors de la démolition faite il y a 20 ans environ, d'une portion de vieille muraille attenant à la tour Massé, on trouva, dans le massif de cette muraille, des morceaux de pierre de taille, employés comme moellons, sur lesquels on remarquait encore des ornements d'architecture, qui indiquaient que ces morceaux, de dimensions assez fortes, avaient appartenu à des édifices d'une construction travaillée avec recherche.

Ce fut probablement aussi vers ce même temps qu'une partie du grand faubourg situé sur la rive droite de l'Aisne, fut entouré de murailles pour la première fois. Outre l'avantage de mettre

un certain nombre de maisons en sûreté derrière les remparts, cette clôture avait encore pour objet de défendre l'accès du pont et d'assurer une communication facile avec le château royal et l'abbaye de St-Médard; mais il est presque impossible de déterminer, avec quelque certitude, l'étendue de cette première enceinte du faubourg d'Aisne ou de St-Vaast. On ne trouve sur son existence d'autres renseignements qu'un passage assez obscur de la charte de fondation de l'abbaye de Notre-Dame. Il est dit dans cette charte que le couvent de Notre-Dame avait été d'abord établi, en l'année 658, sur la rive droite de l'Aisne (en un lieu qu'on présume avoir été situé vers la rue des Graviers); que dans cette position il se trouvait exposé tous les hivers aux inondations de la rivière, et que le bâtiment n'était pas assez spacieux pour loger convenablement le grand nombre de personnes qui venaient chaque jour se vouer à la vie religieuse, inconvénient auquel on ne pouvait rémédier, *attendu que ce monastère se trouvait fort resserré entre la rivière et le mur de la ville ;* (*) et enfin que ces différents motifs engagè-

(*) Histoire de l'abbaye de Notre-Dame.

rent Ebroïn, maire du palais, à transférer les religieuses dans sa maison.

Il paraît, d'après ce passage, qu'il existait au VIIe siècle un mur d'enceinte sur la rive droite de l'Aisne, mais qui ne devait envelopper qu'une partie du faubourg actuel. Car, si cette enceinte avait eu la même étendue que celle qui existe de nos jours, on n'aurait pu dire que le couvent se trouvait fort resserré entre ce mur et la rivière. Il est donc assez vraisemblable que l'enceinte était à peu de distance du bord de l'Aisne dans la partie où le couvent était placé ; mais on peut présumer, d'après les indices suivants, qu'elle s'en écartait dans sa partie orientale. L'extrémité de l'enceinte actuelle du faubourg, depuis l'angle du quai, en amont du pont jusqu'au bastion de St-Médard (n° 12), décrit une courbe qui se rapproche beaucoup d'un arc de cercle, et sa construction remonte à une époque fort antérieure à celle du bastion. L'autre extrémité de cette enceinte, en aval du pont, devait également décrire un arc de cercle, la forme circulaire étant alors adoptée ; mais par des motifs d'économie, sans doute, on avait applani la partie intermédiaire à ces deux

arcs, en sorte que le faubourg, fermé de murs, avait à peu près la figure d'un ovale, dont la superficie était environ de 45,000 mètres, équivalant à quatre hectares et demi.

L'agrandissement donné à la ville en avait presque doublé la superficie, qui se trouvait être alors, en y comprenant le bourg d'Aisne, de 42 hectares ; mais cette surface était encore bien loin de pouvoir contenir toute la population de Soissons. Une partie considérable des habitants était toujours forcée d'habiter les faubourgs, sauf à les abandonner à l'approche de l'ennemi, et à se réfugier dans la ville avec tout ce qu'elle avait de précieux à conserver. On ne peut guère se former une idée de la grandeur et de l'importance de ces faubourgs que par le nombre des paroisses qu'ils renfermaient. L'ancien et vaste faubourg de Crise en contenait quatre : St-Martin, vers le milieu de la rue de ce nom ; St-Jacques ou St-Jean, sur la colline ; St-Pierre le Viel, au delà du bassin de la Crise, entre les faubourgs actuels de Crise et de Rheims ; et enfin St-Germain, qui avait probablement remplacé l'antique et célèbre paroisse de St-Crépin, après que celle-ci eut été transformée

en abbaye. Ce faubourg renfermait encore une église, sous l'invocation de St-André, située très-près de la porte de la ville, et à laquelle elle donnait son nom, ainsi qu'à la partie du faubourg la plus voisine. On croit que la cure de cette église de St-André fut transférée au village de Belleu.

Chacun des quatre faubourgs qui entouraient la ville sur les côtés de l'ouest et du nord, avait sa paroisse, savoir : St-Remy, Notre-Dame des Vignes, St-Léger et St-Pierre à la Chaux. Le faubourg St-Christophe avait eu pareillement la sienne, l'une des plus anciennes de Soissons; mais la majeure partie de ce faubourg ayant été renfermée dans la nouvelle enceinte, la cure en fut transférée ou réunie à l'église de Notre-Dame des Vignes qu'elle avoisinait, et l'église de St-Christophe ne fut plus dès-lors qu'une chapelle.

Le faubourg d'Aisne avait trois paroisses : St-Vaast, St-Julien, située au nord vers l'embranchement actuel des routes de Laon et de Coucy, et la paroisse de St-Etienne, éloignée de 1500 mètres du pont, et qui fut transformée, dans la suite, en une abbaye, connue dans ces derniers temps sous le nom de St-Paul. Il y avait encore

anciennement une église de St-Laurent, près de l'abbaye de St-Médard, mais qui était une dépendance de cette abbaye, et n'était pas comptée au nombre des églises de Soissons.

Ainsi les faubourgs renfermaient onze églises paroissiales et trois autres églises, tandis qu'il n'y avait dans l'intérieur de la ville que la cathédrale, la paroisse de St-Quentin, près du pont, et l'église ou chapelle de St-Antoine, dans la rue de ce nom. On s'étonnera peut-être de ce qu'aucune des églises des faubourgs ne fût renfermée dans la nouvelle enceinte, à laquelle plusieurs étaient presque contiguës, notamment celles de St-Remy, de Notre-Dame des Vignes et de St-Pierre à la Chaux. Mais, dans cette position, les églises ne couraient pas plus de dangers qu'en dedans de l'enceinte. Tous les Francs établis en deçà du Rhin, avaient alors embrassé le christianisme. Peu éclairés dans leur foi, comme tous les hommes grossiers, ce qu'ils craignaient le plus, c'était de s'attirer la colère des saints. Grâce à cette terreur salutaire, les églises étaient respectées. L'existence d'une église à chacune des portes de la ville était peut-être regardée en ce

temps-là comme une sauvegarde puissante contre les violences des gens de guerre, et cette confiance dans une intercession sainte n'aurait-elle pas présidé à la délimitation de la nouvelle enceinte? On peut croire aussi que ces églises avaient été laissées en dehors dans le but de ne pas les séparer du plus grand nombre de leurs paroissiens domiciliés dans les faubourgs; et l'on pourrait en induire en outre que toutes ces paroisses existaient déjà lorsque la ville fut agrandie. En effet, comment admettre qu'on eût érigé de nouvelles cures, bâti de nouvelles églises, sur le bord même du fossé de la ville, après le VIe siècle, quand la prospérité de la ville et sa population allaient toujours en déclinant. On doit croire toutefois que le nombre des églises paroissiales et autres qui existaient alors dans les faubourgs était plus considérable que ne l'exigeaient les besoins de la population. Mais cette multiplicité d'édifices sacrés avait sa cause dans la grande influence morale et politique que le clergé exerçait sur le peuple des villes. En proie à toutes les calamités, les hommes cherchaient des consolations et un refuge contre le désespoir dans le sentiment religieux. Les actes

de dévotion, les cérémonies du culte, en appelant leurs pensées vers le ciel, leur faisaient oublier la terre et ses fléaux. Nul vestige, nuls renseignements qui puissent nous donner une idée de la grandeur et du genre de construction de toutes ces églises. Elles ont toutes disparu depuis des siècles, aussi bien que plusieurs autres qui les avaient remplacées. Ces premières églises, du reste, construites, pour la plupart, aux frais communs des habitants de la circonscription, devaient être des édifices fort simples, peu considérables, peu solides, et tout à fait en rapport avec le peu de ressources de ces temps signalés par tant de malheurs.

CIRQUE DE CHILPÉRIC.

On ne saurait révoquer en doute que Chilpéric ait fait construire un cirque à Soissons, pour donner des spectacles au peuple. Ce fait est attesté par Grégoire de Tours, auteur contemporain, qui avait pu s'assurer de la vérité par lui-même, dans

un voyage qu'il fit à Soissons quatre aus plus tard, en 580, lorsqu'il vint se justifier devant un concile, assemblé à Braisne, d'une accusation portée au roi contre lui. Mais Grégoire de Tours s'est borné à rapporter le fait, sans entrer dans aucun détail sur la construction de ce cirque.

Mais gardons-nous de comparer ces cirques avec les amphithéâtres des Romains. Chilpéric qui venait d'échapper à une ruine imminente, après avoir vu l'année précédente ses provinces envahies et ravagées par la guerre, ne pouvait songer à construire de ces vastes monuments qui exigeaient de longs travaux et des sommes considérables. Les cirques construits à Soissons et à Paris ne devaient être autre chose que de vastes espaces disposés pour des courses et des évolutions militaires.

Cependant, comme on rapporte que le roi des Francs se piquait d'imiter, dans cette occasion, les jeux et les spectacles des anciens maîtres du monde, n'a-t-il pas pu profiter de leur ancien amphithéâtre, dont la masse dégradée, sans doute, était encore apparente et considérable. Son arène servait tout naturellement de lice pour les courses

et les jeux ; et au lieu de faire réparer et rétablir en maçonnerie les gradins, effacés pour la plupart, et d'un accès difficile, il les aurait fait recouvrir d'une épaisse couche de terre, formant une pente régulière, où les spectateurs pouvaient se tenir soit debout, soit assis, car il eût été facile d'y adapter des bancs à volonté ; et pour offrir un plus grand nombre de places, les terrassements auraient été prolongés en arrière même du mur d'enveloppe de l'amphithéâtre, qui se trouvait encaissé de presque toute sa hauteur dans le sol de la colline.

En effet, on a cru reconnaître, ainsi qu'on l'a déjà dit, lorsqu'il a été question de l'amphithéâtre romain, qu'une partie, au moins, de ses gradins se trouve encore ensevelie à plusieurs pieds de profondeur dans le sol actuel, et il est facile de voir, à l'inspection des lieux, que la pente des terres qui recouvrent ces vestiges, se prolonge au delà du mur d'enveloppe de l'édifice, et forme sur son contour, presque demi-circulaire, un bourrelet dominant encore de quatre mètres, tout le terrain en arrière. Or il est évident que cette levée, qui présente une épaisseur moyenne de dix

à onze mètres, sur un développement de plus de cent mètres, n'est point un accident du sol, mais qu'elle a dû être produite par suite d'un grand travail, auquel on ne saurait trouver une autre origine que celle que nous venons d'indiquer. D'ailleurs la couche de terre qui recouvre encore les restes de ce monument romain, après les avoir dérobés pendant plus de douze siècles aux besoins journaliers des habitants, est trop considérable pour avoir été apportée autrement que dans une occasion importante. La masse des terres nécessaires à ce grand travail devait être de plus de dix mille mètres cubes qu'on se procura en les prenant, comme nous l'avons rapporté précédemment sur la partie orientale du sommet de la colline de St-Jean, la plus voisine de l'amphithéâtre.

RÈGNE DE CLOTAIRE II.

Chilpéric n'avait laissé qu'un fils, âgé de quatre mois, qui lui succéda sous le nom de Clotaire. Les vices de Frédégonde avaient soulevé contre

elle et contre sa maison de nombreux ennemis. Pour mettre ce fils à l'abri de leurs embûches, elle le faisait élever dans le château de Vitry en Artois. Après la mort de son époux, immolé à la crainte du châtiment que méritait une reine adultère, cette furie avait quitté le château de Chelles et était allée demander un refuge à l'évêque de Paris. Cependant Childebert profita de la stupeur et de la confusion qui suivirent ce meurtre. Un de ses corps de troupes, commandés par un duc Ranchin, s'empara de Soissons. Pour amasser des richesses et soutenir un luxe démesuré, Ranchin accabla les habitants d'exactions et de violences ; mais, soupçonné d'avoir tramé un complot contre Childebert, celui-ci le manda auprès de lui, à Metz, et le fit poignarder. Dans le même temps il faisait saisir, à Soissons, le fruit des rapines que Ranchin y avait exercées. Un autre duc nommé Magnovalde eut le gouvernement de Soissons. Il ne se montra ni moins avide ni moins cruel que son prédécesseur, et comme lui il fut mis à mort par l'ordre et sous les yeux même de Childebert. Quel effroi ne devait pas inspirer aux vaincus, cette puissance farouche et ombrageuse, qui, tout

en punissant leurs oppresseurs, frappait ainsi, sans autre forme de justice, ses principaux serviteurs? Quelle devait être la condition des Gallo-Romains sous un gouvernement qui n'avait d'autre moyen de punir le crime que la trahison et le poignard d'un assassin.

Le gouvernement de cette époque ressemblait assez à celui des Ottomans, avant les réformes introduites de nos jours par le souverain actuel de cet empire, et la condition des rajas ou chrétiens nous représentait à peu près celle des Gallo-Romains.

Les Soissonnais eussent eu sans doute beaucoup moins à souffrir de la rapacité des généraux du roi d'Austrasie, sans l'incapacité de leur évêque Drotégésile, qui avait succédé à saint Bandry. Cet évêque était devenu fou, ou tellement adonné à l'usage de la boisson, que force avait été de l'interdire et de le reléguer à la campagne. La religion et l'Église pouvaient s'affliger de l'éloignement du premier pasteur, mais il n'y avait pas péril pour elles ; l'archi-prêtre remplaçait le prélat dans la plupart de ses fonctions ecclésiastiques. Il n'en était pas de même de son autorité civile,

personne ne pouvait le suppléer, et la ville restait sans défenseur. La dignité épiscopale donnait seule le caractère nécessaire pour intervenir avec succès en faveur des habitants. L'absence d'un bon évêque, dont les vertus et la fermeté inspirassent l'estime et la considération, était un surcroît aux calamités de l'époque.

Les habitants de Soissons craignirent d'avoir pour gouverneur un troisième duc qui continuât à les traiter en peuple conquis et achevât de les ruiner. Frédégonde, que d'ailleurs ils détestaient comme la cause de tous leurs maux, restait fort tranquille avec son jeune fils au château de Vaudreuil, près de Louviers. Ne pouvant plus compter sur elle pour les délivrer de la présence des Austrasiens, ils prirent la résolution de se donner au roi d'Austrasie. Une députation fut chargée de demander à Childebert de leur donner pour roi son fils Théodebert. Childebert s'empressa d'accéder à leur demande. Au mois d'août 589, le jeune Théodebert, accompagné d'une suite nombreuse de guerriers austrasiens, arriva à Soissons, où le peuple le reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Drotégésile, exclu depuis quatre ans du siége

épiscopal, profita de l'arrivée du nouveau roi pour réclamer sa réintégration. Le prince ne voulut pas prendre sur lui de replacer à la tête de l'église de sa capitale le pasteur que son inconduite en avait chassé. Il renvoya donc la réclamation de Drotégésile à la décision d'un concile provincial convoqué tout exprès à Saurecy. Ce lieu, inconnu aujourd'hui, était très-probablement Septmonts, où l'évêque de Soissons a toujours possédé un château, et où Drotégésile était relégué. Les évêques déclarèrent leur frère guéri de son mauvais penchant et le rétablirent dans ses fonctions. Le prélat réhabilité occupa le siége de Soissons jusqu'à sa mort, dont l'époque n'est pas précisément connue. Après Drotégésile il y eut quatre évêques qui se succédèrent à de courts intervalles et dont les noms sont à peine connus.

Cependant Frédégonde, à force d'intrigues et de souplesse, était parvenue à dissiper les justes préventions et la haine du roi Gontram. Il consentit à être le parrain du jeune Clotaire (590), et il obligea le roi d'Austrasie à restituer tous les pays dont il s'était emparé depuis la mort de Chilpéric, sans en excepter la ville de Soissons, quoiqu'elle

se fût donnée à lui l'année précédente. Frédégonde ramena son fils dans sa capitale pour que la présence du souverain mît fin aux incertitudes du peuple et aux intrigues des ennemis du dehors. Gontram fut très-occupé, pendant les trois dernières années de sa vie, à écarter tout sujet de guerre entre ses deux neveux, les rois de Soissons et d'Austrasie. La discorde régnait toujours entre eux, ou plutôt entre leurs mères Frédégonde et Brunehaut, dont la haine implacable saisissait toutes les occasions de s'assouvir.

Gontram mourut ou mois de mars de l'année 593, et laissa tous ses états à Childebert. Maître alors des deux tiers de la monarchie des Francs, Childebert crut que l'occasion était favorable pour en finir avec le roi de Soissons et pour venger enfin la mort de son père. Dans ce dessein il fit assembler, dès la même année, une armée nombreuse. Le duc Wintron, qui la commandait, vint asseoir son camp à Trucy ou Trudec, sur les confins de la province de Soissons. L'armée de Clotaire s'avança de nuit et arriva, sans avoir été découverte, aux portes du camp ennemi, qu'elle attaqua brusquement. Les

Austrasiens, pris à l'improviste, furent mis dans une déroute complète et perdirent tous leurs bagages. 30,000 hommes restèrent sur la place de de part et d'autre. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'aux portes de Rheims, et revinrent en triomphe à Soissons, sauvé par cette victoire.

Childebert étant mort, en 596, ses deux fils se partagèrent ses états. Théodebert eut le royaume d'Austrasie, et Théodoric, ou Thierry, celui d'Orléans et de Burgondie. L'année suivante, Frédégonde mourut aussi, laissant à son fils, âgé de treize ans, tout le fardeau d'un gouvernement qu'elle avait rendu odieux. Le jeune Clotaire, fidèle à la haine que lui avait léguée sa mère, poursuivit les guerres qui désolaient la France depuis plus de trente années. Il obtint d'abord quelques succès ; mais après deux défaites sanglantes, l'une à Dormel (600) et l'autre auprès d'Etampes (604), il se vit réduit à subir les conditions du vainqueur. D'après ces conditions, il fut obligé d'abandonner aux deux frères, les rois d'Austrasie et d'Orléans, tous les pays qu'il possédait au midi de l'Oise et de la Seine, ainsi que le duché de

Dentelen, dont Rouen était la capitale. Il est assez vraisemblable que Soissons et sa province, situés au midi de l'Oise, rentrèrent alors sous la domination de Théodebert qui les avait possédés quinze ans auparavant.

Les deux frères se firent ensuite une guerre cruelle, qui coûta la vie au roi d'Austrasie. Thierry mourut peu de temps après, et le roi de Soissons étant parvenu à s'emparer des enfants de ce dernier, les fit égorger. Resté seul enfin de la race de Clovis, il réunit en sa personne, comme son aïeul Clotaire Ier, toute la monarchie des Francs. Cet événement, arrivé en 613, mit fin au royaume de Soissons qui avait duré 102 ans, moins les quatre ou cinq années, pendant lesquelles Clotaire Ier avait régné sur toute la France.

Clotaire transféra sa résidence dans les environs de Paris ; mais il habita par intervalles le château de Compiègne qui passait déjà pour le plus beau domaine royal.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DE ST-ETIENNE.

—

La plupart des historiens placent la fondation de l'église de St-Etienne en 634, et l'ont attribuée à saint Ansery, vingtième évêque de Soissons. Cette église était destinée à servir de paroisse à une partie du faubourg d'Aisne et à recevoir son séminaire ; mais il est plus vraisemblable qu'elle *existait* comme paroisse antérieurement à ce prélat. Sa fondation doit remonter au temps où les faubourgs avaient été dans leur plus grande extension, c'est-à-dire, avant les guerres et les dévastations du règne de Chilpéric, qui en diminuèrent de beaucoup la population et par conséquent l'étendue. S'il en est ainsi, l'église ne fut que restaurée, peut-être même réédifiée par les soins de St-Ansery ; et ensuite, quand elle fut devenue moins importante, comme paroisse, il y transféra son séminaire, ou la transforma seulement en succursale de cet établissement, qui se trouvait sans doute trop à l'étroit dans la ville, surtout depuis

la suppression des colléges de prêtres de St-Crépin le Grand et de Bazoches. Ces deux colléges étaient en effet les plus considérables du diocèse.

RELIQUES DES MARTYRS.

On rapporte que ce fut le même évêque, saint Ansery, qui retira les restes de saint Crépin et de saint Crépinien de la crypte où ils avaient été déposés par les premiers chrétiens. Cette cérémonie eut lieu vers l'an 648, avec un grand appareil, en présence de saint Eloi, évêque de Noyon; de saint Ouen, évêque de Rouen et de plusieurs autres prélats. Tout ce qu'on retrouva des ossements des deux martyrs fut recueilli avec le plus grand soin et renfermé dans une châsse, donnée, dit-on, par saint Eloi; et dont la garde fut confiée aux moines de St-Crépin le Grand.

Les Soissonnais se voyant affligés, en 1137, d'une maladie pestilentielle, appelée *le feu sacré,*

qui exerçait de cruels ravages, implorèrent la protection de leurs apôtres, et firent le vœu de donner pour leurs reliques une châsse, ou fierte, beaucoup plus riche que celles où elles étaient conservées. Tous les habitants contribuèrent à l'accomplissement de ce vœu et la translation des reliques, dans la nouvelle châsse, fut faite en 1139, par les mains de l'évêque Goslen, en présence du comte Renaud, du clergé de Soissons, et d'un grand concours de peuple.

L'église de Soissons ne possède qu'un très-petit nombre des reliques des deux martyrs, parce que beaucoup de ces ossements se trouvaient déjà réduits en poussière lors de leur exhumation, par saint Ansery, et que, parmi ceux recueillis, plusieurs furent donnés, en divers temps, à des églises de France ou d'Italie, en échange d'autres reliques, ainsi que cela se pratiquait assez généralement.



FONDATION

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME.

Ce fut en 658 que saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, institua la célèbre abbaye de Notre-Dame. Déjà l'année précédente ce prélat avait fondé le monastère d'hommes de Saint Pierre de Rethonde. Faute de trouver dans la ville un emplacement convenable pour y bâtir son couvent, Drausin fut obligé de l'établir dans le faubourg d'Aisne, sur le côté gauche de la chaussée, allant du pont à St-Médard. C'est-à-dire, entre la rue des Graviers et l'abattoir.

La nouvelle communauté de l'ordre de saint Benoît, fut placée sous l'invocation de Notre-Dame. Etérie, religieuse tirée du monastère de Jouarre, en fut la première abbesse. Soissons ne possédait que cette maison de filles; aussi beaucoup de personnes vinrent-elles s'y présenter, et bientôt le bâtiment, à peine achevé,

se trouva trop petit pour les recevoir toutes. Encouragé par ce succès, Drausin reprit son premier dessein d'avoir le monastère dans l'intérieur de la ville. Mais l'autorité temporelle de l'évêque n'était déjà plus ce qu'elle avait été sous Clovis et ses fils. Le pouvoir royal était tombé dans les mains du maire du palais. Ebroïn gouvernait alors au nom de Clotaire III. Ce maire tout puissant faisait sa résidence à Soissons ou dans les environs. Drausin s'adressa donc à Leutrude, femme d'Ebroïn; lui fit une peinture séduisante du bel avenir qui s'offrait à sa communauté naissante, et de la gloire qui devait en rejaillir sur ceux qui s'en rendraient les bienfaiteurs; il lui fit aussi sentir la nécessité de transférer ailleurs le monastère, dont la position très-resserrée entre la muraille du faubourg et la rivière, mettait obstacle à son agrandissement, et l'exposait tous les hivers aux inconvénients des inondations. Ces motifs n'étaient guère que des prétextes pour obtenir la translation désirée; car l'espace compris entre la muraille, la rivière et la chaussée avec une superficie d'environ 20,000 mètres carrés, pouvait recevoir de vastes bâtiments. Quant aux inonda-

tions, les grandes eaux d'hiver ne s'élèvent que fort rarement au-dessus du sol du faubourg, même dans sa partie la plus voisine de la rivière.

Toutefois les raisons et les instances de l'évêque prévalurent. Ebroïn, Leutrude et Bovo, leur fils, se déclarèrent les protecteurs des religieuses de Notre-Dame ; on dit même qu'Ebroïn donna son propre palais pour servir de monastère, et qu'il en fit construire l'église avec une magnificence vraiment royale. Cette église était fort élevée ; *son abside*, dit un auteur qui écrivait au IXe siècle, lorsqu'elle subsistait encore, *paraissait comme la maîtresse de la ville*. Les rois Clotaire III, Childéric II et Thierry Ier s'associèrent aux frais de la fondation, leurs successeurs contribuèrent aussi à enrichir cette abbaye où plusieurs princesses de leur sang prirent le voile et en devinrent les abbesses. Un pareil patronage valut bientôt à cette maison le titre d'abbaye royale.

L'installation des religieuses dans leur nouvelle demeure eut lieu en l'année 664, avec beaucoup de pompe et en présence de plusieurs évêques, qui signèrent la charte de fondation donnée par

Drausin. On trouve dans cette charte le passage suivant : ...... « Et qu'imitant, en cela, les saintes religieuses, elles prient pour la sainte Église, pour la santé du roi et pour le bien de l'État. »

Selon l'usage commun dans ce temps-là d'avoir des monastères doubles, une communauté d'hommes fut établie, sous le titre de St-Pierre au Parvis de Notre-Dame, à côté de l'abbaye : cette communauté avait son couvent séparé ainsi que son église, celle de St-Pierre. Les moines desservaient l'église de Notre-Dame, et assistaient les religieuses dans tous leurs besoins spirituels.

Outre les églises de Notre-Dame et de saint Pierre, l'abbaye en renfermait encore deux autres : l'église de Ste-Croix qui servait à la sépulture des religieuses, et celle de Ste-Geneviève, placée près de la porte d'entrée ; cette dernière était à l'usage des visiteurs et des pèlerins.

Les deux monastères occupaient tout l'espace compris du nord au sud entre la rue du Mont-Revers, et celle d'Ebroïn, qui faisait suite autrefois à la rue St-Antoine, et de l'ouest à l'est, entre la grande rue du Commerce, et une rue qui faisait alors le prolongement de celle du Pot d'Etain.

L'abbaye couvrait avec sa grande église, une superficie de 9,500 mètres carrés, et le couvent environ 3,400 mètres. L'église de Notre-Dame avait été bâtie sur l'emplacement même d'une rue intermédiaire à celles du Mont-Revers et d'Ebroïn, et remplacée, dans la suite par la rue de la Vieille Gagnerie.

Après qu'Ebroïn eut été renversé du pouvoir, à la mort de Clotaire III, Leutrude se retira à Notre-Dame. Les religieuses l'accueillirent comme leur bienfaitrice, et lui prodiguèrent toutes sortes de soins et d'égards. Cette conduite généreuse envers une personne tombée dans la disgrâce reçut sa récompense. Ebroïn redevenu le plus fort accorda de nouvelles faveurs à cette maison, où sa femme se retira une seconde fois lorsqu'il fut assassiné. Elle y resta jusqu'à sa mort.

L'évêque Drausin avait été inhumé, selon son désir, dans l'église du couvent qu'il avait fait bâtir au faubourg d'Aisne. Mais cinq ans après son corps fut transféré, à la demande des religieuses, dans l'église de Notre-Dame, et placé dans un tombeau en forme de sarcophage, supporté par deux colonnes de marbre noir. Ce

tombeau n'avait point été fait pour lui; car, suivant les ornements de sculpture dont il était revêtu, il devait appartenir au IV[e] siècle. Ces ornements, en bas-relief, consistaient sur la face principale ou supérieure du tombeau en branches de vigne chargées de pampres et de grappes de raisin. Au milieu était le monogramme du Christ, tel qu'il fut employé sur le labarum de Constantin, avec ces deux lettres grecques Α et Ω, l'une à droite et l'autre à gauche du monogramme. Aux deux côtés du tombeau étaient des tableaux représentant des sujets de la Bible, travaillés à l'antique et bordés de feuillages de vigne.

Un autre tombeau du même style et placé dans la même église renfermait les restes de saint Voüel. Ce saint était un pèlerin venu d'Écosse qui se fit reclus de l'église de Notre-Dame, et mourut dans la tour Lardier ou du Diable, située sur le bord de la rivière d'Aisne; c'est là qu'il avait établi sa demeure.

L'habit des religieuses était composé, dans l'origine d'une robe et d'un scapulaire noirs. Sur la fin du XIII[e] siècle, il fut remplacé par une cotte de laine blanche et un pelliçon de toile; mais en

public et à l'église, elles portaient par-dessus un manteau noir. L'ancien habit noir fut repris en 1635.

DÉCADENCE DE L'AUTORITÉ CIVILE DE L'ÉVÊQUE.

Pendant que les faibles successeurs de Clovis se laissaient dépouiller de l'exercice du pouvoir par les maires de leur palais, l'épiscopat achevait de perdre à Soissons, sa pureté, son indépendance et son caractère de magistrature patriarcale. Déjà la haute influence politique dont jouirent, au grand avantage de leurs concitoyens, les évêques saint Prince, saint Loup, et saint Bandry même, avait reçu une assez rude atteinte de la déconsidération dans laquelle Drotogésile était tombé. A la mort de saint Ansery, Soissons avait vu un grand scandale : la dignité épiscopale était devenue le prix de l'or ; le clergé et le peuple, auxquels appartenaient l'élection de l'évêque, avaient vendu leurs suffrages à Bettolen, abbé de Choisy : mais le prélat simoniaque, cédant bien-

tôt au repentir de sa faute, s'était démis d'une dignité honteusement obtenue, pour se retirer dans son monastère.

Le siége épiscopal, devenu vacant par la mort de saint Drausin, fut rempli par Varembert, abbé de St-Médard. Ce choix fut fait à la recommandation expresse d'Ebroïn, et la recommandation d'un tel homme était un ordre auquel chacun s'empressa d'obéir. C'est le premier exemple, du moins à Soissons, d'un évêque élu par ordre, et cet exemple ne tarda pas à devenir la règle générale, non-seulement pour les nominations aux évêchés, mais encore aux abbayes et aux autres dignités ecclésiastiques.

Varembert, créature du maire du palais, conserva, quoique évêque, son abbaye de St-Médard, dont il s'appropria la plus grande partie des revenus. Ce prélat déploya beaucoup de faste et d'ostentation, ne marchant jamais qu'accompagné de gardes richement vêtus et d'une suite nombreuse, donnant des fêtes et des festins splendides. Mais pendant qu'il se livrait à ces folles dépenses, les moines de St-Médard manquaient souvent du nécessaire. Un jour, poussés à bout

par le besoin, ils s'emparèrent de chariots chargés de produits de la terre de Madualle, près du Mans, qui dépendait de leur maison, et les emmenèrent dans leur monastère, quoiqu'ils fussent destinés pour le palais épiscopal. Outré d'une telle audace, Varembert court à St-Médard avec une troupe de soldats, assomme le frère qui lui ouvre la porte, mais en entrant dans l'église, où les moines, craignant sa fureur, s'étaient réfugiés, il tombe frappé de mort. Ses moines, heureux de s'en voir délivrés, lui firent de belles funérailles et l'enterrèrent au pied du maître autel.

Il y a toute raison de croire que Varembert fut le premier évêque de Soissons de race franque. Après lui, et pendant plus d'un siècle, l'histoire se tait presque entièrement sur ceux qui lui succédèrent, et à peine leurs noms sont-ils connus. C'est que la dignité épiscopale, devenue le prix de l'or ou de la faveur, avait perdu, en passant dans des mains impures, son beau caractère de magistrature paternelle et, par conséquent, sa popularité. Les peuples cessèrent, dès cette époque, de canoniser des évêques qui ne les protégeaient plus contre l'oppression.

SOISSONS

SOUS LES MAIRES DU PALAIS.

Dagobert, mort en 638, fut le dernier roi de la race de Clovis, qui sut conserver dans ses mains l'autorité souveraine. Après lui les maires du palais, chefs d'une aristocratie puissante, s'emparèrent successivement de tous les droits de la couronne, et le monarque s'abandonnait à la mollesse et à l'oisiveté, relégué, ou plutôt emprisonné dans quelque château de la belle et vaste forêt de Compiègne. Tel fut l'usage de celui de Choisy, situé dans l'angle du confluent de l'Oise et de l'Aisne, où la prison royale se trouvait elle-même comme enfermée entre ces deux rivières et la forêt de l'Argue, qui était une dépendance de celle de Compiègne. Les maires du palais habitaient assez généralement dans le voisinage, afin de veiller sur leur captif couronné. L'un de ces

maires, le fameux Ebroïn qui prit, perdit et reprit les rênes du gouvernement, fit sa résidence, au moins pour un temps, à Soissons, dont la province était toujours de fait, le centre de la monarchie.

La dignité de maire du Palais était devenue trop brillante pour n'être pas l'objet de l'ambition des grands. Ce fut la source de plusieurs guerres civiles. Soissons ne paraît pas y avoir joué un rôle important, malgré son rang et sa proximité de la demeure royale. En 715 cependant, une grande bataille fut livrée entre cette ville et Compiègne.

Charles Martel, duc d'Austrasie, devenu enfin maître paisible du pouvoir, prit le titre de duc des Francs. Il s'était fixé au château de Quierzy, dans la province de Soissons, et y mourut en 741.

Pepin le Bref, son fils et son successeur au gouvernement de l'Etat, adopta, pour sa résidence, le château de Compiègne, qu'il préféra toujours aux autres domaines de la Couronne.

En 744, Pepin convoqua un concile national à Soissons, pour condamner les erreurs d'un certain Aldebert, et pour rétablir la discipline ec-

clésiastique qui s'était fort relâchée durant les guerres civiles. Saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape, présidait ce concile qui est regardé comme le premier de tous ceux tenus à Soissons. Par un de ses canons l'archevêque de Rheims fut établi au-dessus des évêques, dont les diocèses avaient fait partie de la seconde Belgique des Romains, avec le droit de juger les causes d'appel.

SACRE DU ROI PEPIN LE BREF.

Le zèle religieux que Pepin avait déployé au concile de Soissons avait attiré sur lui les bonnes grâces du clergé. La réputation qu'il s'était acquise à la guerre par sa bravoure et par ses talents, et l'énergie et la droiture avec lesquelles il avait rétabli l'ordre dans l'État, en faisaient l'idole de la nation. Son ambition aspirait au titre de roi, mais pour le prendre, il fallait chasser du trône l'héritier de vingt rois, et nonobstant le

mépris et la honte qui s'attachaient, depuis plus d'un siècle, aux derniers Mérovingiens, ravir le sceptre à un descendant de Clovis eût été regardé comme un attentat, comme une violation de la loi. Pepin ne recula point devant cet obstacle. Avec l'assentiment de l'autorité religieuse, il pouvait le franchir sans danger. Il fit consulter le pape qui ne demandait pas mieux que de s'attacher par la reconnaissance un si puissant auxiliaire. Le souverain pontife répondit : « Qu'il valait mieux que celui qui avait l'autorité de roi en portât aussi le nom. » Fort de cette réponse qui décidait du sort de la dynastie, le duc des Francs convoqua une assemblée générale de la nation à Soissons, dans la plaine du château royal de Croicy, où il se fit élire et proclamer roi aux acclamations universelles. Qui eût pu réclamer en faveur de Childéric III, et, devant un chef tout puissant et couvert de gloire, défendre les droits d'une race avilie et dégénérée qui n'avait plus qu'à s'aller éteindre dans l'ombre d'un cloître? On vint signifier à Childéric sa déposition à l'abbaye de St-Médard, où il avait été amené sans doute à dessein. Le monarque déchu et son fils

furent rasés, sur-le-champ, et confinés dans deux monastères différents, où ils finirent leurs jours.

La religion donna sa sanction à l'élection de Pepin. Il fut sacré par saint Boniface dans l'église cathédrale de Soissons. C'était la première fois que cette auguste cérémonie, empruntée des Hébreux, avait lieu en France. Soissons, la première capitale de la monarchie des Francs, dut être fière de la voir célébrer dans ses murs. On ignore pourquoi cette noble prérogative qui semblait lui appartenir de droit, fut donnée ensuite à la ville de Rheims, qui, depuis l'irruption des Vandales, n'avait tenu qu'un rang secondaire, et l'on ne saurait invoquer en sa faveur le baptême de Clovis, cérémonie tout à fait différente de celle du sacre.

CONDITION DE LA POPULATION.

—

Le changement de dynastie rétablit le monarque dans l'exercice de ses droits; mais il n'arrêta point l'envahissement toujours croissant de

se garantir entièrement, par ses lumières et par sa position privilégiée, du bouleversement social, et conserver intact le dépôt de la civilisation. Des hommes d'origine barbare envahirent les hautes dignités du sacerdoce, et introduisirent dans l'Église, l'ambition, la soif des richesses, la simonie, l'ignorance et tous les vices qui affligèrent si longtemps la religion, et en défigurèrent la pureté sous une foule de pratiques grossières et superstitieuses.

SACRE DE CARLOMAN.

Pepin mourut en l'année 768, après un règne de seize ans, dont la gloire lui fit pardonner son usurpation. Ses deux fils, Charles le Grand, plus connu sous le nom de Charlemagne, et Carloman, se partagèrent la monarchie. Le premier eut la Neustrie, c'est le nom qu'on a donné longtemps aux pays situés en deçà de la Meuse; le second eut l'Austrasie et la Germanie, auxquelles les

provinces de Soissons et de Rheims furent réunies.

Les deux rois furent sacrés le même jour : Charlemagne à Noyon, et Carloman à Soissons ; ces deux villes, situées dans leurs états respectifs étaient au centre de la monarchie. Ainsi la seconde fois que l'onction sainte fut donnée à un roi de France, la cérémonie eut encore lieu à Soissons. Mais fut-elle célébrée par l'évêque de cette ville ou par quelqu'autre prélat? On l'ignore, et d'ailleurs les évêques de Soissons, durant le VIIIe siècle, sont demeurés à peu près inconnus ; à l'exception de saint Gaudin, que trois habitants de la ville précipitèrent dans un puits de la rue qui porte encore son nom, exaspérés qu'ils étaient par les censures lancées contre eux dans un sermon de leur pasteur.

ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE CHANT.

—

Carloman mourut deux ans après son sacre, et Charlemagne devint maître de tout l'empire des

Francs. Au milieu des guerres lointaines qu'il eut à soutenir pendant la plus grande partie de son règne, ce prince ne négligeait aucun moyen de faire renaître les sciences et les arts; mais il lui était plus facile de conquérir des royaumes que de vaincre l'ignorance de ses peuples. Ayant remarqué, dans un de ses voyages d'Italie, combien le chant romain ou grégorien, était supérieur à celui en usage alors dans les églises de France, il fit venir de Rome deux des meilleurs maîtres qu'il mit à la tête de deux écoles. L'une fut établie à Soissons, pour fournir des sujets aux églises de la Neustrie; l'autre à Metz, pour les églises de l'Austrasie et de la Germanie.

Une vieille maison, d'une construction fort ancienne, qu'on voyait encore au siècle dernier, vers le milieu du faubourg St-Vaast, et qu'on appelait la *Maison du Chant,* avait fait présumer, à quelques personnes, que l'école établie à Soissons par Charlemagne, avait dû être placée dans cet endroit.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

—

C'est encore à Charlemagne et à son fils, Louis Ier, qu'on attribue l'organisation du chapitre de la cathédrale appelé aussi chapitre de St-Gervais, l'un des patrons de cette église. Charlemagne, voulant rétablir l'ancienne discipline ecclésiastique, rendit une ordonnance qui enjoignait à tous les prêtres attachés aux cathédrales de vivre en commun, ou de se retirer dans des monastères; et il laissa, par son testament, des sommes considérables pour la construction des bâtiments nécessaires à leur logement. Plusieurs conciles confirmèrent l'ordonnance de Charlemagne : celui assemblé, en 817, à Aix la Chapelle, par l'empereur Louis Ier, détermina la composition, les droits et les devoirs des communautés de prêtres qui prirent le nom de chapitres.

Cette obligation imposée aux prêtres de vivre en commun, avait principalement pour objet de

les rendre plus assidus aux offices et à toutes les pratiques religieuses, fort multipliées alors, en les affranchissant de toute affaire mondaine. Il leur était cependant permis de sortir et de fréquenter la société des laïques. Ils pouvaient jouir de leurs biens personnels, et leur nourriture ne devait pas être aussi frugale que celle prescrite aux moines de ces temps-là. La vie en commun du chapitre de Soissons ne dura que jusqu'en l'année 948, époque à laquelle la maison commune de ce chapitre ayant été incendiée, ses membres furent obligés de se loger séparément; mais chacun d'eux recevait quatre livres de pain et six livres de vin par jour. Cette distribution cessa vers le milieu du XIe siècle. Elle fut remplacée par un revenu appelé prébende, d'après le partage que fit l'évêque Hedon, des biens de la cathédrale entre lui et le chapitre. La part de ce dernier, qui se composait des deux tiers de ces biens, fut divisée en soixante prébendes, ce qui prouverait que le chapitre de Soissons comptait déjà ce nombre de chanoines.

L'évêque était le chef spirituel du chapitre, et l'économe, qui prit dans la suite le nom de pré-

vôt, en administrait le temporel. Les autres dignitaires étaient le doyen, l'écolâtre, les quatre archidiacres et le trésorier. L'évêque conférait, de plein droit, tous les canonicats, et nommait les archidiacres et le trésorier; les autres dignités étaient à la nomination du chapitre.

Cette corporation devint dans la suite très-puissante. Tous les évêques de Soissons lui donnèrent, pour augmenter sa dotation, des terres, des dîmes et surtout des cures de la campagne; elle obtint, en 1191, une bulle du pape qui l'exemptait de la juridiction épiscopale, et cherchant toujours à étendre ses droits et ses immunités, elle eut, à diverses reprises, de vives contestations avec son évêque, avec les autres corporations religieuses, avec les seigneurs des environs, avec la commune de Soissons, en un mot avec tous ceux dont les intérêts pouvaient lui être opposés.

Le chapitre de Soissons a fourni à l'Église de France un grand nombre d'évêques et d'archevêques. Il est aussi sorti de son sein plusieurs cardinaux et trois chanceliers du royaume : Pierre de Latilly, élevé à cette dignité en 1313; son suc-

cesseur, Etienne de Mornay, et enfin Jean de Dormans, chancelier en 1357.

DESCRIPTION DE LA PETITE CITÉ.

—

La maison du chapitre occupait, avec son cloître et ses dépendances, l'espace compris entre la cathédrale et les rues de la Burie, à l'ouest ; de St-Nicolas, au nord ; et du Beffroi, à l'est. La maison épiscopale, placée de l'autre côté de l'église, occupait, avec ses cours et ses jardins, tout le terrain entouré par les rues du Chaperon Rouge, des Minimes et de la Burie. Le tout s'appelait anciennement la petite cité.

On peut croire que l'origine de la petite cité remonte à l'époque où l'église cathédrale fut construite dans la ville ; car il fallut en même temps bâtir dans son voisinage des édifices pour l'évêque et son nombreux clergé. Ces édifices, qui s'appuyaient, à l'ouest, au mur d'enceinte de la ville, étaient sans doute fermés, sur les autres

côtés, d'une muraille, comme il était d'un usage assez général pour tous les grands établissements religieux. C'était une petite ville enfermée dans Soissons. Des restes de fondations de cette muraille, qui fut construite dans les derniers temps de la domination romaine, découverts dans quelques-unes des maisons des rues du Chaperon et du Beffroi, ont fait croire à plusieurs auteurs qu'elle servait d'enceinte à la ville romaine, qui, d'après cette opinion tout à fait inadmissible, n'aurait eu que 250 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur.

Le portail de la cathédrale d'alors était sur la petite place de St-Gervais, en face de la rue de l'Hôtel-Dieu. La porte d'entrée de la maison épiscopale était également sur cette place, et il est assez vraisemblable que celle de la maison commune des chanoines s'y trouvait également.

Après l'incendie de l'an 948, qui détruisit tous les édifices de la petite cité, les chanoines, cessèrent d'habiter en commun, et s'établirent généralement dans le quartier compris entre les rues de St-Christophe, de la Burie, de St-Remy et la muraille de la ville. Sur l'emplace-

ment de leur maison, on éleva successivement, dans la suite, les bâtiments nécessaires aux besoins du chapitre, dont ceux destinés aux écoles devaient être les plus considérables, et laissaient au milieu un grand espace vide, servant de cloître ou de préau. Cet espace porte aujourd'hui le nom de *place du Cloître*. Enfin la porte d'entrée du chapitre fut transportée de la place St-Gervais, sur la rue de St-Nicolas, où on la voyait encore au XVIIe siècle.

PUISSANCE DE L'ABBAYE DE S^T-MÉDARD.

—

L'abbaye de St-Médard, fondée par Clotaire pour trente moines, en renfermait de trois à quatre cents au IXe siècle, et ses biens, ainsi que ses richesses, s'étaient accrus dans une égale proportion, grâce aux libéralités des princes et des peuples. Mais les rois de la seconde dynastie surtout, semblèrent vouloir rivaliser de générosité envers cette maison monastique. Pepin lui donna

plusieurs domaines ; Charlemagne augmenta sa dotation et fit reconstruire, à ses frais et sur un vaste plan, tous ses bâtiments. Au milieu de cette reconstruction générale disparut le vieux château royal de Croicy, après avoir duré au delà de trois siècles ; mais on disposa, dans l'intérieur même de l'abbaye, des appartements pour recevoir le souverain. On voyait encore, avant 1567, une grande chambre dorée, connue sous le nom de la chambre dorée de Charlemagne.

Mais le plus généreux des Carlovingiens, envers cette abbaye, fut l'empereur Louis Ier. Il affectionnait tellement cette maison qu'il s'y serait très-volontiers fait moine, s'il n'eût été empereur. Il fit achever tous les bâtiments dont la reconstruction avait été ordonnée par son père, et le cloître qui en faisait partie, fut regardé, pendant des siècles, comme l'un des plus beaux de l'Europe. Par ses ordres, la principale église fut réédifiée beaucoup plus grande que celle de Clotaire, on peut juger de cet édifice par sa crypte qui subsiste encore, et il l'enrichit de reliques précieuses qu'il avait obtenues du pape, et fait venir de Rome : celles de saint Sébastien étaient du

nombre. Le don de ces reliques fut accompagné de châsses et d'autres ornements d'un grand prix, parmi lesquels on voyait un livre, in-4°, contenant le texte des Évangiles, écrit sur vélin en lettres d'or, avec une couverture de lames du même métal. Ce livre existait encore en 1789. L'abbaye reçut en outre le domaine royal de Choisy sur Aisne, qui avait été la demeure de plusieurs rois Mérovingiens, et renfermait sept cents familles. On croit aussi que ce fut Louis Ier qui accorda à l'abbé de St-Médard le droit de faire battre monnaie; ce droit fut partagé, mais plus tard, par tous les seigneurs possesseurs de grands fiefs, par les évêques et par plusieurs abbés. La monnaie de l'abbé de St-Médard portait en légende *s. t. s. medardus.*

La princesse Berthe, sœur de Louis Ier, lui fit aussi donation du domaine de Vic sur Aisne; Charles le Chauve de celui de Berneuil. Tant de prédilection et de munificence pour cette abbaye, ne peuvent être attribuées qu'à son origine : fondée dans la première demeure des rois de France, elle était considérée comme un établissement royal, où les princes de la seconde race, qui fai-

saient le plus ordinairement leur résidence au château de Compiègne, venaient passer plusieurs jours aux époques des grandes fêtes, pour assister aux offices célébrés dans son église. Une autre cause du grand crédit de cette abbaye se trouvait dans l'existence d'une école qu'elle renfermait, moins remarquable à la vérité, par l'instruction qu'on y donnait, que par la condition des élèves qui la fréquentaient. C'était en quelque sorte le collége des premières familles du royaume.

La munificence des rois Carlovingiens ne contribua peut-être pas seule à sa splendeur et à sa richesse. Tant d'opulence pouvait bien être aussi l'œuvre de la fraude. On raconte qu'un de ses moines, nommé Vermond, s'accusa, au lit de mort, d'avoir fabriqué un grand nombre de fausses chartes pour plusieurs églises et pour des monastères. Sans doute que sa communauté ne fut pas oubliée, et que d'autres que lui se livrèrent à cette coupable industrie. Quoiqu'il en soit, cette abbaye a possédé, dans un temps, soit en réalité, soit en prétentions, jusqu'à deux cent vingt fiefs ou domaines seigneuriaux, sept prieurés, sept prévôtés, ainsi que les revenus de plusieurs monastères qu'on lui avait réunis ou incorporés.

On a rapporté qu'elle renfermait sept églises ; mais cette assertion devrait paraître au moins fort douteuse, en supposant même que le manque d'espace n'en donne pas la preuve contraire. Il est encore possible de reconnaître aujourd'hui, soit par des restes d'anciennes murailles, soit par des différences notables de niveau dans le sol, l'emplacement qu'occupait l'abbaye proprement dite, qui était entourée d'un fort mur d'enceinte, flanqué de tours. Cet emplacement, formant un carré long, de 180 mètres de l'est à l'ouest, et de 140 mètres du nord au midi, ne pouvait contenir autant d'édifices qu'on a paru le croire, quand on considère l'espace que devaient occuper déjà les bâtiments nécessaires au logement de trois ou quatre cents moines, et l'église construite par Louis Ier, laquelle présentait environ 80 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur.

Le mur d'enceinte, dont il reste encore quelques portions, avait été vraisemblablement construit, ou du moins rendu défensif, vers la fin du règne de Charles le Chauve, quand les Normands commencèrent à porter leurs ravages dans l'inté-

rieur de la France, c'est-à-dire, vers l'époque où l'abbaye de St-Médard était encore dans sa plus grande prospérité. On peut donc en inférer que cette enceinte devait renfermer tout ce qui composait alors le corps de l'abbaye. D'ailleurs on ne trouve que deux églises dont l'existence ait été suffisamment démontrée : l'église de St-Médard, placée au nord du cloître, et dont le portail faisait face à l'entrée de l'abbaye, et l'église de la Trinité, appelée aussi Ste-Sophie, parce qu'elle avait été construite, dit-on, sur le plan, mais très-en petit, de la célèbre église de Ste-Sophie, de Constantinople. Cette église, qui dépendait de l'ancien château royal, devait être au midi ou à l'orient du cloître. Il s'y trouvait cependant encore une troisième église, dite de St-Laurent, mais placée en dehors de l'enceinte, ce qui semblerait indiquer qu'elle était à l'usage de la maison de l'aumône et des vassaux de l'abbaye, qui formaient un petit faubourg, nommé anciennement le faubourg St-Laurent. C'est le faubourg St-Médard d'aujourd'hui.

Indépendamment de l'enceinte carrée, dont il a été question, il y en avait une seconde, plus éten-

due, et qui enveloppait le petit faubourg St-Laurent et les jardins de l'abbaye. Celle-ci, composée d'une muraille flanquée de tours et d'un large fossé, où coulait le ruisseau amené de Crouy, entourait la première à une distance d'environ 150 mètres, sur les côtés de l'est, du nord et de l'ouest, et de 30 mètres seulement sur celui du midi. Un vieux tableau, peint à l'huile, représentant cette abbaye en perspective, mais d'une manière fort inexacte, et qui n'a été fait que sur tradition, ([19]) indique cependant assez bien la position de cette seconde enceinte, dont nous avons retrouvé la trace sur les lieux. Elle fut bâtie vers 889, par le roi Eudes qui, suivant quelques auteurs, possédait l'abbaye en commende. D'après le même tableau il y aurait eu une troisième enveloppe défensive ; mais cette dernière ne consistait qu'en un fossé plein d'eau sur l'existence duquel on ne trouve aucun indice.

La prospérité de cette maison commença à décliner à la mort de l'empereur Charles le Chauve, et sa décadence suivit celle des rois Carlovingiens ses bienfaiteurs. Possédée en commende, pendant plus d'un siècle, par les seigneurs de la puissante

famille de Vermandois, elle fut dépouillée par eux d'une partie de ses plus beaux domaines. Sous le régime de la féodalité, elle perdit la plupart des terres qu'elle possédait au loin, dont elle fut encore dépossédée par des seigneurs assez forts pour braver impunément les excommunications des moines. Rendue à des abbés de son ordre, l'administration de plusieurs d'entre eux fut tellement déplorable, qu'ils encoururent les censures de l'Église, et le désordre devint si grand qu'il fallut mettre l'abbaye en interdit, et prononcer la déposition du titulaire.

CHAPITRE DE STE-SOPHIE.

L'abbé Hilduin, voyant ses moines sans cesse détournés de leurs devoirs par le grand nombre de visiteurs qu'attiraient chaque jour dans l'église de St-Médard, les reliques de saint Sébastien, les transféra dans celle de Ste-Sophie, et fonda, pour la desservir, une communauté de

clercs ou prêtres. Cette église de Ste-Sophie, dédiée à la Sainte Trinité, semblerait avoir été bâtie en remplacement de la chapelle du vieux château royal, laquelle avait disparu avec ce château dans la reconstruction générale des bâtiments.

La communauté fondée par Hilduin, composée d'abord de douze prêtres, fut dotée sur les biens de l'abbaye, et, par une bulle du pape Eugène II, elle fut soumise, tant pour le spirituel que pour le temporel, à l'abbé de St-Médard. Dans la suite le nombre des clercs, qui prirent le nom de chanoines, fut augmenté ; mais la décadence de l'abbaye amena forcément celle du chapitre de Ste-Sophie. En 1696, les prébendes, au nombre de vingt-deux, furent converties, faute de revenus suffisants pour faire vivre leurs titulaires, en bénéfices simples, et les devoirs des chanoines considérablement réduits afin qu'ils pussent posséder des cures et d'autres bénéfices. En 1772, le revenu de chaque prébende fut fixé par le cardinal de Bernis, abbé de St-Médard, à quatre-vingt-dix livres de rente et dix-huit esseins de blé ; les devoirs des chanoines ne consistèrent plus qu'en un office canonial, le jour de la Trinité, dans l'église

de St-Médard, un service des morts le lendemain, pour les abbés fondateurs, et une messe par mois.

Quant à l'église de Ste-Sophie, réduite en cendres en 1436, et reconstruite depuis, elle fut dévastée en 1567, et s'écroula en 1663. On en voyait encore des vestiges dans le jardin sud de l'abbaye quelques années avant la révolution.

CONSTRUCTION DU PONT.

—

Le pont que les Romains avaient établi sur l'Aisne, pour lier la ville au faubourg, n'existait plus, et la communication avait lieu au moyen de barques. L'empereur Louis Ier, pour remédier aux inconvénients qui en résultaient, et faciliter ses fréquentes visites à l'abbaye de St-Médard, fit construire un nouveau pont. L'époque de cette construction paraît devoir être fixée vers l'an 826, d'après une vieille tradition populaire recueillie et peut-être inventée par des moines du moyen âge.

Or, il arriva que, sur la fin du VIIe siècle, le

diable exerçait un grand pouvoir dans la ville de Soissons. Chaque soir il emportait la treizième personne qui passait dans la rue du Mont Revers, sous les murs même de l'église de St-Pierre au Parvis. La terreur était devenue générale, et personne n'osait plus parcourir cette rue après le coucher du soleil. Saint Vouel, reclus de l'abbaye de Notre-Dame qui habitait une tour sur le bord de l'Aisne, prit la résolution de mettre un terme à ce désordre. Après avoir recommandé un jeûne général, il fit passer devant lui, dans la rue du Mont Revers, douze personnes, il vint le treizième ; le diable se présente aussitôt pour l'emporter, mais cette fois la malice de l'esprit des ténèbres se trouva en défaut. Le saint ordonna au diable de retourner en enfer ; celui-ci, confus de sa méprise, s'humilia et représenta humblement qu'il y faisait trop chaud. Alors saint Vouel, qui aimait sans doute les contrastes, l'envoya dans la rivière d'Aisne, au pied de la tour dans laquelle il faisait lui-même sa demeure. Le diable obéit, et resta en repos tant que le saint vécut. Saint Vouel mourut et le diable prit sa place dans la tour : se voyant débarrassé de toute surveillance, il fit de nouveau

des courses nocturnes sur les bords de l'Aisne, se donnant par fois le plaisir de faire noyer les personnes qui voulaient traverser la rivière dans une barque, et en mettant obstacle à la construction d'un pont pour communiquer de la ville au faubourg et à l'abbaye de St-Médard. Mais dès que les reliques de saint Sébastien eurent été transportées sur la rivière, dans leur voyage de Rome à cette abbaye, en 825, il en eut une telle frayeur qu'il se blottit dans sa tour, d'où il n'osa plus sortir, et le pont fut bâti.

Telle est la pénurie de matériaux que nous offrent ces temps d'ignorance, qu'on se trouve réduit à aller chercher quelquefois des dates et même des renseignements au milieu de ces pieux mensonges. Point de livre sans miracles ; c'était tout le génie d'alors ; les circonstances les plus naturelles portaient le cachet d'une époque crédule et superstitieuse.

On a dit précédemment que le pont, construit par les Romains, devait être au bas de la rue St-Quentin. Pour l'établissement du nouveau pont on fit choix d'un autre emplacement, et nous pensons que ce changement eut lieu par des motifs

d'économie. En effet, le nouveau pont devant être en pierre, exigeait une assez forte dépense, et quoique le trésor de Louis I[er] en dût supporter la plus grande partie, si non le tout, on chercha naturellement les moyens d'en diminuer les frais autant que possible. Or, la rivière était de 16 à 18 mètres moins large dans le nouvel emplacement qu'à l'issue de la rue St-Quentin, ce qui réduisait au moins d'un quart la longueur du pont projeté. Six arches devaient alors suffire à sa construction au lieu de huit qu'il aurait eu, si l'emplacement de l'ancien pont à la tête de l'île, eût été préféré.

Par ce changement la communication entre les deux rives de l'Aisne, au travers de la ville, ne fut plus aussi directe; elle se trouvait, en outre, brisée par plusieurs détours assez brusques et d'un accès difficile. Il est vrai que ce dernier inconvénient, qui se fait si vivement sentir aujourd'hui, était à peu près nul dans ce temps où l'usage des voitures était inconnu. Les personnages élevés en dignités et en richesses, tels que les seigneurs, les évêques et les abbés, allaient presque toujours à cheval, bien qu'ils se fissent accompagner d'une suite nombreuse et brillante. D'un autre côté les

relations commerciales étaient si bornées, qu'il suffisait d'un assez petit nombre de bêtes de somme pour satisfaire à tous les besoins.

La construction du pont fut naturellement suivie de celle du châtelet, destiné à en défendre le passage. Cet édifice était assis sur la culée du côté de la ville, et se composait, comme tous les châtelets, placés sur les entrées des villes, d'un bâtiment carré, au travers duquel était pratiqué un passage. Deux petites tours construites en encorbellement sur la face extérieure, flanquaient la porte.

DÉPOSITION DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

—

Un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis que l'abbaye de St-Médard avait vu donner la tonsure, dans ses murs, au dernier des Mérovingiens, quand l'empereur Louis Ier, le petit-fils de ce même Pepin qui avait ravi la couronne à son maître, y fut l'objet de la plus grande humiliation

que des sujets puissent faire subir à leur souverain. Ce n'était plus le chef de l'armée, recommandable par son mérite et par les grands services rendus à l'État, qui se substituait à une dynastie dégénérée et tombée dans le mépris, c'étaient de jeunes ambitieux, avides de régner, qui forçaient leur père à se déclarer publiquement indigne de porter plus longtemps la couronne.

En l'année 833, les fils de cet empereur se saisirent de sa personne et l'amenèrent prisonnier dans l'abbaye de St-Médard; mais non contents, cette fois, de lui ravir la liberté, comme ils l'avaient fait trois ans auparavant, ils allèrent jusqu'à le forcer de se dégrader lui-même aux yeux de la nation. La pompe de la cérémonie qui eut lieu le 10 novembre, dans l'église de St-Médard, ajoutait à l'avilissement du monarque, dont tout le tort était d'avoir eu trop de condescendance pour les prêtres, trop de bonté pour ses enfants et trop de faiblesse pour sa seconde femme; fautes qui lui valurent le surnom de Débonnaire.

Lothaire, son fils aîné, présidait à la cérémonie, assis sur un trône et entouré d'une foule de seigneurs et de prélats, au milieu desquels l'ar-

chevêque de Rheims, Ebbon, se signalait par son acharnement à outrager le monarque déchu. L'empereur amené devant l'autel, on lui ordonne de se prosterner sur un grand cilice étendu par terre; on l'oblige de lire à haute voix un écrit rédigé par les évêques, dans lequel sont longuement énumérés tous les prétendus crimes dont on l'accuse; on exige de lui qu'il s'en reconnaisse coupable, et qu'il demande, pour les expier, la grâce de la pénitence canonique. Après quoi le trop docile prince se dépouille de sa ceinture et de ses armes; l'archevêque de Rheims le couvre du cilice; les autres prélats lui imposent les mains; on dit les oraisons pour l'imposition de la pénitence; enfin l'empereur est conduit processionellement, par le clergé, dans une cellule pour y vivre le reste de ses jours dans l'exercice de la pénitence.

L'ambition, peut-être même le repentir, semèrent bientôt la discorde parmi les rebelles. Le fils de Charlemagne sortit de sa prison et pardonna une seconde fois à ses enfants.

On a cru pendant longtemps, d'après une ancienne tradition, que Louis le Débonnaire fut ren-

fermé dans un cachot qui existe encore au fond d'une vieille tour; mais cette tradition, forgée à dessein par les moines de St-Médard, ne mérite aucune créance, et ce qui doit le mieux en faire ressortir la fausseté, c'est l'inscription même sur laquelle ils l'appuyaient, en faisant accroire qu'elle était de la main de l'auguste prisonnier. Cette inscription, grossièrement gravée sur l'un des murs du cachot, est effacée en partie, mais on a pu la compléter ainsi :

Helas je suis bien prins
De douleurs que je dure
Morir me conviendrait le
Mieux ignorant mon destin.

Cette inscription, tracée dans le langage qui fut parlé trois siècles plus tard, peut être comprise sans peine, tandis que la langue romane (romanum rusticum) dont on faisait alors un usage général dans les différents pays de la nouvelle monarchie des Francs (*), ne saurait être interprétée à la première vue, et sans étude; il est à remarquer

(*) La langue romane se maintint bien plus longtemps dans les provinces du midi de la France que dans celles du nord.

d'ailleurs, que le tudesque ou teutonique était l'idiôme naturel de Louis le Débonnaire et de sa maison, composée en majeure partie d'Austrasiens. Il parlait aussi, avec facilité, le latin qui était la langue religieuse et celle exclusivement employée dans tous les actes publics. Pourquoi donc ce prince n'eut-il pas fait usage de l'un de ces deux idiômes pour tracer, sur les murs de sa prison, l'expression de sa douleur? Nous croyons qu'il ne faut voir dans l'inscription rapportée ci-dessus, que l'ouvrage d'un moine ou de quelque prisonnier resté inconnu.

CONCILES TENUS A SOISSONS.

Dès les premiers temps de l'établissement du christianisme, les évêques et les dignitaires du clergé, dont les lumières et la haute vertu faisaient autorité, se réunirent pour conserver la pureté de la foi et consolider les bases de la discipline de l'Église. Ces assemblées se désignaient sous le nom de concile. Dans la suite, elles devinrent

fréquentes, notamment pendant les VIIIe et IXe siècles, sous les rois Carlovingiens qui s'empressaient de les présider. On y admettait assez souvent des seigneurs laïques, parce qu'alors, tout en s'occupant de matières ecclésiastiques, ces assemblées traitaient aussi des affaires politiques. Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre des conciles tenus à Soissons : les uns le portent à quinze, d'autres à dix-huit. Nous croyons cependant que ce nombre a dû être plus considérable, attendu qu'il avait été ordonné par le quatrième canon du concile de Vernon sur Seine, tenu en 755, qu'on en assemblerait deux tous les ans ; l'un au mois de mars, au lieu désigné par le roi ; et le second au 1er octobre, à Soissons ou dans une autre ville, au choix des évêques. Cette disposition paraissant avoir été observée jusque vers la fin du règne de Charles le Chauve, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, on peut croire que plusieurs de ces assemblées furent réunies à Soissons, mais que la plupart sont demeurées oubliées, soit que leurs actes aient été perdus, soit qu'ils aient présenté peu d'intérêt.

Quant aux conciles connus, les objets dont ils se sont occupés n'ayant eu généralement aucun

rapport avec la ville de Soissons, il nous suffira de faire mention de quelques-uns des plus remarquables.

En 853, un concile fut tenu dans l'abbaye de St-Médard, en présence de Charles le Chauve. On s'y occupa, entre autres choses, de l'évasion du jeune Pepin, son neveu, fils de Pepin Ier, roi d'Aquitaine. Charles l'avait fait renfermer dans cette abbaye pour lui ravir ses états. Pepin ayant été repris, lorsqu'il voulait rentrer dans son royaume à main armée, fut ramené à St-Médard. Les évêques, s'érigeant en juges, condamnèrent le petit-fils de Charlemagne à la vie monacale. Deux religieux, qui avaient favorisé sa fuite, furent dégradés des ordres et relégués dans des monastères éloignés.

En 861 et 862 il fut tenu deux conciles contre Rothalde, évêque de Soissons. Un prêtre du diocèse avait été surpris en adultère et mutilé par le mari qu'il avait insulté. L'évêque, qui ne pouvait laisser impuni un pareil scandale, avait interdit ce prêtre et pourvu à son remplacement. L'archevêque de Rheims, Hincmar, homme superbe et fougueux, jaloux de la considération dont jouissait

Rothalde, à cause de son âge et de ses vertus, saisit cette occasion de le mortifier. Bien qu'il n'eût pas osé se plaindre de la déposition du clerc prévaricateur, il fit arracher le nouveau curé de l'autel, au milieu d'un office, l'excommunia, le jeta en prison et remit le coupable en possession de de son bénéfice.

Rothalde, indigné de cette violence, la désapprouva hautement, et refusa d'obéir aux ordres que son métropolitain lui donna dans la circonstance. Hincmar convoqua un concile provincial dans l'église de l'abbaye de St-Crépin ; il y déféra l'évêque de Soissons, comme réfractaire et désobéissant, et obtint qu'il serait privé de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il se fût soumis. L'évêque ayant appelé de cette décision au saint siége, se disposait à partir pour Rome, quand il se vit arrêté par des gardes de l'archevêque de Rheims, qui convoqua sur-le-champ un nouveau concile dans l'église de St-Médard. Rothalde fut sommé par trois fois de comparaître devant cette assemblée, et, sur son refus, conduit et renfermé dans une chambre de l'abbaye. Son ennemi, ne gardant plus de mesure, fit instruire le procès à

la hâte : Rothade fut condamné à être déposé, et aussitôt on le renferma dans la prison du monastère, tandis que Hincmar ordonnait l'élection d'un autre prélat pour le diocèse de Soissons.

Le pape, ayant eu connaissance de la violence et de l'injustice faites à Rothade, obtint de Charles le Chauve que ce prélat se rendît à Rome pour y suivre son appel. Son innocence fut reconnue, et le pape le rétablit solennellement, dans un concile tenu à Rome sur la fin de 864. L'évêque de Soissons, à son retour en France, reçut du roi un accueil plein de bienveillance, et son persécuteur se vit obligé de venir le réinstaller lui-même dans le siége dont il l'avait dépossédé.

En 866, un autre concile fut assemblé dans l'église de St-Médard, et se termina par le sacre et le couronnement de la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve.

Enfin, le dernier concile tenu à Soissons, pendant le IXe siècle, eut lieu en 875 dans l'église cathédrale. Le roi et nombre de seigneurs y assistèrent, ce qui pourrait faire croire que c'était plutôt une assemblée nationale qu'un concile proprement dit. Cependant l'évêque de Beauvais y rendit

compte du partage qu'il venait de faire des biens de sa cathédrale, entre lui et ses chanoines.

SPLENDEUR
DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME.

—

Dès que la famille des ducs d'Austrasie fut montée sur le trône, elle donna des abbesses à l'abbaye de Notre-Dame. Six princesses du sang royal la gouvernèrent sans interruption, pendant cent quarante-cinq ans. La première fut Giselle, fille de Pepin le Bref. Elle fut nommée abbesse en 780. Théodrate, sa cousine germaine, lui succéda en 810, et fut remplacée en 846 par Imma, sa propre fille. A celle-ci succédèrent Rotrude en 860; Richilde en 865, et enfin Rotilde, fille de Charles le Chauve, abbesse depuis 880 jusque vers 925, époque de sa mort.

Tant de personnes illustres, et la princesse Giselle surtout, douée d'un esprit supérieur, tendrement aimée de Charlemagne, son frère, qui venait souvent tout exprès à Soissons pour jouir du plaisir

de la voir et de s'entretenir avec elle, valurent à l'abbaye de grandes largesses de la part des rois Carlovingiens. Elle fut dès lors regardée comme le premier monastère de religieuses qui fût en France, et c'était à Notre-Dame de Soissons que les filles des grandes familles voulaient toutes prendre le voile. Cependant les revenus de l'abbaye, quelque considérables qu'ils fussent, devenant insuffisants, il fallut mettre des bornes à cette affluence. L'abbesse Imma s'adressa au roi Charles le Chauve. Ce prince, après s'être fait présenter un compte exact et détaillé de tous les biens de l'abbaye, rendit une ordonnance, sous la date de 858, par laquelle le nombre des religieuses fut fixé à deux cent seize, celui des sœurs converses, dans la clôture, à quarante, avec trente tourières et cent trente servants, travaillant tant au dedans qu'au dehors du monastère. L'ordonnance réglait, pour la nourriture de tout ce monde, les quantités nécessaires de blé, de vin, de légumes, de miel, etc., avec trente sous par semaine pour acheter des œufs et du poisson ; permettait l'usage de la volaille aux fêtes de Pâques et de Noël, et celui du porc frais aux religieuses d'un âge avancé, et à

celles qui avaient besoin de rétablir leur santé. Enfin cette ordonnance prescrivait l'établissement, devant la porte de l'abbaye, d'une hôtellerie, ainsi que d'une maison de l'aumône, pour recevoir convenablement les visiteurs, riches ou pauvres, et assignait, à l'entretien de ces deux maisons, le dixième de tous les revenus de l'abbaye, et la propriété du village d'Autrêches.

Ce grand accroissement dans le personnel, dut rendre nécessaire l'agrandissement des bâtiments. On peut donc présumer que ce fut vers ce temps-là qu'on agrandit le monastère jusqu'à la rue de Notre-Dame, en supprimant la rue qui faisait suite à celle du Pot d'Étain. Par cette augmentation, l'abbaye couvrait, avec le couvent des religieux de St-Pierre, une superficie de 19,400 mètres carrés. Ce fut probablement vers ce même temps, et dans la crainte d'une irruption des Normands, qui déjà commençaient à se rendre redoutables, qu'on l'entoura d'une haute muraille munie de créneaux et de tours, ce qui lui donnait l'apparence d'une forteresse.

Le IXe siècle fut l'époque de sa plus grande prospérité. Quoique gouvernée par des per-

sonnes du sang royal, l'observance y fut rigoureusement maintenue, et la vie religieuse, suivant la règle de saint Benoît, n'y perdit rien de son austérité. On en trouve la preuve, non-seulement dans l'ordonnance de Charles le Chauve, mais encore dans les écrits de Paschase Radbert, abbé de Corbie, et l'un des plus savants hommes de ce siècle. Paschase Radbert, élevé dans l'abbaye de Notre-Dame, sous les auspices des princesses Giselle et Théodrate, conserva toute sa vie une grande affection pour les religieuses de cette maison. Il composa même, tout exprès pour leur lecture, plusieurs livres, entre autres celui *De Partu Virginis,* qu'il dédia à l'abbesse Théodrate. On y trouve ce bel et touchant éloge des religieuses auxquelles il s'adressait, et en même temps ces pieux souvenirs qui se rattachent à la vieille cité :

« ..... Étant donc attirées, mes très-chères « sœurs, à ce genre de vie si pénible et si labo« rieux, où vous aimez mieux plaire à Dieu dans « la souffrance que de jouir des délices du siè« cle..... Qui n'admirera le bel ordre de vos sain« tes observances? et qui ne s'étonnera de voir « des filles faibles et délicates, vivre dans un

« corps comme si elles ne le possédaient que pour
« le crucifier..... Vos cellules, quelque petites
« qu'elles soient, vous suffisent, puisque vous ne
« les habitez que comme des colombes qui se re-
« posent un peu dans leurs nids pour s'envoler
« plus facilement vers le ciel..... Sans quitter
« votre cloître, que j'ai nommé une ruche, vous
« volez sans cesse dans les champs des Saintes
« Écritures, comme dans des prairies remplies
« d'une agréable verdure, et par le travail du
« corps et celui de l'esprit, vous en tirez de quoi
« nourrir votre âme de toutes les vertus..... C'est
« dans cette vue que vous faites tant de saintes
« lectures..... Vous travaillez à imiter Notre-Sei-
« gneur, de qui il est dit dans les cantiques : je
« suis la fleur des champs et le lys de la vallée.

« La Providence vous a placées au milieu de
« Soissons, mais d'une manière très-avantageuse.
« Car, du côté de l'orient, vous voyez l'église de
« St-Médard pleine de saints confesseurs et de
« martyrs ; derrière vous, au septentrion, s'élève
« majestueusement l'église cathédrale, dédiée à
« saint Gervais ; vers le midi, se trouve placée
« celle de saint Crépin et de ses compagnons mar-

« tyrs, vos apôtres et vos patrons, à qui vous de-
« vez les prémices de la foi et de la religion chré-
« tienne qu'ils ont semée en ce pays. Vous êtes
« donc établies au milieu de tous ces sanctuaires,
« pour tenir lieu de pierres angulaires dans l'édi-
« fice spirituel de la sainte Église, et pour garder
« et défendre la ville de Soissons. C'est pourquoi
« vous faites bien d'être exactes à veiller la nuit,
« et à louer Dieu sans cesse et sans interrompre
« jamais l'office, puisqu'assurément c'est durant
« ce saint exercice que vos larmes et vos gémis-
« sements pénètrent le ciel, que vos désirs, vos
« actions de grâces et les soupirs de vos cœurs,
« embrâsés d'amour, sont présentés à Dieu. Pre-
« nez donc courage et de nouvelles forces, en
« continuant toujours votre chant et vos con-
« certs. »

Cet usage de veiller les nuits entières devant le Saint Sacrement a toujours été strictement conservé à Notre-Dame ; et quand le roi était à l'armée, ou que sa vie était menacée de quelque danger, le nombre des religieuses qui passaient la nuit en prières était plus considérable.

Par une suite naturelle du démembrement du

vaste empire de Charlemagne, l'abbaye perdit la plupart des domaines qu'elle possédait dans les pays qui furent séparés du royaume des Francs. Les guerres civiles du Xe siècle lui firent perdre pareillement une partie de ceux qui lui appartenaient dans des provinces éloignées; enfin, d'autres furent usurpés par des seigneurs, et surtout par les comtes de Vermandois. Ses revenus se trouvant considérablement diminués par toutes ces pertes, le roi Louis VII fit, en 1175, à la requête de l'abbesse, un nouveau règlement, par lequel le nombre des religieuses fut réduit à quatre-vingts. Ce règlement fut confirmé par Philippe-Auguste, qui, vers le même temps, affranchit l'abbaye de l'obligation de fournir un contingent de gens de guerre. Une nouvelle réduction devint nécessaire, deux siècles plus tard, par les affreux désastres que causèrent dans le royaume des guerres malheureuses, les désordres et les pillages des bandes innombrables de la Jacquerie, bientôt suivie des ravages d'une peste épouvantable. Le nombre des religieuses fut fixé, en 1377, avec l'agrément du pape, à soixante, et ce nombre a toujours été maintenu depuis.

L'abbaye de Notre-Dame a joui, à diverses époques, de droits et de priviléges fort étendus : placée, par plusieurs bulles des papes sous la protection immédiate du saint siége, elle était exempte de la juridiction épiscopale, et son abbesse pouvait se faire bénir et sacrer par tel évêque du royaume qu'elle voulait. Elle possédait un assez grand nombre de cures de la campagne, qu'elle faisait desservir par des prêtres choisis par l'abbesse, avec lesquels elle partageait, dans un certain degré, les dîmes et les offrandes. Elle exerçait une juridiction seigneuriale sur les rues de la ville qui entouraient le monastère, et sur la partie du faubourg d'Aisne, où avait été bâti le premier couvent, (le droit de justice appartenait, il est vrai, à l'abbé de St-Médard); enfin la rue St-Pierre et douze maisons lui appartenaient en toute propriété ; et dans la suite, vers la fin du XII[e] siècle, elle posséda, au même titre, la rue de la Vieille Gagnerie qu'elle fit ouvrir sur son terrain, pour séparer d'une manière ostensible le chapitre de St-Pierrre, de l'abbaye.

Plusieurs évêques élevèrent, à diverses reprises, des contestations au sujet du droit

d'exemption qu'ils ne voulaient plus reconnaître; mais les abbesses ne manquèrent jamais de le défendre et d'en obtenir le maintien par de nouvelles bulles du pape. Elles eurent aussi à repousser les prétentions du chapitre de la cathédrale, entre autres celle relative à l'interdit. Les chanoines voulaient que l'église de l'abbaye fût soumise à l'interdit, et que les religieuses fussent obligées d'interrompre leurs offices et leurs prières, contrairement à leur règle, toutes les fois qu'il leur convenait de recourir à ce moyen violent, pour soutenir le plus souvent des intérêts temporels ou des rivalités de personnes. Les abbesses se refusèrent constamment et avec beaucoup d'énergie à s'associer à des querelles où la religion n'était nullement intéressée; et, pendant que toutes les églises de la ville et même du diocèse, étaient fermées, celle de Notre-Dame restait ouverte aux fidèles, qui s'y rendaient en foule, et les chants de la prière s'y faisaient entendre comme à l'ordinaire. Bel exemple de raison et d'indépendance donné par des femmes, mais qui ne trouvait point d'imitateurs.

L'église de Notre-Dame fut longtemps célèbre

par les miracles qu'y opéraient journellement les nombreuses reliques qu'elle possédait. Une foule de visiteurs y venaient de tous les pays, et ajoutaient, par leurs libéralités, à la richesse du lieu. Deux reliques surtout étaient l'objet de la vénération populaire : la belle image miraculeuse de Notre-Dame, et le soulier de la sainte Vierge. Cette dernière acquit, en 1128, une célébrité prodigieuse : une maladie pestilentielle, connue alors sous le nom de feux ardents, désolait la population soissonnaise ; *le saint soulier* fut exposé, et le mal cessa tout-à-coup ses ravages. Il existe plusieurs relations de tous les miracles qui se manifestèrent dans l'église de Notre-Dame ; entre autres celle de Jean Farsit, abbé de St-Jean des Vignes qui vivait au XIIe siècle. On ne nous saura pas mauvais gré de passer sous silence ces pieux et naïfs récits.

Le tombeau de saint Drausin fut aussi pendant plusieurs siècles en grand renom parmi ceux qui voulaient se battre en duel. Ils y venaient faire *la veille des armes*, c'est-à-dire, passer la nuit debout armé de pied en cap auprès du tombeau. C'est ce qui faisait dire à un vieux poëte français du règne de Louis VII :

. . . . Au moutier saint Drausin,
Veiller y vont encor li pelerin,
Cil qui bataille veulent fere et fournir.

Dans leur foi simple et ignorante, ils croyaient ainsi s'assurer le secours du ciel. On venait de fort loin réclamer l'appui du saint; on y accourait de l'Allemagne et de l'Italie même; et cette pratique formait une branche de revenus assez considérable pour l'abbaye. Celui qui pouvait faire la dépense d'un aussi long voyage, n'épargnait pas les offrandes pour se rendre le saint favorable. On cite, parmi ceux qui y vinrent faire cet acte de dévotion, Robert de Montfort, sur le point de se battre contre le comte d'Essex, qui lui contestait la succession de Bretagne; et le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui y fit aussi plusieurs veilles avant de lancer les foudres de l'excommunication sur sa patrie.

La grande église de l'abbaye fut reconstruite en totalité dans la première moitié du XII[e] siècle par les soins de l'abbesse Mathilde, fille du comte de Toulouse et nièce du roi Louis VII. Cette église qui a subsisté jusqu'à la révolution, avait 90 mètres de longueur sur 24 de largeur, et couvrait out l'espace occupé par la place St-Pierre, et

l'arrière-cour de la caserne actuelle. Afin de se procurer tout l'argent nécessaire à la construction de ce vaste édifice, dont l'architecture n'avait du reste rien de remarquable, l'abbesse fit voyager les reliques de sa maison de province en province, où elles recueillirent partout d'abondantes offrandes. On prétend que Louis VII vint aussi en aide à sa nièce au moyen d'une somme considérable.

Dans le courant du siècle suivant, on reconstruisit tous les bâtiments de l'abbaye. Ceux de ces nouveaux bâtiments qui longeaient la grande rue, et parmi lesquels se trouvait la cuisine, dont la cheminée avait d'énormes dimensions, ont subsisté jusqu'en 1820. Tous les autres furent rebâtis dans le XVI[e] siècle, notamment le réfectoire et le cloître, dont il reste encore quelques arcades. Ce réfectoire, qui forme le côté gauche de la cour d'entrée de la caserne, est du temps où la dignité d'abbesse était remplie par Catherine de Bourbon. Vers le milieu du XIV[e] siècle, on éleva le bâtiment de l'entrée principale du monastère; il subsiste encore sur la rue de Notre-Dame. On restaura aussi la haute muraille qui entourait

toute l'abbaye, et dont on voit un pan considérable sur la même rue. La restauration de cette muraille fut rendue nécessaire par les affreux désordres auxquels se livraient alors les gens de guerre de tous les pays; qui, rassemblés par grandes bandes, sous les noms d'aventuriers, de malandrins, de diablotins, de navarrois, etc., faisaient la guerre pour leur propre compte, et mettaient toutes les provinces à contribution.

Pendant que l'abbaye voyait se renouveler ses nombreux édifices, elle recevait aussi d'importantes améliorations. En 1184, on y établit des fontaines au moyen de l'eau qu'on fit venir d'Orcamp par une suite de tuyaux. Sur la fin du siècle suivant, on pratiqua trois passages souterrains qui servaient à communiquer de l'intérieur du monastère au dehors des murs de la ville. Ils avaient pour objet principal de procurer un moyen facile de conduire les immondices à la rivière, et de communiquer avec la campagne sans être dans l'obligation de traverser une partie de la ville.

CHAPITRE DE S^T PIERRE AU PARVIS.

—

Charles le Chauve avait réglé, par son ordonnance de 858, tout ce qui concernait l'administration intérieure et temporelle de l'abbaye Notre-Dame. Vers l'an 870, il reconstitua, par une autre charte, la communauté d'hommes qui la desservait. Il mit à la place des religieux de saint Benoît, un chapitre de vingt-cinq chanoines sous le titre de *St-Pierre au Parvis de Notre-Dame*.

La nouvelle communauté fut dotée, comme celle qui l'avait précédée, sur les biens de l'abbaye. Le revenu de la terre de Chouy, et les dîmes de Pargny furent spécialement affectés à la dota tion du chapitre; l'abbesse fournissait, en sa qualité de patrone, une rente annuelle en blé pour le gros des prébendes; et de plus toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, aux ornements d'église et à la célébration du culte dans l'église de St-Pierre, étaient à sa

charge. Les chanoines recevaient encore des rétributions en argent, en vin, en gâteaux, etc., proportionnées aux services qu'ils faisaient dans l'abbaye, mais qui varièrent beaucoup suivant les temps. Dans le principe, ils se trouvaient à tous les offices qu'on célébrait pendant le jour dans l'église de Notre-Dame, y disaient des messes et assistaient à toutes les processions des religieuses, soit dans l'intérieur du monastère, soit dans la ville et les faubourgs; enfin, ils dirigeaient les religieuses dans tous leurs besoins spirituels.

L'abbesse était trésorière née du chapitre, et possédait, à ce titre, une prébende. Elle prenait possession de sa dignité avec tous les honneurs et le cérémonial en usage pour la réception des patrons et des fondateurs. Elle avait droit à toutes les distributions pour fondations, obits et autres assistances au service dans l'église de St-Pierre, auquel elle était toujours réputée présente.

Quoique Charles le Chauve eût fixé le nombre des chanoines à vingt-cinq, avec défense expresse de le dépasser, les abbesses avaient consenti à

ce qu'il fût porté à trente, par la création de dignités à l'exemple du chapitre de la cathédrale.

Ce chapitre avait obtenu, sur la fin du XIIe siècle, une bulle du pape qui l'exemptait de la juridiction de l'ordinaire. Il possédait une juridiction seigneuriale sur les rues qui entouraient son église et la maison commune des chanoines. Cette maison qui remplaçait le couvent des religieux, avait été sans doute bâtie sur de plus grandes dimensions, et ce fut pour se procurer l'espace nécessaire, qu'on prit sur la rue du Mont Revers, qui fut ainsi reculée de quelques mètres vers le nord; car elle formait auparavant une même ligne droite avec les rues de l'Hôtel-Dieu et de la Bannière. Quant à l'église de St-Pierre, elle fut probablement reconstruite sur les mêmes fondations; mais on ne dit pas à quelle époque. Nous croyons que cette construction suivit de près celle de l'église de Notre-Dame. Ce qui paraît certain, c'est que l'édifice qui subsiste encore aujourd'hui n'est pas celui que bâtit Ebroïn.

Vers le milieu du XIIe siècle, les chanoines de

St-Pierre voulurent ajouter une nouvelle prébende aux trente déjà existantes. Les religieuses s'y opposèrent, et sur la plainte qu'elles adressèrent directement au pape, sans passer par l'intermédiaire de l'évêque diocésain, qu'elles savaient être très-bien disposé en faveur des chanoines en général; défense fut faite à ceux du chapitre de St-Pierre d'ajouter, sous quelque prétexte que ce fût, de nouvelles prébendes. Il leur fut aussi défendu de posséder des cures ou autres bénéfices qui pourraient les empêcher de s'acquitter convenablement de leurs devoirs envers l'abbaye. Nonobstant une défense aussi formelle, ils essayèrent, à diverses reprises, soit de s'affranchir de quelques-uns de ces devoirs, soit d'augmenter leurs droits et leurs prérogatives; mais les abbesses parvinrent toujours à rendre leurs tentatives infructueuses.

En 1518, le cardinal de Bourbon, chargé par le pape de réformer l'abbaye Notre-Dame, supprima la plupart des obligations des chanoines envers l'abbaye, et leur substitua les cordeliers pour confesser les religieuses, pour chanter la grand'messe, et pour d'autres assistances à l'in-

térieur du monastère. Mais en diminuant les obligations, on diminua aussi les rétributions qui y étaient attachées, et qui formaient la portion la plus productive des canonicats. Les revenus du chapitre se trouvant réduits au gros des prébendes, il y eut nécessité de faire successivement des réductions dans le nombre des chanoines. Au siècle dernier, la collégiale de St-Pierre au Parvis de Notre-Dame ne comptait plus que huit chanoines et un doyen.

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

On a vu plus haut que la ville avait été fort agrandie au VIe siècle, à la suite de la chute de ses murailles, en l'année 582, et que la nouvelle enceinte avait une forme à peu près circulaire sur les côtés de l'ouest et du nord. Il paraît que ce fut vers la fin du règne de Charles le Chauve qu'elle fut encore agrandie de la partie, nommée le saillant de St-Pierre à la Chaux.

Ce nouvel agrandissement, d'une surface d'environ 13,000 mètres carrés, fut, pour ainsi dire, accolé à l'enceinte circulaire, et donna lieu à un rentrant considérable qu'on remarquait, il y a quelques années, dans cette partie du pourtour. Mais ce rentrant qui n'était commandé ni par la nature d'un sol parfaitement uni, ni par aucun autre motif de meilleure défense ou d'économie, indique assez que toute cette portion de l'enceinte, dont le tracé était si irrégulier et si défectueux, dut être construite en deux fois et à des époques séparées.

Cependant des historiens (Rousseau et Cabaret) ont avancé que toute l'enceinte de la ville, telle qu'on la voyait, en 1815, depuis la rue St-Remy jusqu'à celle de la Paix, moins le bastion de la tour de l'Évangile, avait été construite, en 869, par un comte de Soissons, nommé Béralde; mais comme ils n'ont point indiqué à quelle source ils avaient puisé la connaissance de ce fait, on peut soupçonner que ce ne fut qu'une conjecture du premier de ces auteurs, fondée sur le nom de l'ancienne porte Bara et sur un vieux dicton populaire auquel il a voulu trouver une origine illustre (21).

« Suivant lui, le comte Béralde ne fit cons-
« truire la nouvelle enceinte de la ville que dans
« la vue de témoigner sa fidélité et sa reconnais-
« sance au monarque, qui ne lui avait donné
« le comté de Soissons qu'à titre de retour à
« la couronne, et pour en empêcher l'hérédi-
« té (**).

Mais indépendamment du peu d'importance à donner à un motif aussi frivole, il faudrait encore que l'existence de ce comte fût bien certaine. Dormay qui s'est livré aux recherches les plus consciencieuses sur l'histoire de la ville de Soissons, n'en a pas dit un seul mot, et il n'est fait mention, dans les auteurs des IXe et Xe siècles, d'aucun comte de Soissons, attendu que, sous les Carlovingiens, c'était l'évêque qui possédait cette dignité. Mais en admettant même, contre toute vraisemblance, l'existence du comte Béralde, il se présente encore une objection décisive contre l'opinion des auteurs qui lui ont attribué l'agrandissement de la ville : ce comte, disent-ils, fit construire la nouvelle enceinte en 869; et ils ajoutent ensuite qu'il avait fait ouvrir et construire, deux ans auparavant, une porte neuve,

pour communiquer avec le faubourg St-Léger, et qu'il avait donné son nom à cette porte, appelée, dans la suite, par corruption, *la porte Bara*. Mais pour avoir fait ouvrir cette nouvelle communication, en 867, il fallait que la ville fût déjà fermée par un mur d'enceinte, et que ce mur passât précisément sur l'emplacement même où la porte Bara subsista jusqu'en 1551.

Il demeure donc évident, d'après le récit même de ces historiens, que l'enceinte de la ville, antérieurement à ce prétendu comte Béralde, s'étendait jusqu'à la porte Bara, l'un des points de la ligne circulaire que décrivait la muraille construite sur la fin du VI[e] siècle. Cette muraille d'ailleurs, passant à la porte Ozanne, dont l'existence au VIII[e] siècle est constatée, ainsi que le rapporte Cabaret lui-même, devait passer nécessairement à la porte Bara.

Il y a tout lieu de croire que l'agrandissement de la ville, par l'addition de la partie saillante de St-Pierre à la Chaux, avait eu pour objet de renfermer dans l'intérieur des murs cette église paroissiale, et de la soustraire, par ce moyen, aux invasions des Normands, dont l'audace devenait

chaque jour plus redoutable. Déjà, depuis plus d'un demi-siècle, ces étrangers faisaient des courses sur les côtes de la France, pillant et massacrant partout où ils prenaient pied. Ils vinrent fondre sur la Picardie, incendièrent plusieurs villes et s'emparèrent de Noyon, à huit lieues de Soissons. Le danger était imminent et la terreur générale. Toutes les villes réparaient leurs remparts et leur donnaient plus d'extension pour renfermer des faubourgs. Les châteaux se changeaient en forteresses. Les églises et les monastères, même dans l'intérieur des villes, s'entouraient de fortes murailles et de tours; mais chacun travaillait pour soi ou pour les siens; il n'y avait point là de ces efforts communs et bien combinés, seuls capables d'assurer le salut et la tranquillité de tous.

Soissons, voyant tout près de ses portes ces redoutables hommes du nord, conçut une grande frayeur. Elle avait de bonnes murailles; mais il existait, en dehors, des faubourgs assez importants, où se trouvaient onze églises paroissiales. Le trop d'étendue de ces faubourgs ne permettait pas de les renfermer dans une nouvelle enceinte:

on se borna donc à mettre à l'abri quelques-unes des églises les plus voisines de la muraille existante. C'était autant de moins qu'on livrait à la profanation des Barbares. Il est probable que ce fut dans cette circonstance critique que l'église de St-Pierre à la Chaux dut être réunie à la ville.

L'extension donnée à l'enceinte, sur ce point, avait à peu près la figure d'un trapèze, dont l'un des côtés, celui de l'est, était baigné par le petit bras de l'Aisne. A l'angle nord-est, s'élevait une tour, dite de l'île, construite à 10 mètres en avant, dans le lit même de la rivière, liée à l'enceinte par un mur au haut duquel il devait y avoir un chemin de rondes pour communiquer avec la tour ([23]). Le peu d'étendue du saillant de St-Pierre à la Chaux, ainsi que sa forme irrégulière, démontre suffisamment qu'il n'a pu avoir d'autre objet que de préserver l'église de la fureur des Normands. Ces farouches adorateurs d'Odin, furent les seuls qui, depuis la conversion de Clovis, déclarèrent ouvertement la guerre aux temples du christianisme. Les églises n'ont pas toujours été respectées, à dire vrai, parl es armées des princes

chrétiens, mais les spoliations n'étaient que passagères et jamais avouées.

Cet agrandissement de la surface de la ville a donc eu lieu avant le commencement du X[e] siècle, époque où les Normands s'établirent en France et se convertirent au christianisme. Nous avons pu remarquer en outre, que le mur du côté ouest de ce saillant, qui existait encore en 1821, avait été construit il y a plus de 400 ans; en sorte qu'il ne pouvait pas avoir fait partie des travaux exécutés dans les temps modernes pour améliorer les défenses de la place (14).

L'église de Notre-Dame des Vignes, la première paroisse de Soissons, avait été pareillement entourée d'une muraille qui se liait à l'enceinte de la ville, dont cette église était peu éloignée. Des restes de murs d'une construction fort ancienne, qui faisaient crémaillère à la droite du bastion de la tour de l'Évangile (n° 8), ont donné lieu à cette conjecture. L'église de St-Remy, touchant presque à l'enceinte de la ville, y fut probablement aussi rattachée de la même manière. Quant aux autres églises, leur trop grand éloignement empêcha de pourvoir à leur sûreté.

Mais l'agrandissement le plus considérable eut lieu sur la rive droite de l'Aisne, pour renfermer l'église de St-Vaast, la seconde paroisse de Soissons. La nouvelle enceinte fut alors portée dans la même position, à peu près, que celle où on la voit aujourd'hui, moins les trois bastions. La superficie du bourg d'Aisne, ou faubourg de St-Vaast, fut alors d'environ 85,000 mètres carrés, et tout l'ensemble de l'espace renfermé de murs, sur les deux rives de l'Aisne, était de 473,000 mètres (47 hectares).

Vers le même temps, et toujours par suite de l'effroi qu'inspiraient les Normands, les abbayes de St-Médard, de St-Crépin et de Notre-Dame furent entourées de bonnes murailles dont on voit encore des vestiges. Cette dernière, ainsi que la petite cité, séjour de l'évêque et de son chapitre, devinrent deux vastes citadelles dans l'intérieur même de la ville.

IRRUPTION DES NORMANDS.

Les révoltes et les querelles des fils de Louis le Débonnaire avaient amené le démembrement de l'empire de Charlemagne, et l'affaiblissement de l'autorité royale. Le prestige de grandeur et de gloire qui avait frayé le chemin du trône à la famille des ducs d'Austrasie s'était dissipé. Les seigneurs de la Neustrie commençaient à ne plus voir dans l'avénement de la dynastie carlovingienne qu'une usurpation presque étrangère, une conquête des Francs-Austrasiens sur les Francs-Saliens : ces deux grandes divisions de la nation franque étaient devenues comme deux peuples distincts. Les mœurs nationales des Saliens avaient cédé aux mœurs plus polies des peuples vaincus, et les descendants des vainqueurs s'étaient laissés conquérir par la civilisation des Gallo-Romains. Les Austrasiens, au contraire, avaient conservé, avec la plupart des mœurs

et des habitudes germaniques, la langue tudesque.

A la cour du roi on se servait aussi de cette langue; c'était une faute en politique. Elle rappelait sans cesse aux Neustriens l'origine austrasienne de cette maison, et ce souvenir blessait l'orgueil de la nation. Cependant ils ne songeaient point à la renverser du trône : la race de Clovis était éteinte, et aucun homme propre à fonder une dynastie nationale ne se montrait parmi eux; mais ils travaillèrent à rendre à peu près illusoire l'autorité du monarque, déjà réduite considérablement par toutes les concessions arrachées aux faibles successeurs de Charlemagne.

Les Normands, profitant du désordre qui régnait dans l'empire, poursuivaient leurs cruelles dévastations. Leur audace et leurs succès étaient d'autant plus grands, qu'ils ne rencontraient presque plus d'obstacles ni de périls. Ils étaient même secrètement appuyés par des seigneurs qui recherchaient leur alliance dans l'espérance de mieux affermir leur indépendance au milieu de la désolation générale. C'est ainsi que la valeur et l'esprit national que les Francs avaient

déployés avec une si noble énergie sous Charles-Martel, sous Pepin et sous Charlemagne, avaient disparu, pour faire place à l'incapacité des princes, à l'ambition et à l'égoïsme des grands. Les peuples eux-mêmes, exposés aux pillages et aux massacres de la part de leurs seigneurs, aussi bien que des Normands, étaient abattus par le désespoir; le sentiment de la gloire ne faisait plus battre les cœurs, et peu leur importait à qui ils obéiraient; voués qu'ils étaient à la servitude et aux souffrances.

Tel était l'état de la nation, soixante-dix ans seulement après la mort de Charlemagne, quand une nouvelle bande de Normands vint fondre sur la Picardie et s'emparer de Noyon. Une division de ces barbares eut la hardiesse d'y passer l'hiver. Soissons ne fut point attaquée; mais ses campagnes durent avoir beaucoup à souffrir du voisinage d'un pareil ennemi. Chaque jour des partis de maraudeurs ravageaient tout le pays à plusieurs lieues autour de Noyon. La rivière d'Oise pouvait servir de barrière contre ces déprédateurs; mais la population avait perdu le courage de la liberté et ne se hâtait pas de repousser des

attaques plus funestes encore à ses maîtres qu'à elle-même.

Sur la fin de l'été de l'année 882, une autre armée de Normands, venant des bouches du Rhin, ravagea les provinces septentrionales du royaume, et ne trouvant aucune résistance, elle s'avança vers le centre en suivant le cours de la Meuse. Le roi Carloman était trop faible pour s'opposer à ce nouveau débordement : plusieurs seigneurs le voyant hors d'état de satisfaire leur ambition, ou de punir leur désobéissance, s'étaient retirés dans leurs domaines avec leurs troupes. Les Barbares vinrent donc jusqu'à Laon, mais n'ayant pu se rendre maîtres de cette ville, ils formèrent le dessein de marcher sur Rheims, et de venir ensuite par Soissons et par Noyon, pour attaquer Laon une seconde fois. Déjà leur avant-garde était aux portes de Rheims, quand le roi, voulant mettre un terme à tant de désastres, sortit du château de Compiègne et vint à Soissons, d'où il tomba à l'improviste sur le flanc de l'ennemi, lui tua beaucoup de monde, et lui enleva tout le butin qu'il avait fait. Cependant, les Normands étant parvenus à repasser l'Aisne et à se retrancher forte-

ment dans Vailly, le roi ne jugea pas prudent de les y attaquer de nouveau; mais dès la nuit suivante les Barbares reprirent avec précipitation et sans bruit le chemin du nord.

Quelques historiens ont prétendu qu'une seconde armée de Normands avait pénétré dans la vallée de l'Aisne, en l'année 886, et ils ont même été jusqu'à dire, sur l'autorité du *Gesta Normanorum*, que la ville de Soissons avait été prise et l'abbaye de St-Médard brûlée et détruite; mais il est très-facile de convaincre ces historiens d'erreur et même de contradiction. (25)

A cette époque d'abord toutes les forces des Normands, arrivées par la Seine, se trouvaient concentrées autour de Paris, dont le siége dura, depuis le 25 du mois de novembre 885, jusqu'au mois de mai 887. En second lieu, aucun auteur contemporain, ou voisin du théâtre de la guerre, n'a fait mention de la prise de Soissons, événement que son importance n'eût pas manqué de faire remarquer.

Quant à la destruction de l'abbaye de St-Médard, dont le sort devait être le même que celui de la ville, le fait n'est pas moins dénué de vrai-

semblance : le comte Henry, qui commandait l'armée envoyée en 886 au secours de Paris, par le roi de Germanie, Charles le Gros, ayant été tué devant cette ville, son corps fut apporté à Soissons et inhumé dans l'église de St-Médard. Vers 889, le roi Eudes fit augmenter les fortifications de l'abbaye : elle n'était donc pas détruite. Enfin on y voyait encore, au XVIe siècle, la grande chambre dorée de Charlemagne.

On doit donc regarder comme un fait certain que les Normands n'ont point pénétré jusqu'à Soissons, quoique de grands établissements religieux leur offrissent l'appât d'un riche butin. La force de la place, le voisinage de la résidence royale, qui promettait un secours prompt et facile, étaient bien capables de mettre un frein à l'impatience de l'ennemi.



RÉVOLTE ET BATAILLE DE SOISSONS.

Louis III et Carloman II moururent sans enfants. La couronne appartenait à leur frère Charles; mais à raison de sa jeunesse, il n'avait que cinq ans, les seigneurs la placèrent sur la tête du roi de Germanie, Charles le Gros, petit-fils de Louis le Débonnaire. Quatre ans après, en 888, ils en disposèrent une seconde fois en faveur d'Eudes, comte de Paris. Les provinces du nord s'étant déclarées pour le jeune Charles, il fut sacré à Rheims, et le royaume se trouva partagé entre les deux compétiteurs. A la mort d'Eudes, arrivée en 898, tous les seigneurs reconnurent Charles pour leur suzerain; mais l'autorité royale ne s'étendait plus que sur les provinces de Soissons, de Rheims et sur quelques villes isolées et peu importantes. Le domaine du monarque était réduit aux châteaux et dépendances de Compiègne, de Trosly, de Braisne et d'Attigny. Les seigneurs

s'étaient approprié le reste du royaume, et plusieurs d'entre eux avaient une puissance plus réelle et plus forte que celle du roi lui-même.

Ce prince, après quinze ans d'un règne fort agité, se sentant incapable de soutenir plus longtemps, par lui-même, le fardeau d'un gouvernement en butte aux factions et aux discordes, avait choisi, pour son ministre, un nommé Haganon, originaire de Laon, où il était né de parents obscurs. Ce ministre dirigea, pendant sept ans, les affaires de son maître avec autant de bonheur que de prudence. l'Etat respirait; mais par malheur, le roi laissait trop percer la confiance qu'il avait accordée à l'un de ses sujets qui n'appartenait point *à la noble race franque,* et dont le mérite, quelque grand qu'il fût, ne pouvait trouver grâce devant l'orgueil blessé de la noblesse (*), ni contrebalancer dans l'opinion des peuples, toujours envieux de la faveur, l'espèce d'ignominie que déversait sur Haganon la médiocrité de sa naissance. Le grand crédit du ministre et la ja-

(*) *Edel Francano Liudi,* ainsi s'intitulaient les Francs pour se distinguer des serfs d'origine romaine ou gauloise, attachés à la terre de la conquête. (Augustin Thierry).

lousie qu'il inspirait, servirent de prétexte à la ré volte des grands. Pour la justifier, ils feignirent d'être humiliés de ce que les rênes du gouvernement avaient été remises aux mains d'un homme de basse extraction (920).

Dans une assemblée générale, tenue à Soissons, ils prirent la résolution unanime de ne plus reconnaître Charles III pour leur roi. Robert, duc de France et comte de Paris, frère du roi Eudes, qui était l'âme de la faction, alla trouver Charles, lui reprocha son mauvais gouvernement et son attachement à son ministre, auquel il n'appartenait pas, dit-il, de vouloir commander à des hommes dont la condition lui était bien supérieure. En même temps, Robert et tous les factieux qui l'accompagnaient, jetèrent à terre une paille que chacun d'eux avait à la main, et se retirèrent, laissant le roi presque seul au milieu du camp où s'était tenue l'assemblée. Charles, après des négociations habilement conduites par des seigneurs qui lui étaient restés secrètement fidèles, fut obligé de congédier son ministre et de se mettre à la merci des révoltés ; il alla même jusqu'à promettre de renoncer au trône, si dans un an ils n'étaient pas

satisfaits de sa manière de gouverner. Tant de condescendance de la part du monarque ramena beaucoup de seigneurs qui ne s'étaient laissés entraîner que par un sentiment de jalousie contre le favori; il s'en suivit une réconciliation solennellement jurée dans une autre assemblée convoquée, pour cet effet, à Soissons.

Mais la réconciliation n'était qu'apparente : le duc Robert aspirait à la couronne que son frère avait portée. Sans commettre aucun acte ostensible d'hostilité, il continuait, par des intrigues, à grossir son parti. Le roi s'apercevant que le sacrifice qu'il avait fait de son ministre n'arrêtait point les desseins de ses ennemis, et ne servait, au contraire, qu'à leur donner plus de facilité à tramer sa perte, prit la résolution désespérée de rappeler Haganon, comme le seul homme qui pût l'aider à faire tête à l'orage amoncelé contre le trône. Le rappel du favori fut le signal d'une révolte presque générale. Robert commença la guerre en s'emparant de Soissons, regardée comme le siége du gouvernement, en même temps que cette ville était au centre des domaines du roi. Robert en fit la place d'armes de son parti

et y fixa sa résidence. Ensuite il marche sur Laon, l'attaque à l'improviste, et s'en empare. Le roi, qui habitait alors le château d'Attigny, se mit, de son côté, en campagne; mais ses troupes éprouvèrent plusieurs échecs, et il fut obligé d'aller chercher un asile en Austrasie. Cette contrée avait pris le nom de Lorraine.

Enivrés de leurs succès et de la fuite de Charles, les seigneurs, auxquels s'étaient joints les évêques, en haine de l'esprit germanique, ne gardèrent plus de mesures. Ils tinrent une nouvelle assemblée à Soissons, y déclarèrent Charles III déchu de la couronne, proclamèrent Robert, roi de France, lui prêtèrent serment de fidélité, et le conduisirent en triomphe à Rheims où il fut sacré le 30 juin 922.

Cependant les seigneurs de la Lorraine et de la Germanie ayant fourni au roi Charles une armée, il vint prendre position à son château d'Attigny sur Aisne, d'où il se porta ensuite rapidement sur Soissons, rendez-vous des troupes de son compétiteur. Il arriva devant cette ville, vers le milieu de la journée, sans que sa marche eût été découverte, et lorsque les chefs et les soldats de

l'armée française étaient à table; mais la rivière d'Aisne séparant les deux armées, la surprise ne put être aussi complète que Charles l'espérait. Le temps nécessaire pour effectuer le passage sauva ses ennemis d'une défaite presque certaine.

Dès que la plus grande partie de ses troupes eurent franchi la rivière, il fondit avec impétuosité sur les Français, dont les rangs n'étaient pas encore formés. Robert, à la tête d'une poignée d'hommes, réunis à la hâte, s'était porté à sa rencontre avec la plus grande bravoure, pour contenir l'attaque, et donner le temps aux différents corps de son armée de se former, et d'arriver sur le champ de bataille. Le combat fut des plus opiniâtres. Les deux rois, rivalisant de valeur, se précipitent au plus fort de la mêlée, donnant à leurs troupes l'exemple de l'intrépidité; mais Robert tombe raide mort, percé d'un coup de lance. Hugues, son fils, et Herbert, comte de Vermandois, son gendre, parviennent à repousser le roi Charles, et le forcent à repasser la rivière en désordre. La perte fut à peu près égale des deux côtés. Suivant quelques auteurs 18,000 hommes restèrent sur la place.

Cette bataille de Soissons se donna le 15 juin 923, dans la plaine de St-Crépin en Chaye, où les mécontents avaient établi leur camp. Les vainqueurs n'osèrent poursuivre le roi, mais son armée, composée d'étrangers, fut vivement harcelée par les paysans, et perdit une grande partie de ses bagages. Découragés par ce revers, bientôt les seigneurs lorrains et allemands retournèrent dans leurs pays, abandonnant Charles à sa mauvaise fortune, et ce malheureux prince se vit encore une fois errant et fugitif dans son royaume. Les seigneurs, outrés de ce qu'il avait appelé les Germains à son secours, proclamèrent un nouveau roi de France ; ce fut Raoul, duc de Bourgogne et gendre de Robert, qu'ils firent sacrer par Abbon, évêque de Soissons, dans l'église de St-Médard.

Quoique l'autorité royale eût été conférée à Raoul par la volonté libre des grands, il fut bien loin de la posséder paisiblement. Plusieurs de ceux-là même qui l'avaient appelé au trône, lui arrachèrent, pour prix de leurs suffrages, la plus grande partie des domaines de la couronne. La province de Soissons, regardée comme le cœur

du royaume, et qui avait toujours fait partie des pays soumis directement à l'autorité du monarque, en fut démembrée. L'évêque Abbon, l'un des fauteurs les plus actifs de la révolte, le même qui avait sacré Raoul, fut mis, pour le temporel, sur le même pied que les seigneurs. Son diocèse devint un fief. Hugues, duc de France, reçut le domaine de Braisne, l'un des plus anciens de la couronne. Château-Thierry, Oulchy et les abbayes de St-Médard et de St-Crépin tombèrent en partage à Herbert, comte de Vermandois. A la vérité, ils étaient tous les deux beaux-frères de Raoul, et il paraissait naturel qu'il les fît participer au partage des dépouilles du prince détrôné.

De tous les domaines royaux, Raoul ne se réserva que les châteaux de Compiègne et d'Attigny; il y faisait assez ordinairement sa résidence, lorsqu'il n'habitait pas son duché de Bourgogne. Cependant les concessions du nouveau roi n'avaient pu assouvir l'avidité, ni calmer la fougue du comte de Vermandois, devenu fameux par sa turbulence et par sa mauvaise foi. Une insigne perfidie l'avait rendu maître de la personne du

malheureux Charles, son roi et son parent, et il menaçait continuellement Raoul de rendre la liberté à son captif, et de l'aider même à remonter sur le trône, si l'on ne voulait pas lui donner satisfaction. Il poussa même l'audace jusqu'à faire élire à l'archevêché de Rheims, Hugues, son fils, âgé seulement de cinq ans, afin de s'emparer, en son nom, de l'administration et des revenus du diocèse; laissant l'autorité spirituelle à l'évêque de Soissons qui avait contribué, pour beaucoup, à ce scandale; et cet évêque ne balança pas à faire le voyage de Rome pour obtenir l'approbation du pape.

Les prétentions toujours croissantes du comte Herbert avaient donné lieu à des brouilleries et même à quelques hostilités, qui avaient été arrêtées par la médiation du duc de France; mais la mort du roi Charles, arrivée en 929, au château de Péronne, dans lequel il était étroitement gardé, vint changer la situation des affaires. Le comte de Vermandois perdait en même temps le redoutable instrument de son ambition. Raoul qui se sentait dès lors solidement établi sur le trône, ne voulut plus céder à un vassal dont la fi-

délité devenait chaque jour plus pesante. La rupture éclata : le comte fit attaquer, en 931, par des troupes du diocèse de Rheims, Braisne, donné par Raoul au duc de France. Le roi envoya l'ordre aux Rhémois de procéder sur-le-champ à l'élection d'un archevêque qui fût capable d'administrer son diocèse par lui-même. Sur leur refus, il assiégea et prit leur ville, et y fit élire et sacrer en sa présence, pour archevêque, un moine nommé Artold. Le comte de Vermandois eut recours aux armes, cette fois la fortune trompa son attente ; le roi lui prit plusieurs places, et lui retira les abbayes de St-Médard et de St-Crépin ; il les lui rendit à la paix, en 934 ; quant à l'archevêché de Rheims, Artold en resta possesseur.

Le roi Raoul tint à Soissons, en 935, l'assemblée générale des grands plaids. C'était la continuation des anciennes assemblées du champ de mars et du champ de mai, avec des modifications amenées par les changements survenus dans l'organisation politique du royaume.

L'ÉVÊQUE SEIGNEUR FÉODAL.

Raoul mourut sur la fin de l'année 935 ; le duc de France, Hugues, fils du roi Robert, assez puissant pour prétendre à la couronne, aima mieux la poser sur la tête du fils de Charles III, qui régna sous le nom de Louis IV, dit d'Outremer, parce que sa mère l'avait conduit en Angleterre durant la captivité de son père. Dans le même temps, l'évêché de Soissons vint à vaquer par la mort d'Abbon ; le duc de France fit usage de sa grande influence pour y faire nommer Gui, fils du comte d'Anjou, son parent, qu'il savait être un de ses partisans.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'évêque de Soissons avait obtenu du roi Clovis le maintien de la haute magistrature civile, dont il jouissait sous les Gallo-Romains ; mais la juridiction de ce pouvoir s'était trouvée presque circonscrite dans le petit rayon de la ville et de sa banlieue, jusqu'au

temps où le siége fut occupé par des hommes d'origine franque. Ce fut alors que la magistrature civile des anciens évêques et des comtes de la province purent être réunies dans les mêmes mains. Ce changement eut lieu, selon toute apparence, sous les rois Mérovingiens; ce dut être alors aussi, et dans le but de soutenir les prétentions de l'évêque à cette double dignité, qu'on argua de la donation du comté de Soissons que saint Prince aurait reçu de Clovis.

Quoiqu'il en soit, il paraît à peu près certain que l'évêque de Soissons réunissait, sous les premiers Carlovingiens, la puissance spirituelle et l'autorité civile; mais que cette dernière se trouvait placée dans la dépendance et sous le contrôle immédiat de celle du monarque, dont la résidence ordinaire étant établie dans sa province, devait y conserver nécessairement les droits de sa souveraineté dans toute leur plénitude. Mais lorsque le roi Raoul, par reconnaissance du zèle que l'évêque Abbon avait déployé pour son élévation au trône, eut accordé à ce prélat la même indépendance d'autorité dont jouissaient tous les seigneurs, complices de sa rébellion, la province de

Soissons fut soustraite à l'influence protectrice de l'autorité royale.

L'évêque Gui, d'une de ces familles puissantes qui gouvernaient en despotes des provinces entières du royaume, ne voulut pas renoncer aux priviléges des siens. Jeune, ambitieux et fort de l'appui de sa famille et de la faction du duc de France, il consomma l'œuvre que son prédécesseur avait commencée, et prit rang parmi les seigneurs de la couronne. Soit faiblesse de caractère, soit impuissance, Louis IV n'empêcha point une usurpation qui lui arrachait, sans retour, la plus belle des trois seules provinces que son père avait possédées en propre. Il s'éloigna dès lors de la ville de Soissons, où l'autorité royale ne pouvait plus être reconnue qu'avec le bon plaisir du seigneur évêque. C'est ainsi que cette ville, déchue du rang de *ville royale,* qu'elle avait occupé pendant plusieurs siècles, tomba dans le domaine d'un vassal; ce changement de maître qui devait si malheureusement influer sur les destinées ultérieures de cette cité, fut signalé par une épouvantable catastrophe.

SIÉGE ET INCENDIE DE LA VILLE.

—

Le comte de Vermandois, irrité de voir son fils exclu de l'archevêché de Rheims, attendait, avec toute l'impatience de la haine et de l'ambition, le moment de réparer sa perte, et de ressaisir le gouvernement et les revenus de cet important diocèse. La mésintelligence qui ne tarda pas à s'établir entre le jeune roi qui voulait régner, et le duc de France qui prétendait régenter le monarque et l'État, lui offrit une occasion favorable. Appuyé par les ducs de France et de Normandie, et par d'autres seigneurs de la faction française, il assiégea et prit, en 940, la ville de Rheims. L'archevêque Artold, livré par ses propres troupes à la merci du comte de Vermandois, fut forcé de se dépouiller de la pourpre et du pallium, et de se renfermer dans son monastère.

L'évêque Gui d'Anjou convoqua, en 941, dans l'église de l'abbaye de St-Crépin, un concile pro-

vincial qu'il présida lui-même. Des députés de la ville de Rheims obtinrent la permission d'y parler en faveur de Hugues de Vermandois ; leurs représentations ayant été favorablement accueillies par les évêques, tous dévoués à la faction, le concile ordonna que Hugues, alors âgé de vingt et un ans, devait être reconnu pour archevêque de Rheims, et tous les prélats se rendirent à son installation qui fut faite par l'évêque de Soissons.

Après la mort du comte Herbert, arrivée en 943, Artold demanda son rétablissement au roi, qui le lui promit, avec d'autant plus d'empressement, que la réintégration du prélat faisait rentrer la province sous l'autorité du prince. A cet effet, trois conciles furent assemblés : à Mouzon, à Ingelheim et à Trêves. Hugues de Vermandois, ayant refusé d'y comparaître, fut excommunié, ainsi que son oncle, le duc de France, qui lui prêtait son puissant appui.

Dans le même temps, le roi reprit à la maison de Vermandois l'abbaye de St-Crépin, et la donna à un comte Renold, ce qui devint le sujet d'une petite guerre. Les seigneurs de Vermandois ravagèrent les terres de l'abbaye, dont on les dépos-

sédait, et, par représailles, le comte Renold pilla l'abbaye de St-Médard qu'ils conservaient.

Louis IV, ayant envahi, en 945, la Normandie, avait été fait prisonnier et livré aux chefs de la faction, qui le retinrent, pendant un an, et ne lui rendirent la liberté qu'à des conditions très-dures ; celles, entre autres, de remettre la place de Laon, la seule qu'il possédât, au duc de France, et de donner ses deux fils en ôtages pour garantie de l'exécution de ces conditions. Cependant la reine n'ayant pu se résoudre à exposer ses deux enfants à la fois, il avait été convenu qu'elle livrerait le plus jeune avec un personnage de distinction. Elle fit choix de Gui. L'évêque de Soissons, loin de reculer devant cette honorable mission, fut si flatté de cette préférence, qu'il abandonna dès ce moment la faction du duc de France. Au retour de sa captivité, ce généreux prélat se présenta au roi qui faisait le siége de Laon, lui fit serment de fidélité et d'obéissance, reçut les troupes royales dans Soissons, et se rendit au concile de Trêves, où il se fit absoudre, par le légat du pape, d'avoir pris part au rétablissement illégal de Hugues à l'archevêché de Rheims.

Le roi, poussé à bout par la puissance et les intrigues du duc de France, qui déjà touchait au trône, avait formé une ligue avec Othon, roi de Germanie, et les évêques assemblés en concile à Ingelheim. L'excommunication ne suffisait pas contre ce redoutable vassal, c'étaient les armes seules qui pouvaient le contraindre à rentrer dans l'obéissance.

L'armée des rois alliés entra en Champagne au printemps de l'année 948, et s'empara de plusieurs places tenues par Hugues de Vermandois et les seigneurs de son parti. Le duc de France plein de ressentiment contre l'évêque de Soissons qui, lui étant redevable de son élévation, avait déserté sa cause pour embrasser celle du roi, résolut de tirer une vengeance éclatante de ce qu'il regardait comme une noire trahison. Il vint à la tête d'une armée, composée de ses troupes et d'un corps nombreux que lui avait fourni le duc de Normandie, mettre le siége devant Soissons. L'attaque fut poussée avec la plus grande vigueur, mais la défense fut des plus opiniâtres, malgré une perte assez considérable éprouvée par les assiégés, qui, plus braves que prudents, se laissèrent

envelopper dans une sortie. Hugues de France irrité d'une résistance qui lui coûtait beaucoup de monde et un temps précieux, et désespérant même de pouvoir se rendre maître de la place, donna l'ordre barbare d'incendier les faubourgs, et de lancer dans la ville des traits à feu ou falariques. L'effet de cette cruelle attaque fut aussi prompt que terrible : en peu d'heures l'église cathédrale, la maison épiscopale, celle des chanoines, et la plus grande partie de la ville furent dévorées par les flammes. L'abbaye de St-Crépin le Grand, partagea le même sort, parce qu'elle était possédée en commende par le comte Renold, qui tenait aussi pour le roi. Cependant le courage des assiégés ne se laissa point abattre à la vue d'un pareil désastre. Ils continuèrent à se défendre en désespérés sur les ruines embrasées de leur vieille cité, et d'aussi glorieux efforts furent couronnés d'un plein succès. L'ennemi leva le siége, honteux d'une barbarie, dont il ne put recueillir aucun fruit.

Dans sa retraite, le duc s'en fut attaquer le château de Roucy, que le comte Renold bâtissait pour protéger la route de Laon à Rheims. Cette

seconde attaque ne lui réussit pas mieux que celle de Soissons ; il ne put prendre ce château, encore seulement en construction. Afin de venger le double échec, il fit dévaster la campagne : tout le pays fut mis à feu et à sang, expression énergique, mais qui, dans ces temps de barbarie, n'allait pas au delà de la vérité ; au milieu de ces guerres presque continuelles, rien n'était à l'abri du massacre et de l'incendie. Quatre cents personnes furent immolées dans la seule commune de Cormicy! Les Normands, les Hongrois et les autres barbares, sortis des forêts du nord ou de la Scythie, n'eussent pas fait plus ; seulement ces peuples encore idolâtres ne respectaient ni les églises, ni les monastères ; ils les attaquaient même de préférence à la chaumière du pauvre serf, autant par zèle religieux, que parce qu'ils y trouvaient une plus riche proie.

La guerre continua pendant l'année suivante, mais avec moins d'acharnement ; les deux partis, également épuisés, désiraient que la paix vînt enfin mettre un terme à trente ans de troubles et de ravages. Il y eut d'abord une suspension d'armes, pendant laquelle la reine Gerberge, profon-

dément affligée des malheurs de la nation, se rendit auprès du duc de France, et convint avec lui qu'il serait tenu, à Soissons, une assemblée générale des seigneurs et prélats pour y traiter de la pacification du royaume. Cette assemblée eut lieu durant le carême de 950; bientôt on fut d'accord sur les conditions de la paix; le duc de France rendit hommage au roi, en présence des deux armées, dans cette même ville, où de vastes ruines attestaient sa fureur contre des habitants, dont tout le tort était d'être restés fidèles à leur souverain et de s'être défendus en gens de cœur. Il est à remarquer que l'assemblée de Soissons, de 950, est la première qui ait reçu, des anciens auteurs, le nom de parlement.

Plusieurs historiens ont dit que le comté de Soissons appartenait alors à un seigneur temporel nommé Gésilbert, fils, suivant quelques-uns, du fameux comte Herbert de Vermandois. Mais cette opinion est évidemment hasardée. Comment admettre que le duc de France, armé surtout, pour soutenir les prétentions de son neveu à l'archevêché de Reims, eût aussi cruellement traité Soissons et ses environs, si cette ville eût appartenu

à un autre de ses neveux, en supposant même, contre toute vraisemblance, que ce dernier eût pris le parti du roi contre son propre frère? Le siége désastreux de 948 prouve, au contraire, de la manière la plus évidente, que l'évêque était à cette époque le seigneur de la ville, puisque le but que se proposait le duc de France, en assiégeant Soissons, était de punir la défection de son évêque, et sa présence à l'armée du roi.

Gui d'Anjou de retour dans son diocèse, fut frappé des calamités entassées par la guerre sur la population qui l'avait choisi pour son premier pasteur. Il ne put voir sans horreur son troupeau décimé; les campagnes saccagées; sa ville épiscopale réduite presque toute en cendres; son église cathédrale, ce monument des Romains, où le Dieu des chrétiens était adoré depuis plus de six cents ans, n'offrant plus qu'un monceau de décombres! La leçon était trop sévère pour n'être pas entendue. Le prélat sentit des remords; il reconnut enfin, combien l'ambition chez un prêtre, est toujours coupable dans son motif, et souvent funeste dans ses effets; il abjura ses erreurs passées et renonça aux affaires politiques, pour ren-

trer dans le cercle des devoirs imposés aux vrais ministres du Christ. Autant il s'était montré factieux et turbulent durant les dix premières années de son épiscopat, autant il fut depuis lors fidèle et pacifique, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 973.

Grâce à son repentir et à sa conduite plus sage, Gui put apporter quelques soulagements aux maux qu'il avait causés ; mais le temps seul pouvait cicatriser tant et de si profondes blessures. Et encore les traces n'en furent-elles jamais complétement effacées ; Soissons ne recouvra plus son antique splendeur.

CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

Le premier objet qui fixa l'attention du prélat, fut la cathédrale. C'était une entreprise hardie que de faire sortir de ses ruines un vaste édifice, dans un pays épuisé par plus d'un siècle de déchirements civils et par les ravages des hommes du nord. La plus affreuse misère régnait partout,

dans le palais du roi, comme dans la chaumière du peuple. Loin de reculer devant tant de difficultés, Gui fit entreprendre la nouvelle église sur une échelle plus grande que celle de l'ancienne. On s'étonne même qu'il ait pu concevoir la possibilité d'exécuter un pareil monument, bien qu'il ne songeât pas à le voir finir. Il comptait, pour son achèvement, sur le zèle des peuples et sur la piété de ses successeurs. Ce fut vers l'an 960, que l'évêque Gui d'Anjou posa la première pierre de la cathédrale; mais on n'entreprit d'abord que le portail et la nef, qui ne furent terminés qu'au bout de cent vingt-sept ans; c'est-à-dire, en l'année 1087, époque où le service divin y fut établi. On construisit ensuite le chœur, après celui-ci, l'aile du nord, et enfin l'aile du midi, ou la rotonde, qui ne fut achevée qu'en 1212.

La construction de cette dernière partie, sur un plan différent du reste de l'édifice, a fait croire à plusieurs auteurs qu'elle pouvait être un débris de l'ancienne église. Mais c'est une erreur si frappante qu'elle doit étonner. L'incendie de l'église cathédrale, en 948, est un fait incontestable; Flodoard, auteur contemporain, en fait une men-

tion expresse. Or, comment concevoir que cette aile, si remarquable par la légèreté de sa structure, dont les matériaux étaient en pierre du pays, eût non-seulement résisté à la violence de l'incendie qui détruisit tout le reste de l'église, mais qu'elle ait ensuite subsisté jusqu'à nos jours, dans un état de conservation aussi complet? Les colonnes du rang supérieur, qui n'ont guère que 25 centimètres de diamètre, n'auraient pu soutenir l'action des flammes, sans que la pierre calcinée n'eût entraîné inévitablement la chute de la voûte qu'elles supportent. Nous n'hésitons pas à dire que cette aile n'a jamais fait partie de l'édifice construit par les Romains vers la fin du IVe siècle; son architecture est d'ailleurs d'une date beaucoup plus récente; elle appartient, comme toutes les autres parties de l'église, au genre gothique.

La construction de cette rotonde est due à l'évêque Nevelon de Chérisy, donateur du terrain qu'elle occupe, ainsi que la vieille sacristie qui lui est contiguë : ce terrain dépendait du palais épiscopal. Et, si cette aile fut bâtie sur un autre plan que le reste de l'édifice, ce ne put être dans

des vues d'économie, car elle dut au contraire coûter beaucoup plus cher que celle du nord, bien que celle-ci soit plus considérable ; Mais Nevelon qui avait parcouru l'Italie, admiré Rome et Constantinople, voulut sans doute que cette partie de sa cathédrale, bâtie sous son épiscopat et sous ses auspices, fût élevée sur le modèle de quelqu'une des basiliques qu'il avait visitées dans le cours de ses voyages.

Sur le centre du comble de l'église, au point de jonction du chœur, de la nef et des ailes, s'élevait alors un petit clocher en charpente revêtu en plomb et surmonté d'une flèche.

Le corps de l'église terminé au bout de deux siècles et demi, il restait encore à élever les deux tours. Celle du midi fut achevée vers le commencement du XV[e] siècle, et l'on songeait à commencer la construction de la seconde, quand survint le désastre de 1414, qui fit abandonner ce projet pour un temps indéfini. Ainsi la construction de l'église cathédrale a duré 440 ans, et n'est point entièrement achevée, même de nos jours, par l'absence de cette seconde tour.



DÉFAITE D'UNE ARMÉE IMPÉRIALE.



Sur la fin de l'année 978, l'empereur de Germanie, Othon II, fit une invasion en France, à la tête d'une armée de soixante mille hommes. Prenant sa route par la province de Soissons, où ses troupes firent de grands ravages, il s'avança jusqu'aux portes de Paris, fit attaquer, sans succès, les faubourgs de la rive droite de la Seine, bravement défendus par Hugues Capet, duc de France et comte de Paris. A la nouvelle que le roi Lothaire, à la tête de forces considérables, accourait de la Bourgogne pour se porter sur ses derrières, l'empereur, après n'être resté que trois jours devant Paris, reprit le chemin de la Germanie, en se dirigeant sur Soissons, par Meaux et les vallées de l'Ourcq et de la Crise. Arrivé sur les bords de l'Aisne, il se vit arrêté, dans sa retraite, par cette rivière, que les pluies avaient considérablement grossie. Il n'avait pour la traverser que le pont

de Soissons; mais cette ville était au pouvoir des Français, et leur armée, commandée par le roi en personne, ayant sous ses ordres les ducs de France, de Bourgogne, et le comte d'Anjou, le serrait l'épée dans les reins.

La position d'Othon fut bientôt des plus critiques. Enfermé entre la rivière et l'armée française, il ne lui restait d'autre alternative que de tenter sur-le-champ le passage, avant que les Français pussent le devancer sur la rive opposée, par le pont de Soissons, ou de risquer la bataille. Une victoire complète pouvait seule le sauver; mais le moral de ses troupes était fortement ébranlé, et les maladies les affaiblissaient chaque jour davantage. Force lui fut d'embrasser le parti qui paraissait offrir le moins de chances défavorables.

Non loin de la ville, dans les prairies du faubourg de Rheims ou de St-Crépin, la rivière présente peu de largeur, et ses rives sont d'un accès facile. C'est là que le passage fut entrepris. L'empereur, à la tête de l'élite de sa cavalerie, se jeta dans la rivière, et parvint l'un des premiers à gagner la rive droite, d'où il continua sa retraite

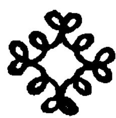
sans attendre le reste de ses troupes. Mais bientôt hommes, chevaux, armes, bagages, tout disparût dans la profondeur de l'eau, ou fut emporté par le courant. Tandis que le gros de l'armée impériale se débattait péniblement contre les flots de l'Aisne, les Français attaquaient l'arrière-garde et la culbutaient dans la rivière. Si l'on en croit des auteurs du temps, Othon y perdit tant de monde que les eaux, arrêtées par l'encombrement des cadavres, franchirent les rives et se répandirent dans la campagne. Dans le même temps, le comte d'Anjou traversait Soissons avec un corps de troupes, et tombait sur ceux qui avaient échappé aux périls du passage. Aidé par les habitants de la ville, et renforcé d'une foule de paysans, accourus de tous côtés, et altérés de vengeance, le comte fit un carnage horrible dans la plaine de St-Médard. Les impériaux ne pouvaient s'échapper que par les deux intervalles qui séparaient le faubourg de l'abbaye, et celle-ci de la rivière. Quant à l'empereur, qui avait pu franchir l'Aisne avant l'arrivée du comte sur la rive droite, il fut assez heureux pour gagner, par une fuite précipitée, la forêt des Ardennes, où les Français cessèrent de le poursuivre.

Suivant la tradition du pays, ce serait à l'occasion de cette défaite de l'armée d'Othon II, que la plaine qui s'étend entre le faubourg St-Vaast, St-Médard et la rivière, fut appelée *le champ bouillant, le champ dolent,* et selon quelques auteurs, *le champ du sang bouillant,* noms que cette plaine porta fort longtemps. On y voyait anciennement, vers le milieu, une grande croix de fer, élevée à ce qu'on prétend, sur la fosse même des impériaux ; c'était tout à la fois un monument religieux et un trophée de la victoire. Il existe encore, dans le faubourg, une petite rue qui a le nom de rue de la plaine du Champ Bouillant. Elle aboutissait à la porte du même nom, supprimée vers 1552, et qui n'était autre que l'ancienne porte Royale.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, de savoir comment les moines, qui étaient, dans la Germanie, comme partout ailleurs, les seuls historiens de l'époque, ont raconté le passage de l'Aisne par l'armée impériale.

« Saint Odalric, évêque d'Augsbourg, qui suivait « l'empereur dans son invasion en France, voyant « la position désespérée du prince et de son ar- « mée, voulut affronter le premier le péril du pas-

« sage de la rivière. Il s'avança donc pour entrer
« dans l'Aisne, lorsque tout à coup les eaux pri-
« rent une consistance solide sous ses pas, et lui
« servirent de pont ainsi qu'à l'empereur et à ses
« troupes. Toute l'armée impériale put gagner la
« rive opposée sans obstacle et sans éprouver le
« moindre accident. Mais, lorsque les Français
« qui la poursuivaient se présentèrent pour pas-
« ser à leur tour, ils furent arrêtés tout court ;
« les eaux avaient déjà repris leur cours ordi-
« naire. » Et il le fallait bien pour que le miracle
du saint évêque d'Augsbourg ne demeurât pas im-
parfait !



ÉPOQUE FRANÇAISE.

1re PÉRIODE COMPRENANT 427 ANS.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LA 3e RACE DES ROIS DE FRANCE,
JUSQU'AU SAC DE LA VILLE EN 1414.

SOISSONS DESCEND AU RANG DE VILLE DU DEUXIÈME ORDRE.

—

Jusqu'ici la ville de Soissons a presque toujours brillé au premier rang dans l'histoire générale des contrées qui l'environnent. C'est dans ses murs qu'ont été humiliées ou détruites toutes les puissances qui se sont succédées dans le nord de la Gaule. Galba, roi des Suessions et chef militaire des Belges ; Syagrius, ce dernier romain, qui survécut à Rome elle-même ; Childéric III, l'héritier du sang et du trône de Clovis, virent leur autorité souveraine expirer à Soissons. L'empereur Louis Ier et son petit-fils, Pepin, roi d'Aquitaine, y furent retenus en captivité ; Charles III, comme eux de la race de Charlemagne, y fut vaincu et détrôné ; enfin, la troisième dynastie

dut aussi payer, par anticipation, son tribut à l'illustration de Soissons : Robert, aïeul de Hugues Capet, tige de cette même dynastie, y reçut la couronne et la mort.

Mais le grand éclat qu'elle tirait de l'histoire même des commencements de la monarchie, va s'évanouir tout à coup, et désormais nous ne verrons plus son nom se lier aux grands événements de l'état. Lorsqu'elle apparaîtra sur la scène historique, ce ne sera que dans des circonstances à peu près ordinaires. Tout l'avenir de l'antique cité royale sera resserré dans les bornes étroites d'une ville du second ou même du troisième ordre, tandis qu'elle verra s'étendre et grandir, sous des influences plus favorables, une foule de ses rivales, qu'elle avait éclipsées, pendant plus de cinq siècles. C'était déjà une rude atteinte portée à sa prospérité que son démembrement du domaine royal, et la nécessité que dut subir Louis IV, de transférer à Laon, le siége de son gouvernement. Mais cette forteresse, la seule qui fût en son pouvoir, placée au sommet étroit d'une montagne isolée, ne pouvait jamais devenir une ville considérable et florissante. Ce n'était réellement

pour la royauté qu'un lieu de refuge contre les factions qui déchiraient alors le pays. La paix intérieure une fois rétablie, le monarque n'eût pas manqué de ramener le siége de son gouvernement dans un séjour plus agréable, et Soissons pouvait espérer de recouvrer un jour, tout ce que lui avait fait perdre l'aversion des Neustriens pour la dynastie austrasienne.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

—

Le roi Louis V étant mort (987) sans laisser de postérité, la couronne appartenait de droit à Charles, son oncle paternel; mais ce prince s'était rendu volontairement le vassal de l'empereur de Germanie, qui, dans le dessein de s'en faire un allié contre la France, lui avait donné la Basse-Lorraine à titre de duché. Charles, oubliant tout à la fois, les liens du sang et ses devoirs de prince et de sujet, avait attaqué, à diverses reprises, son pays, son frère et son souverain. Une conduite

aussi déloyale attira sur lui la haine de la nation et la vieille antipathie des Francs occidentaux pour les descendants des ducs d'Austrasie, se réveilla plus forte et plus terrible que jamais.

Hugues Capet, duc de France, comte de Paris et petit-fils de Robert, proclamé roi en 922, à Soissons, profita de la disposition des esprits pour s'asseoir sur un trône qui se trouvait presque abandonné. L'exemple d'Eudes et de Robert ; ses grands domaines, qui en faisaient le plus puissant seigneur de son temps ; les services qu'il avait rendus à l'État, et aux deux derniers monarques dont il avait été le conseil et le soutien, étaient des titres sur lesquels s'appuyait son ambition.

Dans une assemblée générale tenue à Noyon, il fut proclamé roi sans rencontrer d'autre opposition que celle du duc de Guyenne, qui refusa, pendant quelque temps, de le reconnaître pour son souverain. L'année suivante 988, le prince Charles entra en France, à la tête d'une armée d'étrangers, attaqua Laon, regardée, depuis un demi-siècle, comme le boulevard de la royauté, et malgré la vigoureuse défense des assiégés, s'en

rendit maître, sans laisser au roi le temps d'arriver à leur secours.

Hugues, à son tour, en avait fait commencer le siége, lorsque le prince Charles, se portant brusquement contre les assiégeants, en fit un grand carnage, et leur enleva leur camp et leurs bagages. Soissons devint alors le refuge des troupes royales; mais les vainqueurs ravagèrent le pays jusqu'à ses portes; le duc de Lorraine ayant reconnu cependant que sa victoire, en affaiblissant ses forces, avait encore accru la haine et l'éloignement de la nation contre lui, n'osa pas s'engager au milieu d'une population irritée. Il rentra dans Laon, où il consuma dans l'inaction les dépouilles des troupes battues et les fruits du pillage.

Cependant le siége avait été repris par le roi; mais avec peu de vigueur, et se continuait avec des succès à peu près balancés. Au mois d'avril 991, l'évêque de Laon fit introduire dans la ville, pendant la nuit, un détachement de l'armée française, qui s'empara du prince Charles et de sa famille (*). Cet événement acheva la chute de la dynas-

(*) Ce prince mourut en 944 dans la tour d'Orléans, où Hugues le tenait enfermé.

tie carlovingienne, consomma la scission, depuis longtemps commencée, entre les Francs-Austrasiens, ou d'Outre-Meuse et Francs-Gaulois, et dota ces derniers d'une dynastie nationale qu'ils désiraient impatiemment. C'est de cette époque que date, en réalité, ce qu'on appelle, à proprement parler, la monarchie française.

Hugues Capet, devenu roi, ne posséda, en toute propriété, que les pays qui lui avaient appartenu comme duc de France et comte de Paris. A l'exception du domaine royal de Compiègne, résidence du souverain, il ne conserva rien de tout ce qui restait encore aux derniers descendants de Charlemagne, et c'est à Paris qu'il transféra le siége de la monarchie. Laon, non plus que Soissons, ne lui offrait aucun avantage particulier; tout semblait, au contraire, devoir fixer son choix sur Paris. Cette ville avait toujours été sa résidence habituelle; elle était placée au centre de ses états héréditaires; ses habitants lui étaient soumis et dévoués; plus éloignée des frontières de la France, elle avait moins à redouter les attaques des ennemis du dehors; Paris d'ailleurs, par sa situation topographique, devait

l'emporter sur Soissons et à plus forte raison sur Laon.

Si Hugues ne rencontra pas d'opposition de la part des seigneurs qui voyaient dans son élévation au trône, la sanction de toutes leurs usurpations, plusieurs d'entre eux lui firent payer cher leur adhésion. A l'exemple du roi Raoul, il fut obligé de leur abandonner les débris du domaine de la couronne, et de se dépouiller même de quelques-uns des domaines que son père avait obtenus de Raoul même; cette concession donna lieu à un grand changement dans la possession des fiefs du second ordre ([26]).

La ville de Soissons tomba en partage à Gui de Vermandois, l'un des petits-fils du fameux comte Herbert. Cette maison puissante possédait déjà les comtés de Vermandois, de Meaux, de Troyes; Château-Thierry, Oulchy, Dormans et d'autres places sur la Marne et sur la Somme; l'évêché de Noyon et plusieurs abbayes, notamment celle de St-Médard.

La maison de Vermandois descendait en ligne directe et masculine de Charlemagne, et cette origine pouvait lui donner des prétentions à la cou-

ronne, et apporter de grands obstacles à l'accomplissement des desseins de Hugues. Mais le caractère audacieux et turbulent qui avait rendu cette maison si redoutable, un demi-siècle auparavant, s'était calmé, et ce fut sans doute pour l'assoupir entièrement, et pour s'assurer de la neutralité des Vermandois, dans la lutte que Hugues avait à soutenir contre le prince Charles, qu'il leur céda le comté de Soissons, dont la situation au centre de leurs domaines, était depuis longtemps, pour eux, un objet de convoitise.

Cependant cette concession ne put se faire qu'avec le consentement exprès de l'évêque auquel elle enlevait une partie de ses revenus et de son pouvoir temporel; mais comme le siége épiscopal se trouvait alors occupé par Gui, frère du comte d'Amiens, ne peut-on pas présumer que l'assentiment du prélat fut obtenu par l'abandon à sa famille de quelques-uns des domaines des derniers rois, et très-probablement de celui de Coucy (*), ou de quelques places que la maison de Vermandois possédait sur la Somme, et qui étaient à la convenance du comte d'Amiens? C'est ainsi

que le prélat aurait consenti à sacrifier à l'agrandissement de sa famille quelques-unes des prérogatives temporelles de son siége. Au reste il n'y a rien là dont on doive s'étonner, puisque l'évêque conservait encore, en son entier, sa haute position de suzerain. Le comte de Soissons était son vassal et relevait directement de lui ; ainsi qu'on en trouve la preuve dans une charte de 1141, où ce comte est qualifié *d'homo episcopi,* homme lige de l'évêque, et mieux encore dans la cérémonie de l'entrée solennelle des évêques de Soissons, dont les détails ne sont pas sans intérêt.

Dans ces occasions, le chapitre de la cathédrale se rendait processionnellement à l'église de St-Pierre à la Chaux, où il attendait que le nouvel évêque fût arrivé à la porte de la ville (on croit que c'était la porte Bara), pour l'aller recevoir et le conduire dans cette église. L'archidiacre le faisait asseoir dans une chaire placée à côté de l'autel, puis on entonnait le *Te Deum*, et la procession se mettait en marche pour se rendre à la cathédrale. Durant le trajet, l'évêque, assis dans sa chaire, était porté sur les épaules des gens ou vassaux du *comte de Soissons* et des seigneurs de

Pierrefonds, de *Montmirail* et de *Bazoches*, et ces quatre seigneurs la soutenaient de la main en marque d'hommage. Au portail de la cathédrale, tous les seigneurs, vassaux de l'évêque, prenaient la chaire, et portaient eux-mêmes le prélat jusqu'auprès du trône pontifical, où il était installé par l'archidiacre.

Depuis plusieurs siècles cette cérémonie était tombée en désuétude; le bon sens et la modestie des prélats en avaient fait justice, et d'ailleurs le comté de Soissons et les autres fiefs relevant de l'évêché avaient passé dans des maisons puissantes qui n'auraient plus voulu se soumettre à cet acte de vasselage.

Une autre circonstance tendrait encore à prouver, s'il en était besoin, que l'érection du comté de Soissons eut lieu à l'avénement de la troisième race. Cette circonstance se trouve dans un voyage que le même Gui de Vermandois fit à Rome. Les historiens n'ont pas fait connaître quel en avait été l'objet; il serait possible de présumer qu'un aussi long voyage, entrepris dans un temps où les seigneurs s'éloignaient peu de leurs domaines, tant par la nécessité de les défendre contre des

attaques soudaines, que par la difficulté des communications, n'eut d'autre but que d'obtenir la sanction du souverain pontife au démembrement du domaine de l'évêque; sanction d'autant plus nécessaire que, sans elle, toute transaction de cette nature n'eût pas manquée d'être contestée par les successeurs de Gui d'Amiens; car c'est alors que le comte de Soissons eût été frappé d'excommunication, comme spoliateur des biens appartenant au clergé; et personne n'ignore combien étaient redoutables à cette époque les foudres lancées par l'autorité ecclésiastique.

Plusieurs historiens cependant ont avancé que Gui de Vermandois était déjà possesseur du comté de Soissons, sous le règne de Lothaire, comme le tenant du chef de sa femme, fille d'un Gésilbert ou Gésildebert, qui l'avait possédé pour le roi. Mais aucun auteur contemporain n'a fait mention de ce comte de Soissons. Il se pourrait fort bien qu'il n'eût été, ainsi que son devancier, le comte Béralde, qu'un personnage d'invention moderne. On a cru rendre son existence plus authentique en disant qu'il est parlé de lui dans une lettre du pape Sylvestre; mais la plupart des lettres, attri-

buées aux papes, ne méritent guère plus de confiance que les vieilles chartes, toutes les fois qu'il s'agit d'intérêts matériels. Dans ces temps de troubles et d'ignorance, où les grands, laïcs et ecclésiastiques, se disputaient, sans relâche, la propriété du sol et de ses habitants, chacun faisait usage des armes qu'il avait entre les mains: les premiers employaient la force et la violence; les autres avaient recours à la ruse, et fabriquaient par fois des titres imaginaires (29).

Le comte de Soissons jouissait, comme l'évêque et l'abbé de St-Médard, du droit de faire battre monnaie; mais seulement en espèces d'argent et de cuivre. Cette monnaie portait une croix, et pour légende le nom du comte régnant; sur le revers, il y avait indifféremment un château, une église ou une couronne avec le mot *Suessonis*, également en légende.

On rapporte que les armoiries des premiers comtes de Soissons étaient fond d'or au lion de gueules, avec bordure de même pour brisure. Elles ont changé dans la suite des temps; ce fut très-probablement lorsque le comté passa dans la maison de Coucy ou dans la maison royale.

Le comté héréditaire de Soissons avait à peu près la figure d'un carré long, s'appuyant à l'ouest aux forêts de Compiègne et de l'Argue. Les quatre coins de ce carré se trouvaient placés à Autrêches, à Bray, à Arcy Ste-Restitute et à Taillefontaine. Il renfermait trente-huit communes, et sa superficie était d'environ quarante lieues carrées, à peu près un sixième de celle du diocèse; mais il s'en fallait de beaucoup que tout cet espace fît partie du domaine du comte : tout ce qui appartenait à l'évêque et à l'église restait en dehors de sa juridiction. A l'exemple des seigneurs, chaque corporation religieuse s'était érigée en maître indépendant dans ses domaines, et ne voulait reconnaître aucune supériorité temporelle. C'était même déjà beaucoup, lorsque l'évêque diocésain pouvait obtenir, dans toutes les occasions, l'obéissance qui lui était due en sa qualité de premier pasteur.

Le comté avait anciennement quatre vicomtés : Buzancy, Cœuvres, Ostel et Fromentel. Les trois dernières ne furent érigées que postérieurement au X[e] siècle. Il y a toute raison d'admettre que celle de Buzancy était plus ancienne

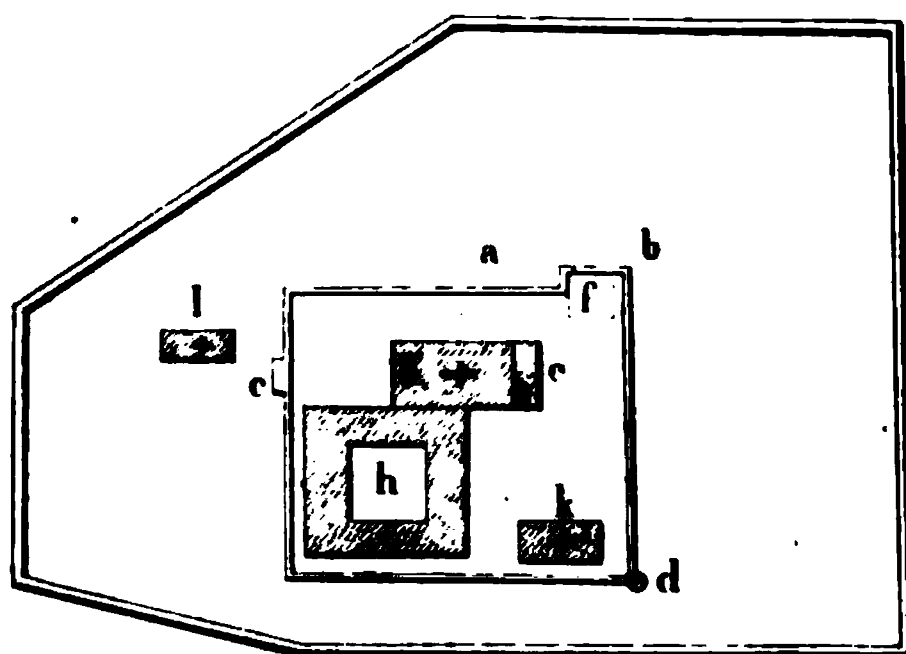
et qu'elle tirait même son origine d'une *Centene,* ou vicairie, ou viguerie, dont le titulaire aurait été vicaire ou lieutenant de l'évêque-comte de Soissons. Ce titre de vicaire, auquel fut substitué celui de vicomte, ayant été rendu charge héréditaire comme tous les offices du royaume, devint la propriété du seigneur de Buzancy, où son château se trouvait situé. La position de cette vicomté dans le voisinage immédiat de la seigneurie de Septmonts, non loin du château de l'évêque de Soissons, semble assez indiquer l'origine que nous lui donnons.

Les droits de la juridiction seigneuriale du comte, ne s'étendaient que sur une partie de la ville et des faubourgs ; le reste appartenait exclusivement aux juridictions féodales de l'évêque, du chapitre de la cathédrale, et des trois abbayes. Le vicomte de Buzancy avait aussi la sienne ; c'était la seule qui relevât du comte.

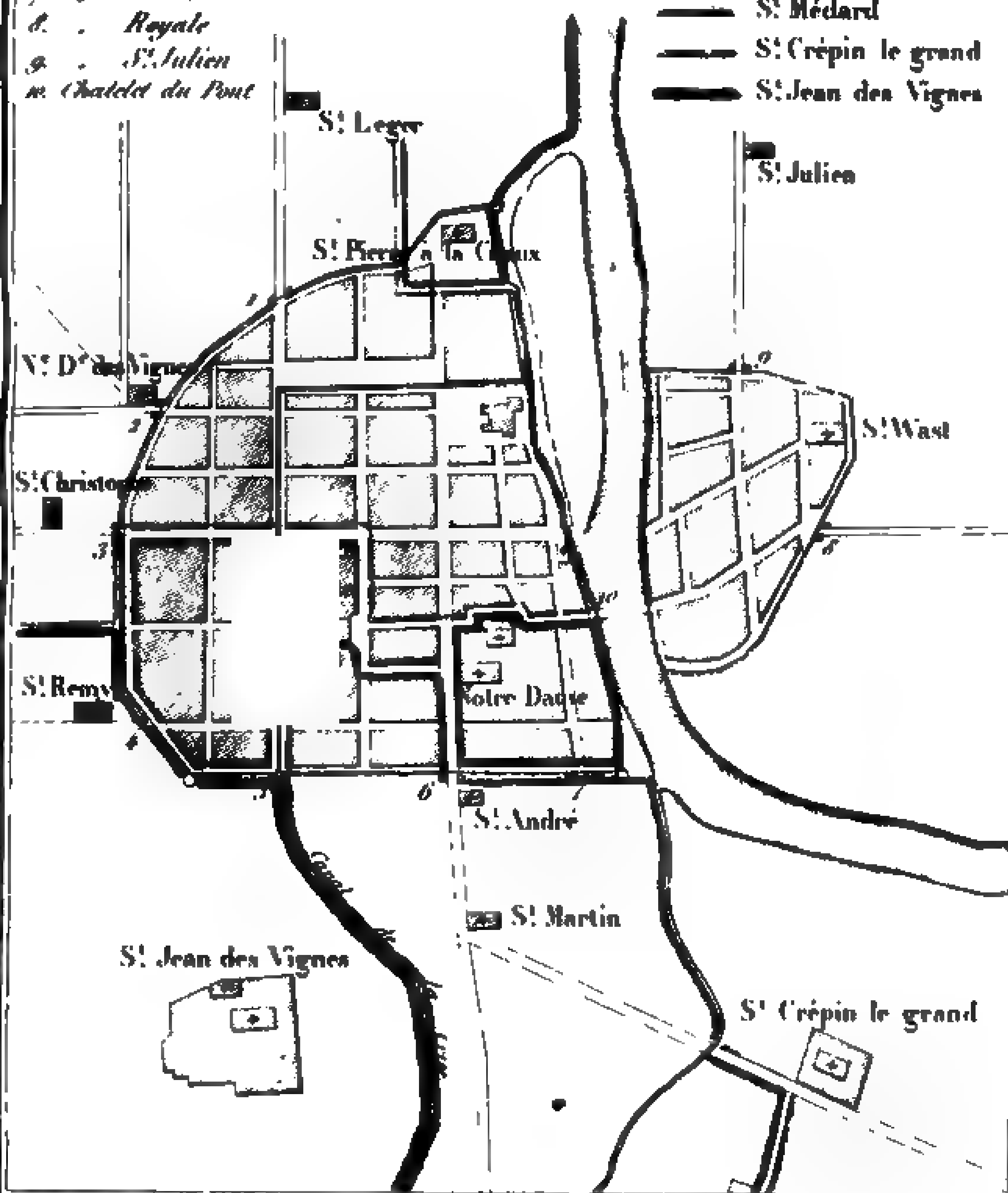
Chacune de ces juridictions jouissait, dans son quartier, de toutes les prérogatives du seigneur : chacune avait sa maison de justice, ses juges ou baillis, ses sergents et ses réglements particuliers ; source de confusion et origine de ce mé-

PLAN servant à indiquer la position des deux enceintes qui défendaient anciennement

l'Abbaye de S.t Médard.



a b. *Portion de l'ancienne enceinte existant encore en 1830.*
c. *Ancienne porte d'entrée*
d. *Tour*
e. *Crypte*
f. *Souterrain sous une terrasse*
g. *Grande église démolie depuis 1789*
h. *Emplacement du Cloître construit par Charlemagne.*
k. *Emplacement de l'Eglise S.te Sophie.*
l. " *de l'église S.t Laurent.*


SOISSONS
depuis 869 jusqu'à 1551.
1. porte Bara
2. . Ozanne
3. . St Christophe
4. . St Remy
5. . l'Evêque
6. . St André
7. . St Voë
8. . Royale
9. . St Julien
10. Chatelet du Pont
INDICATION
des juridictions féodales
l'Evêque
le Comte
le Chapitre
Notre Dame
St Pierre à la chaux
St Médard
St Crépin le grand
St Jean des Vignes
St Leger
St Julien
St Pierre à la Chaux
Nt Dme des Vignes
St Christophe
St Wast
St Remy
Notre Dame
St André
St Martin
St Jean des Vignes
St Crépin le grand

lange incohérent de lois si contradictoires, de coutumes si diverses et d'usages si absurdes qu'on remarquait autrefois. Ne trouvant point de renseignements bien précis sur l'étendue respective de chacune de ces juridictions, nous nous arrêterons à ce qu'il paraît y avoir de plus vraisemblable à cet égard.

La ville était partagée en deux parties à peu près égales : l'une appartenait au comte, l'autre aux corporations religieuses. La ligne de démarcation suivait, de la porte de Paris au pont de l'Aisne, les rues de St-Christophe, de St-Nicolas, du Beffroi, de l'Hôtel-Dieu, du Mont Revers et de la Bannière. Le comte était seigneur de la partie du nord et des faubourgs qui l'entouraient, au nombre de quatre.

Quoique l'évêque fût le seigneur suzerain, et que toutes les juridictions féodales relevassent de la sienne, cependant il s'était réservé en toute propriété la portion de la ville comprise entre les rues de St-Antoine, des Minimes et de St-Remy, et la muraille; ainsi que les faubourgs de St-André ou de St-Martin et de Crise; c'est-à-dire, tout ce qui se trouvait entre la ville et le faubourg

de St-Crépin. Le prélat avait fait cette réserve, sans doute afin de se rendre de son palais de la ville à sa seigneurie de Septmonts, sans être obligé de passer sur d'autres terres que les siennes; précaution sage et utile, dans un temps où l'on avait tout à redouter de la violence. La seigneurie de Septmonts touchait aux faubourgs de Soissons, puisqu'elle comprenait toute la montagne dite le Mont de Soissons, avec les villages qui l'entourent: Belleu, Billy, Rozières, etc.

Le chapitre de la cathédrale, qui n'était, dans l'origine, qu'une communauté de clercs, soumise immédiatement à l'évêque, était déjà devenu une corporation, dont l'influence s'accrut encore dans les siècles suivants. Cette corporation ne pouvait dépendre, en aucune manière, de la juridiction du comte, et afin d'en être mieux affranchie, elle fut mise au même rang, et eut, comme lui, sa juridiction seigneuriale sur une partie de la ville.

Cette juridiction était bornée au nord et à l'est par celle du comte et par la Grand'rue, qui la séparait de celle de l'abbaye de Notre-Dame; au sud, par la juridiction de l'évêque; à

l'ouest, par la muraille de la ville. Elle comprenait ainsi la petite cité ; le groupe de maisons où se trouve l'Hôtel-Dieu, et tout l'espace entre les rues de St-Remy et St-Christophe, occupé presque exclusivement par les maisons des chanoines, depuis l'incendie de leur maison commune. La maison de justice du chapitre fut d'abord placée dans la rue de St-Christophe, et plus tard, transférée dans le cloître de St-Gervais.

Les juridictions de l'abbaye de Notre-Dame et du chapitre de St-Pierre au Parvis étaient délimitées par la Grand'rue, à l'ouest ; les rues du Mont Revers et de la Bannière, au nord, et les murs de la ville au sud et à l'est.

L'abbaye de St-Médard avait, dans sa juridiction, le bourg d'Aisne ou faubourg de St-Vaast, et généralement tout ce qui se trouvait sur la rive droite de l'Aisne. Le comte Gui était déjà en possession de cette juridiction seigneuriale, en sa qualité d'abbé commendataire de St-Médard, que la maison de Vermandois possédait depuis près d'un siècle.

La juridiction de l'abbaye de St-Crépin comprenait la totalité du faubourg qui l'entourait et qui portait son nom.

Enfin celle du vicomte de Buzancy s'étendait sur tout le cours de la rivière de Crise et de son canal au travers de la ville, ainsi que sur les routes de Rheims et de Château-Thierry.

Le comte fut mis en possession du château de *la Tour des Comtes*, pour en faire le siége de son fief. Comme chef militaire de la contrée, il avait aussi dans son domaine les murailles, les portes et toutes les défenses de la ville, le pont et son châtelet, dit le donjon; à la charge, par lui, de pourvoir à leur entretien; ce qu'il faisait au moyen de tailles et de corvées imposées aux habitants, ses vassaux. Le cours de la rivière d'Aisne, et l'île qui s'y trouvait, lui appartenaient au même titre, ainsi que les portions de routes qui traversaient son comté.

La disparition de la plus grande partie des faubourgs, situés dans la plaine au nord de la ville, avait rendu à peu près inutiles les églises paroissiales de St-Léger et de St-Pierre à la Chaux. La cure de la première fut comprise dans la formation du comté héréditaire, et le comte la tenait *quasi de beneficio episcopi suessionensis,* en bénéfice accordé par l'évêque de Soissons. Il est assez probable qu'il en fut de même de la

seconde, quoique cela ne se trouve mentionné nulle part; mais l'évêque Manassès, qui occupa le siége de Soissons, de l'an 1103 à 1108, convertit la paroisse de St-Pierre à la Chaux en prieuré de Cluny, qu'il donna au monastère de Coincy, et il obtint de son frère, le comte Jean I[er], l'érection, pour ce prieuré, d'une juridiction seigneuriale, formée d'un démembrement de celle du comte, qui avait sans doute fait remise de la cure. Cette nouvelle juridiction comprenait la partie de la plaine qui borde la rivière; elle ne s'étendait guère, dans l'intérieur de la ville, qu'aux alentours de l'église: son siége était à la porte Bara.

GOUVERNEMENT FÉODAL.

Du jour où des hommes de la race franque eurent été élevés au siége épiscopal de Soissons, l'autorité temporelle de l'évêque perdit bientôt son caractère de magistrature municipale, dernier débris des institutions romaines. Ces nou-

veaux prélats ayant pu réunir dans leurs mains les fonctions de comte de la province, introduisirent dans la ville ce qui subsistait encore des institutions des Francs. Mais ces institutions avaient déjà bien dégénéré durant les guerres civiles des petits-fils de Clovis et des maires du palais ; alors que la force, la ruse et la violence comprimaient la société toute entière, sans épargner la royauté, ni même la religion. Les hommes libres s'étaient laissés dépouiller de la plus grande partie de leurs droits : les uns, devenus forts, n'avaient songé qu'à se mettre au-dessus des lois et de toute dépendance ; les autres, ne trouvant plus de garanties que dans le vasselage et la soumission, s'étaient empressés de s'attacher individuellement à ceux dont ils espéraient quelque protection. C'est ainsi que les meilleures institutions périssent toujours quand l'égoïsme des grands et la pusillanimité des masses l'emportent sur les devoirs du citoyen et sur l'amour du bien public.

Les assemblées de comté et de cantons étaient presque tombées en désuétude, et les hommes libres avaient ainsi perdu la plus belle de leurs

prérogatives : celle de participer à l'administration de la justice. Charlemagne, voulant reconstituer la monarchie et la rendre digne de lui, en mettant un terme à l'envahissement toujours croissant de l'aristocratie militaire, crut qu'il pourrait encore faire recouvrer aux assemblées provinciales une partie de leur ancienne importance. Dans ce but, il restreignit le nombre de leurs sessions à trois par année, mais avec obligation, à tous les hommes libres, d'y assister, et il institua, dans chaque comté, des magistrats permanents, tenus de se réunir, sur la convocation du comte, au nombre de sept au moins, pour juger toutes les causes. Ces magistrats, appelés *Scabini,* devaient être choisis par l'assemblée de la province; mais le comte ne tarda pas à s'arroger ce droit, et les juges ne furent plus, en réalité, que ses créatures et ses serviteurs. Ainsi, les efforts de Charlemagne, pour rendre à la vie les institutions municipales, ne purent qu'en suspendre momentanément la ruine. Seul contre un siècle barbare, ce prince ne trouva personne capable de le seconder ; et à peine fut-il descendu dans la tombe, que ses lois restèrent sans force.

Sous les maires du palais, les évêchés étaient devenus, le plus souvent, la récompense des services militaires. Pepin et Charlemagne rétablirent l'ordre dans l'Église et rendirent l'épiscopat à sa véritable destination. Mais les évêques se voyant placés sur la même ligne que les seigneurs, usèrent de l'ascendant qu'ils tiraient de leur caractère sacerdotal pour dominer le monarque et la nation. Les institutions des Francs subirent bientôt, sous les faibles descendants de Charlemagne, le même sort que celles des Romains. Les unes et les autres furent remplacées par le droit de la force, par le gouvernement féodal.

Dans ce gouvernement, tout homme puissant s'était érigé en maître absolu sur ses terres, et les villes, comme les hameaux, étaient devenues le partage des gens d'épée et d'église. Leurs habitants, désignés sous les noms de vilains et de manants, n'avaient plus d'autre loi que le bon plaisir du seigneur, qui était tout à la fois législateur et juge; la puissance royale était trop faible pour imposer des lois équitables. Assis à la porte de son château fort et entouré de ses officiers ou vassaux, le seigneur administrait la justice, et ses arrêts

étaient sans appel; mais le plus souvent il remettait ce soin à ses baillis. Ce changement n'était pas toujours favorable aux justiciables, et grâce à la tyrannie du subalterne, il leur arrivait souvent de regretter les arrêts du maître. Cette condition des bourgeois de la ville, quelque dure qu'elle fût, était bien à préférer à celle des habitants de la campagne. Ceux-ci, attachés à la glèbe, étaient comptés par tête, échangés, donnés et vendus comme le bétail de la terre qu'ils labouraient. Leur vie même était dans les mains du maître, et le meurtre d'un serf, quoique défendu par les lois de l'État et de l'Église, restait presque toujours impuni. Les bourgeois étaient *gens taillables et corvéables à merci;* on pouvait leur arracher impunément le fruit de leurs labeurs et de leur industrie, par toutes sortes d'impôts et d'exactions. Heureux encore quand ils pouvaient, avec de l'argent et du travail, satisfaire à toutes les exigences de leurs oppresseurs. C'est à l'avidité toujours insatiable des seigneurs de cette époque, et à leur génie fécond en expédients pour extorquer des tributs qu'il faut attribuer l'origine de tous ces droits féodaux, dont quelques-uns sont à peine

croyables aujourd'hui, tant ils étaient abusifs, honteux et bizarres.

Parmi les droits féodaux anciennement en usage à Soissons, on cite le fait suivant qui y fut maintenu longtemps encore après l'affranchissement des bourgeois. Lorsque les seigneurs gouvernaient selon leur bon plaisir, et que leur administration n'avait qu'un seul et unique but, celui de grossir sans cesse leurs revenus, toutes les marchandises et les denrées devaient être mises en vente, suivant leur nature, soit à la maison du change, soit à la halle, où un droit de place et d'étalage était perçu à leur profit. Le comte de Soissons, pour favoriser, dit-on, le mariage parmi ses vilains et manants, accordait la permission de vendre, hors de la halle, de la cire façonnée, du sel à la petite mesure et de la viande crue. Cette permission se donnait ainsi : les jeunes époux qui avaient obtenu l'agrément du comte se rendaient à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, et présentaient à son bailli, qui les attendait sous le porche ou dans le cimetière, placé en avant, une paire de souliers en maroquin, une chausse d'écarlate, deux gâteaux, deux lots de vin, deux

écuelles en étain pleines de noix et un muid de charbon. Le tribut accepté, le clerc de la justice du comté donnait lecture à haute voix de l'acte qui permettait aux époux de vendre chez eux, l'une des trois marchandises, et leur en faisait ensuite la remise.

Mais le comte ne possédait pas seul les droits de halle et de marché ; l'abbaye de Notre-Dame jouissait de ces mêmes droits sur la petite place de St-Pierre au Parvis, où se tenait aussi un marché. Peut-être le chapitre avait-il les mêmes prérogatives, soit sur la place de la cathédrale, soit sur celle de St-Gervais, situées l'une et l'autre, dans l'étendue de sa juridiction seigneuriale.

Ainsi le bien-être ou la misère des habitants, dépendait uniquement du seigneur, et encore la condition ne pouvait-elle être la même pour toute la population de Soissons, parce qu'elle se trouvait partagée entre sept juridictions féodales, dont chacune avait ses droits et ses exigences. Cette différence entre les habitants de ces diverses juridictions, était d'autant plus remarquable que les gens de *main-morte* et de *fors-mariage*, c'est-à-dire, les classes les plus maltraitées, et par conséquent

les plus malheureuses et les plus abruties, appartenaient presque exclusivement aux juridictions religieuses, mais plus particulièrement à celle du chapitre. Par un effet de l'esprit de corporation le chapitre était, dit-on, le plus mauvais de tous les maîtres; et, en effet, l'esprit de corporation est en général plus exigeant et plus inflexible que l'esprit de famille. Dans la famille, des changements surviennent à chaque génération; les affections du père, et surtout la bonté et la sensibilité de la femme, adoucissent nécessairement l'autorité du seigneur.

Les populations du XI[e] siècle étaient courbées sous le joug d'une oppression capricieuse et désordonnée, et croupissaient dans la misère et dans la plus stupide ignorance. Cette hideuse dégradation avait pénétré dans le sein même de l'Église, et le culte des chrétiens défiguré par des cérémonies grossières et burlesques, par un nombre infini de fraudes pieuses, inventées par la cupidité, et le mauvais savoir de ses ministres, avait perdu toute sa pureté primitive, et s'était associé à la honte du siècle.

DESTRUCTION DE LA TOUR DES COMTES.

Hugues Capet venait de terminer sa carrière (en 996), et son fils Robert lui avait succédé sans opposition. Après un règne favorisé par une longue et heureuse paix, mais nullement exempt pour lui de chagrins domestiques, il laissa sa couronne (en 1033) à Henry, son fils aîné.

Mais Henry ne devait monter sur le trône qu'après avoir subi de dures épreuves, et ce fut sa mère elle-même, la reine Constance que Robert avait épousée en troisièmes noces, qui se chargea de les lui préparer. Cette princesse d'une grande beauté, mais d'un caractère capricieux et altier, avait concentré toutes ses affections sur le jeune Robert, le second de ses fils. Obsédée par cette prédilection coupable, elle tenta d'intervertir l'ordre de la succession. Pour parvenir à l'exécution de ce projet, elle se mit en conspiration ouverte contre son fils aîné, et par son in-

fluence, elle associa à ses complots plusieurs des grands du royaume, parmi lesquels se faisaient remarquer l'évêque Berant, ainsi que Renaud Iᵉʳ, fils de Gui, et deuxième comte héréditaire de Soissons; mais Henry, avec l'aide du duc de Normandie, attaqua ses ennemis, leur enleva plusieurs places, au nombre desquelles était Soissons, et les força de le reconnaître pour roi.

Cependant les comtes de Troyes et de Chartres, de la famille de Vermandois, et cousins du comte de Soissons, reprirent plusieurs fois les armes; mais toujours battus, ils perdirent quelques-uns de leurs domaines, qu'il fallut céder au vainqueur, et finirent par rentrer dans le devoir: on ignore jusqu'à quel point le comte Renaud s'était compromis dans ces révoltes. Du reste il eut aussi son tour: n'ayant pu se préserver de l'esprit indocile et guerroyant de sa famille, il eut la témérité de braver seul les armes du roi, et il en fut écrasé.

Henry Iᵉʳ vint, au printemps de l'année 1057, assiéger en personne le château de la tour des Comtes, où Renaud, trop faible pour tenir la campagne, s'était renfermé avec son fils et ses

troupes. Malgré la résistance la plus opiniâtre, qui coûta la vie au comte de Soissons et à son fils, la forteresse fut emportée et le roi la fit raser sur-le-champ. Ainsi disparut, après six siècles d'existence, ce monument des Romains; mais des fragments de ses fondations gisent encore dans la terre, et à la vue de ces débris d'un autre âge, l'habitant de Soissons peut se rappeler l'antique splendeur de sa ville et les malheurs qui en ont terminé les belles destinées.

Cependant la chronique de Guibert, abbé de Nogent sous Coucy, donnerait à croire que le fils du comte Renaud n'aurait pas péri pendant le siége du château, et que sa mort, arrivée peu de temps après, aurait été l'œuvre de sa jeune sœur Alaïs de Soissons, *qui, par maléfice et avec l'aide d'un juif,* fit mourir son frère dont elle convoitait le comté. En punition de cet attentat, ajoute la chronique, ce juif expira dans les flammes.

Mais ce crime odieux, attribué par l'abbé de Nogent à la jeune comtesse Alaïs ou Adée, se trouve implicitement démenti par une charte que le roi Henry Ier donna, quelques jours après la prise du château, à l'abbaye de Notre-Dame, et il

n'a été rapporté par aucun des historiens de Soissons. Nous aurons l'occasion, plus d'une fois, de faire remarquer combien cet auteur mérite peu de crédit, quand il s'agit de la famille du comte de Soissons, et surtout d'Alaïs dont il a voulu flétrir la mémoire.

Il paraîtrait que ce fut à la suite des succès obtenus par le roi Henri Ier, sur les seigneurs de la maison de Vermandois, que l'abbaye de St-Médard cessa d'être tenue par eux en commende, et qu'elle fut rendue à des abbés de son ordre.

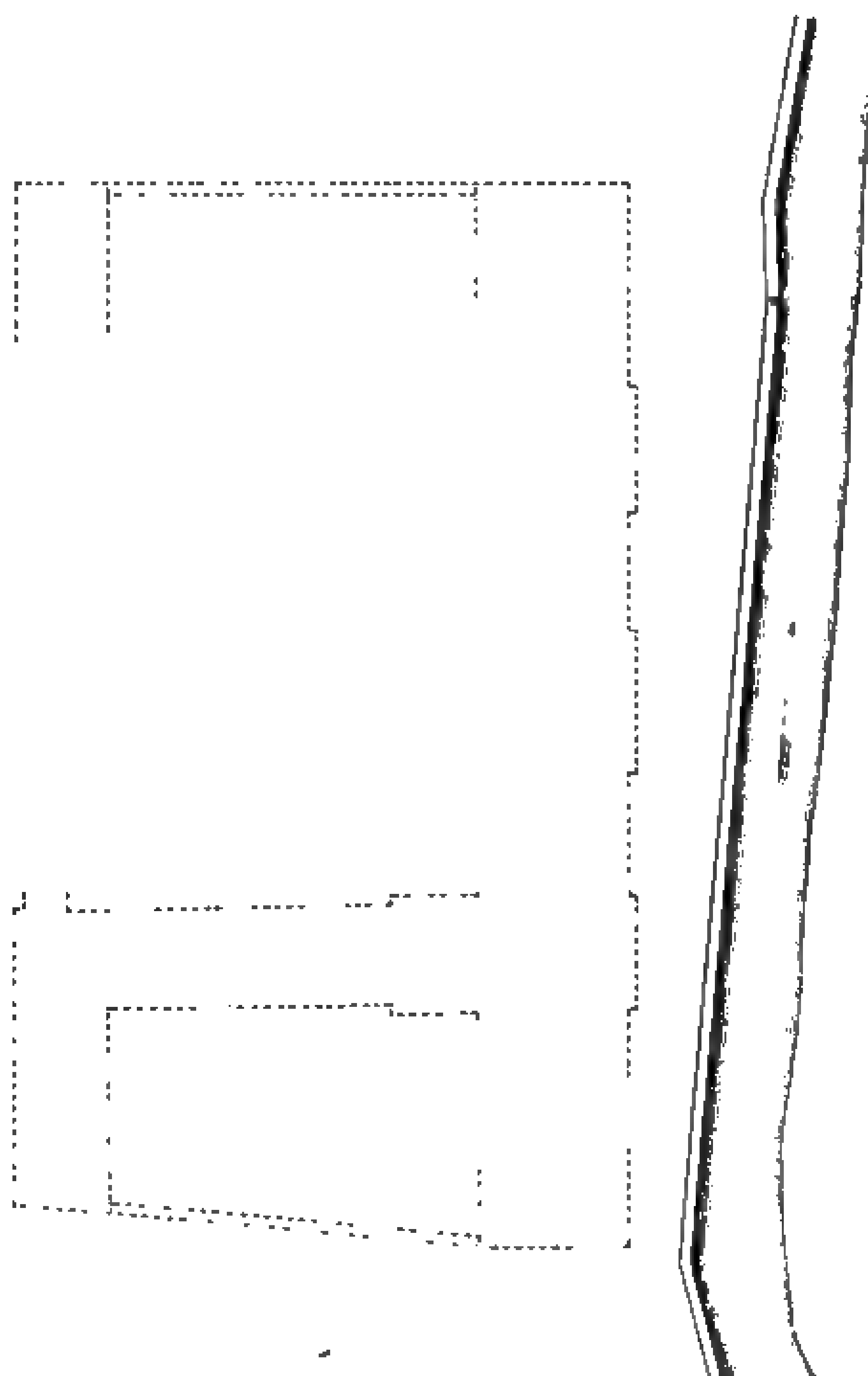
CONSTRUCTION DU CHATEAU GAILLARD.

L'année suivante, la fille du comte Renaud étant devenue, par la mort de son père, héritière du comté de Soissons, le roi Henry Ier la donna en mariage à un seigneur nommé Guillaume Busac, de la famille du duc de Normandie. Guillaume, comte de Soissons par sa femme, s'empressa de faire construire, pour y faire sa de-

LE CHÂTEAU GAILLARD

Construit par le Comte Guillaume vers 1060 et démoli en 1772.

Avec indication de sa position par rapport à l'hôtel de l'ancienne Intendance, aujourd'hui l'Hotel de Ville.



meure et le siége de son comté, un château communément appelé le *Château Gaillard*, du nom d'un autre château qu'il avait possédé en Normandie.

Le nouveau château, tel qu'il fut construit par le comte Guillaume, était beaucoup moins spacieux que celui de la tour des Comtes; il ne se composait que d'un bâtiment quadrangulaire, à plusieurs étages, de 25 mètres de longueur, sur 21 de largeur, flanqué de quatre tours carrées, dont une double, de 7 mètres de face, sur 5 de profondeur, avec des éperons ou contreforts à leurs angles.

Deux de ces tours s'élevaient à l'ouest, en face de la ville; une autre défendait le côté sud, et la double tour, formant un donjon, occupait l'angle nord-est, dont elle flanquait les deux côtés. Cet édifice renfermait un étage enterré à peu près aux trois quarts de sa hauteur, et recevant le jour par des demi-fenêtres en forme de soupiraux; un rez-de-chaussée, élevé de 1 mètre et demi au-dessus du sol de la cour, et auquel on arrivait par un perron à l'extérieur; deux étages carrés, et, enfin, un étage sous comble. La hauteur des murs était

de 18 mètres environ. La porte d'entrée s'ouvrait sur le côté du midi, près de la tour, faisant face à la rue qui formait le prolongement de celle du Pot d'Étain.

Le château, séparé de la muraille de la ville qui bordait le petit bras de la rivière, par une esplanade d'environ 30 mètres de largeur, était à 22 mètres du canal de la Crise. L'île d'Aisne en formait une dépendance, et il est probable qu'une partie du terrain, situé au delà du canal, en dépendait pareillement. Toute la portion de ce terrain, longeant le mur de la ville, depuis le canal jusque derrière l'église de St-Pierre à la Chaux, était une promenade réservée à l'évêque et désignée anciennement sous le nom de *Promenoir de l'Évêque*.

ABBAYE DE ST-JEAN DES VIGNES.

—

Au milieu de l'anéantissement de l'autorité royale, dans ces temps où les successeurs des

Pepin et des Charlemagne, oubliés ou méconnus des seigneurs puissants, n'étaient plus respectés que dans quelques provinces, la puissance ecclésiastique avait grandi outre mesure, et les papes n'aspiraient à rien moins qu'à la domination universelle; ils s'étaient même déclarés les juges des rois et les maîtres de leurs couronnes. Pour appuyer ces prétentions monstrueuses, si contraires à l'esprit du christianisme, ils avaient une arme bien terrible alors: c'était l'excommunication. Les pontifes romains en frappaient sans hésiter, quiconque s'opposait à leurs desseins ou à leurs décrets, et nulle institution ne préservait de leurs funestes effets. L'anathême dont le bon et pieux roi Robert fut frappé, restera toujours comme un témoignage mémorable de l'audace du sacerdoce, ainsi que de la faiblesse et de la superstition des peuples.

Les évêques qui secondaient de tout leur pouvoir l'ambition des papes, profitaient de la frayeur inspirée par les foudres de Rome, pour revendiquer une foule de domaines qu'ils prétendaient, à tort ou à raison, avoir été enlevés à l'Église, par l'autorité séculière, pendant les troubles des IX[e]

et X[e] siècles. Hugues Capet, devenu roi, s'était empressé, pour se rendre le clergé favorable, de se démettre des abbayes de St-Germain des Prés et de St-Denis, qu'il tenait en commende par héritage. Soit par entraînement ou par dévotion, beaucoup de seigneurs avaient suivi cet exemple; mais d'autres moins religieux ou plus déterminés ne cédèrent qu'à la dernière extrémité. De ce nombre était un seigneur de Château-Thierry, nommé Hugues. Poussé à bout par les menaces et les exhortations de Thibaud de Pierrefonds, évêque de Soissons, ce seigneur consentit enfin à se dépouiller de cinq bénéfices ecclésiastiques; mais à la condition expresse que les bénéfices restitués serviraient à fonder, à Soissons, une abbaye de chanoines, suivant la règle de saint Augustin : on donnait à ces chanoines la qualification de *Réguliers*, pour les distinguer de ceux des cathédrales et des collégiales, qui avaient renoncé à la vie commune.

La nouvelle communauté fut installée en l'année 1076, dans l'église de St-Jean du Mont, où s'étaient retirés plusieurs prêtres pour y vivre dans la retraite. La cérémonie eut lieu en pré-

sence du clergé, des seigneurs vassaux de l'évêque et d'une grande foule de peuple. L'évêque, tenant par la main le seigneur de Château-Thierry, fit concession aux prêtres de St-Jean du Mont, pour en jouir à perpétuité, des cinq bénéfices restitués, ainsi que de deux moulins et de plusieurs biens-fonds donnés par le fondateur. Douze ans plus tard, Hugues fit encore don de terres situées à Charly, et de trente arpents de vignes qu'il venait d'acheter, dans ce dessein, aux alentours de l'église. C'est de là sans doute que la nouvelle abbaye reçut le nom de St-Jean des Vignes.

Dans la même année, le roi Philippe Ier confirma cette fondation et donna aussi quelques biens. En 1089, le pape Urbain II, né dans le diocèse de Soissons, et qui avait été chapelain de l'évêque Thibaut de Pierrefonds, approuva les statuts, sanctionna toutes les donations et les priviléges accordés, et mit l'abbaye sous la protection du saint siége.

L'exemple donné par Hugues de Château-Thierry, trouva des imitateurs : plusieurs grands propriétaires s'empressèrent d'ajouter à la dotation des chanoines de St-Jean, soit en donnant

des biens, soit en restituant des bénéfices dont ils étaient détenteurs. La plupart tremblaient de la vigueur avec laquelle le clergé poursuivait alors la restitution des domaines et des bénéfices qu'il croyait avoir appartenus précédemment à l'Église; et malheur à qui osait résister! La chaire de saint Pierre était alors occupée par le fameux Grégoire VII, l'adversaire le plus inflexible et le plus redoutable des têtes couronnées, et de quiconque voulait s'opposer à l'établissement du despotisme théocratique.

Les évêques s'empressèrent aussi de favoriser et d'enrichir la nouvelle abbaye. Thibaut de Pierrefonds lui fit don de la première prébende de la cathédrale, et lui accorda même une juridiction seigneuriale, formée d'un démembrement de la sienne. Cette juridiction comprenait le faubourg de St-Remy, le quartier de Panleu et les pentes de la colline de St-Jean. Elle avait pour limites au nord les murs de la ville, le canal et la rivière de Crise à l'est, la plaine de Maupas à l'ouest, et elle s'étendait, au sud, jusque vers le château de Chevreux.

Entre autres priviléges obtenus du pape Ur-

bain, par l'abbaye, était celui de pouvoir posséder des bénéfices, et de les faire tenir par des chanoines responsables envers la communauté de tous les revenus qui y étaient attachés, et ne se réservant, pour eux-mêmes, que la somme strictement nécessaire à un genre de vie simple et frugal. Ce privilége, déclaré irrévocable, fut pour l'abbaye une source abondante de richesses; le nombre de ses bénéfices monta jusqu'à quarante, parmi lesquels il s'en trouvait de très-productifs.

La bonne renommée dont jouissait, à juste titre, cette maison qui n'a jamais été dans le cas de subir de réforme, et les biens considérables qu'elle possédait, la firent tellement rechercher, qu'il devint nécessaire de fixer le nombre de ses membres. Par une bulle du pape Calixte III, elle put contenir quatre-vingt-dix chanoines, indépendamment de ceux qui étaient chargés de desservir les bénéfices, et des frères convers. St-Jean des Vignes était une pépinière féconde de prêtres, remarquables par l'austérité de leurs mœurs et par leur savoir; aussi les évêques l'entouraient-ils de toute leur affection. Ils s'y ren-

daient assez souvent pour y faire des retraites et pour se faire saigner avec les religieux, anciennement obligés de se soumettre à cette opération deux ou trois fois par an, pour conserver leur santé, et atténuer l'effervescence des sens.

A mesure que la communauté prit de l'accroissement, il fallut élever des bâtiments spacieux pour la loger convenablement. Les édifices, conformes au goût de l'époque, n'étaient pas sans élégance, mais le plus remarquable fut naturellement l'église dont l'architecture, imposante dans son ensemble et d'une grande recherche dans ses détails, la rendait tout à fait digne d'une si riche abbaye. La construction en fut entreprise, sur la fin du XIIe siècle, par le soin d'un abbé nommé Raoul. Ce fut le même qui fit aussi établir, en 1229, les tuyaux en plomb qui amènent l'eau de la montagne de Ste-Geneviève.

La construction de l'église dura trois siècles et demi. On commença par bâtir le chœur, et on y employa 38 ans. On se mit ensuite à la nef; mais les travaux ayant été interrompus à plusieurs reprises, cette partie de l'édifice ne put être terminée qu'en 1480. Enfin le portail et les deux clo-

chers, seuls restes aujourd'hui de ce beau monument, et qui paraissent devoir être conservés comme objets d'art, furent commencés peu de temps après l'achèvement de la nef, et terminés en 1520; on peut donc les regarder comme des productions du XVe siècle.

Les fondations de la nef avaient été portées jusqu'au niveau du sol, lorsqu'en 1380 on en suspendit le travail, pour s'occuper sans relâche d'entourer l'abbaye, dont le pourtour était d'environ 630 mètres, d'une forte muraille, épaisse de 5 pieds, surmontée d'un chemin de rondes, et flanquée de tours. La porte de l'abbaye, placée sur le côté faisant face à l'ouest, fut protégée, comme la porte d'une forteresse, par deux tours, un pont-levis et des machicoulis. De puissantes raisons pouvaient seules déterminer les chanoines de St-Jean à suspendre ainsi, pour un temps assez long, l'achèvement de leur église, et à dépenser des sommes considérables pour fortifier leur maison. Les Anglais, maîtres de Calais et de la Guyenne, faisaient alors des courses fréquentes dans le royaume, et la position de l'abbaye, sur une colline qui dominait les murs de la

ville, à une distance d'environ 300 mètres, l'exposait à être nécessairement occupée par tout corps de troupes qui voulait attaquer ou seulement inquiéter la ville. C'est ce qui eut lieu vraisemblablement pendant le cours de cette même année (1380), quand une armée anglaise, passant sous les murs de Soissons, brûla quelques maisons des faubourgs.

Cependant à cette époque l'église de St-Jacques, tout en conservant sa destination de paroisse pour le faubourg de Crise, fut renfermée dans l'enceinte de l'abbaye.

CONCILES.

Vers la fin du XI[e] siècle, Soissons vit deux conciles se réunir dans ses murs : l'un en 1078, et l'autre en 1092; le premier, à l'occasion d'un différent assez grave qui s'éleva entre l'archevêque de Rheims et l'évêque de Soissons: mais l'affaire la plus remarquable à laquelle procéda ce

concile, fut la déposition d'un abbé de St-Médard, nommé Ponce; cette déposition, d'après un privilége accordé par le pape Grégoire le Grand aux religieux de cette abbaye, ne pouvait être effectuée que par le concours de trois archevêques, assistés de leurs suffragants. De là il semble résulter que ce concile était plus qu'un simple concile provincial.

La déposition de cet abbé fut motivée sur le reproche que ses moines lui faisaient d'user, avec beaucoup trop d'ostentation de ses droits honorifiques et seigneuriaux, de dissiper les biens de la communauté à donner des repas somptueux, ainsi qu'à entretenir une suite brillante et un grand nombre de gens armés à sa solde. Il fallait que le mal eût été véritablement porté à l'excès pour attirer sur ce dignitaire toute la sévérité du concile, puisque le défaut dont on le punissait, lui était commun avec le plus grand nombre des prélats et des abbés de ce temps. On les voyait en effet rivaliser de faste et d'orgueil avec les seigneurs laïcs, et le plus souvent l'emporter sur eux.

Dans le second concile furent discutées et condamnées les opinions d'un prêtre de Compiègne, nommé Roscelin, sur le dogme de la sainte Trinité.

SOISSONS A DEUX ÉVÊQUES.

L'année qui suivit le premier des deux conciles dont il vient d'être fait mention, et sous le règne de Philippe Ier, l'église de Soissons fut troublée par un événement jusqu'alors inoui dans les fastes de l'Église Gallicane. Nous avons vu que la nomination des évêques qui, dans l'origine, appartenait collectivement au peuple et au clergé, avait passé, avec le temps, dans les mains du clergé seul. Mais ce droit avait été rendu à peu près illusoire, par l'obligation de ne choisir, en premier lieu, pour évêques, que des personnes agréables au souverain, et plus tard, de nommer les sujets désignés, soit par le roi lui-même, soit par des hommes assez puissants pour n'être point refusés. On se rappelle que le premier exemple d'un choix imposé aux électeurs fut donné par Ebroïn, maire du palais.

Sous les successeurs de Charlemagne, la nomination des évêques tomba presqu'exclusivement

entre les mains du chapitre de la cathédrale qui, suivant les circonstances, l'exerçait avec plus ou moins de liberté. Les choses étaient à peu près dans cette situation quand le siége épiscopal vint à vaquer, en 1079, par la mort de Thibaut de Pierrefonds. Le roi Philippe Ier y nomma, de sa propre autorité et sans élection canonique, Ursion, frère de son maître d'hôtel. Ursion se rendit de suite à Soissons et prit possession de l'évêché; mais le pape, c'était Grégoire VII, n'en fut pas plus tôt informé qu'il envoya l'ordre à son légat de convoquer sur-le-champ un concile pour déposer Ursion, et de faire procéder à l'élection d'un autre évêque, selon les règles ordonnées par l'Église. Ce concile se tint à Meaux; un grand nombre d'ecclésiastiques de Soissons s'y étaient rendus, et tous réunirent leurs suffrages sur le moine Arnoul de l'abbaye de St-Médard. Après avoir refusé d'abord l'honneur qu'on lui faisait, ce religieux fut obligé d'accepter sous peine d'être frappé d'anathème par le légat, qui le sacra évêque de Soissons, au milieu du concile. Le siége épiscopal eut donc deux titulaires : l'un, nommé illégalement, soutenu par le roi, et comp-

tant au nombre de ses partisans le comte Guillaume et la comtesse Alais; l'autre, élu canoniquement, ayant pour lui la plus grande partie du clergé. Arnoul partit de Meaux pour venir prendre possession de son siége; mais le frère d'Ursion, le maître d'hôtel du roi, se porta à sa rencontre avec une troupe de soldats, et le menaça de le tuer s'il allait plus avant. Le prélat, méprisant cette menace, poussa son cheval pour passer outre, mais les soldats lui barrèrent si bien le chemin, sans lui faire pourtant le moindre mal, qu'il fut contraint de tourner bride, et de se diriger vers le château d'Oulchy, où il alla demander asile au comte de Brie qui le reçut avec empressement. Entouré de la portion du clergé de Soissons, qu'il avait élu, il exerça, dans ce château, les fonctions épiscopales, pendant que son compétiteur les remplissait tranquillement à Soissons; mais renonçant bientôt à une dignité qu'il n'avait acceptée qu'à regret, il partit pour Altembourg, et y fonda une abbaye de l'ordre de St-Benoît, dans laquelle il termina sa vie en 1087.

Ursion resta possesseur de l'évêché qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue en 1082. Si l'in-

flexible Grégoire VII parut céder dans cette circonstance, c'est parce qu'il se trouvait alors fortement engagé dans une querelle avec l'empereur d'Allemagne au sujet des investitures. Le clergé sut très-mauvais gré au comte de Soissons, et surtout à la comtesse Alaïs, d'avoir pris parti pour Ursion, et c'est peut-être à cela qu'il conviendrait d'attribuer l'animosité de l'abbé Guibert contre cette femme qu'il a représentée sous les couleurs les plus noires.

Le comte Guillaume, dont la vie nous est à peu près inconnue, mourut en 1099, laissant trois fils et quatre filles. Ses trois fils furent Jean, son successeur à la possession du comté; Renaud, qui fit partie de la première croisade, d'où il ne revint jamais; et Manassès, qui fut évêque de Soissons depuis 1103 jusqu'en 1108, époque de sa mort. Le comte Guillaume et la comtesse Alaïs étaient comptés au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de St-Jean des Vignes.



LA JUIVERIE.

—

Sous le comte Jean Ier, les Juifs étaient en grand nombre à Soissons. Maudits des prêtres, en horreur au peuple, ils ne trouvaient guère de protection qu'auprès des seigneurs, auxquels ils servaient de banquiers; et cette protection, le plus souvent, leur était vendue au poids de l'or. La juiverie, tel était le nom, que l'on donnait assez communément au quartier que les Juifs étaient tenus d'habiter, et dans lequel ils se trouvaient comme parqués, était située sous les murs du château. Elle occupait l'espace compris entre la rue du Mouton, la muraille de la ville le long du petit bras de l'Aisne et la rue qui faisait prolongement à celle du Pot d'Étain, et venait aboutir devant le château. C'était dans cette rue, vers sa jonction avec la rue du Mouton, que s'élevait leur synagogue. Nous croyons qu'elle portait alors le nom de rue *des Juifs,* et qu'en la supprimant, dans la

suite, on eut principalement en vue de faire disparaître, pour toujours, ce foyer d'une caste alors détestée.

La protection que leur accordait le comte Jean excita toute l'indignation de l'abbé de Nogent; aussi, dans sa sainte colère, n'épargna-t-il pas plus le fils qu'il n'avait épargné la mère. Suivant cet abbé, le comte Jean n'était rien moins qu'un scélérat odieux. Sous les dehors d'un homme religieux, c'était une sorte d'esprit fort qui prenait sous sa protection les hérétiques, les mécréants, et quiconque attaquait l'Église en paroles et en actions. Il avait rempli la ville d'une foule de libertins, comme lui vrai gibier du diable, et de son temps *la juiverie était en grand honneur à Soissons*. Quoique sa femme (Aveline de Pierrefonds) fût encore jeune et belle, il lui préférait une vieille et laide concubine qu'il entretenait dans la maison d'un Juif, qui lui servait d'entremetteur, et avec lequel il faisait le trafic; son incontinence était telle qu'il abusait, sans scrupule, des vierges et des religieuses consacrées à Dieu. Dégoûté de sa femme, à laquelle il n'épargnait ni les dédains, ni les affronts, il forma le

projet de la répudier avec éclat. Une nuit, qu'il croyait la comtesse endormie, il envoya un de ses parasites prendre sa place auprès d'elle ; quoique les lumières fussent éteintes, la comtesse s'étant aperçue que ce n'était point son mari, appela ses domestiques, et, avec leur aide, meurtrit de coups l'insolent qui se prêtait à son déshonneur. Le comte n'en persista pas moins cependant dans son projet de divorce. Il accusa sa femme d'adultère, et demanda qu'elle subît, pour prouver son innocence, l'épreuve du fer chaud. Cette épreuve consistait à tenir, à la main, un fer chauffé à blanc; et s'il en résultait la moindre altération sur la peau, on était reconnu coupable.

L'évêque Lysiard qui avait succédé à Manassès, ne voulut pas prendre sur lui de soumettre la comtesse à l'épreuve exigée par son mari. Yves, évêque de Chartres, était réputé l'un des plus savants théologiens et casuistes de son temps ; Lysiard dépêcha vers lui Nevelon de Pierrefonds, archidiacre de la cathédrale et frère de la comtesse. La réponse de l'évêque fut, comme elle devait l'être, favorable à la comtesse, qui ne fut point soumise à l'épreuve du fer chaud.

C'est un fait constant que le comte Jean demanda le divorce; d'autres historiens l'ont aussi rapporté, mais avec des circonstances beaucoup moins odieuses que celles racontées par l'abbé Guibert. Ils ont attribué cette démarche du comte de Soissons à un mouvement de jalousie; ce qui paraîtrait assez vraisemblable, d'après la lettre de l'évêque de Chartres, où il est dit que ce fut la comtesse elle-même qui offrit de prouver son innocence par le fer chaud ou par le duel. Quoiqu'il en soit, les deux époux se réconcilièrent, eurent un fils qui fut comte de Soissons après son père, et vécurent depuis en bonne intelligence, suivant le témoignage de Guillaume de Jumiège.

La réconciliation de la comtesse avec son mari, la naissance d'un enfant et la cohabitation des deux époux, avouée par Guibert lui-même, et qui dura jusqu'à la mort du comte, vers la fin de 1115, à son retour d'une expédition, où il avait suivi le roi Louis le Gros, contre Thomas, seigneur de Marle, sont autant de preuves que la chronique de l'abbé de Nogent fut écrite sous l'inspiration de la haine.

JUSTICE POPULAIRE.

—

Le pouvoir sacerdotal était devenu non moins tyrannique que la puissance séculière ; et bien que l'esprit humain fût descendu au dernier degré d'ignorance et d'abjection, cependant on voyait de temps à autres quelques hommes assez hardis pour oser attaquer tout ensemble les immenses priviléges du clergé, et certaines doctrines de l'Église. Il arrivait même assez souvent que les dogmes et les mystères de la religion se trouvaient enveloppés dans ces attaques. De son côté, le clergé ne manquait jamais de crier à l'hérésie, et malheur à quiconque en était seulement soupçonné.

En 1114, deux frères, Clément et Evrard, habitants du village de Bucy, près de Soissons, accusés d'hérésie, furent conduits devant le tribunal inquisitorial présidé par l'évêque Lysiard. Ils nièrent tout ce qu'on leur reprochait, et se réclamè-

rent du comte Jean, qui rendit d'eux un bon témoignage. Ne pouvant les convaincre par témoins, mais voulant les trouver coupables, on résolut de les soumettre à l'épreuve de l'eau exorcisée. Cette épreuve consistait à jeter l'accusé dans une cuve pleine d'eau; s'il était innocent, il allait au fond, mais s'il surnageait, c'est qu'il était coupable. Les deux frères furent donc conduits à la cathédrale; l'évêque célébra la messe, et au moment de la consécration, il se tourna vers eux et les adjura au nom de la sainte Trinité et de l'Église, de ne pas communier s'ils étaient coupables du crime qu'on leur imputait. Clément et Evrard approchent de l'autel, d'un air assuré, et l'évêque leur donne la communion en prononçant ces paroles : Que le corps et le sang du Seigneur vous servent aujourd'hui d'épreuve. On les conduit ensuite à la cuve, l'évêque fait l'exorcisme : les deux frères jurent que jamais ils n'ont cru ni enseigné quoi que ce soit de contraire à la foi. Clément, jeté dans la cuve, reparaît sur l'eau. A cette vue, la foule qui encombrait l'église fait éclater les transports de joie; ses désirs sont satisfaits, Clément est coupable. Son frère, saisi d'effroi d'un prodige qu'il ne peut

comprendre, ne veut plus subir l'épreuve, et confesse tout ce qu'on exige de lui. Les deux frères sont reconduits à la prison, où bientôt on leur amène deux compagnons d'infortune. C'étaient deux habitants de Dormans, connus pour être hérétiques, et qui avaient eu l'imprudence de venir assister à l'exorcisme.

Pendant que l'évêque Lysiard se rendait au concile assemblé à Beauvais, pour consulter les évêques sur ce qu'il convenait de faire à l'égard des quatre hérétiques, le peuple craignant que la justice ecclésiastique ne se montrât pas assez rigoureuse, courut à la prison, en arracha ces malheureux, et les brûla tout vifs sur un bûcher dressé hors de la ville. « C'est ainsi, s'écrie l'abbé Guibert, que pour empêcher que le chancre de cette hérésie ne se propageât, le peuple de Dieu déploya contre ces misérables un zèle bien légitime. »

C'est acte de fanatisme fut sur le point d'être renouvelé, sept ans plus tard, sur la personne du célèbre Abailard. Ayant été condamné, dans un concile tenu à Soissons, en 1121, à brûler lui-même un de ses ouvrages, et à subir une prison perpétuelle dans l'abbaye de St-Médard, le peuple

l'accabla d'insultes, et peu s'en fallût que cet infortuné ne fût lapidé.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE.

—

Plus d'un siècle s'était déjà écoulé depuis que la féodalité, après avoir réduit la population des campagnes à la plus honteuse servitude, avait étendu son sceptre de fer sur celle des villes. Durant cette période, la tyrannie des seigneurs était devenue si insupportable que les bourgeois, épuisés de patience, cherchèrent enfin, dans leur désespoir, des garanties pour la sûreté de leurs personnes et la conservation de leurs biens. Le souvenir des anciennes institutions municipales n'était pas entièrement effacé : il vivait dans la tradition, qui en grossissait même les avantages. Ce qui ajoutait encore à leurs regrets, c'était la comparaison qu'ils pouvaient faire de leur condition avec celle des bourgeois des villes du midi de la France, où les institutions romaines avaient con-

servé assez de force, et où l'esprit d'indépendance et d'égalité tenait tête à l'orgueil et à l'avidité des grands.

Malgré bien des combats et bien des victoires, les Francs n'avaient jamais pu parvenir à s'impatroniser dans les contrées d'Outre-Loire; « Les « villes, dit M. Thierry, y jouissaient de la cons« titution municipale, et avaient l'apparence exté« rieure des républiques italiennes. Chaque riche « bourgeois y possédait sa maison forte, comme « un baron du plat pays; et tout fils de bourgeois, « devenait, s'il le voulait, chevalier; joûtait et « tournoyait comme un noble. » Mais ces belles contrées du midi, sur lesquelles l'œil se repose avec bonheur des tristes scènes que le nord nous a offertes, allaient bientôt devenir misérables à leur tour; des guerres sanglantes, et d'autant plus affreuses qu'elles avaient la religion pour prétexte, désoleront un peuple ingénieux et civilisé; tandis que les populations du nord, si longtemps opprimées, vont enfin chercher à ressaisir leurs droits, et marcher à leur affranchissement.

Ce fut au commencement du XIIe siècle, qu'éclata, dans les villes au nord de la Seine, ce grand

mouvement de résistance opiniâtre au joug de la féodalité. Les idées d'indépendance remuaient tous les esprits; les bourgeois comptèrent leurs forces; ils s'entendirent entre eux, et se jurèrent un mutuel appui contre les vexations et les exigences injustes de leurs seigneurs. Du reste, ces associations, auxquelles on donna le nom de *communes,* ne renfermaient aucun esprit d'agression ni de vengeance, pour les douleurs et les misères du passé.

Ce fut la ville de Cambrai qui, la première, donna le signal de l'insurrection. La cause de la justice et de la liberté n'y avait pu triompher qu'après une lutte acharnée et sanglante. Les habitants de Noyon, de St-Quentin, de Beauvais, d'Amiens et de Laon, avaient obtenu, par des moyens divers, le droit de commune, lorsque ceux de Soissons, furent appelés à jouir du même privilége, concédé aux forts et chèrement vendu aux faibles.

Il n'est guère possible de reconnaître d'une manière précise et incontestable, comment l'établissement de la commune fut effectué à Soissons. Quelques auteurs ont admis, comme un fait à peu

près certain, que les bourgeois l'avaient jurée d'eux-mêmes, et que l'évêque et le comte n'y avaient mis aucune opposition, du moins de quelque importance. Mais si en effet cet affranchissement avait pris naissance dans un mouvement populaire, comment supposer qu'il n'aurait pas été réclamé, et, par conséquent, obtenu pour tous les habitants de la ville et des faubourgs indifféremment? Cependant le contraire eut lieu, et il est constant que les juridictions seigneuriales du chapitre de la cathédrale et des autres corporations religieuses, se maintinrent en concurrence avec la commune; ce qui semble devoir faire présumer que celle-ci aurait été consentie ou même octroyée par le comte Renaud, petit-fils de Guillaume Busac, et seulement en faveur de la partie de la population comprise dans sa juridiction. Ce comte, d'un caractère doux, humain et religieux, aurait suivi le bel exemple donné par le comte Raoul de Vermandois, qui venait d'accorder, volontairement et de son propre mouvement, ce bienfait aux habitants de la ville de St-Quentin.

Il existe pareillement de l'incertitude sur l'époque de l'établissement de la commune à Soissons : les

uns l'ont placé en 1115 ou 1117; d'autres en 1131; ce qui paraîtrait plus vraisemblable, si, comme l'ont rapporté ces derniers, la charte donnée par le roi Louis VI aux bourgeois de Soissons, pour fixer leurs droits et pour *assurer la paix du pays,* portait aussi la date de 1131. En effet, il est fort douteux que la commune eût pu se soutenir pendant quinze années, sans la sanction royale, qui était son principal appui contre la haine que le clergé portait à tout ce qui pouvait diminuer ses priviléges. D'ailleurs, comme l'affranchissement des bourgeois fut solennellement confirmé par le même roi et par son fils, Louis VII, dans une assemblée générale, ou parlement, tenue à Soissons en 1133, on peut en inférer que cet établissement de la commune était encore de fraîche date (*).

La charte de Louis le Gros est perdue depuis longtemps; elle périt probablement en 1414 dans l'incendie de l'hôtel de la commune; mais on retrouve une partie de son dispositif dans la charte de confirmation donnée cinquante ans plus tard

(*) Si la commune eût été établie en 1115 ou 1117, l'abbé Guibert de Nogent, mort en 1124, n'eût pas manqué d'en faire mention dans sa chronique.

par le roi Philippe-Auguste, et dont voici la teneur :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Nous, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, faisons savoir à tous : qu'autrefois notre très-cher aïeul, Louis, a octroyé aux bourgeois de Soissons une commune et leur en a confirmé le droit par des patentes revêtues de son sceau royal. Or, après son décès, notre père Louis, d'heureuse mémoire, a maintenu aussi et conservé inviolablement ladite commune. Nous donc, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, accordons aux bourgeois de Soissons la charte communale, octroyée par notre aïeul susdit, et leur en confirmons les franchises et priviléges tels que notre père les a maintenus et sous la forme qui suit :

« 1. Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons s'aideront mutuellement, selon leur pouvoir, et ne souffriront en aucune manière que qui que se soit enlève quelque chose et fasse payer des tailles, ou dérobe n'importe quoi à l'un d'entre eux ; sauf que les hommes de Soissons feront crédit pendant

trois mois à l'évêque pour le pain, la viande et le poisson. Et si l'évêque n'a pas rendu au bout de trois mois ce qu'on lui aura prêté, on ne lui prêtera plus rien, jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette. Mais les marchands forains de poisson ne lui feront crédit que pendant quinze jours, et si après ce temps écoulé, l'évêque n'a point payé, ils seront libres de prendre, partout où ils pourront, sur les biens de la commune, la valeur de ce qui leur est dû, jusqu'à ce qu'on leur rende ce qu'ils ont prêté à l'évêque.

« 2. Toute forfaiture, hormis l'infraction de la commune et la vieille haine, sera punie d'une amende de cinq sols. Si le maltôtier réclame l'impôt de quelqu'un et qu'il n'indique pas spécialement le jour où il doit être payé, on ne répondra pas à sa sommation ; et s'il spécifie le jour et peut appuyer ses paroles d'un serment, en levant la main, le réfractaire sera condamné également à payer cinq sols.

« 3. Si quelque homme doit prêter serment à un supérieur, et qu'avant la prestation il dise qu'il part pour ses affaires, il ne sera pas tenu de revenir sur ses pas et d'interrompre le voyage qu'il

entreprenait pour son compte ; mais à son retour, après des réprimandes convenables, il prêtera serment.

« 4. Or, si l'archidiacre cite en justice un homme quelconque, celui-ci ne sera pas forcé de répondre à son appel, à moins qu'un accusateur ne se soit présenté d'abord, ou que la forfaiture ne soit évidente. Cependant, à supposer que l'archidiacre produise un témoin, contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, l'accusé sera condamné à une amende.

« 5. Les membres de la commune prendront pour épouses les femmes qu'ils voudront, après en avoir demandé la permission à leurs seigneurs; et si les seigneurs refusent, et que quelqu'un prenne sans leur aveu une femme d'une autre seigneurie, si en outre il s'emporte contre lui, le vassal ne lui payera que cinq sols d'amende.

« 6. Les hommes taillables payeront à leurs seigneurs le cens qu'ils leur doivent ; mais s'ils ne le font point au jour marqué, ils seront condamnés à une amende de cinq sols.

« 7. Si quelqu'un a fait tort à un homme qui aura juré la commune, et que la plainte en arrive aux

magistrats, s'ils peuvent s'emparer du coupable, ils auront droit de le punir par des voies de fait, à moins qu'il ne rachète, par une amende, le tort qu'il aura fait au plaignant; suivant le jugement que porteront ceux qui n'auront point violé la commune. Et si le coupable s'est enfui dans quelque retraite, et que les hommes de la commune se transportent sur les lieux, demandant au seigneur du château, ou aux magistrats de la ville où il est caché, de faire justice de leur ennemi, comme il a été dit plus haut; si en outre satisfaction leur est faite, ce sera assez; si on refuse satisfaction, les hommes de la commune seront libres de se faire justice à eux-mêmes sur les biens et le corps de celui qui aura forfait et de ceux qui donnent asile à leur ennemi.

« 8. Si un marchand vient dans cette ville pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort dans les limites de la banlieue; si plainte en est faite aux jurés, et que le marchand puisse découvrir le malfaiteur dans la ville, les hommes de la commune lui prêteront secours, selon leur pouvoir, pour en tirer vengeance, à moins que ce marchand ne soit un des ennemis de la susdite

commune. Et si le coupable s'est allé cacher dans quelque retraite, si le marchand ou les jurés ont envoyé vers lui, et que l'accusé veuille faire satisfaction au marchand, suivant le jugement de ceux qui ont observé les lois de la commune, ou puisse prouver et démontrer clairement qu'il n'est nullement coupable, cette satisfaction ou cette défense suffiront à la commune ; mais s'il refuse de faire amende honorable, et qu'ensuite il rentre dans la ville et qu'on puisse mettre la main sur lui, les jurés en tireront vengeance.

« 9. Personne, excepté nous et notre maître de l'hôtel, ne pourra conduire dans la ville un homme de Soissons qui aura fait tort à un autre qui aura juré la commune, à moins cependant qu'il ne vienne pour subir l'amende imposée par le jugement des jurés.

« 10. Si l'évêque de Soissons amène par mégarde dans la ville un homme qui ait forfait envers un membre de cette commune ; après qu'on lui aura remontré que c'est un ennemi de la commune, il pourra l'emmener cette fois ; mais ne le ramènera en aucune manière, si ce n'est avec l'aveu de ceux qui ont charge de maintenir la commune.

« 11. Si les hommes de cette commune ne peuvent ravoir l'argent qu'ils ont prêté avant d'avoir juré la commune, ils chercheront, après les plaintes ordinaires et légales, de quelque manière que ce soit, à reprendre ce qui leur appartenait. Mais pour l'argent qu'ils auront prêté depuis que la commune est jurée, ils ne pourront prendre aucun homme, à moins que ce soit un débiteur ou un répondant.

« 12. Si un étranger apporte son pain et son vin dans la ville de Soissons, pour les y mettre en sûreté, et qu'ensuite un différend survienne entre son seigneur et les hommes de cette commune, il aura quinze jours pour vendre dans la ville son pain et son vin et emporter tout son argent, outre celui qui lui viendra de la vente du pain et du vin, à moins qu'il n'ait forfait ou soit complice de quelque forfaiture.

« 13. Nul homme de la commune ne devra prêter ni créancer son argent aux ennemis de la commune, tant qu'il y aura guerre avec eux; et si quelqu'un est convaincu de leur avoir prêté quoi que ce soit, justice sera faite de lui, selon que les gardiens des franchises communales en décideront.

« 14. S'il arrive que le corps des bourgeois marche hors de la ville contre les ennemis, nul ne parlementera avec eux, si ce n'est avec la permission des jurés de la commune.

« 15. Les magistrats jureront aussi de ne favoriser personne pour cause d'amitié, de ne léser personne par inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable.

« 16. Tous les autres jureront d'obéir et de se soumettre à tous les jugements des magistrats, à à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils sont dans l'impossibilité de payer l'amende infligée.

« 17. Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons, et en dehors dans les faubourgs, dans quelque seigneurie qu'ils demeurent, jureront la commune; si quelqu'un s'y refuse, ceux qui l'auront jurée feront justice de sa maison et de son argent (*).

« 18. Si quelqu'un de la commune a forfait en quelque chose, et refuse de donner satisfaction devant les jurés, les hommes de la commune en feront justice.

(*) Faire justice de la maison et de l'argent d'un homme, c'était démolir la maison et piller ce qu'elle renfermait !

« 19. Quand la cloche sonnera pour assembler la commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assemblée, il paiera douze deniers d'amende.

« 20. Outre les franchises octroyées et maintenues par nos pères, nous ajoutons :

« Que nul, dans les limites de la commune de Soissons, ne pourra rien prendre, sans que le majeur et les jurés n'en fassent aussitôt justice. Et si quelqu'un de la commune se rend coupable envers nous de quelque forfaiture, il faudra que dans la salle de l'évêché, le majeur de la ville nous fasse justice du coupable, suivant la décision des jurés : et hors de l'assemblée et de la salle susdite, nous ne pourrons les forcer à remettre l'affaire en jugement et à produire la charte. En outre, il ne sera permis à qui que ce soit d'exiger la main-morte d'un homme ou d'une femme de la commune.

« Nous donc, en considération de ce que notre aïeul a octroyé et confirmé les franchises ci-dessus énoncées, les octroyons et confirmons, sauf notre droit, celui de l'évêque, des seigneurs et des églises qui jouissent de quelque privilége dans l'enceinte de la ville susdite. Et pour que

ces réglements soient toujours mis en vigueur, nous avons ordonné qu'ils fussent confirmés.

« Fait à Soissons, l'an 1181 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, et la seconde année de notre règne.

« Donnée par les mains d'Hugues, chancelier. »

Il résulte pleinement de la teneur de cette charte :

1° Que l'affranchissement de la commune devait être l'ouvrage volontaire du comte de Soissons, puisque la charte qui réglait les droits de tous, ne renfermait aucune disposition en faveur de ce comte, tandis qu'on y trouve plusieurs stipulations contre les exigences de l'évêque et du chapitre représenté par l'archidiacre. Si le comte eût été contraint à consentir la commune, aurait-il manqué de faire reconnaître ses droits dans la charte qui garde, sur son compte, un silence absolu?

2° Que tous les hommes de la ville et des faubourgs n'avaient pas été appelés indistinctement à faire partie de la commune, et que ce droit ne fut conféré qu'à ceux qui offraient des garanties par la possession d'un terrain ou d'une

maison dans les limites de la commune. Ainsi le principe consacré dans notre charte constitutionnelle, que la propriété confère les droits politiques, se montre à toutes les grandes époques de notre histoire nationale : chez les Gaulois, les droits politiques étaient le partage des nobles et des druides, possesseurs exclusifs du territoire; on retrouve le même principe chez les Romains dans l'institution des curiales. Chez les Francs, comme chez tous les peuples libres et guerriers sortis de la Germanie, il fallait posséder ou servir; enfin, quand les idées d'affranchissement font explosion dans les villes du nord de la France, ce principe conservateur domine partout; la possession d'une maison ou d'un champ donne seule le droit de bourgeoisie.

Il paraît incontestable, d'après le vingtième article de la charte de Philippe-Auguste, que les dix-neuf autres appartenaient à celle qui fut donnée par Louis le Gros, laquelle renfermait probablement d'autres dispositions; celles, entre autres, relatives au nombre des magistrats, au mode de leur nomination, à leurs attributions, etc., à moins qu'on n'admette que ces dispositions

réglementaires avaient été stipulées dans l'acte d'affranchissement, ou d'adhésion donné précédemment par le comte, ou dans quelque ordonnance spéciale restée inconnue. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on sait de l'organisation communale de Soissons :

La commune était gouvernée et administrée par un majeur ou maire, et par douze jurés ou jurats, élus chaque année par tous les hommes qui avaient juré la commune. Le maire faisait exécuter les décisions et les jugements des jurés; il avait, pour marque de sa dignité, un sceau dont l'empreinte tenait lieu de signature, les ecclésiastiques étant les seuls à cette époque qui sussent lire et écrire (*). Ce sceau représentait un homme armé s'appuyant sur sa lance.

Les attributions des magistrats comprenaient : le droit de rendre la justice pour tous les crimes et délits commis par des bourgeois; la police de la ville et le jugement des contestations entre particuliers; l'administration des affaires muni-

(*) Les écritures étaient faites par quelqu'un appartenant à l'ordre de la cléricature ; c'est pour cette raison qu'on appelait anciennement *clerc de la Commune*, celui que nous nommons aujourd'hui le *secrétaire de la Mairie*.

cipales; le règlement des dépenses et des contributions; la réparation et la garde des murs, des portes et des défenses de la place; la garde du beffroi, avec le droit de faire sonner la cloche pour assembler les bourgeois, ou pour leur faire prendre les armes, soit qu'il s'agît de défendre la ville contre une attaque du dehors, ou de s'opposer, par la force, à tout attentat contre les droits et les franchises de la commune. Enfin, à eux seuls appartenait exclusivement la levée et l'organisation de la milice et du corps de troupes que la commune devait fournir au roi en cas de guerre.

Les magistrats, agissant dans le cercle de leurs attributions, n'étaient soumis à aucune juridiction supérieure. Ils n'avaient à répondre de leur administration qu'à leurs concitoyens qui les réélisaient s'ils en étaient satisfaits. La commune était en quelque sorte une petite république qui avait même le droit de paix et de guerre.

On ne connaît pas précisément l'étendue de la juridiction de la commune à l'extérieur des murs; mais il paraît qu'elle ne comprenait guère qu'une partie de la plaine située au nord et à l'ouest de

la ville. Toute la campagne au sud appartenait aux juridictions de l'évêque, des abbayes et du manoir de Maupas, qui fut donné, par la suite, à l'ordre des Templiers, et passa plus tard à celui de Malte. Celle sur la rive droite de l'Aisne relevait, ainsi que le faubourg de St-Vaast, de l'abbaye de St-Médard. Ce faubourg et celui de St-Laurent, aujourd'hui de St-Médard, formèrent plus tard une commune distincte, sous le nom de *Château de St-Médard* ([0]). C'est donc à tort que plusieurs auteurs ont prétendu que la juridiction de la commune de Soissons s'étendait sur la plaine de Crouy ([31]).

Par l'établissement de la commune, les bourgeois se trouvèrent affranchis de toute servitude personnelle envers les seigneurs; et les tailles, les redevances, et les autres impôts qu'ils leur payaient furent remplacés par un droit de cens fort modique, proportionné à l'étendue du terrain que chaque bourgeois possédait, ou que sa maison occupait; le fond du sol, étant considéré comme la propriété du seigneur.

Bien que le comte ne fût plus en droit d'exiger des hommes de la commune ni tailles, ni

corvées, il ne conserva pas moins dans la ville un certain nombre de redevances, qui formaient encore une branche assez considérable de ses revenus; tels que les droits de halle, de vente, de mesurage, de stellage, de four, de port, de navigation, etc..... Il conserva pareillement sa qualité de chef militaire de Soissons, laquelle lui donnait la direction exclusive des fortifications de la ville et le commandement supérieur du contingent fourni au roi par la commune, en cas de guerre. Mais il y a tout lieu de croire que le comte transféra de ce moment sa résidence habituelle dans un château qu'il avait à une demi-lieue de la ville, et situé dans une position délicieuse sur le bord de l'Aisne, à l'endroit où cette rivière semble se replier sur elle-même, pour embrasser dans ses contours St-Médard d'un côté et Soissons de l'autre, et bientôt il se forma, auprès de ce château, un petit village qui reçut le nom de Villeneuve [32].

La garde des portes de la ville appartenant aux bourgeois, le comte avait remis à la commune le Châtelet qui défendait le passage du pont. Ce Châtelet, plus connu sous le nom du *Donjon,* fut transformé en maison de la commune : la cloche

qui servait à rassembler les bourgeois fut placée au haut de l'une de ses tourelles, qui prit le nom de Beffroi; la grande salle qui occupait, presque toujours dans les édifices de ce genre, le dessus du passage, fut convertie en salle d'audience des magistrats; une autre salle placée au rez-de-chaussée servait aux transactions commerciales, où les marchands étrangers étaient tenus de déballer et de mettre en vente leurs marchandises; et c'est sans doute par cette raison que l'édifice se nommait aussi la maison du Change.

Le Châtelet ayant appartenu jusqu'alors au comte, qui le tenait en fief de l'évêché, les bourgeois lui en payaient une rente annuelle. Et ne pourrait-on pas croire que c'était à cause des droits de suzerain que l'évêque avait sur cet édifice, qu'on appelait la salle où les magistrats s'assemblaient, la Salle de l'Évêché *Curia Episcopi?* Il n'est pas à supposer que le prélat eût jamais consenti à ce que les assemblées de sa commune, d'ordinaire assez bruyantes, se fussent tenues dans le palais qu'il habitait, qui se trouvait renfermé dans la petite cité, séparée du reste de la ville par une haute muraille.

La charte de Soissons était en grand renom; venue après plusieurs autres, elle portait dans sa rédaction le cachet de l'expérience; aussi servit-elle de modèle aux chartes qui furent accordées successivement aux bourgeois de Sens, de Compiègne, etc. Cependant la mise en pratique des droits et franchises établis ou sanctionnés par cette charte, fit bientôt sentir combien elle était encore insuffisante à régler tant d'intérêts si opposés; et l'émancipation des bourgeois ne produisit pas tout le bien qu'on pouvait en espérer. Il est vrai que les institutions nouvelles s'appliquaient à des hommes grossiers, ignorants et poussés, par une longue oppression, à une exaspération extrême; mais le plus grand obstacle que rencontra la prospérité de la commune, et elle ne put jamais le surmonter, ce fut le maintien des juridictions féodales des corporations religieuses. Par suite de ce maintien, tandis qu'une partie de la population était appelée à participer aux bienfaits de l'affranchissement, l'autre partie restait plongée presque dans le même état de servitude qu'auparavant; car le chapitre de la cathédrale conservait encore, dans l'intérieur de

la ville, longtemps après l'établissement de la commune, des gens de main-morte et de fors-mariage. Le clergé avait tant d'empire sur les esprits, qu'un grand nombre d'individus préféraient le joug honteux, mais tranquille, du despotisme sacerdotal aux libertés orageuses de la démocratie. On cite des exemples de personnes libres qui se donnèrent corps et biens aux seigneuries cléricales. Un bourgeois de Soissons et sa femme, de condition libre, se donnèrent, en 1190, avec leurs enfants et leurs biens à l'abbaye de Braisne, qui les céda tous, peu de temps après, aux religieux de Prémontré. Le maintien des juridictions féodales des gens d'Église, dont l'esprit était en opposition si directe avec les idées d'indépendance qui agitaient les têtes de la bourgeoisie, devint la cause d'un conflit presque continuel entre les priviléges exorbitants des corporations religieuses et les franchises municipales.

A peine s'était-il écoulé plusieurs années, que les privilégiés de Soissons, qui voyaient dans l'affranchissement des bourgeois, une concession dangereuse, une innovation déplorable, tendant

à la ruine de leurs droits et de leurs prérogatives, se répandirent en plaintes amères contre la commune. Suivant les uns, l'amende de cinq sols fixée par la charte pour la réparation de toute espèce de délit, n'était pas une punition assez forte et capable de contenir l'audace des bourgeois. Cette réduction, dans le taux des amendes, diminuait à la vérité les revenus qu'ils retiraient précédemment de cette portion de leurs droits seigneuriaux. D'autres se plaignaient de ce que les hommes de la commune, pour grossir leur nombre, et par esprit de propagande, encourageaient les vassaux et les serfs des seigneuries voisines à venir s'établir dans la ville. Et de fait, un certain nombre de chevaliers ou gentilshommes, vassaux des seigneuries laïques ou cléricales, habitant pour la plupart à la campagne, vinrent se fixer dans les villes érigées en communes, et en formant l'élite de la bourgeoisie, composée, dans le principe, de marchands et d'artisans, répandirent sur elle quelque éclat, et ajoutèrent à son importance. D'un autre côté, ceux des habitants qui n'étaient pas habiles à être membres de la commune, parce qu'ils ne possédaient ni ter-

rain, ni maison, refusaient de payer les tailles et de faire les corvées, se fiant sur l'assistance des bourgeois, qui s'opposaient à ce que leurs seigneurs fissent saisir leurs meubles. On conçoit quel devait être le mécontentement des ennemis de cette institution. Il en était, parmi eux, qui ne voulaient pas recevoir l'amende de cinq sols, fixée par l'article 5 de la charte, pour le mariage d'un homme de la commune avec une femme serve, et qui persistaient à réclamer les femmes ainsi mariées, comme leur appartenant corps et biens. Enfin l'évêque alléguait, pour sa part, deux griefs : il accusait les bourgeois de s'être approprié son promenoir pour y tenir leurs assemblées, et d'avoir transformé en prison un appartement de son palais.

Le premier de ces griefs pourrait paraître bien léger; car les réunions générales de la bourgeoisie n'étaient qu'accidentelles, et ne pouvaient interrompre que rarement les promenades du prélat. Les bourgeois, en outre, n'avaient choisi ce promenoir, situé à l'une des extrémités de la ville, pour s'y rassembler, qu'à défaut d'autre emplacement assez vaste; la ville ne renfermant

alors que la place du marché, dont la plus grande partie était occupée par la halle. Quant au second grief, il n'était guère plus admissible, d'après la position du palais épiscopal dans l'intérieur de la petite cité; et si les bourgeois convertirent en prison quelque portion du bâtiment appartenant à l'évêque, autre que celui du châtelet du pont, ce ne pouvait être qu'une dépendance extérieure du palais, située hors de l'enceinte de la petite cité.

Les plaintes portées contre la commune étaient sans doute empreintes d'exagération; mais elles n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement, et il eût été presqu'impossible qu'il en fût autrement. Pouvait-on attendre d'hommes sans instruction et sans lumières, tout nouvellement émancipés d'une servitude de quatre siècles, qu'ils se renfermassent ponctuellement dans les bornes de leurs droits, sans jamais empiéter sur les nombreux priviléges qui les circonvenaient de toutes parts, et mettaient sans cesse en péril leur bien-être et leur liberté.

Louis le Gros, qu'on avait déjà entraîné dans des mesures sévères, si non injustes, contre quel-

ques communes établies par lui-même, parmi lesquelles on peut citer celle de Laon, voulut, avant de prononcer sur les griefs et les doléances des privilégiés de Soissons, entendre les magistrats de la commune. Le maire et les jurés furent mandés à St-Germain en Laye, où la cour se trouvait alors; l'évêque de la ville, nommé Goslen, y comparut aussi comme partie adverse : il fut en effet reconnu que la commune avait outre-passé la limite des droits qu'elle tenait de sa charte. Injonction fut faite aux magistrats de l'observer strictement à l'avenir, et ils en prêtèrent le serment en présence du roi. Le sénéchal du royaume se rendit à Soissons, fit prêter le même serment à tous les hommes de la commune, et bannir de la ville un bourgeois nommé Simon, très-zélé pour la défense des franchises communales, comme agitateur du peuple; il fut de plus prescrit que le maire et deux jurés se rendraient au chapitre de la cathédrale le dimanche qui suivait leur élection (elle avait lieu le jour de la saint Jean-Baptiste), et qu'ils y feraient le serment de ne jamais faire arrêter, dans l'étendue de la commune, et pour quelque motif que ce pût être,

aucun chanoine ou autre ecclésiastique, et de ne rien entreprendre sur leurs droits, priviléges et immunités; que les hommes et les femmes qui, contrairement aux statuts, avaient été reçus dans la commune, y resteraient sous les conditions de marier un de leurs enfants dans le domaine de leurs seigneurs, hors de la commune; et, pour les délits de la commune, qu'ils ne pourraient recevoir plus de 60 sols, sans la volonté des seigneurs dont ils étaient les hommes; mais que les seigneurs des terres auraient la faculté de recevoir autant que porte le délit, ou de s'emparer des propriétés du délinquant, sans réclamation de la commune.

Cette décision royale fut notifiée à l'évêque de Soissons, par des lettres patentes données en 1136, et conçues en ces termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Fran-
« çais, à Goslen, par la grâce du même, véné-
« rable évêque de Soissons, et à tous ses futurs
« successeurs canoniquement établis, salut et
« grâce. Comme nous savons que c'est pour la
« défense des églises que Dieu nous a remis les
« rênes du royaume, il faut que ce que nous

« avons fait, pendant notre règne, pour le repos « de l'Église soit consigné dans des lettres, et « parvienne à la connaissance de tous, présents « et à venir; afin que nos actes demeurent rati- « fiés à tout jamais, et que les rois nos succes- « seurs, à notre exemple, veillent au repos de « l'Église.

« Il nous est arrivé, pour la paix du pays, « d'établir à Soissons une commune entre tous « les hommes possédant une maison ou un ter- « rain, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, « et nous leur avons remis certaines charges « qu'ils avaient à supporter de la part de leurs « seigneurs : en conséquence de quoi nous leur « avons fait une charte. Mais ils ne se sont pas « contentés des franchises par nous octroyées; « bien plus, ils ont témérairement usurpé sur « vous, sur l'église épiscopale, sur les autres « églises qui vous sont confiées, et sur les hom- « mes libres, plusieurs droits qu'ils n'avaient pas « reçus de nous. »

Ces lettres, après avoir énuméré les griefs des privilégiés et les dispositions ordonnées par le roi, se terminaient ainsi qu'il suit :

« ....Et pour que ces engagements soient « fidèlement observés à l'avenir, ils (*les bour-* « *geois de Soissons*) ont donné pour garants à « vous et à l'Église, moi, Louis mon fils, la reine « Adélaïde mon épouse, et le comte Raoul de « Vermandois! (a) »

L'obligation du serment exigé, chaque année, des trois premiers magistrats de la commune, et qui n'était au fond qu'un acte de forme, auquel on donna le nom de *Serment de Sûreté,* fut à peu près tout ce que les adversaires de la bourgeoisie purent recueillir de leurs pressantes sollicitations et des sommes dont ils les avaient très-probablement appuyées. Ils s'attendaient à un tout autre résultat; peut-être à la révocation de la charte, ainsi que cela fut obtenu contre d'autres communes. Mais le crédit et l'éloquence du prélat, organe des gens à priviléges, échouèrent contre la prudence et la justice du roi, qui mit fin, au moins pour un temps, à leurs réclamations, en se portant lui-même, avec le roi son fils et la reine, cautions pour les bourgeois.

(a) Il est digne de remarque que ce Raoul de Vermandois, l'un des plus puissants seigneurs du royaume, était précisément le même qui avait donné, de son plein gré, la commune aux habitants de St-Quentin.

Cette manifestation de la volonté royale engagea l'évêque Goslen, appelé quelque temps après à siéger au conseil de Louis VII, à s'abstenir de toute tentative contre la commune. Mais afin de prévenir l'envahissement de son promenoir par les bourgeois, il profita de la fondation de l'abbaye de St-Léger, trois ans après, pour disposer de cet emplacement : une partie servit à bâtir le monastère, le reste fut donné presqu'en totalité au prieuré de St-Pierre à la Chaux, pour être converti en jardin.

Ses successeurs, Ancoul de Pierrefonds et Hugues de Champ-Fleury, chancelier du roi Louis VII, respectèrent religieusement la volonté du monarque, et ne témoignèrent aucune haine à la commune. Pendant une suite de quarante années, on ne trouve plus de contestation sérieuse entre les franchises municipales et les priviléges des juridictions féodales, et de même on ne voit pas que ceux des habitants qui avaient pu participer au bienfait de l'affranchissement, aient eu à craindre pour la sûreté de leurs personnes et de leurs biens.

Cependant un bourgeois, nommé Alold, pos-

sédait un terrain qui lui avait été concédé, on ne sait à quel titre, par Eude, abbé de St-Crépin le Grand. Telphe, successeur de ce dernier, ayant voulu reprendre le terrain, Alold s'était refusé à cette prétention qu'il croyait injuste. Des paroles offensantes furent proférées et la contestation renvoyée, selon la coutume du temps, au jugement de Dieu, devait être décidée par le duel. Un combat au bâton (*car il n'y avait que les seigneurs et leurs officiers qui pussent vider leurs querelles avec des armes*) allait avoir lieu auprès de l'abbaye de St-Crépin, entre le bourgeois et l'abbé, représenté par un champion choisi tout naturellement parmi les plus adroits et les plus vigoureux vassaux de l'abbaye, afin de mieux faire ressortir la bonté de la cause. Mais l'arrivée de l'évêque Goslen et du comte Renaud prévint le combat, et il fut convenu, sur leur intervention, que le bourgeois rendrait le terrain en litige moyennant une indemnité donnée par l'abbé.

Déjà un quart de siècle s'était écoulé depuis l'établissement de la commune de Soissons, quand cette ville devint le théâtre d'une des transactions les plus honteuses qu'on puisse trouver dans les

annales de la féodalité. En 1155, trois hommes et deux femmes de condition serve furent donnés pour un cheval de parade. On voyait assez fréquemment alors des échanges d'hommes et de femmes d'une seigneurie à une autre, et même des cessions et des ventes de serfs; mais cinq personnes données pour un cheval! il n'était guère possible de porter plus loin la dégradation et le mépris de l'espèce humaine.

MILICE DE LA COMMUNE.

—

L'une des prérogatives les plus importantes accordées aux bourgeois, par l'établissement de la commune, était de pouvoir prendre les armes, non-seulement pour la défense de la ville contre les ennemis de l'Etat, mais encore pour repousser toute agression, toute tentative des seigneurs sur leurs droits et franchises municipales. Les officiers, subordonnés aux magistrats, étaient choisis parmi les bourgeois les plus recommandables;

mais plus particulièrement parmi les chevaliers ou gentilshommes, jouissant du droit de bourgeoisie, ou ayant leur domicile dans la commune.

Quand le roi faisait la guerre, il pouvait requérir de la commune de Soissons un contingent de deux cents hommes armés et équipés, qui marchaient à leurs frais jusqu'aux limites du diocèse ; mais s'il les menait plus loin, ce qui était faire l'*ost*, il devait alors les solder. Le temps ordinaire du service était de soixante jours, et ne pouvait dépasser six mois. Ce temps expiré, les hommes du contingent étaient congédiés et on en levait d'autres.

Tout possesseur de fief était pareillement obligé de fournir au roi un contingent proportionné au nombre de vassaux et de serfs qu'il possédait ; mais c'était assez ordinairement à raison de trois hommes par chaque manoir. Les corporations religieuses, même celles de femmes, n'étaient point exemptes de cette obligation. L'abbaye de Notre-Dame, par exemple, fournissait un contingent dont elle fut affranchie par Philippe-Auguste. Cet affranchissement ne fut pas toujours

scrupuleusement observé par les rois ses successeurs, et notamment par Philippe le Bel qui se fit donner un contingent de cent hommes.

Tous les contingents de la province, qu'on appelait aussi les communes, formaient, sous le commandement du comte de Soissons, un seul corps, auquel on donna, pendant longtemps, le nom de légion. Les communes de Soissons et du Soissonnais se distinguèrent à la bataille de Bouvines, gagnée par Philippe-Auguste, et contribuèrent à la victoire. L'abbé de St-Médard y fit preuve d'une grande bravoure.

Chaque contingent, allant à l'armée, avait sa bannière particulière, sur laquelle était représentée l'image du saint patron de la ville ou de la paroisse principale. Les bannières des seigneurs portaient leurs armes. Cette bannière excédait rarement 1 mètre de long; elle était suspendue au fer d'une lance et on la plaçait au-dessus du maître-autel, ce qui fit qu'elle devint, dans la suite, celle de la paroisse; mais alors on lui donna plus de grandeur. Il est très-vraisemblable que la bannière de la milice de Soissons portait l'image de Notre-Dame, parce que la paroisse de

Notre-Dame des Vignes était la première de la ville et qu'elle se trouvait située dans la juridiction de la commune.

ASSEMBLEÉS SOLENNELLES OU PARLEMENTS.

On comptait plus de cent cinquante ans depuis que Soissons avait cessé d'être la ville royale, quand elle fut choisie pour la tenue, pendant le XII[e] siècle, de plusieurs grandes assemblées solennelles des barons et des évêques du royaume, auxquelles on donnait aussi le nom de Parlements, et qui avaient succédé aux anciennes assemblées nationales du Champ de Mars et du Champ de Mai. Ce choix n'était-il pas un souvenir du haut rang que cette ville avait occupé dans l'Etat, et un hommage rendu à son antique célébrité ?

En 1105, assemblée dans laquelle le mariage de Constance, fille du roi Philippe I[er], avec le comte de Troyes, fut dissous pour cause de parenté.

En 1115, assemblée présidée par le roi Louis le Gros. Le clergé exposa ses griefs et ses doléances contre le seigneur Thomas de Marle.

En 1131, assemblée présidée par le même roi. La charte octroyée aux bourgeois de Soissons y fut signée; ce qui doit faire présumer que l'établissement de la commune était encore tout récent.

Soissons vit, cette même année, 1131, une réunion d'un autre genre et beaucoup plus considérable. Eude, abbé de St-Médard, qui avait fait exécuter de grandes réparations à son église, pria le pape Innocent II, qui voyageait en France, d'en faire de nouveau la dédicace. Le pontife, accompagné d'une suite nombreuse de prélats français et italiens, vint donc à Soissons, où il fut reçu avec tous les égards et toute la pompe dus au chef de l'Église. La cérémonie eut lieu le 15 octobre, en présence d'un peuple immense accouru de toutes parts. L'anniversaire de cette dédicace, appelé le jour des pardons de St-Médard, parce que des indulgences plénières étaient accordées à tous ceux qui s'y rendaient, fut célébré depuis, pendant une longue suite d'années.

En 1133, assemblée présidée par Louis le Gros et par Louis le Jeune, son fils, associé depuis peu à la couronne. La commune de Soissons est confirmée solennellement par les deux rois. Ils confirment également la fondation de l'abbaye de Longpont, faite deux ans auparavant par le comte Raoul de Vermandois, le seigneur de Chérizy et Goslen, évêque de Soissons. Le premier fit construire l'abbaye, avec une magnificence digne de son rang et de ses richesses; le second donna la terre, l'eau et le droit de justice, et le prélat assigna, pour la nourriture des religieux, le domaine de Morambœuf.

En 1141, il y eut une assemblée de seigneurs présidée par l'évêque, en qualité de suzerain du comte de Soissons, dont il fallait régler la succession. Le comte Renaud II, ayant perdu son fils unique, sa succession appartenait aux enfants des quatre sœurs de son père. Afin de prévenir toute contestation, Renaud voulut que le droit de succession fût réglé de son vivant, et il obtint la permission du roi pour que ce droit fût établi dans une assemblée de seigneurs. Il fut donc statué que le comté de Soissons passerait à Ives

de Nesle, petit-fils d'Adèle, l'aînée des filles de Guillaume Busac. Cette décision fut constatée par une charte, dans laquelle le comté est appelé *episcopale casamentum*, et le comte *homoligius episcopi*.

En 1149, assemblée présidée par l'abbé Suger, régent du royaume, pour aviser aux moyens de conserver la paix publique, pendant l'absence du roi qui était à la croisade.

En 1155, assemblée présidée par le roi Louis VII. La paix du royaume est jurée, pour dix ans, par tous les seigneurs.

En 1169, assemblée présidée par le même roi, pour traiter de la paix avec l'Angleterre.

En 1200, assemblée tenue dans le verger de l'abbaye de Notre-Dame, pour délibérer sur le projet d'une nouvelle croisade; mais le nombre des assistants ne se trouvant pas assez grand, l'assemblée fut ajournée à l'année suivante. Il en résulta la croisade qui fonda l'empire français de Constantinople.

En la même année 1200, autre assemblée présidée par les légats du pape, pour obliger le roi Philippe-Auguste à reprendre la reine Ingelburge

qu'il avait répudiée, et qui s'était retirée à l'abbaye de Notre-Dame. Quelques auteurs ont compté cette assemblée au nombre des conciles.

En 1212, assemblée présidée par Philippe-Auguste qui propose aux seigneurs la conquête de l'Angleterre, dont la couronne était offerte à son fils par le pape. Ce fut la dernière assemblée tenue à Soissons, le parlement étant devenu, vers ce temps, sédentaire à Paris.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX FONDÉS AU XIIe SIÈCLE.

—

Ce même XIIe siècle si remarquable par l'affranchissement des bourgeois, le fut encore par les grands établissements religieux qu'il vit naître, soit dans la ville, soit dans le diocèse. Ils furent au nombre de quinze, savoir :

Dans la ville et sa banlieue ; les abbayes de St-Crépin en Chaye, de St-Léger et de St-Étienne, depuis St-Paul ; les chapitres de St-Vaast et de Notre-Dame des Vignes, et enfin la chapelle du Petit St-Crépin.

Dans le diocèse, les abbayes du Val-Secret, de St-Remy de Villers-Cotterêts, de Chartreuve, de Lieu-Restauré, du Val-Chrétien, de St-Ives de Braisne, et de Val-Sery, toutes de l'ordre de Prémontré; celle de Longpont, de l'ordre de Cîteaux; celle de Royal-Lieu, de l'ordre de saint Benoît.

La fondation de onze abbayes, sur les douze qui viennent d'être désignées, eut lieu dans les vingt années qui suivirent l'émancipation civile des bourgeois, et précisément sous l'épiscopat de Goslen, qui s'était rendu l'interprète de leurs antagonistes auprès du roi. On pourrait soupçonner que ce prélat, après le mauvais succès de sa mission contre la commune, voulut lui susciter des entraves, en multipliant autour d'elle les corporations privilégiées. Il la plaçait ainsi dans un réseau de monastères, capable de prévenir tout progrès au dehors de l'esprit d'indépendance, et même de l'étouffer dans son foyer. Ces nouveaux cloîtres, richement dotés et dont on préconisait habilement la sainteté, offraient de puissants attraits à une population ignorante, imbue de tous les préjugés d'une dévotion aveugle et supersti-

tieuse, et ramenée sans cesse, malgré sa juste défiance, contre les intrigues des corporations cléricales, sous l'influence des ennemis de son émancipation.

De ces quinze établissements religieux, fondés pendant le XII[e] siècle, nous mentionnerons seulement, avec quelques détails, les six qui appartiennent à la ville.

ABBAYE DE S[T] - CRÉPIN EN CHAYE.

—

Suivant la tradition de l'église de Soissons, saint Crépin et saint Crépinien avaient été renfermés, en attendant leur supplice, dans le fond d'une tour qui dépendait du château fort d'Albâtre. Ce lieu était devenu, pour les fidèles, l'objet d'une grande vénération. Une église ou une chapelle, qui enveloppait la tour, avait été construite, à une époque fort reculée, sous le titre de St-Crépin en *Chaye*. (Nous avons parlé de l'étymologie de ce mot). Vers la moitié de l'inter-

vallé qui séparait l'église de la rivière, en tirant droit au nord, s'élevait une croix de fer servant à indiquer l'endroit où, selon la même tradition, les martyrs avaient eu la tête tranchée.

Dans le courant de l'année 1135, l'évêque Goslen fonda, dans cette église, une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Le comte Renaud contribua de son côté à cette fondation, ainsi que plusieurs personnes de la ville, parmi lesquelles on a désigné deux jeunes bourgeois qui prirent l'habit et furent reconnus au nombre des fondateurs : l'un, nommé Vuiard, avait donné sa maison, et l'autre, du nom de Jacques, des terres qu'il possédait sur le territoire de Pasly.

Cette abbaye n'eut jamais en sa possession que des biens-fonds peu considérables et un très-petit nombre de bénéfices. Aussi est-elle toujours restée dans un grand état de langueur et presque de nullité, le défaut de richesses n'ayant pas été compensé par le savoir et le génie de ses religieux. Elle était tenue en commende depuis l'année 1498, quand, en 1660, ses chanoines se virent forcés, par le décroissement successif de

leurs revenus, à la céder à la congrégation de France, moyennant une rente annuelle de 375 livres à chacun d'eux, et leur maintien dans la maison jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus de bénéfices. Les nouveaux propriétaires firent reconstruire les bâtiments qui tombaient en ruines, et convertirent l'abbaye en une maison de repos pour les religieux âgés et infirmes de leur ordre. Ce fut en reconstruisant l'église (1706) qu'on fit disparaître les restes de la tour qui avait servi de prison aux martyrs.

Cette abbaye avait, dans sa dépendance, une chapelle dédiée à saint Lambert, située sur le bord de la rivière, près de la petite île qui en a conservé le nom. Pendant longtemps, cette chapelle avait été un prieuré, et les reliques de son patron y attiraient anciennement un grand nombre de pèlerins.

On a rapporté qu'elle fut fondée en 1195; mais l'objet de sa fondation n'ayant pas été indiqué d'une manière satisfaisante, nous croyons que son origine était plus ancienne, et qu'elle devait même remonter jusqu'aux temps où les faubourgs de Soissons avaient reçu leur plus grande

extension. Cette chapelle aurait ainsi fait partie du faubourg du nord ou de St-Léger, à l'extrémité duquel elle se trouvait située, et qui couvrait, avec celui de Notre-Dame des Vignes et le château d'Albâtre, la plaine presque toute entière. La chapelle de saint Lambert fut démolie en 1778, parce qu'elle menaçait de s'écrouler et qu'on ne voulait pas la réparer.

ABBAYE DE ST-LÉGER.

Le comte Renaud, deuxième de ce nom, avait perdu son fils unique, et lui-même, il venait d'être attaqué de la lèpre, maladie affreuse, regardée comme incurable et comme la plus grande affliction qui pût frapper l'espèce humaine : ceux qu'elle dévorait à petit feu se voyant impitoyablement repoussés de la société des vivants. La comtesse, sa femme, s'était retirée à l'abbaye de Notre-Dame, où elle mourut avant l'époux infortuné qu'elle avait délaissé. Privé de toute

consolation et de toute espérance de la part des hommes, Renaud dut chercher dans la religion quelques adoucissements à ses douleurs. Cédant aux pieux avis de l'évêque Goslen, il remit la cure de St-Léger, qu'il tenait à titre de bénéfice accordé au comte de Soissons par l'évêque, son suzerain, et devint le fondateur d'une nouvelle abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin ; fondation qui assurait son salut et celui de ses ancêtres, compromis par la détention d'un bénéfice ecclésiastique.

La remise de cette cure se fit avec grande pompe dans l'église cathédrale, le jour de Pâques (1139). L'évêque la reçut du comte et la donna, sur-le-champ, à des religieux venus, à cet effet, de l'abbaye d'Aroyse. Renaud fit don, à la nouvelle communauté, de dîmes et de terres ; et l'on doit croire qu'il concourut aussi, pour une somme considérable, à la construction de l'église et du monastère, qui ne furent cependant achevés que sept ans après sa mort.

La cure de St-Léger, dont la circonscription s'étendait sur l'ancien faubourg de ce nom, avait perdu, depuis longtemps, par la disparition de

ce faubourg, la presque totalité de ses paroissiens. L'évêque, pour satisfaire au désir du comte, en fit la paroisse du quartier du château, et l'abbé prit le rang de l'ancien curé parmi les prêtres cardinaux. La nouvelle église fut bâtie sur un terrain qui dépendait probablement de ce château, duquel elle n'était éloignée que de 60 mètres. Le monastère, établi sur une partie du promenoir de l'évêque, bordait, d'un côté, le canal de la Crise, et d'un autre, touchait presque à la muraille de la ville, le long du petit bras de la rivière. Mais dans la suite, et sans doute après la dévastation de cette abbaye, par les Calvinistes, en 1567, les bâtiments des chanoines furent reconstruits sur le côté nord de l'église, et l'ancien emplacement fut alors converti en jardin.

Cette église de St-Léger, devenue la paroisse des comtes, reçut des marques de leur munificence. Cependant elle ne posséda jamais de revenus considérables, ces seigneurs n'étant pas au nombre de ceux qui avaient de vastes domaines. En 1234, le comte Raoul donna les prébendes du chapitre de saint Prince, fondé au VI[e] siècle

dans la chapelle du château de la tour des Comtes. Les prêtres de St-Léger devaient, en retour, dire deux messes par jour et chanter l'office dans la chapelle du château Gaillard.

L'abbaye de St-Léger conserva sa règle jusqu'en 1670, époque où elle fut incorporée à la congrégation de France ; mais l'église continua d'être comptée parmi les paroisses de la ville, et sa suppression n'eut lieu qu'en 1789, à l'époque de la révolution.

ABBAYES DE S[T]-ÉTIENNE ET DE S[T]-PAUL.

—

Après la mort de Goslen, il s'écoula un quart de siècle sans que Soissons vît s'élever de nouveaux établissements religieux, soit que les deux successeurs immédiats de ce prélat ne fussent pas dirigés par les mêmes vues, soit que les peuples fussent las de fournir à tant de dépenses fastueuses et stériles. Mais à peine Nevelon de Chérisy eut-il été appelé au siége épiscopal, en 1176,

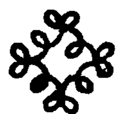
que de nouvelles fondations surgirent successivement dans la ville. Cet évêque semblait avoir repris le système de Goslen, en multipliant les corporations à privilèges autour de la commune, afin de la gêner le plus possible dans l'exercice de ses franchises, en attendant l'occasion de l'attaquer ouvertement et avec succès.

Les malheurs des siècles précédents avaient amené la destruction de la plus grande partie des vastes faubourgs qui entouraient la ville. Celui de la rive droite de l'Aisne, l'un des plus considérables, puisqu'il comprenait trois paroisses et s'étendait jusqu'au-delà de St-Paul, où se trouvait, comme on l'a déjà dit, l'église paroissiale de St-Etienne, avait été presque réduit aux seules portions renfermées dans les murs du faubourg St-Vaast, et de l'enceinte extérieure de l'abbaye de St-Médard. Mais quelques débris de sa population s'étaient retirés dans un vallon voisin, et y avaient formé le village de Cuffies, dépendant, à raison de cette origine, de la paroisse de St-Etienne, dont l'église était restée presque isolée au milieu de la plaine.

Nevelon, dès la première année de son épisco-

pat, érigea la cure de St-Etienne en prieuré, et la donna aux chanoines réguliers de St-Victor de Paris, dans l'espérance qu'ils y formeraient une communauté puissante. Son attente ne fut point remplie ; le nombre des chanoines du prieuré s'étant trouvé réduit à trois seulement, l'évêque, Jacques de Bazoches, y établit, vers l'an 1230, une abbaye de filles de l'ordre de saint Augustin, sous le titre de filles de St-Etienne, et la cure fut alors transférée au village de Cuffies.

La cure de St-Julien, située dans la même plaine, également dépouillée de la presque totalité de ses paroissiens, fut transférée, vers le même temps, au village de Leury. Les deux curés, néanmoins, conservèrent leur titre de prêtres-cardinaux de la cathédrale de Soissons. Quant à l'église de St-Julien, elle n'eut plus que le rang de chapelle.



CHAPITRE DE S^T-VAAST.

La seconde année de son épiscopat, Nevelon fonda, sur la cure de la paroisse de St-Vaast, un chapitre composé d'un doyen et de dix chanoines. Le doyen remplissait les fonctions curiales, et tenait, à ce titre, le second rang parmi les prêtres-cardinaux.

Les chanoines, nommés par l'évêque, choisissaient leur doyen, et le présentaient au chapitre de la cathédrale, qui le présentait à son tour au prélat, pour qu'il confirmât l'élection. Cette intervention du chapitre de la cathédrale dans l'organisation du chapitre d'une autre église, devait avoir pour objet principal de mettre ce dernier dans la dépendance de l'autre, et d'établir une solidarité entre les deux corporations.

Le revenu de la cure n'était pas assez considérable pour fournir à douze prébendes, dont deux appartenaient au doyen; aussi Nevelon

donna-t-il la cure de Pargny, en même temps qu'il obtenait du roi Louis VII la donation, à perpétuité, d'un muid de blé et de deux muids de vin, à prendre dans les greniers du domaine royal à Laon.

CHAPITRE DE NOTRE-DAME DES VIGNES.

En 1189, Nevelon fonda sur la cure de Notre-Dame des Vignes un chapitre de huit chanoines avec un doyen, remplissant les fonctions curiales et jouissant de deux prébendes. Ce doyen prenait le premier rang parmi les prêtres-cardinaux.

Ce prélat voulut que le nouveau chapitre fût pareillement dans la dépendance et sous la protection de celui de la cathédrale, dont il avait été chanoine et archidiacre. Il conféra donc au trésorier de ce dernier chapitre le droit de nommer aux canonicats de Notre-Dame; et comme les revenus de la cure étaient insuffisants, il y annexa les cures de l'Huys, d'Aponin et de Tas-

nières. C'est ainsi que, pour doter les corporations déjà très-nombreuses de la ville épiscopale, on leur prodiguait les bénéfices des campagnes, au risque d'y laisser le peuple sans pasteur et sans culte. Inconvénient fort grave sans doute, mais qui devait céder au besoin de grossir, à tout prix, les rangs des ennemis des franchises de la bourgeoisie. D'ailleurs la population rurale n'inspirait aucune crainte; elle vivait dans la soumission la plus entière, courbée sous le double joug de l'ignorance et du despotisme.

CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE.

—

Pendant que les évêques travaillaient, de tout leur pouvoir, à la création de nouvelles maisons religieuses, et qu'ils prodiguaient aux corporations de la ville les bénéfices de la campagne, le chapitre de la cathédrale n'était pas oublié. Chaque évêque nouveau s'empressait de le combler de faveurs : les cures, les biens, les dîmes, les

ornements précieux, les reliques, venaient grossir sa dotation et enrichir son trésor. De leur côté, les chanoines de St-Gervais, dont la plupart, sortis des meilleures familles de la province, possédaient par conséquent quelque fortune, déployaient non moins de zèle pour leur église, en y fondant un grand nombre de chapelles.

Dans l'origine, il n'y avait que les deux chapelles des martyrs; mais avec le temps, les chanoines en fondèrent vingt-neuf autres. Le plus grand nombre de ces fondations eurent lieu pendant les XIIe et XIIIe siècles. La cathédrale n'offrant plus d'emplacement pour les recevoir toutes, bien qu'on en eût établi trois dans la seule tribune de l'orgue, on fut dans la nécessité d'en fonder six au dehors de l'église; c'étaient la chapelle de la Trinité, située au coude de la rue de ce nom; celle du beau Pignon; les deux de l'Hôtel-Dieu, et enfin les deux du collége St-Nicolas.



COMTES DE LA MAISON DE NESLE.

—

Le comte Renaud II, le dernier de la maison de Normandie, mourut en 1146, et fut inhumé dans un caveau de l'église de l'abbaye de St-Léger. Ives de Nesle, son cousin germain, prît possession du comté en vertu de la décision de l'assemblée de 1141. Ce comte accompagna Louis VII à la croisade; fit des donations aux églises de St-Crépin le Grand et de St-Léger, et mourut en 1177. Il fut inhumé à côté de son prédécesseur.

Conon, son neveu, lui succéda; maîs il mourut au bout de quatre ans. Ce comte fit des donations aux églises et fut inhumé à l'abbaye de Longpont. Il eut pour successeur Raoul, son frère, qui fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps.

Raoul, à l'exemple des comtes de Soissons, ses prédécesseurs, protégea les Juifs. Tandis

que Philippe-Auguste ordonnait leur expulsion, Raoul les maintenait à Soissons; et ce fut sans doute pour appaiser les clameurs des gens d'Église qui demandaient avec instance l'exécution des ordres du roi, et en vue de ne leur laisser aucun doute sur la sincérité de ses sentiments religieux, qu'il fit bâtir, à ses frais, une église en l'honneur des apôtres de Soissons, et qu'il prit l'engagement de payer à l'abbaye de Notre-Dame une rente annuelle de six besans d'or, aussi longtemps que les Juifs habiteraient la ville. Cette rente, consentie en 1190, au moment où le comte Raoul allait partir pour la croisade, était encore servie par ses descendants quatre-vingts ans après.

L'église élevée par Raoul à saint Crépin et à saint Crépinien, reçut le nom de *Petit St-Crépin* pour la distinguer de St-Crépin le Grand et de St-Crépin en Chaye. Elle avait son entrée principale sur la rue des Juifs, dans laquelle se trouvait la synagogue, et touchait ainsi à la juiverie que les gens dévots avaient en horreur. Mais cet emplacement n'avait point été pris au hasard, il appartenait à l'histoire des saints que le comte voulait honorer, et il était indiqué par la tradition com-

me le premier sanctuaire de l'église de Soissons. Ce lieu servit d'asile aux deux apôtres, lorsqu'ils cherchaient à échapper à la surveillance inquiète des persécuteurs : ce fut là qu'ils annoncèrent leur mission sainte aux Soissonnais, et répandirent parmi eux les premiers rayons de la lumière évangélique.

L'historien de la maison de Nesle dit, en parlant du comte Raoul, qu'il mérita les surnoms de *bon*, par sa bienfaisance; de *vaillant*, par ses faits d'armes à la croisade où il accompagna Philippe-Auguste, et de *savant*, par ses poésies; car il cultiva les lettres avec succès, et fut l'ami et l'émule du célèbre Thibaut de Champagne. On conserve encore quelques-unes de ses poésies érotiques. Raoul fut marié trois fois : la première avec Alix de Dreux, nièce de Louis VII; la seconde avec Yolande de Joinville, et la troisième avec Adèle de Grand-Pré, dame de Ham. Un de ses fils passa en Palestine, où il fonda la maison des comtes de Soissons d'outre-mer; un autre eut en partage la terre de Cœuvres, qui fut alors érigée en vicomté. Ce comte, très-généreux envers les églises, mourut fort âgé, en 1236, et fut

inhumé à l'abbaye de Longpont, où l'on voyait son tombeau avec cette épitaphe :

Hic, Radulphe, jaces, comes inclyte, lausque tuorum;
Te genus et probitas, te laudat gratia morum :
Te Deus assumat, decus atque corona suorum;
Hic erit, et requies, et vita beata tuorum. (1)

Cette abbaye avait reçu de Raoul un grand nombre de bienfaits et de donations, qui furent ratifiés en partie par Alix de Dreux, décédée en 1214, et par ses deux filles, Gertrude et Aliénor, issues toutes les deux de ce mariage; sa troisième femme, Adèle de Grand-Pré, ne montra pas moins de générosité en faveur de ce monastère.

Raoul fut le dernier comte de Soissons qui fit sa résidence habituelle dans la vallée de l'Aisne. Jean, son fils aîné, ayant épousé la riche héritière de Chimai, prit, du vivant de son père, le titre de seigneur de Chimai, et ce titre devint ce-

(1) Ici Raoul tu reposes, comte illustre, l'honneur des tiens;
Aussi distingué par ta naissance, que par ta probité et la douceur [de tes mœurs :
Que Dieu daigne t'adopter, toi l'ornement et la gloire de ses élus;
C'est alors que tu trouveras le repos et la béatitude réservés à ceux [de ta race.

lui des fils aînés des comtes de Soissons. Les descendants de Raoul préférèrent le séjour du comté de Chimai, dont les domaines étaient beaucoup plus considérables que ceux du comté de Soissons, et où les corporations religieuses, d'un voisinage exigeant et incommode, étaient beaucoup moins nombreuses. A Chimai, le comte tenait le premier rang; à Soissons, il ne venait qu'après l'évêque.



NOTES.

Nous avons cru devoir rejeter, dans des notes, certains détails et éclaircissements qui, placés dans le corps de l'ouvrage, en eussent peut-être rendu la lecture trop languissante.

N° 1.

En portant au quart de la population le nombre des hommes qui prenaient les armes en cas de guerre, nous n'avons fait que suivre l'exemple des Romains. César dit, au livre Ier de ses Commentaires, que les Helvétiens qui avaient quitté en masse leurs montagnes, pour aller s'établir sur les bords de la Charente, étaient au nombre de trois cent soixante-huit mille individus, parmi lesquels on comptait quatre-vingt-douze mille combattants.

N° 2.

Le petit bois de *Thaut*, de *Thaf* ou de *Taux* (ce dernier nom est celui qu'on trouve le plus ordinairement sur les cartes du pays), est situé à deux lieues et un quart au sud de Soissons, et couvre un monticule dont les pentes sont assez rapides. Ce lieu ne convenait donc nullement à la célébration des cérémonies religieuses des Suessions; attendu qu'on choisissait, au contraire, pour cet usage de vastes enfoncements naturels du sol, de forme circulaire.

C'est aussi, sans doute, sur la ressemblance des noms qu'on a dit que le village de *Droisy*, peu distant du bois de *Taux*, tirait le sien de l'existence, dans cet endroit, d'un collége de *Druides* ou *Drottards*, prêtres des Gaulois.

N° 3.

Nous avons toute raison de croire que la description des murailles des villes gauloises, telle qu'on la trouve aujourd'hui dans les Commentaires de César, n'est pas entière, soit qu'il ne l'ait pas complétée, soit qu'elle ait été tronquée par les copistes. Ou la muraille avait moins de 40 pieds romains d'épaisseur (environ 12 mètres, le pied romain étant de 11 pouces), ou les diverses assises, dont elle se composait, allaient en diminuant d'épaisseur à mesure qu'elles s'éloignaient du sol, de manière à former une suite de gradins à l'intérieur, au moyen desquels on pouvait monter à son sommet.

Les Gaulois n'ayant nulle connaissance des machines de guerre en usage chez les anciens pour attaquer les villes, une muraille de 20, de 15, de 10 et même de 5 pieds d'épaisseur, pouvait être, pour eux, d'une toute aussi bonne défense qu'une de 40 pieds. En admettant donc, d'après César, que les poutres de la première assise avaient, en effet, 40 pieds de longueur, on ne voit pas pourquoi les Gaulois lui auraient donné une si grande épaisseur, s'ils n'avaient pas voulu se ménager des gradins à chacune des autres assises qui, outre le moyen facile qu'ils procureraient de monter sur la muraille, donnaient encore aux défenseurs l'avantage de pouvoir se couvrir à volonté contre les coups de l'ennemi. On objectera peut-être que les Gaulois étaient très-braves et dédaignaient les retranchements et autres moyens défensifs. Cela est très-vrai, quand ils combattaient en rase campagne; mais la construction même de ces énor-

mes murailles, dont ils entouraient leurs villes, prouve jusqu'à l'évidence qu'ils ne méconnaissaient point ce grand principe fondamental de la fortification : de mettre un petit nombre d'hommes en état de résister à un nombre beaucoup plus grand.

N° 4.

On a abaissé, à diverses époques, le pavé de la rue St-Nicolas ou du Collége, qui traverse le sommet de cette colline, afin d'en rendre les pentes moins rapides. En abaissant de nouveau, en 1819, d'environ 40 centimètres, le point culminant de ce pavé, les ouvriers trouvèrent dans le déblai quelques médailles romaines en bronze.

Lors de la reconstruction, en 1824, de la courtine de la porte de Paris, nous reconnûmes que le seuil de cette porte se trouvait à 2 mètres 10 centimètres, au-dessus du pavé d'une ancienne chaussée, ouvrage des Romains, sur laquelle la vieille muraille était assise. Nous reconnûmes pareillement que cette chaussée était précisément au même niveau que la plaine qui entoure le faubourg, de sorte que le pavé actuel de la rue St-Christophe est d'environ 2 mètres plus haut que le sol naturel ou primitif. La même chose existe pour les rues de la Burie, des Cordeliers et les autres rues adjacentes.

N° 5.

En examinant, avec le plus grand soin, la fouille exécutée, en 1827, pour la construction de la Glacière, sur la place des Écoles, nous avons reconnu que le sol primitif, tel qu'il se montre tout autour de Soissons, ne se rencontrait là qu'à la profondeur de 7 mètres. Et comme la fouille n'était pas faite sur le point le plus élevé de la place, il en résulte que le sommet du tertre est à environ 8 mètres au-dessus du sol primitif, lequel formait, dans cet endroit, un petit

vallon entre la colline occupée par la ville gauloise et la colline de St-Jean. Déjà, on avait vu, en 1821, par des sondes faites le long de la rue du Vieux Rempart, dans le jardin de la caserne des Minimesses, que le sol primitif ne se rencontrait qu'à plus de 3 mètres de profondeur.

N° 6.

La construction de cette grande terrasse, dont la masse, qui n'a pu être rongée que très-superficiellement par le temps, a été retrouvée par nous dans les murs même de Soissons, est la preuve la plus incontestable de l'identité de cette ville avec le *Noviodunum* des Suessions.

N° 7.

Il est facile de reconnaître par la direction des rues encore existantes, ou qu'on sait avoir existé autrefois, que, dans l'origine, toutes ces rues se coupaient à angle droit, et qu'elles étaient en plus grand nombre que de nos jours.

En effet, la ville des Romains devait être coupée par onze lignes de rues, y compris les deux, dont nous avons déjà parlé. Quatre lignes se dirigeaient du sud au nord, et sept de l'ouest à l'est. Elles renfermaient entre elles des groupes de maisons de la figure d'un carré long, et d'une étendue à peu près semblable.

Les quatre lignes allant du sud au nord étaient les suivantes :

Au centre, la grande ligne conduisant de la porte de sud à celle de nord, se composait de la grande rue du Commerce et de celle de la Congrégation. Elle reçut, pour prolongement, lors de l'agrandissement de l'enceinte de la ville au VI[e] siècle, la rue de Glatigny qui menait à la paroisse de St-Pierre à la Chaux.

A l'ouest de cette grande ligne, était celle formée par les

rues du Chaperon, du Beffroi, de la Cloche Fondue et du Beauton.

A l'est était une ligne, dont la rue du Pot d'Étain formait la partie centrale. Cette ligne fut coupée, en premier lieu, par l'agrandissement, au IXe siècle, de l'abbaye de Notre-Dame, et, en second lieu, par la suppression, vers le XIVe siècle, de la rue des Juifs qui aboutissait en face du côté sud du Château Gaillard.

La dernière ligne se composait de la rue de Notre-Dame, passait sous les murs de l'église de St-Quentin, d'où elle suivait la direction oblique de la rue du Château; longeant, à peu de distance, la muraille de la ville baignée par le petit bras de l'Aisne.

Les sept lignes se dirigeant de l'ouest à l'est, étaient, savoir :

La grande ligne principale, allant de la porte de l'ouest à celle du Pont, dont nous avons fait mention.

Une ligne indiquée par la rue du Griffon, l'impasse de ce nom, et l'impasse de St-Quentin sur le port.

Celle formée par les rues de l'Hôtel-Dieu, du Mont-Revers et de la Bannière. Elle passait sur le côté nord du temple d'Isis.

Sur l'autre côté de ce temple passait une ligne dont faisait partie la rue supprimée en 1682, qui allait de celle du Chaperon à la grande rue du Commerce, et aboutissait vis-à-vis du portail de l'église de l'abbaye de Notre-Dame. L'extrémité occidentale des trois dernières lignes fut coupée par la construction de la cathédrale et des bâtiments composant la petite cité.

La ligne formée par les rues des Minimes, de St-Antoine et d'Ebroïn fut coupée, en 1656, par la suppression de la dernière de ces trois rues pour procurer un vaste jardin à l'abbaye de Notre-Dame.

Au nord de la ligne principale, était celle dont la rue du Coq Lombard formait la partie centrale. Elle fut coupée, au XVI[e] siècle, par l'agrandissement du collége, et au siècle suivant par l'établissement du monastère des dames de la Congrégation.

Enfin la dernière ligne se composait des rues de Longpont et des Framboisiers. Elle reçut, dans la suite, pour prolongement la rue de la Porte Ozanne, laquelle fut coupée, au XV[e] siècle, par l'établissement du couvent des Cordeliers.

N° 8.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la grandeur de la ville de Soissons à l'époque de la domination romaine : Dormay, qui s'en est d'ailleurs peu occupé, l'a indiquée beaucoup trop grande; Rousseau, l'abbé le Beuf, Lemoyne et Cabaret, l'ont tracée au contraire trop petite. Suivant eux, elle n'aurait eu que 300 mètres de long sur environ 150 de large. Ils ont pris pour les murs de la ville, ceux de la *petite cité,* construits sur la fin du IV[e] siècle pour renfermer les édifices religieux et les soustraire à la fureur des Barbares, dans le cas où quelques-unes de leurs bandes viendraient à pénétrer dans la ville. C'était, dans le fait, une citadelle placée presqu'au centre de Soissons.

N° 9.

Le chanoine Cabaret et d'autres auteurs, avant lui, ont donné une destination toute royale au château de Crise. « C'était la demeure des rois des Suessions qui avaient « une cour nombreuse, et dont les courtisans habitaient les « châteaux d'Orcamp, de Coupaville, de Chevreux, etc., « situés dans le voisinage du château royal, lequel était

« défendu, par devant, par la rivière de Crise qui en faisait
« en même temps le plus bel ornement.

N° 10.

Cabaret qui a parlé de la découverte de ces deux aquéducs, pour en avoir été le témoin oculaire, croyait que la fontaine de *Myon* avait sa source dans le revers occidental de la colline de St-Jean, désigné sous le nom de *Butte des Vignes en Prémontré*. Mais le sommet de cette butte se trouvant plus bas que la coupure faite pour l'encaissement de la route, il est évident que l'aquéduc devait venir de la montagne de Presles, élevée d'environ 80 mètres au-dessus de la colline de St-Jean.

N° 11.

Un auteur a dit sans réflexion, et d'autres l'ont répété de même, que le château d'Albâtre était à trois étages. Que l'arsenal occupait le premier, ou rez-de-chaussée; que le second servait de logement à la 25e légion; que le troisième était la demeure du gouverneur de la province; que les greniers renfermaient les magasins d'approvisionnements, et qu'enfin les prisons impériales étaient placées dans les souterrains. Loger une légion romaine dans l'étage d'un château fort, comme on y logerait une compagnie d'infanterie, n'est-ce pas le comble de l'absurdité ?

N° 12.

Parmi les matériaux provenant de la démolition, faite en 1827, de la vieille enceinte faisant face à la plaine du nord, dont quelques portions portaient le millésime de 1551, nous avons remarqué un certain nombre de gros moellons,

peints sur une de leurs faces en gris avec des filets rouges et noirs. Il y en avait quelques-uns dont la face peinte était concave, ce qui semblait indiquer qu'ils provenaient des voûtes du monument découvert en cette même année 1551. Les couleurs en étaient bien conservées.

N° 13.

Cette pierre de 3 pieds de longueur sur 2 pieds 3 pouces de largeur et sur autant d'épaisseur, fut reléguée, après sa découverte, en 1682, dans un coin du jardin de l'Hôtel-Dieu, où elle resta oubliée jusqu'en 1775. Depuis cette époque elle a subi deux fractures, et son inscription n'est plus entière; mais elle avait été copiée par Rousseau et par Cabaret.

N° 14.

Nous nous sommes abstenus de rapporter les circonstances miraculeuses qui accompagnèrent le martyre des apôtres de Soissons, et leur inhumation prétendue dans la maison du bon Roger, parce que nous avons pensé que c'était aux écrivains ecclésiastiques qu'il appartenait de traiter convenablement tout ce qui concerne les légendes et les traditions religieuses; nous ne nous sommes attachés qu'à la partie historique et morale des faits.

N° 15.

Parmi les quatre-vingt-douze évèques qui ont occupé le le siége de Soissons, il en est près d'une quarantaine qu'on ne connaît guère que de nom ou d'une manière très-incomplète.

Parmi ceux dont la vie et les actions ont été mises au jour, il y en a plusieurs qui occupent une belle place dans

l'histoire de l'Église ou dans celle du royaume; mais ce serait sortir de notre sujet de parler de ces prélats, quand leurs actions ne se rattachent point, au moins indirectement, à l'histoire de la ville.

N° 16.

Les historiens qui ont parlé d'une église de St-Victor se sont appuyés principalement sur un passage du testament de St-Remy, évèque de Rheims, où il est fait mention d'un legs en faveur de *l'église de St-Victor, près de la porte de Soissons*. Mais cette porte de Soissons ne devait-elle pas être plutôt à Rheims qu'à Soissons ?

N° 17.

Quelques auteurs ont avancé que la bataille se donna dans la plaine d'Epagny, traversée par la chaussée romaine venant de Vermand à Soissons, parce que les Francs avaient dû prendre le chemin le plus court pour se porter des bords de l'Escaut sur Soissons. Mais ce n'est qu'une conjecture, et rien n'indique quelle route prirent les Francs, ni à quelle distance de la ville les deux armées se rencontrèrent.

N° 18.

Dormay appelle cette porte la porte *aux Asnes;* mais Cabaret, pour le refuter, cite le passage suivant de l'ancien ordinaire de la cathédrale: *Ad portam Ozannam, fit statio in qua cantata antiphona Hozanna,* etc. Il convient cependant qu'il existait une charte de l'année 1350, dans laquelle cette porte était nommée *porta Asinorum et Beatæ Mariæ;* mais il prétend que c'est par suite d'une erreur du rédacteur qui

fut trompé par la consonnance des deux noms : *Ozanne* et *aux Asnes*.

N° 19.

Ce tableau qui représente l'enceinte extérieure, bâtie vers 889, par l'ordre du roi Eudes, a donc été fait très-postérieurement à la reconstruction de l'abbaye, par Charlemagne et Louis le Débonnaire, et il donne cependant une vue du château royal de Croicy, qui n'aurait été, d'après cette autorité, qu'un édifice fort mesquin. Sous tous les rapports, ce tableau ne mérite aucune confiance.

N° 20.

Cette prison, destinée sans doute à renfermer les moines et les sujets de l'abbaye qui avaient encouru la disgrâce du seigneur-abbé, est placée sous une grande terrasse, bien qu'elle soit au niveau du sol. Elle reçoit le jour par une petite ouverture tournée vers le nord, au travers d'un mur de 4 pieds d'épaisseur. Dans le mur de gauche est un petit enfoncement en forme de niche, au bas duquel est un siége en pierre, percé d'un trou rond de plusieurs pouces de diamètre, destiné aux besoins de la nature. C'est au-dessus de cette espèce de niche que se trouve l'inscription en question, qui paraît avoir été gravée dans la pierre avec la pointe d'un couteau. Quoique plusieurs mots soient effacés, nous sommes cependant parvenus à en reconnaître les traces au moyen de deux lumières placées à l'opposé l'une de l'autre.

N° 21.

C'était, dit-on, un usage anciennement très-commun à Soissons, de dire aux enfants, pour les retenir au logis :

Prends garde à la bête Bara, elle est dans la rue avec ses cornes.

Ce dicton populaire et le nom de la porte Bara n'auraient-ils pas servi de canevas à Rousseau Desfontaines pour l'histoire de ce prétendu comte Béralde, dont il a fait un grand amateur de chasse, qui entretenait, dans son château de la tour des Comtes, une ménagerie d'animaux sauvages, et un cerf apprivoisé qu'il laissait aller libre par la ville. C'était la bête Bara.

Mais comme l'existence de ce comte Béralde nous paraît évidemment d'invention moderne, ne pourrait-on pas, pour contenter les amateurs de vieilles traditions locales, attribuer, et avec quelque apparence de raison, celle de la *bête Bara*, à l'évêque de Soissons, Béralde, qui vivait dans la première moitié du XI[e] siècle, était le seigneur suzerain du comte, et avait, comme la plupart des évêques de son temps, un train de grand seigneur? Cette origine serait, tout ensemble, assez relevée et même assez antique pour que la bête Bara n'eût rien à perdre de sa célébrité.

N° 22.

Rien de plus naturel qu'un gouverneur fasse augmenter les moyens de défense de la ville confiée à son courage et à sa fidélité. Mais comment concevoir que le comte Béralde aurait pu donner une preuve de cette fidélité, et empêcher ses descendants de se maintenir, après lui, dans la possession de son gouvernement, en s'y fortifiant à l'avance ? Et cela, quand tous les ducs et les comtes en faisaient autant, sur toute la surface du royaume, dans le but bien connu et même avoué de rendre leurs charges héréditaires, à titre de domaines patrimoniaux ; en quoi ils ne réussirent que trop bien sous les règnes suivants. Il nous a semblé que la conséquence à tirer

des motifs allégués par Rousseau, était tout le contraire de celle qu'il indique.

N° 23.

Les fondations de cette tour, mises à découvert en 1829, ont fait voir que son diamètre, pris à l'extérieur, n'était que de 4 mètres 70 centimètres; tandis que les fondations du mur qui la reliait à l'enceinte de la ville n'avaient pas moins de trois mètres d'épaisseur. On reconnut, en même temps, que toute la muraille, formant le côté oriental du saillant, avait été élevée dans le lit même du petit bras de l'Aisne.

N° 24.

La muraille, formant le côté occidental de ce saillant, flanquée de deux petites tours carrées de 4 mètres de largeur, n'avait guère qu'un mètre d'épaisseur, sans contreforts. Il est donc incontestable que sa construction remonte à une époque bien antérieure à 1551, où la vieille enceinte fut renforcée d'un rempart en terre et d'un large fossé.

N° 25.

Le chanoine Cabaret peut être regardé, à juste titre, comme le compilateur, par excellence, de tout ce qui a été dit sur l'histoire de Soissons jusque vers 1780. C'est pourquoi ses Mémoires contiennent, à côté de renseignements précieux, un assez grand nombre de contradictions. Nous nous contenterons d'en citer un exemple :

On trouve : 1° au chapitre intitulé *Abbaye royale de St-Médard*, le passage suivant, reproduit en d'autres endroits desdits Mémoires : « en 885 et 886, les Normands brûlèrent

« l'église de St-Médard, et les Hongrois, en 901, *rasèrent en*
« *entier* le monastère et le palais de Clotaire.

2° Au chapitre intitulé *Événements divers qui ont illustré la ville de Soissons :* « Le palais de Clotaire subsistait tou-
« jours dans l'enceinte du monastère de St-Médard, et *ce*
« *ne fut que sous la troisième race de nos rois* qu'il fut totale-
« ment abandonné aux religieux de cette abbaye.

3° Et plus loin : « Charlemagne et Louis le Débonnaire
« l'avaient si supérieurement embelli (le monastère de St-
« Médard) qu'*avant les ravages des Calvinistes, en* 1567, on
« y voyait encore les restes de la chambre dorée qu'ils y
« occupaient durant leur séjour. »

Cette dernière circonstance qui dément formellement la destruction de l'abbaye par les Normands et par les Hongrois, a pour elle l'autorité de Berlette, le plus ancien des historiens de Soissons, qui vivait en 1552, et qui pouvait avoir vu, par conséquent, la chambre dorée de Charlemagne.

N° 26.

Hugues-Capet possédait, à son avénement au trône, le domaine de Braisne qui avait été donné à son père par le roi Raoul, au même moment, où cet heureux compétiteur de Charles III permettait à l'évêque de Soissons d'ériger son diocèse en fief. Mais le puissant duc de France ne voulant pas devenir le vassal du prélat, Braisne fut alors distrait de la province, et c'est pourquoi son seigneur ne figurait pas parmi ceux qui assistaient à l'entrée solennelle de l'évêque. Il en fut de même pour le domaine de Château-Thierry que possédait le fameux Herbert, comte de Vermandois.

Quoiqu'il en soit, Hugues-Capet donna la seigneurie de Braisne à un seigneur de Baudement. Cette concession fut-elle le prix du suffrage de ce seigneur? c'est ce qu'on ignore.

N° 27.

Les rois Louis IV et Lothaire avaient eu la possession du domaine de Coucy, bien qu'il appartînt à l'archevêque de Rheims, lequel prétendait, du moins, le tenir de Clovis. A la chute de la dynastie carlovingienne, ce domaine, considéré comme propriété de la couronne, fut abandonné, par le nouveau roi, aux seigneurs qui avaient concouru à son élévation, et nous croyons que ce fut à cette occasion qu'il passa dans la famille de l'évêque de Soissons, Gui d'Amiens.

En effet, Enguerrand Ier, seigneur de Coucy, mort en 1106, était fils de Dreux, seigneur de Boves, place alors très-forte dans le voisinage d'Amiens, et Dreux était fils d'Alberic, seigneur de Coucy, lequel vivait en 1059. Or, comme cet Enguerrand devint possesseur, par droit de succession, du comté d'Amiens, dont les seigneurs étaient également de la maison de Boves, ne paraît-il pas très-vraisemblable qu'Alberic de Coucy devait être le neveu ou le petit-neveu de l'évêque de Soissons, Gui d'Amiens.

N° 28.

Philippe-Auguste devenu possesseur, par un échange de domaines, de la châtellenie de Pierrefonds, fit un arrangement avec l'évêque de Soissons, suivant lequel le nouveau seigneur de Pierrefonds était exempté de tout hommage et obéissance envers l'évêque suzerain, et celui-ci était dispensé du gîte qu'il devait à son vassal pendant trois jours dans son château de Septmonts.

N° 29.

Dormay n'a fait aucune mention de ce comte Gésildebert, et le silence de cet historien laborieux est une pré-

somption d'un grand poids contre l'existence de ce personnage. Il est d'ailleurs à remarquer que les auteurs qui en ont parlé, disent qu'il vivait en 979, et qu'il avait pris part à la révolte des seigneurs en 920. Un laps de 59 ans nous semble bien long, mais sans vouloir contester sur les probabilités de la longévité de ce prétendu comte, nous croyons que l'opinion de ces auteurs doit être rejetée sans la moindre hésitation, attendu qu'on ne trouve dans Flodoard, historien de cette révolte des seigneurs, et des événements qui la suivirent, qu'un seul Gésildebert, lequel était comte des Lorrains, et non de Soissons. De plus, comment expliquer qu'on ait omis de parler de ce comte de Soissons à l'occasion du siége de 948, l'un des événements remarquables de l'époque.

Il est dit, dans l'Art de vérifier les dates, que Gui tenait le comté de Soissons du chef de sa femme, et le Mémorial historique du département de l'Aisne, prétend que le comté héréditaire fut érigé en faveur de Gui en 969. D'un autre côté, le comte Renaud, fils de ce Gui, perdit la vie accidentellement en 1057, c'est-à-dire quatre-vingt-huit ans plus tard. Or, il nous paraît peu probable que la vie de ces deux comtes eût pu remplir une telle période; car le premier aurait été déjà marié, en 969, et rien ne prouve que le second fût dans un âge fort avancé lorsqu'il mourut en 1057, puisque la fille qu'il laissa, fut mariée l'année suivante, eut beaucoup d'enfants, et vivait encore en 1114. Il n'est pas vraisemblable que Gui, Renaud et Alaïs, sa fille, auraient vécu, à eux trois, au delà de cent soixante années.

N° 30.

Le Mémorial historique de l'Aisne fait mention de lettres patentes du roi Charles V, du 3 février 1367, par lesquelles

les habitants du bourg d'Aisne et du château de St-Médard, qui formaient ensemble une commune distincte, furent affranchis des appeaux frivoles et volages, au moyen d'une redevance annuelle de deux sols par feu.

N° 31.

Cabaret rapporte, comme une preuve de la juridiction de la commune de Soissons sur la plaine de Crouy, une ancienne coutume qui obligeait les bouchers de la ville à faire une chasse à cheval dans cette plaine le mardi gras pour l'amusement du peuple. Mais cette coutume, si toutefois elle existait déjà au temps de la commune, ne devait-elle pas plutôt son origine à l'abbé de St-Médard, seigneur du faubourg St-Vaast et de toute la plaine environnante, qui l'aurait imposée aux bouchers de la ville en leur accordant la permission de vendre leur marchandise dans le faubourg ?

N° 32.

Le village de Villeneuve doit son origine, comme la plupart des Villeneuves qu'on trouve en grand nombre en France, à l'asile donné par le seigneur aux serfs des autres seigneuries ; mais plus particulièrement des seigneuries cléricales, dans lesquelles la condition civile était presque toujours plus misérable. La seigneurie de Villeneuve était sur la paroisse de St-Germain, la sixième de Soissons, et se trouvait, par conséquent, dans la circonscription territoriale de cette ville.



TABLE DES MATIÈRES.

ÉPOQUE DES GAULOIS.

ÉPOQUE DES ROMAINS.

ÉPOQUE DES FRANCS.

ÉPOQUE FRANÇAISE. — 1re PARTIE.

SOISSONS. — IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
RUE DES RATS, N° 10.

ERRATA.

Page 40, ligne 9, *au lieu de :* des claies formaient, *lisez :* des claies fermaient.

Page 44, ligne 24, *au lieu de :* la rive de l'Aisne, *lisez :* la rive droite de l'Aisne.

Page 58, ligne 12, *au lieu de :* leur ville prit, *lisez :* leur pays prit.

Page 74, ligne 21, *au lieu de :* rue de Mineurs, *lisez :* rue des Minimes.

Page 135, ligne 3, *au lieu de :* prétendue description, *lisez :* prétendue destruction.

Page 144, ligne 25, *au lieu de :* M. Prov. Gall., *lisez :* III Prov. Gall.

Page 150, ligne 23, *au lieu de :* les autres citoyens, autres, *lisez :* les citoyens, autres.

Page 183, ligne 3, *au lieu de :* Crise, *lisez :* Cuise.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS,

PAR M. LEROUX,

GARDE PRINCIPAL DU GÉNIE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

—

TOME SECOND

SOISSONS,

IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,

RUE DES RATS, N° 10.

—

MDCCCXXXIX.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

DÉMÊLÉS DE LA COMMUNE AVEC LE CHAPITRE.

L'évêque Nevelon de Chérisy n'avait pas adopté, envers la commune, la ligne de conduite tenue par ses deux prédécesseurs. Ce prélat, d'un caractère ardent et aventureux, l'un des auteurs le plus passionnés de la croisade qui fonda l'empire français de Constantinople, dont il fut un des électeurs, se montra peu disposé à supporter les franchises municipales Les corporations cléricales, fortes de son appui, ne tardèrent pas à devenir exigeantes et tracassières, tant sur l'étendue que sur le nombre de leurs droits, de leurs immunités, et bientôt le serment de sûreté, prescrit par Louis le Gros, ne fut plus capable de

les contenter. De là des contestations fréquentes : les esprits s'aigrirent ; il y eut des clameurs et des troubles, et l'on recourut même quelquefois à la violence.

Une petite guerre éclata entre la commune et l'abbé de St-Médard, seigneur du faubourg St-Vaast, qui pouvait mettre sur pied un corps de troupes assez fort pour se défendre contre les bourgeois. Ceux-ci travaillèrent à élever une forteresse pour commander le faubourg. Dans le même temps, les magistrats ayant fait arrêter un malfaiteur dans une maison située sur la juridiction du chapitre de St-Pierre au Parvis, les chanoines portèrent plainte au roi de cette violation de leurs droits. Philippe-Auguste, pour rétablir la paix du pays, vint à Soissons, fit abattre la forteresse élevée par les bourgeois, et donna la charte de confirmation rapportée plus haut. Cette manifestation de la volonté royale, faite au commencement d'un nouveau règne, coupa court aux mauvais desseins de l'évêque contre la commune.

Vers l'an 1191, le roi étant parti pour la guerre d'orient, l'abbesse de Notre-Dame fit saisir un terrain sur lequel sa maison prétendait avoir le droit

de cens. Les bourgeois, qui étaient en possession de ce terrain depuis plus d'un demi-siècle, contestèrent la prétention de l'abbesse, donnant pour raison que l'érection de la commune les avait affranchis de cette redevance, et sur son refus de se désister, ils établirent autour de l'abbaye un blocus si rigoureux, que les religieuses, pressées par la faim, furent obligées d'abandonner leur monastère et de se retirer à la campagne. La reine mère, régente du royaume, scandalisée du procédé peu généreux des bourgeois, leur envoya l'ordre de cesser toute démonstration hostile envers les religieuses, ce qu'ils firent sur-le-champ.

Les historiens ont rapporté un certain nombre de démêlés entre les magistrats de la commune et les chanoines de la cathédrale. On y remarque, à chaque incident, tout le zèle que ces derniers apportaient à la défense de leurs priviléges. Comme les détails ont tous été puisés, sans exception, dans les archives du chapitre, on est en droit de soupçonner qu'ils y avaient été consignés dans le sens le moins favorable aux bourgeois. Les archives de la commune ayant été perdues, n'ont pu être consultées dans l'intérêt de la vérité (*).

Tous ces démêlés eurent à peu près la même origine : des désordres et des tapages nocturnes faits par les jeunes clercs ou par les écoliers que la police municipale cherchait à réprimer en se saisissant des fauteurs, ainsi que des arrestations opérées par des officiers de la commune dans des lieux appartenant aux juridictions cléricales, ou revendiqués comme tels, et qui servaient, pour ainsi dire, d'asile à tous les individus coupables de quelque méfait envers la commune. Nous nous contenterons de rappeler les plus remarquables d'entre ces contestations; celles qui eurent pour résultat d'apporter quelque changement dans la position respective des parties.

L'obligation du serment de sûreté avait toujours été un grand sujet de vanité pour le chapitre, et de mécontement pour les bourgeois. Cette obligation donnait lieu, presque chaque année, à des récriminations plus ou moins vives. Sur la fin du règne de Philippe-Auguste, cette cérémonie, à laquelle les chanoines tenaient tant, et qu'ils faisaient faire avec un grand appareil, fut contestée par les magistrats. Des troubles assez graves s'en suivirent; on convint de part et d'autre, pour y mettre un terme, de faire régler les

droits respectifs de la commune et du chapitre, ainsi que les formalités à observer dans la cérémonie du serment, par une personne désintéressée; mais ayant assez de crédit et d'influence pour faire respecter sa décision. On fit choix, à cet effet, de l'évêque de Senlis, Garin, qui était aussi chancelier de France. Garin mettait beaucoup de lenteur dans l'examen de cette affaire, et dans l'intervalle éclatèrent de nouveaux troubles, plus sérieux que les premiers : pendant la nuit, des gens inconnus et apostés peut-être par les ennemis de la commune, pour jouer le rôle odieux d'agents provocateurs, proférèrent des cris outrageants et des menaces contre les chanoines, et lancèrent même des pierres et des flèches dans leurs maisons. Le chapitre porta, sur-le-champ, plainte au roi, et déclara qu'il prononcerait l'interdit sur la ville, si l'on n'accordait pas de nouvelles garanties à la sûreté de ses membres. Philippe-Auguste assura les chanoines de sa protection, et leur promit bonne et entière justice; mais à la condition expresse que l'affaire serait renvoyée par devant son conseil, pour être examinée en sa présence. Cette condition déplut aux chanoines. Ils déclinèrent la juridiction du con-

seil royal, et s'adressèrent au pape qui s'empressa d'écrire au roi en leur faveur, le priant de laisser les choses dans l'état où elles étaient.

Philippe-Auguste venait de mourir quand la lettre du pape arriva. Louis VIII, son successeur, charmé de trouver l'occasion, à son avénement au trône, de se rendre agréable au pontife romain, prescrivit à l'évêque Garin de prononcer le jugement arbitral qui devait mettre un terme à la contestation. Le prélat n'hésita plus; fort de l'assentiment du roi, il donna gain de cause aux chanoines. Par ce jugement, rendu à St-Germain en Laye en 1224, il fut ordonné que le maire et les jurés prêteraient, tous les ans, le serment de sûreté; que le chapitre percevrait le droit de cens dans les parties de la ville comprises dans sa juridiction; qu'il avait le droit de faire juger par ses baillis, les homicides, vols, fors-mariages et autres crimes commis dans ces mêmes quartiers; mais que les magistrats de la commune auraient le jugement des querelles et batteries qui n'étaient que du ressort de la police, sauf cependant les cas graves dont la connaissance pourrait être réclamée par les officiers du chapitre.

Cette sentence favorable, et telle que les cha-

noines pouvaient l'attendre de l'évêque de Senlis, fut appelée par eux *la Charte Garine,* et par reconnaissance d'un succès qu'ils n'eussent sans doute pas obtenu sans la mort de Philippe-Auguste, ils firent insérer dans leur obitier le décès du prélat *qui, dans le conseil du roi, avait beaucoup fait pour leur église, et pacifié convenablement leur différend avec la commune.*

Quoique les magistrats de la commune, agissant dans le cercle de leurs attributions, ne fussent responsables de leur gestion qu'envers leurs concitoyens qui les réélisaient s'ils en étaient contents, ces magistrats devenaient justiciables du conseil du roi, s'il leur arrivait d'outre-passer leurs droits. Le soin de les surveiller appartenait au grand bailli de Vermandois qui résidait à Laon. On rapporte un exemple de punition infligée à l'un de ces magistrats : sous le règne de saint Louis, un maire avait été condamné, par une décision d'arbitres, à une peine qu'on n'indique point, pour un dommage causé à l'abbé de St-Crépin le Grand. Le roi ne trouvant pas la peine assez forte, cassa la décision des arbitres et ordonna, qu'en réparation de sa faute, le maire irait faire

la guerre en Palestine ou contre les Albigeois, au choix de l'évêque de Soissons et de l'abbé de St-Jean des Vignes, et qu'il ne pourrait en revenir qu'avec leur permission.

HOPITAL DE ST-LAZARE.

Dans le XII[e] siècle, s'élevèrent aussi de nombreux hôpitaux. Avant cette époque il n'existait, à Soissons, d'autres établissements de bienfaisance que les maisons de l'aumône, qui appartenaient exclusivement aux grandes corporations religieuses, et dont la destination avait moins pour objet de secourir les malades, que d'héberger une multitude prodigieuse de pèlerins qu'enfantaient la paresse et la dévotion pour les reliques.

Mais lorsqu'échappés aux coups des Sarrrazins et aux ravages de la débauche et de la peste qui désolèrent leurs expéditions aventureuses, les croisés eurent rapporté, dans leur patrie, la lè-

pre, l'éléphantiasis et les autres maladies de l'Orient, toutes inconnues à la faible expérience des médecins de ce temps, aggravées par la misère et la malpropreté des peuples, et devenues par conséquent un objet d'épouvante générale, on imagina, pour se garantir de ces fléaux, d'établir, hors des villes, des maisons fermées de murailles, où l'on conduisait tous ceux qui en étaient attaqués. Ils y étaient sequestrés jusqu'à leur guérison, c'est-à-dire le reste de leur vie.

La garde de ces hôpitaux, appelés léproseries, maladreries, etc., fut confiée aux chevaliers de l'ordre militaire et hospitalier de St-Lazare, dont un assez grand nombre avaient été ramenés en France par le roi Louis VII, à son retour de la croisade. L'un des vœux de ces chevaliers était *de retirer et de servir les pauvres lépreux*. C'est de là, probablement, que les lieux de réclusion reçurent le nom de *lazarets*.

Un de ces hôpitaux, auquel les historiens ont donné le nom d'hôpital St-Lazare, avait été établi à quelques centaines de pas au-delà du faubourg de Crise, à gauche du chemin qui conduit au village de Belleu. Avec le temps, cet hôpital de-

vint possesseur de biens-fonds assez considérables. L'ordre de St-Lazare en conserva la jouissance après la disparition de la lèpre et la destruction du lazaret; mais en 1695, ces biens furent remis à l'Hôtel-Dieu de Soissons. Chaque corporation religieuse avait, hors de la ville, sa léproserie ou maladrerie, où elle confinait ceux de ses membres atteints du cruel fléau. Celle du chapitre de la cathédrale était au village de Belleu; l'abbaye de St-Jean des Vignes avait la sienne à Berzy. On ne comptait pas moins de cinquante établissements de cette nature dans le diocèse de Soissons.

HOPITAL DE ST-VAAST.

—

En 1188, un chanoine de St-Vaast, sa sœur et son neveu, donnèrent deux maisons situées aux abords du pont, dans le faubourg St-Vaast, pour y fonder un hôpital. Cet établissement fut approuvé la même année par une charte de l'évêque de Soissons.

En 1233, un bourgeois nommé Jean de l'Ile, et sa femme, donnèrent tous leurs biens à cet hôpital, et se vouèrent de leurs personnes au service des malades. Peu de temps après, un habitant de Cuffies fit don d'une pièce de terre; et dans la suite d'autres donations du même genre eurent encore lieu. Cependant cet établissement ne s'est pas maintenu; mais on ne connaît ni la cause, ni l'époque de sa suppression. Il ne fut pas non plus réuni à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'on aurait pu le présumer; car plusieurs maisons qui provenaient de sa dotation, entre autres celle de la belle image, à l'angle des rues de St-Vaast et de Crouy, appartenaient, au commencement du XVI[e] siècle, à la ville, qui les donna au collége.

HOTEL-DIEU DE S[T]-GERVAIS.

—

Parmi les maisons de l'aumône des corporations religieuses de Soissons, celle du chapitre de la cathédrale devait être une des plus impor-

tantes. Elle devait son origine au concile d'Aix la Chapelle de 816, qui avait prescrit aux évêques d'établir près de leur cathédrale une maison des pauvres, dotée aux dépens de cette église. Cette maison était située sur la petite place de St-Gervais, presque en face de l'ancienne entrée principale du chapitre.

Les chanoines la convertirent en un hôpital pour le soulagement des malades, sous le titre d'Hôtel-Dieu de St-Gervais.

Le plus ancien document qui fasse mention de cet Hôtel-Dieu, est une bulle du pape de l'an 1216. On rapporte aussi que le roi Louis VIII donna des fonds pour aider à sa construction, d'où l'on peut conclure que l'établissement des malades dans cette maison, ne remonte guère au delà du commencement du XIII[e] siècle. On ignore si, dans son origine, on y recevait indistinctement tous les malades de la ville, soit qu'ils appartinssent à la juridiction du chapitre ou à celle de la commune. Les chanoines avaient la direction exclusive de cet hôpital, et pendant longtemps, ils furent dans l'usage de faire des legs en sa faveur; beaucoup d'entre eux lui laissèrent

leurs lits, dont les couvertures étaient de fourrures de lapins et d'écureuils. Des bourgeois lui firent aussi des donations, notamment un nommé Gautier le Cirier, qui donna sa maison pour l'agrandir. Il était desservi par des frères hospitaliers pour les hommes, et par des sœurs pour les femmes.

HOPITAL DE NOTRE-DAME.

—

L'abbaye de Notre-Dame suivit l'exemple donné par le chapitre et remplaça, en 1230, sa maison de l'aumône par un hôpital. Un bâtiment plus considérable que l'ancien fut construit, à cet effet, entre la rue de Notre-Dame et la rivière, sur un emplacement que l'abbesse, Béatrix de Chérisy, paya 550 livres (*). On y communiquait de l'intérieur du monastère au moyen d'un pont de bois placé sur la rue. Les malades étaient soi-

(*) 9,856 francs, en comptant la livre à 17 fr. 92 centimes.

gnés par des frères servants et des sœurs converses ; et les secours spirituels étaient administrés par les chanoines de St-Pierre au Parvis.

SÉMINAIRE DE ST-NICOLAS.

—

Le chapitre de la cathédrale ayant la collàtion d'un assez grand nombre de bénéfices, il était naturel qu'il eût toujours à sa disposition des sujets dévoués. Le principe féodal était, pour le moins, aussi profondément enraciné dans le clergé que dans la noblesse. Chaque corporation avait son collége ou séminaire, où elle faisait élever, à sa manière et dans son esprit, la jeunesse qui devait lui succéder.

Le séminaire du chapitre était placé dans les bâtiments du cloître qu'un évêque de Laon, Enguerrand de Coucy, avait fait reconstruire à ses frais, après l'incendie de 948. Soit que le local ne pût plus suffire à tous les clercs, dont le nombre augmentait avec les richesses de la corpo-

ration, soit qu'on eût seulement l'intention d'avoir une école secondaire, un petit séminaire, dont les sujets pourraient entrer dans toutes les parties de l'ordre ecclésiastique, une succursale fut jugée nécessaire. Un chanoine, nommé Fermontier, fit donation, en 1214, de trois maisons situées vis-à-vis de la porte, dite du Cloître. Le doyen du chapitre en donna une autre, et ces quatre maisons furent disposées pour loger soixante clercs.

Cette école, dont la direction était confiée à un procureur pour l'administration des revenus, et à un maître, un sous-maître et un bachelier pour la partie de l'enseignement, n'était, en réalité, qu'une dépendance du séminaire du chapitre, bien qu'il fût appelé le *Collége des pauvres Clercs,* mais ce nom était destiné, sans doute, à lui attirer les offrandes des personnes pieuses. Placé dans la juridiction de la commune, qui eut le tort de le souffrir, ce collége devint, un siècle plus tard, la cause d'un procès ruineux pour les bourgeois.

Le seigneur de Coucy, Enguerrand III, s'étant attiré les censures de l'Église, fonda, par esprit de pénitence, volontaire ou forcée, une chapelle à

l'usage des pauvres clercs. Cette chapelle, dédiée à saint Nicolas, reçut le nom de St-Nicolas des pauvres Clercs. Enguerrand fut inhumé sous le maître-autel, suivant l'usage assez généralement observé pour les fondateurs d'églises, et sa femme, Marie de Montmirail, fonda un chapelain. En reconstruisant, en 1727, le mur contre lequel l'autel était adossé, on découvrit la tombe en pierre dure de ce seigneur; ses ossements étaient encore dans un état parfait de conservation.

COUVENT DES CORDELIERS.

Vers 1228, les disciples de saint François, munis de la permission de l'évêque et du chapitre, vinrent établir à Soissons un couvent de leur ordre. Mais le chapitre avait imposé à la nouvelle communauté l'obligation de se soumettre à l'interdit toutes les fois qu'il le prononcerait. Mesure extrême dont il usait assez largement, quelquefois malgré son évêque, quand il croyait

ses intérêts temporels compromis : alors les églises étaient fermées; plus de prières, plus de sacrements, plus de culte enfin! Et tout ce désordre pour soutenir, le plus souvent, des droits et des priviléges si opposés à la charité des premiers siècles de l'Église.

Le couvent des Cordeliers fut bâti en dehors de la porte St-André, sur une partie de l'emplacement de l'ancien château de Crise, dans la juridiction seigneuriale de l'évêque. C'était un établissement peu étendu, convenable à des religieux qui avaient fait vœu de pauvreté, et qui vivaient au jour le jour sur la charité publique. En 1382, il fut agrandi au moyen d'une maison donnée par le comte de Soissons, Enguerrand de Coucy. Détruit lors du siége de la ville, en 1414, on voulut le rebâtir dans la rue du Mouton, sur l'emplacement de l'ancienne synagogue des Juifs. On espérait, sans doute, que la sainteté des disciples de saint François purifierait un sol longtemps souillé par les enfants d'Israël. Mais ce pieux projet ne put recevoir son exécution. Cet emplacement se trouva trop petit pour y établir convenablement un monastère avec tous ses accessoires. Déjà les

Cordeliers n'étaient plus aussi rigides sur l'observation de la règle, et le couvent fut transféré dans le voisinage de la place du marché, l'un des plus beaux quartiers de la ville, où, par suite des désastres du siége, on put lui donner sans peine un terrain qui n'avait pas moins de 4,000 mètres carrés de superficie.

La partie de la rue Porte-Ozanne, comprise entre celles des Fèves et de Bethléem, fut supprimée et enclavée dans le couvent. Cette rue des Fèves reçut le nom de rue des *Cordeliers,* et celle longeant le côté sud du monastère, fut appelée rue des *Pieds-Déchaux.*

COUVENT DES BÉGUINES.

—

Vers le temps où les Cordeliers étaient reçus à Soissons, les Béguines y formaient aussi un monastère à l'entrée de la rue St-Remy. Ce monastère n'eut qu'une assez courte durée, parce que l'ordre lui-même ne tarda pas à succomber sous

les attaques de ses nombreux ennemis; quoique son établissement en France eût été ouvertement favorisé par le roi saint Louis. La règle et les doctrines des Béguines s'écartaient beaucoup trop de celles de tous les autres ordres monastiques, pour ne pas devenir, à leur égard, un objet de jalousie et d'aversion. Elles vivaient en communauté, sous la direction d'une supérieure, sans faire de vœux et sans renoncer à leurs biens personnels; elles étaient libres de rentrer dans la vie civile quand elles le voulaient; elles pouvaient même se marier. Et tandis que tous les autres ordres s'accordaient à rabaisser l'espèce humaine et posaient en principe son imperfection, ainsi que l'impossibilité d'un bonheur réel en ce monde, les Béguines admettaient, au contraire, que toute créature intellectuelle pouvait atteindre à la perfection, et jouir alors, sur la terre, d'une félicité entière.



MAISON DES TEMPLIERS.

Il faut encore compter parmi les nombreux établissements consacrés à la religion que renfermait la ville de Soissons, une maison de l'ordre militaire et religieux tout à la fois des chevaliers du saint Sépulcre ou du Temple, plus connu sous le nom de Templiers. Fondé par neuf chevaliers français qui avaient suivi Godefroy de Bouillon dans la Palestine, leur institution première fut de protéger les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem pour visiter les saints lieux, contre les attaques et les brigandages des Musulmans. D'autres guerriers partagèrent ce noble dévouement, et se joignirent à eux. Cette milice généreuse parut avec gloire sur les champs de bataille. Approuvés en 1128 par le concile de Troyes, ces chevaliers reçurent une règle. Cet ordre très-humble et très-pauvre dans ses commencements, parvint dans la suite, par les nombreuses donations qu'il reçut

de toutes parts, à un haut degré de richesse et de puissance. Leur maison conventuelle, à Soissons, était située sur la gauche de la rue des Rats, descendant vers la rivière.

La ferme de la Perrière, au dessus de Crouy, ainsi que le manoir de Maupas, se trouvaient dans sa dépendance avec le droit de justice sur la plaine de ce nom. Le siége de cette justice était dans une maison de la ville, proche du mur d'enceinte, à l'extrémité de la rue des Prêtres, ou de l'Échelle du Temple. Après la suppression de l'ordre des Templiers, sous Philippe le Bel, le manoir de Maupas fut donné aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem ou de Malte, dont il devint une commanderie.

LA VILLE EST MISE EN INTERDIT.

—

Le seigneur de Chimai, fils du comte Raoul, étant à la chasse du côté de Bucy, se prit de querelle avec un chanoine de la cathédrale, et le fit

saisir par les gens de sa suite. Le chapitre porta plainte de l'injure faite à l'un de ses membres; mais n'ayant pas obtenu la réparation qu'il désirait, il excommunia le fils du comte et ceux qui l'accompagnaient, lors de l'arrestation du chanoine. La noblesse, irritée de cet acte de violence, ayant pris parti pour le seigneur, les chanoines prononcèrent l'interdit sur la ville, obligèrent toutes les églises, même celle de l'abbaye de Notre-Dame à cesser l'office, et s'adressèrent au pape, qui ordonna la publication de l'excommunication lancée contre le seigneur de Chimai. Celui-ci fit attaquer, par ses gens, les terres du chapitre qui furent mises au pillage. Le roi, à la prière des chanoines, ordonna à ses baillis de réprimer ces désordres, d'où il s'en suivit une petite guerre dans le Soissonnais, entre les officiers royaux et les adhérents du comte de Chimai. Mais sur l'intervention de l'archevêque de Rheims, prince du sang royal, il fut fait un accommodement, et les églises furent rouvertes à la population soissonnaise, qui s'était vue privée des secours de la religion, pendant plusieurs mois, pour une querelle qui lui était tout à fait étrangère. L'année suivante,

elle eut encore à subir la même rigueur, parce que les gens du roi avaient saisi les biens de l'Église.

Le seigneur de Chimai succéda, en 1236, au au comte Raoul, son père, sous le nom de Jean II. Ce comte de Soissons vécut presque toujours auprès du roi saint Louis, dont il partagea la bonne et la mauvaise fortune. Il fut fait prisonnier avec lui en Egypte à la suite du désastre de la Massoure, où périt l'évêque de Soissons, Gui de Château-Porcien. Ce prélat, l'un des plus vaillants hommes de l'armée, voyant les chrétiens battre en retraite sur Damiette, se précipita seul au milieu des ennemis, où il reçut la palme du martyre, préférant la mort à la honte de fuir devant les Infidèles. Le comte Jean II mourut la même année que saint Louis (1270), pendant l'expédition de Tunis, et fut inhumé à Longpont. Son fils Jean III, et ses successeurs Jean IV, Jean V, et Hugues firent tous, sans exception, leur résidence à Chimai, et n'habitèrent qu'accidentellement le château de Villeneuve.



RECONSTRUCTION DU PONT.

Le pont sur l'Aisne fut reconstruit en 1265, tel qu'il existe aujourd'hui, à l'exception toutefois de la grande arche, dont la voûte en ogive fut remplacée, au siècle dernier, par un arc de cercle surbaissé, pour faciliter le passage des bateaux haut chargés. Cette reconstruction du pont qui avait été bâti 440 ans auparavant, fut-elle totale ou seulement partielle? on l'ignore, ainsi que les motifs qui y donnèrent lieu.

La dépense fut, dit-on, supportée par les habitants de la ville et par les corporations religieuses; mais rien ne le prouve, et il est même permis d'en douter, d'après la grandeur de l'ouvrage. Il est plus vraisemblable que le pont fut construit aux frais de la province, au moyen de tailles levées sur le peuple, et de sommes imposées, à titre de dons, aux seigneurs et aux communautés. Le comte de Soissons dut y contribuer pour une

somme considérable, en sa qualité de seigneur riverain de l'Aisne, sur la navigation de laquelle il percevait un droit, et, en outre, parce qu'il possédait un moulin placé sous la troisième arche du pont. Ce moulin qu'il tenait en fief de l'évêché, ainsi qu'on le voit dans une charte de l'année 1215, a subsisté jusque vers le milieu du XVIIe siècle.

La reconstruction du pont dut entraîner nécessairement celle du châtelet, qui en défendait le passage. Celle-ci se fit sans doute aux dépens des habitants, parce que cet édifice servait tout ensemble de fermeture à la ville et de maison de la commune; bien que les bourgeois payassent au comte une redevance annuelle à titre de loyer. Au devant de ce châtelet se trouvait une petite place où l'on exécutait les criminels, et où était placé le pilori.



ACCORDS ENTRE LA COMMUNE ET LE CHAPITRE.

—

A la suite d'un démêlé assez vif entre la commune et le chapitre de la cathédrale, il y eut un traité dont voici les principales dispositions :

« Les officiers du chapitre pourront arrêter les malfaiteurs dans l'étendue de leur juridiction.

« Les magistrats pourront arrêter quiconque aura tué ou blessé quelqu'un sur la terre du chapitre, mais ils devront remettre le coupable aux officiers du chapitre s'ils le réclament.

« Si les magistrats arrêtaient sur la terre du chapitre quelqu'un coupable de crime ou de délit envers la commune, ils devraient d'abord le livrer au chapitre qui en exigerait l'amende, après quoi il serait rendu aux magistrats qui en tireraient, à leur tour, l'amende due pour son méfait.

« Les magistrats ne pourront lever de tailles dans les quartiers soumis à la juridiction du chapitre, que celles autorisées par les chartes et ordon-

nances de Louis VI, de Louis VII et de Philippe-Auguste.

« Dans le cas où ils défendraient la vente du vin d'Auxerre à Soissons, cette prohibition ne pourrait s'étendre sur la terre du chapitre. »

Quelques années après cet accord, l'appariteur de l'archidiacre fut battu, en plein jour, dans l'exercice de ses fonctions. Les bourgeois, au lieu de lui porter secours et de saisir le coupable, comme ils devaient le faire, d'après les règlements en vigueur, le laissèrent maltraiter. Le chapitre fit un procès à la commune, et par un arrêt rendu au parlement de la Pentecôte 1271, le maire et les jurés furent condamnés à 40 livres d'amende (environ 360 francs).

Les magistrats avaient toujours été dans l'usage de faire la visite du pain dans tous les quartiers de la ville et les faubourgs indistinctement, bien que les évêques eussent prétendu, à diverses reprises, que cette visite ne devait pas être faite par eux dans les quartiers soumis à la juridiction de l'évêché. Mais l'évêque Milon de Bazoches se refusa formellement à ce que cet usage, qu'il regardait comme une usurpation sur ses droits, fût

continué plus longtemps. Il s'en suivit un procès. Les magistrats obtinrent d'abord un arrêt qui déclarait qu'ils jouissaient du droit de visite ; un autre arrêt était nécessaire pour décider si ce droit leur appartenait; mais il fut convenu, sur l'arbitrage du grand bailli de Vermandois, que la visite du pain serait faite dans le quartier où l'évêque avait des officiers pour rendre la justice, par deux commissaires nommés, l'un par le prélat, l'autre par les magistrats, et que dans le cas où ces deux commissaires ne se trouveraient pas d'accord, il en serait nommé un troisième par l'évêque et les magistrats conjointement. Il fut stipulé, en outre, que ces commissaires distribueraient aux pauvres tout le pain qu'ils saisiraient chez les boulangers pour défaut de poids ou pour mauvaise qualité. Cette convention, conclue en 1275, fut ensuite adoptée par le chapitre de la cathédrale, et reçut son application dans l'étendue de sa juridiction.



OUVERTURE DE LA PORTE S[T]-QUENTIN.

—

Un traité conclu au mois d'octobre 1305, entre le comte de Soissons, Hugues, et les magistrats de la commune, contenait les dispositions suivantes :

« Que le comte pourrait faire arrêter, dans les limites de la commune, ceux qui étaient du ressort de la justice du comté.

« Que les magistrats de la commune pourraient faire publier et exécuter les règlements de police dans le faubourg de St-Germain et sur le chemin de Villeneuve; y arrêter ceux qui troubleraient l'ordre par des querelles suivies de voies de fait, et les amener à la tour du comte. Que dans le cas où les magistrats ne se trouveraient pas sur les lieux pour saisir les délinquants, les officiers du comte pourraient le faire, sauf à les livrer aux magistrats qu'ils rencontreraient sur leur chemin; mais que l'amende infligée appartiendrait au comte, et lui

serait payée en monnaie de Soissons. Que les magistrats pourraient lever les tailles dans le faubourg de St-Germain pour des dépenses de la commune.

« Que le bétail de la commune pourrait pâturer sur le terroir de Villeneuve, et réciproquement celui de Villeneuve sur le terroir de la commune.

« Que les bourgeois de Soissons qui voudraient aller aux marchés de Braisne ou de Vailly, seraient tenus de déclarer, sur serment, à la tour du comte, que les marchandises qu'ils y menaient, avaient été mises en vente au marché de Soissons.

« Que les magistrats pourraient faire fermer, par des murs, la ruelle qui était entre le château et l'abbaye de St-Léger; à la charge d'y entretenir l'égoût et de laisser une porte dans chaque mur, dont le comte aurait une clef et le maire l'autre.

« Que les magistrats auraient un local dans l'hôtel du Change, pour lequel ils payeraient une rente annuelle au comte.

« Que le comte concédait aux habitants la propriété de l'île d'Aisne; moyennant une rente de quatre livres parisis par an. Qu'il se réservait le

droit de justice sur cette île; mais que les magistrats pourraient y faire saisir toute personne qui se serait rendue coupable de quelque crime ou délit. »

Par ce traité, la juridiction de la commune se trouvait étendue sur le faubourg de St-Germain, le plus éloigné de la ville, ayant toujours été jusqu'alors, comme on peut le croire, une dépendance directe de la seigneurie de Villeneuve. Ce traité assurait aux marchands de la ville la faculté d'aller vendre aux marchés de Braisne et de Vailly. Les autres clauses reconnaissaient les droits respectifs des parties dans l'administration de la justice; confirmaient des concessions déjà faites à la commune, ou en faisaient de nouvelles. Cet arrangement était, dans toutes ses dispositions, à l'avantage des bourgeois, ce qui prouve qu'alors ils vivaient en bonne intelligence avec le comte.

La concession de l'île d'Aisne pourrait paraître quelque peu surprenante. Le comte se dépouillait, de son plein gré, du seul terrain qui fût encore attenant à son château. Désormais sans communication avec le dehors, et privé de jardin et de promenade, ce château n'était plus qu'une ha-

bitation fort incommode pour un seigneur. Mais depuis longtemps les comtes avaient transféré leur résidence à Chimai, et le château Gaillard n'était plus pour eux que le siége de leur seigneurie de Soissons.

L'île d'Aisne, d'une longueur de 500 mètres environ, sur une largeur moyenne de 90 mètres, fut convertie en promenade publique pour les habitants, et un jeu de mail qui y fut établi, lui fit donner le nom de promenade du Mail. Pour y communiquer directement de l'intérieur de la ville, sans passer par la porte qui y conduisait précédemment du château, ce que n'aurait peut-être pas permis le comte, on ouvrit, au bas de la rue St-Quentin, une nouvelle porte avec un pont sur le petit bras de l'Aisne. Cette porte, dite de St-Quentin, du nom de l'église paroissiale, dont elle était voisine, se trouvait au même endroit que la porte du Pont ou de l'Est au temps des Romains, et communiquait avec la tête de l'île. Cette porte de St-Quentin, appelée aussi la grande poterne, reparaîtra plus d'une fois dans l'histoire de la ville.

Le comte Hugues mourut en 1307, âgé de vingt-

cinq ans seulement, sans autre postérité qu'une fille née après lui, héritière par conséquent du comté de Soissons. Avec lui s'éteignit la branche mâle des comtes de Soissons de la maison de Nesle, après une durée de cent soixante ans. C'est une justice à rendre aux seigneurs de cette maison, de reconnaître que leur conduite envers la commune fut toute loyale et bienveillante, et qu'ils ne cherchèrent jamais à revenir, en aucune manière, sur l'abandon volontaire ou forcé que le comte Renaud II avait fait de ses droits féodaux en faveur des bourgeois de Soissons. Malgré la puissance que se firent plusieurs d'entre eux, par leurs alliances et par leur position personnelle auprès du souverain, ils respectèrent toujours la foi jurée envers ces mêmes bourgeois, dont les pères avaient été les hommes de tailles et de corvées de leurs ancêtres. On ne trouve en effet aucune trace quelconque de contestation entre les priviléges du comte et les franchises de la commune; tandis qu'il y eut lutte presque continuelle entre celle-ci et les juridictions cléricales, contre lesquelles les comtes eurent aussi plus d'une querelle à soutenir.

ABOLITION DE LA COMMUNE.

—

La famille des comtes de Soissons venait de s'éteindre par la mort prématurée du comte Hugues, et la commune se trouvait en même temps privée d'un modérateur qui la protégeait contre les prétentions du clergé et ses tentatives pour amener la destruction de cette institution populaire, créée depuis deux siècles environ. Six générations s'étaient succédé sans que l'antipathie du chapitre de St-Gervais pour les franchises de la bourgeoisie eût rien perdu de sa violence. Seulement les hostilités avaient changé de nature : ce n'était plus aux foudres de l'excommunication qu'on avait recours, un usage abusif et trop souvent répété, en avait amorti les effets, et avait appris aux peuples à les souffrir avec résignation, mais sans effroi.

Le parlement, rendu sédentaire à Paris, avait succédé à la plupart des droits des anciennes as-

semblées. Ce fut devant lui que le chapitre attaqua la commune. Cette nouvelle arène qu'il avait choisie était tout à son avantage; aussi son triomphe fut-il complet : contre un clergé tout puissant par sa mission, par ses richesses et par la naissance de ses membres (la plupart des chanoines sortaient des meilleures familles), audacieux et persévérant dans ses desseins, possédant presque exclusivement tout le savoir de l'époque, habile surtout dans l'art de déguiser une mauvaise cause sous les artifices de l'argumentation, que pouvait une bourgeoisie pauvre, illettrée et sans appui?

En 1313, s'engagea la nouvelle lutte. Quelques écoliers clercs ayant commis une action répréhensible, les bourgeois s'ameutent en criant, suivant l'usage du temps : *Haro as clercs!* prennent les armes, pénètrent de vive force dans le logis des coupables, les saisissent et les conduisent à la tour du Beffroi, où on les retient prisonniers. Le chapitre, indigné de cette violation de ses priviléges, obtient un arrêt du parlement qui condamne la commune à payer au roi une amende de 1,600 livres, et 600 livres au chapitre

à titre de dommages et intérêts (environ 40,000 fr.), indépendamment des frais du procès. Cet arrêt, d'une rigueur excessive, ne serait-il pas dû, en partie, à l'influence qu'avait exercé, dans le parlement, Pierre de Latilly, précédemment archidiacre du chapitre de la cathédrale, et auquel le roi avait confié les sceaux du royaume quelques mois auparavant?

L'exaspération des bourgeois était au comble. En 1317, les magistrats craignant de les employer pour faire la police, se servirent de cinq sergents royaux pour arrêter, dans la juridiction du chapitre, plusieurs individus coupables de délits envers la commune. Cette précaution fut inutile: le chapitre obtint contre la commune un nouvel arrêt de condamnation beaucoup moins sévère, à la vérité, que le précédent, mais d'autant plus inattendu, que la violation de priviléges, attaquée par le chapitre, avait été consommée par des gens du roi, et que les personnes arrêtées n'appartenaient point à l'état ecclésiastique.

En 1318 et dans les années suivantes, le chapitre obtint encore, contre la commune, plusieurs arrêts, dont un portait 500 livres d'amende pour

le roi et 200 livres de dommages et intérêts pour le chapitre (environ 13,300 fr.), et les dépens.

Toutes ces condamnations, prononcées en peu d'années, sont dignes de remarque. Peut-on admettre que tous les magistrats, renouvelés annuellement, eussent assez peu de discernement et de prudence pour exposer ainsi, coup sur coup, les intérêts de la commune, qui étaient aussi les leurs; certains qu'ils étaient, par l'issue des premiers procès, d'être toujours condamnés? Une cause grave et profonde semble expliquer ces faits. La puissance royale, qui prenait chaque jour plus d'ascendant sur la féodalité, commençait à s'inquiéter de l'esprit démocratique du système communal. Le clergé secondait merveilleusement les défiances du trône, et ces fréquentes attaques du chapitre, ces arrêts empreints d'une si grande sévérité, n'étaient vraisemblablement que le résultat d'un plan combiné pour amener, à Soissons, la ruine d'un système qui s'y débattait encore, après avoir succombé dans plusieurs des villes voisines.

Pendant que le parlement déployait une rigueur non méritée contre les bourgeois de Sois-

sons, le roi, Philippe V, les faisait désarmer. Cette mesure, quoique générale à toutes les communes, leur fut peut-être plus sensible encore que la perte de leurs procès et abattit leur courage. En perdant le droit de prendre les armes pour la défense de leur ville et de leurs franchises; droit qu'ils tenaient de leur charte, ils se voyaient à la merci de tout seigneur qui voudrait les opprimer. Cependant chaque plainte du chapitre devenait le signal d'une forte condamnation pécuniaire; voyant que ce serait se précipiter dans une ruine complète que d'acquitter toutes les sommes dues pour amendes, dommages et intérêts, frais de justice et dépens, ils eurent recours à l'unique moyen qui leur restait, et pour échapper à la catastrophe vers laquelle on les entraînait, ils formèrent le projet de se mettre sous la protection du roi, en renonçant à la commune. Cette résolution prise, ils envoyèrent à Charles IV, dit le Bel, une députation de trois bourgeois, dont les noms ont été conservés: Antoine Luisant, Jean Toucher et Thomas Potage. Ces députés lui exposèrent la position fâcheuse de la bourgeoisie de Soissons, qui serait con-

trainte d'abandonner ses foyers, si l'on voulait exiger le payement de toutes les sommes qu'elle devait, et lui proposèrent, au nom de leurs concitoyens, de lui vendre l'abolition de la commune et de se soumettre au gouvernement pré vôtal, tel qu'il était établi à Laon et dans d'autres villes, à la condition qu'ils seraient déchargés de toutes les condamnations prononcées contre eux. Cette proposition fut accueillie avec grande faveur, et le roi, pour sanctionner la transaction, fit expédier les lettres patentes suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, qu'ayant reçu supplications des bourgeois et habitants de la commune de Soissons, par lesquelles ils demandent, pour certaines causes, à être gouvernés, à l'avenir, en notre nom, par un prévôt que nous y nommerons, renonçant à avoir maire et jurés ; que ledit prévôt soit tenu de les gouverner suivant les libertés, franchises, usages et coutumes qu'ils avaient au temps qu'ils étaient gouvernés en commune, et que la juridiction de la prévôté de Soissons ressorte directement du bailliage de Vermandois, sans ressor-

tir de la prévôté de Laon. Nous avons reçu, à la prière desdits habitants, et recevons dès à présent, par la teneur de ces présentes, la commune avec ses juridictions, droits et revenus, excepté la maison du change, pour laquelle les habitants sont redevables au comte de Soissons de 30 livres, pour les faire gouverner, en notre nom, par un prévôt que nous y nommerons; et nous voulons que ce prévôt gouverne lesdits habitants suivant les libertés, franchises, usages et coutumes qu'ils avaient lorsqu'ils étaient gouvernés en commune, à l'exception qu'il n'y aura plus dorénavant ni maire, ni jurés. Et afin que ce soit chose stable, nous avons fait apposer notre sceau à ces présentes, nous réservant nos droits en toutes autres choses, ainsi que les droits d'autrui.

« Donné à St-Christophe en Hallate, le quatrième jour de novembre 1325. »

Telle fut la fin du gouvernement communal à Soissons. Si les bourgeois perdirent le droit de choisir, annuellement et sans contrôle de l'autorité souveraine, leurs magistrats, droit dont l'avantage n'a jamais été rendu incontestable par

l'expérience, ils conservèrent du moins ce qui leur importait le plus, les libertés et franchises municipales. Leurs adversaires n'eurent guère à s'applaudir d'un triomphe dont ils ne recueillirent aucun fruit. La chute de la commune tourna tout à l'avantage de la couronne, en lui donnant une ville aussi importante que Soissons l'était encore à cette époque. La bourgeoisie gagnait même au changement : avec ses droits civils qu'elle conservait, elle se trouvait à l'abri des embûches et des tracasseries des ordres privilégiés, et n'avait plus à redouter les inconvénients de ces institutions trop démocratiques, qui ouvrent un vaste champ aux ambitions illégitimes, et où l'intrigue et la turbulence causent souvent de si cruels déchirements.

Les lettres patentes du 4 novembre 1325, n'établissaient pas d'une manière assez formelle, ainsi que les bourgeois l'avaient demandé, que la prévôté de Soissons serait tout à fait indépendante de celle de Laon. Le prévôt de Laon prétendit, à ce qu'il paraît, comme étant de création plus ancienne, que celui de Soissons lui fût subordonné. Les bourgeois réclamèrent contre

une prétention qui les blessait. Ils pensaient, avec raison, que leur ville devait être placée au moins sur le même rang que Laon. Le roi accorda l'objet de leur demande par de nouvelles lettres patentes données à Meaux dans le courant de l'année 1326 :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, que, sur la prière des bourgeois et habitants de Soissons, qui jouissaient autrefois de l'avantage d'être gouvernés en commune, nous leur avons accordé dernièrement la jouissance de leurs libertés, franchises, usages et coutumes, dont ils étaient primitivement en possession. Nous leur confirmons, de notre pleine grâce, les mêmes droits pour en jouir à l'avenir sous notre autorité royale. A cet effet, nous avons fait établir par les présentes lettres patentes qui expriment notre volonté et la grâce spéciale que nous entendons accorder auxdits bourgeois et habitants, pour qu'à l'avenir la juridiction de Soissons ressorte du bailliage de Vermandois et non de celle de Laon ou autre ; ainsi, à l'avenir, la juridiction de Soissons, au lieu de ressortir de

Laon ou ailleurs, dépendra du bailliage de Vermandois. Et afin que ce soit chose stable à jamais, il nous a plu de faire apposer notre sceau à ces présentes. »

ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL.

L'administration du prévôt royal n'avait pas entièrement répondu aux intentions du prince, ni aux espérances des bourgeois. Leurs exigences pouvaient être d'autant plus grandes, qu'ils regrettaient sans doute la vie agitée de la commune et des émotions qu'ils ne retrouvaient plus dans le calme de leur nouvel état. Le prévôt, de son côté, chargé de la justice et des affaires municipales, avait peut-être apporté de la négligence ou essayé d'empiéter sur les droits et franchises de la bourgeoisie. Quoiqu'il en soit, les bourgeois s'adressèrent au roi, Philippe VI, dit de Valois, et lui exposèrent leurs griefs.

Philippe sentant le besoin de se rendre popu-

laire, pour mieux résister aux armes et aux prétentions du roi d'Angleterre, Édouard III, à la couronne de France, accueillit avec faveur les plaintes des bourgeois, et leur fit expédier des lettres patentes, par lesquelles on leur rendit le droit d'intervenir directement dans l'administration des affaires de la ville.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux que les présentes verront, salut. Faisons savoir que les habitants de la ville de Soissons nous ont fait exposer que n'ayant ni corps de ville, ni commune, les affaires de leur ville sont négligées et demeurent en suspens, faute d'une bonne administration, parce que nul d'entre lesdits habitants n'était appelé à y prendre part. Que ces affaires marchant de jour en jour à une ruine totale, ils nous ont supplié à ce que nous voulussions y apporter un remède convenable : c'est pourquoi nous, qui désirons toujours le bien de nos sujets, faisant droit à leur prière, nous avons octroyé, de grâce spéciale auxdits habitants de Soissons, que notre bailli de Vermandois désignera, chaque année, quatre bourgeois de la ville de Soissons, qu'il jugera capables, auxquels l'ad-

ministration des affaires de ladite ville sera remise. Et, à cet effet, il leur sera enjoint, par serment et sous certaine peine, de s'assembler toutes les semaines, avec l'argentier ou receveur, et celui qui aura été nommé procureur de la ville; et que d'un commun accord ils pourront faire lever des tailles pour les besoins de la ville, lorsque la nécessité en aura été préalablement reconnue et approuvée par notre bailli de Vermandois.

« Et nous ordonnons à notre bailli de Vermandois, que toutes les choses ci-dessus, il les fasse observer, en ce qui le concerne, toutes les fois qu'il en sera requis. En foi de quoi nous avons fait apposer à ces présentes notre sceau.

« Donné à Chartres le premier jour d'octobre 1335. »

D'autres lettres patentes du même roi, datées du bois de Vincennes, le 25 juin 1341, après avoir rapporté textuellement la teneur de celles du 1er octobre 1335, ordonnaient les dispositions suivantes :

« .... Voulons et ordonnons que les quatre personnes nommées pour administrer les affaires de la ville, ou au moins trois d'entre elles puissent instituer, en présence de notre prévôt de Sois-

sons, un ou plusieurs procureurs pour représenter la ville et tous les habitants ; défendre et soutenir leurs causes en parlement et ailleurs, devant tous les juges séculiers du royaume, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. Et que les quatre ou trois susdites personnes puissent arranger à l'amiable tous les différends qui pourront survenir entre les habitants, en nous soumettant, toutefois, toutes leurs décisions, afin que nous puissions reconnaître si elles ne touchent en aucune manière à nos droits........ Nous avons accordé auxdits habitants de déposer dans notre beffroi, à Soissons, leurs archives et les chartes qu'ils possédaient au temps qu'ils avaient la commune........ Et c'est notre volonté que les quatre personnes nommées à l'administration de la ville ne puissent, sous quelque prétexte que ce soit, obliger les habitants à attendre pour l'expédition de leurs affaires...... »

Les quatre personnes chargées de l'administration municipale prirent le nom d'*Échevins*. Le prévôt royal demeura le premier magistrat de la ville ; mais ses attributions embrassaient plus spécialement l'administration de la justice.

Cette nouvelle organisation, composée de deux

éléments bien distincts, répondait mieux que la démocratie de la commune aux besoins de l'époque et à tous les intérêts des habitants. Les bourgeois y trouvaient les mêmes garanties, et les affaires de la ville, désormais placées dans les mains de plusieurs de leurs concitoyens, ils n'avaient pas à redouter d'être opprimés, ni d'avoir d'autres contributions à payer que les tailles reconnues nécessaires et ordonnées par ces mêmes concitoyens, avec la sanction de l'autorité supérieure de la province. Avantage, il est vrai, qui devint bientôt à peu près illusoire, au moyen des subsides votés au roi par les états généraux du royaume; mais la ville de Soissons jouissait du droit d'envoyer des députés à ces états; et, au moins, ces impôts, s'ils furent parfois extrêmement lourds, se levaient regulièrement, et n'étaient que la conséquence naturelle de l'établissement d'une grande monarchie qui ne peut se soutenir sans eux.

Il est à remarquer, d'après cette combinaison des pouvoirs, que l'institution des échevins et des procureurs représentant la cité, formait un corps de ville et devenait un obstacle à tout empiétement du prévôt, dont l'autorité supérieure

s'opposait à ce que les magistrats pussent nuire ouvertement à leurs concitoyens et donnassent lieu, comme au temps de la commune, à des brigues et à des dissensions intestines. Et en effet, ce magistrat, gouvernant au nom du roi et pour le roi, tous ses efforts devaient tendre à assurer la tranquillité et le bien-être de tous les habitants. Ainsi se confondaient les intérêts du trône et de la bourgeoisie; et telle est l'excellence de ces institutions mixtes, qu'elles ont survécu à toutes les commotions politiques; suspendues quelquefois, souvent modifiées, mais reparaissant toujours plus fortes qu'auparavant, à mesure que la raison publique s'étend et se fortifie.

L'autorité du prévôt prévenait toute collision entre les franchises de la bourgeoisie et les priviléges des corporations religieuses. Juge, institué par le souverain, de toutes les causes civiles et criminelles qui étaient précédemment du ressort des jurés de la commune, sa juridiction ne tarda pas à être en opposition avec celles des seigneuries cléricales. Il y eut des contestations sur l'étendue respective de chacune de ces juridictions, par suite de leurs empiétements multi-

pliés, contre lesquels les magistrats de la commune n'avaient pas toujours su se tenir assez en garde. Chaque fois qu'une corporation devenait propriétaire de quelque maison ou terrain dans l'étendue de la commune, soit par succession d'un de ses membres, soit par donation, soit enfin par acquisition, elle prétendait y exercer le droit de justice, et l'enlevait ainsi à la juridiction des magistrats. On trouve, dans l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame, plusieurs concessions de cette nature faites par les magistrats, au grand préjudice de leurs droits et des intérêts de la commune : vers l'an 1230, le maire et les jurés reconnurent que l'abbaye pouvait faire fermer, quand bon lui semblerait, les rues de Notre-Dame et de la Vieille Gagnerie. Cette dernière avait été ouverte, il est vrai, le siècle précédent, sur le terrain même de l'abbaye. Quelques années avant l'abolition de la commune, il y eut plusieurs actes passés entre l'abbesse et les magistrats pour des maisons acquises par elle dans la ville, avec le droit d'y exercer la justice.

Pour mettre un terme à toutes ces contestations, on convint de s'en rapporter à la décision

arbitrale de l'évêque de Soissons, Guillaume Bertrand. Ce prélat, sur le témoignage de vingt bourgeois qu'il choisit parmi les plus notables de la ville, et sur le vu des pièces produites par les parties, régla, par une charte portant la date de 1353, la circonscription de la justice du chapitre, telle qu'elle a été indiquée plus haut, avec l'addition de lieux situés dans d'autres rues, où cette corporation était devenue propriétaire de maisons, entre autres dans la rue Neuve.

CHAPITRE DE S^T-LOUIS.

—

Ce chapitre fut redevable de son établissement à l'évêque Gérard de Courtonne, qui occupa le siége de Soissons depuis l'année 1313, jusqu'en 1331 ; il fit cette fondation, dans la chapelle épiscopale, pour six chanoines, et la plaça sous l'invocation de saint Louis. Par son testament, le fondateur ordonna que ce qui resterait de son bien fût employé à en augmenter les revenus. La

dotation de ce chapitre fut encore accrue, vingt ans plus tard, par un de ses membres, qui lui donna des biens-fonds. Cependant, malgré ces donations, le revenu des prébendes fut toujours tellement minime, que les chanoines de St-Louis étaient obligés, s'ils ne possédaient quelque fortune patrimoniale, de tenir, pour vivre, d'autres bénéfices ecclésiastiques.

ÉCOLE DE STE - CATHERINE.

Vers l'année 1335, Aubert de Bignicourt, doyen du chapitre de la cathédrale, établit à ses frais, dans la rue Girondin, aujourd'hui la rue des Minimes, une école ou collége, sous l'invocation de sainte Catherine. Un maître y enseignait le latin à dix-huit écoliers qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Cette école fut placée, par le fondateur et du consentement du chapitre, sous la direction de l'abbé de St-Jean des Vignes; ce qui donnerait à croire qu'elle était particulièrement

destinée à donner des sujets pour les nombreux bénéfices que possédaient les chanoines de St-Jean. Afin d'assurer la subsistance des personnes et l'entretien des bâtiments, le fondateur donna plusieurs maisons situées dans la ville, ou sur la seigneurie de l'évêque, au faubourg de Crise. Ces dernières furent amorties par l'évêque, Pierre des Chapes, en faveur de l'école.

ÉCOLE DE BEAUTON.

—

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine ni sur l'importance de cet établissement, qui disparut entièrement au milieu des malheurs dont la ville de Soissons fut accablée durant la première moitié du XVe siècle.

En 1339, un seigneur de Mesville donna cent livrées de terre et quelques petites rentes, à prendre sur divers lieux qui lui appartenaient, pour la dotation de treize bourses, en faveur de douze écoliers et pour l'entretien d'un maître, qu'il ins-

talla dans une maison de la rue de Beauton. Ces bourses n'étaient que pour six ans, et devaient être données de préférence aux personnes de la famille du fondateur, pourvu, toutefois, qu'elles se destinassent à l'état ecclésiastique.

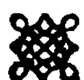
FONDATIONS DE BOURSES A PARIS.

Si, à cette époque, on ne trouve encore, à Soissons, que des écoles ecclésiastiques, c'est qu'il n'y avait guère alors que les clercs et les religieux qui eussent quelque teinture des lettres, du moins dans les villes du second ordre, comme Soissons. Mais, dans ces écoles, les études étant loin d'être complètes, il fut fondé des bourses à l'université de Paris pour les sujets qui voulaient acquérir une instruction plus élevée.

La première fondation de ce genre eut lieu en 1348. Jean du Mont, prévôt du chapitre de la cathédrale, fonda trois bourses. Elles étaient pour dix ans, mais on les perdait par une absence de

six mois consécutifs. Le droit de nommer à ces bourses fut conféré, par le fondateur, à l'abbé de St-Jean des Vignes. Deux ans après, le seigneur de Lizy, Raoul de Presles, fonda aussi à Paris le collége de Presles pour douze étudiants, avec un maître et un procureur. Les boursiers devaient être natifs des villages de Presles et de Mareuil en Daulle ou de la ville de Soissons.

En 1370, Jean de Dormans, évêque de Beauvais, et chancelier de France, qui avait été, pendant plusieurs années, chanoine de la cathédrale de Soissons et archidiacre de Brie, fonda pareillement à Paris le collége de Dormans pour douze étudiants, avec un maître, un sous-maître et un procureur. Les maîtres et les boursiers devaient être nés dans le diocèse de Soissons, et le collége fut placé, par le fondateur, sous la surveillance de l'abbé de St-Jean des Vignes. Les colléges de Presles et de Dormans furent réunis, en 1764 et 1765, à celui de Louis le Grand.



ENGUERRAND DE COUCY,

COMTE DE SOISSONS.

La fille posthume du dernier comte de Soissons, héritière de ce comté, avait épousé, en 1325, Jean de Haynault. Une fille unique, issue de cette union, fut mariée à Louis de Chatillon, comte de Blois, qui périt, quelques années après, à la bataille de Crécy, laissant trois fils en bas âge. Le second, nommé Gui, hérita du comté de Soissons à la mort de sa mère.

Ce jeune seigneur était en ôtage, en Angleterre, pour le roi Jean, depuis près de six années, lorsque le comté de Soissons lui échut en partage. S'ennuyant d'une captivité dont il ne pouvait prévoir le terme, il prit le parti de racheter sa liberté aux dépens de sa fortune : il donna, pour sa rançon, au roi d'Angleterre, Edouard III, le comté de Soissons, dont ce monarque, par un acte du 17 juillet 1367, fit cession au seigneur de Coucy,

Enguerrand VII, en remplacement d'une rente de quatre mille livres qu'il lui devait sur la dot de la princesse sa fille qu'il venait de lui donner en mariage. Ainsi finit la première lignée des comtes de Soissons, laquelle, descendant de Charlemagne, par les comtes de Vermandois, avait successivement passé dans les maisons de Normandie, de Nesle, de Haynault et de Chatillon par les femmes.

Le nouveau comte de Soissons, fort de la haute estime dont jouissait sa maison, de ses grands domaines et de sa réputation de *bon et vaillant homme de guerre,* ne voulut prendre aucune part dans les querelles qui eurent lieu entre le roi de France, Charles V, son souverain, et le roi d'Angleterre, son beau-père. Cette neutralité, admise par les deux monarques, mit, pour un temps, la ville de Soissons à l'abri des ravages qui désolèrent quelques-unes des provinces voisines. Cependant plusieurs corps de troupes anglaises, traversant la France pour se rendre de Calais en Guyenne, pénétrèrent dans le Soissonnais et y commirent des dégâts. En 1373, un de leurs partis, fort de cent vingt lances, environ 600 hommes, s'était avancé entre Vailly et Soissons; il fut

défait dans une embuscade que lui avaient dressée plusieurs seigneurs du pays à la tête de leurs vassaux. En 1380 et 1381, un autre corps d'armée passa sous les murs de la ville, brûla quelques maisons des faubourgs et ravagea les environs. Mais les habitants de Soissons payèrent cher la tranquillité dont ils avaient été redevables à leur comte. Enguerrand ayant obtenu du roi le gouvernement militaire de la ville et de la province, fit bientôt peser sur la bourgeoisie un despotisme intolérable.

COMPAGNIE DE L'ARBALÈTE.

—

Dès les premières années du XIIIe siècle, il s'opéra un changement important dans les armes offensives dont on se servait dans les armées françaises. L'usage de l'arbalète, d'abord introduit sous Louis le Gros, et depuis abandonné sous son fils, Louis le Jeune, fut repris de 1210 à 1214, pendant le règne de Philippe-Auguste, son suc-

cesseur. Cette arme était, avant l'invention de la poudre et des bouches à feu, une de celles qui offraient le plus d'avantages pour la défense des villes, parce qu'il y avait des arbalètes à jalet qui lançaient de grosses balles ou de forts traits à une assez grande distance. Chaque ville, fermée de murs, était tenue d'avoir de ces machines, avec un certain nombre d'hommes, pris dans la classe des artisans, pour les construire et les réparer, ainsi que pour les servir. On leur donnait le nom d'artillers, et ils formaient une compagnie à part, en dehors des compagnies de la milice bourgeoise. Les artillers et les machines étaient sous la direction d'un officier appelé maître de l'artillerie, lequel recevait les ordres du grand-maître des arbalétriers de France, qui prit dans la suite le titre de grand-maître de l'artillerie.

Les compagnies d'artillers ou d'arbalétriers, reçurent souvent des encouragements des rois qui accordèrent, en divers temps, des exemptions d'impôts à ceux qui en faisaient partie. Mais ce fut sous le règne de Charles V que ces compagnies furent régulièrement organisées. Enguerrand de Coucy, devenu comte de Soissons et gouver-

neur militaire de la province, fit don à la compagnie de la ville d'une couronne d'argent, à ses armes, pour couronner son roi; c'était celui qui remportait le prix du tir.

L'invention des armes à feu ayant fait abandonner l'usage de l'arbalète, et l'établissement d'un corps de troupes régulières pour le service de l'artillerie du roi, rendirent les compagnies d'arbalétriers des villes sans utilité. Cependant celle de Soissons se maintint encore pendant plus de deux siècles, comme association bourgeoise, sous la dénomination des Chevaliers de l'Arbalète. Elle assistait en armes à toutes les cérémonies publiques; mais au lieu d'arbalètes pesantes et propres au combat, les chevaliers ne portaient plus que des arbalètes légères de luxe et de fantaisie, ornées, selon leurs moyens, d'incrustations en ivoire, en nacre, en argent et même en or; car alors ce n'étaient plus les artisans qui la composaient exclusivement, les bourgeois les plus riches tenaient à honneur d'y être admis. La compagnie avait son jardin, ou champ de tir dans la rue Bara, et sur la porte d'entrée on voyait un écusson avec trois arbalètes en sautoir. C'est dans cet

endroit qu'elle donnait des repas et des fêtes. A certains jours de l'année, elle assistait en corps à l'office dans la chapelle du Petit St-Crépin, où le service funèbre de ses membres était célébré.

LE CHATEAU GAILLARD

EST CONVERTI EN FORTERESSE.

Charles V était mort, laissant à ses frères l'administration du royaume, pendant la minorité de son fils, Charles VI. Le peuple était en proie aux rapines et aux exactions de ces régents, et à la tyrannie non moins odieuse des seigneurs, qui profitaient de la faiblesse du gouvernement pour faire revivre leurs vieilles prétentions. Fatigué de ses souffrances et de la dureté de ses maîtres, il ne supportait qu'avec beaucoup de peine et d'impatience une administration aussi déplorable, quand les Gantois, sous la conduite d'Artevelle, obligèrent le comte de Flandre, leur seigneur, à

se réfugier en France. Le succès de leur insurrection devint le signal d'une fermentation générale dans toutes les villes. Les bourgeois manifestaient hautement leur mécontentement, et paraissaient n'attendre que l'occasion de rentrer dans les droits dont on les avait dépouillés par l'abolition du système communal.

Le roi ayant marché, avec la majeure partie de la noblesse et une armée nombreuse, au secours du comte de Flandres, les habitants de Paris et de plusieurs autres villes, et Soissons était probablement de ce nombre, profitèrent de son éloignement pour se soulever; mais la défaite des Gantois à Rosebecq, qui assurait le triomphe des seigneurs, permit de ramener à la hâte la plus grande partie des troupes. Tout, à leur approche, rentra dans l'ordre et se soumit sans faire la moindre résistance. Mais l'occasion d'humilier la bourgeoisie, de lui faire expier ses idées et ses tentatives d'indépendance, paraissait trop favorable pour ne pas être mise à profit par les seigneurs. La plupart des villes, et Paris toute la première, furent traitées avec une extrême sévérité : beaucoup de bourgeois portèrent leurs têtes

sur l'échafaud; d'autres languirent longtemps dans les cachots; d'énormes amendes furent exigées pour remplir les caisses du trésor royal, épuisées par les dilapidations des oncles du roi; enfin les franchises municipales furent abrogées. On vit alors les priviléges se relever de toutes parts sur les ruines des libertés civiles.

Toutefois ce retour violent vers la féodalité ne fut pas de longue durée. La bonté naturelle du jeune monarque intervint en faveur de la bourgeoisie, et mit à ces actes de rigueur et de vengeance, un terme que commandait aussi l'intérêt de son gouvernement. Une expérience chèrement acquise, par plusieurs siècles d'anarchie féodale, avait assez fait connaître combien l'extension immodérée des priviléges, et la servitude des peuples, qui en est la conséquence inévitable, sont funestes à la splendeur du trône et à la prospérité de l'État.

Mais les effets de la modération du roi ne purent s'étendre sur les provinces. La plupart des seigneurs qui y commandaient, abusant de leur autorité, prolongèrent à leur gré le châtiment infligé à la bourgeoisie. Plusieurs d'entre eux allè-

rent même jusqu'à proclamer hautement le prochain retour des beaux jours de la féodalité; et, dans la vue de s'en assurer la tranquille jouissance, ils s'empressèrent de faire élever, dans les villes, des citadelles pour contraindre les habitants à subir le nouveau joug qu'ils voulaient leur imposer.

Le comte Enguerrand, l'un des vainqueurs les plus marquants de Rosebecq, fit exécuter des travaux considérables au château Gaillard et le rendit capable de tenir en bride la population de Soissons. Investi du gouvernement de la ville et de la province, et jouissant du plus grand crédit auprès du roi; il put faire fléchir, à son gré, les franchises municipales devant ses volontés tyranniques. Si les habitants obtinrent de conserver quelques formes d'institutions libérales, elles étaient à peu près illusoires, sous l'autorité toute militaire et sans bornes du seigneur; et telle était la force de l'autorité qu'il avait usurpée, qu'elle dura plus de quinze ans après lui. Derrière les tours et les créneaux de sa forteresse, il pouvait se rire impunément des murmures et des armes de la pauvre bourgeoisie.

Les augmentations, faites par les ordres d'Enguerrand au château Gaillard, consistèrent principalement dans une enceinte extérieure de la forme d'un carré long, enveloppant une superficie d'environ 4,500 mètres carrés. Cette enceinte avait au delà de 10 mètres de hauteur sur 2 d'épaisseur. Elle était surmontée d'un chemin de rondes qui servait à communiquer à des tours circulaires, dont quatre occupaient les angles du carré. S'il faut en croire un auteur qui a pu voir trois de ces tours, leur hauteur était de 100 pieds (environ 33 mètres), quoique leur diamètre, pris à l'extérieur, ne fût que d'environ 8 mètres (*).

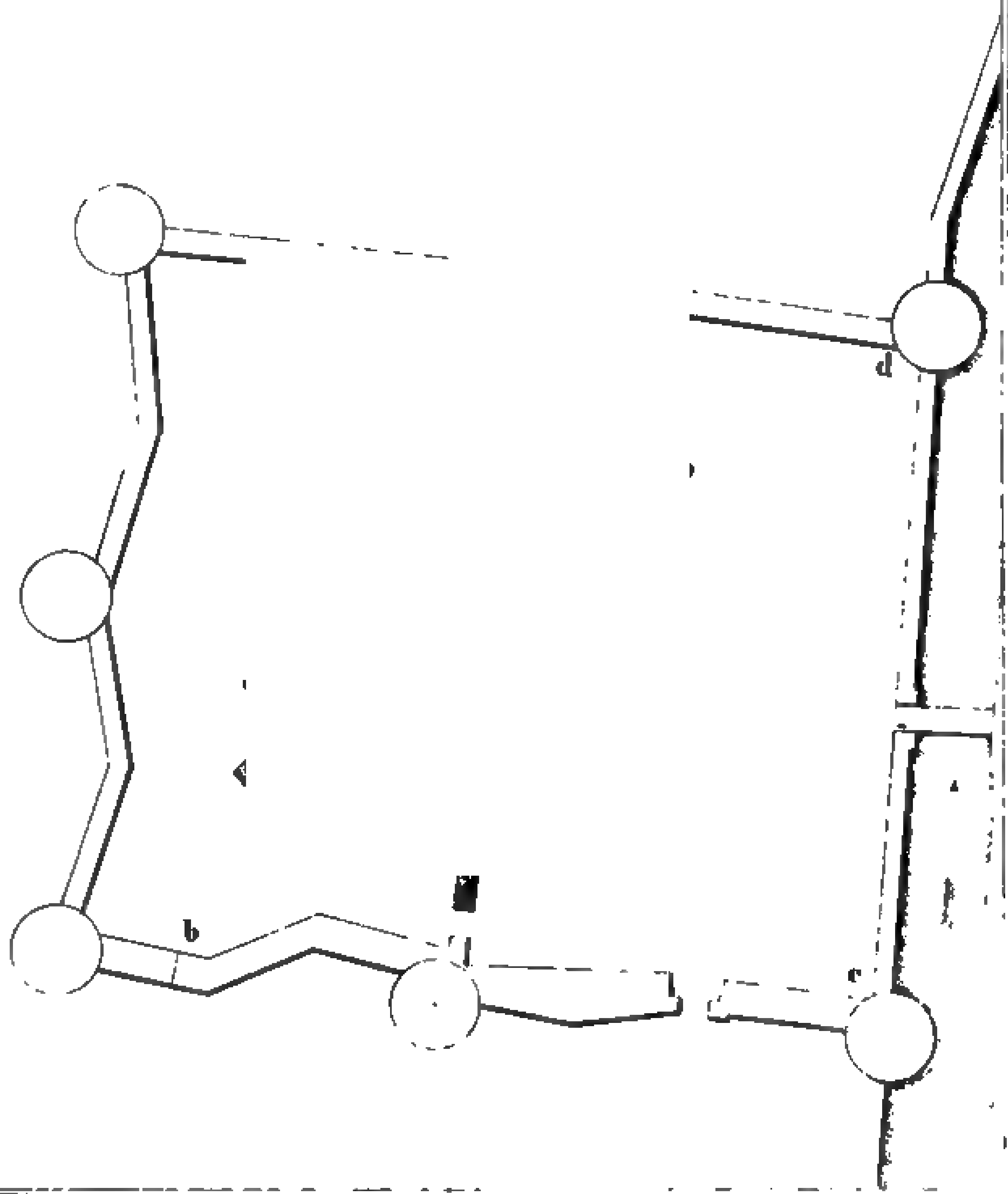
L'enceinte extérieure s'appuyant au petit bras de la rivière qui lui servait de fossé, la muraille de la ville se trouvait interrompue dans cette partie, et n'entourait plus le château. Deux ponts en bois, construits sur les deux bras de l'Aisne, ouvraient une communication directe, au travers de l'île, avec la campagne de la rive droite, au dessous du faubourg St-Vaast; en sorte qu'on pouvait aller du château de Soissons à celui de Coucy, résidence et place d'armes d'Enguerrand, sans être obligé de traverser aucune partie de la ville.

LE CHÂTEAU GAILLARD

augmenté par Enguerrand de Coucy vers 1382.

a. *Bâtiment ajouté à l'ancien château*

b, c, d, e. *Partie de l'enceinte qui a subsisté jusqu'en 1772.*



Quant au bâtiment du château, il fut augmenté de toute la partie qui renfermait la grande salle, et qui avait été accollée sur le côté du nord. Quelques auteurs ont cru que cet agrandissement du château avait eu pour objet de rendre la ville plus forte. C'est une erreur, puisque l'enceinte de celle-ci restait la même qu'auparavant; le château gagnait seul aux nouvelles constructions, et ses épaisses murailles, ainsi que ses hautes tours étaient plus menaçantes que rassurantes pour les bourgeois. Ils ont aussi prétendu que cet agrandissement était l'ouvrage du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, qui acquit, en 1404, de Marie de Coucy, fille du comte Enguerrand, la moitié du comté de Soissons. Mais ce prince ne fut jamais mis en possession du château Gaillard; car après la mort d'Enguerrand, arrivée en 1397, ce château était devenu la résidence de sa veuve, en secondes noces, Isabelle de Lorraine, et de la fille issue de cette union. Celle-ci épousa, en 1410, le comte de Réthel; et le mariage fut célébré, dans ce même château, avec toute la pompe du temps; mais alors la veuve d'Enguerrand cessa de l'habiter. D'ailleurs, on trouve dans un édit de l'an 1407, *que le*

château fut bâti par Enguerrand qui, pour sa commodité, fit rompre la muraille de la ville, y fit faire une sortie, et construire un pont sur la rivière, pour aller de son château en sa terre de Coucy, sans passer par la ville.

COUVENT DES CÉLESTINS.

Le comte Enguerrand, entraîné par l'esprit de dévotion et par ses passions chevaleresques, se jeta dans plusieurs expéditions aventureuses, où il perdit enfin la liberté et la vie. Sur le point de partir, en 1390, pour aller combattre les Mahométans d'Afrique, il donna le château de Villeneuve et plusieurs biens-fonds pour y établir une communauté de Célestins, ordre monastique tout récemment introduit en France. Ces moines devaient prier pour les chevaliers et les dames de son ordre de la couronne, pour leurs écuyers et leurs damoiselles, et pour le bon succès de la nouvelle croisade, où il allait *exterminer ou con-*

vertir les Infidèles. Malgré la pieuse fondation du général, le courage des aventuriers réunis sous sa bannière et les prières de ses moines, l'entreprise eut une issue malheureuse.

Le château de Villeneuve avait été reconstruit en 1330, par la comtesse Marguerite, fille du comte Hugues. Il était devenu la demeure de la comtesse Jeanne, sa fille, veuve du comte de Blois, tué à la bataille de Crécy en 1346. Cependant cet ancien manoir des comtes de Soissons et les libéralités d'Enguerrand ne purent suffire à l'établissement de douze religieux qui avaient fait vœu de pauvreté. Par son testament, fait en Turquie, où il mourut captif, Enguerrand enjoignit à ses héritiers au comté de Soissons, de faire achever la fondation du monastère de Villeneuve. En conséquence, sa fille aînée, Marie, épouse du duc de Bar, en vendant (1404) au duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, la moitié de ce comté pour la somme de 400,000 livres, lui imposa la condition de remplir cette obligation. Ce prince s'en acquitta très-généreusement et à la grande satisfaction des Célestins, pour lesquels il avait une affection particulière. Il porta leur nombre à dix-huit, et la dotation

fut augmentée proportionnellement; aussi les moines le reconnurent-ils pour le second fondateur de leur monastère.

Le couvent et l'église, construits avec une magnificence toute royale, furent tellement dévastés par les Calvinistes, en 1567, qu'il fallut les rebâtir presqu'en totalité. En 1778, un arrêt du conseil du roi ayant supprimé la communauté des Célestins, la maison de Villeneuve et ses dépendances furent données à l'évêque de Soissons, qui en fit sa maison de campagne.

TABLEAU DE LA VILLE

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

L'espace renfermé dans les murs de la ville, sans y comprendre le faubourg St-Vaast, était d'environ 388,000 mètres carrés (près de 39 hectares). Les établissements religieux et le château du comte en occupaient un cinquième.

A cette époque, les maisons étaient peu spa-

cieuses, et chacune d'elle suffisait au logement d'une famille, quelque nombreuse qu'elle fût. Elles étaient encore généralement construites en pans de bois, avec remplissages en brique; la pierre n'était employée que dans les fondations. Elles ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée, où il fallait descendre plusieurs marches, et d'un ou deux étages élevés en encorbellement. Contrairement à l'usage de nos jours, la façade sur la rue avait peu d'étendue et formait un pignon; la plus grande dimension était en profondeur. Les toits, fort allongés et fort raides, descendaient jusque vers le niveau du plancher du premier étage et faisaient une saillie de plusieurs pieds, d'où il résultait que, vu le peu de largeur des rues, l'intérieur des maisons était obscur et mal aéré. De grands cheneaux, ou gouttières en bois, placés entre les toits des maisons contiguës, s'avançaient également de plusieurs pieds et allaient rejeter les eaux pluviales vers le milieu de la rue. Les ornements extérieurs consistaient en moulures et sculptures faites avec assez de soin sur tous les bois apparents de la façade.

On voit encore aujourd'hui plusieurs maisons

de ce genre, dont la plus remarquable est dans la rue St-Christophe, près du carrefour de la Grosse Tête. Cette maison est précieuse comme échantillon des constructions bourgeoises du moyen âge.

Des rues généralement étroites, mal alignées, non pavées et sales, où les rayons du soleil pénétraient à peine; les saillies des toits et des gouttières, la couleur rembrunie des maisons, tout concourait à donner à la ville un air sombre et triste, encore augmenté par l'aspect imposant des hautes murailles de la petite cité, de l'abbaye de Notre-Dame et du château. C'était comme trois forteresses, dont les tours dominaient de plusieurs mètres les combles des maisons les plus élevées, et semblaient tenir suspendues sur la tête des habitants toutes les horreurs de la guerre. On ne voyait pas de ces boutiques qui donnent tant de vie aux villes modernes. La vente de toutes les denrées et de tous les objets de consommation journalière, se faisait à la halle qui occupait le centre de la place du grand marché. Quant au commerce des étoffes fines, des bijoux, etc... lequel se bornait à un assez petit

nombre d'articles, l'industrie et la navigation étant encore dans leur enfance, il était fait par des marchands ambulants pour la plupart Italiens ou Flamands. Ils étaient obligés de déballer leurs marchandises et de les mettre en vente dans la grande salle de l'hôtel du Change, et payaient un droit qui faisait partie des revenus du comte, auquel l'hôtel appartenait. Ce seigneur percevait aussi un droit de place à la halle et un droit de mesurage dans toute la juridiction de la commune.

Il se trouvait alors, à Soissons, une hôtellerie dite de la *Grosse Tête*, qui a été longtemps en renom. Elle occupait l'angle sud-est des rues de la Burie et de St-Nicolas, et se trouvait adossée au mur de la petite cité. Aujourd'hui elle n'existe plus; mais son nom est resté au carrefour où elle était placée et à la fontaine qui y fut établie postérieurement. Cette hôtellerie appartenait au chapitre et devait être déjà fort ancienne, puisqu'il avait fallu la reconstruire vers l'an 1370. En cette occasion, Marie de Coucy, fille d'Enguerrand VI, fit don de 200 florins au chapitre. Il est probable qu'elle dut son origine au désir des chanoines

d'avoir, dans leur juridiction, une maison destinée à recevoir principalement les gens d'Église qui passaient à Soissons, et qu'ils ne pouvaient plus héberger convenablement, chacun d'eux vivant séparément depuis l'incendie de leur maison commune.

On ne trouve aucun renseignement sur la population de Soissons à cette époque; mais elle devait avoir été considérablement diminuée par la peste noire qui enleva, durant le XIVe siècle, un tiers des habitants de l'Europe, et fut suivie d'une si horrible famine que les hommes étaient réduits à se nourrir d'écorces d'arbres. Si, comme on le rapporte, l'abbaye de St-Jean des Vignes perdit alors trente-huit de ses religieux, combien la mortalité ne dut-elle pas être comparativement plus considérable parmi le peuple, qui n'avait pas les mêmes ressources pour lutter contre ces terribles fléaux?



VIEUX USAGES.

—

Pendant ces temps de calamités, les faibles lumières que n'avaient point encore étouffé, ni les invasions des barbares, ni les fréquentes guerres intestines des seigneurs féodaux, n'avaient pu se communiquer aux populations, et dix siècles d'ignorance et d'abrutissement avaient donné naissance à une foule de pratiques grossières, dont la plupart se rattachaient aux cérémonies religieuses. Sans parler de la fête des fous, de la messe de l'âne, et d'autres extravagances semblables qui avaient lieu dans un assez grand nombre d'églises de France, il existait encore à Soissons plusieurs pratiques particulières. Voici quelques-unes des plus remarquables :

Le jour des Rameaux, au retour de la procession, on faisait une station devant le portail de la cathédrale, pendant laquelle un diacre monté sur la galérie extérieure, chantait la passion. L'évêque

se tenait debout au milieu de la place; il avait des bourses pleines de monnaie pendues à sa ceinture, et les pauvres venaient y prendre ce qu'ils voulaient.

On lisait dans un des anciens registres du chapitre de la cathédrale, les deux ordonnances suivantes :

« Le jour du mardi gras, les Vêpres seront chantées à une heure, pour se transporter ensuite à notre hôtellerie de la Grosse Tête, et y voir passer les masques : il sera dressé, à cet effet, devant ladite hôtellerie deux théâtres : l'un pour nous *(les chanoines)* et l'autre pour notre bas chœur.

« Le jour de la Nativité de la Vierge, trois chanoines se transporteront, accompagnés de notre bailli et des officiers de notre justice, au village de Villemontoire pour donner un pourpoint *(ancien vêtement)* à celui qui fera la plus belle grimace sur le théâtre de la place! »

On lisait aussi, dans un vieux recueil du chapitre de St-Pierre au Parvis, que le jour de la fête des Prés, les religieuses de l'abbaye de Notre-Dame et les chanoines de ce chapitre, allaient en

procession à la croix des Prés de St-Crépin, et qu'après y avoir fait les prières usitées, les chanoines et les religieuses dansaient tous ensemble autour de la croix. A leur retour, chaque chanoine portait sur la tête, en guise de voile, une grande pièce de lard que lui avait donnée l'abbesse de Notre-Dame à titre de rétribution pour son assistance à la procession.

Ces usages ridicules et ces étranges cérémonies, qui cachaient peut-être dans leur origine un sens mystique, dont l'explication n'est point parvenue jusqu'à nous, ont disparu peu à peu, et ont cessé de profaner la pureté du culte et la majesté des rites sacrés.

Maintenant, nous allons arriver à l'un des événements les plus dramatiques et les plus désastreux des annales de Soissons.



RÉVOLTE DES SOISSONNAIS,

SIÉGE ET SAC DE LA VILLE EN 1414.

—

Jamais époque ne fut plus funeste pour la France, que le règne de Charles VI; jamais plus de désastres ne fondirent sur elle, que durant la minorité, et plus tard, pendant la démence de cet infortuné monarque. Soissons, comme nous le verrons bientôt, eut une large part dans ce demi-siècle de calamités publiques. Les trois oncles du prince avaient commencé le désordre par leurs rapines; mais quand le duc d'Orléans, frère du roi, fut en âge de prendre part aux affaires du gouvernement, et de faire valoir ses droits à la régence du royaume, sa légèreté et ses dilapidations aggravèrent encore le mal. Il trouva un redoutable adversaire dans la personne de son cousin germain, Jean sans Peur, duc de Bourgogne. On vit bientôt éclater une haine inplacable entre les deux princes. Ils devinrent les fléaux d'une

monarchie, dont leur naissance devait les rendre les soutiens. L'ambition et la soif de la vengeance mirent tout en œuvre : la ruse, la trahison, l'assassinat même, rien ne coûta pour s'emparer du pouvoir, et chacun déchirait le sein de la patrie au nom d'un roi malheureux, qui servait de jouet aux passions et aux vices de sa cour.

En novembre 1407, le duc d'Orléans tombe sous les poignards des satellites de Jean sans Peur, et sa mort devient le signal d'une suite de crimes qui, des marches du trône, où ils ont pris naissance, s'étendent avec une effrayante rapidité sur toutes les classes de la nation. Deux grandes factions se formèrent dans l'État et divisèrent tous les esprits : celle des enfants du duc d'Orléans, appelée plus communément la faction des Armagnacs, et celle du duc de Bourgogne. On pouvait reconnaître, dans la première, ce parti de la noblesse qui avait triomphé à Rosebecq des Gantois et de la bourgeoisie, et qui s'opposait de tout son pouvoir à ce que les franchises fussent rendues aux villes dépouillées à la suite de la victoire des seigneurs. Le duc de Bourgogne, au contraire, possédant, du chef de sa femme, les provinces flamandes, où les bourgeois jouissaient

d'une liberté fort étendue, affectait de se montrer, dans toutes les occasions, le défenseur des intérêts populaires. Cette conduite, en lui assurant l'attachement et la soumission des Flamands, peuple difficile à gouverner, lui donnait un grand crédit dans les villes de France, dont les habitants voyaient en lui leur seul appui, leur unique espoir. Après le meurtre de son rival, il s'était rendu maître du gouvernement, et le peuple respirait, quoique toutes les injustices dont il avait à se plaindre n'eussent pas été, à beaucoup près, redressées; mais en l'année 1413, le dauphin, auquel le duc avait fait épouser sa fille, voulut enfin s'affranchir de l'espèce de tutelle dans laquelle il le retenait, et prendre lui-même, au nom de son père, les rênes de l'État; il se réunit aux Armagnacs. Cette démarche hardie et inattendue entraîne le roi et la cour. Le duc de Bourgogne, qui ne se croit plus en sûreté à Paris, s'éloigne et se retire dans ses états de Flandre. Peu de temps après, le dauphin, sur le point de se réconcilier avec son beau-père, cède aux sollicitations de la reine, et fait défendre au duc, au nom du roi, de sortir de ses états.

Jean sans Peur ne tient aucun compte de ces

derniers ordres, et malgré la rigueur de la saison, il se met en marche, au commencement de février, avec une petite armée, composée de ses meilleures troupes, faisant annoncer partout qu'il ne vient que pour délivrer le roi et le dauphin de la captivité dans laquelle ils étaient retenus. La plupart des villes de la Picardie lui ouvrent leurs portes. Il vient à Soissons, où les bourgeois le reçoivent comme un libérateur. Poursuivant sa marche sans obstacles, il arrive jusque sous les murs de la capitale, dont les habitants l'appelaient de tous leurs vœux; mais les Armagnacs, qui s'y trouvent en grand nombre, surveillent si bien les Parisiens, qu'ils n'osent remuer. Le duc, après avoir tenté, à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, d'entamer une négociation, et trop faible pour risquer une attaque, prit le parti de se retirer.

Les habitants de Soissons, depuis près de trente ans, supportaient impatiemment la perte de la plus grande partie de leurs franchises, confisquées au profit d'Enguerrand et de ses successeurs. Ils voyaient, avec douleur, au sein de leurs murailles, cette forteresse du comte qui leur ôtait

tout espoir d'être délivrés jamais de l'oppression du seigneur, et de rentrer dans la jouissance de leurs droits. L'occasion leur parut favorable. S'étant rendus maîtres du château par surprise, ils incendièrent d'abord les deux ponts sur la rivière et murèrent la porte qui y communiquait. Puis ils démolirent la plus grande partie de l'enceinte extérieure de la forteresse qui faisait face à la ville ; en sorte que le château, proprement dit, se trouvait renfermé de nouveau dans l'intérieur de la ville, sans pouvoir communiquer avec le dehors.

Si les habitants ne poussèrent pas plus loin l'œuvre de destruction d'une forteresse élevée contre leur liberté, il faut l'attribuer au temps qui leur manqua. Peut-être leur dessein se bornait-il à remettre le château dans le même état où il était avant Enguerrand, respectant l'ancien édifice, qui était la propriété d'un puissant seigneur.

Le duc de Bourgogne, passant par Compiègne, lors de son retour en Flandre, conclut un traité avec les bourgeois de cette ville et de Soissons. Par ce traité, ces derniers s'engageaient à ne

point reconnaître les ordres du roi, aussi longtemps que ce monarque et le dauphin seraient dans la dépendance des Armagnacs. Ils s'engageaient aussi à soutenir les efforts du duc, pour obtenir la liberté complète de ces deux princes; et le duc, de son côté, promettait de secourir les deux villes de Compiègne et de Soissons, dont les habitants avaient rétabli les franchises et institutions municipales. En conséquence de ce traité, il envoya à Soissons Enguerrand de Bournonville, réputé le plus brave et le meilleur de ses capitaines, avec un corps de troupes, composé de Bourguignons, de Picards et d'une quarantaine d'Anglais.

La retraite du duc de Bourgogne assura le triomphe de ses ennemis. Profitant de la mauvaise issue de son entreprise, ils firent les plus grands efforts pour l'accabler : ils obtinrent d'abord du parlement plusieurs arrêts par lesquels ce prince, petit-fils de France, était déclaré assassin, voleur, brigand, traître, criminel de lèze-majesté. Dans le même temps, on remuait tout le royaume pour lever une grande armée, à la tête de laquelle on voyait, au milieu d'une foule de nobles, le

roi, le dauphin, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Eu et de Vendôme, et le bâtard Hector de Bourbon, tous du sang royal; le duc de Bar, petit-fils d'Enguerrand de Coucy et comte de Soissons, le connétable d'Albret, et enfin le comte d'Armagnac, l'âme du parti. C'était lui qui devait diriger toutes les opérations de la guerre; et par une condescendance tout à fait digne de cette époque déplorable, toute l'armée, les princes et le roi lui-même, portaient l'écharpe blanche de ce seigneur, (l'écharpe royale était alors azur). Exemple frappant du vertige et de l'aveuglement de l'esprit de parti qui couvrait la majesté royale des couleurs d'un chef de faction!

L'armée se trouvant réunie, vers le commencement d'avril, dans les environs de Paris, le roi fit sommer, par des hérauts d'armes, toutes les villes qui avaient embrassé le parti du duc de Bourgogne, et notamment Compiègne et Soissons, de rentrer dans le devoir, avec ordre aux troupes qui s'y trouvaient d'en sortir sur-le-champ. A Soissons, ces sommations furent reçues avec hauteur, par Enguerrand de Bournonville.

Il répondit, au nom des bourgeois et de la garnison : « Qu'ils tenaient la ville pour le roi, qu'ils « étaient prêts à lui en ouvrir les portes, ainsi « qu'au dauphin et à leurs maisons seulement ; « mais qu'ils ne voulaient pas recevoir les prin- « ces et seigneurs ennemis du duc de Bourgo- « gne, parce qu'ils les regardaient comme des « traîtres. » Compiègne ayant fait une réponse à peu près semblable, l'armée royale ouvrit la campagne par le siége de cette ville. La garnison se défendit, pendant quelques jours, avec beaucoup de résolution, et obtint, pour elle et pour les habitants, des conditions honorables.

Dès que Compiègne eut fait sa soumission, l'avant-garde de l'armée, sous la conduite du connétable, du comte d'Armagnac, du duc de Bar et d'Hector de Bourbon, se porta devant Soissons, où elle arriva le 5 mai 1414. Elle était accompagnée de députés, chargés par le roi de faire entendre raison aux Soissonnais et de les amener à se soumettre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que ces envoyés du monarque purent obtenir d'être admis jusqu'à la première porte, pour conférer avec le gouverneur et les

magistrats de la ville. Ils les sommèrent de rentrer sur-le-champ dans l'obéissance et d'ouvrir leur portes, non seulement au roi et au dauphin, mais aux princes, aux seigneurs et à toutes les troupes qui étaient à son service; donnant l'assurance que le roi accordait, sans restriction aucune, le pardon du passé, comme il l'avait accordé aux villes de Compiègne et de Noyon, où personne n'avait été inquiété ni poursuivi. Ils leur représentèrent tous les malheurs qu'ils s'attireraient infailliblement s'ils s'obstinaient dans la révolte. Mais, ni les exhortations et les menaces des envoyés du roi, ni la reddition de Compiègne et de Noyon, ni l'arrivée prochaine de toute l'armée, ne purent ébranler les audacieux bourgeois et la garnison que renfermait la ville. Bournonville répondit ce qu'il avait déjà répondu au héraut d'armes. Et à peine les députés se furent-ils retirés, qu'il commença les hostilités par une vigoureuse sortie, dans laquelle l'avant-garde de l'armée du roi, prise à l'improviste, fut assez maltraitée. Enhardie par ce premier succès, la garnison renouvela ses attaques les jours suivants. Dans une de ces sorties, Hector de Bour-

bon, l'un des chefs de l'avant-garde royale, voyant ses troupes reculer en désordre devant ceux de la ville, accourut à leur secours, parvint à rétablir le combat et repoussa les assaillants. Entraîné par son courage, il les poursuivit l'épée dans les reins jusque sur le bord du fossé, où il fut atteint d'un coup d'arbalète que lui tira un des archers du gouverneur. La blessure fut mortelle, et la perte de ce chef, distingué par sa valeur et par ses qualités personnelles, fut vivement regrettée de toute l'armée. Elle devint un grand sujet de ressentiment contre les Soissonnais et leur valut bien des rigueurs ([3]).

La force pouvait seule vaincre l'opiniâtreté des révoltés. On investit la ville tout d'abord, afin de couper toute communication avec le dehors. Vainement la garnison voulut-elle, par de fréquentes sorties, s'opposer à une opération exécutée par quatre-vingt mille hommes ([4]). Le gros de l'armée, ou la bataille, prit position sur la rive gauche de l'Aisne. L'avant-garde, composée en grande partie de cavalerie, et la réserve ou arrière-garde, sous le commandement du duc de Bourbon, passèrent sur la rive droite, pour faire

tête aux secours que le duc de Bourgogne aurait pu envoyer, et qui ne pouvaient arriver que par ce côté. Le corps de réserve fut aussi chargé de l'attaque du faubourg St-Vaast et de l'abbaye de St-Médard, où les Soissonnais avaient mis une petite garnison.

Le quartier du roi fut établi dans l'abbaye de St-Jean des Vignes. Celui du dauphin et du duc d'Orléans, dans l'abbaye de St-Crépin en Chaye. Le duc de Bourbon occupait l'abbaye de St-Etienne, et tous les autres chefs étaient répandus autour de la ville, à proximité de leurs troupes.

De leur côté, les assiégés n'avaient rien négligé pour augmenter leurs moyens de défense. L'armée royale faisait encore le siége de Compiègne, que déjà ils avaient démoli et incendié tous les édifices qui avoisinaient, à l'extérieur, les murailles de la ville, afin d'en mieux découvrir les abords, et d'ôter à l'ennemi tout couvert qui pouvait favoriser ses approches : églises, monastères, maisons, cabanes, tout avait été rasé jusqu'au sol, et ce qui restait des anciens faubourgs fut enveloppé dans la même ruine. Tous les villages, à plusieurs lieues à la ronde, avaient été pil-

lés pour approvisionner la ville et priver l'armée royale des ressources qu'elle aurait pu en tirer. En un mot, rien n'avait été négligé pour assurer la défense, soutenir un long siége, et rebuter l'armée du roi. On avait fait sortir de la ville beaucoup de bouches inutiles. L'évêque et son chapitre s'étaient retirés au Mont Notre-Dame, soit qu'ils désapprouvassent la révolte des Soissonnais, soit qu'ils voulussent s'éloigner du théâtre de la guerre.

Avant de commencer les travaux du siége, le roi, toujours porté à la clémence, quand sa maladie le rendait à lui-même, voulut encore essayer des moyens de douceur pour fléchir l'indomptable obstination des habitants. Il leur envoya une troisième sommation, avec menaces d'user envers eux de la plus grande rigueur s'ils n'obéissaient pas sur-le-champ à ses ordres. Mais telle était l'illusion qu'ils se faisaient sur leur courage et sur leurs moyens de résistance que cette sommation ne fut pas mieux accueillie que les deux premières. Bournonville, parlant toujours au nom de tous, fit une réponse semblable aux précédentes; ajoutant que la garnison, composée de trou-

pes au service du duc de Bourgogne, tenait, par le droit de la guerre, une ville qui appartenait au duc d'Orléans, son mortel ennemi ([5]).

Alors on décida, dans le camp royal, que le siége serait poussé avec toute la vigueur possible, afin que l'armée pût ensuite profiter de la belle saison, et porter la guerre en Flandre. Cette résolution fut saluée par des cris de joie : les seigneurs, indignés de la manière dont on les avait traités, voulaient, par un grand exemple de rigueur, ôter aux autres villes, qui tenaient encore pour le duc de Bourgogne, l'envie d'imiter Soissons; et les troupes jouissaient aussi par avance du pillage de la ville rebelle.

Il y eut plusieurs attaques. La principale fut dirigée contre la partie de l'enceinte, à gauche de la porte Bara, où se trouvait une grosse tour, sur laquelle était peint un ange. Le 12 mai, on commença à faire jouer l'artillerie. Cette arme, encore dans son enfance, ne se composait que d'un très-petit nombre de pièces de gros calibre, appelées *Bombardes*. Les assiégeants placèrent la plus forte de leurs bombardes, nommée la *Bourgeoise*, à l'attaque principale, où elle fit

d'autant plus de ravages, que les assiégés n'avaient point de bouches à feu pour la contre-battre. En huit jours une brèche considérable fut pratiquée dans la muraille, et la grosse tour fortement endommagée.

Pendant que la ville était vivement battue, et que ses murailles entamées ouvraient plusieurs passages à l'ennemi, la garnison de St-Médard se rendait à discrétion, sans avoir presque soutenu de combat, quoique l'abbaye eût pu faire une bonne défense. Le duc de Bourbon fait ensuite attaquer, par escalade, le faubourg St-Vaast. Brûlant de venger la mort de son frère, il prend lui-même une échelle et parvient, l'un des premiers, au haut de la muraille; mais au moment où il va saisir les crénaux, une flèche l'atteint à la gorge et le renverse dans le fossé, d'où ses gens le retirent tout froissé et baigné dans son sang. La chute du général, ses blessures redoublent la fureur des troupes. L'enceinte du faubourg est escaladée de toutes parts. Au nombre et à l'acharnement de leurs ennemis, les assiégés opposent un admirable courage, presque tous se font tuer à leur poste. Le faubourg est emporté

après une lutte des plus meurtrières, et les faibles débris de la garnison se retirent dans la ville par la porte du Châtelet qui protége leur retraite et arrête le vainqueur.

La perte du faubourg porta un coup mortel aux révoltés. Bon nombre de leurs meilleurs soldats y avaient péri ; elle leur enlevait aussi toute espérance de secours, dans le cas même, où le duc de Bourgogne voudrait remplir la promesse qu'il leur avait faite. En effet, l'armée royale étant maîtresse du faubourg, il fallait, pour pénétrer jusqu'à la ville, une bataille suivie d'une victoire complète, et cette bataille, il n'était pas en état de la risquer. Dès lors les assiégés se convainquirent que tous leurs efforts ne pouvaient plus que retarder de quelques heures la prise de la ville. Ils dépêchèrent un messager vers le duc de Bourgogne ; mais il fut pris par les troupes royales, et l'on trouva sur lui plusieurs lettres dans lesquelles les bourgeois mandaient au duc : « Vous saurez, Monseigneur, que nos ennemis « nous tiennent étroitement assiégés de toutes « parts, et que nous ne pouvons pas longtemps « résister contre eux. C'est pourquoi nous vous

« supplions de ne plus tarder à nous secourir,
« comme vous avez autrefois promis. »

Bournonville, le plus courageux et le plus déterminé des capitaines de la faction bourguignonne, sentait, avec raison, que l'insolence de ses réponses aux sommations du roi, ainsi que l'opiniâtreté de sa résistance, devait attirer sur lui des châtiments sévères. Il conçut le dessein de sortir la nuit, à la tête de ses troupes, et de se frayer un passage, l'épée à la main, au travers de l'armée royale. Cette résolution désespérée, mais digne d'un chef de parti, qui ne doit jamais balancer entre une mort honorable et la perspective d'une fin ignominieuse, échoua au moment même où elle allait être mise à exécution : Pierre de Meneau, major de la milice bourgeoise, et Antoine de Craon, chargé, suivant quelques auteurs, du gouvernement civil (vraisemblablement prévôt), eurent avis du projet de Bournonville. Ils se rendirent, avec bon nombre de leurs gens, à la porte, par laquelle il devait sortir, et s'opposèrent fermement à son passage. En vain soutenait-il, pour leur donner le change, que sa sortie n'avait d'autre objet que de chasser quel-

ques postes ennemis trop rapprochés de la muraille ; ils persistèrent dans leur refus de lui ouvrir la porte, dont les clefs étaient dans leurs mains. Ils lui reprochèrent de vouloir les abandonner, après les avoir amenés au bord de l'abîme : la tentative qu'il méditait, et dont ils étaient parfaitement instruits, n'était conçue que dans son intérêt personnel; elle devait entraîner, après elle, la ruine totale de la ville, pour laquelle il restait encore, quelques lueurs d'espérance par telle capitulation qu'on pourrait obtenir de la bonté du roi; enfin, quelque fût le sort réservé aux bourgeois de Soissons, il était de son devoir et de son honneur de le partager, et *en tel hanap qu'ils beuraient, qu'il beurait aussi*.

Bournonville se révoltait à toute idée de capitulation; de là une mésintelligence fort vive entre lui et ses Bourguignons d'une part, et les bourgeois et les Picards de l'autre. A la pointe du jour, des officiers de la bourgeoisie s'empressèrent d'arborer, sur la partie de la muraille qui faisait face au quartier du dauphin, le signal par lequel ils demandaient à capituler, et déjà même on était entré en pourparler, quand des Bour-

guignons accourent, abattent le signal et s'opposent violemment à toute négociation. La rupture éclate entre les deux partis ; les têtes s'échauffent; on se fait réciproquement d'amers reproches et des menaces, et peu s'en faut que les malheureux assiégés ne tournent leurs armes les uns contre les autres.

Instruits de ce qui se passe dans la ville, les assiégeants demandent l'assaut. Le roi voyant les bourgeois disposés à s'abandonner à sa merci, s'y refusa d'abord, en le promettant pour le jour suivant ; mais vivement pressé par les instances réitérées des chefs et les clameurs des troupes, qui craignaient que le pillage ne leur échappât, il fut contraint de céder, et l'attaque générale fut ordonnée pour avoir lieu immédiatement.

L'assaut se donna vers midi, le 21 mai 1414, sur cinq points à la fois, soit par des brèches, soit en escaladant la muraille. Les assiégés faisant alors trêve à leurs discordes, ne songent plus qu'à chercher une mort glorieuse. Ils volent sur leurs remparts ; le désespoir double leurs forces et leur courage, et de toutes parts les assaillants sont repoussés avec une perte énorme, principalement en noblesse.

Cependant les troupes royales étaient parvenues à pénétrer dans la grande brèche, près de la porte Bara; mais un retranchement, élevé à quelques pas en arrière, arrête leur colonne. L'espace ne permet pas à ses vastes flancs de se déployer; l'artillerie et les armes de jet sont inutiles; la lance et l'épée vont seules décider de la victoire. La tête de la colonne aborde le retranchement: ses premiers rangs sont renversés; d'autres les suivent; ils éprouvent le même sort, et pendant plus de deux heures, de nouveaux rangs montent à l'assaut sur les corps amoncelés des morts et des mourants, dont ils viennent grossir le nombre.

Les assiégés, attaqués sur plusieurs points à la fois, avaient été obligés de dégarnir la partie de l'enceinte que l'Aisne semblait mettre à l'abri de toute insulte; mais les troupes royales qui occupaient le faubourg St-Vaast, profitant de l'occasion, passèrent la rivière à gué, abordèrent dans l'île du Mail, et vinrent attaquer la porte St-Quentin. Elle ne put résister et fut enfoncée. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut ouverte par des Anglais à la solde du duc de Bourgogne, qui tournèrent ensuite leurs armes contre ceux qu'ils ve-

naient de trahir. Quoiqu'il en soit de la conduite de ces mercenaires, les troupes du comte d'Armagnac, suivies de celles du duc de Bar, pénétrèrent dans la ville sans rencontrer d'opposition. Le Châtelet tombe tout d'abord en leur pouvoir, les rend maîtres du pont et de la porte, et la bannière blanche d'Armagnac flotte aussitôt sur la tour du beffroi pour annoncer à toute l'armée la chute de la ville.

C'est donc à Soissons qu'une armée française arbora, pour la première fois, le drapeau blanc en signe de victoire. Il n'était encore que le drapeau de la ligue des priviléges contre les franchises de la bourgeoisie. Quelques années plus tard, le dauphin, depuis Charles VII, l'adopta pour se distinguer des Anglais, qui, ayant fait couronner leur jeune roi Henri VI, roi de France, avec l'aide de la reine et du duc de Bourgogne, avaient pris la couleur royale. Ainsi, même dans son malheur, Soissons voyait encore grandir ses titres à la célébrité : le drapeau blanc faisait son apparition triomphale sur ces mêmes murs où, dix siècles auparavant, Clovis avait inauguré, dans la victoire, celui de sa monarchie.

Bournonville, à la nouvelle que l'ennemi pénètre dans la ville, par le côté de la rivière, se hâte d'y courir, à la tête de quelques troupes, pour s'opposer à l'irruption, s'il en est temps encore; mais son cheval reste suspendu sur une des chaînes fermant une rue, qu'il avait voulu franchir, et il est fait prisonnier par Ramond de Guères, qui commandait les troupes du comte d'Armagnac. Ces troupes se portent rapidement sur les derrières de la grande brèche, où l'on se battait toujours avec un acharnement sans exemple. Leur venue mit un terme à la résistance. Elles fondirent sur les assiégés en criant *ville prise*. Ces malheureux pris à dos, épuisés de fatigue, accablés par le nombre, sont bientôt taillés en pièces. Toute l'armée royale envahit la ville; les vainqueurs s'abandonnent alors aux excès les plus affreux. L'âge, le rang, le sexe ont perdu leurs droits : les hommes sont passés au fil de l'épée ou pendus aux gouttières des maisons; d'autres se précipitent du haut des murailles ou se noyent dans l'Aisne, en cherchant à gagner la campagne; mais toutes les issues sont gardées; un mur de fer refoule tous ces infortunés au sein de la ville, où

les attendait une mort certaine. Les femmes et les filles sont impitoyablement violées sur les corps palpitants de leurs époux, de leurs pères. Les religieuses partagent le même sort : groupées sur les marches de l'autel qui reçut leurs vœux, elles pouvaient s'y croire à l'abri des fureurs de la guerre. Vain espoir! la sainteté du lieu, leur innocence, leurs prières, leurs larmes, rien ne peut les sauver d'un cruel outrage; et les vierges du seigneur ne sont pas plus épargnées que les filles de la bourgeoisie. Les officiers, donnant eux-mêmes l'exemple de la plus brutale débauche, livraient ensuite leurs malheureuses victimes à leurs valets et à une soldatesque effrénée. Image frappante de la grossièreté des temps et des fureurs où l'esprit de parti peut porter des citoyens armés contre leurs concitoyens!

Cependant un petit nombre de femmes échappèrent au déshonneur, grâce au généreux dévouement de quelques amis qu'elles avaient dans les rangs de l'armée royale, qui parvinrent à les conduire aux quartiers du roi et du dauphin, où elles trouvèrent de l'appui et de la commisération. Là, n'ayant plus à trembler pour elles-mê-

mes, elles purent s'abandonner à toute l'amertume de la douleur, sur les malheurs de Soissons, où régnaient le carnage, la dévastation, l'incendie. Rien ne put échapper à un vainqueur avide de sang et de dépouilles : les églises, les monastères, tout fut pillé et saccagé. La profanation et le sacrilége devaient mettre le sceau à ce hideux tableau de vengeances civiles.

Près de dix heures s'étaient écoulées dans ces scènes de désolation quand la nuit vint étendre son voile. Les tristes victimes qui luttaient encore entre l'ignominie et la tombe pouvaient espérer que l'ennemi, cédant aux fatigues des combats, et rassasié d'excès, s'abandonnerait enfin au sommeil, et les laisserait cacher dans l'ombre leurs larmes et leurs angoisses ; mais la rage des vainqueurs n'était pas éteinte, et cette dernière espérance leur fut encore ravie. L'embrasement de l'hôtel-de-ville (l'ancienne maison de la commune), vint éclairer leur horrible agonie. Ce lugubre fanal guidait les soldats dans leur furie et leur livrait de nouvelles victimes. Les flammes qui dévoraient les titres, où les droits de la bourgeoisie avaient été consacrés par la main des rois, servaient de

luminaire à ses funérailles! Le génie du mal ne cessa de planer sur Soissons qu'après trente-six heures de ravages et lorsqu'il ne trouva plus rien à dévorer.

Cependant le roi avait, à plusieurs reprises, donné les ordres les plus sévères, pour mettre un terme à toutes ces violences. Le comte d'Armagnac et d'autres seigneurs, entraînés par son exemple, firent les plus grands efforts, et coururent même des dangers pour seconder les intentions du monarque : ils se portaient au plus fort du carnage, criant, mais presque toujours en vain: *par ordre du roi, sauvez le menu peuple!* Paroles de miséricorde et de proscription tout ensemble, qui ne laissaient que trop apercevoir que le but réel de la guerre était une nouvelle croisade de la noblesse contre la bourgeoisie et ses libertés. De plus il fut remarqué, au milieu même de ce déchaînement de toutes les passions de haine et de vengeance contre les bourgeois de Soissons, que les plus grands excès furent commis par les troupes du duc de Bar, comte de Soissons, ce qui pourrait faire croire que ce jeune seigneur voulait venger l'injure faite à la forteresse élevée par son

aïeul Enguerrand, et que ses troupes furent cruelles par ordre.

Douze cents hommes environ, seul débris de la bourgeoisie et d'une garnison nombreuse, avaient survécu au carnage ; les uns, accablés par le grand nombre de l'ennemi, n'avaient pu trouver une mort qu'ils cherchaient les armes à la main ; d'autres renfermés dans le château ou dans les tours de de l'enceinte de la ville s'étaient livrés sans conditions. Tous furent chargés de fer. Cependant, tant de malheurs accumulés sur la population de Soissons, n'avaient point encore assouvi la haine de ses ennemis, à la tête desquels était le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère. Plusieurs milliers d'habitants avaient péri ; il n'était pas une seule famille qui n'eût à pleurer la perte de quelques-uns de ses membres, et l'on demandait encore du sang ! Il fallait un simulacre de justice et la main du bourreau pour flétrir la mémoire de ces audacieux bourgeois qui avaient préféré la mort à la perte de leurs franchises, qu'ils croyaient en péril.

Bournonville, tout couvert de blessures, fut décapité ; sa tête resta exposée, pendant plusieurs

jours, au bout d'une pique, et son corps fut suspendu au gibet. Quatre gentilshommes de la ville et un avocat, nommé Bassuel, furent exécutés avec lui, dans la plaine de St-Médard, près du quartier du duc de Bourbon. Des bourgeois, des militaires de la garnison, et parmi eux quelques Anglais furent pendus en divers endroits autour de la ville. Cinquante et un prisonniers, dont un seigneur du Plessis, furent conduits à Paris et exécutés aux halles; enfin on pendit à Laon, avec plusieurs de ses concitoyens, Jean Tiret, homme distingué par son mérite, et précédemment l'un des magistrats de Soissons. On ignore le nombre exact des individus mis à mort après le combat; mais on peut croire que les malheureux échappés au carnage furent décimés par la main du bourreau.

Mais la victime la plus héroïque de cette sanglante catastrophe fut Pierre de Menau, capitaine de la ville, ou major de la bourgeoisie. Son vieux père, le seigneur de Menau, était accusé d'avoir été l'un des plus ardents moteurs de la révolte des Soissonnais; son arrêt de mort était prononcé, et déjà l'on s'apprêtait à le traîner au supplice,

quand son fils obtint, par ses instances et ses prières, de mourir à sa place : affirmant que lui seul s'était rendu coupable du crime reproché à son père. Son dévouement fut accepté, et sa tête tomba sous la même hache qui venait d'abattre celle de Bournonville.

Si Pierre de Menau n'avait pas été destiné au supplice, quoique sa qualité de major de la milice bourgeoise le signalât comme l'un des principaux révoltés, on ne peut attribuer l'indulgence des Armagnacs, à son égard, qu'à l'opposition qu'il avait mise au départ de Bournonville ; avoir ainsi conservé à leur vengeance le représentant du duc de Bourgogne, et l'officier insolent qui les avait traités avec tant de hauteur pouvait être un titre de grâce à leurs yeux (*). Antoine de Craon, autre chef important, qui se trouvait dans le même cas, eut la vie sauve ; il rentra même en faveur auprès du roi.

Plusieurs chefs de la garnison en furent quittes pour de grosses amendes ; d'autres, mais en très-petit nombre, furent encore plus heureux : des amis qu'ils avaient dans l'armée royale leur procurèrent des moyens d'évasion. Quant aux gen-

tilshommes et aux bourgeois de la ville qu'on avait épargnés, ils furent tous condamnés en masse à la misère, quelque fût d'ailleurs la part qu'ils avaient prise dans la révolte : on les frappa d'amendes énormes et de la confiscation de tous leurs biens, qui furent distribués, sur-le-champ, à des officiers de l'armée royale.

Ce dernier coup mit le comble à tous les maux qui avaient accablé Soissons. Le petit nombre de ceux qui avaient échappé à la mort, s'éloignèrent d'une patrie, où ils n'avaient plus de foyers, et qui ne leur offrait que les souvenirs déchirants de leur fortune passée, et des outrages dont on les avait si cruellement abreuvés dans leurs affections les plus chères. La plupart se réfugièrent en Flandre, dans les états du duc de Bourgogne.

Tant d'infortunes, et le spectacle d'une cité naguère florissante, changée tout à coup en un vaste champ de deuil, émut la pitié du roi. Il voulut réparer une partie des maux qu'on avait faits en son nom; il ordonna que les maisons particulières fussent réparées à ses frais, et qu'on y employât les matériaux des édifices publics et des

murs de la ville; mais la confusion qui régnait dans l'administration des affaires de l'État, empêcha l'exécution de ces ordres. D'ailleurs, cet acte de générosité du monarque eût été tout à l'avantage de ceux qui avaient profité de la confiscation.

On devait aussi, selon la volonté du roi, rendre aux églises toutes les reliques et tous les objets précieux qui leur avaient été enlevés. La restitution se borna seulement à des ossements dont les pillards se souciaient fort peu sans doute. A l'égard des vases sacrés, reliquaires et autres objets, qui avaient de la valeur, ils les regardèrent comme étant de bonne prise, et ne craignirent pas, en les conservant, de braver les ordres du roi et les censures de l'Église. On ne peut expliquer l'acharnement des troupes royales à dévaster les édifices religieux, à l'égal des maisons des bourgeois, que par la soif du butin. La religion n'était cependant pour rien dans cette guerre, et les gens d'Église étaient, en général, demeurés étrangers à la révolte des Soissonnais, pour laquelle ils ne devaient avoir d'ailleurs aucune sympathie.

ÉPOQUE FRANÇAISE.

2me PÉRIODE COMPRENANT 375 ANS.

DEPUIS LE SAC DE LA VILLE, JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

LA BOURGEOISIE ANÉANTIE.

—

Le résultat le plus funeste du siége de 1414, fut l'anéantissement total de la bourgeoisie. Les hommes passent et les choses restent; mais quand la population d'une ville périt toute entière, il faut des siècles pour en recomposer une nouvelle qui possède cet esprit de cité, sans lequel on n'a qu'une agglomération d'individus, qu'aucun lien commun ne réunit les uns aux autres, que nul grand intérêt ne fait agir avec ensemble, et qui demeurent faibles et impuissants au milieu des corporations à priviléges. Ainsi, Soissons ne renfermait plus aucune de ces anciennes familles nobles ou bourgeoises, dans lesquelles l'amour

du pays était héréditaire et avait passé d'âge en âge, comme un noble patrimoine, dont la perte eût été pour elles une honte.

L'enceinte de la ville, trop étroite naguère, était maintenant d'une étendue hors de proportion avec les faibles débris de la population. Plusieurs faubourgs (ceux de Notre-Dame, de St-Léger et de St-Remy), disparurent pour toujours. Les autres ne se rétablirent qu'après un laps de temps assez considérable, quoique de nouveaux habitants, attirés, la plupart des campagnes d'alentour, et notamment des vignerons, fussent venus repeupler une partie des maisons abandonnées. Mais cette population nouvelle était fort pauvre, sans énergie et vivait, pour comble de malheur, dans un des siècles les plus calamiteux qui aient pesé sur la France. Aussi a-t-il fallu plusieurs générations pour que l'antique cité royale de Soissons ait pu prendre rang parmi les villes du troisième ordre.



LA VILLE EST PRISE ET REPRISE.

—

Les événements de la guerre entre le dauphin, depuis Charles VII, et les Anglais unis au duc de Bourgogne, aggravèrent encore les malheurs de 1414; la ville de Soissons fut prise et reprise plusieurs fois pendant cette guerre.

Si les circonstances qui accompagnèrent ces différents changements de maîtres sont peu connues, il le faut attribuer surtout à l'état de nullité et d'oubli dans lequel cette ville était tombée, à une époque d'ailleurs si féconde en grands événements.

Le duc de Bourgogne, s'étant rendu maître, en 1418, de la capitale, où le comte d'Armagnac et un grand nombre des chefs de sa faction avaient été horriblement massacrés, la ville de Soissons suivit bientôt le même sort. Il paraît que ce changement fut en grande partie l'ouvrage des bourgeois qui s'étaient retirés en Flandre, et qui firent

introduire, dans la ville, des troupes bourguignonnes, au moyen des intelligences qu'ils y avaient entretenues avec quelques habitants. L'entreprise réussit complétement, sans coup férir. Toutefois le sang coula : plusieurs personnes, qui appartenaient aux Armagnacs, furent égorgées : ce qui pourrait faire présumer que les victimes de cette réaction étaient du nombre de ceux enrichis par les biens confisqués sur les Soissonnais.

Dans la même année (1418) la ville fut rendue au dauphin par un coup de main audacieux du gouverneur du château de Pierrefonds. Cet officier, nommé des Boqueaux, s'étant approché, avec un petit corps de troupes, sans avoir été découvert, passa de nuit dans l'île du Mail, fit sauter la porte St-Quentin et pénétra dans la ville, où ses gens prirent poste avant que la garnison, qui n'était pas sur ses gardes, eût connaissance de cette tentative aventureuse. La surprise et l'obscurité ne permirent pas de reconnaître le petit nombre des assaillants. Les Bourguignons n'eurent pas le temps de se rallier et s'enfuirent de tous les côtés; les issues étaient au pouvoir des troupes du dauphin, bon nombre de fuyards,

et le gouverneur entre autres, se virent contraints de se jeter du haut de la muraille dans le fossé, pour gagner la campagne. La ville demeura donc sans combat au pouvoir d'une poignée d'hommes qui la mirent au pillage.

Cependant elle ne tarda pas à retomber dans les mains du duc de Bourgogne. Uni avec le roi d'Angleterre, Henri V, il voyait chaque jour grandir sa puissance, tandis que le dauphin, trahi par sa mère et déshérité par son père, se retirait vers les bords de la Loire. Dans ces circonstances déplorables, Soissons dut suivre le sort de toutes les provinces qui l'environnaient, et qui reconnurent, de gré ou de force, pour leur souverain, le jeune Henri VI, roi d'Angleterre, issu du mariage de Henri V avec la princesse Catherine, fille du roi de France, Charles VI.



CHARLES VII

VIENT A SOISSONS AVEC JEANNE D'ARC.

Le dauphin devenu roi, par la mort de son père, venait d'être sacré à Rheims, en juillet 1429. Marchant contre le duc de Bedford, régent du royaume, pour son neveu, Henri VI, et maître de la capitale, Charles s'était avancé jusqu'à Vailly, quand les habitants de Soissons, qui n'avaient point de garnison Anglo-Bourguignonne, s'empressèrent de lui envoyer des députés pour faire leur soumission. Le lendemain, le roi fit son entrée dans la ville, au milieu d'une foule considérable accourue de tous les lieux voisins, et aux acclamations des restes de la population soissonnaise, qui fit tous ses efforts pour recevoir de son mieux le monarque et son armée. A Soissons, de même que dans toutes les villes que le roi avait traversées, comme par enchantement, depuis les bords de la Loire jusqu'à Rheims, son

entrée fut une véritable marche triomphale; mais les regards de la multitude se portaient avec transport et attendrissement sur la célèbre Jeanne d'Arc, l'héroïne de la France, dont la bannière victorieuse flottait au-dessus de la tête du roi, et semblait protéger la puissance royale, et la conduisait de conquêtes en conquêtes au milieu des provinces envahies par la faction Anglo-Bourguignonne. Et qui n'eût admiré l'enthousiasme et le courage de la jeune fille, dans les circonstances les plus critiques et les plus périlleuses? Qui n'eût regardé comme l'envoyée du ciel, celle qui, après quinze ans de revers et d'humiliations, rappelait la victoire sous les drapeaux de la France, et relevait la monarchie prête à tomber aux mains de l'étranger?

Le roi séjourna trois jours à Soissons, puis il partit pour Château-Thierry, dans le dessein de se rapprocher de Paris, où ses eunemis avaient établi le siége de leur gouvernement. Satisfait de la réception que les habitants lui avaient faite, et voulant aussi s'assurer de la possession de cette place qui couvrait la Champagne qu'il venait de reconquérir, il avait laissé à Soissons une garni-

son sous le commandement de Guichard de Bournel, gentilhomme de Picardie. Malgré ces mesures, soutenues par la bonne volonté des habitants, la trahison vint bientôt priver le roi de cette conquête, et la fit retomber momentanément au pouvoir de ses ennemis.

SOISSONS EST LIVRÉ A L'ENNEMI.

—

Robert de Bar, comte de Soissons, avait été tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, ne laissant, pour héritière du comté, qu'une fille en bas âge. Sa veuve s'étant remariée à Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, et général des troupes du duc de Bourgogne, ce seigneur était le gardien naturel des intérêts de la jeune comtesse de Soissons, sa belle-fille, qu'il fit épouser, dans la suite, à son neveu, Louis de Luxembourg, comte de St-Paul.

La soumission de la ville de Soissons, à Charles VII, enlevait au comte de Ligny les revenus du

comté de Soissons, que sa belle-fille possédait, par moitié, avec le duc d'Orléans. Mais ce dernier était prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincourt, et ne pouvait faire valoir ses droits, qu'autant que Soissons était sous la puissance du roi. Le comte de Ligny avait donc un double motif d'intérêt, comme général du duc de Bourgogne et comme tuteur de la jeune comtesse, à recouvrer la possession de Soissons. N'osant point venir attaquer la place, qui n'eût pas manqué d'être promptement secourue par l'armée royale, campée dans les environs de Paris, il eut recours à l'intrigue. Le commandant de Bournel se laissa corrompre, et sa trahison fut la cause première d'un des plus cruels événements qui pussent alors affliger la France.

Au printemps de l'année 1430, le comte de Ligny, comptant sur la perfidie du gouverneur de Soissons, avait fait mettre le siége devant le château de Choisy sur Oise, poste fort important pour la sûreté de Compiègne qui venait de rentrer sous l'autorité du roi. Jeanne d'Arc, dans le but de secourir ce château, était partie des environs de Lagny, près de Paris, avec un corps de troupes

sous les ordres du comte de Clermont. Elle prit sa route par Soissons, afin de se porter sur la rive droite de l'Aisne, où était situé le château de Choisy. Le pont de Soissons était le seul point de passage qui existât sur la rivière. Le gouverneur Bournel lui refusa d'ouvrir les portes de la ville. Jeanne se vit obligée de remonter l'Aisne, espérant pouvoir la franchir à gué; mais le pays était complétement ruiné, et sa petite armée, manquant de vivres, refusa de marcher plus loin. Il fallut abandonner l'entreprise : le comte de Clermont rebroussa chemin vers Paris avec ses troupes; mais l'intrépide guerrière, voulant sauver au moins Compiègne, prit la résolution, malgré les funestes pressentiments dont elle était frappée, d'aller s'enfermer dans cette ville. Là devait finir le cours de ses succès. Faite prisonnière dans une sortie, elle fut odieusement vendue et livrée aux Anglais par le comte de Ligny. Tout le monde connaît sa fin et la cruelle lâcheté des Anglais, qui espéraient laver dans le sang de l'héroïne la honte de leurs défaites et des terreurs qu'elle leur avait inspirées.

L'infâme de Bournel, compromis par son refus

de donner passage à Jeanne, au travers de Soissons, ne tarda pas à mettre le comble à sa perfidie, en livrant au comte de Ligny la ville que le roi avait confiée à sa fidélité. On peut croire que le général bourguignon, qui avait vendu Jeanne d'Arc aux Anglais, ne fut pas moins rigoureux envers les habitants de Soissons, et qu'il leur fit payer cher l'acte de rebellion dont ils s'étaient rendus coupables en se donnant, l'année précédente, à Charles VII; car, pour lui, le roi de France était Henri VI d'Angleterre. D'ailleurs la faction bourguignonne n'affectait plus de se porter la protectrice des intérêts populaires; son chef actuel, Philippe le Bon, était trop puissant pour avoir besoin de recourir au mensonge; il puisait tous les motifs de sa révolte contre son roi légitime, dans la mort de son père, Jean sans Peur, égorgé sur le pont de Montereau par les gens et sous les yeux de Charles VII, encore dauphin; et de leur côté tous les seigneurs, dans l'un comme dans l'autre parti, ne songeaient qu'à l'agrandissement de leur fortune.

Soissons resta dans la possession du comte de Ligny, ou de son neveu, le comte de St-Paul, qui

épousa, en 1435, la fille de Robert de Bar, jusqu'après l'époque où Charles VII parvint à reconquérir sa capitale, en 1436. Ces seigneurs persistant dans l'alliance des Anglais, malgré le traité de paix signé l'année précédente à Arras, entre le roi et le duc de Bourgogne, un corps de troupes françaises, sous les ordres de la Hire, nommé grand bailli de Vermandois, emporta Soissons d'emblée, où commandait le seigneur de Muret. Le roi s'y rendit le 2 juin de la même année et fut accueilli avec de grands transports de joie.

RÉTABLISSEMENT

DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE.

Charles VII, devenu une seconde fois maître de Soissons, y institua, pour commander en son nom, un officier permanent avec le titre de capitaine-gouverneur de la ville et du château. Cet officier était placé sous les ordres directs et immédiats du gouverneur de la province de l'Ile de

France. Le château Gaillard reçut alors pour destination spéciale, de servir au logement des officiers et des troupes du roi. C'était une confiscation; mais elle se trouvait justifiée par la continuation de l'alliance qui existait entre Louis de Luxembourg, comte de St-Paul et de Soissons, et les Anglais.

Dans le même temps Charles VII, reconnaissant de l'empressement que les habitants de Soissons avaient mis à faire leur soumission, en 1429, ainsi que du bon accueil qu'il en avait reçu, leur accorda le rétablissement de leurs institutions et franchises municipales, telles qu'elles avaient été déterminées par les lettres patentes des rois Charles IV et Philippe VI. Depuis 1382, mais plus particulièrement depuis le désastre de 1414, le pouvoir civil était anéanti; l'autorité toute entière avait toujours été dans les mains des chefs des différents partis qui avaient successivement dominé.

Le rétablissement de l'autorité municipale, des droits et des franchises de la bourgeoisie, était un premier pas vers la réparation des maux qui avaient accablé Soissons: mais il fallait de lon-

de ce prélat, qui fut garde des sceaux de Louis XI, dura 60 ans. Cette longue période fut employée à réparer, autant que possible, les maux qui avaient affligé l'Église de Soissons. Il consacra la plus grande partie de sa fortune personnelle et des revenus de son évêché, à la restauration des édifices. Son exemple et ses exhortations excitèrent le zèle des fidèles, et chacun s'empressa de le seconder dans ses pieux desseins. La restauration de l'église cathédrale étant terminée, il en fit la dédicace, comme d'une église nouvelle, le second dimanche après Pâques, 25 avril 1449, cinq ans après avoir pris possession de son évêché. L'église paroissiale de St-Remy, détruite par les Soissonnais, en 1414, parce qu'elle pouvait nuire à la défense de la ville, fut reconstruite, mais dans l'intérieur des murs, presque vis-à-vis la rue du Puits Herlin, aujourd'hui la rue St-Gaudin.

La cathédrale avait fait des pertes énormes; les châsses, les vases sacrés, les ornements précieux, tout en un mot avait été pillé; mais jamais évêque ne fit plus de riches dons à son église. On peut même dire que, grâce à sa libéralité, les pertes furent réparées.

CONCILE DE SOISSONS (1455.)

—

Quelque grand que fût le mal physique qui pesait alors sur la France, il était presque égalé par le mal moral. Si, pendant trente ans les ravages de la guerre avaient appauvri, ruiné les peuples, la violence des factions avait brisé le frein des lois et ouvert un champ libre à toutes les mauvaises passions. Le désordre était partout, dans les mœurs comme dans les institutions. Le clergé lui-même n'était pas exempt de la contagion : à Soissons, des chanoines vivaient publiquement avec des femmes, qu'ils entretenaient dans leurs maisons, ainsi que les enfants qu'ils en avaient. La licence était si grande et si générale dans ce corps, que pour s'assurer au moins de la continence du chanoine de semaine, pendant la durée de son service, on avait disposé, dans la galerie conduisant au sépulcre, une petite chambre dont

les fenêtres étaient grillées, et dans laquelle il était obligé de coucher.

L'évêque Milet, malgré l'ascendant que lui donnaient son rang et son mérite, ne put venir à bout de réprimer ce scandale. Il s'adressa à l'archevêque de Rheims, Juvénal des Ursins, qui, sur sa demande, convoqua un concile provincial à Soissons même, quoique cette ville offrît bien peu de ressources, pour recevoir une assemblée aussi nombreuse. Tous les suffragants de l'archevêque de Rheims s'y rendirent avec deux cent dix-huit députés des chapitres et des autres corporations ecclésiastiques. Le chapitre de Sóissons, craignant que les prélats ne voulussent profiter du discrédit dans lequel ses membres étaient tombés par leurs déréglements, pour diminuer les nombreux droits et priviléges des chanoines, dont l'épiscopat eut souvent à se plaindre, fit présenter, à l'ouverture du concile, par son prévòt et son doyen, une protestation contre toute décision qui pourrait porter atteinte aux prérogatives de la corporation. La protestation fut admise par les évêques, et les droits du chapitre furent respectés.

Les actes de ce concile n'ont pas été conservés; mais le chanoine Cabaret a rapporté, dans ses Mémoires, quelques prescriptions d'un règlement du chapitre, qui pourrait bien avoir été fait en exécution des décisions de ce concile, par lequel on menaçait de punir, selon le décret *de publicis concubinis*, et sous peine de privation de bénéfice, ceux qui se livreraient à une vie déréglée.

« Et s'il y a chanoines qui aient chambrières, que celles-ci ne portent habits dissolus, ni couleur de pourpre, etc... qu'elles se contentent d'aller à leur paroisse, sans assister aux processions de céans, parmi les honnêtes matrones. »

Vers le même temps, un chanoine, nommé Henneton, fit faire, à ses frais, sur les murs de la cathédrale, au-dessous de l'orgue, une grande peinture représentant, d'un côté, le jugement dernier, et de l'autre, les tourments de l'enfer. Ce même chanoine fit don à l'église d'une grosse cloche, d'une châsse d'argent doré pour les reliques de St-Ansery, et de plusieurs ornements.



COMPAGNIES DE L'ARC

DE LA VILLE ET DU FAUBOURG S^T-VAAST.

Il existait avant le XVe siècle, dans l'église de Notre-Dame des Vignes, une confrérie de saint Sébastien, qui fut transférée, en 1403, dans l'église cathédrale, où elle eut sa chapelle particulière. En 1452, quand Soissons commençait à sortir de ses ruines, cette confrérie fut convertie, sur la demande des jeunes gens de la bourgeoisie, en association armée de chevaliers de saint Sébastien, ou compagnie de l'Arc. Ce changement eut lieu, avec l'approbation préalable de l'abbé de St-Médard, grand-maître de toutes les associations et confréries de saint Sébastien, et du sieur de Moyencourt, gouverneur de Soissons pour le roi, aux conditions suivantes : « Que les nouveaux archers s'acquitteraient de la garde et du service de Monseigneur saint Sébastien, dans leur église ; et, qu'en cas de

cessation de ce service de leur part, les ornements, le calice et les autres objets, appartenant à l'association, seraient acquis de plein droit à l'abbé de St-Médard. »

Lors de l'agrandissement de l'enceinte de la ville, en 1552, cette compagnie reçut en échange de deux pièces de vignes qu'elle possédait sur la colline de Saint-Jean, et qui furent englobées dans les fortifications, un terrain situé entre l'église de St-Remy et la tour Massé, où elle établit son Jeu ou Jardin de l'Arc.

Il y a toute raison de croire que cette compagnie fut organisée par les bourgeois de la ville, à l'instar de celle qui existait dans le faubourg St-Vaast, et dont l'origine remontait, dit-on, au IX[e] siècle. Voici comment on explique cette origine :

Les reliques de saint Sébastien, apportées de Rome, en 825, attirant journellement dans l'abbaye de St-Médard, un grand nombre de visiteurs, l'abbé institua, pour veiller jour et nuit sur ces reliques, une confrérie armée. Une bulle du pape et une ordonnance de l'empereur confirmèrent cette institution et désignèrent l'abbé de

St-Médard pour en être le chef ou grand-maître, tant au spirituel qu'au temporel. Quand cet abbé eut pris rang parmi les barons, et qu'il eut fait de son monastère une forteresse féodale, dont la défense exigeait une garnison assez nombreuse, il dut naturellement utiliser à son profit la confrérie qui, d'une part, le reconnaissait pour son chef suprême, et de l'autre se recrutait presqu'exclusivement parmi les habitants du faubourg St-Vaast, ses vassaux. Cette confrérie fit ainsi partie, pendant longtemps, de la milice du seigneur-abbé, qui figura plus d'une fois parmi les plus guerroyants du royaume. Après l'érection de la commune du château de St-Médard, qui comprenait le petit faubourg de ce nom, ou de St-Laurent, et celui de St-Vaast, la milice de l'abbé devint celle de la commune; mais l'association armée de St-Sébastien conserva son caractère religieux sous la direction de son grand-maître. Il en fut de même après la réunion du faubourg St-Vaast, à la commune de Soissons; et pendant longtemps cette association, la plus ancienne du royaume, jouit d'une grande ré-

putation. Beaucoup de personnages de haut rang se firent inscrire sur ses registres ; notamment les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Des dames y furent aussi admises, parmi lesquelles on cite la comtesse d'Egmont, qui prit part au tir de l'arc, en 1768, et dont le premier coup fut un coup de broche. Cette compagnie avait son Jardin ou Jeu de l'Arc, au centre du faubourg St-Vaast.

CONSTRUCTION DE LA PORTE NEUVE.

Au mois d'octobre 1461, Louis XI, fils de Charles VII, et son successeur, confirma, par des lettres patentes, données en faveur des habitants de Soissons, la jouissance de tous les droits et franchises dont ils pouvaient justifier, et il prescrivit que les échevins ne fussent réélus que tous les trois ans.

Ce prince, presque toujours en état d'hostilité contre les grands de son royaume, dont il cherchait à abaisser la puissance rivale de la sienne, voulut que la ville de Soissons fût mise sur un pied défensif. En conséquence, les murailles furent réparées, et l'on employa, dans ces travaux, une partie des matériaux des édifices détruits en 1414. A cet effet, la porte St-André fut reconstruite en totalité, surmontée d'un châtelet avec deux tours à l'extérieur. Cette reconstruction lui fit donner le nom de *la Porte Neuve*. C'est la même qui fut démolie en 1824, et qu'on appelait *la fausse Porte*. Pour remplacer le châtelet qui défendait l'entrée de la ville par le pont de l'Aisne, on éleva, sur la seconde pile de ce pont, une tour, au travers de laquelle était pratiqué le passage, défendu par une porte et ses accessoires, tels que herses et autres moyens alors en usage.

En 1470, la guerre paraissant certaine, entre Louis XI et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, on rasa tout ce qui pouvait favoriser les approches de l'ennemi, s'il venait

assiéger la ville. Ainsi les faubourgs, qui commençaient à sortir de leurs cendres, furent détruits de nouveau. Ces préparatifs de défense détournèrent probablement le duc de Bourgogne de ses desseins sur Soissons, et le portèrent à se diriger sur Beauvais, après avoir pris et brûlé Noyon.

Mais la destruction des faubourgs ne fut pas le seul mal qui vint encore affliger Soissons. Cinq ans auparavant, un ouragan avait causé de nombreux dégâts, déracinant les arbres et renversant les édifices. L'abbaye de St-Crépin le Grand en souffrit plus que tout autre : son église fut découverte, la charpente emportée au loin par le vent, et une partie du bâtiment principal démolie.



LA VILLE EST PILLÉE

PAR DES AVENTURIERS.

Avant que les souverains de l'Europe eussent adopté l'usage d'entretenir des forces pendant la paix, il arrivait assez souvent qu'à la suite des grandes guerres, les soldats licenciés, habitués au pillage et à l'oisiveté, se réunissaient en bandes nombreuses, et se répandaient dans les provinces, pillant et rançonnant les habitants des campagnes, et même ceux des petites villes. En 1354, une de ces bandes avait ravagé les environs de Soissons, et brûlé les bâtiments de l'abbaye de St-Crépin le Grand, à l'exception de l'église, dans laquelle les religieux s'étaient barricadés. En 1520, une autre bande, commandée par un certain Macloud, après avoir parcouru la vallée de la Marne, se présenta effrontément devant Soissons, la somma d'ouvrir ses portes et de lui donner passage pour gagner la rive droite

de l'Aisne, en promettant de ne commettre aucun désordre dans la villè. Quoique la population fût assez forte pour opposer une résistance efficace, puisqu'elle pouvait mettre sur pied plus d'un millier d'hommes valides, ainsi qu'on le verra, ci-après, au chapitre de la procession semi-séculaire, les magistrats obtempérèrent à la demande de ces aventuriers, soit par une confiance aveugle dans leur promesse, soit par la crainte, qu'irrités d'un refus, ils n'incendiassent les faubourgs. Mais à peine furent-ils entrés qu'ils se mirent à piller les habitants, sans cependant leur faire éprouver d'autres mauvais traitements. Par bonheur, l'approche d'un corps de troupes, qui était à leur poursuite, les força de prendre la fuite, avant d'avoir eu le temps de consommer entièrement cet acte de brigandage.



COMPAGNIE
DU PRINCE DE LA JEUNESSE.

Soissons avait, comme plusieurs autres villes, sa compagnie de la Jeunesse, qui se composait de tous les jeunes gens et des célibataires de la ville et des faubourgs. La force de cette compagnie variait de 400 à 600 personnes, ce qui peut donner une idée de la force de la population. Elle était armée à ses frais, et avait un drapeau vert traversé d'une croix blanche. Le 25 avril de chaque année, la compagnie s'assemblait au chapitre de St-Crépin le Grand, pour choisir son chef, qui prenait le titre de *Prince de la Jeunesse*. On lui donnait un lieutenant, un connétable, un amiral, un major et d'autres officiers inférieurs. L'élection terminée, le Prince de la Jeunesse allait, avec ses officiers, saluer le prévôt de la ville, et lui demander la permission de faire battre la caisse pour assembler la jeunesse qui

devait l'accompagner le premier jour du mois de mai. Ce jour-là, toute la compagnie se réunissait en armes, à huit heures du matin, devant la maison du prince, qu'elle accompagnait hors de la ville pour cueillir le mai. Cette promenade terminée, elle rentrait en ville tambour battant et drapeau déployé, se rendait à l'évêché, où elle faisait un salut d'honneur de quelques décharges d'armes à feu, allait ensuite par le grand marché, au château, devant lequel elle faisait aussi le même feu de mousqueterie, et de là reconduisait le prince à son domicile, le saluait de plusieurs nouvelles salves, après lesquelles chacun se retirait chez soi. Pendant tout le mois de mai, le prince devait être accompagné, chaque fois qu'il sortait de son logis, par un détachement de la compagnie. Le premier jour, il traitait ses officiers; le lieutenant en faisait autant le lendemain, les autres officiers tenaient banquet chacun à leur tour les jours suivants, en sorte que tout le mois de mai se passait en galas et en fêtes.

S'il arrivait qu'un membre de la compagnie, désigné pour accompagner le prince, vînt à y manquer, sans donner une excuse valable, il était

conduit les mains liées, en tête de la compagnie, devant la maison du prince, où après l'avoir fait mettre à genoux, le bourreau lui versait un seau d'eau sur la tête. On le promenait ensuite, tout mouillé, par les rues et les places publiques.

Cette compagnie, dont les commencements à Soissons ne sont pas connus, fut supprimée sur la fin du XVI[e] siècle, à la suite de quelques démêlés avec les magistrats du bailliage. Les jeunes gens voulaient que tous les célibataires, même les officiers du bailliage, fussent obligés à faire partie de leur compagnie, et que la punition d'usage fût infligée à tous ceux qui manqueraient d'accompagner le prince quand ils en auraient été commandés; les magistrats repoussèrent cette prétention; mais la jeunesse ayant persisté, le lieutenant général du bailli de Vermandois lui fit défense d'élire, dorénavant, un prince, et de marcher en armes pendant le mois de mai. Cette défense fut confirmée par un arrêt du parlement, et la compagnie fut ainsi supprimée.



PROCESSION SEMI-SÉCULAIRE.

—

Tous les cinquante ans, l'abbaye de St-Médard était dans l'usage de faire une procession générale des reliques qu'elle possédait. Cette procession devait avoir lieu en 1532; mais on jugea convenable de l'avancer de deux ans, à l'occasion des réjouissances ordonnées dans tout le royaume, pour célébrer la conclusion de la paix générale et le retour des fils du roi François Ier, qui avaient été donnés en ôtage au roi d'Espagne.

Cette procession se fit donc le dimanche 30 juillet 1530, au milieu d'une foule immense accourue de toutes parts, et qui s'élevait, dit-on, à plus de trois cent mille personnes. Un sieur Jacques Petit, procureur du roi du comté de Sois sons, qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, en a donné une description très-détaillée, où se trouvent des renseignements remplis d'intérêt relativement à la population de la ville.

Ce document précieux fait aussi connaître dans quel état de splendeur se trouvait encore, à cette époque, la célèbre abbaye de St-Médard, quoiqu'elle fût déjà bien déchue.

Tous les vassaux et les possesseurs de fiefs de l'abbaye, au nombre de 220, avaient été convoqués par le possesseur du fief Roland, qui leur avait envoyé un héraut d'armes. Dès cinq heures du matin, l'abbé de St-Médard parut à la porte de son église, et les fit assembler au son de la trompette. Tous s'y trouvèrent en personne ou s'y firent représenter; l'abbé les dispensa, à cause de la chaleur, de marcher en armes à la procession, et voulut seulement que leurs gens marchassent armés à leurs côtés.

La procession partit de St-Médard dans l'ordre suivant :

Les écoliers vêtus avec une dépense extraordinaire.

Trois cents pèlerins, ou confrères de St-Jacques, avec leur bannière.

La compagnie de la Jeunesse de la ville, au nombre de quatre cents jeunes gens, ou célibataires, vêtus de soie et d'étoffe très-riches, avec un

chapeau de fleurs sur la tête et une torche verte à la main. Le Prince de la Jeunesse marchait le dernier, précédé du drapeau.

Huit cents bourgeois portant des torches, ou les faisant porter à leurs valets.

Quatre cents archers de la ville et du faubourg St-Vaast, couverts de hoquetons mi-partie de blanc et de rouge, l'arc à la main et la trousse de flèches suspendue à gauche.

Les communautés des églises abbatiales, collégiales ou conventuelles sur deux files, suivies des chanoines de la cathédrale, à droite, et des religieux de St-Médard et de St-Crépin le Grand, à gauche. Entre les deux files, venaient les reliques, renfermées dans treize châsses, que portaient des abbés, des chanoines et d'autres prêtres. Chacune des dix premières châsses, avait à ses côtés quatre gentilshommes avec la hache d'armes et la pertuisane. La onzième, qui renfermait les reliques de St-Médard, était placée sous un dais de drap d'or, porté par les seigneurs de Salency, de Villers-Hélon, des Quadeleux et de Chevreux; six gentilshommes armés marchaient à ses côtés, et elle était suivie de trois

dignitaires de l'église avec le livre des épîtres couvert de lames d'argent et de pierreries. La douzième châsse, renfermant les reliques de St-Grégoire le Grand, avait aussi son dais de drap d'or, porté par quatre seigneurs, et six gentilshommes armés à ses côtés; trois dignitaires la suivaient avec le livre des évangiles, couvert également de lames d'argent et de pierreries. Paraissait ensuite le seigneur de Dompmart, vicomte de Soissons, tenant le drapeau de saint Sébastien, peint à ses armes, qui étaient d'argent, à la la bande de sable, semée de trois fleurs de lys d'or; devant lui, son écuyer portant sa hache d'armes, et à ses côtés, des gentilshommes de la province, avec la chaîne d'or au cou, la pertuisane d'une main, et de l'autre, une canne à bec de faucon. Après cette partie du cortége, venaient deux hommes vêtus aux couleurs de la ville, jetant des fleurs sur le passage de la treizième châsse : celle de saint Sébastien. Devant cette dernière, marchaient le capitaine de la ville et celui du château, précédés de huit trompettes: le dais, aussi de drap d'or, était porté par quatre seigneurs possesseurs des premiers fiefs de l'abbaye;

derrière se tenaient douze archers du duc de Vendôme, comte de Soissons. L'abbé de St-Médard marchait ensuite, couvert d'habits or et soie, enrichis de pierreries; à ses côtés, plusieurs abbés et autres dignitaires. Le possesseur du fief Roland, tenant la verge noire de service, le précédait; celui-ci avait devant lui son héraut, vêtu d'une cotte d'armes de taffetas blanc rayé de fils d'or, sur laquelle on voyait les armes de l'abbé; aux côtés de ce héraut marchaient deux sergents en habits de cérémonie, avec des masses d'argent doré.

La procession était fermée par le lieutenant général du bailli de Vermandois, le bailli du comté de Soissons, et par le corps de ville, précédé de ses sergents en robes rouges et blanches. Le prévôt de la ville, Artus de Jovengne, monté sur une mule, et placé sur l'un des côtés de la procession, veillait, avec ses sergents, au maintien du bon ordre. Il avait à la main le bâton d'office. Sur l'autre côté, et dans le même but, marchait le gruyer (intendant des forêts) de l'abbaye. Dès que la première châsse parut sur le pont, la procession fut saluée par des salves de l'artillerie

de la ville ; et, après avoir entendu la messe à la cathédrale, qui fut célébrée par l'abbé de St-Médard, on retourna à l'abbaye dans le même ordre. La journée se termina par un grand banquet, auquel n'assistèrent pas moins de cinq cents convives, répartis dans quatre salles du monastère.

Cette procession fut la dernière démonstration de grandeur et de richesse faite par l'abbaye de St-Médard. Son abbé ayant été nommé l'année suivante à l'évêché d'Angers, elle fut donnée en commende à l'archevêque de Lyon. Ce prélat et ceux qui la possédèrent après lui, semblèrent prendre à tâche de hâter la ruine de cette maison jadis si florissante ; et avant l'expiration des cinquante années, pour faire de nouveau la procession solennelle, elle fut entièrement dévastée par les Calvinistes : par suite de ce désastre, on dut renoncer à cette ancienne cérémonie.



CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

—

L'évêque de Soissons, Symphorien de Bulioud, effrayé des attaques dirigées contre le sacrement de l'Eucharistie par l'hérésiarque Luther, dont les doctrines faisaient chaque jour des progrès rapides dans le nord de l'Europe, institua la confrérie du Saint-Sacrement. Cette confrérie subsiste toujours, bien qu'elle ait éprouvé quelques modifications dans ses statuts et dans ses usages.

En cette même année, 1530, et toujours dans le but de raffermir les fidèles dans la foi catholique, le prélat fit donner une grande représentation théâtrale de la Passion, et remplit lui-même, dans ce drame, le personnage de Jésus-Christ; les autres rôles furent joués par des chanoines. Cette représentation, annoncée à son de trompe, eut lieu sur un théâtre dressé temporairement sur la place du cloître St-Gervais.

C'est la première dont il soit fait mention dans l'histoire de Soissons, quoique cet usage de représenter les mystères eût pris naissance antérieurement, sous le règne de Philippe le Bel.

RÉFORME DE L'HOTEL-DIEU.

—

Au milieu du désastre de 1414, l'Hôtel-Dieu de St-Gervais dut nécessairement se ressentir du malheur commun. Les dévastations des vainqueurs qui ne respectèrent rien, et l'absence des chanoines, ses patrons, qui s'étaient retirés, comme nous l'avons déjà dit, au Mont de Notre-Dame, où ils firent même un assez long séjour, autorisent à croire que cet hôpital fut fermé, au moins pendant quelque temps. Au retour de la paix il fallut songer à son rétablissement, rendu peut-être plus nécessaire encore qu'à l'époque où il avait été fondé, par l'état de pauvreté et de misère de la population soissonnaise. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes : les cha-

noines ne pouvaient plus, avec leurs seules ressources, le relever et le soutenir. Comme toute la population, ils avaient éprouvé de grandes pertes: indépendamment du dommage causé à leur église, leurs maisons avaient été enveloppées dans le pillage général de la ville, et le revenu de leurs prébendes, fondé en grande partie sur des biens-fonds et des dîmes, se trouvait réduit à fort peu de chose, par suite des ravages de vingt années de guerre. Les chanoines durent donc faire un appel aux habitants de la ville; démarche à laquelle ils n'eussent jamais consenti dans un autre temps; mais la vieille haine du chapitre pour la commune s'était éteinte dans la ruine de celle-ci, et surtout dans l'anéantissement de l'ancienne bourgeoisie. Cette corporation, si fière de ses priviléges, ne trouvant plus dans la population nouvelle cet esprit d'indépendance qui lui avait tant fait ombrage, était devenue plus traitable avec des hommes qui ne se refusaient pas à subir son influence.

Dès lors les magistrats furent admis à prendre part à l'administration temporelle de cet hôpital, dont la direction demeura cependant entre les mains du chapitre.

En 1533, les échevins ayant eu avis de quelques désordres dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, où l'on avait dansé au son des violons, présentèrent requête au parlement. Ils exposèrent que depuis plusieurs années les chanoines avaient usurpé l'administration toute entière, et qu'ils la confiaient à un délégué de leur corps, dont les soins ne pouvaient pourvoir à tout; ils demandaient en conséquence, que l'Hôtel-Dieu fût réformé. L'évêque de Soissons intervint et prétendit que le droit de réforme lui appartenait. Par suite de ce conflit, survint un procès qui fut terminé par deux arrêts du parlement. Par le premier, rendu en 1534, il fut ordonné que l'évêque et le chapitre donneraient des lettres de vicariat à deux chanoines de St-Victor, de Paris, pour faire cette réforme. Les deux commissaires vinrent à Soissons, entendirent les parties intéressées et firent un règlement qui fut approuvé par un second arrêt, rendu en l'année 1535.

D'après ce règlement, l'Hôtel-Dieu fut administré par quatre personnes, dont deux étaient choisies par le corps de ville et les deux autres par le chapitre. Elles rendaient compte, tous les ans, de leur gestion à une commission composée du bailli

de Vermandois, ou de son lieutenant-général à Soissons, du vicaire général de l'évêque, et d'un député du chapitre.

Quelque relâchement dans la conduite des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, devint la cause d'une lutte violente entre l'évêque Simon le Gras et le chapitre. Cette lutte commença en 1626 et dura dix ans. Le prélat, après s'être assuré de l'assentiment du corps de ville, fit venir de Pontoise huit religieuses de l'ordre de St-Augustin, qu'il installa de sa propre autorité dans l'Hôtel-Dieu, à la place des sœurs qu'il en avait chassées. Le chapitre, jaloux de ses droits, s'éleva contre cette usurpation. On s'échauffa de part et d'autre, et l'on recourut à des moyens extrêmes : révocations de pouvoirs et d'administrateurs, expulsions des sœurs et du chapelain, interdits, excommunications, anathèmes, tout fut mis en usage, jusqu'à ce qu'un arrêt du parlement, rendu en 1636, vînt enfin rétablir la paix. Chaque partie put se glorifier d'un succès : le maintien des religieuses dans l'Hôtel-Dieu fut accordé au prélat, et le chapitre obtint la confirmation de ses droits à la direction supérieure de cet établissement ; mais

des deux côtés, il fallut payer les frais qui s'élevaient à plus de trente mille livres.

Il fut stipulé par ce nouvel arrêt, qui maintenait le règlement approuvé par celui de 1535, que la commission chargée de recevoir les comptes des administrateurs, se composerait du lieutenant-général, ayant à sa droite le grand vicaire et le député du chapitre, et à sa gauche, le procureur du roi et un échevin de la ville.

En 1695, tous les biens-fonds et revenus que l'ordre de St-Lazare possédait dans l'étendue du diocèse de Soissons, furent donnés à l'Hôtel-Dieu, ce qui accrut beaucoup sa dotation; et par la déclaration royale du 12 décembre 1698, il fut soumis aux lois et règlements qui régissaient l'administration de tous les hôpitaux du royaume.

Les bâtiments qui composent aujourd'hui cet hôpital, ayant été construits à diverses époques, n'ont pas entre eux cette symétrie qu'on aime à trouver dans les grands établissements. Le plus ancien de ces bâtiments est la grande salle des hommes; l'église et la vieille salle des femmes furent bâties en 1682, et c'est à cette occasion que fut supprimée la rue qui allait de celle du Chape-

ron-Rouge à la Grand'rue, où elle aboutissait devant le portail de l'église de l'abbaye de Notre-Dame. Un impasse, qu'on voyait encore il y a quelques années, était un reste de l'ancienne rue supprimée. Le bâtiment servant au logement des sœurs fut construit en 1730, et celui faisant façade sur la rue, en 1770. Quatre ans après, on établit le jardin pour la promenade des malades.

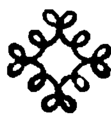
ÉTABLISSEMENT DU COLLÉGE.

Avant la renaissance des lettres, au XVIe siècle, il n'y avait qu'un très-petit nombre d'enfants de la bourgeoisie, autres que ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, qui reçussent le bienfait de l'éducation scholaire ; et c'était à l'Université de Paris qu'ils allaient s'instruire. Mais sous le règne de François Ier, le besoin du savoir et le goût des lettres s'étant répandus parmi la noblesse et la bourgeoisie, le corps de ville

voulut avoir, à Soissons même, un établissement d'instruction publique. On espérait qu'à la faveur de cette nouvelle institution, la jeunesse ne serait plus obligée d'aller faire ses études à Paris, et qu'ainsi les sacrifices imposés aux familles seraient moins onéreux. Une transaction fut faite, en conséquence, avec le chapitre de la cathédrale, et le séminaire des Pauvres Clercs fut converti en collége. Les revenus de ce séminaire ne se composaient que de treize bourses de peu de valeur; aussi la ville donna-t-elle quelques biens et quelques rentes provenant de l'ancien hôpital de St-Vaast, dont elle était devenue propriétaire par la réunion du faubourg de ce nom, et parmi lesquels se trouvait la maison de la belle Image, à l'angle de la rue de la porte de Crouy. On décida de plus qu'un droit de six livres serait payé par chaque écolier. L'évêque accorda, de son côté, une prébende de la cathédrale, à la condition que le choix du principal du collége, fait en commun par le corps de ville et le chapitre, serait soumis à son approbation.

La direction de ce collége fut confiée à des prêtres séculiers. Jean Desmarets, doyen du cha-

pitre de St-Pierre au Parvis, qui en fut principal, pendant près d'un demi-siècle, contribua plus que personne à son établissement. Il fit exhausser d'un étage, en 1537, un bâtiment où il fit placer une bibliothèque, et ce bâtiment fut appelé Péronne, en l'honneur de la levée du siége de cette ville par l'empereur Charles-Quint, arrivée vers ce temps-là. Dans la suite, il fit élever un nouveau bâtiment auquel il donna le nom de Landrecies, à cause des succès obtenus devant cette place par les Français. Il fit encore d'autres améliorations aux bâtiments, fonda deux chapelains pour dire la messe tous les jours, et laissa une partie de son bien au collége. Ce fut à l'occasion de ces travaux d'agrandissement, qu'on supprima la rue qui faisait prolongement à celle du Coq Lombard. Ce digne prêtre mourut à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans la chapelle de St-Nicolas.



CHARLES-QUINT A SOISSONS.

—

Cette cité, si maltraitée par les guerres civiles, jouissait, depuis vingt-quatre ans, de quelque repos, lorsqu'elle vit encore la guerre étrangère exercer ses fureurs non loin de son enceinte et la menacer de nouveaux désastres. Pendant l'été de 1544, l'empereur Charles-Quint ayant fait une invasion dans la Champagne, à la tête d'une armée nombreuse, s'était avancé jusqu'à Château-Thierry et menaçait la capitale; mais quittant tout-à-coup la vallée de la Marne, où les vivres devenaient fort rares, il se jeta sur le Soissonnais, et vint prendre position à Villers-Cotterêts, pour y attendre la réponse aux ouvertures de paix qu'il faisait faire à François Ier, et qui furent immédiatement suivies de négociations, dont le résultat fut le traité de Crépy.

La position de Villers-Cotterêts, au centre d'une vaste forêt, n'était pas favorable au séjour

d'une armée qui s'y trouvait isolée, sans ligne d'opération, sans vivres et ayant derrière elle la rivière d'Aisne, dont le passage, défendu par la ville de Soissons, pouvait devenir très-difficile et même très-dangereux à l'approche de la mauvaise saison. L'empereur, en attendant le résultat des négociations, fit un mouvement rétrograde et descendit, le 12 septembre, dans la vallée de Soissons. Son armée campa dans la plaine qui environne la ville, sur la rive gauche de l'Aisne; de forts détachements occupèrent tous les villages, à plusieurs lieues à la ronde, et son quartier général fut d'abord installé au château de Chevreux, puis transféré, le même jour, dans l'abbaye de St-Jean des Vignes, où les préliminaires de la paix furent signés, le 18 du même mois, par l'amiral d'Annebaut, envoyé par le roi pour traiter avec l'empereur.

L'armée ennemie devant traverser la ville pour se retirer en Flandre, suivant les termes du traité, les échevins, accompagnés du sieur Jacques Petit, procureur du roi, se rendirent auprès de Charles-Quint. Le sieur Petit, renommé pour son éloquence, porta la parole, et après avoir

adroitement louangé le monarque espagnol, il lui demanda, au nom des habitants, que les églises, les femmes et les filles fussent respectées par ses troupes, et que le feu ne fût mis nulle part dans la ville et ses faubourgs. L'empereur donna l'assurance qu'il ferait respecter les personnes et les propriétés. En effet, son armée employa une journée entière à défiler au travers de la ville, où il ne fut commis aucun désordre, sauf quelques vols isolés dans des maisons dont les habitants avaient pris la fuite à l'approche des impériaux. On rapporte même que Charles-Quint fit pendre, aux créneaux de l'abbaye de St-Jean des Vignes, pendant qu'il y séjournait, une personne de sa suite qui avait volé un ciboire. Mais la campagne, tout autour de Soissons, fut traitée en pays conquis; au départ des impériaux, le château de Chevreux, où les équipages de Charles-Quint avaient été placés, fut dévoré par les flammes. Si les négociations eussent été rompues, Soissons tombait infailliblement dans les mains de l'ennemi. Comment cette ville, avec une simple muraille flanquée de petites tours de 3 à 4 mètres seulement de largeur, eût-elle pu résister long-

temps à une armée pourvue d'artillerie, et pour laquelle il y avait nécessité de la prendre?

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

—

Henri II, en succédant à son père, François Ier, trois ans seulement après l'invasion de Charles-Quint, eut aussi à soutenir la lutte contre l'ambition et la puissance colossale de cet empereur, qui pouvait dire, avec tout autant de raison que son fils, Philippe II, que le soleil ne se couchait jamais dans ses États.

Un des premiers soins du nouveau roi, fut de fortifier quelques points des frontières les plus exposées aux attaques de l'ennemi, et surtout les points qui pouvaient le mieux couvrir la capitale. Soissons était dans cette position, se trouvant placée sur plusieurs routes venant de la frontière la plus rapprochée de Paris.

La force de la ville était bien loin de répondre

à l'importance de sa position, depuis que les armées traînaient à leur suite une artillerie capable de renverser les meilleures murailles. La sienne, qui n'avait que 3 ou 4 pieds d'épaisseur, et se trouvait dominée par la colline de St-Jean, dont le sommet, éloigné de 300 mètres seulement, la commandait par un exhaussement de 9 à 10 mètres, la mettait hors d'état de soutenir un siége. Quelques pièces de canon auraient suffi pour la renverser en peu d'heures. D'un autre côté, la surface de la ville ne permettait pas d'y avoir une forte garnison, et cet inconvénient se trouvait encore augmenté par la facilité qu'il donnait à l'ennemi de pouvoir la bloquer avec un corps de troupes peu considérable. Dans la vue de remédier à tous ces désavantages, et de faire de cette ville une place de guerre en état de remplir, dans la défense du royaume, le rôle que sa position indiquait, il fut arrêté, dans le conseil du roi, qu'elle serait fortifiée, suivant le nouveau système, d'une enceinte terrassée et bastionnée, et qu'on l'agrandirait, en portant cette nouvelle enceinte sur la colline de St-Jean, de manière à pouvoir en découvrir et commander le sommet, que sa

trop grande étendue ne permettait pas de renfermer dans les fortifications.

On rapporte qu'on eut d'abord l'intention de démolir l'abbaye de St-Jean des Vignes, dont l'emplacement devait être traversé par la nouvelle circonvallation ; mais que sur les vives instances de M. de Longuejoue, évêque de Soissons (*), il fut décidé que l'abbaye serait renfermée dans la ville. Le célèbre amiral de Coligny, qui venait d'obtenir le gouvernement de la province de l'Ile de France, dont Soissons faisait partie, se rendit sur les lieux pour déterminer le tracé des nouvelles fortifications, d'après la modification apportée au projet primitif. La condescendance qu'on voulut témoigner aux chanoines de St-Jean, eut le double inconvénient de faire donner trop d'étendue à la nouvelle enceinte, et de la porter dans le revers de la colline, où elle se trouve trop à découvert aux coups partant de la hauteur des Vignes Porales, et même du mont Macret, ou Marion, au-dessus de Presle.

(*) M. de Longuejoue, nommé garde des sceaux en 1538, et ayant été chargé de plusieurs ambassades en Italie, en Espagne et en Angleterre, jouissait d'un grand crédit dans le conseil.

Quant à la vieille enceinte, sur les côtés est, nord et ouest de la ville, elle fut conservée dans sa position, et il fut arrêté qu'elle serait renforcée de quelques ouvrages neufs et de reconstructions partielles, afin de diminuer la dépense actuelle, en attendant qu'on pût la refaire en totalité, d'après le nouveau mode appliqué à la défense des places de guerre.

Les travaux entrepris en l'année 1551, furent poursuivis avec une grande activité.

Le côté de l'est se trouvant couvert par la rivière, on se contenta de terrasser la muraille en amont du pont et en aval du château ; et pour flanquer la tour de l'île, on fit une casemate avec deux embrâsures dans le ressaut, ou crochet, qui était derrière le jardin de l'abbaye de St-Léger.

Le côté du nord fut également conservé et terrassé, malgré sa forme irrégulière et défectueuse. La porte Bara fut supprimée, et la muraille qui l'avoisinait reconstruite sur une assez grande étendue. On creusa un fossé de 40 à 60 mètres de largeur, sur 5 à 6 mètres de profondeur. Un glacis de 4 à 5 mètres augmentait encore cette pro-

fondeur. C'est en creusant cet énorme fossé, qu'on découvrit les restes de monuments romains dont nous avons parlé à l'occasion du château d'Albâtre.

Un cavalier en terre, qui dominait de 8 à 9 mètres toute la plaine de St-Crépin en Chaye, fut élevé sur l'emplacement du prieuré de St-Pierre à la Chaux, qui fut démoli, ainsi que son église, à l'exception du cul-de-lampe. Cette dernière partie n'a été démolie qu'en 1832. Elle portait le millésime de 1521 : ce qui semblerait prouver que sa construction était de cette époque, et qu'on s'est étrangement trompé quand on a cru voir, dans ce reste d'église, un ouvrage des Romains. Pour flanquer, par la gauche, ce côté nord, on construisit un grand bastion sur l'emplacement de l'église de Notre-Dame des Vignes, la plus ancienne des paroisses de Soissons. Les travaux étaient poussés avec une telle rapidité, qu'on ne prit pas le temps de démolir entièrement cet édifice et de tirer parti des matériaux qu'il aurait pu fournir : la partie inférieure des murs et des piliers, jusqu'à une hauteur d'environ 6 à 7 mètres au-dessus du sol, ainsi que les débris

des voûtes qui avaient été sapées et renversées en masse, se trouvent encore enfouis dans le terre-plein du bastion ; on laissa même subsister une tour, dite la *Tour de l'Évangile,* qui dépassait le parapet de 7 à 8 mètres. Cette tour a été rasée en 1828 (7).

Ce bastion, destiné à porter des feux de revers sur les deux côtés de la vieille enceinte, avait été placé fort en avant de cette enceinte, à laquelle il était rattaché par plusieurs ressauts, formant crémaillère, mais qui devaient disparaître lors de la reconstruction totale de cette portion de vieilles murailles. Le bastion en formait, pour ainsi dire, la pierre angulaire.

Le terrassement de la muraille et un large fossé, renforçait le côté de l'ouest. Les portes Ozanne et St-Remy furent supprimées, et celle de Paris, ou St-Christophe, qui n'était défendue que par un petit châtelet à deux tourelles, fut couverte par un ravelin en maçonnerie. A l'extrémité de ce côté de la vieille enceinte, on construisit un demi-bastion, dit de St-Remy, du nom de l'ancienne église démolie en 1414, dont il couvrait l'emplacement, ainsi qu'on le reconnut par

la découverte des fondations de cet édifice. Ce petit bastion avait deux casemates, et il formait le point de jonction de la nouvelle enceinte avec la vieille. Plusieurs auteurs ont écrit, fort mal à propos, que ce bastion avait été élevé, en 1414, par les Soissonnais, lorsqu'ils se disposaient à se défendre contre l'armée de Charles VI. L'usage des bastions ne fut introduit qu'un siècle plus tard, et le premier fut construit à Vérone, en 1525.

La nouvelle enceinte, destinée à remplacer l'ancien côté du sud de la ville, fut construite, telle qu'elle existait en 1815, depuis le bastion St-Remy jusqu'à la tour du Diable, ou Lardier, sur le bord de l'Aisne; comprenant les cinq bastions de *St-Remy*, de *Myon*, de *St-Jean*, de la *Bergerie* ou de *Crise*, et de *St-Crépin* ou de l'*Arquebuse*. Un ravelin en maçonnerie, couvrant la porte de Rheims ou de St-Martin, servait à partager en deux fronts de fortification le grand côté sud-est de la nouvelle enceinte, qui eût été beaucoup trop long sans cet ouvrage.

En arrière du flanc droit du bastion de Myon, on éleva un cavalier, destiné à dominer le sommet de la colline de St-Jean, lequel était resté en

dehors de l'enceinte, et dont la hauteur égalait presque celle du parapet du bastion.

Des six portes de l'ancienne ville, pour communiquer avec la campagne de la rive gauche de l'Aisne, quatre furent supprimées; elles étaient devenues à peu près inutiles depuis la destruction des faubourgs auxquels elles correspondaient. On ne conserva que deux communications avec l'extérieur : la porte de Paris et la porte de Rheims; celle-ci remplaçait la porte Neuve. Il y avait encore, à la vérité, une autre porte placée en face de l'entrée de l'abbaye de St-Jean des Vignes; mais il reste à savoir si cette porte, supprimée dans le siècle dernier, n'aurait pas été pratiquée pour le service particulier de l'abbaye, qui était propriétaire de la plus grande partie des terres environnant la colline, et qui renfermait, dans son enceinte, un corps de ferme avec ses accessoires. Peut-être aussi fut-elle ouverte au commencement du XVIIe siècle, lors de l'établissement d'un ouvrage à cornes sur le sommet de la colline. Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas, d'après le genre de construction de cette porte, dont on voit encore les pied-droits et la baie

SOIS
depuis 1552

Porte de Pa

Légende.

1 *Cathédrale*
2 *Notre Dame des Vignes Paroisse*
3 *St Wast* „
4 *St Léger* „
5 *St Remy* „
6 *St Martin* „
7 *St Quentin* „
8 *St Jacques* „
9 *St Pierre-au-parvis Collégiale*
10 *Abbaye de Notre Dame*
11 „ *de St Jean-des-Vignes*
12 *Couvent des Cordeliers*
13 „ *des Minimes*
14 „ *des Capucins*
15 „ *des Feuillants*
16 „ *de la Congrégation*
17 „ *des Minimesses*
18 *Palais épiscopal*
19 *Hôtel Dieu*
20 *Collège*
21 *Beffroi*
22 *Châtelet servant d'hôtel de Ville*
23 *Boucherie et Poissonnerie*
24 *Château*
25 *Baillage*
26 *Jardin de l'arbalète*
27 „ *de l'arc de la Ville*
28 „ *de l'arc de St Wast*
29 „ *de l'arquebuse*

murée dans le revêtement de la courtine, qu'elle ait été destinée au passage journalier du public.

Lorsqu'on eut achevé les travaux de l'enceinte de la ville, on entreprit ceux du faubourg St-Vaast, dont la vieille muraille fut conservée et terrassée. On la renforça des trois bastions qui défendent encore aujourd'hui ce faubourg; mais ces derniers travaux ne furent pas poussés avec la même activité, soit qu'on manquât de fonds, soit qu'on ne les regardât pas comme aussi nécessaires que les autres. En effet, le faubourg était séparé de la ville par la rivière, dont le bord se trouvait défendu par une assez bonne muraille, qui pouvait arrêter l'ennemi pendant quelque temps après la prise du faubourg. On construisit d'abord le bastion du milieu, dit de St-Vaast; puis, celui de droite, dit de St-Médard, et en dernier le bastion de gauche, dit de St-Julien, ou de Ponsenac, nom d'un gouverneur de Soissons sous la ligue.

En conservant la vieille muraille du faubourg, il devint impossible de donner assez de profondeur au fossé, dans la crainte de hâter sa ruine en mettant ses fondations trop à découvert. La

porte du Champ Bouillant, conduisant directement du pont à St-Médard, fut murée, et la communication de la ville avec la campagne de la rive droite se trouva ainsi réduite à la seule porte de Laon ou de Crouy, laquelle fut couverte par un bastion qui en rendit le passage fort incommode. La préférence donnée à cette dernière porte vint, sans doute, de ce que ses abords étaient beaucoup mieux défendus par les remparts de la ville et surtout par le cavalier de St-Pierre à la Chaux.

L'agrandissement donné à l'enceinte de la ville, en la rendant d'une meilleure défense, avait encore pour résultat de faciliter l'accroissement de la population; car l'espace nouvellement incorporé présentait une superficie de plus de vingt hectares, sans y comprendre l'abbaye de St-Jean, ni tout le terrain occupé par les bastions, remparts et autres parties intérieures de la fortification. La surface de la vieille ville n'était que de 43 hectares, en sorte qu'il était devenu presque impossible que la population pût s'accroître dans l'intérieur des murs, par le manque absolu d'emplacement pour

y bâtir de nouvelles maisons. Aussitôt que la ville eut été agrandie, les habitants sollicitèrent et obtinrent la permission de faire des constructions sur le terrain de Panleu, qui appartenait, à ce qu'il paraît, au domaine de l'Etat.

Ce fut à l'occasion de cet agrandissement de l'enceinte qu'on supprima le canal de dérivation de la Crise, et que les eaux qu'il amenait dans la ville furent rendues à leur cours naturel. Cette suppression n'était pas indispensable à l'exécution de la nouvelle enceinte, au travers de laquelle il eût été facile de pratiquer un aquéduc. Elle privait au contraire la défense d'un moyen facile de mettre de l'eau, à volonté, dans une partie des fossés, en se servant de l'égoût construit dans le bastion de St-Remy, qu'il eût été possible de faire communiquer avec le canal. La suppression de ce canal ne saurait être, non plus, attribuée à l'intention de favoriser l'industrie, puisqu'elle entraîna forcément celle de plusieurs moulins, tordoirs, buries et tanneries établies sur ses bords. Il est donc plus vraisemblable que les avantages procurés par ce canal, dont les eaux

étaient peu abondantes, furent sacrifiés à des raisons de salubrité publique; on voulut éloigner de l'intérieur de la ville des établissements qui offrent presque toujours des inconvénients assez graves, outre celui de corrompre les eaux (8).

La plupart des historiens de Soissons ont admis, comme un fait positif, que tous les travaux avaient été exécutés aux dépens des habitants, qui auraient fourni les deux tiers des fonds, et des communautés religieuses l'autre tiers; d'où ils ont tiré la conséquence que les fortifications étaient la propriété de la ville. Il est vrai que les villes bâtissaient et entretenaient anciennement, à leurs frais, les murailles qui les fermaient; mais alors ces murailles étaient de simples chemises, et les dépenses qu'elles exigeaient étaient peu considérables, comparativement à celles des enceintes bastionnées, en usage depuis le XVI[e] siècle. Ces dernières dépenses sont hors de toute proportion avec les revenus des villes, même les plus florissantes.

Il est constant, cependant, que la population de Soissons contribua, mais dans une propor-

tion peu considérable, à cette dépense, dont les trois cinquièmes, au moins, restèrent à la charge du trésor royal. En effet, avant que les travaux ne fussent entrepris, on avait voulu faire relever quelques brèches de la vieille muraille; mais les *pauvres manants et habitants de Soissons* avaient fait exposer au roi que le plus grand nombre d'entre eux ne vivant que du fruit de leur travail, payant les impôts, les subsides et les emprunts, et que les revenus communaux s'élevant à peine à cent livres, il leur était impossible de réparer et d'entretenir les murailles, les portes et les autres défenses qui tombaient de vétusté et donnaient passage aux voleurs, aux larrons nocturnes et aux vagabonds; tandis que les nobles et les gens d'Église, propriétaires de beaucoup de maisons, et jouissant des droits de cens et de redevances sur les autres, refusaient de contribuer aux dépenses de la clôture de la ville. Henri II, prenant ces doléances en considération, avait ordonné, par des lettres patentes du 26 août 1550, que les nobles et les prêtres, ayant maison dans la ville et y faisant leur demeure, fussent imposés comme les autres habitants.

De ce moment, la ville de Soissons fut regardée comme la place d'armes de la province de l'Ile de France, et les gouverneurs de cette province en devinrent les gouverneurs particuliers; mais, attendu qu'ils résidaient à Paris, ils avaient à Soissons un lieutenant de leur choix.

Les habitants obtinrent pour leur ville, comme place de guerre et comme ancienne capitale de province, l'affranchissement de la taille, qui se montait alors à la somme de 1785 livres, équivalant à 5,854 f. 80 c. d'aujourd'hui. Cet affranchissement a subsisté jusqu'à la révolution, mais la taille était remplacée par une contribution fixe de 1,500 livres par an; savoir : 1200 livres pour le trésor, à titre de taillon, et 300 livres pour le traitement du prévôt des maréchaux.

L'agrandissement de l'enceinte ayant rendu inutile la porte Neuve, construite en 1470, le corps de ville s'établit dans le châtelet qui couvrait cette porte. Ce châtelet servit ainsi d'hôtel de ville jusqu'au commencement du siècle suivant. A l'égard du beffroi, renfermant la prison, il fut conservé dans l'ancien hôtel

de ville, situé au coin de la rue du Griffon, et le reste de l'édifice fut affecté au service de l'Élection royale (l'administration des contributions de la circonscription de Soissons), à laquelle la ville devait fournir un local pour la tenue de ses audiences. Le rez-de-chaussée du châtelet reçut le grenier à sel, où il fut toujours maintenu jusqu'à la suppression des gabelles. De là le nom donné à la petite rue (rue du Grenier à sel) conduisant de la Grande Rue à la place des Écoles. Cette place, qui s'étendait alors de la rue St-Martin à celle des Vieilles Étuves, devint la principale place publique, et fut appelée la place Royale.

La démolition de l'église de Notre-Dame des Vignes, l'une des premières paroisses de Soissons, rendit nécessaire la construction d'un autre édifice. Il fut élevé dans l'intérieur de la ville, à l'angle formé par la rue des Cordeliers avec la grande place. Cette nouvelle église, bâtie probablement aux frais de l'État, était peu spacieuse. C'est sur son emplacement qu'on a construit la salle de spectacle.

ÉTABLISSEMENT DE FOIRES ET MARCHÉS.

—

L'esprit humain, sorti de sa longue léthargie, avait secoué les chaînes que la barbarie faisait peser sur lui depuis des siècles. Tandis que l'invention de l'imprimerie et la renaissance des lettres portaient chaque jour des coups mortels à l'ignorance, la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance, avaient ouvert une immense carrière au génie aventureux de l'homme, et les riches tributs de l'Inde et du nouveau monde, en se répandant en Europe, appelaient à la vie le commerce et l'industrie.

Les habitants de Soissons profitèrent d'un séjour que fit dans leur ville le roi Charles IX, au mois de mai 1561, pour obtenir l'établissement de deux foires de huit jours chaque : la première, pour le lundi avant la Pentecôte; la seconde, pour le lundi après la St-Martin. Ces deux foires subsistent toujours. Ils obtinrent pareillement deux

marchés francs : l'un pour les vins, le premier jeudi de chaque mois, et l'autre pour les grains, les premiers samedis. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul marché franc, lequel se tient les derniers samedis.

Autrefois, il existait à Soissons plusieurs mesures pour les grains : le muid de Soissons ou de roi, et le muid du comte et du chapitre. Ce dernier était inférieur à l'autre d'un douzième. Le muid se subdivisait en 12 setiers, 24 esseins, 48 pichets et 96 boisseaux. On comptait aussi à Soissons plusieurs mesures de terres : 1° l'arpent de roi, qui était celui de la ville, de 100 perches, ou verges de 22 pieds (51 ares 10 centiares); 2° l'arpent du comte et l'arpent du chapitre, de 96 perches de 22 pieds de 11 pouces (41 ares 18 cent.); 3° l'arpent de l'évêque, de 96 perches de 22 pieds de 10 pouces (31 ares 4 cent.); 4° enfin l'arpent de St-Médard, de 108 perches de 20 pieds de 10 pouces, égal à 31 ares 65 centiares.

Les foires et les marchés se tenaient, comme aujourd'hui, sur la grande place. La halle, qui avait été détruite dans le désastre de 1414, ne put être reconstruite, faute de ressources, que sous

le règne du roi Henri III, qui donna, sur la prière des magistrats, quatre-vingts pieds d'arbres de la forêt royale de Villers-Cotterêts ; une somme de 4,666 livres à prendre sur les revenus de la gabelle et des tailles de la province, et le vingt-troisième denier sur la vente du vin et de la bière dans la ville. Grâce à ces secours, la halle fut achevée en 1578 ; mais renversée par un ouragan, en 1669, elle n'a pas été reconstruite depuis.

Cette halle ne servait déjà plus, comme au temps de la commune, à la vente de toutes les denrées. Des boutiques s'établissaient sur divers points de la ville. Les bouchers et les poissonniers avaient leurs marchés particuliers à gauche et à droite de l'entrée du pont. Il paraîtrait que ce fut vers le milieu du XV[e] siècle, lorsque Soissons commençait à sortir de ses ruines, que ces deux corps de marchands furent établis dans un bâtiment construit, à cet effet, à gauche du pont, sur une partie de l'emplacement de l'ancien châtelet. On ignore par qui et à quelle condition cette concession leur avait été faite ; mais comme le comte de Soissons était en droit d'exiger de

chaque boucher de la ville une somme de quatorze livres à titre de réception, que celui-ci devait acquitter avant de se marier, ne peut-on pas présumer que cet impôt se payait au comte comme propriétaire du sol sur lequel le bâtiment était placé, et peut-être aussi parce qu'il l'avait fait construire à ses frais?

D'un autre côté, la ville avait imposé aux bouchers, à une époque inconnue, l'obligation de monter à cheval le mardi gras, et de faire une chasse dans la plaine; obligation dont ils se rachetèrent, dans la suite, par une redevance en argent qu'ils versaient annuellement dans la caisse municipale.

Le nombre des bouchers et des poissonniers s'étant accru, et le bâtiment de la boucherie ne pouvant plus suffire à tous les étaux, on établit, vers l'an 1500, les poissonniers sur le côté droit du pont, et cet endroit reçut le nom de la *Poissonnerie*. Cet établissement a subsisté jusqu'en 1822; sur son emplacement et sur celui de la tuerie des bouchers, qui était placée derrière, on a élevé le bâtiment de l'Agence.

Vers l'année 1684, le bâtiment de la boucherie

se trouvant encore trop petit pour tous les bouchers, on leur accorda un second emplacement, qui fut désigné sous le nom de la *Petite-Boucherie*, pour le distinguer de l'autre, appelé depuis lors la *Vieille-Boucherie*. La révolution ayant rendu le commerce de la viande entièrement libre, les deux boucheries se trouvèrent supprimées; mais la tuerie fut conservée jusqu'à l'établissement de l'abattoir.

JURIDICTION CONSULAIRE,

OU TRIBUNAL DE COMMERCE.

L'accroissement progressif du commerce et de l'industrie entraînait à sa suite des contestations qui, pour être bien appréciées et jugées, demandaient quelque connaissance des affaires commerciales. De là l'érection, à Soissons, d'une juridiction consulaire, ou tribunal de commerce. Cette juridiction, établie par un édit du mois de septembre 1566, se composait d'un juge et de deux

consuls, avec un greffier. Pour faire partie de ce tribunal, il fallait appartenir à l'un des cinq corps de marchands et jouir du droit de bourgeoisie. Les fonctions duraient un an; elles se conféraient par les marchands de la ville, à la pluralité des voix, le jour de la saint Bonaventure. L'année suivante, le corps des marchands fonda, dans la chapelle du saint sépulcre de la cathédrale, une confrérie sous l'invocation de saint Marcoul. Sa fête était célébrée le 7 juillet.

En 1735, les marchands obtinrent l'établissement d'un bureau des marchands, dans lequel tous les étrangers étaient obligés de déposer leurs marchandises, qui ne pouvaient être vendues dans la ville avant d'avoir été visitées. Ils firent alors l'acquisition d'une maison pour y installer leur bureau, ainsi que leur tribunal, qui n'avait pas eu de local spécialement affecté à la tenue de ses audiences. Cette maison, située dans la Grande Rue, fut reconstruite en 1779, aux frais du commerce; elle est toujours occupée par la même juridiction.



DÉSORDRES

A L'OCCASION DU CALVINISME.

La réforme religieuse entreprise, en Allemagne, par Luther, et ensuite en France par Calvin, ne commença guère à faire son apparition, dans la ville de Soissons, que sur la fin de 1560, quoiqu'elle fût déjà fort répandue dans plusieurs provinces du royaume. Les rois François Ier et Henri II, avaient cru pouvoir l'étouffer, dès sa naissance, en faisant condamner ses prosélytes aux supplices les plus cruels; mais la persécution n'avait servi qu'à redoubler la ferveur des novateurs, qui ne manquaient jamais de se comparer aux premiers chrétiens persécutés par les empereurs romains.

Tandis que le bras séculier s'armait de toute sa rigueur, le clergé ne négligeait aucun des moyens qu'il avait en son pouvoir pour combattre et repousser la Réforme : prônes, exhortations, pro-

cessions, excommunications, représentations théâtrales des Mystères, tout fut mis en usage, à Soissons, pendant les années 1559, 1560 et 1561, pour éloigner l'hérésie; mais toutes ces précautions et l'influence d'un clergé nombreux et opulent, dans une ville de huit à dix mille âmes, ne purent empêcher l'invasion de ce qu'il appréhendait avec tant d'effroi.

Déjà, sous le règne de Henri II, quelques Soissonnais avaient payé de leur vie leur adhésion aux nouvelles doctrines. Thomas de St-Pol fut brûlé vif, à Paris, en 1551; trois ans après, un sieur Simon Laloé fut exécuté à Dijon; d'autres qui cherchaient à propager ces doctrines dans les environs de Soissons, avaient été arrêtés et jetés dans les prisons de la ville, où l'histoire les a oubliés. Mais après la mort de ce prince (1559), son fils et successeur, François II, ne voulut point déployer contre ses sujets une sévérité qui, tout en faisant beaucoup de victimes, n'arrêtait point le mal. Bientôt le nombre des Réformés, auxquels les Catholiques donnaient aussi les noms de Huguenots et de Calvinistes, parut s'accroître rapidement, surtout parmi les classes éclairées de

torisation de la royauté, et enhardis d'ailleurs par leur succès du 28 décembre, voulurent avoir un prêche dans l'intérieur même de la cité. On rapporte qu'ils portèrent leurs prétentions jusqu'à vouloir le tenir dans l'église cathédrale. S'ils eurent, en effet, cette prétention, ce serait une preuve positive que les nouvelles doctrines comptaient alors, dans Soissons, un nombre considérable de partisans, comparativement à la force de la population. Quoiqu'il en soit, leur projet rencontra une très-vive opposition de la part des Catholiques, et donna lieu à une rixe assez sérieuse; mais sur l'intervention de M. d'Estrées, seigneur de Cœuvres, homme fort considéré dans les deux partis, on convint que le prêche se tiendrait à Belleu, bien que ce village appartînt à l'évêque, qui aima mieux y voir le culte de l'hérésie établi, que dans sa ville épiscopale. Ainsi les Réformés n'eurent point de temple à Soissons; mais ils n'en pratiquaient pas moins, dans l'intérieur de leurs maisons, toutes les cérémonies des baptêmes, mariages, funérailles. Les convois se faisaient aussi ostensiblement que ceux des Catholiques.

Ces progrès si rapides de la Réforme à Soissons, malgré tous les efforts et tout le zèle du clergé pour l'en tenir éloigné, furent dus, en grande partie, à la présence du prince de Condé à la tête du parti calviniste. Ce prince, fils puîné de Charles, duc de Vendôme, l'un des hommes les plus distingués de son époque, avait hérité du comté de Soissons. Sa haute naissance, la mémoire de son père, chère aux Soissonnais, son mariage avec Eléonore de Roye, qui lui avait apporté les seigneuries de Muret, de Nantheuil, de Buzancy, d'Espagny, de Germiny, de Blé et de Breteuil, toutes situées aux environs de Soissons; enfin l'acquisition qu'il fit, vers ce même temps, des justices seigneuriales des corporations religieuses de la ville, tout concourait à lui donner une très-grande influence. Ses officiers, et les personnes qui lui appartenaient, à titre quelconque, s'étaient empressés de se ranger de son parti, qui semblait être aussi celui de la reine régente, et d'embrasser la religion nouvelle. L'exemple donné par les familles attachées au prince, et c'étaient les plus considérables du

pays, avait trouvé un grand nombre d'imitateurs.

La réunion de toutes les justices des corporations religieuses à celle du comte était sans doute une mesure avantageuse, puisqu'on pouvait attendre plus d'uniformité dans l'administration de la justice; mieux eût valu pourtant qu'elles eussent été réunies à celle du prévôt. Mais cette réunion n'eut qu'une très-courte durée. L'aliénation de ces justices ayant été faite par ordre du roi, pour subvenir aux besoins de l'État, le clergé ne s'y était pas opposé, dans la persuasion que les fonds qu'elle produirait, serviraient à faire la guerre aux Huguenots. Peu d'années après, il les reprit, en versant une somme au trésor du roi.

L'édit de janvier, qui accordait la liberté de conscience, fut révoqué par un autre édit du 26 mai suivant. Par ce dernier, l'exercice de la religion Réformée était défendu dans l'intérieur des villes, avec ordre formel aux ministres Calvinistes, et même à tous les Réformés, en général, d'en sortir. Dès que le nouvel édit fut publié, les magistrats de Soissons mandèrent le ministre en leur présence et lui signifièrent im-

pérativement l'ordre de quitter la ville sur-le-champ. Même injonction fut faite à tous les Calvinistes, on leur accorda seulement pour s'éloigner jusqu'à la fin du mois de juin. Les plus marquants d'entre eux jugèrent prudent, pour leur sûreté personnelle, de partir de suite : la guerre civile ayant éclaté, dans l'intervalle, sur divers points du royaume, les Catholiques désarmèrent les autres et les contraignirent à quitter la ville dans le délai fixé, sans vouloir écouter aucune excuse, ni admettre aucune exception. L'expulsion fut générale et complète.

A peine les Calvinistes eurent-ils été bannis, que tous leurs biens furent saisis et vendus à l'encan, sous le prétexte de subvenir aux frais de la guerre qu'on faisait à leurs co-religionnaires, et peut-être aussi pour leur ôter toute envie de revenir dans une ville où ils ne possédaient plus rien. Cette mesure inique avait été inspirée par la frayeur qui dominait les Catholiques. Quiconque embrassait la Réforme, fût-ce un ami, un proche même, était regardé comme un réprouvé, comme un hérétique détestable, dont le contact devait être évité à l'égal des plus grands fléaux.

Mais il ne suffisait pas de les avoir chassés de la ville, il fallait encore se mettre en garde contre leur vengeance.

Les reliques de saint Crépin et de saint Crépinien furent apportées en grande pompe de l'abbaye de St-Crépin le Grand et déposées dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame. Cette translation eut lieu en vertu d'une délibération du corps de ville. On espérait obtenir, par la présence de ces reliques dans la ville, l'éloignement de l'hérésie et de ses fauteurs, en même temps qu'elles seraient soustraites aux outrages des Huguenots, dans le cas où ils viendraient à s'emparer, par un coup de main, de l'abbaye de St-Crépin; car ils étaient encore en grand nombre dans les environs. On exigea de tous les habitants de la ville et des faubourgs, sans distinction, une profession de foi publique, faite devant une commission composée du gouverneur, du procureur du roi et de plusieurs chanoines.

On enrôla tous les hommes, sans en excepter les chanoines, les prêtres et les religieux, et dans la vue de les exercer au maniement des armes et de les tenir en haleine, on donna plusieurs faus-

ses alertes, dans lesquelles on voyait accourir la milice sacerdotale, dont les soldats pliant sous l'accoutrement militaire, maudissaient les hérétiques et se sentaient animés d'une haine plus ardente.

Mais au milieu de cette effervescence belliqueuse, un nouvel édit de pacification (17 avril 1563), qui remettait en vigueur celui de janvier, vint obliger les Catholiques à déposer les armes et à recevoir, dans la ville, ceux des bannis qui voulurent bien y revenir. Suivant cet édit, les Calvinistes ne pouvaient point avoir d'exercice public de leur culte dans la ville, et les Catholiques, en les admettant, pour obéir aux ordres du roi, exigèrent d'eux qu'ils ne travailleraient point les jours de fête. On ignore comment ils furent indemnisés de la perte de leurs biens, et de quelle manière les deux partis vécurent ensemble : mais il est à présumer que les Réformés eurent à supporter à Soissons, comme partout ailleurs, beaucoup d'avanies.

A peine la tranquillité publique fut-elle rétablie, au moins en apparence, que la ville fut affligée d'une maladie pestilentielle qui fit beaucoup

de victimes. Pour se délivrer de ce fléau, on eut recours au remède d'usage : on fit une procession générale des reliques, à laquelle tous les bourgeois assistèrent en armes. Cette calamité fut suivie d'un grand débordement de l'Aisne, qui couvrit toute la campagne et inonda le faubourg St-Vaast.

Le gouvernement, qui ne souffrait les Huguenots que parce qu'il était hors d'état de les exterminer, encourageait hautement la mauvaise foi des Catholiques envers eux ; mais au mois de septembre 1567, une catastrophe terrible vint fondre sur l'église de Soissons, et apprit aux Catholiques à connaître, à leur tour, toute l'amertume dont on abreuve toujours le parti le plus faible dans les dissensions religieuses. L'ambition des grands et les intrigues d'une cour voluptueuse et corrompue, tourmentaient l'État plus encore que la Réforme, qui n'était, en réalité, que l'auxiliaire de la politique et le prétexte dont les deux partis se servaient avec le même avantage : les Guises pour armer les Catholiques en leur faveur, et le prince de Condé pour rallier sous ses drapeaux tous les religionnaires du royaume et

s'assurer l'appui des États protestants de l'Allemagne. Les édits de pacification n'étaient d'aucun secours pour les Réformés : les supplices, les assassinats, les bannissements, les spoliations continuaient toujours impunément ; on les regardait comme des actes pieux et méritoires. La cour, au lieu d'écouter les plaintes de tant de malheureux, faisait au contraire de grands préparatifs militaires. Voyant la France en paix avec tous ses voisins, les Réformés se sentirent menacés et prirent la résolution de prévenir l'attaque de leurs ennemis, en commençant eux-mêmes la guerre.

LES HUGUENOTS

SURPRENNENT LA VILLE.

Tandis que le prince de Condé devait tenter de s'emparer, par un coup de main, de la personne du roi, qui habitait alors le château de Monceaux, près de Meaux, pour le soustraire à l'influence

des Guises, plusieurs chefs du parti Calviniste devaient se rendre maîtres de quelques places importantes, et plus particulièrement de Soissons, qui, étant la place d'armes de l'Ile de France, serait devenue le centre de leurs opérations contre la capitale, où les princes de la maison de Lorraine avaient beaucoup de partisans et possédaient toute l'autorité. La prise de Soissons fut confiée aux Calvinistes de la Picardie, du Laonnois, de la Champagne et du Soissonnais, sous la conduite des sieurs de Genlis, de Bouchavannes et de Vendy.

Le premier fut chargé de surprendre la ville avec ses Picards, tandis que les autres, arrivant chacun de leur côté, devaient soutenir la tentative. Malgré toutes les précautions dont les Calvinistes entouraient leurs mouvements, les magistrats eurent avis de leur rassemblement sur les bords de l'Oise. La nouvelle leur en fut donnée le 26 septembre, au soir, pendant qu'ils étaient à table, par un sieur Moreau, receveur du taillon; mais ils n'en prirent aucun ombrage, ne pouvant d'ailleurs se persuader qu'on en voulût sérieusement à leur ville, que ses fortifications semblaient

mettre à l'abri d'un coup de main, tenté par un petit corps de troupes dépourvu d'artillerie.

Pendant que les magistrats de Soissons négligeaient l'avis important qui leur était donné, les colonnes des Calvinistes se mettaient en marche, et par un mouvement bien combiné, elles arrivèrent, avant le jour, sous les murs de la ville, le 27 septembre 1567. La colonne de Genlis, partie des environs de Chauny, arriva la première, traversa l'Aisne à gué, et, passant par l'île du Mail, vint se présenter à la porte St-Quentin, qui lui fut ouverte par leurs partisans de l'intérieur de la ville, au moyen de fausses clefs. Toute la troupe de Genlis défila par cette porte dans le plus grand silence, et tandis que des détachements prenaient poste sur les places et sur les remparts, d'autres s'étaient portés aux portes de Rheims et de Laon, s'en étaient emparé sans opposition et les avaient ouvertes aux colonnes de Vendy et de Bouchavannes. Tous ces mouvements avaient été exécutés avec tant d'ordre et de promptitude, que les Catholiques n'en furent pas éveillés et qu'ils ne connurent la prise de la ville qu'au jour, et lorsqu'elle se trouvait occupée militairement sur tous

les points importants par des forces imposantes. Dans le premier moment, les bourgeois voulurent s'armer pour se défendre ; mais il était trop tard, toute résistance était devenue impossible; il fallut se résigner. La surprise fit place à une consternation générale : les prêtres, les femmes et les enfants se répandaient en lamentations et frémissaient de se voir dans les mains de ces Huguenots, dont le nom seul leur inspirait de l'effroi.

Cependant les chefs calvinistes firent publier qu'ils prenaient possession de la ville au nom du prince de Condé, comte de Soissons ; que les bourgeois n'avaient rien à appréhender en demeurant tranquilles, et que leurs personnes et leurs biens seraient respectés. Cette assurance, jointe à la bonne conduite des troupes, qui s'abstenaient rigoureusement de toute insulte et de tout désordre, ramenèrent peu à peu le calme et la confiance parmi la bourgeoisie. Il n'en fut pas de même chez les ecclésiastiques : prévoyant, avec raison, que cet événement aurait les suites les plus fâcheuses pour l'Église de Soissons, ils ne voulurent point être spectateurs de la spoliation et de la profanation de leurs sanctuaires, et

prirent généralement le parti de fuir, ce que leur conseillaient d'ailleurs la prudence et la frayeur qui les dominait. Toutefois, avant de quitter la ville, ils voulurent pourvoir, autant que possible, à la sûreté des objets précieux qu'ils étaient obligés de laisser; car les Calvinistes, maîtres des portes, ne permettaient pas la sortie de ce qui appartenait à l'Église et au clergé, le regardant comme étant de bonne prise. Les prêtres et les religieux profitèrent de ce que la garnison se tint toute la journée sous les armes, pour travailler avec une ardeur infinie à faire des cachettes dans les caveaux, dans les combles, dans les cimetières, partout, enfin, où ils crurent pouvoir déposer, en sûreté, les reliques, les vases sacrés, l'argenterie, etc. Ils sortirent ensuite de la ville sans éprouver le moindre empêchement de la part des Calvinistes. Les religieux de St-Jean des Vignes qui avaient pour abbé, depuis deux ans, le cardinal de Bourbon, frère du prince de Condé, s'enfuirent tous, la nuit suivante, par un aquéduc qui communiquait de l'intérieur de l'abbaye dans le fossé de la ville, et cette fuite nocturne leur donna la facilité d'emporter quelques-uns des

objets les plus précieux de leur église. Des bourgeois s'éloignèrent pareillement de leurs demeures sans y avoir été contraints. Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels on cite Henri Lequeux, échevin, Quinquet, Regnault et Viez, furent envoyés en députation auprès du roi pour solliciter des secours. Ces exils volontaires, dont on ne pouvait accuser les Réformés, les délivraient de gens qu'ils eussent été obligés de surveiller de près, et tendaient à assurer la tranquillité dans les murs de Soissons.

Dès le lendemain, les troupes huguenotes se logèrent dans les maisons des gens d'Église et chez les bourgeois catholiques; mais toujours en plus grand nombre chez les parents des chanoines. Cette préférence fut la seule charge que les Catholiques eurent à supporter en représailles des mauvais traitements dont les Réformés avaient à se plaindre. Les vainqueurs semblaient oublier que, cinq ans auparavant, on les avait brutalement chassés et dépouillés de leurs biens. Le sieur de Vendy prit le commandement de la ville et se logea au cloître, dans la maison du doyen du chapitre. Un conseil de guerre fut établi au-

près de ce gouverneur : il était composé des officiers supérieurs de la garnison, de quelques gentilshommes des environs et de bourgeois de la ville ; ceux des échevins qui étaient restés dans leurs foyers, conservèrent leurs fonctions en ce qui concernait les affaires courantes, et ils étaient appelés au conseil toutes les fois qu'il y avait à délibérer sur les besoins des troupes de la garnison.

Le prince de Condé, après une tentative inutile sur Monceaux, rassemblait les forces du parti calviniste dans le voisinage de la capitale, de laquelle il annonçait vouloir faire le siége. Les sieurs de Genlis et de Bouchavannes quittèrent Soissons et allèrent le rejoindre avec une partie de leurs troupes. Voisine du théâtre de la guerre, entre la Champagne et la Picardie, où les Réformés étaient en grand nombre et envoyaient des secours de toute espèce, Soissons, avec ses bonnes murailles, devint naturellement le principal dépôt de l'armée protestante. Quoique l'enceinte eût été construite ou réparée à neuf, depuis une quinzaine d'années seulement, les Réformés travaillèrent encore aux fortifications. Et telle était

l'ardeur qu'ils y mettaient, que malgré la rigidité de leurs principes religieux, ils ne chômèrent point les dimanches et fêtes, ni même le jour de Noël ; ce dont les Catholiques ne manquèrent pas de faire un reproche d'irréligion. Ces travaux avaient sans doute pour objet de terminer quelques parties de l'enceinte restées inachevées, et d'élever deux demi-lunes en terre sur le côté nord de la place, que laissaient faible le peu de solidité de la vieille muraille restaurée et la défectuosité de son tracé. Il est constant que ces deux demi-lunes existaient au commencement du siècle suivant et qu'elles furent construites postérieurement aux grands travaux de 1551.

Vers le mois de novembre, l'armée du prince de Condé, fort affaiblie par la bataille de St-Denis, vint se reposer dans les environs de Soissons, d'où elle marcha vers la Lorraine, afin d'opérer sa jonction avec un corps d'auxiliaires amenés par le prince Casimir. Soissons se trouva dès lors abandonnée à elle-même ; mais sa garnison était nombreuse et son gouverneur, le sieur de Vendy, loin de garder ses troupes dans l'inaction, leur faisait faire de fréquentes excursions

à plusieurs lieues à la ronde, tenant ainsi tout le pays soissonnais dans la sujétion, et se faisant payer les impôts et les revenus des biens ecclésiastiques.

DÉVASTATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

—

Dans le même temps que les Calvinistes augmentaient les moyens de défense de la ville, pour s'en assurer la possession, ils la dépouillaient de tous les grands édifices religieux qu'elle possédait. Dès le lendemain de leur arrivée, ils transformèrent la cathédrale en un temple pour leur culte. Mais pour opérer ce changement, il fallut d'abord *purifier la maison du Seigneur de tous les emblèmes de l'idolâtrie romaine* : c'est ainsi qu'ils désignaient tous les ornements des églises. En conséquence, autels, crucifix, statues, tableaux, vitraux peints, etc., tout fut renversé, brisé ou mutilé. L'orgue fut pareillement renversé et détruit ; il avait été donné, vers le milieu

du XII[e] siècle, par un doyen nommé Guillaume. Les cloches furent mises en pièces, à l'exception de trois que l'on conserva : une pour l'horloge, une autre pour le guet, la troisième pour le service divin selon leur rite. Quant au culte catholique, il se trouva complétement suspendu par la fuite de tous les prêtres et par la dévastation des églises. D'ailleurs, les Calvinistes ne l'eussent point permis, et en cela ils ne se montrèrent pas moins intolérants que leurs adversaires.

La cathédrale ainsi dépouillée de tous les ornements et emblèmes de la religion catholique, le culte protestant y fut établi. Il y avait sermon, ou prêche, tous les jours à neuf heures du matin, et prière à trois heures de l'après-midi. Quoique les Catholiques ne fussent point forcés d'y aller, on rapporte que des bourgeois assistèrent aux prédications des ministres protestants, et furent même touchés de l'éloquence de Helim, ministre de Cœuvres et de Versoris. Les gens du peuple s'y rendaient plus volontiers, parce que les Calvinistes leur abandonnaient une partie des provisions qu'ils pillaient dans les abbayes et monastères de la ville et de la campagne.

Des recherches, dirigées tout à la fois par le zèle du fanatisme et l'appât du pillage, firent découvrir les richesses que les chanoines avaient cachées. Les reliquaires, les vases sacrés, tout ce qui était or et argent, fut converti en monnaie ou en lingots, et employé à la solde des troupes; le cuivre, le plomb, les tapisseries, les habits sacerdotaux, le linge, furent vendus à l'encan et à vil prix aux Calvinistes; les Catholiques n'étaient pas admis à profiter de cette vente. Les reliques, qui étaient en grand nombre, furent jetées dans un feu de joie, allumé, à cet effet, devant le portail de la cathédrale avec les livres de la bibliothèque du chapitre. Cet acte de destruction était l'outrage le plus cruel qu'on pût faire aux sentiments religieux des Catholiques; mais l'humanité n'avait pas de victimes à pleurer. Le sang n'avait pas coulé au nom d'un Dieu de miséricorde et de paix.

Les profanations et les ravages commis dans la cathédrale, furent répétés avec plus de fureur et plus d'acharnement encore dans toutes les églises et dans toutes les maisons religieuses de la ville et des environs. Leurs bâtiments furent mê-

me détruits, pour la plupart, ou du moins très-fortement endommagés; on enleva les fers, les cuivres, les plombs pour les vendre ou les emporter. Les bois servirent aux troupes de la garnison, qui en firent grand feu durant tout l'hiver; en sorte qu'il ne resta presque partout que des murs et des décombres.

Les églises paroissiales de St-Remy et de St-Martin, reconstruites depuis le siége de 1414, furent entièrement démolies, ainsi que les chapelles de St-Christophe et de St-Antoine. L'église de Notre-Dame des Vignes, à peine achevée, celle de St-Vaast et celle de St-Quentin, et la chapelle des Cordeliers ne conservèrent que leurs murs.

L'abbaye de St-Léger fut aussi détruite. Le chœur de l'église resta seul debout; la couverture en avait été enlevée. En reconstruisant, en 1666, les bâtiments de cette abbaye, on retrouva deux petits chandeliers et deux reliquaires, le tout en vermeil, qui avaient été cachés par les religieux et qui échappèrent à toutes les recherches des Calvinistes; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces objets aient été oubliés dans leur

cachette par ceux-là même qui les y avaient mis.

L'abbaye de St-Jean eut moins à souffrir ; mais son église perdit ses cloches, tous ses ornements intérieurs et une partie de sa couverture, et tous les bâtiments furent rendus inhabitables par l'enlèvement de toutes les boiseries et fermetures. Si les religieux n'eussent pas pris la fuite, peut-être se fussent-ils épargné la plus grande partie de ces pertes : le prince de Condé n'eût pas manqué de faire ménager une abbaye qui appartenait à son frère ; mais laissée à l'abandon, elle fut dévastée par les soldats qui pillaient souvent pour leur compte.

Au dehors de la ville, la destruction ne fut pas moindre : les églises et les chapelles de St-Pierre le Vieil, de St-Germain, de Ste-Thècle, de Ste-Geneviève, de St-Laurent et de St-Julien, furent démolies jusqu'aux fondations.

Les abbayes de St-Crépin le Grand, de St-Crépin en Chaye et de St-Étienne, ainsi que le monastère des Célestins, ne conservèrent que les murs de leurs édifices, et encore fallut-il en reconstruire plusieurs parties qui avaient été détruites, ou trop endommagées pour être conservées.

L'abbaye de St-Médard eut à regretter son antique église de Ste-Sophie et une grande partie de ses bâtiments, et notamment les anciens appartements royaux de Charlemagne. La grande église, construite par Louis le Débonnaire, fut tellement endommagée, qu'on ne put la réparer assez solidement, et qu'elle s'écroula plusieurs années après cet événement. Cette maison, si opulente, perdit aussi tout son mobilier et toutes les richesses de son église; et parmi le grand nombre de reliques qu'elle possédait, on ne conserva que celles de St-Sébastien, de St-Médard et de St-Grégoire, qui furent retrouvées dans un champ où les Huguenots les avaient jetées pour s'en débarrasser.

Au milieu des désastres qui frappaient l'Église de Soissons, l'abbaye de Notre-Dame fut seule respectée, grâce à l'abbesse Catherine de Bourbon, qui avait obtenu de son frère, le prince de Condé, une sauvegarde pour sa maison. Cette inviolabilité, fidèlement gardée par les Calvinistes, fit le salut des reliques de St-Crépin et de beaucoup d'autres précieux objets que les divers établissements religieux s'étaient

empressés d'y faire transporter en secret, le jour même où la ville avait été prise; ce fut à peu près tout ce que ces établissements purent sauver de leur riche mobilier; la dévastation complète des édifices avait ouvert aux Calvinistes toutes les cachettes pratiquées par les gens d'Église.

Madame de Bourbon avait fait aussi respecter le palais épiscopal en s'y installant dès le moment de l'entrée des Calvinistes; au bout de quelque temps, madame la princesse de Condé vint s'y établir à sa place, pendant que son mari tenait la campagne avec son armée dans les environs de Paris; mais après le départ de cette princesse, l'évêché fut saccagé comme tous les autres édifices consacrés à la religion.

Tel fut le résultat des saccagements commis par les Réformés pendant les six mois qu'ils occupèrent la ville de Soissons. Leur acharnement à détruire des édifices, élevés avec les tributs, d'une dévotion moins éclairée que prodigue, était un vandalisme aussi déplorable qu'inutile, et qui ne prouvait rien en faveur de leurs doctrines. Ils ne pouvaient même invoquer pour excuse les rigueurs

odieuses dont ils avaient à se plaindre. Si quelques monuments religieux ne furent pas entièrement détruits, c'est que le temps manqua ; ces monuments devaient disparaître deux siècles plus tard au milieu de bouleversements nouveaux.

Le 19 mars 1568, la paix fut signée et l'édit de pacification rétabli. La ville de Soissons devait être remise aux troupes du roi dans un court délai, dont les Calvinistes profitèrent pour continuer l'œuvre de la destruction des églises, ou pour en faire racheter les débris par les Catholiques. Dans ce dessein, ils laissèrent ignorer. à ces derniers, la conclusion de la paix jusqu'au jour même où la ville fut remise aux troupes royales, le 29 du même mois On a rapporté qu'ils avaient formé le projet de faire sauter, par la mine, les quatre gros piliers de la croisée de la cathédrale, ce qui eût entraîné la destruction de tout l'édifice: mais qu'ils n'avaient pas trouvé d'ouvriers assez hardis pour l'exécuter. Ce fut au moment de quitter Soissons, qu'ils renversèrent la flèche en charpente, recouverte en plomb, placée au-dessus de la croisée. La chute de cette flèche endommagea la couverture, ainsi que la voûte qu'il a fallu con-

solider avec des armatures en fer qu'on y voit encore aujourd'hui.

Les Calvinistes se mirent en marche le 29 mars au matin, et prirent la route de la Champagne, où ils s'étaient fait précéder de tous leurs bagages, fruits de leurs déprédations. Dans le même temps qu'ils sortaient par la porte de Rheims, un détachement de troupes royales, envoyé de Paris, sous le commandement du sieur la Chapelle des Ursins, se présentait à la porte de Paris, où l'attendait le sieur de Vendy, qui fit sur-le-champ la remise des clefs de la ville à l'officier du roi, et alla rejoindre les siens. Ainsi se termina l'occupation de Soissons par les Réformés, occupation qui fit éprouver à l'Église des pertes immenses et irréparables. Mais au milieu de tant de ruines et de profanations, commandées par l'esprit de secte, les ennemis des Huguenots ne purent leur reprocher un seul acte de violence envers les personnes, bien qu'un assez grand nombre de leurs persécuteurs fussent tombés dans leurs mains et à leur merci.

Parmi les Réformés, habitants de la ville, il y en eut qui eurent la prudence de se retirer avec les troupes de Vendy; mais la plupart aimèrent

mieux rester dans leurs foyers, comptant sur l'observation de l'édit de pacification. Ils furent obligés de loger à leur tour la nouvelle garnison, dont le séjour avait pour objet de les protéger contre le ressentiment des Catholiques. La Chapelle des Ursins était reparti pour Paris avec sa troupe, le 16 avril, après avoir fait promettre aux habitants des deux religions de vivre en paix; mais le gouvernement ayant reçu l'avis que la tranquillité de la ville était menacée, un autre détachement de troupes royales y arriva dans les premiers jours de mai. Sa présence prévint tout désordre pour le moment. Cette apparence de protection couvrait un piége que la cour tendait aux chefs du parti huguenot. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, échappèrent au danger qui les menaçait, et se refugièrent à la Rochelle. La guerre civile recommence avec plus de fureur qu'auparavant. Les ravages, les massacres désolent la France. Les Calvinistes éprouvent deux défaites sanglantes : l'une à Jarnac, où le prince de Condé est pris et assassiné; la seconde à Moncontour, où Coligny, qui commandait, est grièvement blessé.

Les Réformés de Soissons durent se ressentir

des mauvaises dispositions de la cour, qui voulait en finir avec la nouvelle religion. Rien n'arrêtant plus le ressentiment des Catholiques, ils furent exposés à toutes leurs violences, dont la moindre était d'être expulsés de la ville. Le sieur de Genlis, à la tête d'un fort parti, se jeta sur le Soissonnais; mais il n'entreprit rien contre la ville, défendue par une garnison de troupes royales, sous les ordres du sieur de Sainte-Preuve, frère de M. Charles de Roucy, qui en occupait le siége épiscopal.

MASSACRE DE LA St-BARTHÉLEMY.

—

Après deux années d'une guerre malheureuse, les Calvinistes obtinrent des conditions très-favorables par le traité de St-Germain en Laye. C'était un nouveau piége qu'on leur tendait, et dans lequel ils donnèrent tête baissée. Des ordres de la cour enjoignaient à toutes les autorités de les protéger et même de les favoriser, et de toutes parts

ils étaient retournés dans leurs foyers, se flattant que leur persévérance avait lassé leurs adversaires qui ne demandaient plus qu'à vivre en paix.

Les seigneurs les plus distingués du parti calviniste se trouvant réunis à Paris, où ils avaient été attirés pour la célébration des noces de la sœur du roi avec le jeune roi de Navarre, qu'ils considéraient comme leur chef, Charles IX, cédant à de perfides conseils, prit l'horrible résolution d'étouffer enfin la Réforme dans le sang de ses sujets. Le 24 août 1572, au milieu de la nuit, la cloche de St-Germain l'Auxerrois sonna l'heure dernière de cent mille Français. A cet affreux signal, un massacre général des Huguenots eut lieu dans Paris. Nombre de villes rivalisèrent d'atrocité avec la capitale, et Soissons ne put se préserver de ce funeste entraînement. Le sang coula dans ses murs : des hommes auxquels on ne pouvait reprocher aucun crime, aucun méfait, périrent sous les poignards de leurs concitoyens. Mais plus heureuse que beaucoup d'autres cités, les forfaits dont elle fut le théâtre sont presque restés dans l'oubli.

S'il était possible d'ajouter quelque confiance à

des Mémoires du temps, cités par Dormay qui paraît douter lui-même de leur véracité, il n'y aurait eu que trois Calvinistes des plus notables d'égorgés, parmi lesquels un sieur Gobert, receveur du comté; et tous les autres auraient eu le temps de prendre la fuite. Quelques auteurs du parti protestant ont rapporté, au contraire, que le nombre des victimes y fut très-considérable. Dans tous les cas, cet acte du plus farouche fanatisme anéantit à Soissons la religion Réformée; elle n'y reparut plus, et les meurtriers, ivres de leurs succès, purent regarder ces assassinats comme autant d'actes méritoires.

Ceux des Calvinistes qui avaient pu fuir allèrent chercher ailleurs, pour la plupart, des foyers où ils pussent vivre en paix et prier Dieu à leur manière; d'autres, pour ne pas abandonner le lieu qui les avait vus naître, firent le sacrifice de leur croyance, et demandèrent à rentrer dans le sein de l'Église Catholique, qui les accueillit, leur imposa pénitence et leur pardonna. Les saintes rigueurs (c'est la qualification que des hommes se disant religieux n'ont pas craint de donner à ce massacre) n'ont pas laissé d'être funestes à la ville

de Soissons, elle perdait, dans ces martyrs de leur foi, la partie la plus active et la plus intelligente de sa population : des contrées plus heureuses héritèrent de leurs biens et de leur industrie.

RESTAURATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

—

Le triomphe du catholicisme, dans la ville de Soissons, était des plus complets ; mais l'Église avait fait des pertes énormes qu'il fallait réparer, au moins en partie. Dans l'enthousiasme du succès, tous les fidèles voulurent y contribuer. Chacun, pauvre comme riche, s'empressa d'apporter son offrande, et en peu de temps toutes les églises paroissiales sortirent de leurs ruines et furent rendues à leur destination ; toutefois on renonça à réédifier les églises et chapelles de St-Julien, de St-Christophe, de St-Antoine et de Ste-Thècle, dont l'existence n'était pas nécessaire. L'exemple des sacrifices que commandaient les malheurs de

l'Église, avait été donné par l'évêque M. Charles de Roucy ; il fit l'abandon de trois années des revenus de son évêché et de quelques bénéfices qu'il possédait, montant ensemble à environ vingt-deux mille livres par an, pour être employés à pourvoir la cathédrale des ornements les plus indispensables. Mais tous les ornements de ce grand édifice ayant été impitoyablement abattus ou mutilés, il fallut beaucoup de temps pour réparer le dommage, et encore quelques-uns de ces ornements n'ont-ils jamais été remplacés. A l'égard de la restauration de la décoration intérieure, elle fut faite à diverses reprises. En 1663, on reconstruisit le jubé et les deux chapelles latérales.

Mais la restauration la plus importante eut lieu en 1767 : la grande sacristie fut construite ; on remplaça, par le marbre, les dalles de pierre qui pavaient le chœur et le sanctuaire, qu'on entoura d'une belle grille ; enfin, on réédifia le jubé, en ne conservant de l'ancien que les colonnes de marbre noir ; mais on laissa subsister les deux chapelles latérales telles qu'elles avaient été construites en 1663.

L'évêché avait éprouvé des pertes considéra-

bles. Les Calvinistes, qui détestaient M. de Roucy, à cause du zèle qu'il avait déployé contre eux et contre leurs doctrines, saccagèrent son palais de fond en comble et pillèrent les cachettes où se trouvaient renfermés tous les ornements et les habits pontificaux. Ce prélat laissa le soin à ses successeurs de faire reconstruire les bâtiments, et consacra toutes ses ressources aux besoins des églises, des maisons religieuses et à des œuvres de bienfaisance. C'est de lui qu'on a rapporté un trait qui montre que s'il savait exercer la charité, il savait aussi donner des leçons de bienséance. Le commis d'un marchand de grains, voulant acheter les blés qui se trouvaient dans les greniers de l'évêché, crut qu'il les aurait à meilleur compte en s'adressant directement à l'évêque, plutôt qu'à ses agents : le prélat le remit au lendemain, lui disant que d'autres marchands lui en offraient d'avantage, et qu'il fallait voir qui en donnerait le plus. Le commis étant donc revenu à l'heure indiquée, l'évêque lui dit, en lui montrant des pauvres qui étaient rassemblés dans sa cour : « Voilà mes marchands qui me promettent « le ciel pour récompense du pain que je leur

« donne, voyez si vous avez quelque chose de « meilleur à m'offrir, » et congédia le commis qui se retira confus de sa démarche.

Les communautés religieuses éprouvèrent beaucoup plus de difficultés à rétablir leurs édifices. La plupart d'entre elles avaient été dépouillées d'une partie de leurs biens, et quelques-unes étaient tenues en commende par de hauts dignitaires de l'Église, qui résidaient au loin et ne prenaient qu'un très-faible intérêt à leur prospérité. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine, et au prix de sacrifices pénibles, que les religieux de St-Crépin et de St-Léger parvinrent à réparer leurs maisons de manière à pouvoir s'y loger, tant bien que mal. Les chanoines de St-Jean se réinstallèrent plus facilement ; leur abbaye avait moins souffert et ses revenus étaient plus considérables; au bout de quelques années, tous les dommages se trouvèrent réparés. Il n'en fut pas de même de la célèbre abbaye de St-Médard; elle ne put jamais se relever du désastre qui l'avait frappée. En 1593, l'évêque, M. Hennequin, demanda qu'elle fût réunie à la mense épiscopale, donnant pour motifs que ses religieux étaient hors

d'état de la rétablir ; mais ceux-ci, pour empêcher cette réunion, traitèrent avec les Bénédictins de la congrégation de St-Maur, qui les aidèrent à reconstruire une partie de leurs bâtiments. L'église, mal réparée des dégradations souffertes en 1567, s'écroula tout à coup en 1621. Louis XIII donna des fonds pour la relever; mais l'abbé Hotmann s'en appropria une partie, et l'église fut rebâtie sur un plan beaucoup plus simple que l'édifice dû à la piété de Louis le Débonnaire. Il en fut à peu près de même de toutes les autres parties de cette maison, on ne voyait de tous côtés que des décombres, l'herbe poussait partout. Les religieux de la congrégation de St-Maur, envoyés, en 1637, pour réformer ce monastère en ruines, n'y trouvèrent d'autre abri, contre les intempéries de la saison, que le souterrain servant de prison, dans lequel il fallut qu'ils se logeassent, en attendant qu'ils eussent fait élever un bâtiment pour les recevoir. Grâce à leurs soins et aux sacrifices faits par leur congrégation, St-Médard eut encore un siècle et demi d'existence.

COUVENT DES MINIMES.

—

Quoique tout annonçât que la plupart des maisons religieuses de Soissons ne pourraient jamais se remettre entièrement de leurs désastres, quelques-unes montrant toujours de vastes ruines, et que les jours de leur prospérité étaient passés sans retour, il se trouva néanmoins encore des personnes de la bourgeoisie qui voulurent doter la ville, déjà si bien pourvue de communautés, d'un couvent de Minimes. L'évêque et le chapitre applaudirent hautement à ce dessein. Peut-être l'avaient-ils suggéré eux-mêmes, afin de mieux assurer, aux dépens des zélés, un établissement convenable à ces nouveaux moines qui furent appelés à Soissons vers l'année 1580.

L'abbaye de St-Jean des Vignes donna le bâtiment et la chapelle de l'ancienne école de Ste-Catherine, dans la rue Girondin, qui reçut depuis le nom de rue des *Minimes*. Des personnes pieu-

ses se montrèrent très-généreuses ; entre autres un jeune avocat, au parlement de Paris, nommé Moreau, qui, pour se délivrer du démon, dont il se croyait obsédé, prit l'habit de religieux et fit don de tout son bien, montant à environ vingt mille livres, outre six muids et demi de blé de rente. Il reçut, en récompense, le titre de fondateur, quoiqu'il eût manifesté le désir d'être dispensé de cet honneur.

Dans la suite, après la guerre civile de la ligue, le duc de Mayenne remit une somme de six mille livres qui avait été léguée par son beau-père, l'amiral de Villars, à un nouveau couvent de cet ordre, mais sans désignation expresse. Les Minimes de Soissons donnèrent par reconnaissance, à ce duc, le titre de second fondateur, et son cœur fut enterré dans l'église de ces religieux, suivant le désir qu'il en avait manifesté en mourant.



SOISSONS
PLACE D'ARMES DES LIGUEURS.

—

Charles IX étant mort sans enfants mâles, en 1574, il eut, pour successeur, son frère, Henri III. Par son penchant à la dévotion et par son goût pour toutes les cérémonies et démonstrations extérieures de la religion, ce prince avait fortement contribué à introduire et à propager en France les confréries de pénitents et les autres associations religieuses qui, sous le prétexte d'*apaiser la colère du ciel*, pullulèrent de toutes parts, et dans lesquelles les plus libertins n'étaient jamais les moins ardents. Soissons, comme la capitale, eut aussi ses confréries : hommes, femmes, enfants, tous s'empressèrent d'endosser le froc et le sac, et d'aller en procession générale à Notre-Dame de Liesse, avec le crucifix d'une main et un cierge de l'autre.

Mais tous ces grands accès de ferveur, loin de

rendre les Français meilleurs, donnèrent naissance à la ligue. Cette association détestable de l'ambition et du fanatisme, dont personne n'ignore les attentats, fut prêchée à Soissons par Mathieu de Lannoy, chanoine de la cathédrale, qui devint plus tard l'un des seize. Les habitants, ayant toujours en exécration les pillages et les profanations de Huguenots, embrassèrent avec chaleur le parti de la *Sainte Union*. C'était le nom que les ligueurs, dévots et pillards, donnaient à leur conjuration hypocrite et régicide.

Henri III avait mis une trève aux hostilités entre les Catholiques et les Réformés, par un édit de pacification publié en 1579. La France commençait à respirer, mais la mort du duc d'Anjou (1584) qui rendait le roi de Navarre, alors chef du parti calviniste, l'héritier présomptif de la couronne de France, vint réveiller, plus furieuses que jamais, les passions qui paraissaient assoupies, et la ligue, tenue secrète depuis son origine (1576), leva enfin la tête. Le duc de Guise et ses frères, chefs suprêmes de cette association, qui n'était au fond que leur ancienne faction retrempée de tout le zèle du fanatisme religieux, prirent

les armes, et profitant de la faiblesse du roi, le contraignirent à leur céder, par le traité de Nemours, dix places de sûreté. Au nombre de ces places était Soissons, qui reçut une garnison dévouée au duc de Guise, et de ce moment cette ville devint, par sa proximité de la capitale, la place d'armes la plus importante de la faction.

Dans la nuit du 27 mars 1587, un petit corps de Calvinistes, venu à l'improviste de la Champagne, sous le commandement d'un sieur de Lyeramont, tenta d'enlever la ville par escalade. L'entreprise avait été conduite avec tant de secret que les assaillants étaient déjà parvenus dans le fossé et s'apprêtaient à dresser leurs échelles contre l'escarpe, quand ils furent découverts, et l'alarme donnée aussitôt à la garnison et aux bourgeois. Les Calvinistes, voyant le coup manqué, se retirèrent en bon ordre, laissant tous leurs préparatifs au pied de l'enceinte.

En cette même année, les ligueurs firent une tentative d'assassinat sur la personne de l'abbesse de Notre-Dame, Mme Catherine de Bourbon. Cette abbesse, fille de l'excellent duc Charles de Vendôme, gouvernait l'abbaye depuis plus de qua-

rante ans. Sa piété, sa douceur et sa bienfaisance la faisaient chérir de tous, et les Soissonnais lui étaient personnellement redevables de la conservation des reliques de leurs apôtres. Tant de titres au respect et à la reconnaissance ne purent cependant trouver grâce aux yeux de la faction : Mme de Bourbon était du sang royal ; ses neveux, le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, et le prince de Condé luttaient vaillamment à la tête des Huguenots contre l'ambition de la maison de Guise. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la haine des Séides de la Sainte Union. L'un de ces furieux tira un coup d'arquebuse à cette illustre dame dans l'église même de l'abbaye, où elle assistait à l'office. La balle n'atteignit heureusement que son voile, mais ses religieuses et ses nombreux amis, tremblant pour ses jours qui n'étaient plus en sûreté à Soissons, la pressèrent de s'en éloigner. Cédant bien à regret à leurs instances et à leurs larmes, Mme de Bourbon quitta son cher troupeau qu'elle ne devait plus revoir. Elle mourut en 1594, quand Soissons était le principal foyer de la rébellion.

L'année suivante, le duc de Guise vint à Soissons

et y fut reçu avec beaucoup d'honneurs. Après la journée des barricades de Paris, qui suivit de près ce voyage, il força le roi de lui confirmer la possession de cette place, pour quelques années; où il mit pour gouverneur un sieur Chocu de Richemont, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, qui lui était tout dévoué.

Après la mort du duc et du cardinal de Guise, tués aux états de Blois, le 24 décembre 1588, le duc de Mayenne, leur frère, devint le chef de la ligue. Elle fut jurée de nouveau à Soissons, comme dans toutes les villes qui tenaient pour cette cause criminelle. Les ligueurs alors ne gardèrent plus de mesure : ils arborèrent ouvertement l'étendard de la rébellion et se livrèrent à toutes sortes d'outrages envers le roi, en attendant qu'ils le fissent poignarder. Ce forfait fut exécuté l'année suivante, à St-Cloud par le jacobin Jacques Clément; mais le crime d'un moine mit fin au règne des moines, en faisant tomber le sceptre dans les mains d'un grand homme, Henri IV.

Le duc de Mayenne, qui avait pris le titre de lieutenant général du royaume, était venu à Soissons cette même année (1589). Pour récompenser

le sieur de Richemont de lui avoir conservé la possession de cette ville, il lui assigna des sommes dues à trois personnes qui étaient absentes de la ville et suivaient le parti du roi. Le chef de la ligue avait aussi ordonné l'exécution de quelques travaux pour améliorer les moyens de défense. L'île du Mail, par laquelle la ville avait été prise trois fois, fut défendue par un retranchement, formant coupure à la hauteur du château, qui le flanquait par la gauche, tandis qu'un petit cavalier et deux casemates, placés en retour sur la branche gauche de la couronne St-Vaast, le flanquaient par la droite. Ces travaux furent exécutés sous la direction d'un sieur de Hacqueville et du baron de Ponsenac qui eurent, l'un après l'autre, le gouvernement de Soissons.

Dans le même temps que le duc de Mayenne faisait travailler aux fortifications, le sequestre était mis, par son ordre, sur tous les domaines et revenus du roi, ainsi que sur les biens des Réformés et des politiques ; c'était le nom que les ligueurs donnaient aux Catholiques qui reconnaissaient Henri IV. Car, bien que ce prince fût Huguenot, il se trouva néanmoins un certain nombre de Sois-

sonnais qui s'empressèrent de le reconnaître, quelque déplaisir qu'ils eussent de sa religion. Le devoir et le patriotisme l'emportèrent sur les scrupules religieux et sur l'intérêt personnel. Les politiques furent comme les Réformés, expulsés de la ville, sans aucune exception, et toutes les fonctions publiques furent confiées à des gens entièrement dévoués au lieutenant général.

Par toutes ces précautions on voulait s'assurer la possession de Soissons, afin de pouvoir s'y retirer au besoin ; car le chef de la ligue avait à lutter, non-seulement contre les troupes royales, alors réunies aux Calvinistes, mais il lui fallait aussi se mettre en garde contre les ligueurs de Paris, dirigés par les seize, tribuns obscurs, turbulents et jaloux de toute supériorité : ils commençaient à ne plus vouloir entendre la voix de ceux-là même qui les avaient entraînés dans la révolte.

Après la bataille d'Ivry, Mayenne vaincu, n'osant pas trop se fier aux Parisiens, vint à Soissons sous le prétexte de rassembler les troupes qui se trouvaient disséminées dans les places de la Champagne et de la Picardie. Son séjour dans cette ville le mettait aussi plus à même de communiquer avec

le gouverneur espagnol des Pays-Bas, dont il ne rougissait pas de réclamer l'assistance. Soissons devint alors le foyer des trames ourdies contre la paix de l'Etat et contre la personne du roi. Et ce fut dans le château Gaillard qu'eut lieu la célèbre entrevue du duc de Mayenne et du duc de Féria, envoyé du roi d'Espagne pour faire élire par les états de la ligue, assemblés à Paris, sa fille Claire-Eugénie au trône de saint Louis. L'entrée de l'ambassade espagnole, à Soissons, fut très-belle. Elle fut suivie de festins et de divertissements, donnés par le duc de Mayenne, qui était bien loin de partager les vues de ses hôtes.

Le duc de Mayenne faisait toujours travailler aux fortifications de Soissons; qui paraissait devoir devenir bientôt son dernier refuge. Craignant, avec raison, que les bâtiments à demi-ruinés de l'abbaye de St-Médard ne fussent très-préjudiciables à la défense de la ville, il avait formé le projet, avec l'assentiment de l'évêque, de raser cette antique et célèbre maison. Déjà les ouvriers y mettaient la pioche, quand le prieur, resté seul dans le monastère pour le garder, rappela tous les moines qui, ne pouvant

plus y être nourris, avaient endossé la cuirasse et servaient dans les troupes de la ligue ; leur arrivée et les clameurs des Soissonnais, dont le prieur avait réclamé le secours, firent suspendre la démolition, et le légat du pape, auprès de la ligue, informé des projets du duc et de l'évêque, s'opposa formellement, au nom du saint siége, à la suppression de l'abbaye.

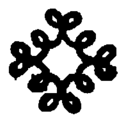
Au mois de mai 1594, le roi vint assiéger, en personne, la ville de Laon, qui se défendit opiniâtrément, et ne capitula que le 22 juillet. Mais sa reddition entraîna la soumission de Château-Thierry, d'Amiens, de Beauvais et de Péronne ; en sorte que les ligueurs ne conservaient plus, dans la Picardie, que la Fère, Ham et Soissons. Les Soissonnais n'en demeurèrent pas moins attachés à la faction, et malgré les charges énormes qu'ils étaient obligés de supporter, ils faisaient avec beaucoup d'ardeur le service militaire.

Mais les succès de Henri IV, sa conversion à la foi catholique et son extrême générosité envers tous ceux qui imploraient sa clémence, assuraient chaque jour davantage son triomphe et hâtaient

la ruine de la ligue. Déjà Paris et les principales villes du royaume avaient fait leur soumission. Soissons, devenue un des refuges des rebelles, se trouvait comme bloquée. Dans une excursion à Villers-Cotterêts, sa garnison avait été maltraitée, et le baron de Ponsenac, son gouverneur, fait prisonnier. Le duc de Mayenne, toujours aidé des Espagnols, continuait la lutte; mais voyant que le peuple se fatiguait d'une guerre qui n'avait plus de motif, ni même de prétexte, et que ses alliés n'avaient d'autre but que d'épuiser la France, écouta enfin la voix de la prudence et du devoir. Il obtint des conditions beaucoup plus favorables qu'il n'était en droit de l'espérer. Par le traité conclu à Folembray, au mois de janvier 1496, il fut stipulé : « Que la ville de Soissons serait une des trois places de sûreté que le roi accordait, pour six ans, au duc de Mayenne; que pendant ce temps, il n'y aurait dans cette ville, et à deux lieues à l'entour, aucun exercice de religion autre que la catholique; et que nulle personne, d'autre religion, ne serait admise aux fonctions publiques de la ville.

Cependant la cession de Soissons, comme place

de sûreté, ne donnait au duc de Mayenne que le gouvernement militaire de la ville, c'est-à-dire le droit d'y entretenir des officiers et des troupes à ses ordres; mais l'administration des affaires municipales rentra dans les mains des échevins, et la justice fut rendue par des juges d'institution royale. Ce duc fixa sa résidence ordinaire à Soissons, habitant alternativement, selon la saison, le château Gaillard ou celui de Vauxbuin. Il mourut, dans le premier, en 1611. Nulle action grande ou utile ne signala les seize années qu'il vécut à Soissons. Il se contenta de faire construire quelques maisons près du rempart, pour y loger des personnes de sa suite; ce fut l'origine de la rue de Guise. Le duc de Mayenne et Henriette de Savoie, sa femme, furent inhumés dans l'église cathédrale auprès du maître-autel.



ÉTABLISSEMENT D'UN BUREAU DES FINANCES.

Henri IV, tout en poursuivant, avec vigueur, le cours de ses succès militaires sur les factieux, apportait tous ses soins à réorganiser l'administration de son royaume, où régnait la plus grande confusion, suite inévitable de trente années de déchirements. Par un édit rendu au camp devant la Fère, au mois de novembre 1595, il ordonna l'érection, à Soissons, d'un bureau des finances, quoique cette ville fût encore au pouvoir de ses ennemis. Le bureau fut installé le 14 juin de l'année suivante. Ses attributions étaient de régler et de juger toutes les affaires et les causes concernant les domaines du roi, les eaux et forêts, les ponts et chaussées, la voierie, enfin les impôts et contributions de toute espèce. Son ressort s'étendait sur les élections de Soissons, de Laon, de Noyon,

de Clermont, de Crépy et de Château-Thierry, en 1614 on y ajouta l'élection de Guise.

Le bureau des finances de Soissons se composait : de deux présidents trésoriers généraux de France, de huit trésoriers de France, de deux receveurs des finances, de deux contrôleurs des finances, de deux receveurs du taillon, de deux contrôleurs du taillon, de deux receveurs et contrôleurs des gabelles, de deux greffiers, de deux huissiers collecteurs des finances et de deux huissiers du bureau. Ce corps éprouva, dans la suite, plusieurs changements : on lui adjoignit un procureur et deux avocats du roi, un contrôleur général des finances, un receveur et un greffier triennal, un huissier garde-meubles; mais les charges des présidents furent supprimées et réunies à celles des trésoriers qui furent portées au nombre de vingt-trois, en sorte que ce bureau comptait environ trente-six charges ou emplois.

Les charges de trésorier de France, donnant droit à des titres de noblesse, elles étaient très-recherchées, en même temps qu'elles donnaient un grand crédit à ceux qui les possédaient. En effet, ce corps était fort estimé dans le pays, et ses

membres étaient presque toujours choisis pour remplir les fonctions d'échevins de la ville.

ÉTABLISSEMENT
D'UN BAILLIAGE ET SIÉGE PRÉSIDIAL.

Un édit du même prince, donné à Lyon, au mois de septembre 1595, ordonnait l'érection, à Soissons, d'un bailliage et siége présidial; mais cette institution ne put être installée qu'en mai 1597, et postérieurement au traité de Folembray. C'est ce qui a fait dire à quelques historiens que ce bailliage et le bureau des finances avaient été créés à la sollicitation même du duc de Mayenne, ce qui est évidemment erroné, puisque l'édit de création du bailliage avait été rendu quatre mois avant la soumission de ce duc, et à une époque où il ne pouvait guère prévoir le sort que lui réservait l'avenir; il n'avait plus d'espoir qu'en la clémence du roi.

Dans l'origine, le ressort du bailliage de Sois-

sons devait se composer du comté, de plusieurs villes, bourgs et villages distraits des présidiaux de Senlis, de Vermandois et de Château-Thierry; de la prévôté de l'exemption de Pierrefonds, et du duché de Valois.

A sa formation, le bailliage et siége présidial comptaient dix-neuf officiers ou magistrats, non compris les greffiers, clercs, huissiers et autres qui étaient au nombre de huit. Dans la suite il fut ajouté un président et trois conseillers.

En 1599 le prévôt des maréchaux à la résidence de Soissons, fut fait lieutenant criminel de robe courte. Il avait un lieutenant à Soissons et un autre à Fère. La création de ce prévôt datait de l'année 1577 : auparavant il portait le titre de lieutenant du prévôt des maréchaux de l'Ile de France.

La ville ne renfermant aucun édifice propre à recevoir convenablement le bailliage, on l'installa provisoirement dans l'hôtellerie du grand cerf. Mais en 1602, on commença la construction d'un bâtiment, dans lequel il fut placé, ainsi que le bureau des finances. Ce bâtiment, élevé sur l'emplacement de l'ancienne maison de Longpont,

occupait à peu près le milieu du côté méridional de la place du marché. Quelques personnes qui ont cru voir les armoiries du duc de Mayenne, parmi les ornements d'architecture, en ont inféré que c'était ce duc qui l'avait fait bâtir à ses frais : mais si c'eût été ainsi, les historiens du temps, MM. Bertin et Regnault, n'eussent pas manqué d'en faire mention. Il est plus probable que la présence des armoiries du duc de Mayenne, sur le bâtiment du bailliage, fut un hommage provoqué par le bailli d'alors, le vicomte de Fresne, qui commandait en même temps à Soissons pour ce duc. Le bâtiment du bailliage, c'est ainsi qu'on le désignait, a toujours conservé sa destination de Palais de Justice, jusqu'à ce qu'il fût détruit, par un incendie, dans la nuit du 6 mars 1814.



JUSTICE DU CHAPITRE

DE LA CATHÉDRALE.

—

A côté du bailliage et siége présidial d'institution royale, on voyait un autre corps judiciaire, dont la juridiction s'étendait sur une partie de la ville et sur plusieurs villages des environs : c'était la justice du chapitre, à laquelle Henri IV n'avait pas cru prudent de toucher. Elle eut, à plusieurs reprises, des contestations de juridiction avec le prévôt de la ville et avec le lieutenant général du bailliage, et des arrêts du parlement, rendus en 1621, 1623, 1627 et 1635, maintinrent le chapitre dans la possession de son droit de haute, moyenne et basse justice, tant au civil qu'au criminel, sur toutes les parties de la ville, indiquées dans la charte donnée, en 1350, par l'évêque de Soissons, Guillaume Bertrand.

Par des lettres patentes, enregistrées au parlement, le 26 avril 1731, les justices foraines du

chapitre sur les villages d'Ambleny, de Bucy, de Chesles, de Pasly, de Taux, Villemontoire et de Tigny, furent réunies à celle de Soissons, qui prit le titre de justice temporelle du chapitre. Ce tribunal était composé d'un bailli général, d'un lieutenant gradué, d'un procureur fiscal, d'un greffier et de deux huissiers. Il tenait ses audiences les samedis à la maison de la chartre, dans le cloître, où l'officialité tenait aussi les siennes, tous les lundis.

CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL.

L'antique maison épiscopale ayant été détruite dans l'incendie de 948, il fallut en bâtir une autre. Quoique cette construction eût lieu quand l'évêque était encore le haut seigneur de la ville et de la province, il ne paraît pas cependant que le nouvel édifice fût très-considérable, ni d'une grande solidité, comme l'étaient la plupart des monuments ecclésiastiques de ce temps : du

moins il ne reste rien qui puisse le faire supposer. A la vérité, les évêques donnaient la préférence à la résidence de Septmonts, où ils n'épargnèrent rien, bâtissant tour sur tour, afin d'en faire l'un des châteaux forts les plus remarquables de la contrée.

La maison épiscopale, placée sur le côté méridional de l'église cathédrale, touchait presque à l'aile droite, dite la rotonde, et occupait avec ses cours, jardins et autres dépendances, un espace de 11,000 mètres carrés. Elle fut fortement endommagée dans le sac de 1414: mais réparée par M. Milet, et améliorée par M. de Longuejoue, qui y fit faire des travaux considérables, elle aurait pu subsister encore longtemps et venir jusqu'à nous, quand les Calvinistes la saccagèrent de telle manière, que sa conservation fut rendue impossible. Il fallut, dès lors, songer à construire un nouveau palais épiscopal. M. de Roucy ne voulut pas l'entreprendre. Il mourut au château de Septmonts, en 1586, laissant à son successeur le soin de remplir cette tâche. En 1602, M. Hennequin fit commencer la construction de l'édifice actuel. M. le Gras le trouvant trop mesquin, for-

ma le projet d'en bâtir un autre sur un plan plus monumental. Ce projet reçut un commencement d'exécution; mais les travaux poussés avec peu de vigueur, faute de fonds, furent abandonnés par les successeurs de ce prélat, qui firent même démolir ce qui avait été fait.

En 1722, à l'occasion du sacre de Louis XV, qui séjourna pendant deux jours à l'évêché, la grande porte d'entrée, située sur la petite place de St-Gervais, fut transportée sur la rue de la Burie, et l'on convertit en cour d'honneur le jardin qui comprenait toute la partie plantée d'arbres de la place actuelle.

COMPAGNIE DE L'ARQUEBUSE.

C'est au milieu de l'exaltation causée par les prédications furibondes de la ligue, et lorsque Soissons était la grande place d'armes de cette faction, que la compagnie de l'Arquebuse prit naissance. Pour lui donner plus d'importance,

on carressa la vanité de la haute bourgeoisie, en établissant en principe qu'elle seule pouvait y être admise, concurremment avec la noblesse, à l'exclusion des petits propriétaires, des marchands et des gens de métiers.

En 1600, le duc de Mayenne, en sa qualité de gouverneur supérieur de Soissons, fit concession, à cette compagnie, de la portion de rempart comprise entre la tour du Diable et le saillant du bastion de St-Crépin. Cette concession fut approuvée par des lettres patentes du roi, données en 1606. La compagnie fit fermer de murs ce vaste emplacement et y établit son champ de manœuvres et de tir. Vingt ans après elle y fit élever, à ses frais, un pavillon en pierre de taille et en brique (c'était le genre de construction alors à la mode), d'un style élégant, renfermant une salle éclairée par dix grands vitraux peints, d'un fort beau travail, et dont les sujets étaient tirés des Métamorphoses d'Ovide. En 1658, M. le maréchal duc d'Estrées fit construire la grande porte d'entrée de ce champ d'exercice, qui reçut le nom de Jardin de l'Arquebuse, à cause des plantations d'arbres, d'arbustes et de charmilles dont

ma le projet d'r ... même établi u

monumental.

d'exécution ... use

de vigue

par les ... dans un

démo' ... le lundi de la Pen

y assistait et couronnait le

Le roi était exempt, pendant l'année de commandement, de tailles et des droits sur le vin, jusqu'à concurrence de vingt-cinq muids: mais cette dernière partie de ses priviléges, ne dura pas au delà du XVIIe siècle.

Pendant longtemps la compagnie se fit remarquer par les fêtes qu'elle donnait. Enveloppée dans la suppression des compagnies armées, ordonnée par un arrêt du 5 août 1735, sa belle salle servit de magasin d'armes pour la milice. Rétablie au bout de dix-huit ans, par le crédit du duc de Gesvres, gouverneur de la province, qui lui fit rendre son pavillon et son jardin, on y admit, pour remplir les vides causés par la mort de beaucoup de ses membres, des petits bourgeois et des marchands. Dès lors, elle ne fut plus recherchée par la haute bourgeoisie et ne put re-

ver son anc
ompag
le

elle fu
anciens membres,
lière et dans un aut
aujourd'hui.

e fut déclarée régente.
qu'une suite déplo-
. Les grands et les
les trésors amas-
le sage Sully.
ne, la régente
ent de Sois-
tant gou-
ne paya
ecom-
ite,
il
e

COUVENT DES CAPUC

—

Le duc de Mayenne, fils du célèbre chef de la ligue, gratifia la ville de Soissons d'un couvent de Capucins, dont il posa la première pierre, le 10 août 1613, au bruit des tambours et des trompettes, en présence du clergé, et de toutes les autorités et notabilités de la ville.

Ce couvent est le seul établissement que Soissons ait reçu des deux ducs de Mayenne, qui possédèrent cette ville presque en princes souverains, pendant vingt-deux ans, et encore ne fut-ce qu'au moyen de sommes données par les bourgeois et

par quelques gentilshommes des environs, qu'on put parvenir à mettre l'édifice en état de recevoir, au bout de deux ans, la nouvelle communauté.

Le duc de Mayenne fit concession, en sa qualité de gouverneur, d'une portion considérable de terrain, où se trouvait compris le cavalier destiné à battre le sommet de la colline St-Jean. Les Capucins ayant planté une grande croix sur ce cavalier, on lui donna le nom de Calvaire des Capucins.

RÉVOLTE DES SEIGNEURS

ET SIÉGE DE LA VILLE, EN 1617.

—

Henri IV avait vaincu la ligue; mais comme Henri III, il tomba sous les poignards de cette funeste association. La loyauté de son caractère et la clémence généreuse dont il avait usé envers ses plus grands ennemis, n'avaient pu désarmer tous les bras parricides que la Sainte Union avait appelés à son aide, et sa mort attira sur la France de nouvelles calamités.

Louis XIII, son fils, n'était âgé que de dix ans.

La reine Marie de Médicis fut déclarée régente. Son administration n'offrit qu'une suite déplorable d'intrigues et de cabales. Les grands et les courtisans eurent bientôt dévoré les trésors amassés, sous le règne précédent, par le sage Sully.

A la mort du vieux duc de Mayenne, la régente avait continué à son fils le gouvernement de Soissons, elle y avait même ajouté l'important gouvernement de l'Ile de France ; mais ce duc ne paya cette faveur que d'ingratitude. Malgré la recommandation touchante que son père lui avait faite, à son lit de mort, d'être toujours fidèle au roi, il se jeta dans la faction des princes, à la tête de laquelle était le prince de Condé, qui possédait le comté de Soissons. Ce prince, irrité de ne pas avoir une part dans le maniement des affaires, prit occasion des faveurs accordées au florentin Concini, mari de la favorite de la reine, et surtout de son élévation à la dignité de maréchal de France, pour s'éloigner de la cour. Plusieurs seigneurs des plus considérables suivirent son exemple. La ville de Soissons, la meilleure place du gouvernement du duc de Mayenne et la plus rapprochée de la capitale, devint le foyer des intrigues et la

trata, devança les compagnies des gardes, et durant la nuit du 9 août, il entra dans la ville, par la porte du château, à la tête de quelques régiments. Maître de la place, il fit arrêter le prévôt, les échevins et toutes les personnes qui avaient pris part à la résolution d'appeler les troupes royales, ou qu'il savait n'être pas favorables au parti des seigneurs, et les fit expulser immédiatement de la ville. Le nombre des exilés s'élevait à plus de quarante, parmi lesquels on remarquait, après MM. de Tournay, prévôt royal; Regnault, Voyeux, Gilluy; Laporte, échevins, et Quinquet, procureur de la ville, MM. Bonzeré, lieutenant-criminel; Pépin, bailli de l'évêché; Bonduel, bailli du comté; Lesquiller et Duport, avocats du roi; Duvivier, prévôt des maréchaux; des membres du bailliage, du bureau des finances, de l'élection et plusieurs chanoines. L'évêque, M. Hennequin, qui s'était rendu auprès du duc pour l'exhorter à ne prendre aucune part aux troubles de l'État et lui rappeler les dernières paroles de son père, se retira à son château de Septmonts, mécontent du peu de succès de sa démarche. D'autres personnes s'éloignèrent vo-

lontairement de la ville, dans la crainte de passer pour les partisans de la faction.

Par ce coup d'autorité, qui désorganisait le corps municipal et les tribuuaux, le duc de Mayenne se trouvait maître absolu. Il fit saisir les caisses publiques et percevoir les impôts au profit des princes rebelles. La guerre civile éclata peu de temps après, et Soissons devint l'asile des familles de plusieurs chefs. La princesse douairière de Condé et la duchesse de Longueville, s'y retirèrent; et les troupes de la garnison mettaient à contribution et pillaient les biens des personnes attachées au parti de la reine-mère. Cet état de choses dura jusqu'au mois de mai 1616, que le traité de Loudun vint y mettre un terme.

Le prince de Condé ayant été arrêté, le 1er septembre suivant et mis à la Bastille, les ducs de Vendôme, de Longueville, de Mayenne et d'autres seigneurs se refugièrent à Soissons ; mais des conférences tenues à la ferme de Cravançon amenèrent un traité, qui ne satisfit personne, bien qu'il y eût à Soissons une procession générale, en actions de grâce de la paix, à laquelle les princes assistèrent.

Le duc de Mayenne, après s'être assuré de nouveau de Soissons, en y faisant entrer un corps de troupes, le 10 janvier 1617, envoya le baron de Lignières auprès du roi, à l'effet d'exposer les motifs qu'il avait de se mettre en sûreté. L'évêque de Luçon, M. de Richelieu, alors secrétaire d'état, lui répondit que Soissons et les autres places de son gouvernement lui serait conservées, pourvu qu'il renonçât à toute participation aux projets des mécontents. Il n'eut aucun égard à cette recommandation, et sur la fin du même mois les chefs de la faction se rassemblèrent à Soissons pour aviser aux moyens de faire la guerre au printemps. Aussitôt que la cour fut informée de l'assemblée de Soissons, il parut une déclaration royale contre ceux qui y avaient pris part, et dans laquelle on se plaignait de ce que le duc de Mayenne avait fait sortir de Soissons le lieutenant général et d'autres officiers du roi, qui ne pouvaient plus exercer leurs charges. On ordonna en outre, par un arrêt du conseil, que les recettes générales et particulières seraient transférées à Compiègne. Dans le même temps trois armées royales s'organisaient pour entrer en campagne

au printemps; l'une d'elles devait agir contre le duc de Mayenne. Celui-ci, résolu de se renfermer dans la place et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, fit travailler activement aux fortifications.

Un ingénieur fut envoyé de la Fère pour inspecter les travaux entrepris sous la direction du chevalier de Gayardon, capitaine major au régiment de la Suze. Ces travaux consistaient en plusieurs ouvrages extérieurs en terre. Un ouvrage à cornes, précédé d'une demi-lune, fut construit en avant du bastion de Myon; il occupait tout le sommet de la colline de St-Jean, et renfermait un coffre à mousqueterie; une petite lunette couvrait le saillant du bastion de la bergerie; en avant de la porte de Laon, un grand retranchement, qui s'appuyait à la rivière, servait de chemin couvert et de place d'armes, une contre-garde en terre protégeait le ravelin de la porte de Paris. La porte de Rheims fut murée à l'exception d'un passage pour les gens de pied: rien de ce qui pouvait contribuer à prolonger la résistance n'avait été oublié; des chevaux de frise, des pieux d'assaut, des chausse-trapes, des

tonneaux d'artifices, etc., nécessaires à la défense des brèches, avaient été préparés à l'avance, de même que des tonneaux incendiaires destinés à brûler les ponts de bateaux que l'ennemi établirait au-dessous de la ville; deux bateaux chargés de paille et de foin, à une grande hauteur, avaient été placés de manière à masquer la roue du moulin du pont, et la garantir des coups de canon tirés des hauteurs de Vauxrot. Enfin pour dernière précaution, le duc de Mayenne avait fait sortir de la ville toutes les personnes qui lui étaient suspectes. Cependant la garnison n'était pas nombreuse. Elle se composait de 14 à 1,500 fantassins, de 300 cavaliers et d'un assez bon nombre de volontaires nobles. Une partie de la milice bourgeoise était sous les armes; mais ce corps ne pouvait guère être compris dans l'effectif de la force propre à combattre sur la brèche.

L'armée royale, commandée par le comte d'Auvergne et par le duc de Rohan, arriva devant Soissons le 10 avril 1617. Cette armée, forte d'environ quinze mille hommes, avec un train d'artillerie de trente pièces, dont dix étaient d'un gros calibre, investit la ville par les deux rives de

l'Aisne. Le corps sur la rive gauche, composé du régiment du maréchal d'Ancre et de 600 Liégeois, occupait Mercin, Vauxbuin, Courmelles et autres lieux autour de Soissons. Celui sur la rive droite s'étendait de Pommiers à Bucy le Long, où était le quartier général. Les deux corps communiquaient ensemble par un pont de bateaux établi à Pommiers. Dès que la garnison se vit investie, elle demanda à vivre à discrétion chez les habitants, qui se rachetèrent de ce fardeau, en fournissant 975 hectolitres de blé et 765 hectolitres de vin pour un mois, et une somme d'argent, en échange de laquelle ils reçurent du sel de la gabelle.

Le 12, les assiégeants ouvrirent la tranchée dans la plaine de Crouy, et élevèrent une ligne de contrevallation qui s'étendait de la basse Aisne, près de Vauxrot, jusqu'à la haute Aisne, au-dessous de St-Médard, passant à peu de distance en deçà de St-Paul. Quatre batteries furent établies successivement : la première, de six pièces longues, dites couleuvrines, sur la côte des Hardrets; la seconde, de deux pièces semblables, sur le plateau de Vauxrot; la troisième, en avant de St-

Paul, armée de deux grosses pièces, et la quatrième, de huit canons du plus fort calibre, devant la porte de l'abbaye de St-Médard.

Pendant que les assiégeants poussaient avec activité leurs travaux d'attaque sur la rive droite, le duc de Mayenne fit une sortie, le 13, à la tête de la moitié de la garnison et deux pièces de campagne, et enleva, par une brusque attaque, trois compagnies d'infanterie postées dans la ferme de Presles, sous le commandement d'un sieur de Bussy Lamet. Le duc fit incendier la ferme et rentra dans la place avec ses prisonniers et les enseignes des trois compagnies. Ce succès enfla singulièrement le courage des assiégés ; mais le lendemain, l'armée royale fit jouer toutes ses batteries. L'artillerie de la place ne pouvait répondre à un feu si bien nourri. La batterie de St-Médard, la plus rapprochée de la ville et qui battait de plein fouet les murs d'escarpe du bastion de St-Vaast et de la courtine attenante, fit promptement de grands ravages : en peu de jours la face du bastion était presque entièrement renversée.

Lorsque la brèche eût été reconnue à peu près praticable, les principaux bourgeois se rendirent

auprès du duc de Mayenne, lui représentèrent les dangers dont les habitants et la garnison étaient menacés, si la place venait à être emportée d'assaut, et le supplièrent de consentir à une capitulation devenue inévitable. Mais le duc, soit qu'il pensât que la ville pourrait encore être défendue après la prise du faubourg St-Vaast (la rivière d'Aisne, une assez bonne muraille et le pont fermé par une tour, pouvant arrêter les assiégeants quelques jours de plus), soit qu'il eût pris, en effet, la résolution de ne pas tomber vivant au pouvoir de ses ennemis, leur fit la réponse suivante : « Messieurs, ceux qui m'aiment ne doi-
« vent rien craindre avec moi. Je suis résolu à
« mourir sur la brèche, la pique ou la pertuisane
« à la main, plutôt que de souffrir la honte d'être
« exposé au triomphe et à la risée de mes enne-
« mis, et de laisser ce reproche à mon sang d'a-
« voir cédé aux armes d'un étranger pour qui la
« guerre se fait. »

Une réponse aussi énergique n'admettait point de réplique, et la députation se retira sans partager l'exaltation du duc. Cependant les défenses de la place étaient ruinées; une vaste brèche ren-

dait le succès d'un assaut presque infaillible, et le comte d'Auvergne en avait ordonné les préparatifs. Les plus grands malheurs allaient fondre encore sur Soissons quand, le 24 avril, au soir, le duc de Mayenne reçut la nouvelle, par un exprès, que le maréchal d'Ancre, dont la haute faveur était la cause ou le prétexte de la guerre, avait été lâchement assassiné, le matin même, dans le palais du roi. Le duc en donna connaissance, sur-le-champ, au comte d'Auvergne, qui en reçut aussi, de son côté, la nouvelle officielle. Aussitôt les cris de vive le roi, la paix est faite, succédant au bruit du canon, partirent simultanément de la ville et du camp. Des feux de joie furent allumés, et les guerriers des deux partis, qui naguère semblaient déjà mesurer leurs coups et compter leurs victimes, jetèrent leurs armes pour s'embrasser.

Le duc de Mayenne expédia le comte de Suze, commandant de la garnison, pour aller déposer aux pieds du roi son acte de soumission. L'armée royale décampa le 2 mai. Les bourgeois, qui avaient été bannis, rentrèrent dans leurs familles, et les divers corps judiciaires et administratifs re-

prirent le cours de leurs travaux. Ainsi se termina ce siége, qui pouvait devenir très-funeste à la ville, s'il ne se fût pas trouvé à la cour un seigneur capable de se rendre l'assassin d'un maréchal de France, trop comblé de faveurs, ou seulement si ce crime eût été retardé de quelques jours. Du reste, Soissons n'éprouva que peu de dommages, tous les coups des assiégeants étant dirigés contre les défenses de la place.

Le voisinage des troupes et une batterie de canons, placée sous les murs de l'abbaye de St-Étienne, jetèrent l'effroi parmi les religieuses; elles coururent se réfugier à Rheims et s'y fixèrent, en échangeant leur couvent de Soissons contre celui des religieux de St-Paul du Val des Écoliers, avec la condition que les deux maisons changeraient aussi de nom. En conséquence, celle de Soissons prit dès lors le nom de St-Paul et le garda, bien qu'elle ait été rendue, sept ans plus tard, à une nouvelle communauté de filles de l'ordre de saint Augustin.



CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

—

Dans le même temps que le corps de ville s'occupait d'assurer l'instruction des jeunes gens, en sollicitant les Jésuites de prendre la direction du collége, M. de Gonnelieu, vicomte de Pernant, conçut le dessein d'avoir à Soissons une communauté de la congrégation de Notre-Dame, instituée tout nouvellement pour l'instruction des filles. L'évêque, M. de Haqueville, approuvant ce dessein, fit venir quatre de ces religieuses et les logea à l'évêché, en attendant qu'un emplacement convenable eût été définitivement choisi pour les y installer. Après plusieurs projets, on s'arrêta au bâtiment du petit St-Crépin, qui était alors dans la possession de la confrérie des pénitents de l'adoration du saint Crucifix. On obtint des lettres patentes du roi, datées de Niort, le 25 avril 1622, qui accordaient aux dames de la congrégation la chapelle de St-Crépin, avec tous les meubles et les

immeubles qui en dépendaient, et les autorisaient à acquérir l'espace de deux arpents aux environs de ladite chapelle. Les confrères n'avaient pas attendu l'arrivée des lettres du roi pour vider les lieux, et en faire la remise à la nouvelle corporation; ils voulurent aussi contribuer à son établissement qu'ils regardaient, avec raison, comme un bienfait pour leur ville. Le vicomte de Pernant et Mme de Bourbon, sa femme, fournirent les fonds nécessaires pour construire des bâtiments et les meubler; et leur fille fut la première personne de Soissons admise dans la communauté, dont elle devint bientôt la supérieure. L'exemple donné par cette demoiselle trouva beaucoup d'imitateurs; la maison fut très-recherchée des filles de la bourgeoisie. Dans un temps, on y comptait jusqu'à quarante religieuses du chœur.

Au moyen d'acquisitions successives, cette maison s'était procuré un jardin spacieux derrière le bâtiment principal qu'elle avait fait construire à l'angle de la rue du Château, où il subsiste encore. Mais la création de l'école gratuite des sœurs de l'Enfant-Jésus, en 1726,

fit diminuer sensiblement le nombre des filles qui fréquentaient ses classes. Pour l'en dédommager, on lui accorda la permission d'ouvrir un pensionnat où l'on donnait une éducation plus élevée et qui convenait mieux aux classes supérieures de la bourgeoisie.

La chapelle de St-Crépin étant celle des anciens arbalétriers de la ville, la compagnie de l'Arquebuse qui leur avait succédé, donna des cloches à la condition qu'elle continuerait, comme par le passé, d'y faire faire le service funèbre de ses membres. Dans la suite, l'Académie de Soissons fit choix de cette chapelle pour le même usage.

MALADIE PESTILENTIELLE.

En l'année 1623, une maladie pestilentielle éclata dans la rue des Cordeliers, l'une des plus larges et des plus saines de la ville, et se répandit rapidement dans tous les quartiers de Soissons,

et bientôt après dans les villages voisins. La violence de la maladie augmentant chaque jour, les échevins prirent le parti de faire isoler les malades. A cet effet, on fit établir des baraques en bois le long du chemin, conduisant du Mail à l'abbaye de St-Crépin en Chaye, où l'on transportait les pestiférés. Trois pères capucins s'offrirent pour leur donner des secours, et tous trois moururent victimes de leur dévoûment, ainsi que la plupart de ceux qu'ils avaient assistés. L'hiver apporta quelque ralentissement au ravage du mal; mais il continua pendant les années 1624, 1625 et 1626. Beaucoup de personnes avaient quitté la ville. Les magistrats ne sachant plus à quelles mesures recourir pour délivrer leur pays de ce terrible fléau, qui avait porté le deuil dans toutes les familles, s'adressèrent aux religieux de St-Médard, et obtinrent une procession solennelle des reliques de saint Sébastien, à laquelle les chanoines de la cathédrale refusèrent d'assister, à cause de quelque différent qui survint. La maladie diminua presque aussitôt dans plusieurs quartiers et disparut entièrement avant la fin de l'année.

COUVENT DE FEUILLANTS.

Le maréchal duc d'Estrées, seigneur de Cœuvres, désirant avoir, à Soissons, un couvent de Feuillants, dans la chapelle duquel sa famille reçût la sépulture, donna une partie des fonds nécessaires pour faire l'acquisition du terrain et pour la construction des bâtiments, et constitua, pour l'entretien de la communauté, une rente annuelle de mille deux cents livres à prendre sur sa terre de Cœuvres. Malgré ce puissant patronage, continué par ses successeurs, la construction du monastère, commencée en 1629, marcha si lentement, que la chapelle ne put être achevée qu'en 1698, et les autres bâtiments vingt-sept ans plus tard. D'après l'acte de fondation, la nouvelle corporation ne devait se composer que de quatre religieux, que pouvait contenir un local assez étroit; mais ces moines, présumant beaucoup trop de l'avenir de leur maison, avaient entrepris

l'édifice sur une échelle hors de proportion avec leurs ressources, dans un temps surtout où la piété des peuples devenait de moins en moins généreuse. La communauté ne fit que végéter; il fut question, à plusieurs reprises, de la réunir à celle de Blérancourt; mais on fut toujours arrêté par le refus de la maison de Gesvres, qui avait succédé à celle du maréchal d'Estrées, de consentir à cette réunion, voulant conserver son titre de fondatrice et de patrone des Feuillants de Soissons.

SUPPRESSION DE LA PORTE ROYALE.

—

En 1635, le mur d'escarpe de la courtine de la couronne St-Vaast, qui fait face à St-Médard, s'étant écroulé, sur les deux tiers environ de sa longueur, on fit disparaître, en reconstruisant la portion tombée, ce qui restait de l'ancienne porte royale, ou du Champ Bouillant, dont la

baie avait été murée lors de la construction des trois bastions au siècle précédent.

Ce fut aussi, vers cette même époque, qu'on éleva, sur chacune des courtines de la couronne St-Vaast, une grande demi-lune en terre, dont on retrouve encore la trace sur le sol. L'expérience du siége de 1617, avait fait vivement sentir la nécessité de protéger le bastion de St-Vaast; son mur d'escarpe étant vu de la campagne, dans toute sa hauteur, avait pu être mis en brèche en peu de jours.

ÉTABLISSEMENT DE FONTAINES PUBLIQUES.

Il n'existait, à Soissons, avant l'année 1640, que deux fontaines, renfermées dans l'intérieur des abbayes de Notre-Dame et de St-Jean des Vignes, et dont l'établissement remontait au XIII[e] siècle. Il y avait encore, dans le fossé ouest de la ville, une petite source, dite la fontaine de

Myon, qui devait très-probablement son origine à la coupure d'un aquéduc romain, lors de la construction de la nouvelle enceinte, en 1551; mais l'eau de cette fontaine, d'ailleurs peu abondante, devenait à peu près inutile par son grand éloignement de la porte de la ville.

Les habitants faisaient usage de l'eau de la rivière d'Aisne, généralement limpide et assez pure. Ils se servaient aussi de puits, dont l'eau est également très-potable, lorsque ces puits sont bien construits et convenablement entretenus: le fond du sol de la ville et de la vallée étant formé d'un banc de grève et de sable d'une grande profondeur, d'où il sort une eau toujours claire et abondante.

En 1640, le corps municipal voulant faire établir des fontaines publiques dans la ville, fit réunir, à cet effet, les eaux de plusieurs sources situées dans la pente de la montagne de Ste-Geneviève. C'était de là que les abbayes de Notre-Dame et de St-Jean tiraient l'eau de leurs fontaines. On en réunit environ trois pouces qu'amenèrent des tuyaux de terre cuite, remplacés dans la suite par des tuyaux de plomb. Trois fontaines

furent établies, savoir : celle des Quatre Sources, au coin de la rue des Feuillants, et qui sert de château d'eau ou de réservoir de distribution ; la fontaine de la petite place St-Gervais et celle de la place du marché. En 1726, on fit établir la fontaine de la Grosse-Tête, du nom du carrefour où elle est placée. Celles de la rue des Rats et de la rue des Minimes furent établies sous l'Empire. Enfin, des fontaines furent données, en 1826 et les années suivantes, aux habitants de la rue Royale, de la rue St-Christophe et du faubourg St-Vaast.

Mais pour alimenter toutes ces fontaines, ainsi que celles de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital général, de la maison de correction, de l'établissement des bains publics, et de fournir à toutes les concessions d'eau faites à des particuliers, il a fallu armer toutes les fontaines de pistons, et encore ce moyen n'eût pas pu suffire, si le service militaire n'avait abandonné à la ville la plus grande partie des eaux des fontaines de Notre-Dame et de St-Jean.



SUPPRESSION DE LA RUE D'ÉBROIN.

Louis XIII se trouvant à Soissons sur la fin du mois de mai 1640, y reçut la nouvelle que l'armée, sous les ordres du comte d'Harcourt, avait battu les Espagnols devant Casal. Un *Te Deum* fut chanté dans l'église cathédrale, à laquelle ce prince donna les drapeaux enlevés à l'ennemi, à l'exception de quatre qu'il envoya à l'abbesse de Notre-Dame, sœur du comte d'Harcourt, qui les fit suspendre dans son église.

Cette dame profita des bonnes dispositions du roi pour lui demander l'autorisation de réunir à son abbaye la portion du vieux rempart, avec son fossé, comprise entre la rue St-Martin et la rue de Notre-Dame, en supprimant celle d'Ébroïn, afin de se procurer un vaste jardin dont son monastère manquait totalement. Ce prince accueillit favorablement la demande de l'abbesse en lui disant : Qu'il était juste d'étendre les bornes de

la prison de la sœur, tandis que le frère étendait les limites du royaume et portait si loin la gloire de l'État. Le cardinal de Richelieu alla lui-même, accompagné du secrétaire d'État et de trésoriers de France, sur les lieux, et donna l'alignement, suivant lequel on conservait, entre le jardin et la rue St-Martin, un intervalle de 35 mètres pour les maisons particulières.

Mais l'exécution de ce projet rencontra beaucoup d'obstacles : le corps de ville, le chapitre de la cathédrale et le public s'y montrèrent fort contraires, parce qu'ils voyaient avec peine la suppression de la rue d'Ébroïn, qui offrait une communication commode et directe entre la partie méridionale de la ville et le faubourg St-Vaast : cette rue était la grande voirie de la porte de Rheims à celle de Laon. Les propriétaires des maisons et des terrains situés entre la rue d'Ébroïn et le vieux rempart, enhardis par le mécontentement général, demandèrent des prix exhorbitants, auxquels il fallut consentir, et ce ne fut qu'à force de sacrifices, qui endettèrent l'abbaye de plus de deux cent mille livres, et après seize années de peines et de tracasseries,

que l'abbesse put parvenir à son but : encore lui fallut-il le concours et l'appui de la reine-mère, Anne d'Autriche, pour y mettre la dernière main. Cette princesse, afin de couper court à toute opposition, envoya l'ordre au maréchal duc d'Estrées, gouverneur de Soissons, de poser, en son nom, la première pierre du mur qui devait fermer la rue d'Ébroïn. Ce qui eut lieu avec un grand appareil, le 7 septembre 1657. L'abbaye obtint un jardin de 124 mètres de long sur 100 de large, et, pour remplacer la rue supprimée, on ouvrit celle des Quatre Sources ou des Feuillants.

RÈGLEMENT

POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

—

La prévôté de Soissons, comme toutes les charges de judicature, avait été rendue vénale. Le droit d'administrer la justice contentieuse et municipale, et de présider le corps de ville, appartenait à un sieur de Tournay. Le procureur

du roi ayant été élu premier échevin, voulut aussi se perpétuer dans cette place ; il s'y maintint même pendant un certain nombre d'années sans que personne s'en plaignît. Lorsque trois échevins, nouvellement élus, voulurent faire cesser cette usurpation, le procureur du roi obtint un arrêt du parlement du 1er décembre 1643, déclarant qu'il résultait des pièces communiquées que le prévôt était maire perpétuel et le procureur du roi de la prévôté premier échevin, et ordonnant qu'ils auraient la direction des affaires municipales, ainsi qu'ils avaient accoutumé. Les trois échevins s'adressèrent au conseil du roi, qui ordonna, par un arrêt du 8 août 1646, de procéder à la nomination de quatre échevins, lesquels seraient choisis : le premier, dans les corps du présidial et de l'élection ; le second, par les autres officiers de la ville, y compris les avocats et les procureurs, et les deux derniers, dans les corps des bourgeois et des marchands, avec défense à toute personne, imposée à moins de vingt livres, de prendre part à l'élection à peine de nullité et de tous dépens, dommages et intérêts.

TROUBLES DE LA FRONDE.

La minorité de Louis XIV ayant donné naissance, comme celle de Louis XIII, à des factions qui amenèrent les troubles de la Fronde et la guerre civile, l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, fit, en l'année 1649, une invasion en France avec une petite armée, dans le but d'encourager les factieux et de prolonger, par ce moyen, l'état de malaise et d'affaiblissement dans lequel le royaume était tombé depuis la mort du cardinal de Richelieu. Son armée ayant passé la rivière d'Aisne, à Pontavert, vint s'établir dans la vallée de la Vesle, occupant Braisne et Fismes et faisant mine de vouloir se porter sur Soissons ; mais l'arrivée dans cette place de deux petits corps de troupes françaises, la mit à l'abri des attaques de l'archiduc, qui ne cherchait d'ailleurs qu'à se mettre en

communication avec les factieux maîtres de la capitale.

Cependant, le 30 août, un détachement de l'ennemi parut sur le mont de Belleu, d'où il envoya quelques hommes dans ce village. Reprenant sa route sur Braisne, il incendia la ferme de Ste-Geneviève. A la vue des Espagnols tous les habitants, sans distinction, avaient pris les armes, et l'évêque lui-même, M. le Gras, s'était porté sur le rempart, armé d'une lance; voulant montrer, par son exemple, que le premier devoir d'un citoyen est de défendre ses foyers domestiques contre les ennemis de son pays.

La rentrée au pouvoir du cardinal Mazarin étant devenue la cause d'une nouvelle guerre civile, sur la fin de l'année 1651, le roi envoya à Soissons le maréchal d'Estrées, avec un corps de troupes pour s'assurer de cette place. Mais le duc de Montbazon qui en était gouverneur et qui penchait fortement pour la faction des princes accourut, pour exercer ses droits, et s'opposer, autant que possible, à l'occupation de la ville par les troupes royales. Il s'en suivit un conflit de pouvoirs, qui donna lieu à deux

partis dans la population : le plus nombreux et le plus influent, qui se composait des magistrats et de l'élite de la bourgeoisie, voulait rester fidèle au roi et appuyait le maréchal ; l'autre parti, à la tête duquel était un sieur Sanguin, secondait le gouverneur.

La présence des troupes occasionnant aux habitants une dépense d'environ 2,000 livres pour des fournitures d'ustensiles, les magistrats en prirent prétexte pour envoyer une députation au roi. Trois députés furent donc choisis : MM. Guérin, lieutenant au comté ; Dormoy, commis à la recette des tailles de l'élection ; et Bonnet, argentier de la ville. Leur mission avouée était de solliciter la décharge des fournitures réclamées pour la garnison ; mais le véritable but de leur voyage était d'assurer le roi de la fidélité de la ville, et de le supplier d'ordonner le rappel du gouverneur, dont la présence à Soissons compromettait la tranquillité publique. Les députés trouvèrent la cour à Poitiers, et en reçurent un bon accueil. Le roi fit expédier, sur-le-champ, l'ordre au maréchal de commander à Soissons en son nom. Le duc de Montbazon

reçut en même temps celui de se retirer, ce qu'il s'empressa de faire. La ville fut déchargée des sommes qu'elle devait pour les fournitures à l'usage des troupes, et par un ordre du conseil, en date du 8 mars 1652, il fut ordonné au prévôt royal de se renfermer strictement dans le cercle de ses attributions judiciaires, et de laisser l'administration des affaires municipales aux échevins; tout en conservant néanmoins le rang de premier magistrat et de président du corps de ville. C'était un témoignage de satisfaction que le roi donnait à la conduite des Soissonnais, alors que Paris et un grand nombre de villes s'étaient déclarées pour les rebelles.

Vers le même temps, le duc de Lorraine qui avait fait alliance avec le prince de Condé, chef de la faction, traversa la province de Soissons, où ses troupes, composées d'Allemands, exercèrent de grands ravages. Peu de mois après, les Espagnols des Pays-Bas, s'avancèrent jusqu'à Chauny, dans le dessein de soutenir les rebelles. Un de leurs détachements se montra sur la montagne des Hardrets et envoya une vingtaine de cavaliers dans là vallée. Des bourgeois se

portèrent contre eux et il y eut une escarmouche où périrent deux bourgeois et quelques cavaliers.

Louis XIV passant par Soissons l'année suivante, y fit quelque séjour. La milice bourgeoise eut l'honneur de faire le service militaire auprès de sa personne, et chaque capitaine de quartier fut admis à remplir, à son tour, les fonctions de capitaine des gardes. Une nuit le jeune monarque sortit de son appartement afin de juger par lui-même de la régularité de ce service. Arrêté par la sentinelle placée à sa porte, il rentra chez lui très-satisfait.

COUVENT DES MINIMESSES.

Ce fut à la faveur du séjour du roi à Soissons, à son retour de son sacre, au mois de juin 1654, qu'eut lieu la fondation d'une nouvelle maison religieuse. Quelques personnes pieuses et amies de la nouveauté avaient conçu le projet de voir

s'élever dans leur ville, un couvent de Minimesses, dont un seul existait encore en France. Un grand obstacle, il est vrai, s'opposait à cet établissement; presque toute la bourgeoisie se déclarait contre la création de nouvelles corporations monastiques, le nombre n'en était déjà que trop considérable, l'évêque lui-même y était contraire. Les auteurs du projet ne se tinrent pas pour battus. Sachant que la reine-mère souhaitait l'établissement de cette communauté, ils attendirent l'occasion favorable de le mettre à exécution. Quatre Minimesses, tirées du couvent d'Abbeville, arrivèrent à Soissons une heure après que le roi y eut fait son entrée, et pendant que tout le monde était occupé autour de sa personne, de sorte que leur arrivée demeura tout à fait ignorée. On travailla toute la nuit à dresser un autel, et dès cinq heures du matin on y célébra la messe au nom de la communauté naissante. Cependant les échevins, avertis de ce qui se passait, voulaient faire repartir les quatre religieuses, mais ils ne purent l'effectuer. La reine-mère se déclara la protectrice des Minimesses, une dame Laperrière donna tout

son bien pour les besoins du nouveau monastère ; il fallut céder. Ainsi la ruse eut une grande part à la fondation de cette maison religieuse, et les bourgeois durent encore paraître contribuer de bonne grâce à la construction du couvent qui fut achevée en 1666.

GRANDES INONDATIONS DE L'AISNE.

—

En 1658, les eaux de la rivière d'Aisne s'élevèrent à 6 mètres 83 centimètres au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage, lequel marque le fond du canal de navigation, et couvrirent de 3 à 4 pieds toute la plaine de Crouy, les rues du faubourg St-Vaast et quelques-unes des parties basses de la ville, où elles entraient par les égouts. Elles emportèrent les deux arches du pont, les plus rapprochées de la ville, ainsi que la tour qui défendait le passage. Cette tour n'a pas été reconstruite.

On cite deux autres crues extraordinaires de

places fortes du royaume; elle conserva cependant un gouverneur et un lieutenant du roi en titre, mais sans fonctions. Les fortifications ne furent plus entretenues : avec le temps, tous les ouvrages extérieurs disparurent et leurs terrains furent aliénés. On convertit en promenades publiques les remparts du corps de place, en supprimant les parapets qui furent jetés dans les fossés; enfin une partie des talus intérieurs se couvrit de maisons et de jardins appartenant à des particuliers.

Le désarmement de la ville rendit le service de la milice urbaine beaucoup moins lourd; car Soissons n'ayant jamais eu de garnison permanente, c'était à cette milice qu'avait toujours été confiée la garde des portes et des remparts. La diminution du service militaire sembla donner plus d'énergie aux compagnies de l'Arbalète, de l'Arc et de l'Arquebuse : leurs réunions devinrent plus fréquentes et elles donnèrent des fêtes fort agréables. On remarqua surtout la fête donnée par la compagnie de l'Arbalète, lorsqu'elle rendit son grand prix, en 1664, aux autres compagnies de la province. Vers le même temps, la

compagnie de l'Arc de la ville, prenant exemple sur celle de l'Arquebuse, fit élever, dans son jardin, un joli pavillon, dont les vitraux de couleur égalaient en beauté, dit Rousseau-Desfontaines, auteur contemporain, ceux de la salle de l'Arquebuse.

HOPITAL GÉNÉRAL DES PAUVRES.

Les guerres civiles qui avaient désolé le royaume durant la minorité de Louis XIV, et les excursions des troupes étrangères accourues, à plusieurs reprises, au secours des rebelles, avaient causé une misère presque générale dans tout le Soissonnais. La ville comptait, dans son sein, beaucoup d'indigents dont le dénûment et l'oisiveté pouvaient devenir une plaie incurable. Le corps de ville, dans la vue d'y apporter un remède efficace, avait formé le projet, vers l'année 1655, de fonder un hospice pour recevoir les mendiants et les vagabonds, ainsi que des

vieillards, des infirmes et des enfants d'ouvriers pauvres; et il avait obtenu, à cet effet, des lettres patentes du mois de mars 1657, par lesquelles le roi, en nommant cet hospice l'hôpital St-Charles, lui accordait les maisons et les biens-fonds affectés aux pauvres, les aumônes d'anciennes fondations et le tiers des amendes et confiscations. Il ordonnait que l'établissement serait administré par l'évêque et six personnes de la bourgeoisie, élues tous les trois ans, en même temps et de la même manière que les échevins; il autorisait les administrateurs à accepter tous legs, fondations et donations aux pauvres; enfin, il permettait d'établir dans ledit hospice un moulin et un colombier.

La mise à exécution de ce projet nécessitait des dépenses beaucoup trop fortes pour les ressources de la ville, déjà diminuées par la construction du couvent des Minimesses; force avait été de l'ajourner. Mais la mauvaise récolte de l'année 1660 vint encore aggraver le mal de tous les fléaux d'une disette. Le prix du blé monta de soixante-quinze livres par muid en un seul jour. Il fallut se résoudre à faire de grands sacrifices.

Tous les corps et corporations de la ville, convoqués en assemblée générale, le projet fut examiné et discuté de nouveau, et chacun reconnut la nécessité et l'urgence de contribuer à cette fondation charitable. On arrêta qu'elle serait pour cent vingt pauvres; moitié vieillards et infirmes des deux sexes, et moitié enfants au-dessus de cinq ans.

Sur les instances du corps de ville, appuyées du crédit de l'évêque, M. de Bourlon, on obtint, pour cet hôpital, la remise d'une partie des biens provenant des anciennes léproseries et maladreries, entre autres la ferme de Cravançon. Cependant, malgré tout le zèle du prélat et des magistrats, les bâtiments, commencés en 1661, ne furent achevés qu'en 1730. Il fallut donc soixante-dix ans pour donner un asile à cent vingt malheureux, tandis que quelques années avaient suffi pour construire un monastère capable de recevoir une soixantaine de Minimesses. Il est vrai que les bâtiments de l'hôpital reçurent, tant bien que mal, leurs habitants longtemps avant d'être complétement achevés.

Vers cette même année 1730, on s'occupa

d'augmenter l'établissement de manière à ce que l'on pût y placer deux cents pauvres. Dans le but de pourvoir à cette dépense nouvelle, le corps de ville consentit à un droit additionnel d'octroi de dix sols par pièce de vin pendant dix ans; mais les dix ans expirés, le fisc s'empara du droit additionnel, qui fut maintenu et perçu au profit du trésor royal jusqu'à la révolution.

Les pauvres admis dans cet hospice devaient être employés, suivant leur intelligence et leur force, à des ouvrages dont le produit était exclusivement destiné à augmenter les ressources de l'établissement. On y avait d'abord établi une fabrique de bas à l'aiguille; mais elle fut remplacée, en 1764, par la fabrication d'étoffes légères de laine : serges et flanelles, qui employait douze métiers battants, et la laine était cardée, peignée, filée et teinte dans la maison. Cette grande amélioration, confiée au sieur Brayer, ancien marchand de la ville, et l'un des administrateurs de l'hôpital, fut l'ouvrage de l'évêque, M. de Bourdeilles. Elle rencontra quelque opposition de la part des marchands d'étoffes de laine de la ville ; mais leurs réclamations ne furent pas écoutées.

CONFRÉRIE DE S^T-CRÉPIN.

—

Pendant que tous les corps de la ville s'occupaient des moyens d'ouvrir un asile aux indigents, quelques personnes travaillaient à la doter d'une nouvelle corporation religieuse, moins inutile, à la vérité, que toutes celles qu'on y avait fondées jusqu'alors, à l'exception, toutefois, de la congrégation de Notre-Dame. Cette nouvelle communauté était celle des frères cordonniers, disciples de saint Crépin. Ces frères vivaient sous un maître qu'ils se choisissaient dans chaque ville et auquel ils obéissaient; priaient en commun, gardaient le célibat sans faire de vœux, travaillaient du métier de cordonnier et remettaient au maître tout ce qu'ils gagnaient. Celui-ci faisait la dépense pour tous; pourvoyait aux besoins de chacun des membres de la confrérie, et le surplus devait être consacré au soulagement des pauvres.

Leur établissement, à Soissons, fut contesté

par les maîtres cordonniers de la ville; mais s'étant soumis aux règles de la maîtrise, ils furent admis et firent corps avec les autres. La ville leur imposa la condition de prendre, parmi leurs apprentis, un enfant de l'hôpital, qu'ils devaient élever gratuitement dans leur profession et selon leurs doctrines. La confrérie de saint Crépin se trouvant au nombre des associations supprimées par la déclaration du roi de 1778, les trois maîtres, dont elle se composait alors, firent donation à l'hôpital des biens et de l'argent qu'elle avait amassés par ses épargnes, à la condition qu'ils seraient comptés au nombre des bienfaiteurs de l'hospice. Le montant de cette donation s'élevait à douze mille livres.

HISTOIRE DE SOISSONS, PAR DORMAY.

—

En 1663 et 1664, parut l'*histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, comtes et gouverneurs, avec la suite de ses évêques*, par Claude

Dormay, chanoine régulier de St-Jean des Vignes. Cet ouvrage, qui avait coûté vingt années de recherches à son laborieux auteur, et qui renfermait, à très-peu de chose près, tout ce qui avait été dit jusque-là sur Soissons, laissait pourtant encore beaucoup à désirer. Dormay, homme sage et judicieux, et qui ne manquait pas d'esprit de critique, a écrit son livre sur d'autres livres, mais sans sortir des murs de son monastère, ni sans chercher à réparer les nombreuses omissions faites par ses devanciers. Malgré ses défauts, ce livre fut bien accueilli du public et on le trouve encore dans toutes les mains.

Plusieurs historiens avaient précédé Dormay : le premier fut Nicolas Berlette, qui commença son ouvrage vers 1552, lors des grands travaux exécutés aux fortifications, travaux qui amenèrent la découverte de quelques monuments des Romains. L'ouvrage, resté inachevé par la mort de l'auteur, fut continué par Duchesne, son beau-frère, et ensuite par Michel Bertin, prieur de St-Jean des Vignes; mais il n'a point été imprimé.

Melchior Regnault, conseiller au bailliage de

Soissons, fit imprimer, en 1633, une histoire sommaire des évêques et des comtes de Soissons; mais cet ouvrage n'est guère qu'un recueil de documents historiques.

ÉTABLISSEMENT D'UN MAIRE ÉLECTIF.

Le prévôt royal de Soissons, M. de Tournay, étant mort, en 1663, sans laisser d'enfants mâles, le corps de ville en profita pour obtenir un arrêt du conseil du roi qui ordonnait que cette charge, devenue vénale, resterait réunie au présidial pour ce qui concernait les attributions judiciaires : mais que la présidence de l'administration municipale et la police civile seraient confiées à un nouveau magistrat qui prendrait le titre de maire. Voici la teneur de cet arrêt :

« Le roi s'étant fait informer de l'état auquel se trouve présentement la ville de Soissons, par la réunion qui a été faite au corps du présidial de ladite ville de l'office de prévôt, qui avait été ci-

devant créé et établi; sur ce que celui qui en était pourvu tenait lieu de maire, y exerçait, avec les échevins, la police et avait les autres soins qui sont commis aux maires des autres villes du royaume; et considérant combien il importe au maintien du peuple et à la sécurité de ladite ville de Soissons de pourvoir à ce qu'en la place dudit prévôt il y ait une autre personne qui s'applique entièrement aux choses dont il est chargé. Sa Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que dorénavant il sera fait élection en ladite ville de Soissons; que ladite élection sera renouvelée, de trois ans en trois ans, avec celle des quatre échevins; lequel, avec lesdits échevins, prêtera le serment par-devant le bailli ou son lieutenant général en la manière accoutumée. Qu'à l'égard de ladite charge de maire, les trois personnes qui se trouveront avoir le plus de voix, pour y entrer, seront nommés à Sa Majesté par le gouverneur de ladite ville, ou en son absence, par les maire et échevins qui sortiront de charge pour choisir celui des trois qu'il estimera à propos. Que le maire et les échevins auront la police de la ville, pour l'exercer en la même manière et

aux mêmes pouvoirs et prérogatives que le faisait ledit prévôt dans l'hôtel commun de ladite ville, à l'exception de ce qui regarde les métiers, réceptions de maîtres et jurés d'iceux, et de tous les différends qui les concernent, lesquels demeureront aux officiers du présidial avec le surplus de ladite charge de prévôt, dont l'union, ci-devant faite au présidial, demeurera en sa force et vertu : le tout après que lesdits officiers auront été dédommagés et indemnisés de ce qui leur est démembré de ladite charge de prévôt. Eu égard au prix d'icelle, voulant que jusqu'à l'actuel remboursement lesdits officiers du présidial continuent toutes les fonctions dépendantes de ladite prévôté.

« Que les échevins en charge auront voix délibérative et conclusive dans les assemblées qui se feront audit hôtel de ville ; que lesdits échevins auront et prendront entre eux rang et séance, selon la pluralité des voix qui leur sont données, et que celui qui sera le quatrième, pour avoir eu le moins de voix, fera et exercera la charge d'argentier de ladite ville (*receveur municipal*), et qu'en cette qualité, il aura le maniement des

deniers de la charité : le tout nonobstant tous statuts, priviléges, coutumes, arrêts et autres choses à ce contraires, auxquels Sa Majesté veut qu'il soit dérogé en ce qui regarde l'effet du présent arrêt, et qu'en vertu d'icelui, toutes lettres qui pourraient être nécessaires soient expédiées, Sa Majesté se réservant à soi et à son conseil la connaissance des différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'établissement dudit maire, et icelle interdit à toutes autres cours et juges quelconques.

« Fait au conseil du roi, tenu à St-Germain en Laye, le 17e de juillet de l'an de grâce 1665. »

Cette forme d'organisation confiait l'administration municipale toute entière aux élus de la bourgeoisie. Dès la même année, tous les suffrages se portèrent sur M. Lefebure-Chantereau, trésorier de France ; mais aux termes de l'arrêt, il fallait pourvoir au payement de l'indemnité due aux officiers du présidial, pour que le maire pût agir dans toute la plénitude de ses droits. Cette indemnité était de quinze mille cinq cents livres. Le bureau des finances donna deux mille livres, et le reste de la somme ayant été réuni, le payement en fut effectué le 12 décembre 1667, et

l'acte adressé au roi, qui le ratifia et ordonna, par une lettre de cachet, du 22 janvier 1668, à M. Chantereau, de prendre possession de l'administration de la police, ce qui eut lieu le 24 février suivant. Ce même M. Lefebure-Chantereau fut réélu maire en 1668 et 1683.

M. Jacques Rousseau, conseiller au bailliage et trésorier de France, maire en 1671.

M. Nicolas Hébert, trésorier de France, lui succéda en 1674 et fut réélu en 1692.

M. Despinois de Chavignon, trésorier de France, en 1677.

M. Jean Simon, idem, en 1680.

M. Jean Gagne, idem, en 1686.

M. Arthur Poussin, idem, en 1689.

Il est remarquer que ces maires, choisis par la bourgeoisie, appartenaient tous au bureau des finances, et qu'il n'en fut pris aucun dans le barreau, dans la classe des propriétaires ou dans celle des marchands. Quoiqu'il en soit, cette forme d'administration municipale qui semblait la mieux appropriée aux intérêts et aux besoins de la ville, n'eut que vingt-sept ans de durée. Elle fut dévorée par le génie de la fiscalité.

LA PESTE ENLÈVE 11 A 1200 PERSONNES.

Au mois de mars de l'année 1668, la peste parut à Soissons où, pendant cinq mois, elle fit de grands ravages. Cette cruelle maladie éclata, comme en 1622, dans une maison de la rue des Cordeliers et se répandit avec une effrayante rapidité dans tous les quartiers de la ville, malgré toutes les précautions ordonnées par les magistrats pour en arrêter les progrès. La violence de la contagion augmentait toujours et déjà plus de cinq cents personnes avaient péri. On eut recours au moyen d'isoler les malades, et l'on fit construire, à cet effet, douze baraques en bois au cimetière des pestiférés, près le rond du cours, (ce lieu était ainsi appelé parce qu'on y avait enterré les victimes de la peste de 1622) mais ces douze baraques remplies avant d'être achevées, on en éleva cinquante autres, le long du chemin du bac de Pasly, puis quarante, enfin le nombre

des malades devenant chaque jour plus grand, les religieux de St-Crépin en Chaye donnèrent leur maison pour servir d'hôpital.

Dès l'apparition de la maladie, un grand nombre de personnes prirent la fuite, mais on ne tarda pas à y mettre obstacle. Il fut même défendu, sous les peines les plus sévères, de sortir de la ville et de communiquer avec le dehors. La population soissonnaise fut donc sequestrée dans ses murs, au foyer de la contagion, qui, heureusement, n'étendit point ses ravages aux communes voisines. A ces précautions, on ajouta celle de prévenir les réunions nombreuses; pendant tout le temps que dura l'épidémie, il n'y eut d'autres offices religieux que des basses messes. Chacun restait enfermé chez soi, les rues étaient désertes et l'herbe couvrait le pavé; l'évêque, M. de Bourlon, déploya, dans cette circonstance, un grand courage et une charité inépuisable, portant partout, et à tout instant, des secours et des consolations.

Le fléau cessa dans le courant du mois de juillet, et le 30, le feu fut mis, par les magistrats, aux baraques. Le nombre des morts s'éleva à

onze ou douze cents. Perte énorme! c'était à peu près le septième de la population. A la fin du mois d'août, on fit, pendant trois jours, des processions en actions de grâces, et, le 3 septembre, on publia l'ordonnance qui permettait aux habitants de sortir de Soissons, ainsi que le rétablissement des communications avec les lieux circonvoisins.

ÉTABLISSEMENT D'UN COCHE D'EAU.

Le marquis de Brion, seigneur de Hautefontaine, qui avait perdu une jambe à l'armée, obtint du roi, à titre de récompense de ses services, la permission d'établir, à ses risques et périls, un coche d'eau sur la rivière d'Aisne. Ce coche, établi en 1670, faisait le trajet de Soissons à Paris et réciproquement, en quatre jours. Le dimanche, à midi, il partait de chacune de ces deux villes, un coche qui arrivait à sa destination, le

jeudi, à deux heures de l'après-midi. Ce service se prolongeait de Soissons jusqu'à Pontavert. Cette entreprise cessa en 1768, à la mort du petit-fils de celui qui l'avait fondée, lequel mourut sans laisser d'enfants pour continuer l'exploitation de cette concession, qui était personnelle et ne pouvait pas être vendue.

ACADÉMIE DE SOISSONS.

—

Dès l'année 1650, la célébrité toujours croissante de l'Académie Française, avait donné l'idée à MM. Julien d'Héricourt, Berthemet, Hébert, Guérin, Morand et Bertrand de former aussi, à Soissons, une association littéraire. Cette société se réunissait une fois par semaine. M. le maréchal d'Estrées, gouverneur de la province, demanda au roi de la constituer en académie par des lettres patentes. Louis XIV parut agréer cette demande; mais le chancelier Séguier s'étant formellement prononcé contre l'établissement de ces

sortes d'assemblées d'hommes de tous rangs, sans chef légal, parce qu'il les croyait nuisibles au bien de l'État, les lettres patentes ne furent point accordées. Malgré les instances du maréchal et les sollicitations de plusieurs membres de l'Académie Française, le chancelier persista toujours dans son refus, et ce ne fut que plus de vingt ans après que le cardinal d'Estrées, fils du maréchal, put enfin obtenir du roi les lettres patentes tant désirées. Elles furent expédiées, au mois de juin 1674, du camp devant Dôle. Le ministre Colbert, en les transmettant à Soissons, y joignit la lettre suivante, qui retraçait l'objet de l'institution :

« Le roi ayant eu pour agréable que je lui proposasse, en votre nom, de constituer l'Académie de Soissons, laquelle agit de concert avec l'Académie de Paris, dont il a daigné se faire le protecteur, il m'a enjoint de prendre soin de vous faire passer ces lettres patentes qui règlent votre institution, et de vous faire savoir en même temps que Sa Majesté attend, que par vos travaux et vos études, vous coopériez à l'excellent ouvrage que l'Académie Française a entrepris pour accroître la gloire de son règne.

« Versailles, le 28 juillet 1674. »

Les lettres patentes ayant été enregistrées au parlement, le 27 juin 1675, la séance d'installation, de l'Académie de Soissons, eut lieu le 9 août suivant dans la grande salle du présidial. M. Berthemet, avocat, et l'un des membres, fit, dans un discours qui fut fort applaudi, l'histoire de cette société depuis son origine jusqu'à ce jour.

L'Académie Française avait appuyé de tout son crédit les démarches du cardinal d'Estrées, qui était aussi l'un de ses membres. Celle de Soissons ne crut pouvoir mieux faire que de s'affilier à elle et de se placer ainsi sous sa protection. Elle se choisissait un protecteur parmi les membres de l'Académie Française, et elle lui envoyait, tous les ans, par forme de tribut, une pièce de prose ou de vers, revue et corrigée par tous ses membres réunis. Les académiciens de Soissons étaient admis dans les assemblées publiques et particulières de l'Académie Française, et ils donnaient leur avis sur les matières mises en délibération. Si quelque membre de l'Académie Française venait à Soissons, on ne manquait jamais de le prier de présider les séances de l'académie de cette ville.

Ce fut aussi pour témoigner de son affiliation à l'Académie Française, que celle de Soissons prit pour devise un aiglon qui s'élève vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ce mot : *Maternis ausibus audax*.

Les statuts et les usages de l'Académie de Soissons étaient à peu près les mêmes que ceux de l'Académie Française. Le nombre de ses membres était de vingt. Elle tenait ses séances publiques dans la grande salle de l'évêché, et ses séances ordinaires, le mercredi de chaque semaine, dans une salle du château. Mais après la démolition, en 1772, de cet édifice, ces dernières se tenaient dans la grande salle du couvent des Feuillants, où se trouvait placée la bibliothèque que les académiciens étaient parvenus à former.

Cette Académie ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues. Composée presque exclusivement d'officiers du bailliage et du bureau des finances, de dignitaires de l'Église et de chanoines, elle fit peu parler d'elle, et aucun de ses membres ne se rendit célèbre par la production d'un ouvrage de mérite. L'Académie de Soissons ne compta jamais dans son sein ce qu'on est convenu d'appeler *un homme de lettres*. Cependant,

M. Lefebvre de Laubrière, évêque de Soissons, vint la tirer, pour quelque temps, de l'état de monotonie dans lequel elle végétait, par la fondation d'un prix annuel, consistant en une médaille d'or, pour la meilleure dissertation sur un fait d'histoire qui serait désigné par elle. Ce prix fut décerné, pour la première fois, en 1735. Le dernier concours de ce genre eut lieu en 1741, et fut le plus remarquable ; M. de Fitz-James qui venait de succéder à M. de Laubrière, ayant fait don, pour ce concours, d'une seconde médaille d'or de trois cents livres. M. l'abbé le Beuf, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, eut la première ; il avait déjà obtenu celles de 1735 et de 1737 ; la seconde fut partagée entre M. l'abbé Fenel et M. Gouye de Longuemarre. Depuis lors, l'Académie s'abstint de faire excursion dans le domaine de l'histoire, et ses prix ne furent plus donnés qu'à des ouvrages de poésie. Cette détermination fut-elle l'effet de sa propre volonté, ou ne lui fut-elle pas plutôt imposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, qui pouvait prétendre, avec raison, qu'on empiétait sur ses droits ?

LE COLLÉGE
EST REMIS AUX ORATORIENS.

Les désordres causés par le Calvinisme ; la mort du respectable abbé Desmarets, arrivée en 1580, et les guerres civiles de la ligue, avaient arrêté la prospérité du collége. Au retour de la paix, le duc de Mayenne et l'évêque conçurent le dessein d'en confier la direction aux Jésuites. Après en avoir obtenu la permission du roi, Henri IV, ils traitèrent avec cette société ; mais l'affaire traîna fort en longueur, et ce ne fut qu'en 1613, et deux ans après la mort du duc, qu'un concordat fut signé entre l'évêque, le chapitre et le corps de ville d'une part, et les Jésuites de l'autre. Ce concordat ayant été approuvé par des lettres patentes de Louis XIII, tout semblait terminé ; mais les Jésuites différaient toujours, sous divers prétextes, de le mettre à exécution, quand les troubles survenus, en 1614, et les années sui-

que de quarante à cinquante livres de revenu. De son côté, la ville faisait les frais d'une distribution de prix qui avait lieu, avec solennité, tous les trois ans.

Les bâtiments étant devenus insuffisants, à cause de l'établissement du pensionnat, et leur état de vétusté ne permettant ni de les agrandir, ni de les réparer convenablement, la congrégation de l'Oratoire se chargea de leur reconstruction. La ville donna douze mille livres, ainsi que l'horloge qui était à son beffroi; l'évêque, le chapitre, les abbayes de Notre-Dame, de St-Médard, et des personnes riches de la bourgeoisie contribuèrent à cette dépense. La première pierre, des bâtiments actuels, fut posée le 1er septembre 1741, par M. de Fitz-James, qui venait d'être nommé évêque de Soissons. Une dame Legras, de Serches, fit reconstruire, à ses frais, le portail de l'église, le chœur, la petite chapelle de gauche, et refaire l'autel, les boiseries et les grilles. Un sieur Poitiers, chanoine, donna une maison de campagne et un clos de vigne qu'il possédait au village de Vignolles.

Le chapitre, qui avait toujours joui en com-

mun avec le corps de ville du droit de supérieur sur le collége, d'où il était résulté, entre ces deux corps, de nombreuses difficultés, abandonna, en 1742, tous ses droits à l'évêque, se réservant, toutefois, la préséance aux exercices publics et aux distributions de prix.

En 1773, l'évêque, M. de Bourdeilles, réunit, au collége, le prieuré de St-Pierre à la Chaux, dont le revenu était de quinze cents livres environ, à la condition qu'une bourse de trois cents livres serait fondée dans le collége, en faveur d'un enfant du village de Coincy. Cette condition fut imposée par l'abbé de Coincy, qui était collateur du prieuré et qui se réserva le droit de nommer le boursier.

CONSTRUCTION DU SÉMINAIRE.

—

Le séminaire avait été établi en 1669, dans la maison qui forme l'angle oriental des rues de St-Remy et de St-Gaudin. Cette maison fut-elle bâtie

pour recevoir cet établissement? On l'ignore. Son peu de grandeur permettrait d'en douter. En effet le séminaire s'y trouvait trop à l'étroit, et dix ans après, on commença la construction de l'édifice actuel. La ville fit don, à cette occasion, d'une rue qui faisait prolongement à celle du vieux rempart. Plusieurs personnes donnèrent de l'argent pour aider à la construction, ou fondèrent des bourses. On n'éleva d'abord que le corps de bâtiment principal; les deux ailes faisant retour sur la rue ne furent construites qu'un siècle plus tard, en 1777 et les années suivantes.

Cet établissement renfermant un grand et petit séminaire, l'évêque, M. de Bourlon, et son successeur, M. de Sillery, augmentèrent sa dotation par l'union des biens et revenus de plusieurs bénéfices, entre autres ceux des prébendes des collégiales du Mont de Notre-Dame, de St-Louis, et de la chapelle basse de l'évêché, sous l'invocation de sainte Anne. La direction du séminaire fut confiée, par M. de Bourlon, aux Pères de l'Oratoire. En 1716, M. Languet les congédia à cause de leur jansénisme et leur substitua des prêtres de la congrégation de St-Sulpice. M. de Fitz-

James les rappela en 1744 ; mais à sa mort, arrivée en 1764, les Oratoriens se retirèrent d'eux-mêmes et le séminaire fut remis aux prêtres de la congrégation de St-Lazare.

CALVAIRE DE LA PORTE DE PARIS.

Six Pères Capucins de la maison de Soissons, tous nés Soissonnais, firent en 1680, une mission dans l'église cathédrale qui dura six semaines. Leur zèle apostolique ayant été couronné du succès le plus complet, ils voulurent en éterniser la mémoire par l'érection d'un grand calvaire placé à l'une des entrées de la ville. Le choix tomba sur la porte de Paris, où l'on voit encore à gauche, en sortant, la masse du tertre, ou monticule, qui fut élevé dans ce dessein. Tous les habitants concoururent avec une ferveur extrême à cet acte de dévotion. Les personnes riches ne se contentèrent pas de donner de l'argent pour l'achat d'une croix de 45 pieds de long

et pour tous les frais à faire. C'était à qui mettrait les mains à l'ouvrage. On vit les premières dames et demoiselles de la ville se charger de hottes ou de paniers pleins de terre. Les missionnaires, émerveillés d'avoir produit un zèle aussi grand, s'engagèrent à faire une station au calvaire le premier vendredi de chaque mois et tous les vendredis du Carême ; mais dans la suite ils s'étaient bornés à s'y rendre seulement le jour du Vendredi saint.

La croix, renversée par un coup de vent en 1738, fut relevée le 15 février suivant. Abattue de nouveau en 1748, il fallut la remplacer par une neuve à cause de l'état de vétusté du bois. La dépense qu'exigeait ce remplacement devenait un grand obstacle, mais quelques dames pieuses et zélées se mirent à la tête de l'entreprise et firent une quête générale dans la ville et les faubourgs, dont le produit dépassa leurs espérances. Une nouvelle croix fut élevée le 27 mars 1750. Celle-ci menaçant ruine au bout de vingt-sept ans, on recourut à une nouvelle quête, et une croix neuve fut plantée le Jeudi saint, 16 avril 1778, avec un grand appareil comme dans

chacune des plantations qui avaient précédé.

Une mission eut lieu en 1818 ; mais les temps étaient bien changés. Le peu de succès qu'obtinrent les missionnaires leur fit bientôt renoncer au désir qu'ils avaient manifesté, à leur arrivée, de voir relever le calvaire de Soissons.

CRÉATION DU BUREAU DE CHARITÉ.

L'origine de cette institution qui fournit chaque jour aux dames pieuses et bienfaisantes l'occasion de porter des secours et des consolations aux classes souffrantes et malheureuses, date du XVII[e] siècle. Elle fut fondée à Soissons par M. de Sillery, promu à l'évêché de cette ville en 1685.

Déjà l'établissement de l'hôpital général avait été un grand bienfait pour les indigents ; mais il était loin de pouvoir suffire à toutes les misères. Il y a d'ailleurs dans la population d'une ville des souffrances et des afflictions qui rougiraient de

l'hôpital et qui ne dédaignent pas l'assistance d'une main généreuse et charitable. Ce fut principalement dans la vue de secourir la classe ouvrière, mais peu aisée, les pauvres ménages, que le prélat institua dans son palais, un bureau de charité, comme il en existait déjà dans plusieurs villes du royaume.

Ce bureau, auquel on donnait le nom de la *Petite Charité,* était présidé par l'évêque, et en son absence, par le grand vicaire, et se composait d'une dame trésorière, qui ne rendait compte de sa gestion qu'au président du bureau, et de six dames de charité, chargées de visiter les indigents dans chacun des quartiers de la ville, de s'informer de leurs peines et de leurs besoins, et de leur distribuer les sommes qui leur étaient confiées. Le bureau s'assemblait tous les mois: chaque dame y faisait connaître le nombre des personnes à secourir; une liste générale en était dressée, et l'on réglait, suivant les ressources, la répartition à faire.

Pour se procurer les fonds nécessaires, l'évêque avait fait poser des troncs dans toutes les églises, et des quêtes avaient lieu tous les diman-

ches et les jours de fête. Chaque mois une assemblée générale des notabilités de la ville était convoquée à l'évêché et, après une exhortation pastorale, on faisait une quête. Enfin ce prélat avait institué une autre quête, faite par une demoiselle de la bourgeoisie dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame à toutes les fêtes de la Vierge. A ces ressources vinrent bientôt se joindre des dons volontaires; et notamment le legs d'une rente de cinq cents livres, fait par un sieur Martinier, bourgeois de Soissons, à la charge toutefois d'un service funèbre qui était célébré tous les ans par le chapitre. D'autres personnes firent aussi des dispositions testamentaires en faveur de cette institution de bienfaisance; de sorte que ses revenus s'élevaient, année commune, au milieu du siècle dernier, à environ trois mille livres.



LES FONCTIONS DE MAIRE

VENDUES POUR 30,000 LIVRES.

—

La hauteur et l'ambition de Louis XIV ayant soulevé contre lui toutes les puissances de l'Europe, il fallait beaucoup d'argent pour résister à tant d'ennemis réunis par la ligue d'Augsbourg, et pour se le procurer on eut recours à la vénalité des charges.

Par des édits bursaux, de 1692, les fonctions de maire de Soissons furent érigées en charge perpétuelle et héréditaire, et il fut créé une juridiction spéciale de la police de la ville, composée d'un lieutenant général, d'un procureur du roi et d'un greffier, dont les fonctions furent pareillement rendues vénales. Dans le but de vendre ces charges le plus cher possible, on en avait beaucoup étendu les prérogatives, en dépouillant les échevins de la presque totalité de leurs droits. Cependant la bourgeoisie désirant

conserver le droit de choisir son premier magistrat et sa forme d'administration, avait arrêté, à une très-grande majorité, que toutes les charges municipales seraient rachetées aux frais de la ville. Ce dessein, qui était dans l'intérêt de tous et semblait devoir trouver un assentiment universel, avorta par la cupidité de trois bourgeois, qui se rendirent secrètement à Paris, et acquirent, pour la somme de trente mille livres, lesdites charges, avec la faculté de les réunir ou de les disjoindre à volonté et de les revendre à leurs risques et périls. Un sieur Pierre Lévêque, avocat du roi au bureau des finances et receveur des domaines du diocèse, réunit dans ses mains les charges de maire et de lieutenant général de police. Après s'être fait recevoir, en cette double qualité, au parlement de Paris, il fut installé à l'hôtel de ville de Soissons, le 15 décembre de la même année, 1692.

Une conduite si déloyale excita de vives clameurs parmi la bourgeoisie, mais il fallut obéir; c'était le bon plaisir du roi. La réprobation de leurs concitoyens fut tout le châtiment de ceux qui avaient spéculé sur les biens et les revenus de

leur patrie. Administrant les affaires de la ville, sans avoir à rendre compte de leur gestion à qui que ce soit, les acquéreurs des charges municipales ne tardèrent pas à se rembourser largement du prix qu'elles leur avaient coûté. Ce fut sous cette administration spoliatrice que disparurent tous les ouvrages extérieurs des fortifications, dont les terrains furent vendus. Il en fut de même d'une grande partie des talus intérieurs du rempart sur lesquels on éleva des maisons et des murs de jardin qui gênent beaucoup, aujourd'hui, la circulation et que l'État est obligé de racheter fort cher. Ce fut aussi, sous cette même administration, que les compagnies de l'Arbalète et de l'Arc de la ville cessèrent d'exister. La perte des droits municipaux, le gaspillage des biens de la ville, et peut-être aussi les tracasseries de magistrats tout puissants avaient jeté le découragement dans les esprits. En 1697, les débris de ces deux compagnies furent incorporés : ceux de la première dans la compagnie de l'Arquebuse, ceux de la seconde dans celle de l'Arc du faubourg St-Vaast.



LA POLICE MUNICIPALE ÉRIGÉE EN CORPS DE POLICE ROYALE.

Les premiers acquéreurs des charges municipales, les revendirent ensuite à d'autres, qui n'hésitèrent point à suivre l'exemple donné, de s'indemniser sur les biens de la ville. Mais un édit du mois d'octobre 1699 érigea la juridiction de la police municipale en corps de police royale, en adjoignant aux trois officiers déjà existant, deux huissiers et quatre commissaires. Vainement la bourgeoisie adressa d'humbles représentations, elles ne furent point écoutées, et les attributions du corps de police, dont les gages se payaient sur les revenus de la ville, furent fixés définitivement par une déclaration royale du 9 août 1702. Ce corps exerçait la police civile et contentieuse et tenait ses audiences le lundi, dans la salle du présidial. Deux conseillers du bailliage, désignés par la chambre, avaient le droit d'y assister en qualité d'assesseurs

sement qui convenait mieux à son âge qu'à son rang, et qui atteignit complètement le but qu'on s'était proposé. Les enfants des meilleures familles avaient été amenés et rangés en ligne dans le parterre du jardin de l'évêché. Pendant que le roi était occupé à considérer cette jeunesse, qu'on avait choisie à peu près de son âge, on lâcha devant elle cent lapins sauvages, qui se mirent à sauter et à fuir de tous côtés; mais des toiles tendues tout à l'entour du parterre les empêchaient d'en sortir. Les cris des enfants qui les poursuivaient pour les attrapper; les bonds des lapins; les chutes et les culbutes des uns et des autres, amusaient beaucoup le roi et même toutes les personnes de sa suite; quand tout à coup l'enfant royal s'échappe du balcon, saute les escaliers quatre à quatre, arrive dans le parterre, se mêle aux petits chasseurs et attrappe, l'un des premiers, un lapin, qu'il rapporte en triomphe à ses courtisans, restés dans le salon et qui s'étaient aperçus à peine de sa disparition, tant elle avait été rapide. Le roi, revenu au balcon pour voir la fin de la chasse, on tira derrière les charmilles un bouquet d'artifice de quatre cents fusées,

pétards et serpentaux. Tous les lapins qui avaient pu échapper jusque-là, furent comme frappés de stupeur et se laissèrent prendre; et les jeunes chasseurs eurent l'honneur de défiler devant le roi, chacun portant sa proie. Louis XV prenait plaisir à parler, long-temps après, de la joie que lui avait causé ce divertissement.

Le lendemain le jeune monarque fit une espiéglerie : s'étant soustrait aux regards des personnes de sa suite, il courut à la cathédrale, où il obligea un vieux chanoine de lui indiquer le chemin de la tour du clocher. Arrivé rapidement au haut, il s'informe du guetteur à quoi servait la petite cloche qui s'y trouve, et sur la réponse de celui-ci que c'était la cloche d'alarme dans les cas d'incendie, il saisit la corde et tinte avec tant de vitesse qu'il met toute la ville en émoi : mais l'inquiétude cessa lorsqu'on entendit sa voix enfantine crier au feu ! au feu ! Il fit présent au guetteur d'une tasse d'argent gravée à son chiffre. Le souvenir de cette étourderie lui fit faire défense au dauphin de monter à cette tour, en passant à Soissons, vingt ans après.

CHAPELLES LATÉRALES
DE LA CATHEDRALE.

La tour du clocher de la cathédrale ayant été illuminée, en 1725, à l'occasion de la naissance du dauphin, fils de Louis XV, le feu prit à la lanterne. Déjà il avait gagné la charpente de la tour, lorsque l'évêque, M. Languet de Gergy, bravant la fumée et le plomb fondu qui tombait en ruisseaux, y monta le premier et secondé par ses domestiques qui le suivaient avec des seaux pleins d'eau, parvint à suspendre les progrès de l'incendie jusqu'à l'arrivée des secours, à l'aide desquels on se rendit promptement maître du feu. Ce prélat, zélé moliniste, fit construire, en actions de grâces, à ses frais, la chapelle du Sacré-Cœur. La construction de cette chapelle, faite en dehors du corps de l'église, donna l'idée d'en bâtir trois autres dans la suite.

Cette même année, 1725, fut marquée par deux

autres incendies : l'un eut lieu dans le faubourg St-Christophe, mais on parvint bientôt à l'éteindre, quoiqu'il fût causé par la foudre; l'autre éclata dans le faubourg de Rheims, qui fut consumé presqu'en totalité ; ce faubourg était moins étendu que de nos jours, et l'abbaye de St-Crépin le Grand, qui en occupait la majeure partie, ne fut point enveloppée dans la destruction. Précédemment, en 1699, vingt-deux maisons du faubourg de Crise avaient été réduites en cendres : cet incendie avait été causé par l'imprudence d'une troupe de recrues, logée dans ce même faubourg.

ÉTABLISSEMENT
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

—

L'enseignement tout classique que donnait le collége, ne pouvait convenir aux enfants des classes inférieures. L'instruction des filles était confiée aux dames de la Congrégation ; mais il

n'y avait guère que les filles de la bourgeoisie qui fussent admises dans leurs écoles ; de sorte que les enfants de l'artisan, de l'ouvrier et du pauvre, se trouvaient dépourvus de tout moyen d'instruction.

Mme la marquise de Genlis voulut remédier à cet état de choses. En 1726, elle réunit douze filles qui se vouèrent, sous le titre de l'association de l'*Enfant Jésus,* à l'instruction des jeunes filles pauvres, et elle les installa, rue de la Cloche Fondue, dans une maison qu'elle avait achetée et meublée à cet effet, et qui conserve encore aujourd'hui sa destination. L'évêque, pour faire de cette maison un chef d'ordre qui pût fournir des sujets propres à tenir des écoles dans les villes, les bourgs et les villages de son diocèse qui voudraient en avoir, lui assigna tous les revenus destinés à l'instruction des pauvres.

Quoique les nouvelles écoles eussent été instituées au profit des classes inférieures, beaucoup de bourgeois ne dédaignèrent pas d'y envoyer leurs enfants. L'instruction donnée par les sœurs de l'Enfant Jésus, était tout aussi religieuse que celle des dames de la Congrégation, mais elle

était moins surchargée d'actes extérieurs de dévotion; ce qui convenait mieux à la santé des enfants. Les dames de la Congrégation, voyant leurs écoles moins fréquentées, obtinrent la permission d'ouvrir un pensionnat, donnèrent une plus grande étendue à leur enseignement et leur maison fut recherchée des familles riches.

L'institution des sœurs de l'Enfant Jésus fut suivie, un an après, de l'établissement de deux écoles gratuites pour les garçons : l'une dans la ville, l'autre dans le faubourg St-Vaast. Elles furent confiées aux frères des Écoles Chrétiennes de la maison de St-Yon. Un sieur Mosnier, chanoine de la cathédrale, donna sa maison paternelle pour les loger, et une rente de mille cinq cents livres fut constituée par une dame Legras et une demoiselle Mignot, pour leur entretien. L'établissement de ces écoles fut confirmé par l'évêque qui les mit sous la protection du siége épiscopal, à la condition que le prélat en aurait exclusivement la direction et qu'il administrerait les biens et les revenus dont elles pourraient être dotées.

CONGRÈS EUROPÉEN
TENU A SOISSONS.

—

Le cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, afin de consolider la paix générale, avait obtenu de toutes les grandes puissances de l'Europe la tenue d'un congrès. L'ouverture de ce congrès eut lieu à Soissons, le 14 juin 1728, dans la grande salle du château.

Cette grande salle, longue de 40 pieds sur 34 de large, était tendue de tapisseries des Gobelins, tirées du garde-meuble de la couronne. Une table ronde, recouverte d'un tapis de velours vert, orné de longues franges d'or, en occupait le centre : au-dessus était suspendu un beau lustre en cristal. Les autres appartements du château étaient également tendus de belles tapisseries et garnis de meubles riches. Chaque ambassade y avait son appartement particulier pour se retirer au besoin et se consulter. Les ponts-levis qui dé-

fendaient les deux entrées du château, par la ville et par le Mail, furent supprimés, et l'on ouvrit une grande porte donnant sur la place.

Dans la ville, toutes les dispositions furent prises pour assurer une bonne police : un corps d'infanterie faisait le service aux portes et sur le rempart, comme dans une place de guerre ; plusieurs brigades de maréchaussée, faisaient de fréquentes patrouilles, pendant la nuit, dans les rues où l'on avait posé deux cent vingt lanternes. Enfin, quatre pompes à incendie, envoyées de Paris, étaient placées en réserve près du château. Pour recevoir le plus convenablement possible les ambassadeurs, on mit, à leur disposition, les maisons les mieux construites et les plus spacieuses de la ville, qu'ils firent meubler à leurs frais et pour lesquelles ils payèrent de forts loyers. La maison occupée par lord Stanhope, l'un des ambassadeurs d'Angleterre, était louée vingt-deux mille trois cents livres. Le comte de Zinzendorff, ambassadeur de l'empire, payait la sienne treize mille deux cents livres. Le baron de Pintenrider, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, onze mille trois cents livres Ce dernier occupait

la maison formant le côté oriental de la grande place, entre la rue du Trou aux Loups et celle de St-Léger.

L'arrivée de chaque ambassadeur fut annoncée par la cloche du guet, et son entrée dans la ville saluée par une salve d'artillerie, tirée d'une batterie de douze pièces de gros calibre, établie dans le bastion de Myon. Le corps de ville, ayant à sa tête M. Orry, intendant de la généralité, allait lui rendre visite et lui offrir un présent de vins et de dragées. Tous les ambassadeurs avaient une suite nombreuse et de brillants équipages. Le cardinal-ministre parut dans un carrosse du roi, tout doré, dont la hauteur était telle, qu'on fut obligé de surhausser le ceintre de la porte de Paris, pour que ce carrosse pût entrer dans la ville.

Si le congrès ne produisit pas tout le bien que s'en était promis le cardinal, il fut très-profitable aux habitants, par les grandes dépenses que firent les ambassadeurs et leurs suites. Indépendamment des repas de représentation et d'étiquette, les ambassadeurs, pour charmer l'ennui de leur séjour dans une ville qui leur offrait si peu de moyens de distraction, se donnèrent souvent des

fêtes particulières, où ils firent assaut de luxe et de galanterie. Dans les réceptions d'apparat, chacun d'eux conserva le caractère de son pays : l'ambassadeur d'Espagne fit étalage de magnificence, sa table fut couverte d'un service en or de la plus grande richesse, qui appartenait au roi son maître. Celui d'Angleterre fit rôtir, dans la cour de son hôtel, un bœuf entier qu'on avait rempli du gibier et de la volaille destinés à être servis sur sa table. La cuisson eut lieu entre deux grands feux et demanda une journée entière ; le bœuf fut distribué aux pauvres qui avaient tourné la broche.

De son côté, la ville donna une fête aux ambassadeurs. L'évêque, l'intendant de la généralité, le maire et les échevins en firent les honneurs. On représenta sur un théâtre, dressé pour la circonstance, dans la cour du collége, une pièce composée par le Père Voisin, professeur de rhétorique, qui fut fort applaudie, et le jeune Cabaret, frère du chanoine qui nous a laissé des Mémoires très-précieux sur l'histoire de Soissons, prononça un discours au nom de la ville.

Pendant la durée du congrès, le baron de Pin-

tenrider, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne mourut, et ses obsèques eurent lieu dans l'église de St-Léger, où il fut inhumé. Une table de marbre, portant son épitaphe, posée dans cette église, fut trouvée brisée le lendemain. L'auteur de cette action, et le motif qui la fit commettre, sont demeurés inconnus.

SUPPRESSION DU PETIT BRAS DE L'AISNE.

Dans le but de rendre, à l'occasion du congrès, le séjour de Soissons aussi agréable que possible, la ville fit faire d'importantes améliorations à toutes ses promenades. Celle du Mail, qui, dans le principe, ne s'étendait que sur l'Ile d'Aisne, mais avait été prolongée, en 1680, jusqu'au lieudit le rond-point, au moyen d'un pont construit sur le petit bras de la rivière, fut alors continuée jusqu'à la rencontre de l'Aisne, au-dessous de Vauxrot. On lui donna le nom de Cours. Pour y aller plus commodément on ouvrit, à côté du château,

sur l'emplacement même de l'ancienne ruelle de l'égout, une nouvelle rue et une porte, appelées en l'honneur du congrès, rue et porte de la Paix. On entreprit alors de combler le petit bras de l'Aisne; mais ce travail qui exigeait des remblais considérables ne fut terminé qu'en 1760. Par ce comblement le pont-levis qui fermait la porte de St-Quentin fut rendu inutile et on le fit disparaître.

Dans la même occasion, on travailla aux promenades des remparts, dont on planta toute la partie comprise entre le château et le bastion de la tour de l'Évangile (nº 8). Et pour avoir une plus belle vue sur la campagne, on rasa les parapets en jetant les terres dans les fossés. Dans la suite on augmenta les plantations sur les remparts et principalement dans l'intérieur de chaque bastion où l'on établit des quinconces. Vers 1760, on fit construire l'escalier dit l'Echelle du Temple, et poser des bancs en pierre. Enfin un jeu de paume fut établi dans la promenade du Mail au pied du mur d'enceinte de la ville, et sur l'emplacement du petit bras de la rivière.

LE DUC D'ORLÉANS,

COMTE APANAGISTE DE SOISSONS.

La moitié du comté de Soissons, acquise en 1414 par le duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, avait été réunie à la couronne, par l'avénement au trône du petit-fils de ce duc sous le nom de Louis XII. L'autre moitié avait passé, par alliances et par héritages, dans les maisons de Luxembourg, de Bourbon et de Savoie. Les créanciers du comte Victor-Amédée, qui venaient d'en hériter de son frère, le célèbre prince Eugène, la firent saisir et la vendirent au duc d'Orléans qui possédait déjà la première, comme faisant partie de son apanage, institué par Louis XIV. La réunion fut approuvée par des lettres patentes du roi, enregistrées au parlement le 5 février 1751 ; et dès lors ce prince posséda tout le comté à titre d'apanage (10).

Le duc d'Orléans, Louis-Philippe, fut investi,

par ces lettres patentes, du droit de choisir le maire entre les trois candidats présentés par l'assemblée des électeurs de la bourgeoisie, conformément à un arrêt de l'année précédente, qui réglait de nouveau le mode de procéder à la nomination des magistrats municipaux. Les candidats à la mairie, les quatre échevins, le procureur, le secrétaire et les administrateurs des hôpitaux, devaient être nommés par quarante électeurs, payant au moins quarante livres d'impôts foncier et personnel, et qui étaient choisis ainsi qu'il suit : quatre dans le clergé de la cathédrale ; deux dans chacune des compagnies du bailliage, du bureau des finances et de l'élection ; un dans chacune des juridictions de la police royale, du comté, de la maîtrise des eaux et forêts, et du grenier à sel ; un dans le corps des officiers de la maréchaussée ; deux dans l'ordre des avocats ; un dans la communauté des notaires ; un dans celle des procureurs ; quatre dans le corps des marchands ; quatre dans chacune des quatre paroisses de Notre-Dame des Vignes, de St-Léger, de St-Quentin et de St-Vaast ; un dans celles de St-Remy, de St-Martin, de St-Jacques,

de St-Pierre le Vieil et de St-Germain, réunies ensemble comme n'en formant qu'une seule.

Le dimanche désigné pour les élections, les corporations et les habitants des paroisses se rassemblaient et procédaient à la nomination de leurs électeurs. Ceux-ci se rendaient ensuite, munis des procès-verbaux des opérations de leurs commettants, à l'hôtel de ville, où, après avoir justifié de leurs titres et avoir été reconnus dûment élus, ils remettaient leurs suffrages par écrit. Ces suffrages, lus à haute voix par le président de l'assemblée, étaient comptés à l'instant même et les élections étaient proclamées à la pluralité des voix.

Le maire et le premier échevin ne pouvaient être pris que parmi les nobles, les officiers du bailliage et siége présidial, du bureau des finances, de la police, du bailliage, du comté, de l'élection, de la maîtrise des eaux et forêts et du grenier à sel, pourvu, toutefois, que ces derniers vécussent honorablement sans exercer aucune fonction ni profession inférieure et subordonnée à l'état de juge; le second échevin parmi les avocats, les médecins, les officiers de finances, les of-

ficiers commensaux du roi, les principaux marchands ayant fait partie de la juridiction consulaire, les greffiers des juridictions royales et, enfin, les notaires et les procureurs; les troisième et quatrième échevins parmi les officiers commensaux du roi, greffiers, notaires, procureurs, bourgeois et marchands ; mais, dans tous les cas, un des trois derniers échevins devait appartenir au corps des marchands ; le procureur de la ville parmi les officiers de judicature et les avocats ; le secrétaire parmi les greffiers, notaires et procureurs ; enfin, les trois administrateurs des hôpitaux parmi tous les corps appelés à prendre part à l'élection.

Ce prince dota la ville de Soissons d'une nouvelle juridiction. Il institua, avec l'approbation du roi, une chambre des domaines qui connaissait de toutes les affaires domaniales de son apanage. Elle se composait d'un président, d'un assesseur, de quatre conseillers, d'un avocat et d'un procureur. Cette chambre était entièrement indépendante du bureau des finances. Elle tenait ses audiences dans une des salles du Château, où il avait fait réunir toutes les archives relatives à son domaine.

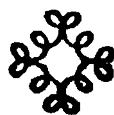
Lors de la démolition du château, les archives et l'archiviste furent transférés dans une maison sise dans la petite rue de la Place des Écoles (dite aussi la Place Royale, quoiqu'elle ne mérite guère ce nom), qui fut décorée d'une grande porte cochère surmontée des armoiries du prince.

Cette chambre ne tarda pas à faire valoir les droits du prince, en sa qualité de comte apanagiste, à la propriété des fortifications et de leurs dépendances, dont la ville était en jouissance, depuis qu'elle avait cessé d'être considérée comme place de guerre, c'est-à-dire depuis 1660, époque de son désarmement. La chambre domaniale s'appuyait sur ce que les domaines royaux étaient imprescriptibles et inaliénables, et ne formaient en la main des villes qui en étaient en jouissance, même de haute antiquité, et à tel titre que ce pût être, même de concession royale, que des possessions précaires et toujours révocables *ad nutum regis*. Le corps de ville réclama contre cette prétention, à laquelle il opposait la prescription et le droit acquis par un siècle de jouissance ; car il ne pouvait produire aucun titre de propriété, ni même de concession quelconque.

Mais après de longs débats le duc fit déclarer qu'il consentait à ce que la ville continuât de jouir, comme par le passé, des fortifications et de leurs terrains, mais sans pouvoir y faire exécuter aucun ouvrage qui n'eût été préalablement soumis à son approbation, se chargeant de pourvoir à l'entretien des murs de revêtement. Le corps municipal enregistra cette déclaration le 10 décembre 1759, par déférence pour le prince et sans renoncer à ses prétentions à la propriété des fortifications; prétentions qui furent toujours repoussées chaque fois que la ville essaya de les faire valoir. La chambre domaniale continua l'aliénation, à rentes censuelles, des terrains attenant aux remparts, entre autres les deux casemates, le cavalier et le jardin situés à l'extrémité de la branche de gauche de la couronne St-Vaast, ainsi que le bord de la rivière longeant toute cette portion de terrain.

Toutes les fortifications, à l'exception du rempart du corps de place, converti en promenades, étaient condamnées à disparaître. En 1762, on démolit le ravelin, couvrant la porte de Rheims et l'on enterra le pont en maçonnerie qui traversait

le fossé (ce pont a été rétabli en 1829). Dix ans plus tard, le ravelin de la porte de Paris fut rasé jusqu'au niveau du sol et son fossé comblé. La vieille porte, défendue par deux tourelles et des machicoulis, fut démolie et remplacée par la porte actuelle, en 1774, à l'occasion du sacre de Louis XVI. La muraille fermant la ville, entre la tour du Diable et le pont, fut rasée jusqu'à moitié de sa hauteur, afin de pouvoir servir de quai pour le halage des bateaux au passage du pont. Une portion de la muraille, en aval du pont, fut pareillement démolie pour agrandir le port, auquel on donna encore plus de largeur par la construction d'un mur de quai, porté à plusieurs mètres en avant dans le lit de la rivière. Ce mur, qui n'avait d'abord que 62 mètres de long, fut allongé, en 1820, de 52 mètres vers le nord. Enfin, une autre portion de l'enceinte de la ville fut supprimée, en 1774, pour l'établissement du jardin de l'hôtel de l'Intendance.



LE PARLEMENT EXILÉ A SOISSONS.

—

Le 25 novembre 1753, l'on vit arriver, à Soissons, les membres de la grande chambre du parlement de Paris, où ils étaient envoyés en exil par une ordonnance royale du 8 du même mois. Cette mesure arbitraire et rigoureuse, avait été prise contre eux parce qu'ils s'étaient prononcés, avec une grande énergie, contre l'archevêque de Paris et son clergé, qui exigeaient des billets de confession des pénitents et des malades. Ces magistrats se firent tous remarquer, pendant les neuf mois qu'ils passèrent à Soissons, par beaucoup d'urbanité, par des mœurs irréprochables, et surtout par les abondantes aumônes qu'ils faisaient journellement aux pauvres, sans s'inquiéter si ceux qu'ils secouraient étaient molinistes ou jansénistes. Cinq d'entre eux moururent avant la fin de leur exil.

BAILLIAGE PROVINCIAL DE SOISSONS.

Cinq ans après, le duc d'Orléans, dans l'intention, sans doute, d'augmenter son influence personnelle, obtint un édit royal par lequel le ressort du bailliage de Soissons fut étendu sur les présidiaux, bailliages et prévôtés de Crépy, de Coucy, de Villers-Cotterêts, de la Ferté-Milon, etc..... et cette cour reçut le titre de *Bailliage provincial*, et ses officiers celui de *Conseillers de Son Altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans*. Ses arrêts étaient rendus au nom du roi et du prince. Les deux présidences de l'ancien bailliage furent alors réunies aux charges de lieutenant général et de lieutenant criminel, et cette cour, après avoir subi, depuis son institution, en 1596, plusieurs modifications, se trouva définitivement composée d'un grand bailli d'épée, d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant de police,

de deux assesseurs criminels particuliers, de douze conseillers ; et, enfin, pour le parquet, d'un procureur du roi et de deux avocats du roi. Venaient ensuite un greffier civil, un greffier criminel, un huissier exploitant partout le royaume, quatre huissiers ordinaires, quatre huissiers audienciers, un receveur des consignations, un commissaire aux saisies, seize procureurs, quatre arpenteurs jurés avec un greffier de l'écritoire ; en tout, cinquante-six charges et offices de judicature. On conçoit aisément quelle influence ce corps devait exercer dans une ville de sept à huit mille âmes.

Par le même édit de 1758, le roi accorda, à tous les magistrats du bailliage de Soissons, le droit de porter la robe rouge dans les cérémonies publiques. Ce droit s'étendait aux conseillers ecclésiastiques qui pouvaient porter la soutane de cette couleur à l'église les jours de grandes fêtes. Le chapitre de la cathédrale voulut s'y opposer, mais le duc d'Orléans, qui avait fait accorder ce privilége, obtint un arrêt par lequel les conseillers ecclésiastiques furent confirmés dans le droit de porter la soutane rouge, non-

seulement dans les cérémonies publiques, où ils assistaient comme membres du bailliage, mais encore au chœur les jours de fêtes solennelles.

HOTEL DE VILLE.

—

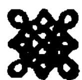
On a vu plus haut, qu'après la destruction du châtelet du pont (1414), l'hôtel de la commune fut établi dans la rue du Beffroi, et transféré, à la suite de l'agrandissement de la ville (1552), dans le châtelet de la porte Neuve.

Vers le commencement du XVIIe siècle, le corps de ville avait formé le projet de faire construire un hôtel sur la grande place, à côté du bâtiment du bailliage; mais ne pouvant le mettre à exécution sur-le-champ, faute de ressources, il s'installa provisoirement dans un petit bâtiment construit, à cet effet, en bois et en plâtre. Ce ne fut qu'en 1759 que la première pierre du nouvel hôtel put être posée, grâce aux soins de M. Leroy d'Arthennes, alors maire de la ville, qui se

donna une peine infinie pour surmonter les obstacles que présentait l'exécution d'un édifice de cette nature, avec des moyens aussi bornés que ceux à sa disposition.

Cet édifice, d'une construction simple, mais convenable à sa destination et à une ville de sept à huit mille âmes, fut achevé et meublé en 1762. Le duc d'Orléans, au nom duquel la première pierre avait été posée ; le duc de Gesvre, gouverneur de la province ; et M. de Méliant, intendant de la généralité, contribuèrent à sa décoration : chacun d'eux fit présent d'un lustre, et le roi fit don de son portrait pour orner la salle du conseil.

Cet hôtel de ville fut dévoré par les flammes le 6 mars 1814. La destruction fut complète. Deux colonnes de marbre qui ornaient la porte résistèrent seules à la violence du feu. L'une d'elles a été placée sur la fontaine de la place.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Pendant que la France voyait ses armées de terre battues par le grand Frédéric, ses flottes et ses colonies devenir la proie des Anglais, les philosophes économistes, comme pour la consoler de ses revers, travaillaient avec une ardeur extrême à propager l'amour de l'agriculture. Quelques expériences heureusement tentées dans un art où il y avait tant de résultats à obtenir donnèrent de l'émulation, et bientôt on vit se former de toutes parts des sociétés d'agriculture. La province de Soissons, l'une des plus fertiles du royaume, ne resta point en arrière. Sur la demande de l'intendant, M. de Méliant, un arrêt du conseil du roi, en date du 7 septembre 1761, approuva l'établissement d'une société d'agriculture dans la généralité de Soissons, partagée en deux bureaux : l'un à Soissons pour les élections de Soissons, de Château-Thierry, de Crépy en Valois

et de Clermont; l'autre à Laon, pour celles de Laon, de Noyon et de Guise. Chaque bureau n'était composé que de dix membres titulaires; mais la société pouvait avoir des membres associés et des membres correspondants, régnicoles ou étrangers. Toutes les professions y étaient admises, à l'exception, toutefois, des personnes appartenant aux administrations financières. On les en tenait éloignées, dans la crainte que la découverte de quelques procédés avantageux ne leur donnât matière à proposer de nouveaux impôts.

Le bureau de Soissons se réunissait tous les samedis dans la salle de l'élection. Il se fit remarquer, pendant plusieurs années, par son zèle à propager les connaissances utiles. Il distribuait des prix d'encouragement; c'étaient pour l'ordinaire, des médailles d'argent, représentant la devise de la société, une hotte environnée d'instruments aratoires. On y ajoutait une somme destinée à couvrir une partie des frais faits dans les expériences. On conserve plusieurs volumes de Mémoires qui furent publiés par ses soins en 1762 et les années suivantes, et qui contribuèrent aux progrès de la culture des prairies artificielles.

Mais ce zèle ne s'est pas toujours également soutenu. La société d'agriculture fut enveloppée dans la chûte de toutes les institutions de l'ancien régime. Quand la tourmente révolutionnaire se fut calmée, on la releva, sous le titre de société d'agriculture de Soissons; mais elle s'éteignit d'elle-même bientôt après.

PLANTATION DE MURIERS BLANCS.

Le même intendant, M. de Méliant qui encourageait, par tous les moyens à sa disposition, les progrès de l'agriculture, donna l'idée d'introduire dans la vallée de l'Aisne, la culture du mûrier blanc et l'éducation du ver à soie. Des plantations de mûriers furent faites tout autour de la ville, et de la soie de bonne qualité fut obtenue. Tout faisait espérer que cette belle branche de l'industrie agricole allait s'acclimater et devenir une source de richesses pour Soissons; mais au bout de quelques années elle fut complétement aban-

donnée, autant par le défaut de persévérance presque général, de la part de ceux qui s'y étaient livrés, que par le manque d'ouvriers habiles pour travailler la soie et lui faire soutenir la concurrence avec celle des provinces du midi. Des ouvriers qu'on avait fait venir de la Provence, mais auxquels on n'avait pas su faire une existence convenable, ne voulurent point rester à Soissons, et des froids rigoureux qui endommagèrent un grand nombre de mûriers, décidèrent les propriétaires à les faire arracher et à les remplacer par des peupliers, dont les branches, coupées tous les cinq ans, servent à faire des échalas pour les vignes qui couvrent la presque totalité des côteaux de la rive droite de l'Aisne.

COMPAGNIE DES POMPIERS.

—

Plusieurs incendies ayant éclaté successivement dans la ville et les faubourgs, sans y causer cependant de très-grands dommages, grâce à l'ac-

tivité des habitants, le corps de ville acheta, au mois de juin 1757, une pompe à incendie qui coûta deux mille quatre cents livres. Le service en fut d'abord confié aux ouvriers de bâtiment, tels que charpentiers, couvreurs, maçons et autres ; mais on sentit bientôt le besoin de lui donner une organisation régulière. Dans une assemblée générale de tous les corps de la ville, tenue le 26 août 1762, la création d'une compagnie de pompiers fut arrêtée, et l'on s'occupa de suite de sa composition. Les officiers, au nombre de sept : deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un adjudant, furent nommés par le maire et les échevins ; les officiers choisirent ensuite soixante pompiers dans les compagnies de la milice, lesquels durent s'habiller à leurs frais. L'uniforme était bleu avec parements, revers et collet rouges, et casque en cuivre. La ville donna un drapeau à ses armes ; une fleur de lys argent sur fond de gueules, avec cette devise : *His Vulcanum vincimus armis*. Cette compagnie parut en en armes, pour la première fois, le 31 juin 1763, à l'occasion de la publication de la paix avec l'Angleterre. Le 4 septembre suivant, l'intendant

de la province, M. de Méliant, prit un arrêté par lequel il établit trois prix, le premier de cinquante livres, le second de trente livres, et le troisième de vingt livres pour les pompiers qui se distingueraient le plus dans les incendies.

CAMPS DE MANŒUVRES.

—

Durant la guerre de sept ans ou de Hanovre, la supériorité des manœuvres prussiennes fit éprouver plusieurs défaites aux armées françaises. Afin de prévenir autant que possible le retour de ces désastres honteux, le gouvernement ordonna la formation de camps de manœuvres pour l'instruction des troupes. Trois de ces camps furent établis à Soissons, dans la plaine de St-Crépin en Chaye.

Le premier, commandé par le marquis de Beuvron, dura tout le mois de juillet 1765. Il se composait d'une division de grosse cavalerie et d'une division de dragons.

Le second, se tint au mois d'août de l'année

suivante, sous les ordres du marquis d'Armentières, lieutenant général ; on y comptait deux divisions d'infanterie de chacune quatre régiments et la division des hussards de Conflans.

Le troisième eut lieu en juin 1767, il était commandé par le comte de Ségur, lieutenant général, et se composait comme le précédent de deux divisions d'infanterie et de la division de hussards.

Ces camps furent visités, à plusieurs reprises, par le duc d'Orléans, qui habitait souvent, pendant la belle saison, le château de Villers-Cotterêts. Ce fut peut-être à l'influence de ce prince, que la ville de Soissons fut redevable de la réunion de troupes aussi nombreuses sous ses murs, qui y attirèrent beaucoup d'étrangers, et entre autres des Anglais qui se firent remarquer par une dépense tenant de la prodigalité.

Le lieutenant général commandant du camp, étant logé chez l'abbé de St-Jean des Vignes, on rouvrit momentanément, pour lui faciliter la communication avec ses troupes, la porte qui existait autrefois dans le rempart, vis-à-vis celle de l'abbaye.

COMPAGNIE MILITAIRE DE LA VILLE.

—

Du moment où Louis XIV eut reculé les frontières de la France, et que la ville de Soissons eût cessé d'être comptée parmi les places de guerre, sa milice bourgeoise ne prit plus les armes qu'à des époques assez éloignées les unes des autres, et cette institution ne tarda pas à tomber dans le plus grand discrédit. L'esprit de corps qui rapproche les individus, en effaçant les inégalités avait disparu, et les riches se trouvaient humiliés de se voir confondus avec les hommes du peuple et couverts, comme eux, du hoqueton (espèce de capote) rouge et blanc qui était l'uniforme de la milice Soissonnaise.

Quoique, dans le principe de l'institution, tout homme capable de porter les armes fût incorporé de droit dans la compagnie de son quartier, néanmoins il s'était formé en dehors des six compagnies, dont se composait alors la milice urbaine,

d'autres compagnies, qui prenaient sur les premières le pas, et jouissaient d'une préférence marquée. Ces compagnies étaient celles de l'Arquebuse, de l'Arc et des Pompiers. Pendant longtemps, la haute bourgeoisie s'était, en quelque sorte, affranchie du service de la milice en entrant dans la compagnie de l'Arquebuse; mais celle-ci ayant été envahie à son rétablissement en 1753, par les petits propriétaires et les marchands, sa composition n'était plus du goût des bourgeois. Ils obtinrent donc du duc d'Orléans, la permission de former une nouvelle compagnie dont la haute bourgeoisie seule pourrait faire partie.

Cette compagnie privilégiée, désignée sous le nom de *Compagnie militaire de la Ville*, était composée de six officiers et de quatre-vingts fusiliers : c'était parmi ces derniers que les officiers des six compagnies de la milice urbaine devaient être choisis; mais ils étaient tenus de servir comme simples fusiliers, toutes les fois que la *Compagnie de la Ville* prenait seule les armes. Cette obligation démontre assez que la vanité n'était pas restée étrangère à la formation de ce corps. La compagnie militaire de la ville fut réunie, pour

la première fois, le 6 juin 1768, à l'occasion de la bénédiction de son drapeau qui était aux armes de la ville, avec cette devise : *Hæc turba fidelis semper patriæ custos.* Son uniforme était bleu avec collet et revers blancs. La compagnie eut l'honneur de faire le service auprès de Mme la dauphine, en 1770, et auprès de la personne du roi, en 1774, et se fit remarquer, dans ces deux circonstances, par sa belle tenue. En cette même année 1768, le duc d'Orléans fit don à la compagnie de l'Arc d'un drapeau richement brodé à ses armes. La force de cette compagnie était de quarante hommes, qui prenaient encore le titre de chevaliers de St-Sébastien, et son uniforme était habit rouge avec collet, revers et parement verts.

Les quatre compagnies de l'Arc, de l'Arquebuse, des Pompiers et de la Ville, formant ensemble un effectif de deux cent trente-trois hommes, furent seules appelées à prendre les armes, pendant les vingt années qui précédèrent la révolution. La milice ne se composant plus que des hommes appartenant à la classe inférieure, ne pouvait plus paraître, avec une tenue convenable, aux cérémonies publiques, qui étaient les seules occasions où elle dût prendre les armes.

PASSAGE DE Mme LA DAUPHINE.

En 1770, l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, venant en France pour épouser le duc de Berry, alors dauphin, et depuis Louis XVI, séjourna deux jours à Soissons, où elle descendit au palais épiscopal. Arcs de triomphe, fleurs, guirlandes, couronnes, devises, concerts, feux d'artifice, illuminations, rien ne fut épargné pour lui faire une réception des plus brillantes. On avait dressé deux arcs de triomphe richement décorés: l'un en dehors de la porte de Rheims, l'autre au carrefour de Panleu. Depuis ce dernier jusqu'au palais épiscopal, chaque côté de la rue était orné d'un cordon d'illumination en verres de couleurs, et au-dessus d'un cordon de fleurs et de deux rangs de guirlandes de feuillages entrelacés de nœuds et de couronnes de gaze d'or et d'argent, portant un grand nombre de devises et d'emblèmes. A la porte d'entrée du

palais s'élevait la façade du temple de l'hymen, peinte sur la toile. Un autre temple, surmonté des figures des dieux de la fable et placé sur le mont Etna, était représenté au fond du jardin. C'est de derrière cette décoration que partit le feu d'artifice imitant l'éruption d'un volcan.

La première journée fut entièrement consacrée à des actes de dévotion. Avec la seconde commença la série des fêtes qu'on lui destinait. Le duc de Gesvres, gouverneur de la province, lui présenta, de la part du roi et du dauphin, les cadeaux de noces et la riche toilette avec laquelle la fille de Marie-Thérèse devait paraître devant les figures fardées de la cour de Louis XV. C'est à Soissons que cette jeune et jolie princesse quitta les habits de son pays, où elle ne connut jamais que des jours de bonheur, pour prendre ceux de sa nouvelle patrie. L'infortunée ! elle ne pouvait guère prévoir au milieu des prévenances, des hommages, des adulations qu'on lui prodiguait, que son union, avec le descendant de saint Louis et de Henri IV, la conduirait un jour à l'échafaud. Victime auguste d'une révolution violente, dont les résultats furent de replacer

l'ordre social sur ses véritables bases : la liberté et l'égalité, proclamées par le Christianisme, mais renversées par la conquête des Barbares.

LE DUC D'ORLÉANS

NOMME LES MAGISTRATS DE LA VILLE.

—

Le roi, par ses lettres patentes de 1750, avait transporté au duc d'Orléans le droit de choisir le maire entre les candidats présentés par la bourgeoisie. Par un édit du mois de mai 1765 et par des lettres patentes du 15 août suivant, le choix de ce premier magistrat de la ville fut conféré au prince, sans la participation des habitants, et la durée de ses fonctions fut fixée à quatre ans, au lieu de trois; tandis que la durée de celles des échevins fut réduite à deux ans.

En même temps que les prodigalités du règne de Louis XV, ajoutées aux dettes laissées par Louis XIV, augmentaient chaque jour le désordre des finances, on eut recours de nouveau à la

vénalité des charges. Un édit du mois de novembre 1771, érigea toutes les fonctions municipales en offices ou charges, pour être concédées à prix d'argent au profit du trésor royal; mais avec la faculté, toutefois, de les racheter. Toutes ces charges montaient ensemble à la somme de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingts livres, lorsque les revenus ordinaires de la ville n'excédaient guère douze mille livres et que ses dépenses s'élevaient à quatorze. La bourgeoisie se refusa au rachat : elle craignit que le sacrifice énorme qu'on lui demandait, ne fut pas le dernier, attendu l'état d'abaissement et de corruption dans lequel était tombé le gouvernement. Personne ne s'étant donc présenté pour se rendre acquéreur des charges municipales de Soissons, le roi en donna la nomination au duc d'Orléans. Les bourgeois ne durent plus concourir qu'à l'élection des trois administrateurs des hospices.

Il ne paraît pas, cependant, que le duc d'Orléans fît jamais usage du pouvoir absolu, dont il était investi, contre les intérêts de la ville et de la population Soissonnaise. Aucune plainte, du moins, ne se fit entendre, et tous les choix du

prince, répondirent aux vœux des habitants, qui continuèrent à être régis, sous son patronage, par leurs anciennes franchises et leurs coutumes municipales. Ce pouvoir était excessif, despotique même; mais le prince sut le rendre paternel.

HISTOIRE DE SOISSONS,

PAR LEMOYNE.

Dans le même temps que l'intendant, M. de Méliant, donnait des encouragements à l'agriculture, il portait aussi son attention sur l'étude de l'histoire du pays qu'il administrait. Par son ordre, des fouilles furent entreprises, en 1762, vers le milieu de la plaine de St-Crépin en Chaye (nous en avons parlé au chapitre du château d'Albâtre), et il chargea un sieur Lemoyne, officier de la maison du roi, d'écrire l'histoire de la ville, sur laquelle il restait encore beaucoup à faire.

On ne connaissait, depuis l'ouvrage du chanoine Dormay, que les dissertations de l'abbé

le Beuf, composées sur des points historiques indiqués par l'Académie de Soissons. Un sieur Rousseau Desfontaines avait écrit, il est vrai, vers 1705, une histoire de la ville de Soissons ; mais cet ouvrage n'avait pas été livré à l'impression ; il n'était guère bon qu'à faire connaître ce qui s'était passé à Soissons du temps de son auteur.

L'ouvrage demandé au sieur Lemoyne ne fut publié qu'en 1771, sous le titre d'*Histoire des antiquités de la ville de Soissons* (un petit volume in-12). C'est un discours sur les principaux faits de l'histoire de Soissons, jusqu'au X[e] siècle, dans lequel l'auteur a fait preuve, dans de nombreuses notes, de beaucoup d'érudition: mais ce livre ne contient absolument rien de neuf. Cependant, le corps de ville voulant témoigner, à M. Lemoyne, sa reconnaissance de la peine qu'il s'était donnée, lui adressa, le 29 juin 1775, des lettres de bourgeoisie, sur une grande feuille de vélin, ornée d'un lacs de soie, portant les armes de la ville et renfermées dans une boîte d'argent.

Depuis la publication de cet ouvrage, le chanoine Cabaret a laissé deux volumes de Mémoires, qui sont d'autant plus précieux, qu'ils for-

ment le complément de l'histoire de Dormay, jusque vers 1780. Cabaret, qui fut aussi trésorier du chapitre de la cathédrale, échevin de la ville et conseiller au bailliage provincial, dit avoir employé quarante années à compulser toutes les archives civiles et ecclésiastiques de Soissons, afin de s'assurer que Dormay n'avait rien laissé échapper, ou qu'il ne s'était pas trompé. L'ouvrage du premier et les Mémoires du second, devront toujours servir de guides à quiconque voudra s'occuper de l'histoire de Soissons; aujourd'hui, surtout, que les anciennes archives ont été perdues ou dispersées.

HOTEL DE L'INTENDANCE.

L'intendant de la généralité de Soissons, dont la création remontait au règne de Louis XIII, habitait depuis fort longtemps la maison qui fait l'angle des rues de Panleu et de St-Jean. Cette maison était devenue trop petite à mesure que

l'administration civile prenait plus d'importance et embrassait plus d'objets. La nécessité une fois reconnue de construire un nouvel hôtel de l'intendance, le duc d'Orléans vendit à la généralité le château de Soissons, pour être démoli et remplacé par l'édifice projeté. Le prince, en consentant à la destruction de ce château, bien qu'il ne fût pas encore dans un état de vétusté à le rendre inhabitable, fit une chose agréable à la ville; car cet ancien manoir des comtes n'avait rien dans sa forme qui le rendît remarquable; son apparence extérieure était plutôt celle d'une prison d'État que d'une habitation seigneuriale. Sa démolition eut lieu en 1772, et c'est alors qu'on découvrit, en dehors de ses fondations, des parties de celles du château romain qui l'avait précédé; celles-ci, trop dures pour être arrachées, furent laissées dans le sein de la terre, où elles sont enfouies sous le pavé de la cour et de la place.

La construction de l'hôtel de l'Intendance, ainsi que son ameublement, coûtèrent environ onze cent mille livres. Cette somme fut levée au moyen de deniers additionnels à toutes les tailles de la

généralité, qui comprenait onze cent trente-cinq villes, bourgs et villages. Pour donner à cet hôtel un jardin de quelque étendue, on prit toute la partie de la promenade du Mail, correspondant à la longueur totale de l'édifice. Cette promenade se trouvait ainsi considérablement diminuée. Les magistrats réclamèrent contre cet envahissement; mais ils ne furent pas écoutés, et la ville ne reçut aucune indemnité pour la dépossession de son terrain.

REPRÉSENTATIONS THÉATRALES ET SALLE DE SPECTACLE.

Dans les temps antérieurs au XVIIe siècle, les représentations théâtrales faisaient, en quelque sorte, partie des cérémonies du culte catholique: elles avaient alors, presqu'exclusivement pour objet, de montrer au peuple le spectacle des principaux mystères ou des grands événements de la religion, et un théâtre temporaire était

dressé, à cet effet, le plus souvent dans la place du cloître St-Gervais ou dans la cour du palais épiscopal.

La plus ancienne représentation de ce genre, dont il soit fait mention dans l'histoire de Soissons, fut donnée en 1530. D'autres représentations eurent lieu en 1559, et pendant les années suivantes, pour échauffer le zèle des Catholiques. Quand la faction des ligueurs commença à s'agiter ouvertement contre la puissance royale, on mit sur la scène l'histoire d'Élisée, d'Achab et de Jézabel. En 1579, cette pièce, composée par un sieur Jean-Baptiste Petit, bourgeois de Soissons, fut reçue avec de grands applaudissements.

Mais lorsque l'art dramatique, cessant de traiter les sujets religieux, fut devenu tout profane, il fallut nécessairement chercher un autre théâtre. Ce ne dut être qu'après un laps de temps assez considérable que la population de Soissons, placée sous l'influence toute puissante du clergé, osa enfreindre ses défenses, et se livrer sans crainte à un genre de plaisir que sa susceptibilité réprouvait. Et quand, plus tard, quelques troupes de comédiens se hasardèrent à y donner des

représentations, elles s'installèrent dans un grand bâtiment qui servait de magasin ou de grange à l'hôtellerie de la Licorne, laquelle était placée vers le milieu du côté oriental de la rue du Pot d'Étain, où se trouve la maison n° 20.

En 1778, le corps de la bourgeoisie fit construire, au moyen d'une souscription, une petite salle, dans le pâté de maisons situé entre la rue St-Antoine et celle du Grenier à Sel. Mais cette salle, devenue beaucoup trop petite pour recevoir toutes les personnes qui prenaient l'habitude du spectacle, on fit élever la salle actuelle sur l'emplacement même de l'église paroissiale de Notre-Dame des Vignes : une partie des fondations et des murs de cette église ont été conservés dans le nouvel édifice.

PRISONS.

On a vu que sous le régime féodal, chaque juridiction seigneuriale avait ses baillis, sa mai-

son de justice et sa prison, presque toujours placée dans quelque partie du manoir du seigneur : ainsi la prison de l'évêque était dans le palais épiscopal; celle du comte dans l'une des tours du château; le chapitre avait la sienne dans les bâtiments du Cloître; il en était de même des autres corporations religieuses qui avaient droit de justice. La prison de la commune était toujours placée dans le beffroi qui formait une dépendance essentielle de l'hôtel commun, ou maison de ville. Cependant, lorsque le corps municipal s'établit, en 1552, dans le châtelet de la porte Neuve, les prisons qui servaient à renfermer les justiciables de la prévôté, furent maintenues dans le bâtiment de l'ancien beffroi, quoique la plus grande partie de ce bâtiment eût été cédée à l'élection.

Ces prisons devinrent, dans la suite, celles du bailliage et du présidial; mais la grande extension donnée, vers le milieu du siècle dernier, à la circonscription territoriale du ressort de cette cour, le peu d'espace que renfermait l'ancien beffroi et son état de vétusté, ayant rendu nécessaire la construction d'une nouvelle prison, on bâtit, à

cet effet, celle qui occupe présentement l'un des angles de la grande place.

Une ordonnance royale, de l'année 1770, prescrivait que tous les mendiants et gens sans aveu, trouvés en état de vagabondage, seraient arrêtés et renfermés dans des maisons de force, qui devaient être établies, suivant la même ordonnance, dans le chef-lieu de chaque généralité. La généralité de Soissons fit en conséquence construire une prison à ses frais; mais comme l'objet de cette prison avait beaucoup de rapport avec celui de l'hôpital général, dont elle paraissait devoir être presque une dépendance, on prit, pour son emplacement, une partie du jardin de cet hôpital, à la condition qu'il deviendrait propriétaire du bâtiment, dans le cas où la maison de force serait supprimée.

Le bâtiment peu étendu, dans l'origine, a reçu des augmentations considérables depuis qu'on en avait fait une des maisons de correction du département de l'Aisne. Celle-ci a été réunie, en 1833, à la maison centrale de Montreuil, près de Laon.



ASSEMBLÉE PROVINCIALE
DES NOTABLES.

Un édit du 5 juillet 1787 ayant ordonné la formation pour la généralité de Soissons, d'une assemblée provinciale des notables, composée des députés de la noblesse, du clergé et du tiers-état, elle se réunit le 17 novembre suivant, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le comte d'Egmont Pignatelli, grand d'Espagne, seigneur de Braisne. La ville de Soissons se trouvait représentée, dans cette assemblée, par son maire, M. Godard de Clamecy, et par MM. Mennesson, échevin; Brayer, lieutenant général de police de Soissons, et Blein de la Chaussée, avocat, lequel y remplissait les fonctions de procureur-syndic du tiers-état. M. le marquis de Puységur, seigneur de Buzancy, y siégeait aussi.

La session ne dura qu'un mois et ne fut point renouvelée, parce que le roi convoqua, dans le

courant de l'année suivante, la fameuse assemblée nationale des états généraux qui mit fin à la vieille monarchie. Pour l'expédition des affaires, l'assemblée provinciale de Soissons se partagea en quatre bureaux qui s'installèrent dans une maison de la rue du Coq Lombard. Un rapport du quatrième bureau, celui de l'agriculture et du commerce, attribuait l'accroissement de la mendicité, dans le Soissonnais, à trois causes : 1° la concentration de la propriété territoriale et son exploitation par trop peu de fermiers ; 2° l'absence de manufactures ; 3° le trop grand nombre de monastères qui distribuaient des aumônes à leurs portes. La troisième cause du mal, celle qui tendait à en atténuer la rigueur, a disparu ; mais les deux autres subsistent toujours.



ÉPOQUE ACTUELLE.

(COMPRENANT 50 ANS.)

RÉVOLUTION DE 1789.

La révolution française, si féconde partout ailleurs en grands résultats, fut, sous le rapport matériel, stérile et plutôt funeste qu'avantageuse pour Soissons. Cette ville perdit tout ensemble son rang de capitale de province et de généralité, son bailliage royal, son bureau des trésoriers de France et tous ses établissements religieux, dont plusieurs dataient des premiers siècles de la monarchie.

Les Soissonnais embrassèrent avec ardeur l'idée de voir reconstituer le corps social par de sages réformes, que la marche rapide du temps rendait chaque jour plus indispensables. Leur première pensée fut de rentrer dans le droit d'élire leurs magistrats municipaux, bien qu'ils n'eussent point à se plaindre des choix faits depuis

vingt ans par le duc d'Orléans. Ces magistrats étaient alors MM. de Clamecy, maire; Mennesson, Brocheton, Brayer, Jean, premier, second et troisième échevins; le quatrième était mort depuis quelque temps

Le 12 février 1789, les délégués des corporations et des paroisses se trouvant réunis, au nombre de vingt-cinq seulement, à l'hôtel de ville, à l'effet de voter une adresse de remercîment au roi, pour la double représentation qu'il avait accordée au tiers-état à l'assemblée des états généraux, on proposa de procéder, séance tenante et suivant les dispositions de l'arrêt de 1665 et de l'édit de 1750, à la nomination de nouveaux magistrats, en remplacement de ceux qui étaient en fonctions, mais dont la durée allait bientôt finir. Le maire étant absent, la proposition fut accueillie par les premier et troisième échevins, quoique vivement combattue par le deuxième. L'élection eut lieu. Néanmoins, sur la protestation du procureur du roi, les personnes élues se démirent d'une candidature conférée dans un moment d'entraînement et qui pouvait mécontenter le duc d'Orléans, qu'il convenait de ménager.

La nomination des quatre députés, aux états

généraux, par les assemblées bailliagères, se fit le 19 mars suivant. La noblesse, réunie à l'hôtel de ville, porta ses suffrages sur le comte d'Egmont Pignatelli; le clergé, convoqué à l'évêché, nomma, pour son député, M. Delaître, curé de Berny-Rivière, et MM. Brocheton, second échevin, et Ferté, d'Acy, cultivateur, furent élus par le tiers-état, dans la grande salle du bailliage. Les cahiers donnés à ces députés, rédigés sous l'inspiration des principes de liberté qui surgissaient alors de toutes parts, indiquaient de nombreuses réformes à réclamer dans toutes les branches de l'administration gouvernementale.

Toute la population soissonnaise prit spontanément les armes, le 25 juillet, sur la nouvelle apportée, par un exprès, de Crépy en Valois, que des brigands avaient coupé les blés, pendant la nuit, et qu'ils se dirigeaient, au nombre de quatre mille, sur Villers-Cotterêts. C'était une fausse nouvelle, répétée le même jour sur beaucoup de points de la France, pour jeter l'alarme dans les esprits et ameuter la multitude au profit des passions démocratiques. Cette prise d'armes fut l'origine de la garde nationale, laquelle suc-

céda à la vieille milice urbaine, morte de décrépitude, et absorba, dans son sein, les compagnies particulières de l'Arc, de l'Arquebuse et de la Ville. Celle des Pompiers fut même englobée momentanément dans cette première réforme des anciennes institutions de Soissons ; mais on la rendit bientôt à sa spécialité, avec un changement dans son uniforme : les parements, revers et collet rouges, furent remplacés par du velours noir.

La nuit à jamais mémorable du 4 août 1789, qui vit s'écrouler tous les priviléges féodaux et toutes les immunités ecclésiastiques, vit aussi disparaître les jurandes et maîtrises des corps de métiers. L'abolition de l'apanage du duc d'Orléans, rendit à Soissons sa liberté municipale. Peu de semaines après, un décret de l'assemblée nationale, qui s'était déclarée assemblée constituante, ordonna la suppression des chapitres et des ordres monastiques, et mit tous les biens du clergé à la disposition de l'État, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. De plus, toutes les paroisses furent réunies à la cathédrale,

à l'exception de celle de St-Vaast. Ce décret, qui touchait vivement Soissons, fut bientôt suivi d'un autre non moins important : celui-ci ordonnait une nouvelle division de la France en quatre-vingt-trois départements, et remplaçait, les généralités et autres administrations provinciales, par des conseils ou assemblées de département et de district. Comme le département de l'Aisne se trouva formé, en grande partie, de la généralité de Soissons, les Soissonnais pouvaient espérer que leur antique cité conserverait son rang de chef-lieu; mais ce rang lui fut disputé par Laon, et les deux villes rivales offrant une importance à peu près égale, sous le rapport de la population, l'assemblée nationale laissa aux électeurs du département, qui furent convoqués à Chauny, le soin de décider la question. Malgré les efforts de MM. Quinette, Letellier, Quinquet et Fiquet, qui prirent successivement la parole et firent valoir, avec une éloquence patriotique, les titres de la ville qu'ils représentaient, Laon obtint la préférence. La décision de l'assemblée électorale de l'Aisne, qui fit descendre la vieille cité de Clovis au rang de chef-lieu de district, fut prise

à l'imposante majorité de quatre cent onze voix contre trente-sept.

La suppression de l'intendance fut suivie de celles du bureau des finances, de l'élection, du grenier à sel, enfin de toutes les administrations financières qui siégeaient à Soissons. Chaque jour voyait de nouvelles réformes, et chaque réforme portait atteinte aux intérêts des habitants.

L'assemblée nationale avait déclaré que tous les citoyens nés français, qui payaient un impôt représentant seulement quelques journées de travail, seraient électeurs municipaux. Une innovation aussi hardie qui faisait descendre le cens électoral jusqu'aux derniers artisans, faite brusquement et sans transition, ne pouvait point ne pas entraîner des conséquences fâcheuses, dans un moment où le vieil édifice social était si fortement ébranlé dans toutes ses parties. La population soissonnaise, jusque-là si calme et si pacifique, vit éclater tout à coup, dans son sein, des rivalités et des cabales. Les classes moyennes, c'est-à-dire, les petits propriétaires, les marchands et les gens de métiers, auxquels se réunirent les avocats, les procureurs, etc., poussés

par des esprits ardents qui rêvaient déjà le nivellement de toutes les conditions, manifestèrent des dispositions malveillantes envers la haute bourgeoisie, quoique celle-ci ne se montrât nullement contraire à la réforme des abus, à ce grand principe de la révolution. Mais telle fut la prévention aveugle des partisans de la démocratie que, dans la crainte que la bourgeoisie ne l'emportât aux élections municipales qui devaient avoir lieu très-prochainement, ils demandèrent que les faubourgs fussent séparés de la ville pour former une commune à part. Une pareille demande fut, comme elle devait l'être, repoussée avec dédain par l'assemblée nationale.

Les élections furent tout à l'avantage du parti démocratique. Un M. Gouillard, avocat du roi au bureau des finances, qui, dans plusieurs écrits, s'était fait le champion de ce parti, fut nommé maire, et M. Fiquet procureur de la commune. La haute bourgeoisie, loin de se décourager de cet échec, sentit le besoin de se prémunir contre les mauvaises intentions de ses adversaires ; elle forma une société qui prit le nom de *Club patriotique* et fut installé dans l'église du couvent des

Cordeliers. Les démocrates eurent aussi, sous le titre des *Amis de la Constitution*, leur société, affiliée à celle de Paris, devenue, depuis, si fameuse sous le nom de *Société des jacobins*.

Soissons commençait à ressentir vivement le contre-coup de toutes les réformes que chaque jour voyait opérer, et qui compromettaient le bien-être de beaucoup de familles. La dispersion des corporations religieuses et la suppression des administrations civiles et financières enlevaient à la circulation une masse considérable de capitaux, et cela, dans un moment où le commerce était languissant et le prix du pain élevé. Il s'en suivit naturellement, dans les esprits, une réaction défavorable au nouveau système. Le club patriotique crut devoir en profiter pour renverser une municipalité qui lui était contraire et même hostile. Elle demanda donc la fusion des deux sociétés et la convocation d'une assemblée générale de la commune. Cette assemblée eut lieu le 13 juin 1790. Les officiers municipaux furent énergiquement attaqués et confondus par leurs adversaires, qui demandèrent une seconde assemblée pour le surlendemain, comptant bien en finir avec la mu-

nicipalité, mais elle sut prévenir le coup en refusant la convocation. Le club patriotique prit alors la résolution de faire contre elle une adresse à l'assemblée nationale. Cette adresse était rédigée, on allait se réunir pour la signer, quand des démocrates, suivis d'une troupe de gens du peuple, firent irruption dans la salle, en chassèrent de force ceux des membres qui s'y trouvaient déjà, et s'emparant de l'adresse, la portèrent en triomphe à l'hôtel de ville. Le maire, sous prétexte d'assurer la tranquillité publique, ordonna la fermeture des clubs; cet acte de vigueur fut à peu près le seul qui signala son administration (*).

Les droits politiques conférés aux classes inférieures n'amélioraient nullement leur condition. Les débats des clubs et de la place publique tenaient, au contraire, les hommes éloignés du travail et tuaient le crédit. Chaque jour l'argent devenait plus rare et les denrées plus chères. Le nombre des indigents s'accroissait d'une manière effrayante. La bourgeoisie, frappée par les réformes, était forcée elle-même de s'imposer des pri-

(*) M. Gouillard eut pour successeur, dans ses fonctions de maire, MM. Lelièvre, Pioche et Butel.

commune de Soissons. Quelque temps après, la populace s'étant opposée au départ de voitures chargées de blé, à la destination de Metz, et la municipalité n'ayant pas eu le courage de faire respecter le décret qui autorisait la libre circulation des grains, sa mollesse fut dénoncée à l'assemblée nationalé, Robespierre ne manqua pas de venir à son secours, sous le spécieux prétexte qu'elle avait dû se prêter à la volonté du peuple.

La suppression générale des parlements, arrivée sur ces entrefaites, entraîna celle de tous les autres corps judiciaires. C'est ainsi que toutes les anciennes institutions s'effaçaient sous le niveau révolutionnaire. Soissons vit substituer à son bailliage provincial, où siégeaient dix-neuf magistrats, portant la robe rouge et jugeant au civil comme au criminel, un simple tribunal civil composé de cinq juges. Les citoyens, auxquels était conféré le droit de nommer les membres du nouveau tribunal, portèrent leurs suffrages sur MM. Brocheton, député à l'assemblée nationale, Boquet, Decaisne, Brulé et Petit. Peu de temps après, la juridiction consulaire fut remplacée par un tribunal de commerce:

mais là il n'y eut guère de changé que le nom.

Au milieu de cette impitoyable destruction de l'ancien ordre de choses, il ne restait plus debout que le siége épiscopal. Les chapitres, les ordres monastiques et les communautés, abolis par le décret du 3 novembre 1789, s'étaient dispersés ou étaient sur le point de le faire, mais les chanoines n'avaient point quitté leur sanctuaire sans protester avec la plus vive énergie contre le serment qu'on exigeait des prêtres. L'évêque, M. de Bourdeilles, protesta de son côté contre la nouvelle constitution civile du clergé et contre toutes les suppressions faites dans son église sans sa participation. Il refusa formellement le serment prescrit et préféra, malgré son grand âge et ses infirmités, l'exil à la conservation de son siége, achetée au prix d'une formalité qu'il croyait contraire aux libertés de l'Eglise et à sa conscience. Sur son refus, le conseil général de l'Aisne déclara le siége vacant et convoqua les électeurs du département pour choisir un autre évêque; car l'assemblée constituante avait décrété que la nomination aux dignités et fonctions ecclésiastiques appartenait aux citoyens qui y procéderaient, par la voie de

l'élection, comme pour les fonctions civiles et judiciaires.

On fit choix de M. Marolles, curé d'une des paroisses de St-Quentin et député à l'assemblée nationale. Le nouveau prélat, après s'être fait sacrer à Paris par le célèbre évêque d'Autun, M. de Talleyrand, vint à Soissons, où il fut reçu avec enthousiasme : la garde nationale se porta à sa rencontre, il y eut des feux de joie et des illuminations; mais c'était moins au ministre de Dieu qu'à l'homme politique que tous ces honneurs étaient rendus. M. Marolles fut installé le 5 février 1791, et les *Amis de la Constitution,* dont le club venait de se rouvrir, lui décernèrent l'honneur de la présidence, qu'il s'empressa d'accepter. Il avait pris pour sceau épiscopal une couronne d'épines avec ces mots : *Foi, paix, charité.*

Le reste de l'année 1791 s'écoula sans amener aucun événement digne de remarque. L'assemblée constituante se retira, après avoir presque achevé de battre en ruines la vieille monarchie, qu'elle avait mission de rajeunir, et donné à la France une constitution si imparfaite qu'elle ne pouvait

guère servir que de transition pour arriver à la république. Elle fut remplacée, le 1er octobre, par une nouvelle assemblée appelée *la Législative*. MM. Quinette et Fiquet, portés par les Soissonnais, firent partie de la députation de l'Aisne. Ils siégèrent ensuite à la convention et au conseil des Cinq Cents (*).

Les puissances étrangères, effrayées des progrès de la révolution, faisaient des armements considérables. Le 20 avril 1792, l'assemblée nationale déclara la guerre à l'Autriche, et au mois de juillet un camp fut établi à Soissons, dans la plaine de St-Crépin en Chaye. Il avait pour objet d'exercer les bataillons de volontaires avant de les envoyer à l'armée. La plupart des édifices religieux furent remis à l'administration de la guerre et convertis en hôpitaux, capables de recevoir au besoin sept à huit cents malades, et en magasins d'approvisionnements de toute espèce, non-seulement pour les besoins du camp de Soissons, mais

(*) M. Quinette fut ministre de l'intérieur sous le directoire, préfet de la Somme, conseiller d'Etat et directeur général de la comptabilité des communes et des hospices sous l'Empire; pair de France pendant les cent jours et membre de la commission du gouvernement provisoire après la deuxième abdication de Napoléon.

aussi pour ceux de l'armée des Ardennes, commandée par la Fayette. L'abbaye de St-Jean des Vignes, affectée spécialement au service des vivres, reçut une grande manutention; l'atelier des pétrins fut établi dans sa belle église.

Le 2 août, quelques soldats ayant trouvé dans leur pain des parcelles de verre, bientôt tout le camp, fort d'environ cinq mille hommes, fut en rumeur. Ces hommes exaltés se persuadent que c'est l'effet d'un complot pour les empoisonner, et se portent en tumulte dans la ville, poussant des cris de vengeance et de mort contre les agents des subsistances. Les officiers municipaux, dont le patriotisme leur est heureusement bien connu, parviennent cependant à les apaiser, avec la promesse qu'une dénonciation sera envoyée sur-le-champ à l'assemblée nationale, et le soir même, une dépêche, aussi irréfléchie que la conduite des soldats, part pour Paris. Trois commissaires de cette assemblée : Carnot, Gasparin et Lacombe St-Michel, envoyés pour s'assurer de l'état du camp, étant arrivés dans la nuit suivante, procédèrent, sans perte de temps, à une enquête en présence de membres du district, de la municipa-

traite des filles du Seigneur ! Comment tenir contre un argument de cette force, présenté par l'un des législateurs de la France? Les religieuses furent expulsées du monastère où elles comptaient finir leurs jours dans la paix et la prière. Le hennissement des chevaux (car on en fit un quartier de cavalerie), des jurements, d'impudiques chansons se firent entendre sous ces voûtes qui ne retentissaient, depuis douze siècles, que des chants sacrés des vierges.

RÉPUBLIQUE.

Le 10 août, le trône tombe sous les coups redoublés de toutes les mauvaises passions acharnées à sa ruine. La religion est proscrite, et ses ministres, assermentés et non assermentés, chassés du sanctuaire. Plus de culte, plus de prières, partout la profanation, le sacrilége et l'impiété. M. Marolles, abandonné et dédaigné de ceux-là même qui l'avaient le plus chaudement accueilli, se trouve encore fort heureux de remplir, pour

subsister, un emploi très-subalterne dans l'hôpital militaire établi au séminaire, où il meurt au bout de quelques mois. Il fut enseveli, sans aucune distinction, et enterré comme un simple soldat, dans le cimetière qu'il avait béni l'année précédente, vers la plaine de St-Crépin en Chaye, où l'on a construit, en 1827 le nouveau bastion, n° 10.

La chute du trône et la captivité du roi furent suivies de l'invasion de la Champagne par les armées étrangères. Les souverains comptaient sur le bon accueil de la grande majorité de la nation, qui voyait avec douleur le triomphe de la faction républicaine et regrettait une royauté, la plus illustre comme la plus ancienne de l'Europe, à laquelle on pouvait bien reprocher, sans doute, des fautes, mais non les crimes, dont il convenait à ses ennemis de l'accuser. Soissons devint le grand dépôt de l'armée chargée de repousser l'invasion. Chaque jour des bataillons des fédérés de Paris arrivaient au camp, qui compta bientôt jusqu'à vingt-cinq mille hommes. Dans ce nombre, il s'en trouva qui sortaient malheureusement de la lie du peuple de la capitale : gens sans frein, plus disposés au désordre qu'à combattre pour

l'honneur et la patrie; remplis de toutes les fureurs de la démagogie; toujours prêts à voir partout des complots de trahisons. Dès ce moment le camp fut une véritable calamité pour la ville et les communes d'alentour: malheur à quiconque ne paraissait pas partager l'exaltation révolutionnaire des fédérés, ou voulait s'opposer à leurs déprédations; il s'exposait à toutes sortes de mauvais traitements. Les vivres devenant rares, et les objets d'habillement manquant, ces hommes se livrèrent bientôt à la fougue aveugle de leurs passions. Ils égorgèrent sur la grande place, un de leurs officiers supérieurs, parce qu'il n'avait pu leur faire délivrer des effets qu'ils réclamaient. Quelques jours après, un sergent-major, soupçonné, sur un propos de cabaret, de trahison et d'embauchage, subit le même sort dans le Mail, et les meurtriers portèrent sa tête au bout d'un sabre aux membres du district. Deux autres sous-officiers tombèrent encore sous les coups de ces forcenés; enfin le bourreau de l'ancien bailliage fut tué à coups de sabre, par des soldats, avec lesquels il était à boire, et qui voulaient le forcer à payer tout l'écot.

Un voisinage si dangereux engagea beaucoup

de personnes à s'éloigner de la ville. D'ailleurs les réformes opérées dans toutes les branches de l'administration publique avaient causé une grande perturbation au sein de la bourgeoisie. Il était peu de familles qui n'eussent à regretter la perte de charges acquises à titre onéreux, ou d'emplois qu'une longue possession pouvait faire regarder comme une propriété, et dans lesquels ces familles trouvaient une existence honorable. D'un autre côté des réquisitions souvent renouvelées pour les besoins des troupes, et, plus tard, la loi du maximum furent, pour la plupart des marchands, une source de pertes considérables, sinon, une source de ruine. Aussi la population de Soissons décrut-elle sensiblement, et, quand l'ordre et la paix revinrent cicatriser tant de plaies, cette population s'élevait à peine à sept mille âmes.

La religion abolie : la cathédrale fut livrée, avec intention, aux usages les plus profanes. Les grands locaux abondaient à Soissons, mais on voulait faire outrage à la sainteté du lieu : le chœur et le sanctuaire sont encombrés d'effets de campement et d'équipement : les chapelles laté-

rales, fermées de grilles, reçoivent des fusils et des sabres et la nef sert de magasin à fourrages. Bientôt les charretiers se plaignent que leurs voitures ne peuvent arriver qu'avec beaucoup de peine dans l'intérieur du magasin. On propose, pour y remédier, de démolir le dallage de l'église, déjà en grande partie brisé par la charge des voitures, ainsi que les marches du portail, sur lesquelles on avait établi une rampe en terre. Mais le commissaire des guerres, Meurizet, s'oppose énergiquement à cette dégradation qui eût été suivie, sans doute, de beaucoup d'autres plus considérables. Une fois la pioche mise dans ce bel édifice, où l'œuvre de la destruction se serait-elle arrêtée, quand de chauds patriotes demandaient qu'on le fit disparaître de la surface du sol? Les magasins se trouvant promptement épuisés, la cathédrale fut consacrée aux fêtes républicaines et transformée en temple de la Raison. Cette nouvelle destination fut provoquée par ceux qui désiraient sa conservation; c'était le seul moyen de l'arracher aux démolisseurs.

Son riche mobilier, celui de l'abbaye de Notre-Dame et généralement de tous les établissements

religieux de Soissons fut gaspillé, ou devint la proie de cette tourbe de pillards qui avaient envahi toutes les parties de l'administration publique. Quelques objets précieux furent heureusement soustraits à leur rapacité, et, grâce à cette pieuse prévoyance, l'église de Soissons peut encore offrir, aujourd'hui après la tempête, les reliques de ses deux apôtres à la vénération de ses fidèles.

La vente, quoiqu'à vil prix, des biens-fonds du clergé, dont des parties considérables touchaient presqu'aux portes de la ville, ne profita point à ses habitants; les cultivateurs qui tenaient ces biens à ferme ou des agents de la république s'en rendirent généralement acquéreurs, et la ville perdit sans retour les ressources que lui procuraient les revenus de l'église, lesquels étant dépensés, sinon en totalité, du moins en grande partie dans ces murs, donnaient du mouvenent à la circulation de l'argent et au commerce. Il est vrai qu'on lui promit une somme de cent mille écus sur le produit de la vente des biens nationaux; mais cette promesse, faite pour gagner sans doute les Soissonnais au nouvel ordre de

choses, ne fut point remplie et la ville n'en reçut jamais un seul écu.

La caisse centrale de l'ancienne généralité avait été maintenue à Soissons, bien qu'elle fût devenue celle du département de l'Aisne. Un arrêté de l'administration départementale ayant ordonné que cette caisse fût transférée à Laon, les Soissonnais conçurent un vif déplaisir de cette mesure; elle leur rappelait toutes les pertes que leur ville avait éprouvées. Saisissant l'occasion des tentatives faites par les Girondins de soulever les départements contre la convention, pour se venger de cette administration qu'ils suspectaient de leur être défavorable, ils s'opposèrent à l'exécution de l'arrêté, et la dénoncèrent comme coupable de mollesse et d'incivisme. Une députation fut envoyée à la convention, qui l'admit à sa barre le 25 juin 1793. Lherbon, officier municipal et l'un des membres les plus influents de la société populaire, porta la parole. « Citoyens, dit-il, les ennemis de la liberté ont été trompés dans leurs coupables espérances. Nous applaudissons au courage que vous avez montré en écartant de votre sein les perfides représentants du peuple

(les Girondins) qui, par leurs clameurs, retardaient vos travaux. C'est en vain qu'on appelle la guerre civile ; il y a dans toute la république beaucoup de braves républicains qui veillent pour la liberté. La ville de Soissons en a donné l'exemple. Elle a voué au mépris les écrits liberticides des Condorcet, des Jean de Bry, des Perrin, etc. Les citoyens de Soissons sont restés fermes dans leurs principes. Nous sommes venus dénoncer, au nom de la société populaire de Soissons et de tous les habitants, l'inertie coupable de l'administration du département.....

« Nous vous demandons l'approbation des mesures que nous avons prises relativement aux arrêtés du département, auxquels nous avons refusé d'obéir. Nous prions la convention nationale d'ordonner que les quatre mille fusils qui sont dans les magasins de Soissons, soient réparés pour nous être donnés en place de ceux que nous avons cédés à nos frères qui ont été combattre les ennemis de la république. Nous demandons, enfin, qu'il nous soit accordé trente mille livres sur les cent mille écus qui nous reviennent de la vente des biens nationaux. »

La députation fut admise à l'honneur de la séance ; mais sa démarche n'eut point le résultat qu'on s'en était promis. La convention, devinant facilement le motif secret qui faisait agir les Soissonnais, maintint les ordres de l'autorité supérieure, qu'il fallut exécuter, et Lherbon fut arrêté, peu de temps après, et transféré dans les prisons de Paris. La société populaire ayant pris chaudement la défense de son mandataire, l'agent national du district saisit ses papiers et plusieurs de ses membres allèrent grossir le nombre des détenus qui peuplaient le collége. Cet établissement n'avait point échappé aux réformateurs : les Oratoriens chassés et les classes fermées, son vaste bâtiment transformé en maison d'arrestation, avait reçu les personnes auxquelles les révolutionnaires donnaient les noms de suspects et d'aristocrates, pour avoir un prétexte de les persécuter ; heureux quand elles en étaient quittes avec la perte seulement de leur liberté. On distinguait parmi celles que frappa cette honorable proscription : MM. de Clamecy, ancien maire ; Menesson, échevin ; Brocheton, député à l'assemblée constituante ; Blein, procureur général du dépar-

tement ; Quinquet, procureur du district ; le marquis de Puységur, avec sa femme et ses enfants ; Dutour de Noirfosse, major général de l'armée française dans l'Inde ; le général de Beaurepaire ; Mme l'abbesse de Notre-Dame ; des chanoines, etc..., en un mot, l'élite de la population soissonnaise.

Soit crainte, soit désir de sauver ceux de ses membres qui étaient incarcérés, la société populaire prit le langage du républicanisme le plus pur. Elle envoya une nouvelle députation qui se présenta, le 30 janvier 1794, à la barre de la convention. « Législateurs, dit l'orateur de la députation, un système affreux d'oppression règne dans la ville de Soissons. Les meilleurs patriotes sont incarcérés. On a tenté de dissoudre la société populaire..... » Après s'être plaint de la conduite de l'agent national Paillet, et de l'arrestation du patriote Lherbon, l'orateur continue ainsi : « Le motif bien réel de cette persécution, c'est la guerre faite par la société populaire aux intrigants, aux modérés, aux fédéralistes, aux aristocrates, *à ces hommes à jamais exécrables* qui avaient signé pour la conservation du tyran

et la mort de tous les patriotes; la mort de vous tous, législateurs.....

« Quantité de ces signataires influencent la municipalité de Soissons, le comité de surveillance et le district; grand nombre tiennent les premières places dans la garde nationale et dans les différentes administrations civiles et militaires. La guerre aux royalistes, c'est là notre crime, législateurs, et nous nous en glorifions; c'est le crime de la société populaire et républicaine de Soissons, c'est là le sujet de notre persécution.

« Il faut purger Soissons de tous ces royalistes. En conséquence, nous vous prions, au nom du bien public, d'envoyer des commissaires pour prendre connaissance des faits et des vexations que nous vous soumettons, réchauffer l'esprit public qui a pu être refroidi par ces actes d'oppression, et livrer ensuite les coupables et les conspirateurs à la justice et au glaive de la loi. »

Cette dénonciation donne la mesure du vertige démagogique qui s'était emparé des esprits. A quels souvenirs amers, à quels remords déchirants ses auteurs n'eussent-ils pas été condamnés

pour le reste de leurs jours, si la convention, s'associant à leurs vœux et à leurs haines, eût donné à un autre Collot d'Herbois, à un autre Carrier, la mission de purger Soissons *de tous ces hommes à jamais exécrables* qu'on venait de signaler à la vindicte républicaine! Que d'honnêtes gens eussent péri victimes d'une délation aussi odieuse qu'elle était irréfléchie? Que de têtes fussent tombées sous la hache des démagogues? On frémit à l'idée qu'une pareille proscription ait pu être appelée sur des concitoyens dont tout le crime était de ne pas partager, au même degré, l'exaltation frénétique du moment.

Mais Soissons n'eut point la douleur de voir le sang de ses enfants couler sur l'échafaud, et les orgies de la liberté n'y furent que ridicules. Comme beaucoup d'autres villes, elle eut ses saturnales républicaines; ses frères et amis, qui s'honoraient du titre de *sans-culottes ;* ses orateurs de carrefour qui, coiffés du bonnet rouge, déclamaient en style de halle, du haut d'une charrette, leur servant de tribune, contre les prêtres et les nobles, contre l'autel et le trône. Elle eut aussi ses théophilantrophes et son temple de la

Raison, avec sa déesse de la liberté, jeune et jolie femme, habillée à l'antique, les bras et les jambes nus, portée sur un brancard en procession par les rues de la ville, et placée ensuite sur l'autel de la patrie, entre les bustes en plâtre de Lepelletier de St-Fargeau et de l'ignoble Marat.

On rapporte que plusieurs Soissonnais furent redevables de la vie à un de leurs concitoyens, M. Lejeune, placé à la tête du bureau de la police générale par le représentant St-Just, qui l'avait connu avant de siéger à la convention. Lejeune était spécialement chargé de faire, à Robespierre et à St-Just, le rapport des dénonciations adressées chaque jour aux comités de salut public et de sûreté générale. Un jour, Robespierre lui remit une liste de Soissonnais dénoncés comme aristocrates (c'était plus qu'il n'en fallait pour les envoyer tous à la mort), avec ordre de lui faire promptement un rapport qui pût servir d'acte d'accusation. Lejeune emporta la fatale liste chez lui, leva un pavé de sa cour et l'enterra dessous. Robespierre oublia la liste et le rapport, et porta quelque temps après sa tête sur cet échafaud où il avait fait monter tant de victimes. Il est fort à

regretter, dans l'intérêt de la vérité, comme dans celui de la mémoire de Lejeune, que l'authenticité d'un fait aussi important ne repose que sur le seul dire de son auteur ; car beaucoup de personnes le révoquent en doute, tandis qu'une pareille action était bien propre à laver M. Lejeune du reproche qu'on lui fait d'avoir pu mériter la confiance d'un St-Just et d'un Robespierre, et de leur avoir même servi, en quelque sorte, d'instrument dans leurs sanglantes proscriptions.

Nous avons cru devoir nous abstenir de citer les noms des individus qui se firent remarquer par la chaleur de leurs opinions ultra-révolutionnaires ; quelques-uns les avaient adoptées par conviction, d'autres par entraînement, le plus grand nombre par prudence et même par crainte ; mais tous les modifièrent beaucoup dans la suite ou les abandonnèrent entièrement. D'ailleurs, parmi ceux qui se signalèrent le plus, très-peu avaient reçu le jour à Soissons.

Il est néanmoins un Soissonnais dont le nom appartient à l'histoire : c'est Charles-Philippe Ronsin, qui périt victime, comme tant d'autres, de cette terrible démagogie dans laquelle il s'était jeté à corps perdu.

Ronsin, qui avait embrassé la profession d'homme de lettres, s'était fait connaître, en 1790, par la publication, sous le patronage de Bailly, maire de Paris, d'une tragédie de Louis XII, dans laquelle la Fayette était représenté, sous son même nom et dans le personnage d'un de ses ancêtres, comme le héros modérateur de la France. La pièce, jouée au Théâtre Français, n'eut point de succès, malgré la grande popularité dont jouissait alors le commandant de la garde nationale parisienne.

Lié avec Marat, Danton et autres fameux démagogues, Ronsin avait été successivement nommé, par leur crédit, commissaire ordonnateur, adjoint du ministre de la guerre et, enfin, commandant, conjointement avec Rossignol, de l'armée révolutionnaire envoyée contre la Vendée. Mauvais généraux et mauvaises troupes, cette armée, forte de quarante-cinq mille hommes, fut battue et mise en déroute, par six mille royalistes, et Ronsin vint reprendre sa place au club des Cordeliers dont il était membre. Décrété d'arrestation par la convention, sur la dénonciation du représentant Philippeaux qui l'accusait, bien à tort sans doute, de trahison, il fut rendu à la li-

berté le 2 février 1794. Arrêté de nouveau, le 13 mars suivant, avec Hébert, l'auteur du *Père Duchesne,* Momoro, Vincent et autres, au nombre de dix-neuf, désignés sous le nom des *Hébertistes,* il fut condamné à mort avec eux par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 25 du même mois, à l'âge de quarante-deux ans.

Ronsin montra dans la prison beaucoup de fermeté. « Qu'est-ce que tu écris-là, dit-il à Momoro qu'il voyait très-occupé à préparer sa défense? Tout cela est inutile; ceci est un procès politique. Vous avez parlé, tandis qu'il fallait agir..... Vous deviez savoir que tôt ou tard les instruments des révolutions sont brisés..... Le temps vous vengera, le peuple victimera les juges et fera justice de votre mort. J'ai un enfant que j'ai adopté; je lui ai inculqué les principes d'une liberté illimitée; quand il sera grand, il n'oubliera pas la mort injuste de son père adoptif, il poignardera ceux qui nous auront fait mourir; il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous..... Apprêtez-vous à mourir, je jure que vous ne me verrez pas broncher..... » Une autre fois il dit à Hébert : « Le parti qui nous envoie à la mort, y

marchera à son tour, et cela ne sera pas long. »

Le triomphe de nos armées, en refoulant l'ennemi jusqu'au delà du Rhin, avait amené la dislocation du camp, et Soissons fut enfin affranchie de la contrainte dans laquelle l'avait tenue ce voisinage redoutable. La chute de Robespierre et du régime de terreur qui désolait la nation, ouvrit les prisons, et chacun, patriote, modéré; aristocrate même, retourna chez soi, où il put vivre avec quelque sécurité, quoique la France eût encore bien des mauvais jours à traverser. Une exaltation de longue durée ne pouvait convenir au caractère naturellement doux et humain de la population soissonnaise. Les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité, ne trouvaient plus d'écho dans le peuple qui, manquant de travail et de pain, regrettait le temps où il vivait tranquille et même heureux. Plusieurs années de disette et la ruine totale du commerce commençait à lui faire douter de l'excellence des institutions républicaines dont on l'avait tant leurré, et qui, loin d'améliorer sa condition, ne servaient qu'à donner carrière à beaucoup d'ambitions de bas étage. Les patriotes ne persévérèrent pas longtemps dans

les errements de jacobinisme; ils revinrent à des sentiments de modération, et Soissons n'éprouva plus de déchirements. Les théophilantropes, c'est la dénomination que s'étaient donnés les sectateurs du temple de la Raison, quittèrent sans peine, comme sans regret, un simulacre de culte sans foi, sans croyances, sans Dieu. Heureux les uns et les autres de faire oublier promptement tout ce dévergondage de la raison humaine!

L'administration de la guerre n'ayant plus besoin de tous les anciens édifices religieux de Soissons, ils furent vendus, à l'exception toutefois du palais épiscopal, du séminaire, des abbayes de Notre-Dame, de St-Jean des Vignes et du couvent des Minimesses qu'on réserva pour des services publics. Le séminaire et le couvent furent convertis en casernes pour recevoir un bataillon d'infanterie. Un quartier de cavalerie fut maintenu dans l'abbaye de Notre-Dame. Celle de St-Jean resta affectée, une partie, au service des vivres, l'autre, à l'exploitation d'une salpêtrerie qu'on avait établie dans les bâtiments conventuels. A l'égard du palais épiscopal, on le conserva sans lui assigner d'abord de destination précise; mais

on lui enleva sa grande cour, une partie de son jardin et quelques autres dépendances pour l'établissement de la place de la Cathédrale et l'ouverture de la rue de l'Évêché.

Quand la tourmente révolutionnaire, après avoir complété la destruction du vieil édifice monarchique, eut enfin cessé ses ravages, on sentit que la société ne pouvait pas toujours vivre entourée de ruines. La gloire militaire fit bientôt oublier les douleurs du passé, et renaître, avec l'espoir d'un meilleur avenir, l'amour du grand et du beau. Un des besoins les plus pressants était de rouvrir les écoles à la jeunesse, restée sans instruction au milieu du débordement des mauvaises doctrines. Soissons fut choisie pour recevoir l'école centrale du département de l'Aisne: c'était peut-être un dédommagement qu'on lui donnait de lui avoir préféré Laon pour chef-lieu. On devait enseigner dans cette école qui fut installée, en 1796, dans les bâtiments de l'ancienne Intendance : la grammaire, les belles-lettres, les langues étrangères, l'histoire, l'histoire naturelle, les mathématiques, la physique, la chimie et le dessin; elle devait renfermer aussi un cabinet

d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et un jardin botanique. Mais il en fut de cette création, comme de toutes celles du gouvernement républicain : elle ne fut jamais achevée ; l'argent manqua, les études furent très-faibles et les élèves en petit nombre. A peine en comptait-on une centaine lors de la suppression de l'établissement en 1801.

Sous la république, où l'administration municipale était toute populaire, la ville ne reçut d'autre amélioration matérielle que l'agrandissement de la place de la Cathédrale, à laquelle on donna le nom de place Mantoue, en l'honneur de la conquête de cette forteresse importante, qui eut lieu pendant qu'on y travaillait. On ne déploya d'activité que contre les édifices religieux, dont la destruction, livrée à l'industrie particulière, s'opérait à mesure que les démolisseurs trouvaient à vendre leurs matériaux. Les hommes qui présidaient aux destinées de la France encourageaient d'ailleurs de tout leur pouvoir cette destruction ; ils semblaient appréhender le retour de la religion et auraient voulu en effacer jusqu'au souvenir. Chose remarquable! des débris de tous ces

édifices, élevés à grands frais avec les tributs et le labeur de vingt générations, et dont un petit nombre seulement ont été conservés, il n'est rien sorti qui puisse les rappeler un jour à la mémoire. Les matériaux de douze églises démolies, parmi lesquelles celles de l'abbaye de Notre-Dame, de St-Vaast, de St-Jean et de St-Médard étaient de vastes édifices, ont disparu sans qu'il en soit résulté, sauf toutefois les murs du cimetière, aucune construction un peu importante, ni que le nombre des maisons de la ville et des faubourgs ait été sensiblement augmenté. Celles-ci, d'ailleurs, sont généralement construites en pierre de taille neuve, parce que le prix n'en est guère que le double de celui de la maçonnerie de vieille pierre. On peut donc dire que la démolition des monuments religieux qui embellissaient Soissons, devenue en quelque sorte nécessaire, depuis la suppression des ordres monastiques, pour éviter au trésor public les frais d'un dispendieux entretien, n'enrichit, ni les démolisseurs, ni l'Etat qui les avait vendus presque pour rien.



CONSULAT ET EMPIRE.

—

A peine le général Bonaparte eut-il pris en main les rênes du gouvernement, qu'il appela à la tête de l'administration municipale de la ville, M. de Puységur. Un pareil choix fut accueilli avec satisfaction; il prouvait assez la volonté du nouveau chef de l'État, d'arracher la France à l'anarchie où l'avaient jetée les hommes de la démocratie, qui s'étaient montrés beaucoup plus habiles à démolir qu'à réédifier. M. de Puységur, nommé maire en 1800, eut pour adjoints, MM. Darras, avocat,, et Desèvre, notaire.

Le retour de l'ordre ramena tout naturellement le rétablissement du culte. Déjà, sous le gouvernement du directoire, on avait toléré la réouverture de l'église cathédrale; mais une division des plus fâcheuses régnait dans le clergé : les prêtres, qui avaient refusé le serment à la constitution de 1791, disputaient le sanctuaire aux

prêtres constitutionnels. Les premiers avaient pour eux toutes les personnes religieuses; les autres étaient soutenus par les partisans de la révolution, bien que ceux-ci n'allassent jamais à la messe. Fort heureusement, le concordat de 1801 vint enfin mettre un terme à cette lutte déplorable, et releva le siége épiscopal de Soissons, auquel il donna le département de l'Aisne pour diocèse. La cathédrale, que ses différentes transformations avaient beaucoup endommagée, fut restaurée. On lui rendit tous les objets précieux et d'art soustraits à la rapacité des agents de la république et au vandalisme révolutionnaire: entre autres les deux statues de marbre blanc qui décorent le maître-autel; elles proviennent de l'église de l'abbaye de Notre-Dame, et le beau tableau de l'adoration des bergers, donné par Rubens, aux Cordeliers de Soissons.

Le séminaire diocésain fut établi dans le couvent des Minimesses, le gouvernement persistant, malgré les sollicitations réitérées de l'évêque, à conserver comme caserne le bâtiment du séminaire. Une ordonnance royale, du mois de janvier 1815, rendit enfin cet édifice à sa destination première.

Le rétablissement du culte fut suivi de la réouverture des écoles gratuites, dirigées par les sœurs de l'Enfant-Jésus et les frères de la doctrine chrétienne. La ville rentrée, non sans peine, en possession des bâtiments du collége, dont l'administration des domaines s'était emparée, les donna à loyer à un maître de pension; mais en 1807, le pensionnat fut remplacé par un collége communal, érigé en vertu de la loi organique de l'Université. L'école de dessin, fondée en 1775, fut également rétablie et réunie à l'enseignement du collége.

Les principes d'ordre avaient repris leur empire. Les divergences d'opinion s'étaient effacées. La ville de Soissons avait oublié ses pertes et était redevenue un séjour tranquille et agréable. Elle renfermait une société amie du plaisir, qui comptait dans son sein beaucoup de femmes charmantes de grâces et de beauté. C'est alors qu'on chanta *les belles Soissonnaises*.

Au mois de janvier 1807, l'ancienne académie de Soissons fut reconstituée sous le titre de *Société des sciences, arts et belles-lettres;* mais elle n'eut qu'une existence éphémère. Dès l'année suivante ses membres, qui étaient au nombre de

douze, cessèrent de leur propre mouvement de se réunir.

Sous le gouvernement consulaire et sous l'empire, l'hôtel de l'Intendance fut affecté à une sénatorerie et possédé, à ce titre, par le sénateur Tronchet, et, après lui, par le comte de Beauharnais. C'est ce qui avait fait donner à cet édifice le nom de *la Sénatorerie*.

En 1806, M. de Puységur fut remplacé dans les fonctions de maire, par M. Desèvre qui les conserva jusqu'en 1815. Soissons reçut, sous leur administration, plusieurs améliorations : la nouvelle salle de spectacle, construite en 1805; les bains, le cimetière et les fontaines de la rue des Rats et de la rue des Minimes.

CAMPAGNE DE 1814.

—

La plus belle armée que la France eût jamais mise sur pied, avait péri dans les glaces de la Russie. D'autres revers avaient suivi ce grand dé-

sastre, et notre territoire fut bientôt envahi par les soldats de toutes les nations. Napoléon, pour résister à tant d'ennemis, qu'avaient soulevés son ambition et l'or de l'Angleterre, ordonna la formation de quatre corps de réserve, dont l'un devait se rassembler à Soissons; mais sa volonté resta, cette fois, impuissante. Le prestige produit par vingt ans de victoires et de conquêtes s'était évanoui : plus de jeunesse pour recruter nos bataillons délabrés : la conscription l'avait dévorée avant l'âge. Plus de libertés publiques pour retremper l'esprit national, en présence des dangers de la patrie : elles étaient étouffées sous la pourpre impériale. Les vieux compagnons d'armes du vainqueur de Montenotte, des Pyramides, de Marengo; ces valeureux Français que 1792 avait vus voler, avec tant d'enthousiasme, à la défense de leurs frontières, n'apportaient plus au combat, ni la même énergie, ni la même confiance. Usés par les fatigues, couverts de blessures, comblés d'honneurs, rassasiés de gloire, ils aspiraient à goûter enfin quelque repos à l'ombre des lauriers gagnés sur cent champs de bataille. Pouvaient-ils voir d'ailleurs, sans déplaisir et sans regret, que celui

qui avait été leur égal, poussât la soif du pouvoir jusqu'à faire presque revivre de nos jours, et au mépris de tout le sang versé pour la cause de la liberté, ce mot célèbre de Louis XIV : *l'État c'est moi!* et que, non content d'avoir posé sur sa tête une double couronne, il eût encore sacrifié tant de fois des milliers de braves soldats pour pourvoir de trônes tous les membres de sa nombreuse famille ?

Cependant les armées ennemies s'avançaient avec lenteur et circonspection. Le 12 février, le général Winzingerode s'empara de Laon, sans coup férir. Le corps de réserve rassemblé à Soissons, ne présentait qu'une masse d'environ quatre mille hommes. A l'exception des cadres de six bataillons et d'une centaine de gendarmes à cheval, c'étaient des conscrits de la classe de 1815, appelés par anticipation, et des gardes nationales mobiles des départements de l'Eure et de Seine et Oise, composées d'hommes mariés ou de jeunes gens de quinze à dix-huit ans que la conscription n'avait point encore osé atteindre. Le commandement supérieur était confié au général de division Rusca, qui avait sous lui les généraux de bri-

gade Berruyer, commandant la place, Danloup-Verdun et Longchamps.

La force et la composition de cette masse étaient peu propres à inspirer de la confiance. On avait affaire à des troupes aguerries et pleines de cette audace que donne une longue suite de succès. En face d'un si grand péril, on négligea presque toutes les mesures de précaution : la place n'était armée que de huit pièces de campagne. Les remparts, depuis longtemps changés en promenades, se trouvaient entièrement dépourvus de parapets et de tout abri contre les coups tirés du dehors ; on y était vu de la tête aux pieds Le mur d'escarpe avait à peine, sur plusieurs points de son pourtour, 4 mètres de hauteur : le fossé était sans contrescarpe et la gorge de la place ouverte sur le Mail ; enfin, aux abords des trois portes, s'élevaient des maisons dont les combles dominaient tout le terre-plein de l'enceinte. Par une fatalité à peu près inexplicable, les seuls travaux entrepris pour remédier à tant de défauts, eurent lieu à la porte de Rheims, où la hauteur de la muraille était assez considérable pour ne pas avoir à craindre d'escalade. On couvrit cette porte d'un réduit palissadé.

A la nouvelle de la prise de Laon, on s'empressa de compléter, tant bien que mal, l'armement de tous les hommes de la garnison. Le lendemain 13, on envoya un bataillon prendre position à la ferme de la Perrière, en avant du village de Crouy. Mais il en fut promptement délogé, le même jour, avec une grande perte, par l'avant-garde russe: sous les ordres du général Czernitzchew. Les débris de ce bataillon se sauvèrent à la faveur des ravins et des bois qui avoisinent la ferme, et rentrèrent la nuit dans la place, harcelés par les Cosaques, qui s'avancèrent jusque sur le bord des fossés. Cet échec qu'on devait prévoir, et qu'il eût fallu éviter avec de mauvaises troupes qu'il démoralisait encore davantage, était d'un fâcheux augure pour le jour suivant.

Le général Winzingerode dont l'intention était de se rallier à l'armée de Blucher, sur les bords de la Marne, n'était que trop bien instruit de toute la faiblesse de Soissons. Il avait formé le dessein d'enlever cette ville, chemin faisant, par une attaque de vive force. Lorsqu'il eut rejoint son avant-garde, dans la matinée du 14 février, ses colonnes, formées entre le village de Crouy et le hameau de St-Paul, s'avancèrent, vers les onze

heures, avec la plus grande résolution, sans s'inquiéter de l'artillerie de la place, ni ralentir leur marche. Arrivées à 200 mètres des remparts, vingt pièces de canon, sorties de leurs flancs, ouvrirent un feu terrible à mitraille. Le général Rusca tomba des premiers, frappé d'un biscaïen à la gorge. Il avait pris poste dans le bastion de la porte de Laon, autant pour relever, par sa présence, le moral de ses soldats, que pour observer les mouvements de l'ennemi. Au même instant, l'avant-garde russe se précipite sur la porte de Laon, qu'elle enfonce à coups de hache, tandis que ses tirailleurs dirigent sur le rempart, par les croisées et les toits de l'auberge du *Point du Jour,* située presqu'à l'entrée du pont de cette porte, une fusillade très-meurtrière qui en chasse les Français, que la mort du général a jetés dans la stupeur et dans la plus grande confusion.

Pendant que la porte de Laon était emportée d'emblée, une autre colonne ennemie, passant derrière St-Médard, se dirigeait rapidement sur la petite porte, placée en amont du pont et servant à communiquer avec le chemin de halage. A la vue de la cavalerie venant au galop, le détache-

ment chargé de défendre cette porte lâcha pied, sans même prendre le temps de faire feu. Les Cosaques, debout sur leurs chevaux et s'aidant de leurs grandes lances, escaladèrent facilement la muraille, peu élevée en cet endroit, et ouvrirent la porte à l'infanterie qui suivait à toutes jambes.

A peine des Cosaques ont-ils paru sur le rempart, que le plus grand désordre se met parmi ceux qui défendent encore le faubourg. Chacun ne pense plus qu'à se soustraire au péril : les uns, et c'est le plus grand nombre, jettent leurs armes et leur accoutrement militaire, et se cachent dans les maisons voisines; les autres cherchent à fuir vers la ville, mais déjà les Russes se sont avancés jusqu'au pont, et, pour s'échapper, il faut leur passer sur le corps. Le général Longchamps, qui a remplacé Rusca et rallié une poignée de vieux soldats, culbute, en se retirant, ceux qui lui barrent le chemin, puis faisant volte-face, il défend à son tour le passage du pont.

Ce généreux effort ne pouvait plus malheureusement sauver Soissons. Après vingt minutes d'une résistance désespérée, il fallut céder au nombre toujours croissant des assaillants, dont les masses

se portaient en avant avec une impétuosité peu commune. Le brave Longchamps continua sa retraite en combattant de rue en rue. Déjà la tête des colonnes russes était parvenue à la hauteur de la rue du Commerce, que la garde nationale soissonnaise se trouvait encore réunie en armes, sur la grande place, avec le petit corps d'infanterie formant la réserve de la garnison. Le général Berruyer conserva assez de prévoyance, au milieu du désastre, pour faire avertir cette milice citoyenne de se dissoudre, au plus tôt, et de pourvoir à sa sûreté. Les armes sont jetées pêle-mêle dans l'ancienne maison des Cordeliers, et chaque garde national cherche à regagner son domicile, non sans courir de grands dangers : plusieurs sont faits prisonniers, dépouillés, maltraités et emmenés hors de la ville par les Russes, qui ne savent pas les distinguer des troupes de la garnison, et qui croient même que les habitants ont pris une part active à la défense de la ville. Néanmoins, la plupart parvinrent à s'échapper ou furent relâchés le soir ou le lendemain, sur la réclamation du maire. Cependant quelques-uns n'ont jamais reparu depuis cette funeste journée.

La rapidité avec laquelle l'ennemi avait envahi

la ville, n'avait pas donné le temps aux troupes françaises, postées sur les divers points de sa vaste enceinte, de se rallier, soit pour combattre, soit pour se retirer. Ces corps épars livrèrent de petits combats dans les rues, à mesure que, cherchant à gagner la porte de Paris, ils se rencontraient avec les masses ennemies Le petit corps, formant la réserve, arrivé au coude de la rue Neuve, trouve les Russes en force dans la rue St-Christophe; la fusillade s'engage aussitôt: mais trop faible pour s'ouvrir un passage, il rebrousse chemin, gagne le rempart, saute dans le fossé par le flanc retiré du bastion de la tour de l'Évangile, où l'escarpe n'avait guère que 2 mètres de hauteur, et se rallie au général Longchamps, qui était parvenu à sortir de la ville avec les cadres de trois bataillons. Mais bientôt, enveloppés par la cavalerie de Czernitzchew, les Français sont forcés de mettre bas les armes. Environ huit cents hommes de la garnison furent tués ou blessés et tout le reste pris ou dispersé, à l'exception des généraux Berruyer et Dauloup-Verdun, qui partirent au galop, avec la gendarmerie, et gagnèrent Compiègne.

Le conseil municipal se trouvant assemblé au

moment où les Russes pénétraient dans le faubourg St-Vaast, le maire écrivit à la hâte au général Winzingerode, pour réclamer sa protection en faveur des habitants. Mais comment lui faire parvenir cette lettre? Le sieur Charpentier, garde champêtre, s'offrit, et ce brave homme, ancien militaire, s'acquitta de sa mission périlleuse avec autant de bonheur que de courage. Arrivé au pont, où l'on se battait avec acharnement, il monte sur le parapet et le parcourt d'un bout à l'autre, bravant les balles des deux partis. Il traverse ensuite hardiment les masses ennemies qui se précipitent dans la ville; son assurance et la dépêche qu'il montre à la main le font respecter, et, après nombre d'efforts pour surmonter les obstacles causés par l'encombrement des chemins, il trouve enfin le général en dehors de la porte de Laon, et lui présente la lettre. *Il est bien temps*, lui dit celui-ci, en la recevant; *mais restez près de moi pour me conduire à l'hôtel de ville*. Winzingerode pousse son cheval, dont le sieur Charpentier saisit la queue, et tous deux arrivent en peu de temps à l'hôtel de ville. Par une ordonnance royale, rendue le 30 juin 1819,

à la demande de l'autorité municipale, il fut accordé, au courageux garde champêtre une médaille d'argent et une pension viagère de deux cents francs.

Les troupes alliées commirent quelques désordres : des maisons furent pillées ; il fallut satisfaire à tous les besoins et à toutes les exigences du vainqueur ; mais le mal fut loin d'être aussi grave qu'on pouvait l'appréhender, dans une ville emportée d'assaut, et dans les rues de laquelle le combat s'était prolongé assez longtemps pour exaspérer les assaillants.

Dans la soirée l'ordre était à peu près rétabli. Le général Winzingerode fit publier une proclamation promettant la sûreté des personnes et des propriétés, et engageant les habitants à ouvrir leurs maisons et leurs boutiques. Le lendemain, une partie de la matinée fut employée aux obsèques du général Rusca, auquel les Russes rendirent les honneurs militaires. Cette cérémonie avait un peu rassuré les Soissonnais ; on commençait à se remettre des terreurs et des maux de la veille ; mais tout-à-coup la scène changea. Les Russes parurent inquiets, on leur distribua osten-

siblement des cartouches, et le pillage recommença dans quelques maisons. Tout enfin semblait annoncer de nouveaux malheurs.

L'ennemi venait d'apprendre les victoires de Napoléon à Champ-Aubert, à Montmirail, à Vauxchamps, et la retraite precipitée de la grande armée russe et prussienne sur Rheims. Quoique Soissons fût un point fort important à garder, le général Winzingerode ne jugea cependant pas prudent de s'y établir avec son corps, ni d'y laisser une garnison, désespérant sans doute de pouvoir s'y défendre avec succès, dans l'état de délabrement des fortifications. Le soir même ses troupes commencèrent leur mouvement, emmenant avec elles le sous-préfet, M. de Vismes, et tous les habitants dont elles purent se saisir dans les rues, pour leur servir de guides. Elles se dirigèrent sur Vailly et Berry au Bac, pour se mettre en communication avec Blucher. Le général russe visita, avant son départ, plusieurs de ses blessés qui avaient été transportés avec les blessés français dans le bâtiment du séminaire, où l'autorité municipale avait eu l'heureuse précaution de faire établir, quelque temps auparavant, une succur-

sale de l'Hôtel-Dieu pour y recevoir les militaires. Trouvant qu'ils y étaient bien soignés par les chirurgiens de la ville, il révoqua l'ordre de les évacuer et les laissa à la garde des Soissonnais. La ville ne fut entièrement débarrassée de la présence de l'ennemi que le 17 au matin. Le même jour un détachement de cavalerie française, venant de Villers-Cotterêts, où se trouvait le corps du maréchal duc de Trévise, arriva et ramassa trois ou quatre voitures des équipages russes : mais il se retira, après être resté seulement quelques heures.

Soissons se trouva ainsi abandonnée à elle-même, entre les deux armées, dont les avant-postes touchaient presque à ses portes ; car Winzingerode avait laissé de forts détachements échelonnés dans les villages de la rive droite de l'Aisne. Chaque jour un parti de Cosaques venait s'établir à la porte de Laon, d'où il envoyait ses fourrageurs dans la ville, sans que personne osât s'opposer ouvertement à leurs déprédations. Cet état de choses, qui mettait la population toute entière à la merci des maraudeurs de l'ennemi, engagea beaucoup d'habitants à partir pour Paris ou

pour Compiègne, dont les routes étaient libres.

Le duc de Trévise que l'empereur avait laissé entre l'Aisne et la Marne pour surveiller l'armée de Blucher, pendant qu'il se portait lui-même, avec le gros de l'armée, contre les Autrichiens qui s'avançaient sur Paris par la Haute Seine, envoya, le 20 février, le général de brigade Moreau occuper Soissons avec une garnison d'environ douze cents hommes seulement, dont les deux tiers appartenaient au régiment polonais de la Vistule. L'artillerie se composait d'une vingtaine de pièces de divers calibres avec un approvisionnement peu considérable pour chaque pièce. Cette fois on fit cependant quelques travaux pour améliorer les défenses de la place : des portions de parapet furent établies sur divers points des remparts, et l'on rasa les maisons les plus voisines de la porte de Laon. Ces dispositions, qui annonçaient l'intention de soutenir de nouveau l'attaque de l'ennemi, firent encore partir beaucoup d'habitants. Le maire et ses deux adjoints étant au nombre des fuyards, la ville se trouva sans administration municipale.

Blucher faisant une pointe sur Paris par la val-

lée de la Marne, les corps des généraux Bulow et Woronzow se présentèrent, le 1er mars, devant Soissons, dont la prise devait assurer les communications de leur armée. Le lendemain ils ouvrirent un feu très-vif d'artillerie sur la ville, auquel on riposta avec assez d'avantage, et leurs colonnes s'avancèrent dans les faubourgs, mais elles furent successivement repoussées par les Polonais, qui déployèrent un grand courage. Le soir, le combat ayant cessé, les généraux alliés envoyèrent un parlementaire pour engager le commandant français à rendre la place. Moreau avec le peu de troupes, quoique très-braves, qu'il avait sous ses ordres, ne pouvait espérer de résister longtemps à une armée de quinze à vingt mille hommes qui l'attaquerait sérieusement sur plusieurs points à la fois. De plus, il devait craindre que le salut des habitants ne fût gravement compromis, si la ville venait à être emportée une seconde fois d'assaut. Ce général crut donc faire une chose honorable et même avantageuse, en consentant à une capitulation qui lui permettait d'aller rejoindre l'armée française avec ses troupes et la majeure partie de son artillerie, après

avoir soutenu une vive attaque. La capitulation fut signée dans la nuit ; les alliés prirent possession de la porte de Rheims à la pointe du jour, et la garnison devait se mettre en marche, le 3, à neuf heures du matin pour Compiègne.

Mais cette capitulation fut sur le point d'être rompue au moment même d'être mise à exécution. Quoiqu'il eût été stipulé que la garnison pouvait emmener toutes ses pièces de campagne, les Prussiens ne voulaient en accorder que deux. Cette chicane fit entrer les Polonais en fureur. Déjà exaspérés par la reddition de la place, ils étaient encore animés par le bruit du canon qui se faisait entendre, depuis la veille, dans la direction de Meaux, en se rapprochant d'une manière sensible. Croyant à un succès de l'armée française, ils voulaient se mettre en révolte contre le général, et défendre la ville malgré lui, lorsque le comte de Woronzow, qui sentait toute l'importance de la possession de Soissons, dans des circonstances aussi critiques, leur fit donner satisfaction et applanit la difficulté. « Donnez-leur, dit-il aux « Prussiens, les pièces qu'ils réclament, et les « miennes s'ils les exigent, mais qu'ils partent de

« suite, et nous aurons encore fait un bon « marché. »

Cet incident avait retardé, de près de cinq heures, le départ de la garnison. Les alliés, dans leur impatience d'occuper Soissons, y avaient fait entrer, par la porte de Rheims, dont ils étaient maîtres, plusieurs corps de troupes, et sans l'intervention loyale du général russe, la ville fut devenue le théâtre d'un combat sanglant, dans lequel les Polonais eussent infailliblement succombé sous le nombre, tout en vendant chèrement leur vie. A peine avaient-ils quitté le faubourg St-Christophe, que les têtes des colonnes de l'armée de Blucher arrivaient aux portes de Soissons, par la vallée de la Crise, dans le plus grand désordre. Durant toute la nuit suivante la ville fut traversée par l'artillerie, les équipages et des corps de troupes qui se portaient en grande hâte sur la rive droite de l'Aisne. Le reste de l'armée ennemie franchit cette rivière sur un pont volant, au-dessus du village de Vénizel, pendant que Napoléon, ignorant la chute de Soissons, lui coupait vainement la route de Rheims par une marche rapide. Mais ce génie superbe avait tout usé,

jusqu'à sa fortune; son étoile avait pâli, l'adversité l'accablait.

L'armée ennemie, traînant à sa suite des centaines de blessés et de malades, en laissa la plus grande partie à Soissons. L'Hôtel-Dieu et l'hôpital provisoire du séminaire se trouvant déjà pleins des blessés du 14 février et du 2 mars, on transforma en ambulances la caserne Notre-Dame, la maison de correction, le bâtiment des Minimesses, servant de séminaire, celui des écoles chrétiennes et la Sénatorerie, dont le riche mobilier fut pillé et les glaces mises en pièces.

Pendant que Napoléon s'opiniâtrait à poursuivre Blucher qui échappait à ses combinaisons, grâce, en grande partie, à la chute de Soissons, les ducs de Trévise et de Raguse arrivaient, le 4, devant cette ville, qu'ils avaient l'ordre de reprendre. Le général russe Budzewitzch qui l'occupait, avec son corps, ne paraissant nullement disposé à l'évacuer, les deux maréchaux ordonnèrent, le 5, dans la matinée, une attaque de vive force. Trente pièces d'artillerie firent un feu très-soutenu contre les remparts. Les tirailleurs de la division Christiani engagèrent une vive fusillade

dans le faubourg St-Christophe, où ils pénètrent fort avant, pour attirer, de ce côté, l'attention de l'ennemi, pendant que la division Ricard attaquait, avec résolution, le faubourg St-Crépin. Plusieurs bâtiments ruraux de l'auberge du roi de Pologne deviennent la proie des flammes et les troupes russes, postées dans ce faubourg, sont forcées de rentrer précipitamment en la ville devant les Français qui les poursuivent la baïonnette dans les reins; mais la hauteur de la muraille et le feu meurtrier qui en part arrêtent ceux-ci, et les contraignent à battre en retraite à leur tour. Dans le même temps des tirailleurs, traversant les prairies de St-Crépin, étaient parvenus au pied du petit rempart en aval de la tour du Diable. Le trouvant dégarni d'ennemis, plusieurs d'entre eux l'avaient escaladé et s'étaient même avancés jusqu'au pont; mais leur petit nombre les rendit victimes de leur audace: des troupes russes étant tout-à-coup survenues, ils furent tous pris, tués ou culbutés dans la rivière.

La tentative infructueuse des deux maréchaux, pour enlever Soissons à l'ennemi, coûta de huit cents à neuf cents hommes à chaque parti, et ren-

dit beaucoup plus triste la condition des habitants. L'intérieur de la ville présentait l'affligeant tableau de toutes les misères de la guerre, sans avoir rien du prestige qui s'attache à la gloire des armes; car le mérite d'une belle défense était une douleur de plus pour les Soissonnais. Les premiers coups de canon, tirés par les Français, avaient été le signal d'un pillage qui dura près de vingt-quatre heures : pendant que les troupes régulières combattaient sur les remparts, les Cosaques et les valets de l'armée se livraient au brigandage le plus effréné. Chaque habitant se vit obligé de soutenir péniblement, le jour et la nuit, un siége dans sa maison. « Malheur aux habitations abandonnées, s'écrie un témoin oculaire, M. Letellier, auquel nous empruntons ces détails, malheur surtout à celles occupées seulement par des femmes! » Des obus lancées par les Français avaient mis le feu à l'ancienne église des Feuillants, et, en peu d'heures, une filature de coton et une fabrique de papiers peints qu'elle renfermait, avaient été réduites en cendres. A la nuit, quand le combat eut cessé, les troupes ennemies qui bivouaquaient sur la grande Place, allumèrent des

feux qu'elles alimentaient avec les boiseries et les meubles de toutes les maisons où leurs maraudeurs pouvaient pénétrer. La réverbération causée par ces feux attira l'attention d'une batterie française placée du côté de St-Germain : elle dirigea plusieurs obus sur ce point. Un de ces projectiles frappa dans le comble de l'hôtel de ville où il mit le feu. Cet édifice était encombré des blessés ennemis de la journée qu'on y avait transportés faute de place dans les hôpitaux et les ambulances : mais personne n'en occupait les greniers. L'incendie se propagea rapidement en dessous de la couverture, gagna le comble du bailliage qui était contigu, et les flammes se montrèrent à la fois par les quatre coins des deux bâtiments. Les habitants, barricadés dans leurs demeures et défendant à grande peine leurs foyers domestiques, ne purent songer à voler au secours de leurs archives municipales, condamnées à devenir une seconde fois, et à quatre cents ans d'intervalle, la proie des flammes. A onze heures dix minutes, des tourbillons de feu et de fumée s'élancent dans les airs : c'est le comble qui s'écroule, engloutissant sous ses débris embrasés trois cents

malheureux blessés que leurs camarades n'ont pas eu le temps d'arracher à la mort.

Après une nuit passée dans les plus cruelles angoisses, le jour reparaît enfin; mais les Français ne renouvellent point leur attaque, et tout espoir d'être bientôt délivrés est ravi aux Soissonnais. Les deux maréchaux étaient allés rejoindre l'empereur, laissant seulement devant Soissons un petit corps de cavalerie. Les pillards continuaient leurs déprédations et la ville était menacée d'une destruction totale; car les flammes qui s'élevaient toujours des ruines de l'hôtel de ville et du bailliage pouvaient à tout instant communiquer l'incendie aux maisons voisines. Plusieurs citoyens ne prenant alors conseil que de la grandeur du péril, sortent de leurs barricades et vont implorer l'humanité du général Budzewitzch en faveur de leur malheureuse cité. Il leur promet de faire cesser le désordre sur-le-champ; mais il exige l'organisation d'une administration municipale pour fournir à ses troupes les vivres dont elles manquent et qu'elles sont obligées de se procurer par la violence. Il réclame aussi des secours pour ses nombreux blessés. A l'instant des pa-

trouilles parcourent les rues et le pillage cesse: les principaux habitants se réunissent et nomment une commission municipale qui s'installe en permanence dans la maison n° 13 de la rue de l'Hôtel-Dieu. Elle se compose de MM. Letellier-Capitain, président, Legris, Lefebvre, vice-présidents, Morel et Fiquet. Les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens s'empressent de répondre à l'appel qui leur est fait: enfin les pompes sont amenées sur la grande Place et les soldats russes se mêlent aux citoyens pour éteindre la flamme qui a dévoré des centaines de leurs frères.

Ces mesures rendirent quelque sécurité à la population. Tout n'était pas fini, il est vrai, on était toujours au pouvoir de l'ennemi, il fallait satisfaire à tous ses besoins; mais on n'avait plus à redouter la brutalité d'une soldatesque avide de butin. Les membres de la commission municipale déployèrent, dans ces circonstances si difficiles, tout le dévouement et toute l'énergie qu'on pouvait attendre de bons citoyens. M. Letellier sut résister courageusement à des chefs de corps qui accompagnaient les exigences de menaces. Nous en citerons un exemple : au moment de l'évacua-

tion de la ville par les alliés, le général Budzewitzch était déjà parti, quand un officier russe se présenta au président de la commission et demanda la fourniture immédiate de vivres et d'effets d'habillement. M. Letellier, pensant bien que cette réquisition était faite par l'officier pour son propre compte, la refusa formellement ; sur quoi l'officier lui dit, en lui montrant ses soldats qui remplissaient la cour : « Ignorez-vous que je puis disposer de votre vie. — Vous pouvez disposer de moi, lui répond avec dignité le président, mais vous n'aurez pas ce que vous demandez. » L'officier n'insista pas et se retira.

Le 7, une vive canonade se fit entendre ; on se battait à Craonne. Français et Russes, tous prêtaient l'oreille et attendaient dans une pénible anxiété l'issue d'une bataille qui allait décider peut-être, non-seulement du sort de la ville, mais aussi de celui de la guerre. Vers les quatre heures, les troupes russes se rassemblèrent précipitamment et se mirent en marche pour se rendre à Laon. Soissons fut évacuée ; l'ennemi y laissa plusieurs centaines de blessés, un équipage de pont et quelques pièces d'artillerie enclouées. Dès que ses

dernières troupes eurent quitté la ville, les membres de la commission visitèrent les édifices servant d'hôpitaux. Cette visite sauva la Sénatorerie d'une destruction presque certaine. Le feu d'une cheminée avait gagné la paille répandue dans tous les appartements pour servir de lit aux blessés; ils arrêtèrent ce commencement d'incendie et prévinrent un nouveau désastre.

Le 8, à dix heures du matin, la ville fut occupée par un détachement de cavalerie française, que vint renforcer, dans la soirée, un corps d'infanterie. Le 9, le canon se fit entendre de nouveau: c'était l'empereur qui attaquait l'armée de Blucher dans la position formidable de Laon. Le 10, des coureurs de l'ennemi parurent dans la plaine de Crouy, presqu'aux portes de la ville; mais ils se retirèrent après une légère escarmouche avec les troupes sorties pour les combattre.

Le 11, l'empereur revint de l'excursion qu'il venait de faire au delà de l'Aisne, où il avait épuisé, dans les champs de Craonne et de Laon, les derniers efforts des nobles débris de ses armées. La ville fut encombrée de troupes, de chevaux, de canons, de voitures, de blessés et de

mourants. Un temps affreux ajoutait encore à ce lugubre spectacle. On voyait, avec une pitié mêlée d'effroi, cette masse confuse de soldats harassés de fatigues et qui venaient de perdre, dans un dernier et sanglant revers, toute espérance de sauver la patrie. L'honneur, le devoir, l'amour pour le chef qui les avaient menés tant de fois à la victoire, soutenaient encore le courage des vieux guerriers, et les retenaient, malgré tant de désastres, sous ces aigles qu'ils avaient promenées en triomphe dans toutes les capitales de l'Europe continentale. Mais il n'en était pas de même des jeunes soldats arrachés depuis peu aux douceurs du foyer domestique : les regrets, l'abattement se joignaient aux fatigues d'une campagne d'hiver ; *ils fondaient comme la neige* qui leur servait trop souvent de lit. Quels tristes pressentiments devaient alors agiter l'âme de Napoléon ? Ce fut dans les murs de Soissons qu'il dut envisager sa puissance expirante, et compter le peu d'instants qui restaient à sa dynastie, que n'avaient pu consolider tant de génie et tant de gloire.

Le lendemain 12, il passa une revue de sa garde qui venait de recevoir une nouvelle organisation,

rendue nécessaire par les grandes pertes qu'elle avait éprouvées à la bataille de Laon. Il parcourut ensuite à cheval les remparts de la ville, et ordonna les travaux les plus indispensables pour la mettre enfin à l'abri d'un coup de main. Rentré au palais épiscopal, où il avait établi son quartier général, il reçut la commission municipale et ceux des citoyens qui s'étaient joints à elle. Son air était calme et sa parole douce. « Vous avez beau-
« coup souffert, leur dit-il, je ne reconnais plus
« votre ville, je plains vos malheurs ; mais rassu-
« rez-vous, je vais pourvoir à votre défense ; l'en-
« nemi ne mettra plus le pied chez vous. » En effet, l'empereur, pour s'assurer de Soissons, dont la double chute lui avait peut-être ravi l'occasion de raffermir, par un de ces brillants faits d'armes qui lui étaient propres, son trône prêt à tomber en éclats, avait demandé au ministre un officier jeune, d'une valeur éprouvée et qui eut sa fortune à faire, pour lui en confier le commandement. Le choix tomba sur le chef de bataillon Gérard. Le capitaine du génie, Bergère, fut chargé de la direction des travaux de défense. La garnison se composait d'environ deux mille huit cents

hommes seulement, provenant, pour la plupart, des corps de la jeune garde qui avaient le plus souffert, d'un détachement de garde nationale mobile de l'Aisne, et de deux compagnies de sapeurs du génie ; trente-neuf pièces de divers calibres formaient l'artillerie.

Le 13 mars, au matin, l'empereur quitta Soissons, se dirigeant, avec le gros de l'armée, sur Rheims. Le duc de Trévise fut chargé de couvrir la ville pendant que huit cents hommes des troupes et de la population travaillaient sans relâche aux fortifications. Malheureusement une forte gelée qui avait durci la terre presqu'à l'égal du roc, s'opposait aux progrès du travail. Dans l'impossibilité d'exécuter en peu de jours tous les ouvrages que demandait le vaste pourtour de la place, on commença par mettre le faubourg St-Vaast en état de servir de refuge à la garnison, dans le cas où l'ennemi viendrait à emporter la ville d'assaut; car il ne s'agissait de rien moins que de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Beaucoup de personnes, effrayées de cette résolution, profitèrent de ce que la route de Paris était libre pour s'éloigner. Les vivres commen-

çaient d'ailleurs à devenir rares, et le séjour de quarante-huit heures du grand quartier général, de la garde impériale et d'une partie de l'armée, avait épuisé les dernières ressources d'un grand nombre de familles. Nos soldats, logés par centaines dans chaque maison, se croyaient toujours en pays conquis, et leur exigence égalait presque celle des soldats ennemis. Mais le vide causé par la fuite dans la population soissonnaise, se trouva comblé en quelque sorte par l'arrivée en ville d'une foule de gens des villages voisins, qui vinrent s'y réfugier, et dont on put utiliser les bras: on organisà deux compagnies de sapeurs bourgeois, qui rivalisèrent de zèle et d'activité avec les troupes du génie. Tous les hommes faibles et timides étaient partis; ceux qui restaient sentaient qu'il fallait faire un dernier et généreux effort, et que du succès de la défense dépendait le salut, l'existence même de la ville. Tout le monde fit preuve de résolution et de courage.

L'armée française avait ramené de l'attaque de Laon beaucoup de blessés et de malades. Une partie fut évacuée par bateaux sur Compiègne, ainsi que quatre cents russes qui occupaient la

Sénatorerie ; mais plusieurs édifices en renfermaient encore un grand nombre, notamment le séminaire. Là, gisait, à côté du vainqueur d'Austerlitz ou d'Iéna, le soldat russe ou prussien ; les médecins soissonnais leur prodiguaient indistinctement à tous, les soins les plus empressés et les plus as sidus.

Le duc de Trévise se maintint, malgré quelques attaques partielles, en avant de Soissons, jusqu'au 18 ; ce jour-là ses troupes repassèrent sur la rive gauche de l'Aisne. Le 20, il fut forcé d'abandonner la place à ses propres forces et de battre en retraite sur la Marne, devant les armées russe et prussienne qui reprenaient, pour la troisième fois, leur mouvement offensif sur la capitale. Dès le même jour l'avant-garde du général, comte de Sacken, vint investir Soissons, et fit une tentative sur le faubourg St-Christophe pour s'y établir ; mais elle en fut repoussée.

A cette époque, le faubourg St-Vaast avait reçu à peu près le degré de force qu'on voulait lui donner : un parapet, à l'abri de la balle, était élevé sur tout le pourtour de son rempart ; on avait mis dans les fossés plusieurs pieds d'eau, au moyen

du ruisseau de St-Médard et d'un barrage établi sous le pont de la porte de Laon. Les murs sur la rivière étaient crénelés, et leur pied défendu par une palissade; enfin tout avait été disposé pour faire sauter le pont de l'Aisne.

Le 21, l'ennemi commença l'établissement de ses batteries à la distance d'environ 700 mètres, et se logea dans les dernières maisons des faubourgs. Le lendemain, il ouvrit un feu très-vif contre la ville, auquel on riposta avec avantage. Il s'établit dans toute la partie du faubourg St-Crépin au delà du pont, dans celui de Crise, dont il crénela les maisons vers la ville, et prit position en force autour du cimetière, dans le dessein, sans doute, de s'emparer, pendant la nuit, du faubourg St-Christophe; mais la garnison y mit le feu à dix heures du soir. En peu d'heures, la poste aux chevaux, l'auberge de la Croix Rouge, cinq corps de ferme et plusieurs habitations devinrent la proie des flammes, avec le mobilier et les récoltes qu'elles renfermaient.

Le 23, à la pointe du jour, l'ennemi attaqua la porte de Rheims et s'empara des maisons situées en deçà de la Crise; mais deux compagnies

de voltigeurs, que l'on fit sortir à huit heures, l'en délogèrent bientôt et firent onze prisonniers. Nos soldats, emportés par leur ardeur, poussèrent trop loin et furent arrêtés par un abattis d'arbres qui barraient la route près du pont. Leur imprudence coûta la vie à un officier et à huit soldats. Le feu de l'artillerie fut très-vif toute la journée de part et d'autre. Le soir, l'ennemi envoya un parlementaire à la porte de Rheims; il fut refusé.

Le général Bulow, chargé, pour la seconde fois, de prendre Soissons, voyant la garnison bien résolue à se défendre et en mesure de soutenir, avec quelques chances de succès, une attaque de vive force, prit le parti de faire un siége régulier; il établit, autour de la place, douze batteries armées de quarante-sept pièces, dont dix obusiers, et le même soir, la tranchée fut ouverte au moulin de la burie de St-Jean, à 400 mètres environ de la face droite du bastion de la Bergerie (n° 3).

L'ennemi, à la faveur de la nuit du 23 au 24, qui fut très-sombre, creusa dans le revers méridional de la colline de St-Jean, en avant de la

courtine, une douzaine de petits boyaux, dans chacun desquels il plaça cinq ou six tirailleurs, dont le feu incommodait beaucoup les troupes occupées à établir des parapets et des batteries sur le front d'attaque. Ces tirailleurs se trouvant isolés et sans communications, on voulut en profiter pour les enlever. Le 24, une heure avant la chute du jour, cinquante lanciers de la garde et quatre compagnies d'infanterie, sortirent par la porte de Paris et filèrent le long des fossés. Arrivée à la hauteur des petits boyaux, la cavalerie fondit sur les tirailleurs et en sabra onze; les autres se sauvèrent à toutes jambes vers le faubourg de Crise, dont le feu favorisa leur fuite et tua quelques chevaux. La petite colonne traversa le parc de la Tournelle, mit le feu au château et rabattit sur la gauche du faubourg St-Christophe, qu'elle prit à revers, pendant qu'un détachement de la vieille garde l'attaquait de front et en chassait l'ennemi. On acheva d'incendier ce faubourg, après quoi les troupes rentrèrent en ville.

Pendant toute la journée du 24 et la nuit suivante, l'ennemi lança beaucoup d'obus sur la ville. Une de ses batteries, placée sur la route de

Coucy, dirigea ses coups contre la sénatorerie, où les munitions se trouvaient déposées. Grâce aux mesures de précautions prises sur tous les points les obus ne causèrent presque aucun dommage, et la population se rassura promptement sur les effets tant redoutés d'un bombardement. Le but de l'ennemi était d'effrayer les habitants par quelque incendie ; d'un autre côté il faisait préparer un grand nombre d'échelles pour leur faire craindre une escalade.

Le 25 et le 26, les assiégeants poussèrent, avec beaucoup d'activité, leurs travaux d'attaque contre le bastion de la bergerie. Le 27, leurs zigzags atteignirent, malgré le feu de la place, le mur du parc, dans lequel ils s'établirent en nombre, et leurs tirailleurs, embusqués derrière les murs et les belles plantations d'arbres verts, dirigeaient un feu très-meurtrier sur le rempart. Les assiégés, de leur côté, travaillaient à renforcer les parties les plus faibles de l'enceinte de la ville, entre autres, le petit rempart en amont du pont et le jardin de la sénatorerie, où les murs n'avaient guère que trois mètres de haut. On y remédia par des coupures en avant et des palissades. Ils commen-

cèrent aussi un retranchement à la gorge du bastion attaqué.

L'ennemi qui avait fait toute la journée du 27 un feu très-soutenu, mais sans succès, pour incendier la ville, le cessa tout-à-coup à la nuit tombante et envoya un parlementaire, qu'on refusa sans vouloir l'entendre.

La nuit suivante, ses travailleurs couronnèrent presque entièrement la contrescarpe non revêtue du bastion de la bergerie. Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, la garnison fit une grande sortie par la porte de Paris. Une colonne fut chargée de chasser l'ennemi de derrière les murs des maisons incendiées, à droite et à gauche de la route de Compiègne ; une autre colonne, avec cinquante lanciers et une pièce de canon, attaqua par la route de Paris, pour prendre le parc à revers, tandis qu'une troisième, composée des gardes nationales mobiles de l'Aisne et de voltigeurs de la jeune garde, suivait le chemin du tour de la ville. Pendant que les troupes de ligne abordaient l'ennemi au pas de charge, enlevaient le parc et faisaient des prisonniers, les gardes nationaux se précipitaient, aux cris de vive l'empe-

reur, sur les tranchées et mettaient en fuite ceux qui les gardaient. Mais un feu très-vif partant du faubourg de Crise et des moulins voisins, ne permit pas de songer à détruire les ouvrages de l'assiégeant. Il fallut se retirer et se contenter d'abattre la partie du parc qui restait encore debout. Les sapeurs, marchant à la suite des colonnes, s'en acquittèrent avec autant de zèle que de courage, malgré la présence des masses ennemies accourues au secours de leurs avant-postes, mais tenues à distance par le feu de l'artillerie des remparts. Les troupes rentrèrent dans la ville aux acclamations des habitants, sans avoir éprouvé de perte sensible, grâce à la rapidité de leur attaque.

L'ennemi employa deux jours à réparer et à perfectionner ses ouvrages. Le 29, il envoya un troisième parlementaire qui fut encore refusé. La nuit suivante, qui fut très-obscure, il parvint à poser une double ligne de gabions dans le fossé et à blinder le passage, sur une longueur de 9 à 10 mètres, du côté de l'escarpe. Il fit aussi un amas considérable de bois et de fascines. Son but était probablement d'attacher le mineur à la muraille et de découvrir l'ancien passage souterrain

qui servait d'égout, au XVI[e] siècle, à l'abbaye de St-Jean, sur l'existence duquel il pouvait avoir reçu quelques renseignements.

Le 30, une heure avant la chute du jour, les assiégés jetèrent du haut du rempart des fascines goudronnées enflammées et d'autres combustibles. Leurs efforts furent couronnés d'un plein succès : le feu dévora, en peu d'heures, le blindage de l'ennemi et tous ses approvisionnements.

Tandis que la valeur et l'activité de la garnison retardaient les progrès de l'attaque, le général Bulow recevait l'ordre d'aller rejoindre la grande armée des alliés, sous les murs de Paris. Il partit, laissant devant Soissons, pour en faire le blocus, le général Thumen avec sa brigade.

Le 31 mars, à la pointe du jour, l'ennemi avait abandonné ses tranchées, ses batteries et tous ses postes autour de la ville, et s'était retiré sur les hauteurs qui dominent la vallée de l'Aisne. Le même jour on envoya les troupes du génie, cent ouvriers bourgeois et trois cents hommes d'infanterie détruire tous ses ouvrages, et l'on continua, pendant plusieurs jours, à abattre les murs et les arbres qui auraient pu lui servir de couvert, dans

le cas où il eût voulu renouveler l'attaque. Sa retraite sur les hauteurs permit à la garnison d'envoyer ses fourrageurs dans les environs, sans qu'ils fussent trop inquiétés.

Le commandant supérieur ne voulant correspondre avec l'ennemi qu'à coups de canon (ce sont ses propres expressions), et continuant à refuser ses parlementaires, on ignora, pendant deux semaines entières, la reddition de la capitale et les grands événements qui en furent la suite. Le dimanche de Pâques, huit jours après que le sénat et le corps législatif avaient prononcé la déchéance de Napoléon, le *Domine salvum fac imperatorem* retentissait encore dans la cathédrale de Soissons; on le chanta même avec une sorte d'enthousiasme. Mais le 14 avril, dans la journée, arriva le général d'Aboville, porteur d'une lettre du prince de Neufchâtel, laquelle annonçait la conclusion d'un armistice et la chute du trône impérial. Peu d'heures après, on vit arriver un officier de l'état-major du ministre de la guerre avec des dépêches contenant les mêmes nouvelles. Ainsi se termina la dernière des quatre défenses soutenues par Soissons dans le court espace de soixante jours.

La ville, occupée par des troupes qui s'étaient si vaillamment défendues, n'eut point à supporter le passage des armées alliées, lorsqu'elles évacuèrent le sol français. Près de cinquante mille hommes défilèrent autour de ses murs et traversèrent l'Aisne sur un pont de bateaux, établi tout exprès dans le Mail, d'où ils regagnaient la grande route de Laon. Mais si la population soissonnaise n'eut point à supporter l'humiliant fardeau d'héberger ces mêmes soldats qui lui avaient causé tant de mal, elle fut affligée d'une cruelle épidémie. Il semblait que tous les fléaux dussent frapper à la fois cette malheureuse cité. Elle offrit pendant plusieurs années des traces douloureuses des désastres de la guerre : à la place de l'hôtel de ville et du palais de justice, on ne voyait qu'un monceau de cendres et de décombres; les ruines de plus de deux cents bâtiments et de nombreux murs de jardins couvraient toutes les avenues de la ville; beaucoup d'autres édifices portaient les marques de la dévastation; les belles promenades des remparts étaient en grande partie culbutées et la plupart de leurs arbres abattus. De toutes parts, enfin, des murs sillonnés par les balles et les boulets attestaient les rudes alarmes auxquel-

les la population soissonnaise avait dû être en proie au milieu de si vifs combats.

La guerre terminée, le premier soin de l'administration municipale fut de constater l'étendue des pertes de toute nature que les habitants avaient éprouvées. Neuf commissaires, pris dans le conseil municipal, furent chargés de recevoir les déclarations. La somme de tous les états de pertes, déposés par eux à la mairie, dépassait un million sept cent mille francs. A la vérité beaucoup de ces états étaient entachés d'exagération; mais nous pouvons affirmer, d'après la part que nous avons prise à la liquidation d'une partie de ces pertes, que le total devait excéder douze cent mille francs (*).

La plus grande partie de celles qu'éprouvèrent les habitants des faubourgs furent largement réparées : sur les dix millions donnés par le roi pour secourir les départements qui avaient été le théâtre de la guerre, trente mille francs furent distribués aux petits propriétaires qui avaient propor-

(*) L'auteur fut chargé, par le directeur des fortifications, de lever le plan des bâtiments et des murs de clôture détruits pour la défense de la place, et de vérifier les états de pertes présentés par les propriétaires.

tionnément le plus perdu, et l'on fit remise des contributions de l'année à quiconque avait eu des bâtiments détruits. Mais la plus grande réparation fut accordée sous le ministère du marquis de la Tour-Maubourg qui, prenant en considération, sur le rapport du colonel du génie Pàris, les malheurs de la ville et la cause de la destruction des faubourgs, fit admettre dans la liquidation de l'arriéré soixante-huit propriétaires d'immeubles détruits ou endommagés pour la défense de la place, et tous, quelque fût la cause de leur sinistre, furent considérés comme tels. Près de six cent mille francs furent payés en 1822, 1824 et 1825, avec les intérêts depuis le 16 avril 1817; mais cette liquidation faite un peu tardivement et sur des bases et des documents forts incomplets, autres que ceux fournis par le génie, ne put avoir toute l'exactitude désirable. Les pertes immobilières ne furent pas assez indemnisées, tandis que celles mobilières le furent trop; en sorte que plusieurs personnes se trouvèrent plus riches qu'avant leur désastre, bien qu'elles eussent vendu leurs créances à 80 pour cent de prix principal, avec l'abandon des intérêts.

La nuit désastreuse du 5 mars avait vu détruire toutes les archives municipales, ainsi que celles du greffe du tribunal civil de première instanee; c'était une perte irréparable. Fort heureusement que les premières avaient été laborieusement compulsées par le chanoine Cabaret et par M. Fiquet et qu'on retrouve dans leurs Mémoires tous les renseignements historiques que renfermaient ces archives; mais il fallut rétablir les registres de l'état civil, ce qui ne fut pas sans inconvénients : un malfaiteur, nommé Cognard, échappé du bagne, qui avait pris le nom de Pontis, comte de Ste-Hélène, en profita pour se faire délivrer, en 1816, un acte de naissance, sous ces nom et qualité.

La mairie fut d'abord installée dans une maison particulière de la rue Richebourg, puis transférée, en 1816, dans le rez-de-chaussée du bâtiment de la sénatorerie, auquel on avait donné le nom de *Palais de la Couronne,* quoiqu'il ne fît pas partie des biens affectés à la liste civile du roi ; mais dépendît de la dotation de la chambre des Pairs comme provenant de celle de l'ancien Sénat.



Toutes ces défenses locales et partielles, quelque honorables qu'elles fussent, ne pouvaient plus conjurer la tempête : le coup frappé à Waterloo était trop terrible pour que Napoléon s'en pût relever, et une résistance désespérée n'eût fait qu'aggraver les maux qui fondaient sur la France, coupable de s'être rendue le docile instrument du despotisme impérial, après avoir ébranlé, durant dix ans, tous les trônes avec ses doctrines démocratiques.

La marche rapide des armées étrangères sur Paris, à la suite des troupes françaises, et la prompte reddition de cette capitale, préservèrent Soissons d'une attaque; néanmoins, elle fut bloquée par les alliés jusqu'au 17 juillet, époque où la garde nationale et la garnison reconnurent l'autorité du roi et reprirent la cocarde blanche. Dès ce moment les communications furent libres. On cessa de se regarder comme ennemis; mais le passage au travers de la ville fut refusé à des corps de troupes prussiennes qui se présentèrent à la porte de Rheims quelques jours après. Ces troupes furent obligées d'aller gagner la route de Paris, en passant au bas de St-Jean.

Le 6 août, éclata une émeute militaire. Le colonel Gérard, commandant supérieur, avait invité à dîner le général des troupes russes cantonnées dans les environs de Soissons, et dont le quartier général était au village de Fontenoy. Ce général arriva sur les trois heures de l'après-midi, accompagné de son état-major et d'une escorte de cavalerie. Aussitôt le bruit se répand que la ville va être remise aux alliés et que le commandant doit partir furtivement sans faire payer la garnison, qui a l'ordre de se rendre au licenciement de l'armée de la Loire. Ces rumeurs, inventées et propagées par la malveillance, sont accueillies des soldats et de quelques officiers. Le soir, au moment de battre la retraite, ils forcent les tambours de battre la générale, et en peu d'instants toute la garnison se trouve réunie en armes sur la grande place, où règne une extrême confusion. Le commandant supérieur, informé de ce qui se passe, quitte ses convives et se rend au lieu du rassemblement; mais il est accueilli avec des murmures et des clameurs. Vainement cherche-t-il à ramener à leur devoir ces hommes égarés, ses paroles restent sans effet,

son autorité est méconnue. Les mutins lui déclarent qu'ils veulent être payés sans retard, lui reprochent, ses liaisons avec les étrangers. Des reproches ils passent aux menaces et des menaces à l'insulte; l'un d'eux le couche même en joue. Cédant aux instances des officiers qui l'entourent et le couvrent de leurs corps, il abandonne l'émeute à elle-même et rentre chez lui. Cependant, l'attroupement se dissout; chacun se retire, et deux heures après, on ne rencontrait plus personne dans les rues. Le général russe et son escorte sortirent de la ville à une heure avancée de la nuit. Cette affaire n'eut pas de suites; on n'en rechercha point les fauteurs; leur punition eût été stérile, la garnison se trouvant sous le coup du licenciement général.

Le 8, on retira l'artillerie qui armait les remparts. On vendit des palissades et des bois, afin de se procurer de l'argent pour payer un à-compte aux troupes; mais le produit de cette vente ne pouvant suffire, des personnes de la ville complétèrent la somme nécessaire. Le 11, la garnison remit ses armes, et le lendemain, elle prit la route de l'armée de la Loire. Bien que

Soissons n'eût plus de garnison française et que sa garde nationale fît seule le service militaire, les alliés n'en prirent point possession : leurs troupes pouvaient y loger comme dans un lieu d'étape, mais sans y faire de séjour.

Napoléon voguait à pleines voiles vers le rocher de Sainte-Hélène qui allait devenir son tombeau, et la France, sa complice aux yeux du million d'hommes qui s'étaient rués en armes sur elle, attendait, dans une vive anxiété, la décision des rois. La France ne pouvait pas périr. Les bons citoyens; les cœurs généreux croyaient à son salut ; mais tant d'abaissement blessait profondément l'orgueil national. La discorde reparut au sein de la population Soissonnaise, l'on y vit, comme partout, deux camps opposés : les Royalistes et les Bonapartistes. Le drapeau tricolore y fut brûlé, avec éclat, sur la place publique. A la vérité, ceux qui se livraient à cet acte de basse vengeance ne voyaient en lui que le drapeau d'un usurpateur, dont l'ambition avait ramené, sur notre malheureuse patrie, tous les maux de l'invasion étrangère.

EXPLOSION D'UN MAGASIN A POUDRE.

La journée du vendredi 13 octobre 1815, fut marquée par une affreuse catastrophe : à une heure vingt et une minutes après-midi, environ douze mille kilogrammes de poudre, déposés dans la casemate du flanc droit du petit bastion de St-Remy, firent explosion par l'imprudence, sans doute, du garde d'artillerie, occupé, avec plusieurs soldats, à démolir des gargousses pour en remettre la poudre en baril. Une détonation des plus violentes secoua toute la ville jusque dans ses fondements ; un épais nuage de fumée et de poussière obscurcit le ciel, pendant qu'une grêle de pierres et de boulets portait l'épouvante et la mort dans toutes les directions. (*) Plusieurs maisons furent renversées sur leurs habitants, et

(*) Un boulet de 12 alla tomber dans la cour d'une maison de la Grande Rue, à 450 mètres du lieu de l'explosion.

un grand nombre d'autres plus ou moins endommagées. La cathédrale perdit beaucoup de ses vitraux peints.

Ce malheur eût été bien autrement terrible, si le feu se fût communiqué à un second magasin, placé dans la casemate du flanc gauche du même bastion, et renfermant une quantité à peu près égale de poudre. Beaucoup de maisons, déjà fortement ébranlées par la première commotion, se fussent infailliblement écroulées à la seconde. Très-heureusement, l'effort de l'explosion se fit vers la porte de Paris, dans la direction opposée à ce second magasin; mais quoiqu'il eût été préservé, presque providentiellement, néanmoins un très-grand danger était encore à craindre: la proximité des deux casemates, séparées seulement par un intervalle de quelques mètres, et la violence de la secousse, avaient occasionné de larges et profondes lézardes dans les murs et les voûtes de la casemate conservée; la chute de quelques éclats de pierres, tombant les uns sur les autres, pouvait produire une étincelle; il n'en fallait pas davantage pour enflammer le pulvérin, répandu de toutes parts dans le magasin, par le

fort ébranlement qu'avaient reçu les barils, et causer d'affreux ravages. Soissons était placée sur un volcan ; cette idée porta l'effroi dans la population, dont la plus grande partie se mit à fuir vers la campagne.

Le seul moyen de prévenir ce nouveau désastre, c'était d'enlever les poudres au plus vite; mais l'entrée de la casemate se trouvant obstruée par un amas considérable de terre et de décombres, dont le déblayement eût exigé un travail long et pénible, on prit le parti beaucoup plus expéditif, mais non moins dangereux, d'enfoncer un des volets qui fermaient intérieurement les deux embrasures de la casemate. MM. Bergère, commandant du génie, et Lebrun, entrepreneur, pénétrèrent les premiers dans le magasin. Les poudres furent éloignées, et la sécurité rendue à la ville. On n'eut plus qu'à s'occuper des victimes : trente-neuf personnes avaient perdu la vie ou moururent de leurs blessures, et, parmi elles, sept élèves du séminaire, tués par des pierres dans la cour des jeux de cet établissement. Le nombre des blessés fut plus considérable, mais il n'a jamais été connu bien exactement.

Toutes les pertes matérielles souffertes par les particuliers furent bientôt réparées, grâce aux prompts secours donnés par le roi et par la bienfaisance publique; malgré les maux sous le poids desquels la France était alors accablée.

SOISSONS PLACE DE GUERRE.

—

Par le traité de paix de 1814, les puissances alliées, en faisant rentrer la France dans ses anciennes limites, ou à peu près, lui avaient enlevé, d'un seul trait de plume, les fruits de vingt ans de victoires. Elles semblaient croire que les Français, qui n'avaient plus rien à désirer en fait de gloire militaire, dirigeraient désormais toute l'activité de leur génie et de leur caractère vers la prospérité intérieure de leur beau pays, et l'affermissement de ces libertés publiques qu'ils avaient achetées au prix de tant de sang, et que la charte de Louis XVIII venait de reconnaître et de consacrer. Mais toutes les prévisions de la diploma-

tie furent mises en défaut par le prompt rétablissement du gouvernement impérial, et plus encore par la réapparition si inattendue, sur la scène politique, pendant les cent jours, de quelques-uns des hommes dont les noms se rattachaient aux temps les plus orageux de la révolution. Les rois avaient pris l'alarme du réveil de ces vieux champions des doctrines démagogiques. Ils signèrent, à Paris même, cette fameuse Sainte-Alliance, destinée à contenir la France dans une condition pacifique et à combattre, surtout, l'esprit révolutionnaire, partout où il chercherait à se manifester.

La convention du 20 novembre 1815, vint encore imposer de dures conditions à la France. Indépendamment des immenses tributs qu'on lui arrachait, ses anciennes frontières furent entamées par l'enlèvement de plusieurs places fortes. Le royaume des Pays-Bas, formé de ses dépouilles, reçut, pour sa part, les places de Philippeville et de Marienbourg qui servaient à lier, avant la révolution, Maubeuge avec Givet, et à fermer les défilés des Ardennes, entre la Sambre et la Meuse: en sorte que le département de l'Aisne se trouva

mis à découvert et devint partie de l'extrême frontière, l'étranger possédant Chimai.

Une frontière ouverte sur une longueur d'environ douze lieues, d'Avesnes à Rocroi, et à cinquante seulement de la capitale, devait nécessairement donner à Soissons une importance militaire des plus grandes. Située sur l'Aisne, à la jonction de quatre routes venant du nord et de l'est, à une journée de marche de l'Oise et de la Marne, et à trois lieues en avant de la forêt de Villers-Cotterêts qui se lie à celle de Compiègne, cette ville offrait le seul point stratégique, entre Chimai et Paris, où l'on pût organiser une défense en grand, capable de servir de pivôt et de dépôt à l'armée chargée de couvrir la capitale. Et c'est ce que faisait vivement sentir l'expérience de la campagne de 1814, où la faiblesse et la double chute de cette place avaient agi d'une si funeste manière sur les opérations militaires, et presque décidé des destinées de l'empire.

Mais l'enceinte de Soissons, d'un tracé très-défectueux et dépourvue d'ouvrages extérieurs, était ouverte sur tous ses côtés : les terrassements exécutés à la hâte, en 1814 et en 1815, avaient fait

crouler, sous leurs masses, des pans entiers de murailles, et non moins de quatorze larges brèches, d'un accès facile, rendaient toute défense à peu près impossible. Des travaux considérables étaient donc indispensables pour donner à la place un degré de force en rapport avec le rôle qu'elle était destinée à remplir. Déjà, en 1816, à peine délivrée du fardeau des armées étrangères, on avait songé à la restaurer, mais l'extrême pénurie du trésor avait forcé d'ajourner ce projet, qui, d'ailleurs, aurait pu déplaire à la Sainte-Alliance, dont cent cinquante mille soldats campaient encore sur notre territoire.

Soissons fut alors choisie pour être le siége d'une direction du génie militaire, formée des places du département de l'Aisne (cette direction fut supprimée en 1830), et ce ne fut qu'en 1818 qu'on commença les travaux. On entreprit la reconstruction du bastion de St-Remy, dont la plus grande partie avait été renversée par l'explosion du magasin à poudre. L'année suivante, on continua cette reconstruction et l'on jeta les fondations du demi-bastion de la porte de Paris. Ces deux ouvrages furent achevés en 1822.

L'ordonnance royale du 1er août 1821 ayant classé la ville de Soissons au nombre des places de guerre, ses faubourgs se sont trouvés assujettis, dans presque toute leur étendue, aux servitudes militaires qui interdisent toute construction nouvelle en maçonnerie. Cette prohibition met obstacle à l'accroissement des faubourgs, mais elle ne peut porter aucun préjudice sérieux à la prospérité de la ville; car l'espace abonde dans son enceinte, assez vaste pour recevoir à l'aise une population de vingt mille âmes.

L'administration municipale s'empressa de revendiquer ses droits à la propriété des fortifications. Ses prétentions n'étaient appuyées d'aucun titre, mais le département de la guerre, loin d'en prendre avantage, pensa qu'il devait faire un sacrifice en faveur d'une ville qui avait beaucoup souffert pour la défense du territoire. Une transaction eut lieu : la ville fit la cession à l'État, par un acte du 27 décembre 1825, et moyennant la somme de 80,000 francs, payable en quatre années avec les intérêts, des fortifications, terrains et bâtiments qui en dépendaient. Le département de la guerre fut encore dans la nécessité de ra-

cheter, de divers particuliers, plusieurs portions de terrains et de fortifications même, aliénées par la chambre domaniale du duc d'Orléans, comte apanagiste de Soissons, entre autres les casemates en retour de la branche gauche de la couronne St-Vaast.

Les travaux, interrompus pendant 1823, furent repris en 1824. Cette année et la suivante, on reconstruisit les courtines à droite et à gauche de la porte de Paris. En 1826, on fit les fondations d'un nouveau bastion (n° 9), en avant du fossé de la vieille enceinte sur la plaine du nord. En 1827, les travaux prirent un grand développement : on acheva les maçonneries du bastion neuf, et l'on éleva, dans presque toute leur hauteur, celles des deux courtines attenantes, avec leurs poternes, et des flancs des deux bastions voisins. La construction de ces deux fronts procura un accroissement de surface, à la ville, d'environ 12,000 mètres carrés. Le 3 septembre, le roi Charles X, allant au camp de St-Omer, visita les travaux; après s'être fait rendre compte de l'importance des ouvrages projetés et du degré de force que la place recevrait de leur exécution, ce prince mit fin à la con-

versation par ces mots : « C'est très-bien, mais il faut battre l'ennemi avant qu'il n'arrive jusque-là. »

En 1828 et 1829, on acheva les terrassements des fronts neufs du nord; on reconstruisit une partie de la courtine sur le Mail, et l'on éleva le bastion de la porte de Rheims, laquelle fut restaurée, ainsi que son ancien pont en maçonnerie, enterré depuis 1772. En 1830, on entreprit la construction d'un bastion neuf pour fermer la gorge de la place sur le Mail. L'établissement de ce bastion intercepta la communication avec la promenade, par la rue de la Paix, et enleva au palais de la Couronne, la moitié de son jardin.

Les idées républicaines qui surgirent à la suite de la glorieuse révolution de juillet, et parurent menacer un instant le trône national, qu'elle venait de fonder, jetèrent aussi l'alarme parmi les rois de la Sainte-Alliance. L'étendard de l'insurrection levé coup sur coup à Bruxelles, à Varsovie, à Bologne, pouvait faire craindre à ces souverains absolus, que leurs peuples, entraînés par l'exemple, ne voulussent aussi réformer à coups de fusil le vieil ordre social. Ils firent donc des armements considérables. De son côté, la France dut

se mettre en mesure de soutenir le choc, dans le cas où l'on voudrait renouveler, contre elle, les coalitions de 1792 et de 1815. Une puissante armée fut levée, et les places de guerre mises en bon état de défense.

Soissons ne fut pas oubliée dans cet armement général. On se hâta de restaurer, autant que possible, les parties de l'enceinte, auxquelles on n'avait pas touché depuis 1815, notamment les ouvrages du faubourg St-Vaast. Ce travail, entrepris au mois de décembre, et poussé avec activité, employa beaucoup de bras, et fut d'un grand secours pour la classe ouvrière, que la mauvaise saison et la stagnation générale des affaires laissait sans ouvrage. Les craintes de la guerre une fois dissipées, les travaux rentrèrent dans la voie ordinaire : on acheva, en 1831, les bastions en construction sur le Mail ; le cavalier de St-Pierre à la Chaux, élevé en 1551, fut rasé, et les restes de l'ancienne église de ce nom, convertis depuis la révolution en moulin à tan, disparurent pour faire place à un magasin de poudre. En 1832, et les années suivantes, on acheva la fermeture de l'enceinte de la ville, par la construction d'un

mur crénelé le long de la rivière. La place se trouvant ainsi fermée sur tout son pourtour, il reste à la pourvoir d'ouvrages extérieurs : déjà deux contre-gardes en terre, commencées en 1836, sont élevées sur le front du nord.

EMBELLISSEMENTS DE LA VILLE.

Soissons, si riche de souvenirs historiques et religieux, ne possède rien dans ses murs, ni dans son voisinage, qui rappelle sa vieille célébrité. Les ravages du temps et des hommes ont effacé ses antiques monuments. A l'exception de la cathédrale, dont l'abside date du Xe siècle ; de l'église de St-Pierre au Parvis, servant aujourd'hui d'écurie, bâtie vers 1160, et des clochers de St-Jean, achevés en 1525, on ne trouve à Soissons que des édifices de construction moderne.

Si, sous la république et même sous l'empire, l'autorité municipale s'occupa trop peu des amé-

liorations et des embellissements de la ville, on a su déployer depuis plus d'activité et plus d'esprit de cité. A la vérité, le conseil municipal s'est mieux pénétré du but de son institution : il ne s'est plus borné à enregistrer, pour la forme, les actes du maire placé à sa tête, et auquel il accordait une confiance aveugle ; il a voulu étudier, connaître et discuter toutes les parties de l'administration de sa commune.

M. de Beaufort, nommé maire pendant la disette de 1817, s'attacha principalement à combler le déficit laissé par l'empire et les deux invasions. Son successeur, M. de la Noue, venu dans des temps meilleurs, put entreprendre des améliorations depuis longtemps réclamées ; entre autres la construction d'un abattoir et l'établissement de nouvelles fontaines. L'exécution en devint d'autant plus facile, que la ville reçut alors les quatre-vingt mille francs provenant du rachat des fortifications par l'État. M. Géhier suivit avec zèle la ligne tracée par son prédécesseur. Tous deux sont morts ; en les nommant, nous avons cru payer à leur mémoire un tribut mérité. La reconnaissance des hommes est le seul prix

qui dédommage le magistrat des ennuis et de la fatigue de ses fonctions.

Depuis 1830, le système d'améliorations et d'embellissements a fait de grands progrès sous l'administration de M. Quinette. Il reste encore beaucoup à faire; mais que le commerce et l'industrie, ces deux sources de richesses, fleurissent dans les murs de Soissons, et l'on peut prédire que cette ville ne tardera pas à prendre un aspect agréable. Ses rues s'élargissent et les maisons sont construites avec beaucoup plus de goût qu'auparavant. De son côté, l'administration de la guerre n'a pas peu contribué à l'embellissement de la ville, en faisant démolir, en 1820, une masse de vieux bâtiments de l'ancienne abbaye de Notre-Dame, transformée en caserne pour un régiment d'infanterie. Ces bâtiments, enveloppés d'un mur de 15 mètres de hauteur, surmonté de créneaux et de tourelles, resserraient outre mesure la rue du Commerce, à laquelle ils ne laissaient qu'une largeur de 3 mètres 60 centimètres, seulement. En 1828 et 1829 le génie militaire fit encore abattre plusieurs maisons de fort mauvaise apparence qui obstruaient, à l'intérieur, les

abords des portes de Paris et de Rheims. Enfin une amélioration des plus importantes s'exécute en ce moment : elle consiste à replacer la porte de Laon dans le prolongement de la rue de Crouy, ainsi que cela existait anciennement ; en ouvrant un passage au travers du bastion.

Tandis que l'autorité municipale entrait dans la voie des améliorations matérielles, la commission des hospices ne restait pas inactive. Grâce à l'état prospère des établissements confiés à ses soins, elle put faire exécuter quelques constructions importantes. L'Hôtel-Dieu vit s'élever, dans son enceinte, une nouvelle salle pour les femmes, qui fut, pour ainsi dire, inaugurée par la première réunion, en 1824, du collége électoral de l'arrondissement. Au moyen de ce nouveau bâtiment, l'Hôtel-Dieu peut recevoir à l'aise cent cinquante malades, qui sont soignés par treize dames hospitalières de St-Augustin.

L'hôpital général reçut aussi des augmentations : le bâtiment sur la place fut allongé en 1820 et en 1825, de 40 mètres à chacune de ses extrémités ; la première fois sur la rue de l'Hôpital, la seconde vers celle de Pauleu. On éleva, lors

de cette dernière augmentation, la grande porte qui fait face à la rue, et la première pierre en fut posée par Madame la Dauphine, lorsque cette princesse se rendait au sacre de Charles X. Ce fut à cette occasion qu'on supprima définitivement la ruelle de Crise qui faisait prolongement à la rue de Panleu, menait au rempart du sud, et séparait autrefois les terrains de l'hôpital de ceux de l'abbaye de St-Jean des Vignes. Cette suppression eut pour objet de réunir, dans l'enclos de l'hospice, l'ancien jardin du monastère, qu'un décret impérial lui avait concédé; mais on ouvrit pour remplacer la ruelle de Crise, une nouvelle rue, entre l'hôpital et la maison de correction.

L'hôpital général peut recevoir aujourd'hui deux cents individus. On en comptait dernièrement cent quatre-vingt-cinq, dont quatre-vingt-quinze vieillards et infirmes, et quatre-vingt-dix enfants. Il est confié aux soins de huit dames hospitalières de St-Thomas de Villeneuve. Les revenus des hospices de Soissons s'élèvent, année commune, de cent vingt à cent trente mille francs, selon que les coupes de bois qu'ils possèdent se vendent avantageusement. Ces revenus restent toujours supérieurs aux dépenses.

La ville de Soissons, tout en consacrant une partie de ses revenus à l'élargissement des rues, vient de faire l'acquisition du palais de la Couronne pour remplacer son hôtel de ville, détruit en 1814. L'acquisition de ce bel et vaste édifice lui coûte, avec tous les frais accessoires, la somme de deux cent dix mille six cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-treize centimes. Mais les améliorations matérielles ne sont pas les seules sur lesquelles l'administration ait porté toute son attention; elle n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à l'instruction et au bien-être de la population. Au collége, le cours des études a été rendu complet par la création d'une chaire de philosophie, et par l'ouverture de deux classes pour les langues anglaise et allemande. La méthode de l'enseignement mutuel a été mise en concurrence avec celles des Frères de la doctrine chrétienne. On a établi, en 1826, une école gratuite de chant. En 1830, le conseil municipal a voté une somme de cinq cents francs pour mettre le jeune Victor Lavoine à même de suivre, à Paris, l'étude de la peinture, pour laquelle il annonçait les plus heureuses dispositions. Ce vote qui

fait également honneur à l'administration qui l'accordait et au jeune artiste qui en était l'objet, fut renouvelé les cinq années suivantes. Lavoine remporta, en 1833, le second grand prix de peinture; beaucoup de personnes furent d'avis qu'il méritait mieux.

A ces encouragements, donnés aux sciences et aux arts, il faut ajouter la fondation, en faveur de la classe laborieuse, d'une caisse d'épargnes et de prévoyance, sous le patronage de la ville de Soissons, de onze communes voisines et de deux cent vingt-six souscripteurs fondateurs. Cette caisse a reçu, depuis le 24 septembre 1836, jour de son ouverture, jusqu'au 22 juillet 1838, la somme de cinq cent soixante-quatorze mille huit cent dix-sept francs cinquante-trois centimes et a remboursé cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs soixante-dix-neuf centimes Un pareil résultat, obtenu en vingt-deux mois, n'a pas besoin de commentaires; il en dit assez pour faire apprécier la bonté de l'établissement, et l'esprit d'ordre qui règne dans la population soissonnaise.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

La fertilité naturelle du pays qui environne Soissons, et la facilité d'en transporter au loin les produits, par la rivière, furent, de tous temps, une cause de bien-être pour la population. On sait, par exemple, que le vin de Soissons jouissait, sous le règne de Philippe-Auguste, d'une certaine réputation. Comme la plaine autour de la ville était plantée anciennement de vignes, la récolte des vins devait être plus considérable que de nos jours, et donner conséquemment une plus grande masse de profits.

Le canal de dérivation de la Crise, au travers de la ville, avait donné lieu à l'établissement sur ses bords de tanneries, de buries et de tordoirs à huile; mais on ne trouve pas qu'il y ait eu jamais de manufactures d'étoffes à Soissons. On rapporte qu'au commencement du XVII[e] siècle, un sieur Rousseau conçut le dessein d'en élever une de

draps, sur la petite rivière de Crise, dont les eaux avaient été reconnues très-bonnes pour la teinture, et qu'il en fut empêché par la vive opposition du clergé, qui craignit que cette industrie ne ramenât des protestants dans la ville. Le sieur Rousseau alla établir sa fabrique à Sedan.

En 1660, quelques personnes, pensant que la création d'une manufacture de draps d'écarlate pourrait diminuer le nombre, alors très-grand, des indigents, et donner de beaux profits à ses fondateurs, avaient déjà réuni une partie des fonds nécessaires; mais le ministre refusa les secours, sur lesquels on avait compté, et l'entreprise fut abandonnée.

Vers le milieu du siècle suivant, le corps municipal consacra des fonds à l'introduction, dans la ville, de la fabrication du fil, de la dentelle et des bas au métier. Cette tentative n'ayant pas réussi, on essaya la fabrication des étoffes de laine, qui n'eut pas un résultat plus satisfaisant. La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie vinrent ensuite et ne furent pas plus heureuses. Cependant un sieur Duhamel établit, en

1760, une brasserie qui prospéra, et cette branche d'industrie acquit beaucoup d'importance entre les mains de M. Brayer, devenu acquéreur, en 1768, de l'établissement fondé par le sieur Duhamel.

Sous la république, il ne fut formé aucune entreprise industrielle digne de remarque. Sous l'empire, les bâtiments de St-Médard reçurent une tannerie; une fabrique de savon fut établie dans ceux de St-Crépin le Grand; une filature de coton et une fabrique de papiers peints occupaient l'église des Feuillants; enfin, on entreprit de faire du sucre de betterave, dans la maison bâtie sur l'emplacement du couvent des Capucins. Toutes ces fabriques disparurent lors des événements de 1814 et de 1815. Une fabrique d'acide sulfurique, fondée également, sous l'empire, à une demi-lieue de la ville, sur la route de Château-Thierry, où se trouve un banc de cendres pyriteuses, fut abandonnée vers 1820; ses produits couvrant à peine les frais d'exploitation.

En 1825, les bâtiments de St-Crépin le Grand furent transformés, par M. Henri, en une manufacture de tapisseries pour meubles, l'unique en

son genre. Trois ans après, M. Deviolaine éleva, près de Vauxrot, une verrerie à bouteilles. Ces deux beaux établissements semblent destinés à prouver que le sol soissonnais n'est pas mortel à l'industrie, comme on serait presque tenté de le croire par l'expérience du passé.

Soissons possède aussi quelques ateliers de corderie pour la navigation, lesquels occupent un certain nombre de bras; mais son grand commerce consiste en grains, en laines et en haricots.

CANAUX.

—

L'amélioration ordonnée du cours de l'Aisne; l'ouverture du canal des Ardennes; celle projetée des canaux destinés, d'une part, à joindre l'Aisne à la Marne, et de l'autre (le canal de Soissons), à lier directement la navigation de l'Ourcq à celles des lignes d'eau qui sillonnent le nord de la France, ne seront-elles pas le signal d'une ère nouvelle pour Soissons?

Il y a toute raison d'espérer, qu'avant dix ans, cette ville sera le nœud de quatre grandes lignes de communications fluviales, savoir :

De Paris en Hollande, par le canal de l'Ourcq, celui de Soissons, la rivière d'Aisne, le canal des Ardennes et la Meuse.

De Paris en Belgique, par le canal de l'Ourcq, celui de Soissons et ceux de St-Quentin et de la Sambre.

Du Hâvre et de Rouen au Rhin et au Rhône, par la Seine, l'Oise, l'Aisne, le canal de cette dernière à la Marne, etc.

Enfin, de Dunkerque à Marseille, par les canaux du nord, celui de Soissons, l'Aisne, le canal de l'Aisne à la Marne, la Saône, etc.

A la vue de ces grandes et belles routes d'eau ouvertes au commerce, les Soissonnais ne sentiront-ils pas que leur ville est appelée à devenir l'entrepôt des produits du midi, de l'ouest, du nord et de l'est, et qu'ils doivent prendre une part active dans le grand mouvement industriel et commercial, qui est le caractère dominant de l'époque, et qui peut seul donner, aujourd'hui, de la richesse et de l'importance aux cités ? (a)

ÉTABLISSEMENT

DE L'AGENCE AUX GRAINS.

Depuis longtemps le commerce des grains se faisait, le plus souvent, à Soissons, par l'intermédiaire de facteurs et de factrices, dont les opérations n'étaient soumises à aucun contrôle. On se plaignait de variations assez sensibles dans le prix d'une denrée si importante, et l'on attribuait ces diverses variations, qui avaient lieu, par fois, dans la même heure, aux manœuvres de quelques facteurs. L'autorité municipale, pour y porter remède, obtint l'autorisation d'établir un bureau, sous le nom d'*Agence*, où les facteurs, au nombre de huit, seraient tenus de faire toutes leurs transactions. Un contrôleur enregistrait ces transactions, et son livre donnait, à chaque instant de la journée, la mercuriale du prix des grains. L'établissement de cette Agence répondit parfaitement au but qu'on s'était proposé. Placée d'abord, en

1826, dans une des salles du palais de la Couronne, on la transféra, l'année suivante, pour la commodité du commerce, dans un édifice construit à cet effet sur l'emplacement de l'ancienne poissonnerie.

Cet état d'ordre et de publicité, dans les transactions, convenait également aux commerçants et aux cultivateurs; il avait reçu l'approbation générale, à l'exception toutefois de quelques individus qui n'y trouvaient plus leur compte. Ces hommes cupides, mettant à profit l'exaltation causée par la révolution de juillet 1830, dans une population, dont la grande majorité appartenait à l'opinion libérale, répandirent, parmi les basses classes, toujours faciles à égarer, que l'Agence aux grains était tout à l'avantage des fermiers, déjà si riches, et qu'elle enrichissait encore, aux dépens du peuple, et que tant qu'elle existerait, il n'y avait aucune espérance de voir diminuer le prix du pain.

Un mois s'était à peine écoulé, depuis que la population parisienne s'était insurgée contre les fameuses ordonnances de Charles X, quand la populace de Soissons voulut avoir aussi sa ré-

volution, et s'affranchir des entraves dont elle se croyait gênée. Le 30 août, vers une heure de l'après-midi, un attroupement d'ouvriers de la dernière classe, de lessiveuses et de garçons de douze à quinze ans, se précipita dans l'Agence, en chassa les facteurs et se mit à briser les bureaux, les portes, les croisées; ils ne voulaient rien moins que la démolition entière du bâtiment. Par bonheur arriva la garde nationale, que l'autorité avait réunie un peu tardivement, il est vrai, bien qu'elle fût avertie des mauvaises intentions de la populace; mais elle ne pouvait se persuader que celle-ci en viendrait jamais à l'exécution. Les perturbateurs faisant bonne contenance, les gardes nationaux, dont l'organisation et l'armement n'étaient pas encore complétés, parurent hésiter un instant à l'idée d'engager une collision sérieuse avec des gens coupables sans doute, mais dans lesquels ils voyaient des enfants de Soissons, des concitoyens. Le commandant, M. Charpentier, lieutenant-colonel de l'ancienne armée, sentant combién il importe de ne pas faiblir devant le désordre, se mit à la tête de la compagnie de pompiers ; la colonne s'avance l'arme au bras, pénètre de force,

en refoulant tout devant elle, dans le bâtiment, d'où elle expulse, non sans peine, mais sans effusion de sang, les dévastateurs. Ceux-ci, honteux de n'avoir pu faire la besogne qu'à demi, se répandirent en injures et en menaces contre les propriétaires, et annoncèrent même l'intention de piller les maisons de quelques riches habitants, qu'ils eurent l'audace de désigner nominativement. La garde nationale sut faire face au danger, et resta sur pied pendant trois jours, au bout desquels tout était rentré dans l'ordre. Alors la justice instruisit, et de nombreuses arrestations eurent lieu. Peu de jours après, les prévenus se révoltèrent dans la prison. Au signal donné par le concierge, le tocsin sonna, la garde nationale accourut en armes, et les mutins furent forcés de se soumettre. Le 20 octobre suivant, des condamnations sévères furent prononcées, par le tribunal correctionel de Laon, devant lequel la chambre de mises en accusation de la cour royale d'Amiens avait renvoyé l'affaire, contre plusieurs des individus qui avaient pris part à cette tentative d'anarchie.

Le bâtiment fut réparé, les bureaux des facteurs

rétablis, mais on supprima l'emploi de contrôleur : la concurrence entre les facteurs, agissant dans le même local, parut une garantie suffisante contre les inconvénients qui avaient donné l'idée de fonder cet établissement.

GARDE NATIONALE.

Le 25 juillet 1789, la vieille milice bourgeoise qui, depuis près d'un demi-siècle, n'existait plus que de nom, et les compagnies particulières de l'Arc, de l'Arquebuse et de la Ville, avaient été remplacées par une garde nationale, dans les rangs de laquelle on ne compta d'abord que des citoyens établis. Après 1792, cette institution ne tarda pas à perdre son principe conservateur par l'admission de prolétaires qui firent métier de monter la garde, pour quiconque voulait s'en dispenser, moyennant vingt à trente sous par jour. Avant la fin de la république, la garde nationale était tombée en désuétude. Napoléon, pressé par

l'Europe en armes, la rétablit en 1813, à la veille de sa chute. Espérait-il que cette milice, composée presque exclusivement de pères de famille suppléerait, dans la défense du territoire, à ces nombreux bataillons qu'il avait perdus en Espagne, en Russie, et tout récemment encore dans la campagne de Saxe? Néanmoins, les citoyens répondirent noblement à cet appel, et la garde nationale rendit d'importants services. Elle se maintint assez bien jusqu'au licenciement de celle de Paris, en 1826; mais on ne put plus la réunir après ce coup d'état. A la révolution de juillet, elle reparut spontanément, et l'on s'occupait de sa réorganisation, quand l'émeute de l'Agence aux grains vint faire ressortir dans tout son jour l'excellence de cette belle institution.

A cette démonstration anarchique, tous les bons citoyens comprirent la nécessité de serrer leurs rangs et d'unir leurs efforts pour assurer le maintien de l'ordre public et de la liberté. Un grand zèle fut déployé, et en peu de jours on vit paraître sous les armes deux compagnies de grenadiers, deux de chasseurs, une de voltigeurs, une demi-compagnie de cavalerie, un détache-

ment d'artillerie, pour le service de deux pièces, et enfin la belle compagnie de pompiers, toujours digne d'éloges pour sa bonne tenue et son exactitude à remplir l'objet de sa mission; le tout formant une masse de sept cents hommes, la plupart complétement armés, équipés et habillés. Les dames de la ville firent présent d'un drapeau à ce beau bataillon, qu'elles voyaient avec orgueil et qui leur était cher : il fut remis par Mme la baronne Méchin, épouse du député de l'arrondissement. La milice citoyenne salua de ses acclamations ces trois couleurs nationales, auxquelles se rattachent tant de glorieux souvenirs. Après la revue, des tables dressées dans la vaste cour du palais de la Couronne, reçurent à un banquet la garde nationale et les autorités civiles et militaires, et des illuminations et des danses terminèrent la journée.



BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE.

Lors de la suppression générale des établissements religieux, la plus grande partie des livres et des archives qu'ils possédaient, furent provisoirement déposés à l'hôtel de l'Intendance. Plus tard, la ville obtint d'en former une bibliothèque publique, qui fut placée dans les mêmes salles qu'elle occupe aujourd'hui. Au nombre de ces livres se trouvaient aussi ceux de la bibliothèque de l'Académie de Soissons; mais il y a tout lieu de croire que beaucoup d'ouvrages précieux, notamment des manuscrits, entre autres celui donné par l'empereur Louis le Débonnaire à l'abbaye de St-Médard, avaient été soustraits avant que la ville n'en prît possession. Quant aux chartes, elles avaient été, pour la plupart, vendues comme vieux parchemin, ou envoyées aux arsenaux pour servir à faire des gargousses.

Le sénateur Tronchet exigea, lorsqu'il prit

possession, sous le consulat, de l'hôtel de l'Intendance, que la ville transférât ailleurs sa bibliothèque. A défaut d'un local assez vaste pour la recevoir, l'administration de la guerre accorda le rez-de-chaussée de l'aile gauche du bâtiment du séminaire, servant alors de caserne ; elle y fut maintenue jusqu'en 1819, époque où le directeur de la dotation de la chambre des pairs permit de la rétablir dans les salles du palais de la Couronne. A la fin de l'année 1836, cette bibliothèque se composait de neuf mille cinq cent trente ouvrages, formant ensemble vingt-six mille sept cent cinquante volumes imprimés et deux cent quarante-un manuscrits.

Les travaux exécutés aux fortifications ayant fait découvrir, en 1831, un groupe antique en marbre blanc, dont nous avons parlé au chapitre du château d'Albâtre, le génie militaire le mit à la disposition de la ville qui s'empressa d'en faire don au gouvernement. Elle reçut, en retour, une collection de beaux plâtres, parmi lesquels se trouve celui du groupe donné par elle. Ces plâtres, placés dans la bibliothèque, forment un commencement de musée; on y a réuni les divers

objets recueillis dans les fouilles faites depuis 1826, et dont le nombre ne peut manquer de s'accroître à mesure que les travaux s'étendront dans la plaine du nord, dont le sol recèle encore dans son sein beaucoup de fragments précieux.

POPULATION.

On a vu plus haut, par le nombre d'hommes qui assistèrent à la grande procession des reliques de St-Médard, en 1530, que la population de Soissons devait alors s'élever de sept à huit mille âmes. Dans un dénombrement fait en 1756, on a trouvé qu'elle était de sept mille cinq cent vingt, y compris le clergé et les communautés religieuses. Les derniers recensements ont donné à peu près le même chiffre, d'où il résulte que cette population est demeurée stationnaire depuis trois siècles, pendant lesquels la France a vu s'accroître, du double, le nombre de ses habitants.

Cette immobilité dans la force numérique de la population soissonnaise, malgré le passage de dix générations, semble devoir être attribuée à plusieurs causes : les rigueurs exercées contre les protestants, qui firent sortir de la ville beaucoup de familles riches et industrieuses ; la maladie pestilentielle de 1668 ; enfin, le grand nombre d'établissements religieux.

L'influence morale de ces établissements, autant que la multiplicité des bénéfices qu'ils possédaient, attiraient dans leur sein la majeure partie des enfants de la bourgeoisie, dont les familles se livraient presqu'exclusivement aux charges et aux emplois des corps judiciaires et administratifs qui siégeaient à Soissons, et n'aspiraient qu'à se maintenir dans la position sociale qu'elles s'étaient faite. Ces charges, qui ne pouvaient ni se diviser ni se multiplier à volonté, devenaient d'ordinaire le partage de l'aîné. L'Église seule offrait une carrière aux autres ; car la ville de Soissons était restée en dehors du mouvement industriel et commercial, et le caractère de ses habitants ne les portait pas à courir les hasards, pour aller chercher au loin la fortune. Ainsi, le

bendes, deux demi-prébendes et trente et une chapelles. Les fonds restant pour la fabrique devenant insuffisants de plus en plus, les chanoines se voyaient obligés de prendre sur leurs canonicats pour y suppléer. Afin de s'affranchir de cette charge, qui diminuait de près d'un tiers leurs revenus, ils demandèrent, en 1733, à l'évêque, M. de Laubrière, la suppression de dix prébendes et des trente et une chapelles, pour en réunir les fonds à ceux de la manse de la fabrique. Le prélat ne voulut pas y consentir, *en considération*, dit-il, *de l'avantage que les familles soissonnaises retiraient de ces bénéfices multipliés pour leurs enfants*. Le chapitre ayant renouvelé sa demande à son successeur, M. de Fitz-James, celui-ci ordonna, en 1742, la suppression, *sans écouter les vœux du public et l'opposition du corps de ville*. Mais il ne fallut rien moins qu'un arrêt du parlement pour faire exécuter le décret épiscopal, qui avait été attaqué avec une violence inouïe; le prélat lui-même fut en butte aux satires et aux diatribes des Soissonnais.

La révolution fit disparaître, en masse, tous ces bénéfices qui décimaient la population sois-

sonnaise. Mais le bien qu'on aurait pu attendre d'une suppression faite avec mesure et dans de justes limites, se trouva contrebalancé par les réformes radicales qui frappèrent sur toutes les branches de l'administration publique. Beaucoup de familles, privées tout à coup de l'existence honorable dont elles jouissaient à Soissons, furent forcées d'aller s'en créer une nouvelle ailleurs. Plus tard, les guerres de la république et de l'empire enlevèrent une foule de jeunes gens, dont très-peu revirent leurs foyers. Aujourd'hui, après un quart de siècle de paix et d'une prospérité publique sans exemple, Soissons compte à peine huit mille habitants dans ses murs.

SAVANTS ET PERSONNAGES MARQUANTS.

La trop grande prépondérance de l'ordre ecclésiastique, puissamment secondée par une adhésion aveugle de la bourgeoisie, exerça, pendant de longues années, comme on vient de le voir, une

influence fâcheuse sur la force de la population. Cette prépondérance se fit aussi sentir, mais avec moins d'inconvénient, il est vrai, sur les intelligences : un sujet s'annonçait-il avec d'heureuses dispositions, l'Église le réclamait, la famille s'empressait de le lui donner, et bientôt les devoirs du sacerdoce arrêtaient l'essor que son génie aurait pu prendre, s'il fût resté dans le monde. Quant à ceux qui embrassaient la carrière judiciaire, ou celle de l'administration, ils avaient à ménager soigneusement les susceptibilités du clergé, avec lequel il était de leur intérêt de vivre en bonne harmonie. De là peut-être le peu de réputation que se firent les membres de l'académie de Soissons, et l'espèce d'oubli où tomba cette société.

Si Soissons ne compte point parmi ses enfants de ces noms célèbres qui font également honneur à la France comme aux lieux de leur naissance, tels que Racine, la Fontaine, Gaillard, nés dans sa province, cette ville n'en a pas moins produit quelques noms recommandables dans plus d'un genre. Sans remonter aux temps antiques, ni même à ceux où elle était la capitale de la monarchie,

on trouve encore les personnages suivants, dont plusieurs, il est vrai, n'ont point reçu le jour dans ses murs, mais y ont acquis le droit de cité par une longue résidence.

Adalberon, abbé de St-Vincent de Laon, très-lettré, suivant la chronique de Guibert.

Raoul, comte de Soissons, l'un des plus anciens poëtes français.

Jean II, son fils; il fut attaché, presque toute sa vie, à la personne du roi saint Louis, qui l'honorait de sa confiance. L'estime d'un tel prince est à elle seule un assez bel éloge.

Pierre de Latilly, élevé, en 1313, à la dignité de chancelier de France.

Pierre de Menau, commandant de la milice soissonnaise dans la révolte de 1414. S'il fût né Grec ou Romain, son nom serait devenu classique et cité chaque jour à la jeunesse comme celui d'un héros de la piété filiale.

Sébastien Mamerot, auteur *Des passaiges d'oultremer faitz par les Françoys*, composé en 1472, et d'une *traduction de la Chronique des papes*, de Martini Poloni.

Renaud Sturie, médecin, vivait sur la fin

du XVe siècle. Outre un traité contre les athées, on a de lui *in septem libros aphorismorum Hippocratis*, etc.

Jean Ruel, médecin de François Ier, mort en 1535, publia : 1° *Veterinariæ medicinæ lib. duo*; 2° *De natura stirpium*; on croit que c'est le premier livre de botanique publié en France.

Hubert Susanneau, grammairien sous François Ier.

Jacques Petit, surnommé *Langue-Dorée*, à cause de son éloquence; procureur du roi au comté de Soissons, a laissé quelques écrits (1530-1552).

Gervais de Tournay, chanoine de la cathédrale, écrivit une Histoire de Sicile, qu'il dédia à M. de Longuejoue, évêque de Soissons et garde des sceaux (1547).

François Petit, auteur d'une tragédie d'*Achab et Jézabel*, représentée, avec succès, en 1579.

Jérôme de Gonnelieu, jésuite, prédicateur distingué, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et d'une traduction très-estimée de l'*Imitation de Jésus-Christ*, né à Soissons, en 1640.

Julien d'Héricourt, l'un des fondateurs de

l'Académie de Soissons, publia une histoire en latin de cette Société.

Jacques Robbe, auteur d'une méthode pour apprendre la géographie (2 vol. in-12); d'une comédie intitulée *la Rapinière,* et d'un emblème sur la paix, publié en 1679.

Louis d'Héricourt, né à Soissons, en 1687. Parmi plusieurs ouvrages de jurisprudence qu'il publia, ses Lois ecclésiastiques de France, mises en ordre, lui firent beaucoup d'honneur; il travailla aussi avec succès au *Journal des Savants*.

Louise-Hélène Bazin, fille du grand bailli de ce nom, publia, en 1713, un éloge en vers de la ville de Soissons.

François Petit, médecin, le premier qui employa la ciguë comme remède. Louis XV lui accorda des lettres de noblesse pour les services qu'il avait rendus dans plusieurs épidémies.

Antoine-François Petit, auteur de l'anatomie chirurgicale, publiée en 1753, et de plusieurs autres ouvrages, né à Soissons, en 1718.

Augier Dufot, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, mort en 1775, à Soissons, où il avait ouvert un cours d'accouchement.

Manesse, religieux de St-Jean et médecin, publia un traité sur la manière d'empailler les oiseaux.

Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, né à Soissons, en 1752. Outre la tragédie de Louis XII, dont nous avons déjà parlé, il publia, en 1785, à Nîmes, où il était alors précepteur chez le baron de Genas, un petit volume de pièces de théâtre.

Rousseau, artiste de chant à l'Opéra; il avait été enfant de chœur de la cathédrale.

Quinquet; on lui doit l'invention des lampes qui portent son nom.

Chastenet de Puységur, auteur de plusieurs écrits en faveur du magnétisme.

Tingry, professeur de chimie à l'Académie de Genève, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques.

Cahier, avocat général, pendant quinze ans, à la cour de cassation.

Charpentier, partit capitaine dans un bataillon de volontaire; ses services et son mérite l'élevèrent au grade de lieutenant général et au rang de comte.

Brayer-Beauregard, auteur d'une statistique du département de l'Aisne.

Calland, artiste dramatique et auteur de plusieurs pièces de théâtre.

Nous terminerons cette liste des illustrations soissonnaises par Mme Maréchal, Marie-Élisabeth Darlu, née à Soissons, en 1755.

Cette dame, auteur d'un roman intitulé *Théodore Duguesclin, ou les Deux Rivales*, prenait le plus vif intérêt à l'histoire de sa ville natale, et pressait ceux de ses amis, qu'elle croyait les plus capables, d'entreprendre ce travail. Ce fut donc dans la noble et généreuse pensée de stimuler leur zèle qu'elle légua une somme de douze mille francs, pour la meilleure histoire de la ville de Soissons qui serait publiée dans l'espace de dix ans, à partir du 1er janvier 1828. Un appel si patriotique n'a pourtant produit qu'un seul ouvrage ; mais Mme Maréchal n'en a pas moins acquis des droits à la reconnaissance de ses concitoyens, qu'elle voulait doter d'une bonne histoire.

Notre tâche est finie. Nous avons déroulé aux

yeux des Soissonnais le tableau des événements dont leur ville fut le théâtre. En racontant la gloire et les malheurs de cette antique cité, nous avons essayé de leur faire connaître la condition civile et morale des quatre-vingts générations qui se sont succédées dans son enceinte. Puissent-ils comparer leur sort à celui de leurs ancêtres et se sentir animés d'un nouvel amour pour la constitution qui, en consacrant tous leurs droits, les met à l'abri des misères des siècles passés! Affranchis de toutes les entraves qui pesaient sur leurs aïeux, puissent-ils apporter à l'œuvre de la civilisation le tribut de leurs lumières et de leur activité, et remplis d'un légitime orgueil pour la ville qui les a vus naître, travailler à lui rendre un peu de l'éclat qu'elle avait jadis.



NOTES.

N° 1.

Il est à remarquer que les seuls renseignements qu'on possède, sur les démêlés de la commune avec le chapitre, ont été puisés dans les archives de ce dernier, les auteurs qui les ont mis au jour, n'avaient d'autre alternative, par leur profession, que le silence ou la partialité.

En effet, l'historien Dormay, chanoine de St-Jean des Vignes, n'a pu dissimuler tout l'embarras qu'il éprouvait à traiter cette matière, ne voulant pas, dit-il, réveiller des querelles et des haines depuis longtemps assoupies. Quant au chanoine Cabaret, il a dû nécessairement ménager sa corporation et se taire sur ses torts. Il a même admis comme un fait avéré, que la ruine de la commune fut amenée par par la mauvaise administration et les prévarications de ses magistrats. A la vérité, cette imputation, que rien d'ailleurs ne justifie, avait été déjà mise en avant par Rousseau-Desfontaines.

N° 2.

Nous avons joint à notre ouvrage deux plans du château Gaillard : dans l'un, ce château est représenté tel qu'il fut bâti par le comte Guillaume ; dans l'autre on le voit avec les augmentations qu'y fit faire Enguerrand de Coucy.

Les détails de ces deux plans nous ont été fournis par feu M. Duroché, architecte de la ville, qui fut employé, dans sa jeunesse, à la démolition du vieux château et à la construction de l'hôtel de l'Intendance, et qui avait conservé un plan d'ensemble de ces deux édifices.

N° 3.

Les historiens ont diversement rapporté les circonstantances de la mort d'Hector de Bourbon ; les uns ont dit qu'il fut tué traitreusement par un archer de Bournonville pendant qu'il conférait, sur la fin du siége, avec ce gouverneur ; d'autres, que ce fut un religieux de St-Léger qui le blessa mortellement, lorsqu'il s'avançait vers la porte de Crouy pour parlementer, en lui tirant un coup d'arbalète par une des croisées du monastère, bien qu'un intervalle d'environ 350 mètres séparât l'abbaye de l'ancienne porte du faubourg.

Mais les deux versions, qui attribuent la mort de ce jeune seigneur à un acte de lâche trahison paraissent avoir été inventées dans le dessein d'atténuer, en quelque sorte, l'odieux de la cruauté exercée contre les Soissonnais, nous avons dû donner la préférence à la relation beaucoup plus vraisemblable du moine de St-Denis, témoin oculaire de ce siége si funeste et si mémorable. Il en est de même sur plusieurs autres particularités ; les auteurs contemporains diffèrent souvent entre eux dans les détails ; mais nous sommes parvenus, à l'aide d'une connaissance parfaite des localités, à tracer un tableau autant fidèle que possible de cette grande catastrophe.

N° 4.

Les historiens ont également varié sur la force numérique des troupes royales employées au siége de Soissons. Quel-

ques-uns les ont portées à deux cent mille hommes, tandis que Pierre Fenin, pannetier du roi, dit au contraire, que cette armée n'était que de quatre-vingt mille combattants. Cette dernière évaluation, qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable que l'autre, s'accorde d'ailleurs avec celle d'un autre auteur du temps, suivant laquelle on comptait dans l'armée royale dix-huit mille hommes d'armes.

N° 5.

Cette allégation du gouverneur, pour le duc de Bourgogne, manquait tout à la fois de vérité et de justesse, ce n'était qu'une boutade de fanfaronade; car depuis l'affranchissement de la commune et l'établissement du prévôt royal, les comtes de Soissons ne possédaient plus dans la ville que le droit de cens et quelques autres droits seigneuriaux et domaniaux qui formaient une partie de leurs revenus.

N° 6.

Plusieurs historiens de ces derniers temps ont prétendu que le seigneur de Menau était de la Touraine et qu'il s'appelait Menou et non Menau, bien que ce dernier nom se trouve dans la plupart des auteurs contemporains. Pierre Fenin dit positivement qu'*il était du pays de Soissons*.

Ce seigneur était accusé d'avoir usé de l'influence qu'il exerçait sur les Soissonnais pour les entraîner dans la révolte, et son fils était major, ou commandant de la milice bourgeoise, grade qu'on ne conférait qu'aux citoyens notables et originaires de la ville. Soissons peut donc revendiquer, à juste titre, Pierre de Menau, pour l'un de ses enfants. Sa révolte fut une faute, sans doute; mais elle n'ôte rien au mérite de l'action qui le conduisit à l'échafaud.

N° 7.

Lors de l'organisation, en 1828, des terrassements du bastion de la tour de l'Évangile (n° 8), on trouva, en abaissant le sol du terre-plein, de quelques pieds, plusieurs piliers de l'ancienne église ; mais on n'enleva que la partie des maçonneries comprise dans le déblai, en sorte que le bastion renferme toujours dans sa masse les restes de l'édifice, sur une hauteur de 6 à 7 mètres.

N° 8.

En exécutant, à diverses époques, des travaux de reconstruction aux maisons situées entre la rue des Cordeliers et la rue Neuve, on a trouvé des restes de fosses à tanner.

N° 9.

L'erreur de ceux qui ont cru que les nouvelles fortifications furent élevées aux frais de la ville, vient de ce que la surveillance des travaux, pour ce qui concernait l'exécution matérielle et la comptabilité, avait été confiée au procureur du roi du comté, le sieur Jacques Petit, bourgeois de Soissons. C'était alors un usage reçu, de charger les autorités locales, de faire exécuter les travaux publics, après qu'ils avaient été tracés par des officiers du roi, envoyés temporairement sur les lieux.

Si l'on avait à faire élever aujourd'hui les mêmes fortifications, la dépense ne serait pas moindre de trois millions. La ville pourrait-elle y entrer seulement pour un tiers, sans compromettre ses ressources par des emprunts ou par des impôts extraordinaires? et certes, la condition de la génération actuelle est au moins égale, si non supérieure, à celle des Soissonnais du XVI° siècle.

N° 10.

L'aïeul du prince de Condé, duquel nous avons parlé à l'occasion des désordres des Calvinistes, François de Bourbon, comte de Vendôme, avait épousé, en 1487, Marie de Luxembourg, arrière-petite-fille de Marie de Coucy, comtesse, par moitié, de Soissons.

Le petit-fils de ce même prince de Condé, le comte de Soissons, tué, en 1641, à la bataille de la Marfée, n'ayant point laissé d'enfants, la moitié du comté qu'il possédait fut porté dans la maison de Savoie par le mariage d'une sœur de ce comte, et son héritière, avec le prince Thomas-François de Carignan.

N° 11.

L'utilité du canal de Soissons, et son importance, sont tellement bien reconnues aujourd'hui, que nous nous contenterons d'insérer ici les pièces suivantes :

RÉCLAMATION DE MM. LES DÉPUTÉS

POUR LE CANAL DE SOISSONS.

Le canal de jonction, de l'*Aisne* à la *Seine*, par l'Ourcq et les canaux de Paris, avait été ordonné par décret de l'empereur, du 8 *mars* 1805, à l'effet d'ouvrir : 1° une ligne directe de Rotterdam à Paris, par l'*Aisne* et la *Meuse*; 2° de faciliter les approvisionnements de la capitale; 3° d'assurer un avantage immense sous les rapports stratégiques et compléter la navigation du nord par les canaux.

Les développements d'utilité publique sont consignés dans le rapport au roi, en 1820; ils ont été exposés dans les deux chambres législatives, en 1833, et dans la séance du

5 *juin*. Sur la demande d'un projet de loi spécial, par MM. les députés, M. le commissaire du roi déclara que l'administration s'occupait de cette question.

Le 9 juin 1833, M. le rapporteur de la loi des canaux, à la chambre des pairs, consigna l'indispensable nécessité de la jonction de l'*Aisne* à la *Seine;* il rappela, au nom de la commission, l'engagement pris par M. le commissaire du roi; dans l'autre chambre, il insista sur la *réalisation* de cette promesse (page 15 du rapport).

Depuis lors, *douze délibérations* des conseils généraux des départements du nord, ont constaté le vote unanime de la confection de ce canal, qui doit abréger de *vingt-neuf lieues,* la navigation de Soissons à Paris.

Les devis estimatifs s'élèvent à cinq millions. Une subvention de deux millions est nécessaire pour mettre les capitaux à débourser en rapport avec les produits. Cette somme, qui pourrait être répartie selon les intérêts de la localité et du gouvernement, serait réduite par la publicité et la concurrence d'une adjudication des travaux à exécuter.

M. le directeur général des ponts et chaussées a fait mettre à l'enquête ce projet de canal, qui a été approuvé et adopté, à l'unanimité, par tous les membres de la commission (rapport du 21 juillet 1837).

Toutes les formalités ayant été remplies, les députés soussignés demandent que la loi spéciale, promise depuis cinq années, soit présentée à la chambre pendant le cours de la présente session.

Ce 20 février 1838.

Département de la Seine. — Jacqueminot, Legentil, Ganneron, Salverte, J. Laffitte, Baudin, Moreau, Locquet, Desmonts, L. de Jussieu, Cochin, Garnon, Gisquet, Arago, Lefebvre.

Département de l'Aisne.—Desabes, Odilon-Barrot, Fould, Lherbette, comte de Sade, Vivien, Quinette.

Département des Ardennes. — Oger, Cunin-Gridaine, Ladvocat.

Département de la Marne. — Chaix-d'Estange, Dozon, Pérignon, Royer-Collard, Houseau, Perrier.

Département de la Meuse. — Etienne, Genin.

Département de l'Oise. — Marquis de Mornay, Danse, Lemaire, le Grand, Barillon.

Département de Seine et Marne. — Selves, Portalis, le Bœuf, Gervais, Georges Lafayette.

Département de la Moselle. —Baron de la Doucette.

Depuis lors, le conseil général des ponts et chaussées a exprimé l'avis :

1° Que le projet présenté par la compagnie des canaux de Paris, pour la construction du canal de Soissons, peut être approuvé;

2° Que l'estimation, qui porte les dépenses à faire, pour cette construction, à 5,229,826 fr., n'est nullement exagérée, et que le chiffre de 173,166 fr., qu'on suppose devoir représenter le produit du canal, est plutôt trop fort que trop faible;

3° Que d'après les vœux exprimés par le conseil général de la Seine, par la ville de Paris et par tous les départements intéressés, et aussi d'après le haut intérêt qu'a le gouvernement lui-même à la construction de ce canal, il y a lieu de provoquer la concession au moyen d'une subvention de *deux millions*, qui serait fournie par le gouvernement, les départements intéressés, la ville de Paris, comme propriétaire du canal de l'Ourcq, et la compagnie usufruitière de ce canal, suivant une répartition qui sera ultérieurement déterminée.

On a donc tout lieu de croire à l'exécution très-pro-

chaine de la partie du canal de Soissons, destinée à joindre l'Ourcq à l'Aisne. L'autre partie, allant de Soissons à Manicamp, par le vallon de Crouy et la vallée de Coucy, a été dernièrement étudiée; son exécution, reconnue très-praticable, suivra probablement de très-près celle de la première.

TABLE DES MATIÈRES.

ÉPOQUE FRANÇAISE. — 2e PARTIE.

